Les exploitations laitières dans l'Union européenne : situation actuelle et perspectives face aux réformes de la PAC. Rapport final et annexe

Vincent Chatellier, Valérie Jacquerie

▶ **To cite this version:**

Vincent Chatellier, Valérie Jacquerie. Les exploitations laitières dans l'Union européenne : situation actuelle et perspectives face aux réformes de la PAC. Rapport final et annexe. 2003. hal-02827434

HAL Id: hal-02827434
https://hal.inrae.fr/hal-02827434

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Unité Mixte de Recherche
Economie - Droit Rural et Agro-Alimentaire
UMR-EDRA - Nantes

LES EXPLOITATIONS LAITIERES DANS L'UNION EUROPEENNE

Situation actuelle et perspectives face aux réformes de la PAC

Vincent CHATELLIER – Valérie JACQUERIE

INRA-ESR - Rue de la Géraudière - BP 71627 - 44316 Nantes – France
Tel : (00-33) 2-40-67-51-72 / Fax : (00-33) 2-40-67-50-74 / Email : vchatel@nantes.inra.fr

RAPPORT FINAL

Avril 2003

Travail réalisé par l'INRA-ESR de Nantes dans le cadre d'un contrat avec l'ONILAIT.
Il a également bénéficié d'un soutien financier de la Région des Pays de la Loire
dans le cadre du programme INRA DADP ARPENT

AVANT-PROPOS

Cette étude, intitulée « les exploitations laitières dans l'Union européenne : situation actuelle et perspectives face aux réformes de la PAC », a été réalisée dans le cadre d'un contrat (n°B03538) signé entre l'INRA et l'ONILAIT. Elle a également bénéficié d'un appui financier de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du programme INRA DADP ARPENT. Placée sous la responsabilité scientifique de Vincent CHATELLIER (Ingénieur de recherche à l'INRA-ESR de Nantes), elle a été réalisée en commun avec Valérie JACQUERIE (Ingénieur d'Etudes, recrutée pendant la durée du contrat).

Les auteurs, seuls engagés dans la responsabilité de cette étude, tiennent à remercier :

- Madame Anne-Marie BOULENGIER (Directrice générale de l'ONILAIT) pour la confiance accordée à notre équipe de recherche, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission « Marchés et Production » pour leurs remarques.

- Monsieur Emmanuel BERT, chef du service « Communication, Marchés et Etudes » de l'ONILAIT, pour sa disponibilité et son regard critique sur le travail réalisé.

- François COLSON (ex-directeur de l'unité ESR de Nantes) et Aude RIDIER (ex-membre de l'unité ESR de Nantes) pour leur appui initial au lancement de ce contrat. Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA (directrice de l'unité ESR de Nantes) et Catherine VASSY (secrétaire dans la même unité) pour leur participation efficace à la bonne marche administrative de ce contrat.

- Keijo HYVONEN (chef du bureau RICA à la Commission européenne), Emmanuel CHANTRY (chef du bureau RICA au Ministère français de l'agriculture) et l'ensemble des membres de la communauté RICA, sans qui ce type de travail ne pourrait être envisagé.

- Jean-Pierre BUTAULT et Nathalie DELAME (de l'INRA-ESR de Paris Grignon) pour leur soutien méthodologique dans l'utilisation des données du RICA européen.

- Jean-Claude GUESDON (chef de service à l'Institut de l'Elevage) et son équipe pour nos échanges réguliers et pour la qualité des analyses conduites depuis plusieurs années sur l'économie laitière des différents Etats membres de l'Union européenne.

- …mais aussi, tous les producteurs de lait rencontrés à Paris ou dans différents départements français au cours des dernières années.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

1- LES ASPECTS METHODOLOGIQUES 3

1-1- Une analyse basée sur les données du RICA européen de 1999 4

1-1-1- La représentativité du RICA 4

1-1-2- Les limites dans l'utilisation des données du RICA 6

1-2- La définition du champ des exploitations laitières 6

1-2-1- La classification européenne par orientation technico-économique (OTEX) 6

1-2-2- Les exploitations sont dites « laitières » quand elles ont au moins 5 vaches laitières 8

1-3- Un découpage de l'Union européenne en 27 bassins de production 9

1-3-1- Le découpage classique du RICA : 15 Etats membres et 102 régions 9

1-3-2- La définition des 27 bassins de production 11

1-4- La production et les exploitations laitières dans les 27 bassins de production 18

2- LA CONTRIBUTION DES EXPLOITATIONS LAITIERES A L'AGRICULTURE EUROPEENNE 20

2-1- Les exploitations laitières et l'effectif total d'exploitations agricoles 22

2-2- L'emploi agricole 25

2-3- L'occupation du territoire 27

2-4- Le cheptel d'animaux 31

2-5- L'économie du secteur agricole 34

3- LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS LAITIERES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION DE L'UNION EUROPEENNE 45

3-1- Les caractéristiques structurelles des exploitations laitières européennes 47

3-1-1- Un emploi agricole essentiellement d'origine familiale 48

3-1-2- Des exploitations laitières de faible dimension économique au sud de l'Union 52

3-1-3- 70% des exploitations laitières européennes occupent moins de 50 hectares 52

3-1-4- Un cheptel par exploitation six fois plus important au Royaume-Uni qu'en Autriche 56

3-1-5- L'intensification des surfaces, le poids relatif du maïs fourrage et le rendement laitier 60

3-1-6- Seulement 72 000 exploitations laitières ont un quota laitier supérieur à 400 000 kg 70

3-1-7- La diversité des exploitations laitières selon les combinaisons productives (typologie SEB2) 77

3-1-8- La diversité des exploitations laitières selon la spécialisation du cheptel (typologie GLS) 84

3-2- La situation économique et financière des exploitations laitières européennes 88

3-2-1- La production agricole et la spécialisation des exploitations laitières 89

3-2-2- De la production brute totale à la valeur ajoutée brute 92

3-2-3- De la valeur ajoutée brute à l'excédent brut d'exploitation 98

3-2-4- De l'excédent brut d'exploitation au revenu d'exploitation 106

3-2-5- La situation financière des exploitations laitières 112

3-3- Eléments de synthèse sur le secteur laitier de chaque bassin de production 124

3-3-1- Le secteur laitier dans l'Union européenne 125

3-3-2- Le secteur laitier dans les trois nouveaux Etats membres 128

3-3-3- Le secteur laitier en Irlande et au Royaume-Uni 130

3-3-4- Le secteur laitier au Danemark, aux Pays-Bas et en Belgique 133

3-3-5- Le secteur laitier en Allemagne 136

3-3-6- Le secteur laitier en France 138

3-3-7- Le secteur laitier dans les bassins de production du sud de l'Union 142

4- L'AGENDA 2000 ET LA REVISION A MI-PARCOURS DE LA PAC : IMPACT SUR LES EXPLOITATIONS LAITIERES EUROPENNES 148

4-1- La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 : évaluation des conséquences et éléments de réflexion 150

4-1-1- Le contenu de la réforme (Agenda 2000) 151

4-1-2- La méthode de simulation des effets de l'Agenda 2000 156

4-1-3- L'impact de la réforme (Agenda 2000) sur les exploitations laitières 159

* L'impact global de la réforme de la PAC (Agenda 2000) sur l'agriculture européenne 159
* L'impact de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières européennes 162
* L'impact différencié de l'Agenda 2000 selon les combinaisons productives 166
* L'impact différencié de l'Agenda 2000 selon le niveau de performance économique 169

4-2- La révision à mi-parcours de la PAC (Fischler) : évaluation des conséquences et éléments de réflexion 180

4-2-1- L'avenir de l'OCM lait et la baisse du prix du lait compensée par des aides directes

* L'option 1 (proposition Fischler de juillet 2002) : un statu quo 182
* L'option 3 (proposition Fischler de juillet 2002) : un double régime de quotas 183
* L'option 4 (proposition Fischler de juillet 2002) : une suppression des quotas 184
* L'option Fischler de janvier 2003 (option n°2) : une réforme anticipée et accentuée 185

4-2-2- La modulation des paiements compensatoires de la PAC 191

4-2-3- Le découplage des soutiens directs 196

* Le découplage : un débat récurrent dans les instances internationales 196
* Le dispositif de découplage proposé par la Commission européenne 200
* Les effets attendus du découplage et les questions posées 202

CONCLUSION 216

BIBLIOGRAPHIE 223

GLOSSAIRE DES SIGLES 230

INTRODUCTION

Près de deux décennies après la mise en œuvre des quotas laitiers et suite à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de MacSharry qui ne concernait le secteur laitier que de manière indirecte, le Conseil européen de Berlin de mars 1999 a adopté, dans le cadre de l'Agenda 2000, une réforme de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) du lait et des produits laitiers (Commission européenne, 1999a et 1999b). Programmée pour les campagnes 2005 à 2008, cette réforme prévoit une baisse de 15% du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé, l'octroi d'aides directes et une légère hausse du quota laitier européen. Les récentes propositions de la Commission européenne, formulées lors de la révision à mi-parcours de la PAC (en juillet 2002 puis, de façon plus précise, en janvier 2003), prévoient une anticipation de la date d'entrée en vigueur de la réforme (application dès la campagne 2004-2005), une accentuation de la baisse des prix d'intervention (-35% pour le beurre et –17,5% pour la poudre de lait écrémé en cinq ans) et une hausse plus marquée des quantités de référence (Commission européenne, 2002b et 2003b). Ce changement de cap pour la filière laitière, influencé par les négociations multilatérales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'élargissement futur de l'Union européenne à dix nouveaux Etats membres, suscite une large réflexion auprès des pouvoirs publics, des économistes, des organisations agricoles, des acteurs des filières agro-alimentaires et, plus encore, des producteurs de lait.

Dans ce contexte, l'objet de cette étude est de fournir une analyse détaillée de la situation structurelle, économique et financière des exploitations laitières européennes et, ainsi, de mieux cerner leurs positions face aux réformes de la PAC adoptées par le Conseil européen (Agenda 2000) ou envisagées par la Commission européenne (Révision à mi-parcours). Cette analyse, centrée sur le secteur productif laitier, constitue donc un complément à de nombreux autres travaux portant sur les quotas ou les marchés de produits laitiers (impacts d'une suppression de la politique de contingentement, effets d'un changement des mécanismes de protection aux frontières, conséquences d'un découplage des soutiens sur l'évolution interne de l'offre, élasticité de la demande par rapport aux baisses de prix).

Analyser le secteur productif laitier est d'autant plus justifié que la production laitière joue un rôle majeur dans l'agriculture européenne (18% de la production agricole finale). Avec 632 600 exploitations laitières et un cheptel de vingt millions de vaches laitières, l'Union européenne est la première zone productrice de lait au monde (120 millions de tonnes, dont 23% en Allemagne, 20% en France, 13% au Royaume-Uni, 10% aux Pays-Bas et 8% en Italie). Exportant 10% de sa production, elle assure aujourd'hui 35% des transactions internationales de produits laitiers dans un marché mondial en croissance, cette part relative diminuant néanmoins au profit de l'Océanie. Ses importations, encadrées par les accords de l'OMC, représentent environ 5% de la consommation intérieure, laquelle connaît toujours une légère croissance (+0,5% par an) grâce aux produits frais et aux fromages.

Ce rapport, basé sur une valorisation spécifique des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA de l'exercice 1999) des quinze Etats membres, s'articule autour des quatre partie suivantes :

- La première partie est consacrée aux aspects méthodologiques. Elle précise les atouts et les limites de l'outil statistique mobilisé et délimite le champ de l'analyse : les exploitations agricoles professionnelles ayant au moins cinq vaches laitières dans 27 bassins de production de l'Union européenne (les bassins sont créés en regroupant les 102 régions administratives).

- La deuxième partie analyse, pour chaque bassin de production, la contribution des exploitations laitières à l'agriculture en termes d'exploitations, d'emplois, d'occupation du territoire, de cheptel de bovins, de productions agricoles, d'aides directes et de résultats économiques. Elle vise à démontrer, de manière quantitative, le rôle social, territorial et économique du secteur productif laitier. Elle permet en outre de rappeler la relation entre la politique de contingentement mise en œuvre et l'existence d'une répartition territoriale assez équilibrée de l'offre.

- La troisième partie présente les principales caractéristiques des exploitations laitières européennes et leur grande diversité (taille, cheptel, intensification, combinaisons productives, performances économiques…). Elle traite d'abord des caractéristiques structurelles, aborde ensuite la situation économique et financière, et synthétise enfin les grands traits du secteur laitier de chaque bassin de production. Cette analyse des exploitations laitières européennes indique l'existence d'une très forte hétérogénéité de situations, tant entre les bassins de production qu'au sein de chacun d'eux. Elle constitue une étape nécessaire à une meilleure compréhension des effets différenciés d'éventuels changements de politique agricole.

- La quatrième partie, plus prospective, aborde la question de l'avenir de l'OCM lait. Dans un premier temps, une simulation des effets de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 est conduite à partir des données individuelles du RICA européen. Cette simulation offre l'opportunité de mesurer les potentiels impacts (en termes d'évolution des aides directes et des revenus) de la réforme sur différentes catégories d'exploitations laitières (classées selon les bassins de production, les systèmes productifs ou le niveau initial de performance économique). Dans un second temps, certaines propositions de la Commission européenne, formulées en juillet 2002 et en janvier 2003 dans le cadre la révision à mi-parcours de la PAC (baisse du prix du lait, modulation des paiements compensatoires et découplage), sont étudiées. Du fait de la complexité de ce nouveau dossier (notamment sur les effets induits du découplage), l'objectif est sur ce plan modeste. Il s'agit de fournir quelques éléments quantitatifs ou observations qualitatives susceptibles d'aider à une meilleure interprétation des propositions, mais non d'apporter une analyse définitive et globale des effets attendus.

PARTIE 1 :

LES ASPECTS METHODOLOGIQUES

1- LES ASPECTS METHODOLOGIQUES

Cette première partie présente les caractéristiques de la base de données mobilisée ainsi que les principaux aspects méthodologiques utiles à la compréhension de cette étude portant sur les exploitations laitières européennes. Quatre volets sont distingués. Le premier décrit le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen, en précisant son mode de construction, ses atouts et ses principales limites. Le second volet porte sur la définition des exploitations dites « laitières » retenue dans cette analyse. Le troisième volet traite du découpage géographique de l'Union européenne : les 102 régions administratives sont ainsi regroupées en 27 bassins de production. Le quatrième volet présente la répartition des exploitations laitières européennes et de la production de lait dans les 27 bassins de production.

1-1- Une analyse basée sur les données du RICA européen de 1999

Cette étude s'appuie sur un outil statistique représentatif de l'agriculture « professionnelle » des quinze États membres de l'Union européenne, à savoir le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Le RICA est une enquête réalisée chaque année depuis plus de trente ans, de façon harmonisée (définition des indicateurs, mode d'enregistrement des données…), dans tous les États membres de l'Union européenne. Cet outil statistique donne conjointement des informations détaillées sur la structure (effectif moyen des différents types d'animaux, surfaces céréalières, surfaces fourragères…), les résultats économiques (production, consommations intermédiaires, aides directes, revenus…) et la situation financière (endettement à court et à long terme…) des exploitations agricoles (Commission européenne, 1999). Moins précis que le Recensement de l'agriculture (Laurent, Rémy, 2000) pour rendre compte des formes diversifiées de l'activité agricole, le RICA est particulièrement bien adapté pour comparer des systèmes de production entre différents pays ou régions de l'Union européenne.

1-1-1- <u>La représentativité du RICA</u>

Le RICA européen de l'exercice 1999[1] comporte un échantillon de 59 010 exploitations agricoles. Chaque exploitation de l'échantillon est dotée d'un coefficient de pondération permettant de représenter *in fine* un univers global de 3,79 millions d'exploitations agricoles. Ce coefficient varie d'une exploitation à l'autre. Il est déterminé par calage avec l'Enquête Structure sur la base de trois critères : la région administrative, l'orientation technico-économique (OTEX) et la dimension économique (mesurée par la Marge Brute Standard[2]).

---

[1] Il s'agit des données européennes les plus récentes disponibles au début de ce travail. Au niveau national, les données du RICA sont fournies plus rapidement, ce qui a permis de réaliser des analyses complémentaires spécifiques aux exploitations laitières françaises sur l'exercice 2000. Les données du RICA national de l'exercice 2001 sont par ailleurs disponibles depuis décembre 2002.

[2] La marge brute standard (MBS) d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel). La MBS se mesure en Unité de Dimension Economique (1 UDE = 1 200 euros).

Contrairement au Recensement de l'agriculture et aux Enquêtes Structures, l'univers RICA ne couvre pas l'ensemble des exploitations agricoles, mais uniquement celles qualifiées de « professionnelles ». Les exploitations sont considérées comme telles dès lors qu'elles emploient plus de 0,75 Unité de Travail Agricole (UTA) ou que leur marge brute standard dépasse un certain seuil minimal, fixé par Etat membre. Ce seuil de dimension économique est de 1 UDE au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Grèce, en Irlande et en Italie, 4 UDE en Irlande du Nord, 8 UDE en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Finlande, en France, au Luxembourg, au Royaume-Uni et en Suède, 12 UDE en Belgique et 16 UDE aux Pays-Bas.

A l'échelle européenne, l'univers RICA représente 65% des exploitations agricoles identifiées dans l'Enquête Structure, 85% des emplois, 90% de la superficie agricole utile et 96% de la marge brute standard (Tableau 1-1). Le taux de couverture des exploitations est inférieur à 50% en Autriche et en Suède et supérieur à 75% en Irlande, au Danemark, au Portugal et aux Pays-Bas. Le RICA couvre plus de 90% de la marge brute standard dans tous les Etats membres, excepté en Autriche (87%).

Tableau 1-1 : Taux de couverture du RICA (en % de l'Enquête Structure) selon les Etats membres

	Exploitations agricoles	Unités de travail agricole	Superficie agricole utile	Marge brute standard
Allemagne	57%	85%	93%	96%
Autriche	42%	64%	62%	87%
Belgique	67%	87%	93%	97%
Danemark	79%	98%	99%	99%
Espagne	64%	85%	89%	97%
Finlande	65%	83%	85%	94%
France	65%	89%	95%	97%
Grèce	65%	89%	92%	94%
Irlande	88%	93%	96%	99%
Italie	54%	80%	91%	95%
Luxembourg	69%	87%	95%	97%
Pays-Bas	78%	92%	94%	98%
Portugal	79%	87%	96%	97%
Royaume-Uni	61%	81%	88%	98%
Suède	47%	79%	84%	93%
Union européenne	**65%**	**85%**	**90%**	**96%**

Sources : RICA UE 1997, Commission européenne DG AGRI-A3

Dans le secteur laitier, les unités dites « non professionnelles » étant globalement très peu nombreuses (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2001), le taux de représentation de ces exploitations est compris entre 85% et 90% à l'échelle européenne (il est supérieur à 95% en France). Les unités non professionnelles réalisent ainsi probablement moins de 3% de la production communautaire de lait. Le RICA est donc un outil adapté à l'analyse comparative des exploitations laitières européennes, mais le fait que les unités « non professionnelles » ne soient pas prises en compte constitue, pour certaines analyses (questions sociales et territoriales, double-activité), une limite importante.

1-1-2- Les limites dans l'utilisation des données du RICA

Outre un champ de couverture limité aux seules unités « professionnelles », l'utilisation du RICA implique certaines précautions, tant dans le traitement des données que dans l'interprétation des résultats. Plusieurs points peuvent être avancés :

- Le seuil de dimension économique utilisé pour définir les unités « professionnelles » variant selon les Etats membres, la proportion de petites exploitations est potentiellement plus grande dans les pays situés au Sud de l'Union européenne.

- Une classification des exploitations agricoles selon des variables distinctes de celles utilisées pour caler l'échantillon RICA sur l'Enquête Structure (régions, OTEX et dimension économique) est possible, mais le risque de générer des cases typologiques qui ne soient pas parfaitement représentatives existe.

- Il importe de ne pas pratiquer de segmentations trop fines afin d'éviter que les sous-groupes ainsi constitués ne soient plus représentatifs. Les services de la Commission européenne invitent les utilisateurs du RICA à respecter une règle selon laquelle tout sous-ensemble comportant moins de quinze individus réellement observés est considéré comme non représentatif. L'utilisateur doit donc arbitrer entre son souci de détailler la diversité de l'agriculture européenne et celui de respecter des contraintes de représentativité sur le plan statistique.

1-2- La définition du champ des exploitations laitières

Afin de définir ce qu'est une « exploitation laitière », plusieurs possibilités sont offertes aux utilisateurs du RICA. La méthode la plus courante et la plus simple est de s'appuyer sur la classification par orientation technico-économique (OTEX), proposée par la Commission européenne. Mais des méthodes alternatives, basées sur d'autres critères que la seule marge brute standard, peuvent également être utilisées.

1-2-1- La classification européenne par orientation technico-économique (OTEX)

La grande diversité de l'agriculture européenne a nécessité, très tôt, l'introduction de méthodes de classification des exploitations agricoles. Outre les critères de localisation géographique (Etats membres ou régions), une grille d'analyse privilégiant les orientations de production (OTEX) a été élaborée dès 1978 (Ministère de l'agriculture et de la forêt, 1989). Cette méthode de classification, très régulièrement valorisée par les services de la Commission européenne et ceux du Ministère de l'agriculture, permet de répartir les exploitations agricoles en fonction de leurs productions dominantes.

Plusieurs segmentations sont proposées selon le degré de finesse souhaité : une grille à soixante-dix postes et une grille plus synthétique en dix-sept postes (Figure 1-1). La méthode de classification par OTEX s'appuie sur la technique de l'arborescence. Ainsi, toutes les exploitations agricoles sont prises en considération et chaque exploitation est affectée à une des cases identifiées. Dans la nomenclature à 17 OTEX retenue ici, deux OTEX regroupent la majorité des exploitations productrices de lait (Encadré 1-1).

Encadré 1-1 : Définition des deux OTEX du secteur laitier

L'OTEX n°41 « Bovins lait ». Pour qu'une exploitation agricole appartienne à cette OTEX, il faut que sa MBS « prairies et herbivores » représente plus des 2/3 de sa MBS totale, que sa MBS « bovins » représente plus des 2/3 de sa MBS « prairies et herbivores », que sa MBS « bovins laitiers » et sa MBS « vaches laitières » représentent chacune respectivement plus des 2/3 de sa MBS « bovins ».

L'OTEX n°43 « Bovins lait, élevage et viande ». Pour qu'une exploitation agricole appartienne à cette OTEX, il faut que sa MBS « prairies et herbivores » représente plus des 2/3 de sa MBS totale, que sa MBS « bovins » représente plus des 2/3 de sa MBS « prairies et herbivores » et que sa MBS « vaches laitières » représente entre 1/10 et 2/3 de sa MBS « bovins ».

A l'échelle européenne, les 444 200 exploitations de l'OTEX n°41 « Bovins lait » représentent 12% de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles. Elles occupent 15% de la superficie agricole utile et emploient 13% des actifs agricoles. Regroupant 46% des UGB bovines et 74% du cheptel de vaches laitières (Tableau 1-2), elles assurent 74% de la production de lait et 31% de la production de viande bovine (exprimées en valeur).

Tableau 1-2 : Répartition du cheptel et de la production entre les différentes OTEX (UE à 15 – en %)

	UGB bovines	Vaches laitières	Production de lait (euros)	Production de viande bovine (euros)
Bovins lait (41)	46%	74%	74%	31%
Bovins lait, élevage et viande (43)	7%	6%	6%	7%
Polyculture, grandes cultures et herbivores (60+71+81)	18%	15%	16%	20%
Céréales (11) + Céréales et autres cultures (12)	4%	1%	1%	7%
Granivores (50) + Polyélevage granivores (72)	2%	2%	2%	3%
Autres	23%	2%	1 %	32%
Toutes OTEX	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 507 400 exploitations des OTEX n°41 « Bovins lait » et n°43 « Bovins lait, élevage et viande » représentent, quant à elles 13%, des exploitations agricoles professionnelles. Avec 15% des emplois agricoles et 18% de la surface agricole utile, elles rassemblent 80% des vaches laitières et réalisent 80% de la production de lait. Les exploitations du type « Polyculture-Elevage » (OTEX n°60, n°71 et n°81) correspondent également, pour certaines d'entre elles, à des structures laitières de grande dimension : c'est le cas de certains GAEC laitiers à vocation multi-produits. Ces trois orientations de production regroupent 15% de l'effectif de vaches laitières et 16% de la production communautaire de lait.

Afin d'éviter l'écueil qui consisterait à exclure du champ d'analyse certaines unités laitières ainsi que 20% de la production européenne de lait, le choix a été fait de ne pas retenir, pour cette étude, une grille de lecture basée sur les OTEX n°41 et n°43.

1-2-2- Les exploitations sont dites « laitières » quand elles ont au moins 5 vaches laitières

Les exploitations agricoles ayant au moins 5 vaches laitières sont considérées, dans cette étude, comme des « exploitations laitières ». Parmi les 3,79 millions d'exploitations agricoles recensées dans l'univers RICA, 632 600 exploitations laitières sont ainsi identifiées (soit 17%). Elles rassemblent 20% des emplois agricoles, 27% de la superficie agricole utile et 33% de la production agricole de l'Union européenne. Elles assurent 99% de la production communautaire de lait et de produits laitiers (Tableau 1-3). Les unités produisant du lait avec un cheptel comptant moins de 5 vaches laitières jouent donc un rôle négligeable dans l'offre globale (moins de 1% du lait communautaire) et il peut ainsi être considéré que cette étude concerne l'intégralité des exploitations laitières « professionnelles ».

Tableau 1-3 : Contribution de différents types « d'exploitations laitières » à l'agriculture européenne

	OTEX n°41	**OTEX n°41+43**	**≥ 5 vaches laitières**
Nombre d'exploitations laitières	12%	13%	17%
Emploi (UTA)	13%	15%	20%
Marge brute standard (en UDE)	19%	21%	31%
Superficie agricole utile	15%	18%	27%
Production brute totale (en euros)	20%	23%	33%
dont production brute animale	40%	44%	59%
dont production de lait et de produits laitiers	74%	79%	99%
dont production de viande bovine	31%	38%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le choix d'une définition large du champ des exploitations laitières a pour conséquence immédiate de ne pas focaliser l'analyse sur les seules unités spécialisées[3]. Pour certaines exploitations laitières ainsi identifiées, la commercialisation du lait ou de produits laitiers joue un rôle économique modeste par rapport à d'autres productions agricoles.

[3] Cette restriction est cependant envisagée dans un second temps au moyen de grilles typologiques spécifiques identifiant plusieurs systèmes de production au sein du secteur laitier.

1-3- Un découpage de l'Union européenne en 27 bassins de production

Pour rendre compte de la diversité géographique du secteur laitier européen tout en évitant une multiplication trop importante des données (ce qui serait immanquablement le cas dans le cadre d'une analyse privilégiant l'ensemble des régions administratives), le choix a été fait de baser cette étude sur 27 grands bassins de production[4].

1-3-1- Le découpage classique du RICA : 15 Etats membres et 102 régions

Parmi les 59 010 exploitations agricoles de l'échantillon RICA, 15 940 sont identifiées comme étant des « exploitations laitières » (Tableau 1-4). Chaque exploitation laitière de l'échantillon est dotée d'un coefficient d'extrapolation permettant de représenter, *in fine*, un univers global de 632 600 unités. Au regard des données de l'exercice 1999, le coefficient de pondération moyen des unités laitières (40) est inférieur à celui observé pour l'ensemble des exploitations agricoles (64). Si, pour l'Union européenne, une exploitation laitière de l'échantillon représente 40 unités dans l'univers RICA, ce taux varie fortement d'un pays à l'autre : de 22 en Belgique et au Portugal à 77 en Irlande.

Tableau 1-4 : Nombre d'exploitations agricoles et d'exploitations laitières dans les Etats membres

	Exploitations agricoles			Exploitations laitières		
	Echantillon RICA	**Univers RICA**	**Coefficient d'extrapolation**	**Echantillon RICA**	**Univers RICA**	**Coefficient d'extrapolation**
Allemagne	6 170	276 800	45	3 090	144 200	47
Autriche	2 020	85 200	42	1 080	45 000	42
Belgique + Lux.	1 540	43 100	28	870	19 200	22
Danemark	1 860	48 900	26	490	12 300	25
Espagne	8 210	615 600	75	1 490	51 700	35
Finlande	890	55 100	62	390	24 600	63
France	7 750	405 100	52	2 390	126 600	53
Grèce	4 610	509 500	110	80	5 500	67
Irlande	1 120	128 700	115	480	37 000	77
Italie	16 270	1 052 000	65	2 970	72 100	24
Pays-Bas	1 320	80 600	61	460	32 900	71
Portugal	2 650	316 900	119	670	14 800	22
Royaume-Uni	3 640	132 700	36	1 050	32 300	31
Suède	940	39 700	42	410	14 500	35
Union européenne	**59 010**	**3 789 900**	**64**	**15 940**	**632 600**	**40**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'analyse de la répartition géographique des exploitations agricoles et laitières entre les quinze Etats membres constitue une étape préalable indispensable afin d'évaluer la nécessité d'un découpage géographique à l'intérieur de chaque Etat.

[4] Le regroupement des régions en bassins de production est basé, en partie, sur une Analyse en Composante Principale (ACP), laquelle s'appuie sur des variables de spécialisation et de dimension économique (Daniel, Maillard, 2001).

Les 3,79 millions d'exploitations agricoles européennes ne sont pas réparties uniformément sur l'ensemble du territoire européen. Les pays comportant un grand nombre d'exploitations agricoles sont les suivants : l'Italie (1 052 000 unités), l'Espagne (615 600), la Grèce (509 500), la France (405 100), le Portugal (316 900) et l'Allemagne (276 800).

Cette hiérarchie des Etats membres est différente lorsque l'analyse porte sur le secteur laitier (Tableau 1-5). Ainsi, 23% des exploitations laitières européennes sont situées en Allemagne (144 200 exploitations) et 20% en France (126 600 exploitations) ; viennent ensuite l'Italie (72 100 exploitations), l'Espagne (51 700 exploitations) et l'Autriche (45 000 exploitations). En terme de production de lait, l'Allemagne et la France sont aux deux premiers rangs européens (avec respectivement 24% et 20% des volumes), suivis par le Royaume-Uni (13%) et les Pays-Bas (10%). Trois pays rassemblent ainsi plus de la moitié des exploitations laitières européennes (Allemagne, France et Italie) et quatre pays assurent les deux tiers de la production communautaire de lait (Allemagne, France, Royaume-Uni et Pays-Bas).

Tableau 1-5 : Nombre d'exploitations laitières et production de lait dans les 15 Etats membres

	Nombre d'exploitations laitières		Production de lait (en % de la production laitière de l'UE à 15)
	En % des exploitations agricoles du pays	En % des exploitations laitières de l'UE à 15	
Allemagne	52,1%	22,8%	23,5%
Autriche	52,9%	7,1%	2,4%
Belgique + Lux.	44,4%	3,0%	3,0%
Danemark	25,0%	1,9%	3,8%
Espagne	8,4%	8,2%	4,8%
Finlande	44,6%	3,9%	2,3%
France	31,2%	20,0%	19,8%
Grèce	1,1%	0,9%	0,3%
Irlande	28,8%	5,9%	4,9%
Italie	6,8%	11,4%	8,4%
Pays-Bas	40,8%	5,2%	10,3%
Portugal	4,7%	2,3%	1,2%
Royaume-Uni	24,3%	5,1%	12,5%
Suède	36,5%	2,3%	2,7%
Union européenne	**16,7%**	**100,0%**	**100,0%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Préalablement à la constitution des 27 bassins de production, les exploitations laitières et la production de lait ont également été réparties selon les 102 régions administratives du RICA européen. Cette étape, nécessaire pour repérer les regroupements régionaux à effectuer, est l'occasion de rappeler que le secteur laitier reste géographiquement moins concentré que beaucoup d'autres productions agricoles (productions porcines et avicoles, maraîchage, viticulture…). Cependant, moins de la moitié des régions administratives européennes (soit 48 régions) rassemblent plus de 90% des exploitations laitières de l'Union (Tableau 1-6).

Il paraît donc difficile d'utiliser l'échelon régional comme unité géographique de base pour cette analyse. De même, l'échelon national ne permet pas, pour certains grands pays producteurs de lait, de rendre compte de l'existence de situations régionales parfois extrêmement contrastées, tant sur le plan des structures et des systèmes productifs que sur le plan des résultats économiques. Afin de trouver un compromis entre ces deux situations, il est proposé de regrouper les 102 régions administratives (Carte 1-1) en 27 bassins de production. Ce regroupement est réalisé de manière à respecter trois contraintes : l'unité nationale (à l'exception du regroupement de la Belgique et du Luxembourg, seules des régions appartenant à un même pays sont fusionnées) ; la continuité spatiale (seules des régions limitrophes sont regroupées) ; la taille minimale de l'échantillon.

1-3-2- La définition des 27 bassins de production

Dans le but de réaliser un découpage géographique de l'Union européenne en bassins de production, les Etats membres sont répartis en trois grandes catégories : ceux pour lesquels la question du découpage géographique ne se pose pas (il s'agit des pays n'ayant pas de subdivision régionale) ; ceux pour lesquels le découpage est envisageable (il s'agit de pays composés de plusieurs régions) mais non souhaité au regard des observations réalisées ; ceux pour lesquels un découpage géographique en bassins de production est effectivement pratiqué.

- ***Première catégorie d'Etats membres***

La question du découpage géographique en bassins de production ne se pose pas en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas. En effet, dans le RICA européen, ces Etats membres ne sont pas divisés en régions administratives. Le bassin de production est donc délimité par les frontières nationales. Un regroupement de la Belgique et du Luxembourg est en outre opéré pour des raisons de commodités statistiques (éviter de générer une ligne « Luxembourg » peu représentative pour la plupart des analyses du fait d'un nombre très limité d'individus). Il faut noter que le Luxembourg n'assure que 7% de la production de lait du bassin « Belgique+Luxembourg » et ne regroupe que 1 100 exploitations laitières (contre 18 000 en Belgique).

- ***Deuxième catégorie d'Etats membres***

Pour quatre Etats membres, au sein desquels plusieurs régions administratives sont distinguées, le choix de conserver l'unité nationale comme référence géographique a été fait.

En Finlande, les 24 600 exploitations laitières se répartissent de façon relativement homogène entre les quatre régions administratives : 6 900 exploitations pour la région Etelä-Suomi, 7 800 pour la région Sisä-Suomi, 5 200 pour la région Pohjanmaa et 4 700 pour la région Pojois-Suomi. Le nombre d'exploitations laitières en Finlande étant proche de celui d'une région comme la Bretagne, une segmentation de l'unité nationale n'a pas été jugée utile. L'entrée récente de ce pays dans l'Union européenne (en 1995) constitue un argument supplémentaire dans ce sens, le RICA n'étant pas encore totalement « rodé » dans cet Etat (il est donc préférable de privilégier ici une approche nationale plus solide).

En Suède, les 14 500 exploitations productrices de lait se répartissent entre trois régions administratives : Slattbygdslän (6 200), Skogs-och-Mellersta (5 800) et Län I Norra (2 600). Pour des raisons identiques à celles évoquées pour la Finlande, il est apparu préférable de conserver l'unité nationale comme champ géographique d'observation.

Au Portugal, les 14 800 exploitations laitières (qui représentent globalement moins de 5% des exploitations agricoles du pays) sont localisées dans cinq régions administratives.

En Grèce, où quatre régions sont répertoriées (Macédoine-Trhace, Epire-Péloponèse, Théssalie et Crète-Archipel Egéen), les 5 500 exploitations laitières représentent moins de 1% de l'ensemble des exploitations agricoles du pays. Ce très faible poids du secteur laitier incite à raisonner à l'échelle nationale. Les résultats concernant la Grèce sont présentés de façon à avoir une vision exhaustive du secteur laitier européen, mais il convient de rester prudent lors de leur interprétation (faible taille de l'échantillon).

- ***Troisième catégorie d'Etats membres***

Pour cinq Etats membres, un regroupement des régions administratives en plusieurs bassins de production est adopté[5].

En Allemagne, les 144 200 exploitations laitières sont réparties entre quatre bassins de production, lesquels résultent de l'agrégation de quatorze régions administratives.

Tableau 1-7 : Le secteur laitier dans les quatre bassins de production en Allemagne

	Exploitations laitières			Poids des exploitations laitières / Total	Production laitière (en % du pays)
	Nombre (Echantillon)	Nombre (Univers)	en % du pays		
Allemagne-Nord	720	30 900	21%	52%	26%
Allemagne-Est	510	4 900	3%	39%	21%
Allemagne-Ouest	1 160	45 600	32%	42%	25%
Allemagne-Bavière	700	62 700	43%	65%	28%
Allemagne	**3 090**	**144 200**	**100%**	**52%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

- Le bassin « Allemagne-Nord », qui regroupe le Schleswig-Holstein, Hambourg et la Basse-Saxe, compte 30 900 exploitations laitières (soit 21% des exploitations productrices de lait allemandes) et réalise 26% de la production de lait nationale.

[5] Dans les tableaux de présentation des résultats, le total du pays sera également mentionné afin de permettre une comparaison entre les quinze Etats membres.

- Le bassin « Allemagne-Est », qui regroupe cinq régions de l'Est (Brandenburg, Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt, Thueringen), assure 21% de la production de lait allemande avec seulement 3% des exploitations laitières du pays. Les structures y sont majoritairement de grande taille, avec une forte mobilisation de main-d'œuvre. Présentes dans le RICA depuis 1995, elles constituent, de plus, un bloc politique relativement homogène.

- Le bassin « Allemagne-Ouest », constitué des cinq régions de l'Ouest (Rhénanie-Westphalie, Hesse, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtenberg et Sarre), compte 45 600 exploitations laitières pour 25% de la production nationale de lait.

- La région « Allemagne-Bavière », qui regroupe 62 700 exploitations laitières (soit 43% des exploitations laitières allemandes et 10% des unités européennes), est assimilée à un bassin de production. Représentant 65% des exploitations agricoles régionales, les exploitations laitières assurent 28% de la production de lait allemande. Cette région est composée essentiellement de petites structures où la double activité est fréquente (50 à 60% des exploitations laitières).

En France, les 126 600 exploitations laitières des vingt-deux régions administratives sont regroupées au sein de sept bassins de production[6]. Le découpage géographique opéré est conforme à celui pratiqué régulièrement par les équipes de l'Institut de l'Elevage lors d'analyses comparatives.

Tableau 1-8 : Le secteur laitier dans les sept bassins de production en France

	Exploitations laitières			Poids des exploitations laitières / Total	Production laitière (en % du pays)
	Nombre (Echantillon)	Nombre (Univers)	en % du pays		
France-Nord BP	380	15 400	12%	41%	13%
France-Centre	180	6 700	5%	12%	6%
France-Ouest	870	55 300	44%	62%	46%
France-Est	370	12 700	10%	57%	12%
France-Massif Central	210	11 600	9%	36%	7%
France-Sud Ouest	220	13 000	10%	13%	10%
France-Sud Est	170	12 000	9%	17%	7%
France	**2 400**	**126 600**	**100%**	**31%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

- Le bassin « France-Nord Bassin Parisien » (15 400 exploitations laitières assurant 13% de la production nationale de lait) est composé de quatre régions (Ile-de-France, Picardie, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais) dans lesquelles les exploitations laitières sont assez largement orientées vers les grandes cultures. La région Ile-de-France ne compte que 100 exploitations laitières.

[6] Des analyses selon les régions administratives sont régulièrement conduites à partir du RICA français.

- Le bassin « France-Centre », au sein duquel les grandes cultures sont parfois localement assez présentes, regroupe les régions Champagne-Ardenne, Centre et Bourgogne. Avec 6 700 exploitations laitières et 6% de l'offre nationale de lait, ce bassin est d'une taille modeste par rapport à l'ensemble national.

- Le bassin « France-Ouest » regroupe trois régions à forte vocation laitière : la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne. Avec 55 300 exploitations laitières (soit 44% de l'univers national), ce bassin assure 46% de la production française de lait. Près de 62% des exploitations agricoles sont dites « laitières » dans cette zone. Ces unités paraissent relativement homogènes quant aux structures (surfaces limitées par une activité agricole encore assez dense), aux niveaux d'intensification (présence élevée de maïs fourrage) et aux types d'assolement (les céréales cultivées dans l'exploitation sont essentiellement destinées à l'intraconsommation).

- Le bassin « France-Est », qui rassemble les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté, est quant à lui beaucoup plus hétérogène sur le plan des structures productives. Les 12 700 exploitations laitières de ce bassin proviennent pour 42% de la région Lorraine, où les unités de grande taille avec une sole céréalière développée sont majoritaires. Près de la moitié d'entre elles sont localisées en Franche-Comté, où un nombre important de petites structures bénéficient du dynamisme de la filière fromagère sous signe de qualité.

- Le bassin « France-Massif Central » regroupe les régions du Limousin et de l'Auvergne. Les 11 600 exploitations laitières répertoriées dans ce bassin proviennent essentiellement d'Auvergne, le Limousin étant principalement orienté vers la production spécialisée de viande bovine. Les exploitations laitières du Massif Central se caractérisent notamment par des quotas laitiers limités ainsi que par l'obtention de soutiens directs spécifiques aux zones défavorisées (les indemnités compensatoires de handicaps naturels) et aux zones extensives (la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs).

- Le bassin « France-Sud Ouest » regroupe les régions Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées. Avec 13 000 exploitations laitières, ce bassin est, d'une façon générale, peu spécialisé dans cette production (seulement 13% de l'ensemble des exploitations agricoles). Etendue sur le plan géographique, cette zone connaît une assez grande hétérogénéité de situations : exploitations laitières multi-produits dans le département des Deux-Sèvres et petites unités dans les zones défavorisées de l'Aveyron.

- Le bassin « France-Sud Est » est composé des régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, PACA et Corse. Plus de 90% des 12 000 exploitations laitières de cette zone sont localisées dans la région Rhône-Alpes. De taille assez modeste, ces unités bénéficient pour un nombre important d'entre elles (notamment dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie), d'un prix du lait largement supérieur à la moyenne nationale. Ceci s'explique par les retombées positives des filières fromagères sous AOC.

Au Royaume-Uni, les 32 300 exploitations laitières (soit 5% des unités laitières européennes) sont rassemblées au sein de trois bassins de production, résultat de la fusion de six régions administratives.

Tableau 1-9 : Le secteur laitier dans les trois bassins de production au Royaume-Uni

	Exploitations laitières			Poids des exploitations laitières / Total	Production laitière (en % du pays)
	Nombre (Echantillon)	Nombre (Univers)	en % du pays		
Royaume-Uni-Nord	440	11 800	37%	24%	30%
Royaume-Uni-Centre	450	17 100	53%	33%	56%
Royaume-Uni-Est	170	3 400	11%	11%	15%
Royaume-Uni	**1 060**	**32 300**	**100%**	**24%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

- Le bassin « Royaume-Uni-Nord » compte 11 800 exploitations laitières réparties entre le Pays-de-Galles (4 200 unités), l'Ecosses (2 100) et l'Irlande du Nord (5 400). Il assure 30% de la production laitière nationale.

- Le bassin « Royaume-Uni Centre », qui regroupe les régions du Nord et de l'Ouest du pays, domine le secteur laitier anglais avec 17 100 exploitations laitières et 56% de la production nationale de lait.

- La région « Royaume-Uni Est » est assimilée à un bassin de production. Avec 3 400 exploitations laitières (soit seulement 11% des exploitations agricoles de cette zone, plutôt à dominante céréalière), ce bassin assure 15% de l'offre nationale de lait.

En Espagne, les 51 700 exploitations laitières (soit 8% des exploitations laitières européennes) assurent 5% de la production communautaire de lait. La subsistance de petites structures reste une caractéristique forte de l'élevage laitier espagnol, malgré la restructuration rapide du secteur observée depuis le début des années quatre-vingt-dix. A côté de ces petites structures largement majoritaires, des unités de très grande dimension sont parfois rencontrées (elles ne sont d'ailleurs pas toujours bien prises en compte dans le RICA). Les dix-sept régions administratives sont fusionnées en deux bassins de production.

Tableau 1-10 : Le secteur laitier dans les deux bassins de production en Espagne

	Exploitations laitières			Poids des exploitations laitières / Total	Production laitière (en % du pays)
	Nombre (Echantillon)	Nombre (Univers)	en % du pays		
Espagne-Nord	1 300	39 600	77%	50%	62%
Espagne-Autres	200	12 000	23%	2%	38%
Espagne	**1 500**	**51 700**	**100%**	**8%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

- Le bassin « Espagne-Nord » regroupe les régions Galice, Asturies, Cantabrie, Pays-Basque et Navarre. Avec 77% des exploitations laitières du pays, ce bassin assure 62% de la production nationale de lait. Le taux de spécialisation de ce bassin pour les activités laitières est élevé puisque la moitié des exploitations agricoles y sont dites « laitières ». Les régions Galice (22 500 exploitations laitières), Asturies (9 500 exploitations laitières) et Cantabrie (5 300 exploitations laitières) rassemblent, à elles seules, la moitié de la référence laitière nationale et 56% du cheptel de vaches laitières. Les structures y sont globalement de faible dimension.

- La zone « Espagne-Autres », avec ses 12 000 exploitations laitières réparties entre douze régions administratives, est largement dominée par la Castille-Léon (6 700 exploitations laitières). Cette région, peu peuplée, est la plus grande d'Espagne (20% du territoire). Vient ensuite la Catalogne (2 300 exploitations laitières), région avant tout de grandes structures, héritées d'une implantation laitière peu traditionnelle.

En Italie, les 72 100 exploitations laitières représentent seulement 7% du nombre total d'exploitations agricoles. Compte tenu de cette faible spécialisation laitière et des écarts de dimension économique traditionnellement observés entre les structures du Nord et celles situées dans le Sud du pays, les 21 régions sont fusionnées en deux grands bassins de production.

Tableau 1-11 : Le secteur laitier dans les deux bassins de production en Italie

	Exploitations laitières			Poids des exploitations laitières / Total	Production laitière (en % du pays)
	Nombre (Echantillon)	Nombre (Univers)	en % du pays		
Italie-Nord	2 030	47 700	66%	14%	83%
Italie-Autres	940	24 300	34%	3%	17%
Italie	**2 970**	**72 100**	**100%**	**7%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

- Le bassin « Italie-Nord » rassemble neuf régions administratives et domine assez largement le secteur avec 66% des exploitations laitières nationales (soit 47 700 unités) et 83% de la production de lait. Cette concentration de la production laitière dans le Nord de l'Italie, principalement dans les régions Lombardie (10 500 exploitations), Emilie-Romagne (9 500 exploitations), Vénétie (9 300 exploitations), Haut-Adige (7 200 exploitations) et Piémont (6 600 exploitations), s'appuie sur une intensification importante des systèmes de production (maïs ensilage irrigué et vaches de race Holstein). Les zones de montagne de l'arc alpin, Val d'Aoste (1 200 exploitations) et Trentin (1 600 exploitations), ont cependant conservé et développé un tissu de petites exploitations avec des éleveurs pour la plupart pluriactifs.

- Le bassin « Italie-Autres », qui regroupe douze régions, compte seulement 24 300 exploitations laitières (représentant 3% des exploitations agricoles), dont la plupart sont de très petite dimension économique.

Le découpage géographique proposé conduit donc à distinguer 27 bassins de production au sein de l'Union européenne (Carte 1-2) : 7 en France, 4 en Allemagne, 3 au Royaume-Uni, 2 en Espagne, 2 en Italie, un pour le regroupement Belgique-Luxembourg et 8 pour chacun des autres Etats membres. Dans les tableaux de résultats, les bassins de production sont systématiquement ordonnés dans le sens Nord-Sud, avec, pour les trois premières lignes, les nouveaux arrivants de 1995 (Finlande, Suède et Autriche)[7].

Carte 1-2 : Cartographie des 27 bassins de production dans l'Union européenne

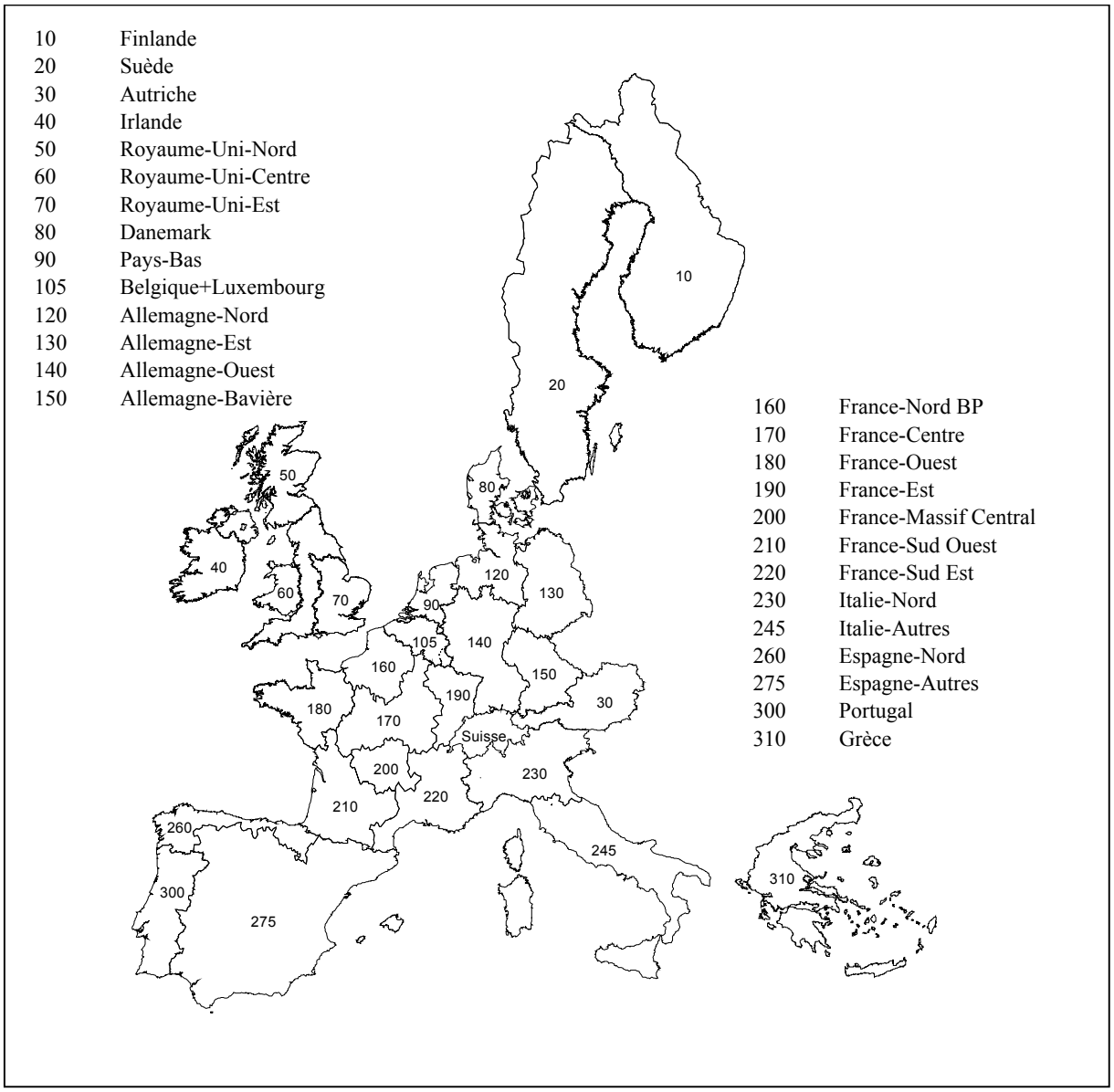

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

[7] Ce choix semble plus intéressant qu'un classement par ordre alphabétique car il permet de créer plusieurs blocs relativement homogènes et simplifie ainsi la lecture des tableaux.

1-4- La production et les exploitations laitières dans les 27 bassins de production

Un croisement entre le zonage géographique retenu (27 bassins de production) et le mode de définition du champ des exploitations laitières permet de dresser un premier profil du secteur laitier européen. Les exploitations dites « laitières » réalisent la quasi totalité de la production communautaire de lait (Tableau 1-12). Leur contribution à cette production est largement supérieure à 97% dans tous les bassins européens, excepté dans les zones Italie-Autres (93%), Portugal (93%) et Grèce (81%).

Tableau 1-12 : Contribution des « exploitations laitières » à la production de lait (en volume)
- Pour les 27 bassins de production -

	Production de lait dans les « exploitations laitières » (en % de l'ensemble de la production laitière)		
	OTEX n°41	**OTEX n°41 et n°43**	**≥ 5 vaches laitières**
Finlande	90,8%	98,2%	99,1%
Suède	95,5%	96,2%	99,7%
Autriche	66,0%	87,9%	98,4%
Irlande	89,6%	95,3%	99,7%
Royaume-Uni	85,4%	87,0%	100,0%
Royaume-Uni - Nord	95,2%	97,4%	100,0%
Royaume-Uni - Centre	86,8%	88,2%	100,0%
Royaume-Uni - Est	60,3%	61,5%	100,0%
Danemark	82,7%	82,7%	99,9%
Pays-Bas	90,3%	91,1%	100,0%
Belgique + Luxembourg	64,2%	77,1%	100,0%
Allemagne	69,8%	73,3%	100,0%
Allemagne - Nord	81,0%	84,7%	100,0%
Allemagne - Est	26,7%	30,0%	100,0%
Allemagne - Ouest	74,6%	78,4%	99,9%
Allemagne - Bavière	87,5%	90,7%	100,0%
France	55,8%	67,6%	100,0%
France - Nord BP	30,0%	41,3%	100,0%
France - Centre	22,6%	36,5%	100,0%
France - Ouest	63,7%	75,5%	100,0%
France - Est	56,5%	71,7%	100,0%
France - Massif Central	69,9%	88,9%	100,0%
France - Sud Ouest	51,3%	58,2%	100,0%
France - Sud Est	73,7%	79,1%	100,0%
Italie	67,2%	74,5%	97,8%
Italie - Nord	72,5%	80,1%	98,9%
Italie - Autres	42,4%	48,6%	92,6%
Espagne	82,6%	84,4%	98,5%
Espagne - Nord	95,0%	97,7%	98,1%
Espagne - Autres	62,2%	62,5%	99,1%
Portugal	80,3%	86,7%	93,5%
Grèce	31,2%	37,9%	81,5%
Union européenne	**73,9%**	**79,5%**	**99,5%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 632 600 exploitations laitières européennes sont réparties inégalement entre les 27 bassins de production (Planche 1-1). Les bassins Allemagne-Bavière (62 700 exploitations), France-Ouest (55 300), Italie-Nord (47 700), Allemagne-Ouest (45 600), Autriche (45 000), Espagne-Nord (39 600) et Irlande (37 000) comptent ainsi un grand nombre d'exploitations laitières (Tableau 1-13). Elles sont par contre peu présentes dans les bassins Royaume-Uni-Est (3 400 exploitations), Allemagne-Est (4 900), Grèce (5 500) et France-Centre (6 700).

Tableau 1-13 : Nombre d'exploitations laitières (Univers RICA) selon les 27 bassins de production

	OTEX n°41	OTEX n°41 et n°43	≥ 5 vaches laitières
Finlande	22 500	24 500	24 600
Suède	13 800	14 100	14 500
Autriche	27 900	39 300	45 000
Irlande	33 000	37 300	37 000
Royaume-Uni	28 000	29 100	32 300
Royaume-Uni - Nord	10 800	11 400	11 800
Royaume-Uni - Centre	14 800	15 200	17 100
Royaume-Uni - Est	2 400	2 500	3 400
Danemark	9 800	9 800	12 300
Pays-Bas	28 300	29 400	32 900
Belgique + Luxembourg	9 900	13 500	19 200
Allemagne	101 900	109 400	144 200
Allemagne - Nord	20 900	22 600	30 900
Allemagne - Est	1 800	1 900	4 900
Allemagne - Ouest	26 800	30 200	45 600
Allemagne - Bavière	52 400	54 700	62 700
France	69 400	87 500	126 600
France - Nord BP	4 000	6 200	15 400
France - Centre	1 400	2 600	6 700
France - Ouest	34 600	42 200	55 300
France - Est	7 600	9 700	12 700
France - Massif Central	7 400	10 400	11 600
France - Sud Ouest	5 900	7 300	13 000
France - Sud Est	8 500	9 100	12 000
Italie	39 900	45 900	72 100
Italie – Nord	32 000	36 400	47 700
Italie – Autres	7 900	9 500	24 300
Espagne	43 300	47 700	51 700
Espagne - Nord	37 500	41 900	39 600
Espagne - Autres	5 800	5 800	12 000
Portugal	15 000	17 600	14 800
Grèce	1 700	2 200	5 500
Union européenne	**444 200**	**507 400**	**632 600**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Cette première partie, consacrée aux aspects méthodologiques, a permis de préciser les atouts et les limites de l'outil statistique mobilisé (le RICA européen de 1999). Elle a également délimité le champ de l'analyse : les exploitations agricoles professionnelles ayant au moins cinq vaches laitières dans 27 bassins de production au sein de l'Union européenne.

PARTIE 2 :

LA CONTRIBUTION DES EXPLOITATIONS LAITIERES A L'AGRICULTURE EUROPEENNE

2- LA CONTRIBUTION DES EXPLOITATIONS LAITIERES A L'AGRICULTURE EUROPEENNE

Les Etats membres favorables au maintien du régime des quotas laitier s'appuient fréquemment sur trois arguments pour justifier leur position : a) le principe de contingentement permet, selon eux, d'ajuster efficacement l'offre à la demande et de limiter ainsi le coût budgétaire de l'Organisation Commune de Marché (OCM) du lait et des produits laitiers ; b) en limitant son offre, l'Union européenne participe, d'une certaine manière, à la régulation du marché mondial des produits laitiers ; c) un démantèlement des quotas laitiers entraînerait une baisse du prix du lait et, par conséquent, une fragilisation des exploitations les moins compétitives ainsi qu'une concentration de la production dans les territoires bénéficiant d'avantages comparatifs. La suppression des quotas présenterait ainsi, selon ces Etats, un risque social et territorial, voire environnemental, notamment dans les régions où il existe peu d'opportunités de diversification et où la production laitière joue un rôle central dans l'activité agricole. Prenant acte de ce dernier argument, l'objet de cette seconde partie est d'apporter des éléments susceptibles de quantifier la contribution des exploitations laitières dans l'agriculture des 27 bassins de l'Union européenne. Cinq volets sont ainsi distingués :

- Le premier présente la part relative des exploitations laitières dans le nombre total d'exploitations agricoles. Une analyse centrée sur les unités appartenant à l'OTEX n°41 « Bovins lait » montre, dans un second temps, que le poids relatif des exploitations laitières a diminué au cours de la dernière décennie, et ce du fait d'un rythme élevé de restructuration.

- Le second examine la contribution des exploitations laitières à l'occupation du territoire en s'appuyant sur différentes variables : la superficie agricole utile, la superficie de céréales et d'oléo-protéagineux et la superficie fourragère. Une analyse déclinée selon trois zones altimétriques permet en outre de préciser le poids du secteur laitier en zone de montagne.

- Le troisième s'intéresse au rôle des exploitations laitières dans l'emploi agricole total (mesuré en UTA - Unité de Travail Agricole -) et dans l'emploi salarié.

- Le quatrième volet met en évidence la part du cheptel de différentes catégories d'animaux (UGB herbivores et bovines, vaches allaitantes, bovins mâles) relevant des exploitations laitières.

- Le cinquième et dernier volet traite du rôle des exploitations laitières dans l'économie agricole (productions agricoles, aides directes et soldes intermédiaires de gestion).

2-1- Les exploitations laitières et l'effectif total d'exploitations agricoles

L'Union européenne compte environ 6 millions d'exploitations agricoles, dont 3,8 millions correspondent à des unités professionnelles. Parmi celles-ci, 17%[8] (soit 632 600 unités) sont considérées comme des « exploitations laitières », c'est-à-dire qu'elles possèdent un cheptel comptant au moins cinq vaches laitières (Tableau 2-1).

Tableau 2-1 : Contribution des exploitations laitières au nombre d'exploitations et à la production de lait
- Pour les 27 bassins de production -

	Exploitations laitières			Production laitière (en % de l'UE-15)
	Nombre (Univers RICA)	En % de l'UE-15	En % des exploit. agricoles	
Finlande	24 600	3,9%	44,6%	2,3%
Suède	14 500	2,3%	36,5%	2,7%
Autriche	45 000	7,1%	52,9%	2,4%
Irlande	37 000	5,8%	28,8%	4,9%
Royaume-Uni	32 300	5,1%	24,3%	12,6%
Royaume-Uni-Nord	11 800	1,9%	24,2%	3,7%
Royaume-Uni-Centre	17 100	2,7%	32,9%	7,0%
Royaume-Uni-Est	3 400	0,5%	10,8%	1,9%
Danemark	12 300	1,9%	25,0%	3,8%
Pays-Bas	32 900	5,2%	40,8%	10,3%
Belgique + Lux.	19 200	3,0%	44,4%	3,0%
Allemagne	144 200	22,8%	52,1%	23,5%
Allemagne-Nord	30 900	4,9%	52,4%	6,1%
Allemagne-Est	4 900	0,8%	38,8%	5,0%
Allemagne-Ouest	45 600	7,2%	42,3%	5,8%
Allemagne-Bavière	62 700	9,9%	64,6%	6,6%
France	126 600	20,0%	31,3%	19,9%
France-Nord BP	15 400	2,4%	41,0%	2,7%
France-Centre	6 700	1,1%	11,6%	1,2%
France-Ouest	55 300	8,7%	62,5%	9,1%
France-Est	12 700	2,0%	56,7%	2,3%
France-Massif Central	11 600	1,8%	36,1%	1,3%
France-Sud Ouest	13 000	2,1%	13,5%	1,9%
France-Sud Est	12 000	1,9%	16,9%	1,4%
Italie	72 100	11,4%	6,9%%	8,4%
Italie-Nord	47 700	7,5%	13,9%	7,0%
Italie-Autres	24 300	3,8%	3,4%	1,4%
Espagne	51 700	8,2%	8,2%	4,8%
Espagne-Nord	39 600	6,3%	50,0%	3,0%
Espagne-Autres	12 000	1,9%	2,2%	1,8%
Portugal	14 800	2,3%	4,7%	1,2%
Grèce	5 500	0,9%	1,1%	0,3%
Union européenne	**632 600**	**100%**	**16,7%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

[8] La contribution des exploitations laitières au nombre total d'exploitations (« professionnelles » et « non professionnelles ») est, à l'échelle européenne, légèrement inférieure à ce seuil de 17%.

- ***Plus de 50% d'exploitations laitières dans de nombreux bassins du Nord de l'Union***

La contribution des exploitations laitières au nombre total d'exploitations agricoles est plus élevée dans les bassins du Nord de l'Union européenne (Tableau 2-1). Les exploitations laitières représentent plus de 50% des exploitations agricoles dans les bassins Allemagne-Nord et Bavière, France-Ouest et Est, ainsi qu'en Autriche. C'est également le cas en Espagne-Nord, seul bassin du Sud de l'Union à compter une part importante d'exploitations laitières. Des différences significatives sont également observées entre les bassins de production d'un même pays. Ainsi, par exemple, les exploitations laitières représentent près des deux tiers des exploitations agricoles dans le bassin France-Ouest et seulement un dixième dans le bassin France-Centre.

Les bassins de production participant largement à l'activité laitière européenne (sur le plan du nombre d'exploitations) ne sont pas nécessairement ceux pour lesquels le secteur laitier contribue fortement à l'agriculture régionale. Ainsi, par exemple, 7% des exploitations laitières européennes sont localisées en Italie-Nord, mais ces unités ne représentent que 14% de l'ensemble des exploitations agricoles du bassin. Inversement, dans la zone France-Est, les exploitations laitières pèsent pour plus de la moitié dans le nombre total d'exploitations agricoles, alors que cette zone ne compte que 2% des exploitations laitières européennes.

Comparativement à d'autres productions animales (porcs, volailles…), la production laitière est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire européen. Dix-huit bassins de production (soit les deux tiers des bassins définis dans cette étude) participent chacun pour plus de 2% à la production laitière européenne. Six bassins situés au Nord (Pays-Bas, France-Ouest, Royaume-Uni Centre, Allemagne-Bavière, Allemagne-Nord et Allemagne-Ouest) et un, de grande dimension spatiale, situé au Sud (Italie-Nord) assurent chacun plus de 5% de la production communautaire de lait. Si, d'une manière générale, les zones possédant de nombreuses exploitations laitières produisent également de grandes quantités de lait, des différences substantielles peuvent cependant apparaître (Graphique 2-1). Ainsi, les Pays-Bas fournissent 10% du lait communautaire avec seulement 32 900 exploitations (soit 5% des unités laitières européennes) tandis que 7% de la production laitière de l'Union est réalisée avec 62 700 exploitations en Allemagne-Bavière (soit 10% des exploitations laitières européennes) ou 3% avec 49 600 exploitations en Espagne-Nord.

- ***La restructuration entraîne une diminution du poids relatif des exploitations laitières***

La restructuration des exploitations laitières au cours de la dernière décennie ayant été plus rapide que pour d'autres types d'exploitations agricoles (comme ce fut le cas en France[9]), leur poids relatif est en légère diminution.

---

[9] En France, au regard des données fournies par les deux derniers Recensements de l'agriculture, le nombre total d'exploitations agricoles est passé de 1 016 000 en 1988 à 663 800 en 2000, soit une diminution de 35% (contre –50% pour les unités de l'OTEX n°41 « Bovins lait »). En limitant l'analyse aux unités « professionnelles », le nombre d'exploitations agricoles a reculé globalement de 31% (de 569 700 unités en 1988 à 393 300 unités en 2000). La baisse est nettement plus forte pour les exploitations laitières de l'OTEX n°41 (-43%) que pour celles des OTEX « Bovins-viande » (-4%), « Viticulture de qualité » (-6%) et « Granivores » (-11%).

L'évolution du nombre d'exploitations de l'OTEX n°41 « Bovins lait »[10] entre 1990 et 1999 est analysée en s'appuyant sur les données standards du RICA européen (Tableau 2-2). Cette évolution, observée uniquement pour les pays présents pendant toute la décennie, indique un recul moyen de 33% du nombre d'exploitations sur cette période (soit un rythme annuel de -3,7%). La baisse annuelle du nombre d'exploitations laitières fut particulièrement élevée en Espagne (-5,8%), en Belgique (-4,4%), au Danemark (-4,1%), en France (-4,1%) et en Italie (-4,1%). Elle fut, en revanche, plus faible au Royaume-Uni (-2%), car les exploitations y bénéficiaient, dès l'origine, d'un volume annuel de production laitière plus important (Tableau 2-3). Cette analyse étant conduite sur la base d'un échantillon glissant (observation de l'univers RICA à deux périodes distinctes), elle ne rend pas compte des mouvements opérés entre orientations technico-économiques. Ainsi, certaines exploitations laitières ont effectivement disparu pendant que d'autres se sont diversifiées en 1999 alors qu'elles étaient spécialisées en 1990, et inversement.

Tableau 2-2 : Evolution du nombre d'exploitations de l'OTEX n°41 « Bovins lait » entre 1990 et 1999
- Pour les douze Etats membres de l'Union européenne présents sur la période -

	Nombre d'exploitations laitières		Variation 1990-1999		
	1990	**1999**	**En nombre**	**En %**	**En % par an**
Allemagne (hors Est)	138 900	101 000	-37 900	-27%	-3,0%
Belgique + Lux.	16 500	10 000	-6 500	-39%	-4,4%
Danemark	15 800	10 000	-5 800	-37%	-4,1%
Espagne	90 900	43 700	-47 200	-52%	-5,8%
France	110 000	69 900	-40 100	-36%	-4,1%
Grèce	1 600	1 600	ns	ns	ns
Irlande	41 900	33 300	-8 600	-21%	-2,3%
Italie	63 900	40 600	-23 300	-36%	-4,1%
Pays-Bas	36 100	28 400	-7 700	-21%	-2,4%
Portugal	21 900	15 200	-6 700	-31%	-3,4%
Royaume-Uni	34 700	28 400	-6 300	-18%	-2,0%
UE-12 (hors ex-RDA)	**572 000**	**382 300**	**-189 700**	**-33%**	**-3,7%**

Sources : RICA UE 1990 et 1999 (échantillon glissant), Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans un système de contingentement global de l'offre, la baisse du nombre d'exploitations s'est traduite par une augmentation de la production laitière moyenne par exploitation. Pour les unités de l'OTEX n°41 « Bovins lait », la production moyenne annuelle de lait par exploitation a, en effet, progressé de 57% à l'échelle européenne, passant de 146 900 kg à 230 400 kg (soit +6,3% par an). La hausse fut bien plus spectaculaire au Danemark (+193 100 kg), aux Pays-Bas (+112 000 kg) et en Italie (+101 700 kg) qu'elle ne le fut en France (+44 700 kg) ou en Irlande (+36 100 kg). En France, la gratuité des quotas laitiers et la redistribution des références libérées aux producteurs jugés prioritaires expliquent, en partie, cette plus faible progression.

[10] Cette analyse est conduite ici uniquement sur les exploitations de l'OTEX n°41 « Bovins lait ». Un travail identique sur les unités avec au moins cinq vaches laitières aurait exigé un travail spécifique sur la base du RICA de l'exercice 1990. Il est vraisemblable que les tendances observées auraient été assez proches.

Tableau 2-3 : Evolution de la production annuelle de lait par exploitation de l'OTEX n°41 entre 1990 et 1999
- Pour les douze Etats membres de l'Union européenne présents sur la période -

	Production de lait (kg/exploit.)		Variation 1990-1999		
	1990	**1999**	**En kg**	**En %**	**En % par an**
Allemagne (hors Est)	123 000	197 200	+74 200	+60%	+6,7%
Belgique + Lux.	182 200	256 900	+74 700	+41%	+4,6%
Danemark	235 300	428 400	+193 100	+82%	+9,1%
Espagne	47 300	121 300	+74 000	+156%	+17,4%
France	163 800	208 500	+44 700	+27%	+3,0%
Grèce	---	77 700	ns	ns	ns
Irlande	138 900	175 000	+36 100	+26%	+2,9%
Italie	88 200	189 900	+101 700	+115%	+12,8%
Pays-Bas	315 500	427 500	+112 000	+35%	+3,9%
Portugal	44 400	93 200	+48 800	+110%	+12,2%
Royaume-Uni	402 100	500 100	+98 000	+24%	+2,7%
UE-12 (hors ex-RDA)	**146 900**	**230 400**	**+83 500**	**+57%**	**+6,3%**

Sources : RICA UE 1990 et 1999 (échantillon glissant), Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Outre les quotas laitiers, l'augmentation de la productivité du travail, le développement des formes sociétaires et les mesures de politique publique visant à encourager la cessation d'activité ont conduit à une diminution rapide du nombre d'exploitations laitières et de leur poids relatif dans le nombre total d'exploitations agricoles. Cette diminution, qui reste légère, ne doit cependant pas masquer le rôle majeur joué par ces exploitations dans plusieurs bassins localisés au Nord de l'Union européenne.

2-2- L'emploi agricole

Depuis l'application des quotas laitiers en 1984, le secteur laitier a perdu un nombre important d'emplois agricoles, et ce, malgré le développement rapide des formes sociétaires (GAEC et EARL, notamment en France) et l'augmentation du poids relatif de l'emploi salarié.

Les exploitations agricoles « professionnelles » de l'Union européenne rassemblent 5,8 millions d'Unités de Travail Agricole (UTA)[11], dont 4,7 millions d'UTA familiales et 1,1 millions d'UTA salariées. Un cinquième de ces UTA (soit 1,2 millions) sont mobilisées par les exploitations laitières (Tableau 2-4). Ces exploitations contribuent à plus de la moitié de l'emploi agricole dans les bassins Allemagne-Est, Allemagne-Bavière, France-Ouest, France-Est, Autriche, Finlande et Espagne-Nord. La zone Italie-Nord compte le plus grand nombre d'actifs dans le secteur laitier (Graphique 2-2). Avec la Bavière et l'Ouest de la France, le quart des producteurs laitiers européens est ainsi représenté.

[11] Pour chaque catégorie de main-d'œuvre, une UTA partielle est calculée ainsi : Temps de travail / 2 200 heures.

Tableau 2-4 : Contribution des exploitations laitières à l'emploi agricole total
- Pour les 27 bassins de production -

	Emploi agricole total (UTA)		Poids des exploitations laitières	
	Exploitations agricoles	**Exploitations laitières**	**UTA totales**	**UTA salariées**
Finlande	96 800	50 600	52%	22%
Suède	49 500	24 100	49%	48%
Autriche	159 700	88 800	56%	21%
Irlande	156 400	58 700	38%	59%
Royaume-Uni	290 000	75 200	26%	22%
Royaume-Uni-Nord	85 400	24 100	28%	26%
Royaume-Uni-Centre	108 900	39 700	36%	35%
Royaume-Uni-Est	95 700	11 400	12%	11%
Danemark	67 700	21 300	31%	28%
Pays-Bas	171 400	53 600	31%	5%
Belgique + Lux.	74 200	31 700	43%	7%
Allemagne	562 500	296 300	53%	52%
Allemagne-Nord	110 500	53 100	48%	25%
Allemagne-Est	100 500	73 200	73%	81%
Allemagne-Ouest	199 800	73 600	37%	13%
Allemagne-Bavière	151 700	96 400	64%	24%
France	737 500	219 000	30%	9%
France-Nord BP	68 600	27 800	41%	20%
France-Centre	102 800	12 500	12%	5%
France-Ouest	157 800	93 900	60%	22%
France-Est	40 200	22 900	57%	26%
France-Massif Central	48 000	18 800	39%	18%
France-Sud Ouest	178 000	23 000	13%	4%
France-Sud Est	142 100	20 100	14%	1%
Italie	1 278 500	141 200	11%	9%
Italie-Nord	512 600	101 600	20%	23%
Italie-Autres	765 900	39 600	5%	3%
Espagne	824 600	73 200	9%	1%
Espagne-Nord	108 200	56 000	52%	25%
Espagne-Autres	716 400	17 200	2%	1%
Portugal	417 900	26 600	6%	7%
Grèce	865 800	9 900	1%	1%
Union européenne	**5 752 300**	**1 170 500**	**20%**	**15%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'emploi salarié est proportionnellement moins développé dans le secteur laitier que dans d'autres spécialisations agricoles (viticulture, maraîchage, horticulture…) du fait de la dimension familiale des structures, des conditions techniques de production (pas de saisonnalité, exigeant une forte mobilisation de main œuvre à certains moments précis) et du développement des sociétés agricoles (en France, les GAEC et les EARL réalisent 51% de la production nationale de lait). Le bassin Allemagne-Est, qui regroupe 41% des salariés agricoles du secteur laitier de l'Union, influence fortement les statistiques européennes observées et mérite, de ce fait, un traitement particulier.

2-3- L'occupation du territoire

Outre ses fonctions productives et marchandes (production de denrées alimentaires), l'agriculture, et notamment l'élevage laitier, participe à l'occupation du territoire européen et à la mise en valeur des espaces ruraux. Le lien au territoire des activités laitières peut être jugé soit positivement (ouverture des paysages, entretien de l'espace dans les zones défavorisées, maintien de la biodiversité…), soit négativement (pollution des eaux liée à une concentration excessive des élevages, émission de gaz à effet de serre…). Il est, dans tous les cas, l'objet d'une attention croissante des pouvoirs publics, tant par des mesures visant à renforcer les contraintes techniques de production (par exemple, la remise aux normes des bâtiments) que par des incitations à une réorientation des systèmes productifs (par exemple, les mesures agro-environnementales et les contrats territoriaux d'exploitation). Contrairement à d'autres productions (porcs, volailles…), l'activité laitière est, très souvent, utilisatrice directe d'espace *via* les superficies fourragères. Si les niveaux d'intensification varient fortement d'un bassin de production à l'autre, la production laitière de type « hors-sol » reste, à l'échelle européenne, une orientation technique marginale. Par ailleurs, le mode d'attribution des droits à produire, l'existence de races locales rustiques de vaches laitières et le développement des filières fromagères permettent au secteur laitier de participer activement à la valorisation des territoires de montagne.

- ***Les exploitations laitières occupent 27% de la surface agricole européenne***

Sur la base des données du RICA, qui ne prend en compte que les surfaces valorisées par les unités « professionnelles » (estimées à 90%), la superficie agricole utile (SAU) de l'Union européenne s'élève à 116,5 millions d'hectares, dont 27% (soit 31,5 millions d'hectares) sont occupés par des exploitations laitières (Tableau 2-5).

La superficie fourragère principale totale de l'Union européenne s'étend sur 51,4 millions d'hectares. Elle regroupe 25,7 millions d'hectares de prairies permanentes[12], 7,0 millions d'hectares de prairies temporaires, 3,9 millions d'hectares de maïs fourrage, 4,9 millions d'hectares d'autres plantes fourragères et 9,9 millions d'hectares de parcours. Les exploitations laitières valorisent 42% de la surface fourragère européenne (soit 21,5 millions d'hectares), 48% des prairies permanentes, 50% des prairies temporaires, 77% des superficies de maïs fourrage, 38% des autres plantes fourragères et seulement 7% des parcours. Près de 80% des exploitations laitières européennes ont des prairies permanentes, 52% du maïs fourrage et seulement 8% des superficies de parcours.

---

[12] Définition des surfaces fourragères dans le RICA européen :

Les *prairies permanentes* correspondent aux herbages entretenus pendant 5 ans et plus.

Les *prairies temporaires* correspondent aux prairies exploitées pendant moins de 5 ans.

Les *parcours* correspondent aux terres non entretenues servant de pâturages pauvres (y compris la végétation arbustive).

Les *autres plantes fourragères* correspondent aux cultures fourragères récoltées en vert pour la production de fourrages (y compris les cultures d'ensilage) et pratiquées pendant moins de 5 ans. Les plantes sarclées fourragères (betteraves fourragères, rutabagas, navets et choux fourragers) sont également intégrées dans cette catégorie.

Tableau 2-5 : Superficies fourragères et céréalières dans les exploitations laitières européennes

	Superficies (en millions d'hectares)		Part des surfaces relevant des exploitations laitières (en%)	Part des exploitations laitières ayant une surface non nulle de…
	Exploitations agricoles	Exploitations laitières		
Superficie agricole utile	**116,5**	**31,5**	**27%**	**100%**
Superficie fourragère principale	51,4	21,5	42%	99%
- Prairies permanentes	25,7	12,4	48%	80%
- Prairies temporaires	7,0	3,5	50%	33%
- Maïs fourrage	3,9	3,0	77%	52%
- Autres plantes fourragères	4,9	1,8	38%	30%
- Parcours	9,9	0,8	7%	8%
SCOP totale	48,3	9,1	19%	60%
- Céréales	35,3	6,9	20%	59%
* Blé tendre et épeautre	13,1	2,7	21%	34%
* Blé dur	3,1	0,1	3%	2%
* Seigle	1,2	0,4	38%	7%
* Orge	11,5	2,3	20%	39%
* Avoine	1,5	0,4	27%	17%
* Mélanges céréales d'été	0,3	0,1	36%	4%
* Maïs grain	3,7	0,5	13%	13%
* Autres céréales	0,9	0,4	42%	10%
- Oléagineux	6,6	1,1	17%	10%
* Colza	3,4	0,7	21%	8%
* Tournesol	2,0	0,1	5%	1%
* Soja	0,3	0,1	7%	1%
- Protéagineux	1,5	0,2	15%	5%
- Jachères	4,9	0,9	18%	22%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La superficie de céréales et d'oléo-protéagineux (SCOP) couvre, dans l'Union européenne, 48,3 millions d'hectares, dont 35,3 millions d'hectares de céréales (ces superficies regroupant 13,1 millions d'hectares de blé tendre et d'épeautre et 11,5 millions d'hectares d'orge), 6,6 millions d'hectares d'oléagineux, 1,5 millions d'hectares de protéagineux et 4,9 millions d'hectares de jachères. Les exploitations laitières détiennent 19% de la SCOP et occupent 18% des superficies de jachères. Elles jouent un rôle beaucoup plus important dans la production de seigle (38%), de céréales d'été mélangées (36%) et d'avoine (27%) que dans celle de soja (7%), de tournesol (5%) ou de blé dur (3%). A l'échelle européenne, 60% des exploitations laitières ont une surface non nulle de SCOP, d'où leur sensibilité à l'égard des décisions prises dans le cadre de l'OCM grandes cultures, notamment en ce qui concerne la baisse des prix garantis partiellement compensée par des aides directes.

Cette analyse, menée au niveau de chaque bassin de production, indique que les exploitations laitières valorisent plus de la moitié de la superficie agricole dans trois des quatre bassins de production allemands (Bavière, Est et Nord), ainsi que dans les bassins France-Est, France-Ouest, en Belgique+Luxembourg et aux Pays-Bas (Carte 2-1). Dans les zones Italie-Autres, Espagne-Autres, Portugal et Grèce, cette contribution est inférieure à 10%. Dans quelques bassins situés au Nord de l'Union (Allemagne-Est, France-Ouest et France-Est), où les exploitations spécialisées dans les grandes cultures sont peu nombreuses, les exploitations laitières détiennent plus de 40% de la SCOP (Tableau 2-6).

Tableau 2-6 : Contribution des exploitations laitières à l'occupation du territoire
- Pour les 27 bassins de production -

	SAU totale (millions d'ha)		Poids des exploitations laitières			
	Exploitations agricoles	Exploitations laitières	SAU	SCOP	SFP	Maïs fourrage
Finlande	2,04	0,81	40%	22%	75%	ns
Suède	3,41	1,33	39%	23%	54%	ns
Autriche	2,13	0,96	45%	18%	78%	42%
Irlande	4,88	1,64	34%	20%	35%	89%
Royaume-Uni	17,45	3,07	18%	12%	21%	90%
Royaume-Uni-Nord	7,75	0,94	12%	9%	13%	72%
Royaume-Uni-Centre	5,59	1,60	29%	19%	34%	96%
Royaume-Uni-Est	4,11	0,53	13%	9%	28%	83%
Danemark	2,69	0,87	32%	19%	78%	98%
Pays-Bas	2,13	1,17	55%	8%	81%	74%
Belgique + Lux.	1,54	0,84	55%	39%	67%	73%
Allemagne	15,85	9,03	57%	43%	82%	78%
Allemagne-Nord	3,40	1,76	52%	28%	86%	79%
Allemagne-Est	5,00	3,27	65%	60%	80%	95%
Allemagne-Ouest	4,24	2,02	48%	31%	74%	61%
Allemagne-Bavière	3,21	1,98	62%	39%	87%	77%
France	26,34	8,69	33%	22%	50%	84%
France-Nord BP	3,33	1,15	35%	25%	78%	91%
France-Centre	5,63	0,85	15%	11%	27%	73%
France-Ouest	4,77	3,18	67%	51%	79%	90%
France-Est	2,01	1,27	63%	41%	84%	90%
France-Massif Central	2,27	0,72	32%	22%	34%	50%
France-Sud Ouest	5,47	0,83	15%	11%	24%	66%
France-Sud Est	2,86	0,69	24%	19%	38%	83%
Italie	12,31	1,81	15%	8%	29%	74%
Italie-Nord	4,48	1,31	29%	12%	60%	75%
Italie-Autres	7,83	0,50	6%	5%	11%	66%
Espagne	18,87	0,92	5%	3%	13%	74%
Espagne-Nord	1,21	0,49	40%	3%	60%	75%
Espagne-Autres	17,66	0,43	2%	3%	4%	73%
Portugal	3,74	0,25	7%	2%	16%	36%
Grèce	3,09	0,06	2%	4%	5%	9%
Union européenne	**116,48**	**31,45**	**27%**	**19%**	**42%**	**77%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations laitières occupent plus des trois quarts de la surface fourragère dans onze bassins de production européens. Les unités laitières de l'Ouest de la France valorisent, à elles seules, 11% de la surface fourragère du secteur laitier européen (soit 2,3 millions d'hectares) et la culture de maïs fourrage y est fortement développée (732 000 hectares, soit 18% de la surface européenne). Elle l'est également dans les zones Allemagne-Est (340 000 hectares), Allemagne-Ouest (326 000 hectares), Allemagne-Nord (304 000 hectares), Pays-Bas (280 000 hectares), Allemagne-Bavière (280 000 hectares) et Italie-Nord (202 000 hectares). Absente en Suède et en Finlande (ces pays ont bénéficié de soutiens spécifiques à l'ensilage d'herbe), la culture de maïs fourrage est également très peu développée en Irlande, au Nord du Royaume-Uni et dans les bassins de production situés au Sud de l'Union (Graphique 2-3).

- ***Les exploitations laitières occupent 18% de la surface agricole des zones de montagne***

Le rôle territorial des exploitations laitières se manifeste également dans les zones défavorisées de montagne où elles sont fortement présentes. Une analyse prenant en considération trois classes altimétriques (moins de 300 mètres, de 300 à 600 mètres et plus de 600 mètres) permet de distinguer, de manière assez simplifiée, les zones dites de « plaine », de « moyenne montagne » (ou piémont) et de « montagne ».

Sur l'ensemble de l'Union européenne, les exploitations laitières occupent 29% de la surface agricole utile des zones de plaine, 24% de celle des zones intermédiaires (300 à 600 mètres) et 18% de celle de montagne (Tableau 2-7). Les unités laitières représentent par ailleurs 18% de l'ensemble des exploitations agricoles situées à plus de 600 mètres d'altitude.

Tableau 2-7 : Contribution des exploitations laitières à l'occupation de la SAU en montagne
- Pour les 27 bassins de production -

	Plaine (< 300 m)		300 à 600 m		Montagne (> 600 m)	
	Exploitations	**SAU**	**Exploitations**	**SAU**	**Exploitations**	**SAU**
Finlande	45%	40%	ns	ns	ns	ns
Suède	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Autriche	7%	6%	53%	47%	88%	87%
Irlande	29%	34%	4%	9%	ns	ns
Royaume-Uni	25%	21%	14%	5%	29%	6%
Royaume-Uni-Nord	27%	17%	9%	3%	22%	3%
Royaume-Uni-Centre	34%	33%	22%	10%	ns	ns
Royaume-Uni-Est	11%	13%	6%	6%	ns	ns
Danemark	25%	32%	ns	ns	ns	ns
Pays-Bas	41%	55%	ns	ns	ns	ns
Belgique + Lux.	42%	52%	55%	61%	ns	ns
Allemagne	42%	52%	62%	65%	84%	90%
Allemagne-Nord	52%	52%	49%	37%	ns	ns
Allemagne-Est	35%	63%	64%	77%	ns	ns
Allemagne-Ouest	33%	40%	57%	61%	68%	83%
Allemagne-Bavière	49%	44%	64%	62%	97%	95%
France	30%	32%	26%	30%	55%	48%
France-Nord BP	41%	35%	ns	ns	ns	ns
France-Centre	11%	14%	15%	20%	ns	ns
France-Ouest	62%	67%	ns	ns	ns	ns
France-Est	41%	51%	85%	88%	100%	100%
France-Massif Central	9%	9%	18%	15%	69%	63%
France-Sud Ouest	12%	14%	19%	17%	23%	20%
France-Sud Est	3%	8%	24%	33%	51%	38%
Italie	6%	14%	5%	11%	19%	23%
Italie-Nord	9%	22%	14%	36%	49%	66%
Italie-Autres	3%	6%	3%	5%	7%	9%
Espagne	10%	6%	11%	8%	5%	3%
Espagne-Nord	56%	57%	50%	36%	38%	34%
Espagne-Autres	2%	2%	2%	3%	3%	2%
Portugal	4%	5%	5%	9%	4%	8%
Grèce	1%	2%	1%	2%	1%	1%
Union européenne	**17%**	**29%**	**15%**	**24%**	**18%**	**18%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

En Autriche, les exploitations laitières situées à haute altitude valorisent 514 000 hectares de surface agricole utile (Graphique 2-4) et représentent 88% des exploitations agricoles de la zone. Cette forte contribution se retrouve également dans les bassins Allemagne-Bavière (335 000 hectares et 97%), France-Est (125 200 hectares et 100%), France-Massif Central (521 400 hectares et 69%), France-Sud Est (315 400 hectares et 51%) et Italie-Nord (365 300 hectares et 49%).

A l'échelle de l'Union européenne, les exploitations laitières occupent donc 31,5 millions d'hectares, soit 27% de la superficie agricole utile totale. Elles jouent un rôle important en zone de montagne, où elles occupent 18% de la surface agricole.

2-4- Le cheptel d'animaux

Les réflexions relatives aux moyens à mettre en oeuvre afin de parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande dans le secteur européen de la viande bovine abordent souvent le rôle primordial joué par les exploitations laitières dans ce secteur. Afin d'apporter des éléments de réponse dans ce sens, la contribution des exploitations laitières au cheptel de différentes catégories bovines (en UGB[13]) est évaluée.

- ***Les exploitations laitières détiennent 66% des UGB bovines de l'Union européenne…***

Les exploitations agricoles « professionnelles » de l'Union européenne regroupent 71,5 millions d'UGB herbivores, dont 58,2 millions d'UGB bovines, 11,8 millions d'UGB ovines, 1,2 millions d'UGB caprines et 0,3 million d'UGB équines. Les exploitations laitières européennes, dont certaines conduisent en parallèle des productions agricoles associées (vaches allaitantes, bovins mâles, veaux de boucherie, ovins-caprins…), rassemblent 55% des UGB herbivores (Graphique 2-5), 66% des UGB bovines[14], 7% des UGB ovines, 3% des UGB caprines et 18% des UGB équines. Outre une participation non négligeable aux activités hors-sol (19% des UGB porcines et 15% des UGB avicoles), les exploitations laitières rassemblent 12% des vaches allaitantes, 35% des bovins mâles de plus de 2 ans, 39% des bovins mâles de 1 à 2 ans, 38% des veaux de batterie et 73% des génisses de 1 à 2 ans (Tableau 2-8).

---

[13] UGB = Unité Gros Bétail. Un coefficient « équivalent gros bétail » est appliqué à l'effectif moyen de chaque catégorie animale identifiée dans le RICA. Le coefficient retenu dans le cadre de cette étude (voir ci-dessous) est celui utilisé dans le RICA français (et non pas dans le RICA européen). Une fois les coefficients affectés, les animaux sont regroupés en différentes catégories d'UGB (herbivores, bovins, ovins, caprins, porcins…).

Coefficients UGB : Equins (0,70) ; Veaux de batterie et veaux de boucherie (0,40) ; Autres bovins de moins d'1 an (0,40) ; Bovins mâles de 1 à 2 ans (0,65) ; Bovins femelles de 1 à 2 ans (0,60) ; Bovins mâles de 2 ans et plus (0,90) ; Génisses d'élevage et génisses à viande de 2 ans et plus (0,80) ; Vaches laitières (1,00) ; Autres vaches (0,85) ; Brebis laitières et autres brebis (0,13) ; Autres ovins (0,08) ; Agnelles (0,10) ; Chèvres (0,16) ; Autres caprins (0,08) ; Chevrettes (0,10) ; Porcelets (0,03) ; Truies reproductrices (0,50) ; Porcs à l'engrais et autres porcins (0,30) ; Cochettes (0,30) ; Poulets de chair (0,008) ; Poules pondeuses (0,012) ; Dindes (0,012) ; Pintades (0,012) ; Oies et canards (0,012) ; Autres volailles (0,01) ; Lapines mères (0,02).

[14] La contribution est mesurée sur la base du cheptel présent et non pas des tonnages abattus. Une évaluation du tonnage est difficile à réaliser à partir des données du RICA dans la mesure où la destination des animaux commercialisés (abattage ou transfert vers une autre exploitation) n'est pas précisée.

Tableau 2-8 : Cheptel présent dans les exploitations laitières européennes

	Cheptel (en millions d'UGB ou de têtes)		Part du cheptel relevant des exploitations laitières (en%)	Part des exploitations laitières ayant un cheptel non nul de
	Exploitations agricoles	Exploitations laitières		
UGB herbivores	71,5	39,3	55%	100%
UGB bovines	58,2	38,3	66%	100%
UGB ovines	11,8	0,9	7%	8%
UGB caprines	1,2	0,05	3%	1%
UGB équines	0,3	0,06	18%	4%
UGB porcines	27,3	5,2	19%	18%
UGB avicoles	9,0	1,4	15%	12%
Vaches laitières	21,6	21,5	99%	100%
Vaches allaitantes	11,2	1,3	12%	19%
Veaux de batterie	2,7	1,0	38%	24%
Bovins de moins d'un an	21,3	11,9	56%	93%
Génisses 1 à 2 ans	9,9	7,2	73%	92%
Génisses d'élevage plus de 2 ans	5,1	4,0	78%	83%
Génisses à viande plus de 2 ans	0,7	0,3	49%	12%
Bovins mâles 1 à 2 ans	6,4	2,5	39%	42%
Bovins mâles plus de 2 ans	1,7	0,6	35%	30%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La contribution des exploitations laitières au cheptel d'UGB bovines est supérieure à 75% dans douze bassins de production. Les exploitations laitières des trois régions administratives de l'Ouest de la France rassemblent à elles seules 3,8 millions d'UGB bovines, soit 10% de l'effectif européen relevant du secteur laitier (Tableau 2-9).

- ***…12% du cheptel de vaches allaitantes et 39% des bovins mâles de 1 à 2 ans***

L'augmentation du rendement laitier, dans un contexte de contingentement de l'offre, a conduit à une diminution importante du cheptel de vaches laitières au cours des deux dernières décennies. Ce recul du cheptel laitier a été contrebalancé, en partie, par une augmentation du cheptel de vaches allaitantes[15]. Au niveau européen, 1,3 millions de vaches allaitantes sont localisées dans des exploitations laitières (les bassins France-Ouest et Belgique+Luxembourg contribuant pour un tiers à ce cheptel). Dans les bassins France-Est, France-Ouest, Belgique+Luxembourg et Autriche, un tiers des vaches allaitantes sont élevées par des producteurs laitiers.

[15] En France, le nombre de vaches laitières a diminué de 1,5 millions de têtes entre 1988 et 2000. Le cheptel de vaches allaitantes a, parallèlement, progressé de 840 000 têtes pour atteindre 4,4 millions de têtes en 2001 (contre 4,1 millions de vaches laitières).

Les exploitations laitières détiennent plus des deux tiers des bovins mâles âgés de 1 à 2 ans[16] dans les bassins Allemagne-Est et France-Est (zones où les exploitations spécialisées en bovins-viande sont très peu nombreuses). Avec 473 000 bovins mâles de 1 à 2 ans, les exploitations laitières irlandaises arrivent en première position, devant les zones France-Ouest et Allemagne-Nord. Les exploitations laitières européennes détiennent par ailleurs 596 100 bovins mâles âgés de plus de 2 ans, dont la moitié sont localisés en Irlande, en France-Ouest et en France-Est.

Tableau 2-9 : Contribution des exploitations laitières au cheptel de bovins
- Pour les 27 bassins de production -

	UGB herbivores	UGB bovines	Vaches allaitantes	Bovins mâles 1 à 2 ans	Bovins mâles > 2 ans
Finlande	75%	76%	5%	24%	38%
Suède	69%	70%	4%	42%	35%
Autriche	86%	87%	35%	55%	78%
Irlande	47%	53%	11%	44%	28%
Royaume-Uni	37%	52%	4%	21%	25%
Royaume-Uni-Nord	28%	42%	4%	22%	24%
Royaume-Uni-Centre	47%	61%	4%	25%	31%
Royaume-Uni-Est	38%	51%	2%	12%	16%
Danemark	83%	84%	7%	51%	36%
Pays-Bas	77%	84%	26%	42%	96%
Belgique + Lux.	66%	66%	32%	43%	45%
Allemagne	86%	88%	23%	51%	70%
Allemagne-Nord	89%	90%	30%	61%	77%
Allemagne-Est	88%	91%	12%	84%	54%
Allemagne-Ouest	80%	82%	27%	39%	65%
Allemagne-Bavière	88%	89%	44%	36%	96%
France	55%	60%	14%	54%	52%
France-Nord BP	81%	81%	27%	62%	73%
France-Centre	31%	33%	7%	39%	39%
France-Ouest	78%	79%	31%	65%	72%
France-Est	82%	84%	36%	73%	80%
France-Massif Central	33%	35%	12%	13%	18%
France-Sud Ouest	27%	35%	5%	16%	15%
France-Sud Est	48%	60%	11%	35%	31%
Italie	50%	63%	9%	16%	7%
Italie-Nord	71%	72%	21%	13%	6%
Italie-Autres	26%	43%	4%	22%	15%
Espagne	31%	52%	5%	5%	14%
Espagne-Nord	64%	72%	14%	7%	22%
Espagne-Autres	16%	34%	1%	2%	12%
Portugal	30%	44%	2%	12%	12%
Grèce	7%	40%	0%	36%	10%
Union européenne	**55%**	**66%**	**12%**	**39%**	**35%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

[16] Les bovins mâles de 1 à 2 ans et les bovins mâles de plus de 2 ans correspondent à une définition administrative basée sur l'année civile. Sur le plan technique, une majorité des animaux de la première catégorie sont assimilables à des « taurillons » alors que ceux de la seconde sont assimilables à des « bœufs ».

Cette analyse confirme l'existence, pour une très grande majorité des bassins de production situés au Nord de l'Union européenne, d'une très forte imbrication entre le secteur laitier et le secteur bovins-viande. Les réformes envisagées dans le cadre de l'OCM lait auront donc immanquablement de fortes répercussions sur la filière « viande bovine », y compris dans les zones où les exploitations laitières détiennent moins de 40% des UGB bovines (comme c'est le cas dans les trois bassins français suivants : Centre, Massif-Central et Sud-Est).

2-5- L'économie du secteur agricole

Pour mesurer la contribution des exploitations laitières à l'activité économique agricole globale de l'Union européenne, trois sections sont distinguées : la production agricole totale, avec le détail pour les principales productions ; les aides directes ; les soldes intermédiaires de gestion (excédent brut d'exploitation et résultat courant).

- ***Les exploitations laitières réalisent un tiers de la production agricole européenne***

La production agricole européenne[17] totale atteint, d'après le RICA de 1999, 201 milliards d'euros. Les productions animales s'élèvent à 90 milliards d'euros (dont 40 milliards d'euros de lait et de produits laitiers et 18 milliards de viande bovine) alors que les productions végétales s'élèvent à 99 milliards d'euros (dont 23 milliards d'euros relevant des céréales).

Les exploitations laitières, qui assurent 33% de la production agricole européenne totale, réalisent plus de 99% de la production de lait, 48% de la production de viande bovine, 7% de la production de viandes ovines et caprines, 18% de la viande porcine et 13% de la viande de volailles (Tableau 2-10). La contribution des exploitations laitières au produit « viande bovine » (48%) est donc plus faible que celle relative au cheptel d'UGB bovines (66%), et ce pour plusieurs raisons : le poids de carcasse des animaux commercialisés est plus faible dans le secteur laitier que dans le secteur allaitant ; le prix de vente unitaire (au kg) de la viande bovine est plus élevé dans les exploitations spécialisées en bovins-viande où les démarcations de qualité sont plus développées ; le coefficient UGB des vaches allaitantes est fixé à 0,85 contre 1,0 pour celui des vaches laitières.

Près de 81% des exploitations laitières européennes bénéficient d'une production végétale non nulle. Les unités laitières regroupent seulement 9% de la production végétale européenne, mais 19% de la production de céréales et d'oléagineux. Elles contribuent très faiblement aux productions de plantes industrielles, de fruits et de légumes, de vins et d'huile d'olive.

---

[17] La production agricole est calculée de la façon suivante pour toutes les spécialisations : Ventes + Stock fin – Stock début + Autoconsommation + Intraconsommation. Dans les exploitations laitières, les céréales produites sur l'exploitation et intraconsommées par le cheptel sont donc intégrées dans le montant de la production végétale. Elles sont ensuite comptabilisées dans le poste relatif aux charges en aliments du bétail.

Tableau 2-10 : Production agricole dans les exploitations laitières européennes

	Montant (en milliards d'euros)		Part de la production relevant des exploitations laitières (en%)	Part des exploitations laitières ayant une production non nulle de…
	Exploitations agricoles	Exploitations laitières		
Production agricole totale	**201,1**	**66,2**	**33%**	**100%**
- Production animale	90,4	53,4	59%	100%
* Lait et produits laitiers	40,2	39,9	99%	100%
* Viande bovine	18,2	8,8	48%	96%
* Viande ovine et caprine	3,5	0,3	7%	7%
* Viande porcine	17,4	3,1	18%	17%
* Viande de volaille	3,7	0,5	13%	3%
* Oeufs	2,1	0,3	15%	10%
* Lait de brebis et de chèvre	1,0	0,1	7%	3%
* Autres productions animales	2,8	0,4	16%	26%
- Production végétale	99,0	9,0	9%	81%
* Céréales	23,5	4,5	19%	58%
* Oléagineux	3,0	0,5	19%	10%
* Protéagineux	0,7	0,1	14%	5%
* Pommes de terre	4,0	0,6	14%	16%
* Betteraves sucrières	5,2	0,7	13%	6%
* Plantes industrielles	1,5	0,1	4%	1%
* Légumes et fleurs	21,9	0,3	1%	3%
* Fruits et agrumes	8,8	0,2	2%	9%
* Vins et raisins de table	17,3	0,2	1%	2%
* Olive et huile d'olive	5,5	0,0	1%	2%
* Autres productions végétales	7,5	1,8	24%	49%
- Autres productions	11,7	3,8	32%	74%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations laitières contribuent pour plus de 50% à la production agricole totale dans les bassins Allemagne-Est, Irlande, Allemagne-Bavière, Espagne-Nord, France-Ouest, France-Est et Suède (Graphique 2-6). La production agricole des unités laitières irlandaises est élevée, car avec 29% de l'effectif d'exploitations, elles réalisent plus de 60% de la production agricole globale. Les exploitations laitières des bassins France-Ouest, Pays-Bas et Italie-Nord assurent par ailleurs à elles seules 27% de la production agricole du secteur laitier communautaire.

Comme cela a été évoqué ci-dessus à partir de l'analyse du cheptel de bovins, les exploitations laitières assurent plus des trois quarts de la production de viande bovine (exprimée en valeur) dans trois bassins allemands (Est, Nord et Bavière), mais également en Autriche et en France-Est (Tableau 2-11). Dans ces bassins, comme dans plusieurs autres zones situées au Nord de l'Union européenne (Danemark, Pays-Bas), les exploitations spécialisées en bovins-viande sont rares. Les exploitations laitières de l'Ouest de la France connaissent une production de viande bovine s'élevant à 1,1 milliards d'euros, soit 6% de la production européenne totale de viande bovine et 13% de celle issue des unités laitières.

Tableau 2-11 : Contribution des exploitations laitières aux productions agricoles
- Pour les 27 bassins de production -

	Production de lait	Production de viande bovine	Production ovins+caprins	Production Hors-sol	Production végétale
Finlande	99%	52%	3%	1%	11%
Suède	100%	50%	6%	8%	15%
Autriche	98%	79%	30%	13%	12%
Irlande	100%	47%	13%	89%	20%
Royaume-Uni	100%	31%	13%	5%	7%
Royaume-Uni-Nord	100%	26%	10%	21%	6%
Royaume-Uni-Centre	100%	38%	18%	5%	12%
Royaume-Uni-Est	100%	27%	6%	2%	5%
Danemark	100%	69%	5%	8%	10%
Pays-Bas	100%	71%	17%	21%	2%
Belgique + Lux.	100%	52%	23%	23%	16%
Allemagne	100%	74%	14%	21%	24%
Allemagne-Nord	100%	79%	40%	21%	15%
Allemagne-Est	100%	79%	26%	63%	55%
Allemagne-Ouest	100%	64%	7%	17%	13%
Allemagne-Bavière	100%	78%	3%	11%	23%
France	100%	45%	9%	25%	9%
France-Nord BP	100%	71%	18%	37%	18%
France-Centre	100%	21%	6%	7%	4%
France-Ouest	100%	68%	1%	31%	26%
France-Est	100%	76%	12%	17%	20%
France-Massif Central	100%	22%	14%	28%	14%
France-Sud Ouest	100%	20%	7%	8%	4%
France-Sud Est	100%	45%	13%	18%	2%
Italie	98%	33%	5%	7%	8%
Italie-Nord	99%	37%	7%	8%	13%
Italie-Autres	94%	25%	5%	2%	3%
Espagne	99%	30%	3%	5%	4%
Espagne-Nord	98%	49%	7%	3%	32%
Espagne-Autres	99%	20%	3%	5%	2%
Portugal	94%	15%	1%	7%	5%
Grèce	81%	32%	0%	0%	1%
Union européenne	**99%**	**48%**	**7%**	**17%**	**9%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations laitières contribuent globalement peu à la production européenne de viandes ovine et caprine (7%) à l'exception de certaines zones comme l'Allemagne-Nord (40%), l'Autriche (30%) et la Belgique (23%). Bien que la contribution des exploitations laitières à cette production ne soit que de 18% dans le bassin Royaume-Uni Centre et de 10% dans le bassin Royaume-Uni Nord, les producteurs de lait de ces deux zones assurent plus du tiers (37%) de la production communautaire de viandes ovine et caprine issue du secteur laitier.

Les exploitations laitières réalisent 17% de la production communautaire de viande porcine et de viande de volailles, mais 33% de celle-ci dans l'Ouest de la France et 21% aux Pays-Bas. Ces deux bassins de production assurent ensemble près de 40% de la production hors-sol relevant du secteur laitier.

La part de la production végétale relevant des exploitations laitières est particulièrement élevée en Allemagne-Est (55%)[18] et en Espagne-Nord (32%). Elle est, en revanche, très faible dans les bassins Espagne-Autres (2%), France-Centre (4%) et Royaume-Uni Est (5%), qui représentent des zones de grandes cultures. C'est également le cas aux Pays-Bas où les productions végétales issues d'exploitations horticoles sont dominantes.

Cette analyse souligne le poids économique très important du secteur laitier dans de très nombreux bassins de production de l'Union européenne. Les unités laitières participent fortement à la production communautaire de viande bovine, par l'intermédiaire des animaux de réforme ou des bovins mâles engraissés sur l'exploitation. Du fait des diversifications, mises en œuvre notamment sous l'influence de la politique de contingentement, les producteurs de lait participent également, mais de manière plus contrastée selon les bassins, aux autres productions animales et végétales. La diversité des activités agricoles rencontrées dans les exploitations laitières et les écarts de spécialisation observés incitent, comme cela sera proposé ultérieurement, à utiliser une typologie permettant d'identifier différents types d'exploitations laitières selon leurs combinaisons productives.

- ***Concernées indirectement par la réforme de la PAC, elles reçoivent 1/4 des aides directes***

Les dépenses du FEOGA-Garantie, qui ne prennent pas en compte les financements nationaux déployés dans le cadre des programmes co-financés, s'élèvent, en 2000, à 40,5 milliards d'euros, dont 42% relèvent de l'OCM grandes cultures et seulement 6% de l'OCM lait et produits laitiers (contre près de 35% en 1984, date d'instauration des quotas laitiers). Depuis la mise en œuvre de la réforme de la PAC en 1992[19], la structure des dépenses budgétaires de l'Union européenne pour son agriculture a été profondément modifiée : les soutiens indirects (restitutions aux exportations, frais de stockage) ont nettement reculé sous l'effet de la baisse des prix d'intervention et des mesures de contrôle de l'offre (références historiques de droits à primes, jachères…) ; les soutiens directs (paiements compensatoires aux grandes cultures, aux bovins mâles, aux vaches allaitantes…) ont quant à eux fortement progressé, conformément aux orientations prises dans les règlements communautaires relatifs aux grandes cultures et à la viande bovine. En 2000, les aides directes représentent l'équivalent de 60% des dépenses budgétaires du FEOGA, cette part devant encore augmenter sous l'effet de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000.

---

[18] Dans le bassin Allemagne-Est, la forte contribution des exploitations laitières aux différents indicateurs utilisés (emploi, surface, cheptel, productions végétales…) vient, pour une grande part, de la forte diversification des unités de cette zone. Les exploitations laitières, qui mobilisent beaucoup de main-d'œuvre, y sont de grande dimension économique et multi-produits.

[19] La réforme de la PAC de 1992 fut caractérisée par une baisse du prix d'intervention des céréales (-35% entre 1992 et 1995) et de la viande bovine (-15% entre 1992 et 1995). Cette baisse du prix d'intervention fut compensée par l'octroi de paiements compensatoires versés à l'hectare de céréales et d'oléo-protéagineux (y compris pour les superficies de maïs fourrage) et à la tête de bétail (vaches allaitantes et bovins mâles). Le versement des paiements compensatoires est conditionné au respect, par l'agriculteur, de certaines obligations, comme la mise en œuvre de la jachère (dans les exploitations ayant une production de céréales supérieure à 92 tonnes sur la base d'un rendement de référence régionalisé) ou le respect de seuils de chargement (le montant unitaire des primes bovines varie selon le niveau d'intensification des superficies fourragères). Les références historiques de droits à primes (fixées à un niveau collectif ou individuel) constituent un des instruments de contrôle de l'offre, moins efficace cependant que le système des droits à produire appliqué dans le secteur laitier.

D'après les données du RICA (qui intègrent, contrairement aux approches issues des données du FEOGA, les crédits attribués directement par les Etats membres), les aides directes[20] à l'agriculture européenne sont passées, toutes orientations de production confondues, de 6,1 milliards d'euros en 1991 à 33,6 milliards d'euros en 1999 (Tableau 2-12). Ce montant global est réparti suivant trois principaux postes :

- Les aides directes aux cultures (20,8 milliards d'euros). Elles regroupent les paiements compensatoires versés au titre des superficies de céréales (y compris le maïs fourrage) et d'oléo-protéagineux (14,4 milliards d'euros), de jachères (1,7 milliards d'euros) et d'autres cultures (4,6 milliards d'euros), par exemple, les cultures horticoles et permanentes.
- Les aides directes aux productions animales (6,7 milliards d'euros). Elles rassemblent les primes bovines[21] (3,7 milliards d'euros), les primes ovines et caprines (1,9 milliards d'euros), le montant de l'éventuel super-prélèvement laitier (0,23 milliards d'euros) et les autres primes animales (0,95 milliards d'euros).
- Les autres aides directes (6,0 milliards d'euros). Ce poste regroupe notamment les aides agri-environnementales, les indemnités compensatoires de handicaps naturels, les aides pour calamités agricoles et les aides aux activités forestières. Contrairement aux deux précédentes catégories d'aides directes pour lesquelles le financement est assuré essentiellement par l'Union européenne, les États membres (dans le cadre de programmes spécifiques ou co-financés) et les collectivités territoriales assurent ici une part importante du financement de ces aides.

Les exploitations laitières européennes n'étaient pas directement concernées par la réforme de la PAC de 1992. Elles ont néanmoins été indirectement touchées par la réforme de l'OCM grandes cultures (70% des exploitations laitières européennes bénéficient actuellement de primes COP) et de l'OCM viande bovine (38% des unités laitières perçoivent des primes bovines).

Les exploitations laitières, qui représentent 17% des exploitations agricoles, regroupent ainsi 23% du montant total d'aides directes. Elles reçoivent 23% des paiements compensatoires aux grandes cultures avec « seulement » 19% des superficies COP. Du fait de leur localisation plus massive dans les pays d'Europe du Nord (Allemagne, France et Royaume-Uni) où les rendements de référence sont plus élevés que dans les pays du Sud (Espagne et Italie), les exploitations laitières européennes bénéficient ainsi, en moyenne, d'un montant d'aides à l'hectare de céréales supérieur à la moyenne communautaire.

---

[20] Le terme « aides directes », utilisé dans cette étude, correspond au poste « subventions d'exploitation » du compte de résultat. Il s'agit donc des subventions relatives aux opérations courantes, liées à la production, et dues au titre d'une année civile donnée. Les aides directes liées à l'installation (dotations aux jeunes agriculteurs), aux investissements et à la cessation d'activité (pré-retraite) ne sont pas prises en compte dans ce poste, de même que les réductions de taux d'intérêts.

[21] La Prime Spéciale aux Bovins Mâles (PSBM) : elle octroyée aux « taurillons » (primables une seule fois dans leur vie entre 9 et 21 mois) et aux bœufs (primables une première fois entre 9 et 21 mois et une deuxième fois à plus de 21 mois), dans la limite des références collectives de droits à primes. La Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) : elle est octroyée aux vaches allaitantes dans la limite d'une référence historique fixée par exploitation.

Tableau 2-12 : Aides directes dans les exploitations laitières européennes

	Montant (en millions d'euros)		Part des aides directes relevant des exploitations laitières (en%)	Part des exploitations laitières ayant des aides directes non nulles…
	Exploitations agricoles	Exploitations laitières		
Aides directes totales	**33,57**	**7,77**	**23%**	**93%**
- Aides directes aux cultures	20,82	3,92	19%	72%
* Aides directes COP	14,42	3,38	23%	70%
* Aides directes jachère	1,74	0,40	23%	23%
* Aides aux autres cultures	4,66	0,14	3%	13%
- Aides directes aux animaux	6,72	1,35	20%	53%
* Primes bovines	3,67	0,76	21%	38%
* Primes ovines et caprines	1,87	0,12	6%	5%
* Sur-prélèvement laitier	0,23	0,22	99%	6%
* Autres aides bovines	0,95	0,25	27%	26%
- Autres aides directes	6,04	2,50	41%	60%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les primes aux superficies de maïs fourrage, dont le montant est estimé à 1 milliard d'euros pour l'ensemble de l'Union, sont destinées principalement aux unités laitières. Avec 77% des superficies européennes de maïs fourrage, les exploitations laitières perçoivent très vraisemblablement plus de 80% des primes relatives à ces superficies. Au moins deux raisons sont avancées pour expliquer cela : les exploitations laitières sont localisées plus fréquemment que les unités bovins-viande dans des zones à hauts rendements de référence ; les contraintes de chargement, qui conditionnent l'octroi des primes bovines, sont moins contraignantes dans le secteur laitier que dans le secteur bovins-viande, où certains producteurs sont ainsi amenés à déclarer les superficies de maïs fourrage dans la surface fourragère (et non pas dans la SCOP) afin de réduire le niveau d'intensification (et donc de bénéficier d'un surplus de primes animales).

Avec 12% du cheptel européen de vaches allaitantes, 39% des bovins mâles de 1 à 2 ans et 35% des bovins mâles de plus de 2 ans, les exploitations laitières européennes regroupent 21% des primes bovines. Lors de l'octroi des références historiques de droits à primes en 1992, les exploitations ayant une production laitière annuelle supérieure à 120 000 kg ont été exclues du bénéfice des primes aux vaches allaitantes. Si cette règle a été modifiée dans le cadre de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000, les producteurs de lait n'ont pas encore tous bénéficié, loin s'en faut, d'une remise de droits par les pouvoirs publics (ces remises ne pouvant intervenir que par le redéploiement des références libérées). Ainsi, une part du cheptel de vaches allaitantes relevant du secteur laitier ne bénéficie pas de primes. Par ailleurs, avec 7% des UGB ovines et 3% des UGB caprines, les exploitations laitières captent 6% des primes ovines et caprines.

Les exploitations laitières européennes captent 41% du poste « autres aides directes », et ce, pour plusieurs raisons : elles sont bien représentées dans les zones où les crédits du second pilier de la PAC sont proportionnellement importants[22] (Bavière, Autriche, Irlande, Finlande, France-Sud Est) ; en participant activement à l'occupation des territoires de montagne, elles sont bien positionnées pour percevoir les indemnités spécifiques versées à ce titre ; en occupant une part importante des superficies fourragères, elles sont particulièrement concernées par les dispositifs agri-environnementaux (par exemple, en France, la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif).

Tableau 2-13 : Contribution des exploitations laitières au montant global d'aides directes (milliards d'euros)
- Pour les 27 bassins de production -

	Aides directes		Poids des exploitations laitières			
	Exploit. agricoles	**Exploit. laitières**	**Aides directes**	**Subventions aux cultures**	**Subv. aux pr. animales**	**Autres subv. à la production**
Finlande	1,60	0,65	41%	19%	56%	40%
Suède	0,72	0,28	38%	20%	54%	54%
Autriche	1,24	0,52	42%	20%	32%	57%
Irlande	1,21	0,26	22%	21%	21%	23%
Royaume-Uni	4,19	0,54	13%	12%	13%	18%
Royaume-Uni-Nord	1,36	0,12	9%	8%	9%	12%
Royaume-Uni-Centre	1,49	0,30	20%	19%	21%	26%
Royaume-Uni-Est	1,34	0,12	9%	9%	7%	10%
Danemark	0,83	0,23	27%	25%	22%	40%
Pays-Bas	0,22	0,07	30%	41%	ns	43%
Belgique + Lux.	0,51	0,22	43%	51%	32%	44%
Allemagne	5,10	2,62	52%	47%	37%	68%
Allemagne-Nord	0,82	0,31	38%	33%	60%	54%
Allemagne-Est	1,74	1,09	63%	62%	45%	69%
Allemagne-Ouest	1,30	0,53	41%	34%	29%	58%
Allemagne-Bavière	1,24	0,69	56%	44%	12%	75%
France	7,46	1,82	24%	25%	18%	34%
France-Nord BP	0,98	0,29	29%	29%	41%	28%
France-Centre	1,79	0,20	11%	11%	10%	10%
France-Ouest	1,13	0,61	54%	59%	38%	54%
France-Est	0,49	0,24	48%	43%	52%	86%
France-Massif Central	0,61	0,15	24%	23%	13%	41%
France-Sud Ouest	1,79	0,20	11%	12%	5%	14%
France-Sud Est	0,67	0,13	19%	15%	9%	36%
Italie	4,21	0,39	9%	7%	8%	17%
Italie-Nord	1,32	0,30	23%	16%	14%	40%
Italie-Autres	2,89	0,09	3%	3%	6%	3%
Espagne	3,62	0,10	3%	2%	5%	15%
Espagne-Nord	0,18	0,03	14%	5%	15%	48%
Espagne-Autres	3,44	0,07	2%	2%	3%	3%
Portugal	0,62	0,06	9%	7%	9%	11%
Grèce	2,02	0,03	1%	1%	3%	0%
Union européenne	**33,57**	**7,77**	**23%**	**19%**	**20%**	**40%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

[22] En 2000, les crédits du second pilier de la PAC, qui représentent 14% des soutiens budgétaires au niveau européen, en représentent 43% en Autriche, 42% en Finlande, 21% en Irlande et 20% en Allemagne.

L'analyse selon les bassins de production révèle que les exploitations laitières captent plus de la moitié des aides directes versées à l'agriculture dans les zones Allemagne-Est, Allemagne-Bavière et France-Ouest, zones dans lesquelles le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures et en bovins-viande est particulièrement faible. Ces trois bassins de production captent environ le tiers des aides directes destinées au secteur laitier (Tableau 2-13 et Graphique 2-7).

Les exploitations laitières regroupent une part importante des aides directes versées aux grandes cultures dans les bassins Allemagne-Est (62%), France-Ouest (59%) et Belgique+Luxembourg (51%). Pour ces trois bassins de production, les primes sur les superficies de maïs fourrage constituent une part importante de ces crédits. Par ailleurs, les exploitations laitières captent 60% des primes animales en Allemagne-Nord, 56% en Finlande, 54% en Suède et 52% en France-Est, alors que dans les bassins situés au Sud de l'Union européenne (notamment en Italie où la production de viande bovine est le fait d'ateliers spécialisés) et dans les régions françaises orientées vers l'élevage allaitant (Centre, Sud Ouest et Massif Central), la très grande majorité des primes animales ne relèvent pas des exploitations laitières. Ces dernières perçoivent en outre plus de 50% du poste « autres aides directes » dans huit bassins de production à l'échelle européenne (et notamment dans les quatre bassins allemands).

- ***Les exploitations laitières dégagent 30% de l'excédent brut d'exploitation***

Afin de poursuivre l'analyse, différents soldes intermédiaires de gestion[23] sont examinés. Cette analyse propose, à partir de la production agricole, d'arriver progressivement au revenu d'exploitation familial, en s'attardant au passage sur deux soldes intermédiaires de gestion : la valeur ajoutée brute et l'excédent brut d'exploitation. Une présentation détaillée des postes intégrés dans le compte de résultat permet de mieux appréhender les différents étapes (Tableau 2-14).

A l'échelle européenne, avec 17% des exploitations agricoles et 20% des emplois, les exploitations laitières réalisent 30% de la valeur ajoutée brute totale (celle-ci s'élevant à 80 milliards d'euros pour toutes les exploitations agricoles), 30% de l'excédent brut d'exploitation (97 milliards d'euros) et 27% du revenu d'exploitation (60 milliards d'euros). Les exploitations laitières européennes bénéficient de résultats économiques supérieurs à l'ensemble des exploitations agricoles du fait essentiellement d'une plus grande dimension économique (et non pas d'une meilleure efficacité au sens du ratio « charges / production »).

---

[23] La valeur ajoutée brute (VAB) est calculée de la manière suivante. VAB = Production agricole (nette des achats d'animaux) – consommations intermédiaires (coûts spécifiques et frais généraux) – fermages payés.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est calculé de la manière suivante. EBE = Valeur ajoutée brute + Aides directes (ou subventions d'exploitation) – Impôts et taxes + Balance TVA (hors TVA sur investissements) – Salaires payés (salaires et cotisations liés aux emplois salariés).

Le revenu d'exploitation (ou résultat courant avant impôt) est calculé de la manière suivante. RE = Excédent brut d'exploitation – Dotations aux amortissements – Intérêts payés + Balance TVA sur investissements.

Tableau 2-14 : Soldes intermédiaires de gestion dans les exploitations laitières européennes

	Montant (en milliards d'euros)		Part du montant relevant des exploitations laitières (en%)
	Exploitations agricoles	Exploitations laitières	
Production agricole	**201,1**	**66,2**	**33%**
- Coûts spécifiques	67,5	23,5	35%
* Semences et plants	7,8	1,3	17%
* Engrais	9,3	2,5	27%
* Phytosanitaires	7,5	1,3	17%
* Autres frais des cultures	4,4	0,4	9%
* Aliments pour herbivores	18,0	12,0	67%
* Aliments pour granivores	14,4	2,4	17%
* Autres frais d'élevage	6,1	3,5	58%
- Frais généraux	43,6	14,8	34%
* Entretien du bâtiment et matériel	11,9	4,4	37%
* Energie	9,3	2,8	30%
* Travaux par tiers	8,5	3,1	37%
* Autres frais non spécifiques	13,9	4,5	32%
- Fermages payés	9,8	3,4	35%
= Valeur ajoutée brute	**80,3**	**24,5**	**30%**
+ Aides directes	33,6	7,8	23%
- Impôts et taxes	2,3	0,7	30%
+ Balance TVA (hors investissement)	1,3	0,6	45%
- Salaires payés	15,6	3,1	20%
= Excédent brut d'exploitation	**97,2**	**29,0**	**30%**
- Dotations aux amortissement	29,9	9,9	33%
- Intérêts payés	7,3	2,8	38%
+ Balance TVA (sur investissement)	0,0	0,0	ns
= Résultat courant	**60,1**	**16,3**	**27%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Avec 33% de la production agricole européenne, les exploitations laitières mobilisent 34% des consommations intermédiaires. Du fait d'un assolement laissant une large place aux superficies fourragères, elles ne contribuent que pour 17% aux achats de semences et de produits phytosanitaires, mais pour 27% à ceux d'engrais. Avec 66% des UGB bovines, elles dépensent 67% des coûts en aliments pour herbivores (achats et intraconsommations). Elles rassemblent 37% des frais relatifs à l'entretien des bâtiments et du matériel : ceci peut s'expliquer par la conduite plutôt intensive des systèmes laitiers (par rapport à d'autres productions comme les ovins, les caprins ou les vaches allaitantes) mais également par la plus forte localisation de ces unités dans les pays du Nord de l'Union européenne (les conditions climatiques rendant indispensable un entretien régulier des bâtiments). Avec 15% des emplois salariés (mesurés en UTA), les exploitations laitières contribuent pour 20% aux coûts salariaux totaux : cette meilleure rémunération du travail salarié dans les unités laitières s'explique, entre autres, par les niveaux de salaires modestes dans les filières horticoles, maraîchères et viticoles des pays du Sud de l'Union européenne. Les exploitations laitières étant en moyenne de plus grande dimension économique et plus massivement concentrées dans les zones du Nord (au Danemark, par exemple), elles participent assez fortement au poste « frais financiers ».

Tableau 2-15 : Contribution des exploitations laitières aux résultats économiques
- Pour les 27 bassins de production -

	Nombre d'exploitations	Valeur ajoutée brute	Excédent brut d'exploitation	Revenu d'exploitation
Finlande	45%	63%	49%	57%
Suède	37%	73%	54%	ns
Autriche	53%	50%	49%	50%
Irlande	29%	101%	56%	57%
Royaume-Uni	24%	43%	31%	32%
Royaume-Uni-Nord	24%	124%	42%	70%
Royaume-Uni-Centre	33%	55%	41%	41%
Royaume-Uni-Est	11%	14%	12%	10%
Danemark	25%	40%	39%	82%
Pays-Bas	41%	38%	45%	47%
Belgique + Lux.	44%	44%	47%	45%
Allemagne	52%	53%	52%	51%
Allemagne-Nord	52%	47%	47%	48%
Allemagne-Est	39%	78%	59%	43%
Allemagne-Ouest	42%	34%	39%	37%
Allemagne-Bavière	65%	71%	68%	76%
France	31%	29%	30%	30%
France-Nord BP	41%	39%	38%	40%
France-Centre	12%	9%	10%	9%
France-Ouest	62%	63%	66%	71%
France-Est	57%	55%	55%	55%
France-Massif Central	36%	50%	37%	38%
France-Sud Ouest	13%	13%	14%	13%
France-Sud Est	17%	11%	16%	15%
Italie	7%	19%	18%	19%
Italie-Nord	14%	30%	29%	31%
Italie-Autres	3%	9%	8%	8%
Espagne	8%	12%	11%	11%
Espagne-Nord	50%	57%	52%	53%
Espagne-Autres	2%	6%	5%	5%
Portugal	5%	12%	13%	12%
Grèce	1%	2%	2%	2%
Union européenne	**17%**	**30%**	**30%**	**27%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans la plupart des bassins de production européens, les exploitations laitières bénéficient de meilleurs résultats économiques que les autres exploitations agricoles (Tableau 2-15 et Graphique 2-8). C'est principalement le cas en Suède, en Irlande, ainsi que dans les bassins Royaume-Uni Nord, Allemagne-Est et Italie-Nord. Elles ont, en revanche, des résultats économiques inférieurs en Autriche et dans la zone France-Nord Bassin Parisien (ceci s'explique, pour ce bassin, par une forte présence d'unités spécialisées en grandes cultures avec des hauts niveaux de revenus). Comme pour de nombreux autres indicateurs, la contribution des exploitations laitières aux résultats économiques est fortement influencée par leur poids relatif dans l'effectif total.

Cette seconde partie avait pour principal objectif d'apporter des éléments quantitatifs concernant la contribution des exploitations laitières à l'agriculture communautaire (dans 27 bassins de production) en termes d'exploitations, d'emplois, d'occupation du territoire, de productions agricoles, d'aides directes et de résultats économiques.

Sur le champ des seules unités « professionnelles », les exploitations laitières représentent 17% des exploitations agricoles européennes, cette part relative étant en légère diminution du fait de la forte restructuration subie depuis deux décennies. Les exploitations laitières regroupent 20% des emplois agricoles totaux (exprimés en équivalent temps plein) et, du fait d'un développement rapide des structures sociétaires dans certains pays (en France, par exemple), seulement 15% des emplois salariés du secteur agricole. Les exploitations laitières détiennent 27% de la superficie agricole utile totale de l'Union européenne et 18% de la SAU en zone de montagne. Regroupant 19% des superficies de céréales et d'oléo-protéagineux et 77% des superficies de maïs fourrage, les systèmes laitiers laissent, dans la plupart des bassins de production, une large place à la valorisation des superficies fourragères. Elles sont, depuis la réforme de la PAC de 1992, sensibles à la montée en puissance des aides directes. Avec les deux tiers du cheptel d'UGB bovines, elles contribuent, par ailleurs, très fortement à la production européenne de viande bovine, notamment dans les bassins du Nord de l'Union où les élevages spécialisés « Bovins-viande » sont peu nombreux. Bénéficiant d'une plus grande dimension économique moyenne, les exploitations laitières assurent un tiers de la production agricole européenne (9% des productions végétales, 17% des productions hors-sol, 48% de la production de viande bovine et plus de 99% de la production laitière). Avec 23% des aides directes (dont une large part des aides relevant de mesures co-financées), les exploitations laitières dégagent 30% de la valeur ajoutée brute, 30% de l'excédent brut d'exploitation et 27% du résultat d'exploitation.

La déclinaison de cette analyse au niveau des 27 bassins de production rappelle que la production laitière est le fait d'une large proportion du territoire européen, contrairement à d'autres productions animales (porcs, volailles, vaches allaitantes…) ou végétales (horticulture, arboriculture…). Les exploitations laitières contribuent fortement à l'agriculture des pays situés au Nord de l'Union européenne, principalement dans les bassins Allemagne-Bavière, Allemagne-Nord, France-Ouest, France-Est, Autriche, ainsi que, au Sud de l'Union, dans le bassin Espagne-Nord, où elles représentent plus de la moitié de l'ensemble des exploitations agricoles. Elles représentent, en revanche, moins de 15% des exploitations agricoles dans quatre bassins du Sud de l'Union (Grèce, Portugal, Italie-Autres et Espagne-Autres) ainsi que dans les bassins Royaume-Uni Est, France-Centre et France-Sud Ouest.

Du fait de sa forte contribution à l'agriculture de la majorité des Etats membres de l'Union européenne, le secteur laitier est stratégique non seulement sur le plan économique, mais également territorial, environnemental et social. Une réforme majeure de l'OCM lait ne peut être envisagée sans prendre en considération ces différentes dimensions qui donnent à l'activité laitière une place assez singulière dans l'univers des productions agricoles.

PARTIE 3 :

LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS LAITIERES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION DE L'UNION EUROPEENNE

3- LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS LAITIERES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION DE L'UNION EUROPEENNE

Après avoir démontré la forte contribution du secteur laitier à l'agriculture dans de nombreux bassins de production, cette troisième partie vise à rendre compte, toujours à partir des données du RICA de 1999, des principales caractéristiques et de la diversité des exploitations laitières européennes. A la veille de l'entrée en vigueur d'une réforme de l'OCM lait, cette analyse est nécessaire pour mieux cerner la réalité structurelle, économique et financière des unités productrices de lait. Si ces exploitations bénéficient d'une situation jugée, par beaucoup, comme globalement assez satisfaisante sur le plan économique, force est cependant de constater l'existence de situations extrêmement contrastées, tant à l'échelle de l'Union européenne qu'au sein de chaque bassin de production. L'analyse de cette diversité est d'autant plus souhaitable que les effets induits par telles ou telles réorientations des politiques agricoles (transfert des soutiens de la régulation des marchés vers le développement rural, baisse partiellement compensée du prix du lait, découplage des aides…) seront différents selon les structures productives.

Cette photographie des exploitations laitières européennes révèle une situation figée à un moment donné. Elle ne présage donc en rien des évolutions futures. S'il est fort vraisemblable que la taille des exploitations continuera à croître dans les années à venir, le rythme de cette augmentation reste néanmoins très difficile à estimer, surtout à l'échelle d'un bassin de production. Il dépendra de la politique agricole mise en œuvre (poursuite ou non des quotas laitiers), de l'évolution du marché des produits laitiers (consommation, exportation, prix payé au producteur), de la structure de la pyramide des âges (plutôt rajeunie par rapport à la situation du début des années quatre-vingt-dix), du développement des formes sociétaires (fusion d'exploitations individuelles), mais également de l'attractivité du métier (celle-ci est notamment liée à la visibilité à moyen terme du projet de politique agricole, au niveau de rémunération escompté, aux contraintes de travail et à la reconnaissance sociale). Cette photographie prendra donc nécessairement de l'âge au fil du temps, mais les écarts importants observés entre bassins de production subsisteront, quant à eux, longtemps (IFCN, 2002).

Cette troisième partie est organisée en trois volets. Le premier présente les principales caractéristiques structurelles des exploitations laitières professionnelles réparties selon les 27 bassins de production. Le second volet aborde, suivant une démarche identique, la situation économique et financière des exploitations laitières. Le troisième volet reprend, de manière synthétique, les grands traits du secteur laitier (exploitations et marchés laitiers) de chaque bassin de production.

PARTIE 3-1 :

Les caractéristiques structurelles des exploitations laitières européennes

3-1- Les caractéristiques structurelles des exploitations laitières européennes

Ce premier volet, centré sur l'analyse des principales caractéristiques structurelles des exploitations laitières européennes, aborde successivement : l'emploi agricole (familial et salarié) ; la dimension économique (évaluée par la marge brute standard) ; l'assolement (superficies fourragères et superficies de céréales et d'oléo-protéagineux) ; le cheptel d'herbivores (en UGB et en effectif moyen pour différentes catégories animales) ; le niveau de chargement (en UGB herbivores par hectare de surface fourragère) ; le poids relatif des superficies de maïs fourrage dans l'assolement ; le rendement laitier par vache et par an ; le quota laitier par exploitation ; la diversité des combinaisons productives (typologie « SEB2 ») ; la diversité selon la spécialisation du cheptel (typologie « GLS »).

Pour ces différents points, il est fait référence à la valeur moyenne de la variable considérée dans chaque bassin de production, mais également à des analyses de dispersion tant à l'échelle européenne que des bassins de production.

3-1-1- Un emploi agricole essentiellement d'origine familiale

Les 632 600 exploitations laitières professionnelles européennes emploient, en moyenne, 1,85 unités de travail agricole (UTA). L'emploi demeure essentiellement d'origine familiale, les salariés ne représentant que 14% de l'emploi global. Seulement 29% des exploitations laitières européennes ont un effectif non nul de salariés (Tableau 3-1). Cette proportion est ainsi nettement inférieure à celle observée dans d'autres productions agricoles telles que la viticulture, l'arboriculture ou le maraîchage.

L'emploi est plus développé (plus de 2 UTA par exploitation) dans les unités laitières de Finlande, d'Allemagne de l'Est, du Royaume-Uni (pour les trois bassins) et d'Italie du Nord[24]. Les exploitations laitières espagnoles sont les seules à mobiliser, en moyenne, moins de 1,5 unité de travail agricole (Graphique 3-1).

L'emploi salarié est développé dans les exploitations laitières du Royaume-Uni (59% de l'emploi agricole dans le bassin « Est », 38% dans le bassin « Centre » et 21% dans le bassin « Nord »), de l'Est de l'Allemagne[25] et du Danemark. En France (Chibon, 2002), la faible proportion de l'emploi salarié (6%) peut s'expliquer par la taille plus modeste des exploitations et par le poids élevé des structures sociétaires (les sociétés - GAEC, EARL, SCEA - représentent 30% de l'effectif et 51% de l'offre nationale de lait). L'emploi salarié représente moins de 10% de l'emploi agricole total dans seize bassins de production, dont les Pays-Bas, l'Ouest de la France et la Bavière.

---

[24] Dans le texte, les bassins de production sont cités, dans la plupart des cas, selon leur ordre d'apparition dans les tableaux de résultat (ce choix permet une confrontation plus rapide entre le texte et les tableaux). Les bassins de production ne sont donc pas classés systématiquement selon un ordre croissant ou décroissant par rapport à l'indicateur utilisé.

[25] En Allemagne de l'Est, 90% de l'emploi agricole est le fait de salariés. Cela souligne le caractère tout à fait particulier des exploitations laitières de cette zone, lesquelles seront à l'avenir plus comparables aux structures productives de certains pays d'Europe Centrale et Orientale (Hongrie et République Tchèque).

Tableau 3-1 : Emploi dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Nombre d'exploit. laitières	Unités de Travail Agricole			Part des exploitations ayant des UTA salariées
		UTA totales	UTA salariées	% UTA salariées	
Finlande	24 600	2,06	0,11	5%	33%
Suède	14 500	1,67	0,14	8%	20%
Autriche	45 000	1,97	0,04	2%	30%
Irlande	37 000	1,58	0,19	12%	49%
Royaume-Uni	32 300	2,33	0,84	36%	80%
Royaume-Uni-Nord	11 800	2,05	0,44	21%	80%
Royaume-Uni-Centre	17 100	2,33	0,89	38%	79%
Royaume-Uni-Est	3 400	3,31	1,94	59%	83%
Danemark	12 300	1,74	0,54	31%	83%
Pays-Bas	32 900	1,63	0,08	5%	43%
Belgique + Lux.	19 200	1,66	0,04	2%	21%
Allemagne	144 200	2,06	0,55	27%	24%
Allemagne-Nord	30 900	1,72	0,19	11%	38%
Allemagne-Est	4 900	14,86	13,31	90%	85%
Allemagne-Ouest	45 600	1,61	0,12	7%	25%
Allemagne-Bavière	62 700	1,54	0,04	3%	11%
France	126 600	1,73	0,11	6%	20%
France-Nord BP	15 400	1,81	0,18	10%	30%
France-Centre	6 700	1,87	0,23	12%	33%
France-Ouest	55 300	1,70	0,09	5%	16%
France-Est	12 700	1,81	0,10	6%	20%
France-Massif Central	11 600	1,63	0,05	3%	14%
France-Sud Ouest	13 000	1,77	0,12	7%	20%
France-Sud Est	12 000	1,68	0,06	4%	19%
Italie	72 100	1,96	0,14	7%	17%
Italie-Nord	47 700	2,13	0,15	7%	15%
Italie-Autres	24 300	1,63	0,11	7%	21%
Espagne	51 700	1,42	0,04	3%	11%
Espagne-Nord	39 600	1,41	0,02	1%	8%
Espagne-Autres	12 000	1,43	0,14	10%	17%
Portugal	14 800	1,80	0,27	15%	39%
Grèce	5 500	1,78	0,18	10%	35%
Union européenne	**632 600**	**1,85**	**0,25**	**14%**	**29%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Une analyse de dispersion montre que seulement 6% des exploitations laitières européennes mobilisent plus de 3 unités de travail agricole (Graphique 3-2). Ces 38 800 exploitations présentent, en moyenne, une grande dimension (183 hectares, 179 UGB herbivores et 666 700 kg de production laitière annuelle). Moins spécialisées pour l'activité laitière, mais plus intensives (Tableau 3-2), elles dégagent un meilleur résultat courant par emploi familial (+40% par rapport à la moyenne communautaire).

Tableau 3-2 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon le nombre d'Unité de Travail Agricole (UTA) par exploitation

	< 1 UTA	1 à 1,5 UTA	1,5 à 2 UTA	2 à 3 UTA	> 3 UTA	Ensemble
Nombre d'exploitations	108 000	191 400	177 200	117 300	38 800	632 600
Unité de travail agricole	0,95	1,30	1,79	2,44	5,53	1,85
- UTA salariées	0,00	0,04	0,08	0,27	2,77	0,25
Marge brute standard (UDE)	25	39	44	66	174	52
Superficie agricole utile (ha)	30	36	42	59	183	49
- SFP (ha)	23	27	30	41	91	34
- SCOP y compris jachère (ha)	6	8	10	15	85	14
UGB herbivores	37	50	55	77	179	62
Vaches laitières	21	27	30	42	98	33
Production laitière (kg/an)	109 800	154 900	179 900	267 500	666 700	206 400
Chargement par ha de SFP	1,58	1,81	1,81	1,87	1,96	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 300	5 800	6 000	6 400	6 800	6 100
Production agricole (euros)	52 100	73 200	90 200	133 700	384 100	104 600
- Lait (%)	63%	64%	61%	62%	53%	60%
VAB/Production (%)	36%	37%	38%	39%	35%	37%
EBE/UTAF (euros)	24 700	27 200	25 000	29 000	45 900	28 700
Résultat par UTAF (euros)	14 900	14 900	14 700	16 600	22 800	16 100
Aides directes (euros)	5 300	8 100	10 100	15 700	52 200	12 300
Aides directes/UTA (euros)	5 600	6 200	5 600	6 400	9 400	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	176	226	242	268	285	247
Aides directes/Revenu (%)	37%	43%	40%	44%	83%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

A l'autre extrémité, les 108 000 exploitations laitières comptant moins d'une UTA valorisent, en moyenne, 30 hectares de surface agricole utile pour une production laitière de 109 800 kg. Malgré leur faible dimension économique et un montant d'aides directes plus limité que celui des unités ayant entre une et deux UTA, elles dégagent une rémunération du travail sensiblement équivalente.

Les exploitations laitières ayant plus de 3 UTA regroupent, à l'échelle européenne, 18% des emplois agricoles du secteur (Tableau 3-3), 66% des emplois salariés, 20% de la production laitière et 23% de la surface agricole utile. Cette classe regroupe 95% de l'emploi agricole du secteur laitier en Allemagne de l'Est, 40% au Royaume-Uni, mais seulement 11% en France et 3% en Espagne. Les exploitations laitières européennes ayant moins d'une UTA représentent quant à elles 17% de l'effectif pour seulement 9% des emplois agricoles[26].

[26] Comme évoqué dans la partie méthodologique, les exploitations agricoles du RICA comportent au minimum 0,75 UTA. Ce seuil minimal d'entrée conduit à minorer le nombre d'exploitations ayant moins d'une UTA. La comparaison du champ RICA avec celui de l'Enquête structure souligne néanmoins une faible proportion d'exploitations laitières non professionnelles et donc d'exploitations à très faible mobilisation de main-d'œuvre (l'exigence d'une traite bi-quotidienne des vaches laitières expliquant, pour beaucoup, ceci).

Tableau 3-3 : Répartition des emplois (UTA) selon le nombre moyen d'UTA par exploitation
- Pour les 27 bassins de production sur le champ des exploitations laitières -

	≤ 1 UTA	1 à 1,5 UTA	1,5 à 2 UTA	2 à 3 UTA	> 3 UTA	Ensemble
Finlande	0%	9%	26%	56%	8%	100%
Suède	10%	25%	30%	21%	14%	100%
Autriche	2%	12%	30%	46%	11%	100%
Irlande	12%	29%	23%	26%	10%	100%
Royaume-Uni	3%	12%	15%	30%	40%	100%
Royaume-Uni-Nord	4%	17%	17%	33%	29%	100%
Royaume-Uni-Centre	3%	11%	16%	32%	37%	100%
Royaume-Uni-Est	3%	5%	8%	15%	69%	100%
Danemark	6%	28%	27%	20%	19%	100%
Pays-Bas	7%	31%	26%	27%	9%	100%
Belgique + Lux.	3%	34%	36%	24%	4%	100%
Allemagne	4%	34%	17%	13%	31%	100%
Allemagne-Nord	7%	33%	22%	24%	13%	100%
Allemagne-Est	0%	1%	2%	3%	95%	100%
Allemagne-Ouest	5%	43%	24%	15%	13%	100%
Allemagne-Bavière	5%	54%	21%	14%	5%	100%
France	16%	18%	32%	23%	11%	100%
France-Nord BP	10%	20%	30%	30%	9%	100%
France-Centre	15%	8%	26%	37%	14%	100%
France-Ouest	18%	20%	32%	19%	12%	100%
France-Est	13%	15%	36%	26%	10%	100%
France-Massif Central	23%	11%	34%	23%	9%	100%
France-Sud Ouest	12%	17%	36%	21%	13%	100%
France-Sud Est	14%	23%	30%	20%	12%	100%
Italie	9%	9%	32%	28%	22%	100%
Italie-Nord	7%	7%	32%	28%	26%	100%
Italie-Autres	15%	15%	32%	27%	11%	100%
Espagne	27%	14%	44%	12%	3%	100%
Espagne-Nord	27%	14%	50%	9%	1%	100%
Espagne-Autres	29%	13%	27%	22%	8%	100%
Portugal	8%	18%	34%	27%	13%	100%
Grèce	9%	2%	56%	32%	1%	100%
Union européenne	**9%**	**21%**	**27%**	**24%**	**18%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La modernisation des outils de production (bâtiments d'élevage, salles de traite) et l'amélioration des techniques (conduite du cheptel, alimentation) ont permis, au cours des dernières décennies, une forte augmentation de la productivité du travail dans les exploitations laitières européennes. Ainsi, malgré l'accroissement des volumes produits, le modèle de l'exploitation familiale sans salarié demeure encore assez largement la norme. Cette situation ne doit cependant pas masquer un développement progressif de l'emploi salarié (en part relative de l'emploi total) et un engouement, notamment en France, pour les formes sociétaires. Dans de nombreuses exploitations laitières, principalement celles de grande dimension, l'organisation du travail est au cœur des préoccupations des producteurs, devenus plus exigeants quant à leurs disponibilités extra-professionnelles. Pour faire face au surplus de travail engendré par l'agrandissement de leurs structures, nombreux sont ceux qui doivent arbitrer entre le recours au salariat et une modernisation des installations présentes.

3-1-2- Des exploitations laitières de faible dimension économique au Sud de l'Union

Les exploitations laitières européennes ont, en moyenne, une marge brute standard de 52 UDE (soit 28 UDE par UTA). Celle-ci est particulièrement faible (moins de 40 UDE) dans les unités situées au Sud de l'Union, ainsi qu'en Autriche et dans les bassins Allemagne-Bavière, France-Massif Central et France-Sud Est (Rattin, 2000). Elle est, en revanche, très élevée au Royaume-Uni, au Danemark, aux Pays-Bas et dans le bassin France-Centre (Graphique 3-3). La marge brute standard des unités productrices de lait est supérieure à celle des autres exploitations agricoles dans la plupart des zones étudiées[27], à l'exception notoire de l'Autriche et de deux bassins de production français (le Nord Bassin Parisien du fait de la présence de grandes structures céréalières et le Sud Est du fait des exploitations viticoles).

3-1-3- 70% des exploitations laitières européennes occupent moins de 50 hectares

Les exploitations laitières européennes occupent, en moyenne, une superficie agricole utile de 50 hectares (Tableau 3-4), dont 34 hectares de superficies fourragères principales (SFP) et 14 hectares de céréales, d'oléo-protéagineux et de jachères (SCOP, y compris jachères). Une large part de la surface fourragère est consacrée aux prairies permanentes (20 hectares), viennent ensuite les prairies temporaires (6 hectares) et le maïs fourrage (5 hectares).

La superficie agricole utile des exploitations laitières est, en moyenne, inférieure à 35 hectares en Finlande, en Autriche, aux Pays-Bas, en Bavière et dans les bassins de production du Sud de l'Union européenne. Cette situation résulte, pour une grande part, de l'histoire agraire propre à chaque zone. Ainsi, aux Pays-Bas, la forte densité de population, qui a pour conséquence un prix élevé du foncier, a encouragé le développement d'un modèle intensif de production. En Autriche et en Bavière, cela vient principalement du nombre important d'exploitations laitières (qui a pour effet de limiter les opportunités d'acquisition de foncier) et au développement, dans certains cas, d'activités complémentaires (tourisme…). En Espagne, cette faible superficie moyenne résulte notamment de la présence de micro-structures avec un mode de fonctionnement relativement autarcique dans les régions du Nord (Galice et Cantabrie). La très forte restructuration opérée depuis dix ans dans cet Etat membre conduit cependant à une diminution drastique de celles-ci[28].

Les exploitations laitières suédoises (92 ha), britanniques (95 ha), ainsi que celles des bassins Allemagne-Est (664 ha, dont 416 ha de SCOP), France-Centre (128 ha) et France-Est (100 ha) occupent de larges territoires. Avec 69 hectares, les éleveurs français ont une superficie agricole utile proche de celle de leurs homologues danois (71 ha), mais plus grande que celle des producteurs belges (44 ha) ou bavarois (31 ha).

---

[27] Pour traiter la question de la dimension économique, le quota laitier a été préféré à la marge brute standard (voir ci-après). Ce dernier indicateur, utile pour comparer des exploitations agricoles développant des productions distinctes, s'avère moins indispensable pour un type déterminé d'exploitations.

[28] Le seuil de dimension économique retenu en Espagne pour définir les « exploitations professionnelles » étant de seulement 2 UDE, les micro-structures sont assez bien représentées.

Tableau 3-4 : SAU, SFP et SCOP des exploitations laitières européennes (en hectares)
- Pour les 27 bassins de production -

	Superficies Fourragères Principales (SFP)				SCOP (y compris jachères)	Surface Agricole Utile
	Prairies permanentes	Prairies temporaires	Maïs fourrage	SFP totale		
Finlande	0,0	21,1	0,0	21,9	10,8	33,0
Suède	23,1	13,4	0,0	69,2	21,4	91,8
Autriche	11,8	0,0	1,2	16,8	4,0	21,3
Irlande	33,8	5,3	0,1	42,3	1,8	44,4
Royaume-Uni	44,8	18,0	3,5	74,4	19,2	95,0
Royaume-Uni-Nord	54,0	10,2	0,5	73,9	5,2	79,3
Royaume-Uni-Centre	39,3	21,9	4,4	74,0	18,8	93,8
Royaume-Uni-Est	40,9	24,9	10,0	78,0	69,4	154,7
Danemark	7,8	14,0	4,0	39,6	29,2	70,7
Pays-Bas	26,4	0,0	6,5	33,0	0,4	35,4
Belgique + Lux.	23,9	1,6	6,9	33,6	6,6	44,0
Allemagne	24,8	0,3	6,8	34,8	26,1	62,6
Allemagne-Nord	29,4	0,1	7,8	40,5	14,9	57,0
Allemagne-Est	125,9	6,6	65,4	223,2	416,8	664,3
Allemagne-Ouest	22,3	0,0	4,4	28,7	14,5	44,3
Allemagne-Bavière	16,4	0,0	3,4	21,8	9,2	31,5
France	23,1	12,0	9,8	45,9	21,6	68,7
France-Nord BP	20,3	1,8	11,4	34,4	35,2	74,7
France-Centre	45,0	8,4	12,1	66,3	61,0	127,8
France-Ouest	12,2	16,4	12,1	41,0	16,0	57,6
France-Est	58,4	2,9	8,5	69,9	29,9	100,0
France-Massif Central	38,2	13,4	2,7	54,7	7,3	62,1
France-Sud Ouest	11,4	16,0	9,7	38,6	24,1	63,8
France-Sud Est	25,8	10,8	3,8	46,4	10,8	57,6
Italie	7,3	0,2	2,3	19,3	4,7	25,1
Italie-Nord	9,3	0,2	3,2	22,1	4,3	27,4
Italie-Autres	3,5	0,3	0,6	13,9	5,4	20,6
Espagne	5,6	3,6	0,8	11,8	5,4	17,7
Espagne-Nord	6,6	4,6	0,6	11,9	0,3	12,3
Espagne-Autres	2,4	0,3	1,3	11,6	22,2	35,6
Portugal	6,4	0,4	3,8	13,0	0,7	17,0
Grèce	0,2	0,2	0,2	1,8	8,9	11,7
Union européenne	**19,6**	**5,5**	**4,8**	**34,0**	**14,4**	**49,7**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

En Espagne-Nord, en Irlande, au Royaume-Uni Nord, aux Pays-Bas et en France-Massif Central, les surfaces fourragères représentent plus de 85% de la superficie agricole utile des unités laitières (Graphique 3-4). Elles en représentent, en revanche, moins de la moitié dans quatre bassins de production : France-Nord Bassin Parisien, Allemagne-Est, Espagne-Autres et Grèce.

Du fait des conditions climatiques, le maïs fourrage n'est pas cultivé dans les exploitations laitières finlandaises, suédoises et irlandaises. Il est également très peu cultivé au Nord du Royaume-Uni ainsi que dans le Sud de l'Espagne et de l'Italie. Il occupe, en revanche, une part importante de l'assolement aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne du Nord et dans trois bassins français (Ouest, Centre et Nord). Les prairies temporaires sont, quant à elles, peu ou pas présentes en Autriche, aux Pays-Bas, dans les quatre bassins allemands ainsi qu'au Sud de l'Union.

A l'échelle de l'Union européenne, 8% des exploitations laitières professionnelles européennes s'étendent sur plus de 100 hectares (soit 53 500 unités). Avec 35% des surfaces et 18% des emplois, elles assurent 23% de la production laitière. Ces exploitations de grande taille (208 hectares en moyenne, dont 55% de surfaces fourragères) mobilisent près de 4 UTA (dont la moitié est d'origine salariée) pour une production laitière annuelle de 564 500 kg (Tableau 3-5). Plus extensives à l'unité de surface que les autres catégories d'exploitations, elles bénéficient d'un meilleur rendement laitier par vache. Avec une plus faible spécialisation laitière, une moindre efficacité productive (le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » s'élève à 33%), mais un montant élevé d'aides directes (52 600 euros en moyenne, soit l'équivalent du revenu), elles dégagent un résultat courant par emploi familial (26 000 euros) nettement supérieur aux premières classes de taille.

Tableau 3-5 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la surface agricole utile par exploitation

	< à 25 ha	25 à 50 ha	50 à 75 ha	75 à 100 ha	> à 100 ha	Ensemble
Nombre d'exploitations	238 700	201 700	95 700	43 000	53 500	632 600
Unité de travail agricole	1,53	1,64	1,81	2,11	3,93	1,85
- UTA salariées	0,04	0,08	0,17	0,30	1,95	0,25
Marge brute standard (UDE)	22	44	66	86	160	52
Superficie agricole utile (ha)	14	36	61	86	208	50
- SFP (ha)	12	28	45	60	113	34
- SCOP y compris jachère (ha)	2	7	14	24	89	14
UGB herbivores	28	54	82	106	172	62
Vaches laitières	18	30	44	54	86	34
Production laitière (kg/an)	97 900	179 600	272 000	343 700	564 500	206 400
Chargement par ha de SFP	2,36	1,91	1,82	1,77	1,52	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 400	6 000	6 200	6 400	6 600	6 100
Production agricole (euros)	50 000	87 800	129 400	170 100	315 100	104 600
- Lait (%)	62%	63%	64%	61%	53%	60%
VAB/Production (%)	43%	38%	37%	35%	33%	37%
EBE/UTAF (euros)	17 300	26 500	35 100	40 000	56 400	28 700
Résultat par UTAF (euros)	11 600	15 200	18 900	21 100	26 000	16 100
Aides directes (euros)	4 500	9 000	13 200	18 400	52 600	12 300
Aides directes/UTA (euros)	3 000	5 500	7 300	8 700	13 400	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	311	250	217	214	252	247
Aides directes/Revenu (%)	26%	38%	43%	49%	103%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 238 700 unités laitières de moins de 25 hectares (soit 38% de l'effectif) détiennent, quant à elles, 11% des surfaces, 31% des emplois et 18% de la production laitière. Ces exploitations ont, en moyenne, avec 1,53 UTA, une production laitière annuelle de 97 900 kg. Malgré un niveau élevé d'intensification des superficies fourragères et une bonne efficacité productive, elles dégagent un résultat courant par emploi familial de seulement 11 600 euros. Elles sont très peu concernées par les aides directes, du fait de superficies céréalières limitées et d'un faible cheptel de bovins.

Les exploitations laitières de plus de 100 hectares regroupent plus de la moitié des surfaces en Suède, au Royaume-Uni, en Allemagne-Est, en France-Centre et en France-Est (Tableau 3-6 et Graphique 3-5). Les petites unités de moins de 25 hectares globalisent, quant à elles, plus de la moitié des surfaces en Autriche et dans le Nord de l'Espagne.

Tableau 3-6 : Répartition de la superficie agricole utile selon la taille moyenne de l'exploitation
- Pour les 27 bassins de production sur le champ des exploitations laitières –

	< à 25 ha	25 à 50 ha	50 à 75 ha	75 à 100 ha	> à 100 ha	Ensemble
Finlande	24%	45%	21%	6%	5%	100%
Suède	1%	10%	16%	18%	54%	100%
Autriche	55%	39%	5%	1%	0%	100%
Irlande	9%	39%	26%	15%	12%	100%
Royaume-Uni	1%	11%	14%	11%	62%	100%
Royaume-Uni-Nord	2%	16%	17%	13%	53%	100%
Royaume-Uni-Centre	1%	10%	15%	12%	61%	100%
Royaume-Uni-Est	1%	5%	7%	6%	81%	100%
Danemark	3%	15%	23%	17%	41%	100%
Pays-Bas	20%	37%	27%	10%	6%	100%
Belgique + Lux.	10%	37%	28%	14%	12%	100%
Allemagne	9%	24%	16%	9%	43%	100%
Allemagne-Nord	4%	26%	29%	21%	20%	100%
Allemagne-Est	0%	0%	1%	1%	98%	100%
Allemagne-Ouest	10%	38%	26%	12%	14%	100%
Allemagne-Bavière	25%	47%	19%	7%	2%	100%
France	2%	19%	23%	17%	38%	100%
France-Nord BP	2%	14%	22%	19%	43%	100%
France-Centre	0%	2%	10%	10%	78%	100%
France-Ouest	3%	28%	26%	20%	22%	100%
France-Est	0%	6%	18%	14%	61%	100%
France-Massif Central	2%	26%	32%	13%	27%	100%
France-Sud Ouest	3%	23%	24%	16%	34%	100%
France-Sud Est	6%	23%	29%	16%	27%	100%
Italie	33%	25%	11%	5%	25%	100%
Italie-Nord	31%	24%	10%	6%	29%	100%
Italie-Autres	41%	29%	14%	3%	13%	100%
Espagne	51%	18%	11%	10%	10%	100%
Espagne-Nord	79%	13%	2%	1%	4%	100%
Espagne-Autres	18%	24%	21%	20%	16%	100%
Portugal	46%	24%	12%	2%	16%	100%
Grèce	82%	18%	0%	0%	0%	100%
Union européenne	**11%**	**23%**	**19%**	**12%**	**35%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La superficie agricole utile moyenne des exploitations laitières varie donc très fortement entre les différents bassins de production européens. Outre l'héritage du passé, ces écarts viennent essentiellement de la pression foncière existante, des facteurs climatiques (la culture de maïs fourrage, quand elle est possible, permet une plus grande intensification), des potentialités agronomiques des sols et du degré de spécialisation pour les grandes cultures. Du fait du mode actuel d'allocation des paiements compensatoires, les unités laitières bénéficiant d'importantes surfaces sont nettement plus dépendantes des soutiens publics directs que les autres.

3-1-4- Un cheptel par exploitation six fois plus important au Royaume-Uni qu'en Autriche

Le cheptel moyen des exploitations laitières européennes s'élève à 62 UGB herbivores, dont 61 UGB bovines (les UGB ovines et caprines se retrouvent essentiellement au Royaume-Uni). Le troupeau compte en moyenne 34 vaches laitières, 2 vaches allaitantes et 4 bovins mâles âgés entre un et deux ans (Tableau 3-7).

Tableau 3-7 : Cheptel d'herbivores présent dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	UGB herbivores	UGB bovines	Vaches Laitières	Vaches allaitantes	Bovins mâles de 1 à 2 ans
Finlande	28	28	17	0,1	1,5
Suède	59	59	32	0,5	4,3
Autriche	24	24	13	0,6	1,6
Irlande	80	77	36	3,8	12,8
Royaume-Uni	148	134	80	2,4	8,5
Royaume-Uni-Nord	142	126	70	3,9	11,5
Royaume-Uni-Centre	148	133	83	1,7	6,8
Royaume-Uni-Est	166	160	102	1,1	7,0
Danemark	102	102	58	0,7	1,8
Pays-Bas	84	83	54	2,0	1,5
Belgique + Lux.	80	80	37	10,2	4,2
Allemagne	65	65	35	0,5	4,9
Allemagne-Nord	81	80	38	0,5	9,0
Allemagne-Est	350	346	194	2,8	27,0
Allemagne-Ouest	52	51	28	0,5	4,1
Allemagne-Bavière	45	44	25	0,2	1,8
France	69	68	35	4,5	4,7
France-Nord BP	75	75	36	3,0	6,9
France-Centre	93	92	40	8,0	9,0
France-Ouest	68	68	35	4,1	5,3
France-Est	84	83	39	4,5	7,7
France-Massif Central	62	59	30	9,3	0,7
France-Sud Ouest	57	55	33	4,0	1,1
France-Sud Est	50	48	29	2,2	0,9
Italie	43	42	27	1,1	1,4
Italie-Nord	49	49	31	1,1	1,3
Italie-Autres	31	29	19	0,9	1,6
Espagne	32	31	22	1,1	0,0
Espagne-Nord	26	26	19	1,2	0,0
Espagne-Autres	50	45	35	0,6	0,0
Portugal	29	29	20	0,5	0,6
Grèce	23	22	15	0,0	1,9
Union européenne	**62**	**61**	**34**	**2,1**	**4,0**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Exclusion faite de l'Allemagne de l'Est, où l'on dénombre 350 UGB herbivores par exploitation, c'est au Royaume-Uni que le cheptel moyen est le plus élevé (de 142 UGB herbivores dans le Nord à 166 dans l'Est). Viennent ensuite le Danemark (102 UGB), les Pays-Bas (84 UGB), la Belgique (80 UGB) ainsi que plusieurs bassins français et allemands. Les exploitations laitières comptent, en moyenne, moins de 30 UGB herbivores en Finlande, en Autriche, en Espagne-Nord, au Portugal et en Grèce.

Les vaches laitières représentent 55% du cheptel d'UGB herbivores à l'échelle européenne. Cette proportion est particulièrement élevée en Espagne, au Portugal et aux Pays-Bas (Graphique 3-6). Elle est, en revanche, plutôt faible en Irlande et dans le Massif Central, du fait des productions bovines associées (vaches allaitantes, jeunes bovins et bœufs).

Près de 16% des exploitations laitières européennes ont un cheptel supérieur à 100 UGB herbivores. Ces 98 400 unités, qui rassemblent 42% du cheptel d'herbivores, mobilisent une main-d'œuvre importante (3,17 UTA) et s'étendent sur de larges superficies (128 hectares). Avec un chargement élevé, une assez forte spécialisation laitière et un cheptel de 86 vaches, elles produisent 566 800 kg de lait par an (Tableau 3-8). Bénéficiant d'une efficacité productive comparable à la moyenne communautaire, mais d'un montant plus important d'aides directes (29 800 euros), elles dégagent un résultat courant par emploi familial nettement supérieur à celui observé dans les autres catégories.

Tableau 3-8 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la selon la taille du cheptel d'UGB herbivores

	< à 25 UGB	25 à 50 UGB	50 à 75 UGB	75 à 100 UGB	> à 100 UGB	Ensemble
Nombre d'exploitations	162 100	188 500	116 900	66 700	98 400	632 600
Unité de travail agricole	1,52	1,57	1,65	1,85	3,17	1,85
- UTA salariées	0,03	0,06	0,09	0,16	1,24	0,25
Marge brute standard (UDE)	16	32	49	71	138	52
Superficie agricole utile (ha)	18	33	46	64	128	50
- SFP (ha)	12	23	34	45	83	34
- SCOP y compris jachère (ha)	5	9	11	17	42	14
UGB herbivores	17	37	61	86	169	62
Vaches laitières	11	22	34	46	86	34
Production laitière (kg/an)	53 500	124 300	201 800	286 900	566 800	206 400
Chargement par ha de SFP	1,34	1,59	1,81	1,91	2,05	1,82
Rendement laitier (kg/an)	4 900	5 600	5 900	6 200	6 600	6 100
Production agricole (euros)	34 100	66 200	100 100	139 300	276 300	104 600
- Lait (%)	49%	58%	62%	63%	62%	60%
VAB/Production (%)	40%	37%	37%	36%	37%	37%
EBE/UTAF (euros)	13 200	21 700	29 400	36 400	53 800	28 700
Résultat par UTAF (euros)	8 800	12 900	17 000	19 800	27 000	16 100
Aides directes (euros)	6 400	9 000	10 400	13 300	29 800	12 300
Aides directes/UTA (euros)	4 200	5 700	6 300	7 200	9 400	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	354	272	226	208	232	247
Aides directes/Revenu (%)	49%	46%	39%	40%	57%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

A l'autre extrémité, un quart des exploitations laitières européennes ont un cheptel inférieur à 25 UGB herbivores (pour 7% des UGB herbivores). Avec une superficie agricole utile de 18 hectares et 11 vaches laitières, ces unités ont une production laitière annuelle de seulement 53 500 kg. Extensives et peu productives, elles dégagent un faible revenu malgré une bonne efficacité productive.

Dans les trois bassins du Royaume-Uni et en Allemagne de l'Est, les trois quarts des UGB herbivores sont présentes dans des exploitations comptant plus de 100 UGB (Tableau 3-9 et Graphique 3-7). Les unités comptant moins de 25 UGB regroupent, quant à elles, une large part du cheptel (plus de 30%) en Finlande, en Autriche, en Espagne-Nord et en Grèce.

Tableau 3-9 : Répartition des UGB herbivores selon la taille du cheptel d'herbivores par exploitation
- Pour les 27 bassins de production sur le champ des exploitations laitières –

	< à 25 UGB	25 à 50 UGB	50 à 75 UGB	75 à 100 UGB	> à 100 UGB	Ensemble
Finlande	38%	44%	11%	5%	1%	100%
Suède	6%	24%	22%	15%	33%	100%
Autriche	44%	48%	7%	1%	0%	100%
Irlande	3%	11%	19%	17%	50%	100%
Royaume-Uni	0%	2%	7%	10%	81%	100%
Royaume-Uni-Nord	1%	3%	10%	9%	78%	100%
Royaume-Uni-Centre	0%	1%	5%	11%	82%	100%
Royaume-Uni-Est	0%	3%	3%	9%	86%	100%
Danemark	0%	5%	12%	21%	61%	100%
Pays-Bas	1%	12%	18%	18%	52%	100%
Belgique + Lux.	1%	10%	24%	21%	44%	100%
Allemagne	5%	23%	20%	14%	38%	100%
Allemagne-Nord	2%	12%	16%	20%	50%	100%
Allemagne-Est	0%	1%	1%	3%	94%	100%
Allemagne-Ouest	8%	27%	24%	18%	23%	100%
Allemagne-Bavière	7%	42%	33%	12%	5%	100%
France	2%	18%	24%	20%	36%	100%
France-Nord BP	1%	13%	23%	21%	42%	100%
France-Centre	1%	6%	16%	21%	56%	100%
France-Ouest	2%	18%	25%	22%	33%	100%
France-Est	1%	11%	19%	22%	47%	100%
France-Massif Central	3%	25%	30%	14%	28%	100%
France-Sud Ouest	4%	26%	27%	19%	24%	100%
France-Sud Est	8%	30%	26%	12%	24%	100%
Italie	16%	26%	18%	11%	35%	100%
Italie-Nord	13%	18%	16%	12%	42%	100%
Italie-Autres	26%	26%	25%	9%	14%	100%
Espagne	29%	35%	17%	4%	15%	100%
Espagne-Nord	38%	40%	14%	3%	5%	100%
Espagne-Autres	11%	26%	23%	7%	32%	100%
Portugal	28%	31%	21%	9%	11%	100%
Grèce	46%	28%	13%	13%	0%	100%
Union européenne	**7%**	**18%**	**18%**	**15%**	**42%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Un croisement opéré sur le champ des exploitations laitières européennes entre les cinq classes de surface agricole et les cinq classes d'UGB herbivores permet de mieux visualiser la relation du secteur laitier au foncier et à l'intensification (Tableau 3-10). Parmi les 98 400 exploitations laitières ayant un cheptel supérieur à 100 UGB herbivores, 15% ont une superficie agricole inférieure à 50 hectares. Ces exploitations, particulièrement intensives et performantes se trouvent essentiellement aux Pays-Bas et au Danemark, mais également de façon plus originale dans certaines zones d'Espagne (Catalogne) ou d'Italie.

Les 36 100 exploitations laitières européennes de très grande taille (plus de 100 hectares et plus de 100 UGB herbivores) regroupent 15% des emplois et 20% de la production laitière, avec seulement 6% des effectifs. Elles dégagent un revenu moyen par emploi familial trois fois supérieur à celui des 130 300 unités laitières comptant à la fois moins de 25 hectares et moins de 25 UGB herbivores.

Tableau 3-10 : Croisement entre les classes de surface agricole et les classes de cheptel d'herbivores
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	< à 25 UGB	25 à 50 UGB	50 à 75 UGB	75 à 100 UGB	> à 100 UGB	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
Moins de 25 ha	130 300	81 400	21 500	3 400	2 000	238 700
de 25 à 50 ha	26 300	80 400	57 200	24 700	13 200	201 700
de 50 à 75 ha	3 500	18 700	25 600	20 800	27 000	95 700
de 75 à 100 ha	1 000	4 500	8 100	9 300	20 100	43 000
Plus de 100 ha	1 000	3 500	4 500	8 300	36 100	53 500
Ensemble	162 100	188 500	116 900	66 700	98 400	632 600
Emplois agricoles (en %)						
Moins de 25 ha	16,7%	10,4%	3,0%	0,6%	0,4%	31,2%
de 25 à 50 ha	3,5%	11,1%	7,7%	3,6%	2,5%	28,3%
de 50 à 75 ha	0,5%	2,6%	3,7%	3,2%	4,8%	14,8%
de 75 à 100 ha	0,2%	0,6%	1,3%	1,6%	4,1%	7,7%
Plus de 100 ha	0,1%	0,6%	0,8%	1,6%	14,8%	17,9%
Ensemble	21,0%	25,3%	16,5%	10,5%	26,6%	100,0%
Production laitière (en %)						
Moins de 25 ha	5,2%	7,4%	3,7%	0,9%	0,8%	17,9%
de 25 à 50 ha	1,2%	7,8%	8,3%	5,6%	4,8%	27,7%
de 50 à 75 ha	0,2%	1,9%	3,9%	4,3%	9,7%	19,9%
de 75 à 100 ha	0,0%	0,5%	1,3%	2,0%	7,4%	11,3%
Plus de 100 ha	0,0%	0,4%	0,8%	1,9%	20,0%	23,1%
Ensemble	6,6%	17,9%	18,1%	14,7%	42,7%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)						
Moins de 25 ha	8 700	12 600	18 900	24 600	42 600	11 600
de 25 à 50 ha	8 900	12 600	15 600	19 800	28 800	15 200
de 50 à 75 ha	14 100	13 400	16 700	18 300	25 200	18 900
de 75 à 100 ha	ns	19 000	18 800	18 800	23 700	21 100
Plus de 100 ha	ns	14 900	21 500	21 500	28 600	26 000
Ensemble	8 800	12 900	17 000	19 800	27 000	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Cette analyse révèle l'existence d'écarts substantiels de taille (mesurée en termes de superficie agricole utile ou de cheptel d'UGB herbivores) entre les exploitations laitières européennes. Elle met également en évidence le fait que pour chacune des cinq classes de surface considérée, le résultat courant moyen par emploi augmente avec la dimension du cheptel. La réciproque n'est cependant pas vrai : pour une classe donnée de cheptel, le revenu moyen par emploi n'augmente pas nécessairement avec la classe de surface.

3-1-5- L'intensification des surfaces, le poids relatif du maïs fourrage et le rendement laitier

Les exploitations laitières européennes ont, en moyenne, un chargement de 1,8 UGB herbivores par hectare de SFP et 14% de maïs fourrage dans la surface fourragère. Elles présentent un rendement laitier de 6 080 kg de lait par vache et par an[29] (Tableau 3-11).

Tableau 3-11 : Indicateurs d'intensification dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Chargement (UGB herbivores / ha SFP)	Superficie de maïs fourrage / SFP (%)	Rendement laitier (kg/vache/an)
Finlande	1,3	0%	7 320
Suède	0,9	0%	7 680
Autriche	1,4	7%	5 250
Irlande	1,9	0%	4 820
Royaume-Uni	2,0	5%	6 300
Royaume-Uni-Nord	1,9	1%	5 860
Royaume-Uni-Centre	2,0	6%	6 420
Royaume-Uni-Est	2,1	13%	6 890
Danemark	2,6	10%	6 970
Pays-Bas	2,6	20%	7 580
Belgique + Lux.	2,4	21%	5 500
Allemagne	1,9	19%	6 150
Allemagne-Nord	2,0	19%	6 650
Allemagne-Est	1,6	29%	6 810
Allemagne-Ouest	1,8	15%	6 000
Allemagne-Bavière	2,0	16%	5 490
France	1,5	21%	5 900
France-Nord BP	2,2	33%	6 180
France-Centre	1,4	18%	5 820
France-Ouest	1,7	29%	6 130
France-Est	1,2	12%	6 040
France-Massif Central	1,1	5%	4 860
France-Sud Ouest	1,5	25%	5 810
France-Sud Est	1,1	8%	5 230
Italie	2,2	12%	5 640
Italie-Nord	2,2	14%	6 170
Italie-Autres	2,2	4%	3 950
Espagne	2,7	7%	5 370
Espagne-Nord	2,2	5%	5 210
Espagne-Autres	4,3	11%	5 650
Portugal	2,2	29%	5 490
Grèce	ns	10%	4 180
Union européenne	**1,8**	**14%**	**6 080**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

[29] Le rendement laitier moyen communautaire estimé à partir des données du RICA est légèrement supérieur à celui observé dans d'autres statistiques communautaires (aux environs de 5 700 kg). Cet écart vient essentiellement du champ d'observation (les unités non professionnelles ayant vraisemblablement des rendements plus faibles que les unités professionnelles) et de l'effet, difficilement quantifiable, du taux de sondage du RICA.

Le niveau de chargement est, en moyenne, supérieur à 2 UGB herbivores par hectare de SFP dans les exploitations laitières du Royaume-Uni Est, du Danemark, des Pays-Bas, de la Belgique, du Nord Bassin Parisien, ainsi que dans toutes les zones situées au Sud de l'Union (Colson, Chatellier, 1996). Il est, en revanche, inférieur à 1,4 en Finlande, en Suède, en Autriche et dans quatre bassins français (Centre, Est, Massif Central et Sud Est). Ces écarts ont pour origine la pression foncière, le potentiel agronomique des sols et le mode d'alimentation du cheptel (le recours au maïs fourrage et aux céréales permettant une intensification plus forte des systèmes productifs que les prairies pâturées). Si la variable « chargement » traduit, d'une certaine manière, un gradient de pression environnementale, elle ne peut être considérée de manière isolée d'autres paramètres, tels que les pratiques culturales, les assolements et les rotations.

Les 102 300 exploitations laitières européennes ayant plus 3 UGB herbivores par hectare de SFP disposent, en moyenne, de 31 hectares de superficie agricole utile (dont seulement la moitié de surfaces fourragères) pour une production laitière annuelle de 242 800 kg (Tableau 3-12). Avec un rendement laitier par vache et un degré de spécialisation proches de la moyenne communautaire, mais avec une meilleure efficacité productive (le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » s'élève à 42%) et une assez faible dépendance à l'égard des aides directes, elles bénéficient d'un résultat par emploi familial supérieur à celui des autres classes.

Tableau 3-12 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon leur niveau de chargement (UGB herbivores par ha de SFP)

	≤ à 1,0	1,0 à 1,5	1,5 à 2,0	2,0 à 3,0	> à 3,0	Ensemble
Nombre d'exploitations	63 100	128 000	156 500	182 700	102 300	632 600
Unité de travail agricole	1,74	1,90	1,81	1,83	1,95	1,85
- UTA salariées	0,22	0,29	0,22	0,26	0,29	0,25
Marge brute standard (UDE)	31	42	49	64	57	52
Superficie agricole utile (ha)	68	59	51	46	31	50
- SFP (ha)	54	41	36	32	15	34
- SCOP y compris jachère (ha)	13	17	15	13	13	14
UGB herbivores	36	51	62	76	67	62
Vaches laitières	20	27	33	41	39	34
Production laitière (kg/an)	110 700	161 500	196 300	259 300	242 800	206 400
Chargement par ha de SFP	0,68	1,26	1,74	2,38	4,39	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 500	5 900	6 000	6 300	6 100	6 100
Production agricole (euros)	62 200	84 900	99 200	123 800	129 500	104 600
- Lait (%)	56%	58%	59%	63%	61%	60%
VAB/Production (%)	32%	34%	35%	38%	42%	37%
EBE/UTAF (euros)	20 000	24 100	27 100	33 400	33 800	28 700
Résultat par UTAF (euros)	10 600	13 600	15 000	17 500	21 500	16 100
Aides directes (euros)	15 200	16 000	12 800	10 600	8 100	12 300
Aides directes/UTA (euros)	8 700	8 400	7 100	5 800	4 100	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	223	273	250	229	262	247
Aides directes/Revenu (%)	94%	73%	54%	38%	23%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 63 100 exploitations laitières européennes les plus extensives (moins d'une UGB herbivore par hectare de SFP) produisent, en moyenne, 110 700 kg de lait par an avec 20 vaches laitières et 68 hectares (dont 80% de surfaces fourragères). A cette faible dimension, s'ajoutent un plus faible rendement laitier et une moindre efficacité productive que les unités intensives. Aussi, malgré un montant plus conséquent d'aides directes (du fait principalement des programmes agri-environnementaux, des indemnités compensatoires de handicaps naturels et de l'écrêtement des primes bovines au-delà du seuil de 2 UGB par hectare), elles dégagent un résultat courant par emploi familial correspondant à la moitié de celui des unités comptant plus de 3 UGB herbivores.

L'analyse de dispersion du niveau chargement par bassin de production souligne que plus du tiers des unités productrices de lait comptent moins d'une UGB herbivore par hectare de SFP en Suède, en France-Est et en France-Sud Est (Chatellier, Delattre, Grosrey, 2003). Les exploitations très intensives sont, quant à elles, surtout le fait du Danemark, des Pays-Bas, de la Belgique et des six bassins du Sud de l'Union (Tableau 3-13 et Graphique 3-8).

Tableau 3-13 : Répartition des exploitations laitières européennes selon le niveau de chargement
- Pour les 27 bassins de production -

	< 1	1,0 à 1,5	1,5 à 2,0	2,0 à 3,0	> à 3,0	Ensemble
Finlande	21%	51%	22%	5%	1%	100%
Suède	57%	26%	8%	6%	3%	100%
Autriche	13%	35%	31%	19%	1%	100%
Irlande	8%	19%	32%	39%	3%	100%
Royaume-Uni	3%	15%	27%	45%	10%	100%
Royaume-Uni-Nord	5%	19%	29%	39%	8%	100%
Royaume-Uni-Centre	3%	13%	25%	48%	11%	100%
Royaume-Uni-Est	0%	8%	30%	51%	11%	100%
Danemark	0%	3%	18%	45%	34%	100%
Pays-Bas	0%	2%	13%	65%	20%	100%
Belgique + Lux.	1%	5%	19%	51%	24%	100%
Allemagne	5%	18%	30%	38%	9%	100%
Allemagne-Nord	1%	13%	38%	40%	8%	100%
Allemagne-Est	12%	33%	26%	21%	8%	100%
Allemagne-Ouest	8%	21%	35%	29%	7%	100%
Allemagne-Bavière	5%	16%	22%	45%	12%	100%
France	14%	33%	34%	16%	3%	100%
France-Nord BP	0%	5%	31%	49%	15%	100%
France-Centre	10%	53%	28%	8%	1%	100%
France-Ouest	4%	30%	49%	17%	1%	100%
France-Est	35%	42%	15%	6%	2%	100%
France-Massif Central	31%	56%	11%	2%	0%	100%
France-Sud Ouest	14%	27%	43%	13%	3%	100%
France-Sud Est	39%	44%	11%	6%	0%	100%
Italie	11%	12%	13%	19%	45%	100%
Italie-Nord	10%	12%	13%	21%	44%	100%
Italie-Autres	13%	12%	14%	14%	48%	100%
Espagne	8%	11%	15%	28%	39%	100%
Espagne-Nord	9%	12%	19%	33%	27%	100%
Espagne-Autres	4%	5%	1%	12%	77%	100%
Portugal	17%	10%	11%	17%	45%	100%
Grèce	1%	1%	0%	5%	94%	100%
Union européenne	**10%**	**20%**	**25%**	**29%**	**16%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Si les exploitations laitières extensives souffrent, en moyenne communautaire, d'une faible dimension économique par rapport aux unités intensives (et de résultats économiques plus modestes), il existe cependant des situations contrastées selon les bassins de production.

La part des superficies fourragères consacrée au maïs fourrage est un indicateur clé de la structure du système fourrager. Les 126 000 exploitations laitières européennes ayant plus de 30% de maïs fourrage dans leur surface fourragère comptent, en moyenne, 2,18 unités de travail agricole pour 61 hectares de superficie agricole utile, dont 43% de grandes cultures (Tableau 3-14). Avec 76 UGB herbivores et un rendement laitier moyen de 6 560 kg par vache, elles produisent annuellement 283 200 kg de lait. Grâce à une plus grande dimension économique et à un montant moyen d'aides directes légèrement supérieur aux autres classes (du fait principalement de la prime octroyée pour les superficies de maïs fourrage et d'un cheptel plus important de bovins mâles), elles dégagent un résultat courant par emploi familial dépassant de 25% la moyenne communautaire.

Tableau 3-14 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la part de maïs fourrage dans la SFP (%)

	0%	0% à 10%	10% à 20%	20% à 30%	> à 30%	Ensemble
Nombre d'exploitations	301 100	46 600	81 200	77 700	126 000	632 600
Unité de travail agricole	1,69	1,80	1,89	1,91	2,18	1,85
- UTA salariées	0,14	0,21	0,30	0,29	0,47	0,25
Marge brute standard (UDE)	39	45	58	64	72	52
Superficie agricole utile (ha)	40	51	58	59	61	50
- SFP (ha)	32	39	39	37	32	34
- SCOP y compris jachère (ha)	8	11	18	20	26	14
UGB herbivores	52	60	67	73	76	62
Vaches laitières	29	31	36	39	43	34
Production laitière (kg/an)	163 800	179 400	224 000	245 000	283 200	206 400
Chargement par ha de SFP	1,64	1,52	1,75	1,95	2,37	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 720	5 710	6 210	6 320	6 560	6 080
Production agricole (euros)	76 300	87 900	112 800	128 500	158 600	104 600
- Lait (%)	66%	61%	60%	59%	55%	60%
VAB/Production (%)	39%	38%	37%	35%	36%	37%
EBE/UTAF (euros)	23 600	25 400	30 800	33 400	36 900	28 700
Résultat par UTAF (euros)	14 200	14 200	15 700	17 200	20 300	16 100
Aides directes (euros)	9 800	10 800	13 600	14 300	16 700	12 300
Aides directes/UTA (euros)	5 800	6 000	7 200	7 500	7 700	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	244	211	236	241	274	247
Aides directes/Revenu (%)	45%	48%	54%	51%	48%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 301 100 exploitations laitières européennes ne cultivant pas de maïs fourrage dégagent, quant à elles, un résultat courant moyen de 14 200 euros par emploi familial. Plus spécialisées et plus efficaces dans la valorisation des consommations intermédiaires, elles sont pénalisées par leur faible dimension économique (39 UDE contre 72 UDE pour la classe précédente).

Une part importante des unités productrices de lait n'ont pas de maïs fourrage en Finlande, en Suède, en Irlande, au Royaume-Uni Nord, dans le Massif Central et dans la plupart des bassins de Sud de l'Union européenne (Tableau 3-15). A l'inverse, une forte proportion des exploitations laitières ont plus de 30% de maïs fourrage dans leur surface fourragère en Belgique, en Allemagne de l'Est, dans trois bassins de production français (Ouest, Nord Bassin Parisien et Sud Ouest) et au Portugal (Graphique 3-9).

Tableau 3-15 : Répartition des exploitations laitières selon la part de maïs fourrage dans la SFP
- Pour les 27 bassins de production -

	0%	0% à 10%	10% à 20%	20% à 30%	Plus de 30%	Ensemble
Finlande	100%	0%	0%	0%	0%	100%
Suède	100%	0%	0%	0%	0%	100%
Autriche	56%	12%	17%	9%	7%	100%
Irlande	97%	2%	1%	0%	0%	100%
Royaume-Uni	78%	4%	9%	5%	3%	100%
Royaume-Uni-Nord	97%	1%	2%	0%	0%	100%
Royaume-Uni-Centre	72%	6%	13%	6%	4%	100%
Royaume-Uni-Est	50%	5%	17%	16%	12%	100%
Danemark	63%	6%	13%	7%	11%	100%
Pays-Bas	27%	7%	22%	21%	24%	100%
Belgique + Lux.	20%	5%	16%	18%	41%	100%
Allemagne	33%	8%	19%	18%	22%	100%
Allemagne-Nord	24%	7%	21%	22%	25%	100%
Allemagne-Est	12%	4%	21%	21%	43%	100%
Allemagne-Ouest	36%	13%	17%	13%	21%	100%
Allemagne-Bavière	37%	5%	19%	19%	20%	100%
France	16%	9%	16%	22%	36%	100%
France-Nord BP	5%	1%	7%	27%	60%	100%
France-Centre	12%	12%	36%	16%	23%	100%
France-Ouest	4%	1%	13%	31%	51%	100%
France-Est	38%	11%	23%	15%	13%	100%
France-Massif Central	51%	31%	12%	4%	2%	100%
France-Sud Ouest	12%	11%	24%	15%	38%	100%
France-Sud Est	37%	26%	22%	12%	3%	100%
Italie	66%	4%	5%	4%	21%	100%
Italie-Nord	56%	5%	7%	5%	27%	100%
Italie-Autres	85%	1%	3%	2%	9%	100%
Espagne	62%	15%	10%	7%	6%	100%
Espagne-Nord	54%	20%	13%	8%	5%	100%
Espagne-Autres	88%	0%	0%	1%	11%	100%
Portugal	18%	13%	8%	7%	55%	100%
Grèce	92%	0%	0%	0%	8%	100%
Union européenne	**48%**	**7%**	**13%**	**12%**	**20%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

En France, plus de 95% des exploitations laitières de l'Ouest et du Nord Bassin Parisien ont une surface non nulle de maïs fourrage (cette proportion est de 49% dans le Massif Central). Aux Pays-Bas, les exploitations laitières sans maïs fourrage (soit environ un quart de l'effectif) sont principalement localisées dans le Nord du pays où le système fourrager privilégie l'ensilage d'herbe et le pâturage. Le maïs fourrage joue, en revanche, un rôle important dans les zones sableuses du Sud, du Centre et de l'Est du pays.

La relation entre le niveau de chargement et la structure du système fourrager peut être révélée. Parmi les exploitations laitières européennes très intensives (chargement supérieur à 3,0), 37% ont une forte proportion de maïs fourrage dans leur SFP (ces unités se rencontrent surtout aux Pays-Bas, en Allemagne de l'Est, en Italie du Nord et au Portugal) et 44% n'ont pas de maïs fourrage (il s'agit principalement des unités britanniques, danoises, italiennes et espagnoles). Pour ces dernières, le haut niveau d'intensification est permis grâce à un achat massif d'aliments concentrés (et, dans certains cas, d'aliments grossiers).

Tableau 3-16 : Croisement entre les classes de chargement herbivore et les classes de maïs fourrage/SFP
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	< à 1,0	1,0 à 1,5	1,5 à 2,0	2,0 à 3,0	> à 3,0	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
0%	49 900	74 400	65 600	66 500	44 800	301 100
0 à 10%	6 400	13 800	12 300	10 800	3 300	46 600
10% à 20%	4 400	17 700	23 200	29 100	6 900	81 200
20% à 30%	1 400	11 200	26 500	29 400	9 200	77 700
Plus de 30%	1 000	11 000	29 000	46 900	38 100	126 000
Ensemble	63 100	128 000	156 500	182 700	102 300	632 600
Emplois agricoles (en %)						
0%	6,9%	10,8%	9,5%	9,9%	6,4%	43,5%
0 à 10%	1,0%	2,2%	1,8%	1,7%	0,6%	7,2%
10% à 20%	0,9%	3,1%	3,6%	4,4%	1,2%	13,1%
20% à 30%	0,3%	2,1%	4,2%	4,5%	1,6%	12,7%
Plus de 30%	0,4%	2,5%	5,0%	8,3%	7,4%	23,5%
Ensemble	9,4%	20,8%	24,2%	28,6%	17,1%	100,0%
Production laitière (en %)						
0%	3,8%	6,9%	8,2%	12,7%	6,1%	37,8%
0 à 10%	0,6%	1,6%	1,5%	1,9%	0,8%	6,4%
10% à 20%	0,6%	2,8%	3,6%	5,4%	1,4%	13,9%
20% à 30%	0,2%	2,1%	4,5%	5,8%	2,0%	14,6%
Plus de 30%	0,2%	2,4%	5,7%	10,4%	8,7%	27,3%
Ensemble	5,3%	15,8%	23,5%	36,3%	19,0%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)						
0%	10 400	12 200	12 700	17 000	20 500	14 200
0 à 10%	10 900	13 100	14 500	15 800	18 700	14 200
10% à 20%	13 800	15 500	15 200	15 800	18 400	15 700
20% à 30%	8 600	16 000	16 700	17 500	20 000	17 200
Plus de 30%	8 000	17 300	18 100	19 600	23 700	20 300
Ensemble	10 600	13 500	14 900	17 500	21 500	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Parmi les 191 100 exploitations laitières européennes ayant un chargement inférieur à 1,5 UGB herbivores par hectare de SFP, seulement 6% ont une proportion de maïs fourrage supérieure à 30%. Les 38 100 exploitations laitières européennes très intensives bénéficiant d'une forte proportion de maïs fourrage regroupent 7% des emplois agricoles et 9% de la production laitière. Avec 23 700 euros, elles dégagent, en moyenne, le meilleur résultat courant par emploi familial parmi les 25 cases typologiques identifiées (Tableau 3-16). Pour chacune des cinq classes de « maïs fourrage / SFP », le revenu augmente en fonction du niveau de chargement, ceci résultant en partie d'un effet de dimension.

Le rendement laitier par vache et par an observé aujourd'hui résulte principalement du progrès génétique accompli depuis plusieurs décennies, des rations alimentaires mises en œuvre et de l'augmentation de la part des animaux de race Holstein dans le cheptel. Les trois quarts du cheptel européen de vaches laitières sont, en effet, de type Pie noir, en majorité Holstein (Guesdon, 1995).

Le rendement laitier par vache est particulièrement élevé en Suède (7 680 kg), aux Pays-Bas (7 580 kg), en Finlande (7 320 kg) et au Danemark (6 970 kg). Il est, en revanche, assez faible dans la plupart des bassins du Sud (5 200 kg en Espagne-Nord, 3 950 kg en Italie-Sud), ainsi que dans le Massif Central (4 860 kg) et en Irlande (4 820 kg). Deux raisons expliquent le faible niveau de rendement irlandais (Institut de l'Elevage, 2001b) : une valorisation poussée des surfaces fourragères couplée à une distribution limitée de concentrés ; une durée assez courte des lactations (certains producteurs ne trayant les vaches que pendant 240 jours contre un peu plus de 320 jours en France).

Tableau 3-17 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon le rendement laitier par vache (kg de lait par vache et par an)

	Moins de 4 500 kg	4 500 à 5 500 kg	5 500 à 6 500 kg	6 500 à 7 500 kg	Plus de 7 500 kg	Ensemble
Nombre d'exploitations	158 500	148 900	143 800	96 500	85 000	632 600
Unité de travail agricole	1,54	1,68	1,89	2,28	2,18	1,85
- UTA salariées	0,07	0,13	0,27	0,57	0,42	0,25
Marge brute standard (UDE)	27	39	53	78	86	52
Superficie agricole utile (ha)	33	42	53	72	65	50
- SFP (ha)	25	31	36	44	42	34
- SCOP y compris jachère (ha)	7	9	16	26	21	14
UGB herbivores	40	56	66	85	82	62
Vaches laitières	21	29	36	48	48	34
Production laitière (kg/an)	75 100	147 400	216 000	332 200	395 700	206 400
Chargement par ha de SFP	1,63	1,79	1,85	1,92	1,94	1,82
Rendement laitier (kg/an)	3 630	5 040	6 000	6 980	8 260	6 090
Production agricole (euros)	48 600	75 900	108 100	164 100	185 900	104 600
- Lait (%)	48%	58%	61%	61%	66%	60%
VAB/Production (%)	37%	37%	37%	36%	38%	37%
EBE/UTAF (euros)	16 600	22 900	29 900	38 400	44 300	28 700
Résultat par UTAF (euros)	10 500	14 000	16 900	20 300	21 900	16 100
Aides directes (euros)	7 500	9 700	13 200	18 800	16 800	12 300
Aides directes/UTA (euros)	4 900	5 800	7 000	8 200	7 700	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	230	235	249	260	259	247
Aides directes/Revenu (%)	48%	45%	48%	54%	44%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 85 000 exploitations laitières européennes ayant un rendement supérieur à 7 500 kg sont localisées, pour bon nombre, dans les pays d'Europe du Nord. Elles se caractérisent par une grande dimension (395 700 kg de quota laitier) et un niveau élevé d'intensification des superficies fourragères (Tableau 3-17). Avec une efficacité productive comparable à la moyenne communautaire, elles dégagent un résultat courant par emploi familial largement supérieur à celui des autres classes.

A l'autre extrémité, les 158 500 exploitations laitières européennes à faible rendement laitier (moins de 4 500 kg) connaissent, en moyenne, une petite dimension (33 hectares et 75 100 kg de quota laitier). Plus extensives et moins spécialisées pour l'activité laitière, elles dégagent un résultat courant avant impôt de seulement 10 500 euros par emploi familial.

Tableau 3-18 : Répartition des exploitations laitières européennes selon le rendement laitier par vache
- Pour les 27 bassins de production -

	Moins de 4 500 kg	4 500 à 5 500 kg	5 500 à 6 500 kg	6 500 à 7 500 kg	Plus de 7 500 kg	Ensemble
Finlande	2%	5%	18%	28%	47%	100%
Suède	5%	9%	16%	21%	50%	100%
Autriche	28%	38%	25%	7%	3%	100%
Irlande	42%	44%	14%	1%	0%	100%
Royaume-Uni	14%	24%	28%	24%	10%	100%
Royaume-Uni-Nord	18%	31%	30%	17%	5%	100%
Royaume-Uni-Centre	12%	22%	29%	26%	10%	100%
Royaume-Uni-Est	14%	10%	17%	36%	24%	100%
Danemark	4%	9%	22%	35%	31%	100%
Pays-Bas	3%	6%	16%	22%	53%	100%
Belgique + Lux.	27%	21%	25%	17%	10%	100%
Allemagne	21%	25%	29%	16%	10%	100%
Allemagne-Nord	13%	12%	24%	26%	25%	100%
Allemagne-Est	5%	11%	29%	36%	19%	100%
Allemagne-Ouest	26%	23%	25%	17%	10%	100%
Allemagne-Bavière	22%	33%	34%	8%	2%	100%
France	20%	24%	25%	19%	11%	100%
France-Nord BP	14%	24%	25%	19%	19%	100%
France-Centre	28%	25%	22%	16%	10%	100%
France-Ouest	16%	20%	25%	25%	14%	100%
France-Est	15%	19%	34%	24%	9%	100%
France-Massif Central	39%	39%	15%	6%	1%	100%
France-Sud Ouest	18%	30%	29%	15%	9%	100%
France-Sud Est	35%	30%	23%	9%	4%	100%
Italie	47%	18%	16%	9%	10%	100%
Italie-Nord	35%	19%	21%	12%	14%	100%
Italie-Autres	71%	15%	7%	5%	2%	100%
Espagne	37%	29%	20%	9%	5%	100%
Espagne-Nord	40%	31%	19%	7%	4%	100%
Espagne-Autres	29%	25%	22%	16%	8%	100%
Portugal	41%	19%	22%	14%	4%	100%
Grèce	67%	25%	6%	1%	2%	100%
Union européenne	**25%**	**24%**	**23%**	**15%**	**13%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Près de la moitié des exploitations laitières néerlandaises, suédoises et finlandaises ont un rendement laitier supérieur à 7 500 kg de lait par vache et par an (Graphique 3-10). Cette proportion est proche de 10% au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne, en France et en Italie. En Bavière, le maintien d'une proportion élevée d'animaux de race Fleckvieh explique en partie le fait que plus de la moitié des unités laitières ont un rendement inférieur à 5 500 kg (Tableau 3-18). Le rendement laitier varie aussi selon les races présentes (d'après les estimations du contrôle laitier français, le rendement est, en 2001, de 7 680 kg en Holstein, 6 110 kg en Montbéliarde, 4 010 kg en Tarentaise).

Si le rythme de croissance du rendement laitier (environ +1,5% par an au cours des années 1990-2000 pour l'Union européenne) est, notamment en France, moins fort depuis quelques temps, les experts estiment que le gain restera proche de 100 kg par vache et par an au cours des prochaines années (Institut de l'Elevage, 2002). Dans les pays du Nord (Finlande, Suède, Danemark, Pays-Bas et Allemagne), la croissance du rendement laitier devrait se poursuivre à un rythme élevé d'ici la fin de la décennie (environ 150 kg par vache et par an) sous l'influence de plusieurs facteurs (Espinasse et al, 1997) : la nécessité de limiter les rejets azotés, le coût important des infrastructures et, de façon plus marginale, le développement de l'automatisation (robot avec trois traites par jour).

L'évolution du rendement laitier par vache constitue, à l'échelle de l'Union européenne, un enjeu majeur pour l'avenir des exploitations spécialisées en viande bovine. En effet, dans un système globalement contingenté, une forte croissance du rendement laitier se traduirait par un recul significatif du cheptel européen de vaches laitières et donc, après des ajustements de court terme, de l'offre de viande bovine. Ainsi, à la lumière de l'expérience passée, l'intensification laitière pourrait apporter de nouvelles opportunités de croissance pour le cheptel allaitant (l'Union européenne regroupe actuellement 12 millions de vaches allaitantes et 20 millions de vaches laitières), lequel présente la particularité d'avoir une localisation géographique ciblée (Massif Central, Irlande).

La relation entre le rendement laitier et le niveau d'intensification des superficies fourragères est loin d'être linéaire. Parmi les exploitations laitières européennes très intensives (plus de 3,0 UGB herbivores par hectare de SFP), 14% ont un rendement laitier supérieur à 7 500 kg (ces unités se trouvent surtout au Danemark et aux Pays-Bas) et 32% ont un rendement inférieur à 4 500 kg (ces unités se situent essentiellement en Italie et en Espagne). A l'opposé, parmi les unités très extensives (moins d'une UGB herbivore par hectare), 13% bénéficient d'un haut niveau de rendement laitier (elles sont nombreuses en Suède).

Les 14 500 exploitations laitières européennes qui sont à la fois très intensives (chargement supérieur à 3) et très productives (rendement supérieur à 7 500 kg) regroupent 3% des emplois agricoles du secteur pour 6% de la production laitière. Parmi les 25 cases typologiques identifiées par le croisement opéré (Tableau 3-19), ces unités dégagent le plus important résultat courant par emploi familial (33 800 euros). Les exploitations laitières européennes très extensives et très faiblement productives connaissent, quant à elles, le plus faible revenu.

Tableau 3-19 : Croisement entre les classes de rendement laitier et les classes de chargement herbivore
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	< à 1,0	1,0 à 1,5	1,5 à 2,0	2,0 à 3,0	> à 3,0	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
Moins de 4 500 kg	24 400	33 100	35 200	32 500	33 200	158 500
De 4 500 à 5 500 kg	13 500	32 400	36 700	45 600	20 600	148 900
De 5 500 à 6 500 kg	9 100	28 500	40 200	46 200	19 800	143 800
De 6 500 à 7 500 kg	8 100	18 600	25 100	30 500	14 200	96 500
Plus de 7 500 kg	8 000	15 400	19 400	27 800	14 500	85 000
Ensemble	63 100	128 000	156 500	182 700	102 300	632 600
Emplois agricoles (en %)						
Moins de 4 500 kg	3,3%	4,3%	4,5%	4,3%	4,5%	20,9%
De 4 500 à 5 500 kg	1,9%	4,7%	5,4%	6,4%	3,0%	21,3%
De 5 500 à 6 500 kg	1,6%	4,9%	6,1%	7,2%	3,3%	23,2%
De 6 500 à 7 500 kg	1,4%	3,9%	4,7%	5,7%	3,2%	18,8%
Plus de 7 500 kg	1,3%	3,0%	3,5%	4,9%	3,1%	15,8%
Ensemble	9,4%	20,8%	24,2%	28,6%	17,1%	100,0%
Production laitière (en %)						
Moins de 4 500 kg	1,0%	1,8%	2,2%	2,3%	1,9%	9,1%
De 4 500 à 5 500 kg	1,0%	3,1%	4,3%	6,0%	2,5%	16,8%
De 5 500 à 6 500 kg	1,1%	4,2%	6,0%	8,6%	3,9%	23,8%
De 6 500 à 7 500 kg	1,0%	3,7%	5,9%	9,2%	4,6%	24,5%
Plus de 7 500 kg	1,2%	3,0%	5,2%	10,2%	6,1%	25,8%
Ensemble	5,3%	15,8%	23,5%	36,3%	19,0%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)						
Moins de 4 500 kg	8 200	8 800	9 700	11 600	13 700	10 600
De 4 500 à 5 500 kg	10 800	13 100	13 100	15 100	17 100	14 100
De 5 500 à 6 500 kg	13 300	15 500	15 400	17 400	22 900	17 000
De 6 500 à 7 500 kg	11 100	16 900	19 100	22 300	27 400	20 300
Plus de 7 500 kg	13 500	15 700	19 800	22 100	33 800	21 900
Ensemble	10 600	13 500	14 900	17 500	21 500	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Du fait des contraintes environnementales croissantes (Piot-Lepetit, 2000), des programmes agri-environnementaux mis en œuvre et de la forte diminution du cheptel de vaches laitières (sous l'effet d'une hausse du rendement laitier), il est fort probable que, dans la plupart des bassins de production, le niveau de chargement se stabilise (voire régresse) dans les années à venir. Comme cela fut observé au cours de la précédente décennie, cette évolution du niveau d'intensification dépendra aussi, pour une large part, des marges dégagées dans le secteur des grandes cultures (c'est-à-dire de l'intérêt économique d'une substitution entre surfaces fourragères et surfaces céréalières) et du mode d'allocation des aides directes (conditionnalité environnementale). L'importance relative des superficies de maïs fourrage restera, avec ou sans les paiements directs, étroitement liée à la pression foncière locale et à la recherche, par l'exploitant, d'une simplification ou d'une sécurisation de son système fourrager. Le rendement laitier devrait, quant à lui, encore progresser grâce au progrès génétique, sans pour autant que cela constitue un impératif économique déterminant pour bon nombre de producteurs. L'intensification des systèmes productifs et la recherche d'un rendement laitier élevé ont conduit, dans de nombreux cas, à une amélioration des résultats économiques obtenus au sein des exploitations laitières européennes. Cette amélioration doit cependant être immédiatement mise en relation avec l'augmentation parallèle de la dimension des structures.

3-1-6- Seulement 72 000 exploitations laitières ont un quota laitier supérieur à 400 000 kg

La quantité de lait produite annuellement par exploitation est, en moyenne communautaire, de 206 400 kg, soit 111 600 kg par unité de travail agricole ou 6 100 kg par hectare de superficie fourragère (Tableau 3-20).

Tableau 3-20 : Production annuelle de lait dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Production laitière par exploitation (kg/an)	Production laitière par UTA (kg/an)	Production laitière par ha de SFP (kg/an)
Finlande	122 100	59 300	5 600
Suède	247 600	148 300	3 600
Autriche	69 200	35 100	4 100
Irlande	173 100	109 600	4 100
Royaume-Uni	505 700	217 000	6 800
Royaume-Uni-Nord	409 200	199 600	5 500
Royaume-Uni-Centre	532 700	228 600	7 200
Royaume-Uni-Est	702 100	212 100	9 000
Danemark	407 200	234 000	10 300
Pays-Bas	407 500	250 000	12 400
Belgique + Lux.	205 700	123 900	6 100
Allemagne	212 700	103 300	6 100
Allemagne-Nord	255 600	148 600	6 300
Allemagne-Est	1 317 900	88 700	5 900
Allemagne-Ouest	167 000	103 700	5 800
Allemagne-Bavière	138 100	89 700	6 300
France	204 700	118 300	4 500
France-Nord BP	225 400	124 500	6 600
France-Centre	233 400	124 800	3 500
France-Ouest	214 700	126 300	5 200
France-Est	234 800	129 700	3 400
France-Massif Central	148 300	91 000	2 700
France-Sud Ouest	192 400	108 700	5 000
France-Sud Est	151 900	90 400	3 300
Italie	153 100	78 100	7 900
Italie-Nord	192 300	90 300	8 700
Italie-Autres	76 300	46 800	5 500
Espagne	120 300	84 700	10 200
Espagne-Nord	97 200	68 900	8 200
Espagne-Autres	196 300	137 300	16 900
Portugal	109 000	60 600	8 400
Grèce	63 400	35 600	ns
Union européenne	**206 400**	**111 600**	**6 100**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La production laitière annuelle par exploitation dépasse 400 000 kg au Royaume-Uni (pour les trois bassins), au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne de l'Est. Elle est, en revanche, inférieure à 150 000 kg dans sept bassins (dont l'Autriche, la Bavière, l'Espagne du Nord et le Portugal). La France occupe, quant à elle, une place intermédiaire au sein des quinze Etats membres (Graphique 3-11). Rapportée à l'emploi ou à la surface, la production de lait est toujours plus importante au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Danemark. La hiérarchie est, néanmoins, modifiée pour l'Allemagne de l'Est, où les 1 317 900 kg de lait par exploitation représentent seulement 88 700 kg par emploi et 5 900 kg par hectare.

Les 72 000 exploitations (soit 11% de l'effectif européen) bénéficiant d'une production laitière annuelle supérieure à 400 000 kg assurent 39% de l'offre communautaire de lait. Ces exploitations de grande dimension (qui correspondent d'ailleurs pour une large part d'entre elles aux unités ayant plus de 100 UGB herbivores étudiées précédemment) mobilisent 3,55 unités de travail agricole (dont 45% d'emplois salariés) pour 134 hectares et 715 200 kg de production laitière (Tableau 3-21). Avec un niveau élevé d'intensification, un bon rendement laitier et un montant conséquent d'aides directes (31 500 euros), ces exploitations, plutôt spécialisées, dégagent un résultat courant par emploi agricole près de deux fois supérieur à la moyenne communautaire.

Tableau 3-21 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la production laitière par exploitation (kg de lait par an)

	Moins de 50 000 kg	50 000 à 100 000 kg	100 000 à 150 000 kg	150 000 à 200 000 kg	200 000 à 400 000 kg	Plus de 400 000 kg	Ensemble
Nombre d'exploitations	99 300	139 800	101 800	79 900	139 700	72 000	632 600
Unité de travail agricole	1,49	1,54	1,60	1,63	1,85	3,55	1,85
- UTA salariées	0,04	0,04	0,06	0,08	0,16	1,59	0,25
Marge brute standard (UDE)	15	24	36	43	65	162	52
Superficie agricole utile (ha)	21	27	38	44	61	134	50
- SFP (ha)	14	20	27	33	44	80	34
- SCOP y compris jachère (ha)	5	6	10	10	16	50	14
UGB herbivores	19	31	45	56	82	173	62
Vaches laitières	9	15	24	31	45	101	34
Production laitière (kg/an)	32 300	74 100	124 000	173 300	279 600	715 200	206 400
Chargement par ha de SFP	1,35	1,56	1,67	1,70	1,86	2,16	1,82
Rendement laitier (kg/an)	3 550	4 770	5 250	5 640	6 260	7 070	6 080
Production agricole (euros)	30 500	46 800	67 400	86 500	133 600	335 400	104 600
- Lait (%)	34%	48%	56%	61%	64%	65%	60%
VAB/Production (%)	38%	37%	35%	36%	37%	38%	37%
EBE/UTAF (euros)	11 900	16 500	22 100	26 100	35 200	62 900	28 700
Résultat par UTAF (euros)	7 600	10 400	13 500	15 800	19 900	30 100	16 100
Aides directes (euros)	6 500	8 000	10 700	10 200	13 200	31 500	12 300
Aides directes/UTA (euros)	4 300	5 200	6 700	6 300	7 100	8 900	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	309	295	285	231	215	234	247
Aides directes/Revenu (%)	59%	51%	52%	42%	39%	53%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Parmi l'ensemble des exploitations européennes productrices de lait, 16% ont une production laitière annuelle inférieure à 50 000 kg (pour 3% de l'offre de lait). Ces 99 300 unités de très petite dimension disposent, en moyenne, de 21 hectares pour seulement 32 300 kg de production laitière. Peu spécialisées (le lait représente un tiers du produit total), elles assurent une production agricole par emploi cinq fois plus faible que celle des unités de classe de quota laitier opposée. Elles dégagent, de ce fait, un très faible résultat courant par emploi familial.

Les exploitations produisant plus de 400 000 kg de lait par an se retrouvent, par ordre décroissant, aux Pays-Bas (13 500 unités, soit 41% de l'effectif national), au Royaume-Uni Centre (8 900 unités, soit 52%), en Italie du Nord (6 100 unités, soit 13%), en Allemagne du Nord (5 900 unités, soit 19%) et au Danemark (5 100 unités, soit 41%). Bien que peu nombreuses, elles sont majoritaires à l'Est du Royaume-Uni (2 200 unités soit 63%) et à l'Est de l'Allemagne (3 200 unités soit 65%). Outre dans les bassins du Sud, ces grandes unités représentent moins de 10% des exploitations laitières finlandaises, autrichiennes, irlandaises, belges, allemandes (1% en Bavière) et françaises (Tableau 3-22 et Graphique 3-12).

Tableau 3-22 : Répartition des exploitations laitières européennes selon la production annuelle de lait (kg)
- Pour les 27 bassins de production -

	Moins de 50 000 kg	50 000 à 100 000 kg	100 000 à 150 000 kg	150 000 à 200 000 kg	200 000 à 400 000 kg	Plus de 400 000 kg	Ensemble
Finlande	7%	34%	35%	14%	10%	0%	100%
Suède	8%	15%	15%	17%	33%	13%	100%
Autriche	40%	41%	14%	3%	1%	0%	100%
Irlande	14%	22%	17%	16%	26%	6%	100%
Royaume-Uni	2%	6%	7%	9%	29%	47%	100%
Royaume-Uni-Nord	3%	9%	9%	12%	32%	35%	100%
Royaume-Uni-Centre	2%	4%	6%	7%	28%	52%	100%
Royaume-Uni-Est	3%	4%	1%	8%	20%	63%	100%
Danemark	2%	4%	5%	6%	41%	41%	100%
Pays-Bas	3%	6%	8%	10%	33%	41%	100%
Belgique + Lux.	5%	17%	19%	16%	35%	8%	100%
Allemagne	9%	26%	20%	14%	21%	9%	100%
Allemagne-Nord	5%	17%	14%	11%	33%	19%	100%
Allemagne-Est	1%	4%	6%	4%	20%	65%	100%
Allemagne-Ouest	15%	28%	19%	10%	20%	8%	100%
Allemagne-Bavière	8%	30%	25%	19%	17%	1%	100%
France	4%	16%	19%	19%	34%	8%	100%
France-Nord BP	3%	13%	16%	16%	41%	10%	100%
France-Centre	4%	11%	20%	17%	32%	15%	100%
France-Ouest	3%	13%	15%	22%	39%	8%	100%
France-Est	2%	10%	19%	20%	38%	11%	100%
France-Massif Central	3%	28%	33%	15%	19%	2%	100%
France-Sud Ouest	8%	20%	17%	18%	29%	8%	100%
France-Sud Est	13%	22%	25%	16%	19%	5%	100%
Italie	40%	22%	9%	8%	12%	9%	100%
Italie-Nord	32%	22%	9%	8%	16%	13%	100%
Italie-Autres	55%	23%	9%	7%	5%	1%	100%
Espagne	27%	33%	15%	11%	11%	3%	100%
Espagne-Nord	31%	37%	15%	9%	7%	1%	100%
Espagne-Autres	16%	20%	17%	19%	21%	8%	100%
Portugal	38%	26%	13%	7%	13%	3%	100%
Grèce	60%	26%	5%	4%	5%	0%	100%
Union européenne	**16%**	**22%**	**16%**	**13%**	**22%**	**11%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les petites exploitations laitières (c'est-à-dire celles ayant une production annuelle de lait inférieure à 50 000 kg) se rencontrent, pour la moitié, dans les bassins de production du Sud de l'Union et pour un cinquième en Autriche. Les unités produisant annuellement moins de 150 000 kg de lait représentent plus de la moitié des exploitations laitières européennes (pour 20% des volumes). Elles concernent 40% de l'effectif en France et 55% en Allemagne.

Les 211 700 exploitations (soit 33% de l'effectif) ayant une production laitière supérieure à 200 000 kg rassemblent 70% de la production communautaire (Tableau 3-23 et Graphique 3-12). Cette classe regroupe plus de 80% de la production laitière dans les trois bassins de production britanniques, au Danemark, aux Pays-Bas et dans deux bassins de production allemands (Nord et Est). Elle contribue, en revanche, assez peu à la production laitière en Espagne du Nord (29%), en Italie du Sud (28%), en Grèce (22%), en Finlande (21%) et en Autriche (5%).

Tableau 3-23 : Répartition de l'offre de lait selon la production laitière annuelle par exploitation (kg)
- Pour les 27 bassins de production -

	Moins de 50 000 kg	50 000 à 100 000 kg	100 000 à 150 000 kg	150 000 à 200 000 kg	200 000 à 400 000 kg	Plus de 400 000 kg	Ensemble
Finlande	2,4%	21,2%	35,4%	19,8%	19,9%	1,3%	100,0%
Suède	1,2%	4,6%	7,4%	11,5%	37,9%	37,4%	100,0%
Autriche	21,0%	42,2%	23,7%	8,3%	4,3%	0,5%	100,0%
Irlande	2,5%	9,2%	12,2%	16,2%	40,1%	19,9%	100,0%
Royaume-Uni	0,1%	0,9%	1,7%	3,1%	16,6%	77,5%	100,0%
Royaume-Uni-Nord	0,2%	1,8%	2,9%	5,0%	22,2%	68,1%	100,0%
Royaume-Uni-Centre	0,1%	0,6%	1,5%	2,4%	15,8%	79,7%	100,0%
Royaume-Uni-Est	0,2%	0,5%	0,3%	2,0%	8,7%	88,4%	100,0%
Danemark	0,2%	0,7%	1,6%	2,4%	30,0%	65,1%	100,0%
Pays-Bas	0,2%	1,0%	2,4%	4,2%	24,6%	67,6%	100,0%
Belgique + Lux.	0,7%	6,9%	11,2%	13,6%	46,8%	20,9%	100,0%
Allemagne	1,4%	9,2%	11,9%	11,2%	28,0%	38,3%	100,0%
Allemagne-Nord	0,5%	5,3%	6,9%	7,4%	38,0%	41,8%	100,0%
Allemagne-Est	0,0%	0,2%	0,6%	0,5%	4,9%	93,8%	100,0%
Allemagne-Ouest	2,7%	12,6%	14,5%	10,7%	33,7%	25,7%	100,0%
Allemagne-Bavière	2,0%	16,4%	22,7%	23,3%	31,2%	4,5%	100,0%
France	0,7%	5,7%	11,5%	16,1%	45,6%	20,3%	100,0%
France-Nord BP	0,5%	4,2%	9,2%	12,4%	50,6%	23,1%	100,0%
France-Centre	0,4%	3,6%	10,6%	13,2%	38,7%	33,4%	100,0%
France-Ouest	0,4%	4,5%	8,9%	17,5%	49,6%	19,1%	100,0%
France-Est	0,3%	3,6%	10,2%	14,2%	46,8%	24,9%	100,0%
France-Massif Central	0,7%	14,2%	27,4%	16,9%	34,8%	6,1%	100,0%
France-Sud Ouest	1,5%	8,4%	11,3%	16,7%	39,9%	22,1%	100,0%
France-Sud Est	3,4%	10,2%	20,1%	18,2%	32,5%	15,5%	100,0%
Italie	7,8%	10,4%	7,2%	8,9%	23,1%	42,7%	100,0%
Italie-Nord	5,3%	8,1%	5,6%	7,6%	24,1%	49,3%	100,0%
Italie-Autres	20,1%	21,5%	14,8%	15,2%	18,0%	10,3%	100,0%
Espagne	8,8%	19,8%	15,2%	14,9%	25,4%	15,9%	100,0%
Espagne-Nord	10,6%	27,4%	18,5%	15,0%	19,6%	8,9%	100,0%
Espagne-Autres	2,7%	7,7%	10,6%	17,7%	31,2%	30,0%	100,0%
Portugal	9,5%	17,4%	15,3%	10,9%	31,7%	15,2%	100,0%
Grèce	27,7%	28,4%	10,1%	12,3%	21,5%	0,0%	100,0%
Union européenne	**2,5%**	**7,9%**	**9,7%**	**10,6%**	**29,9%**	**39,4%**	**100,0%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La relation entre le volume annuel de production laitière par exploitation et la disponibilité en main-d'œuvre est mise en évidence *via* un croisement entre les classes identifiées précédemment. De 1,49 unités de travail agricole dans les petites structures (moins de 50 000 kg de lait), la main d'œuvre atteint 3,55 UTA dans les plus grandes unités (plus de 400 000 kg). Le nombre d'actifs augmente ainsi graduellement avec la référence laitière, une rupture (liée en partie aux exploitations atypiques d'Allemagne de l'Est) étant cependant observée pour la classe de quota supérieure.

Parmi les 72 000 grandes exploitations laitières, seulement un tiers d'entre elles comptent moins de deux unités de travail agricole (Tableau 3-24). Ces 24 600 exploitations laitières (soit environ 4% de l'effectif total) regroupent 10% de la production laitière communautaire. Grâce à une très forte productivité du travail mais avec un endettement élevé (lié très souvent à l'achat du quota laitier ou à la modernisation des bâtiments d'élevage), elles dégagent un résultat courant supérieur à 30 000 euros par emploi familial. Dans cette classe de quota, les deux tiers des exploitations ne sont pas strictement du type familial, au sens où elles relèvent de structures sociétaires et/ou mobilisent des salariés.

Tableau 3-24 : Croisement entre les classes de production laitière par exploitation et les classes d'UTA
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	Moins de 50 000 kg	50 000 à 100 000 kg	100 000 à 150 000 kg	150 000 à 200 000 kg	200 000 à 400 000 kg	Plus de 400 000 kg	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières							
Moins de 1 UTA	29 200	31 900	19 600	12 600	13 300	1 300	108 000
1 à 1,5	29 100	46 900	35 300	30 400	41 300	8 300	191 400
1,5 à 2	27 200	39 900	28 000	22 800	44 400	15 000	177 200
2 à 3	12 600	18 100	16 500	12 000	32 400	25 600	117 300
Plus de 3	1 200	3 000	2 300	2 100	8 200	21 900	38 800
Ensemble	99 300	139 800	101 800	79 900	139 700	72 000	632 600
Emplois agricoles (en %)							
Moins de 1 UTA	2,3%	2,6%	1,6%	1,1%	1,1%	0,1%	8,8%
1 à 1,5	3,2%	5,2%	3,9%	3,4%	4,6%	0,9%	21,3%
1,5 à 2	4,1%	6,0%	4,3%	3,5%	6,9%	2,4%	27,1%
2 à 3	2,6%	3,7%	3,4%	2,5%	6,8%	5,5%	24,4%
Plus de 3	0,5%	0,9%	0,7%	0,6%	2,7%	12,9%	18,3%
Ensemble	12,6%	18,4%	14,0%	11,1%	22,1%	21,8%	100,0%
Production laitière (en %)							
Moins de 1 UTA	0,7%	1,8%	1,9%	1,7%	2,6%	0,5%	9,1%
1 à 1,5	0,7%	2,7%	3,4%	4,0%	8,7%	3,3%	22,7%
1,5 à 2	0,7%	2,3%	2,7%	3,0%	9,6%	6,2%	24,4%
2 à 3	0,3%	1,0%	1,6%	1,6%	7,2%	12,3%	24,0%
Plus de 3	0,0%	0,2%	0,2%	0,3%	1,9%	17,2%	19,8%
Ensemble	2,5%	7,9%	9,7%	10,6%	29,9%	39,4%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)							
Moins de 1 UTA	7 900	11 800	16 200	18 500	28 900	40 800	14 900
1 à 1,5	6 300	10 600	13 900	17 500	22 100	29 300	14 900
1,5 à 2	8 400	9 600	13 100	14 100	20 000	29 200	14 700
2 à 3	7 500	10 900	12 300	14 400	18 500	27 800	16 600
Plus de 3	7 800	9 200	12 000	15 600	14 100	32 400	22 700
Ensemble	7 600	10 400	13 500	15 800	19 900	30 000	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Malgré les développements technologiques en matière de robotisation et de mécanisation, cette analyse confirme que la croissance de l'outil de production dans le secteur laitier s'accompagne, souvent, d'une mobilisation supplémentaire de main-d'œuvre (ceci n'est pas toujours le cas dans d'autres productions agricoles où les techniques employées favorisent des gains substantiels de productivité du travail). Elle indique, par ailleurs, que pour chacune des cinq classes de main-d'œuvre identifiée, le résultat courant par emploi familial augmente régulièrement avec le volume de lait produit.

La relation entre le volume annuel de production laitière par exploitation et la disponibilité en foncier confirme, globalement, les analyses conduites à partir du cheptel (Tableau 3-10). Plus du tiers des exploitations ayant une référence laitière supérieure à 400 000 kg ont également une surface agricole utile supérieure à 100 hectares. Ces 25 400 exploitations, qui regroupent 18% de la production communautaire de lait, dégagent un résultat courant de 32 500 euros par emploi familial (Tableau 3-25).

Tableau 3-25 : Croisement entre les classes de production laitière et les classes de superficie agricole
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	Moins de 50 000 kg	50 000 à 100 000 kg	100 000 à 150 000 kg	150 000 à 200 000 kg	200 000 à 400 000 kg	Plus de 400 000 kg	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières							
Moins de 25 ha	74 900	86 100	34 800	19 300	20 200	3 400	238 700
25 à 50 ha	18 600	39 000	45 400	37 900	47 000	13 900	201 700
50 à 75 ha	3 600	9 500	14 700	14 700	35 900	17 300	95 700
75 à 100 ha	900	3 000	4 100	4 100	18 800	12 100	43 000
Plus de 100 ha	1 300	2 300	2 900	3 800	17 800	25 400	53 500
Ensemble	99 300	139 800	101 800	79 900	139 700	72 000	632 600
Emplois (en %)							
Moins de 25 ha	9,3%	11,0%	4,6%	2,6%	3,0%	0,6%	31,2%
25 à 50 ha	2,4%	5,3%	6,2%	5,2%	6,7%	2,6%	28,3%
50 à 75 ha	0,5%	1,3%	2,0%	2,1%	5,5%	3,4%	14,8%
75 à 100 ha	0,1%	0,4%	0,6%	0,6%	3,2%	2,7%	7,7%
Plus de 100 ha	0,3%	0,3%	0,5%	0,7%	3,6%	12,4%	17,9%
Ensemble	12,6%	18,4%	14,0%	11,1%	22,1%	21,8%	100,0%
Production laitière (en %)							
Moins de 25 ha	1,8%	4,8%	3,3%	2,6%	4,1%	1,4%	17,9%
25 à 50 ha	0,5%	2,3%	4,3%	5,0%	9,7%	5,9%	27,7%
50 à 75 ha	0,1%	0,6%	1,4%	2,0%	7,7%	8,2%	19,9%
75 à 100 ha	0,0%	0,2%	0,4%	0,6%	4,2%	6,0%	11,3%
Plus de 100 ha	0,0%	0,1%	0,3%	0,5%	4,1%	18,1%	23,1%
Ensemble	2,5%	7,9%	9,7%	10,6%	29,9%	39,4%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)							
Moins de 25 ha	7 200	10 200	13 500	16 500	20 500	32 400	11 600
25 à 50 ha	7 900	10 000	12 600	14 900	19 400	29 500	15 100
50 à 75 ha	9 700	12 800	13 800	15 700	19 300	28 300	18 900
75 à 100 ha	9 900	11 600	17 600	18 400	19 600	27 100	21 100
Plus de 100 ha	15 900	11 900	18 000	17 600	21 500	32 500	26 000
Ensemble	7 600	10 400	13 500	15 800	19 900	30 000	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Parmi les exploitations produisant moins de 100 000 kg de lait par an, les deux tiers ont une superficie agricole utile inférieure à 25 hectares et seulement 3% d'entre elles, particulièrement diversifiées, disposent de plus de 75 hectares. Pour chaque classe de surface, le résultat courant par emploi croît avec la référence laitière, ceci confirmant l'implication de ce facteur dans la formation du revenu.

Un croisement entre le volume annuel de production laitière par exploitation et le niveau de chargement indique que 69% des grandes unités ont un chargement supérieur à deux UGB herbivores par hectare de SFP. Les 17 200 exploitations très intensives avec un quota élevé assurent 10% de l'offre communautaire de lait avec moins de 3% des effectifs (Tableau 3-26). Parmi les vingt-cinq cases typologiques identifiées, ces unités dégagent, de loin, le meilleur résultat courant par emploi familial. Les petites unités se répartissent, quant à elles, de manière plus uniforme entre les différentes classes de chargement.

Tableau 3-26 : Croisement entre les classes de production laitière et les classes de chargement herbivore
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	Moins de 50 000 kg	50 000 à 100 000 kg	100 000 à 150 000 kg	150 000 à 200 000 kg	200 000 à 400 000 kg	Plus de 400 000 kg	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières							
Moins de 1 UGB / ha SFP	22 100	18 200	9 600	5 300	6 500	1 300	63 100
1 à 1,5	21 400	35 400	24 500	18 100	22 000	6 700	128 000
1,5 à 2,0	21 000	31 900	25 700	22 600	40 900	14 500	156 500
2,0 à 3,0	15 200	34 700	27 900	23 300	49 400	32 300	182 700
Plus de 3,0	19 600	19 700	14 100	10 700	20 900	17 200	102 300
Ensemble	99 300	139 800	101 800	79 900	139 700	72 000	632 600
Emplois agricoles (en %)							
Moins de 1 UGB / ha SFP	2,8%	2,5%	1,3%	0,8%	1,1%	0,9%	9,4%
1 à 1,5	2,7%	4,8%	3,5%	2,5%	3,8%	3,5%	20,8%
1,5 à 2,0	2,7%	4,1%	3,5%	3,1%	6,4%	4,4%	24,2%
2,0 à 3,0	2,0%	4,3%	3,7%	3,2%	7,3%	8,1%	28,6%
Plus de 3,0	2,5%	2,6%	1,9%	1,5%	3,4%	5,0%	17,1%
Ensemble	12,6%	18,4%	14,0%	11,1%	22,1%	21,8%	100,0%
Production laitière (en %)							
Moins de 1 UGB / ha SFP	0,5%	1,0%	0,9%	0,7%	1,3%	0,8%	5,3%
1 à 1,5	0,6%	2,0%	2,3%	2,4%	4,6%	4,0%	15,8%
1,5 à 2,0	0,5%	1,8%	2,4%	3,0%	8,6%	7,2%	23,5%
2,0 à 3,0	0,4%	2,0%	2,6%	3,1%	10,8%	17,4%	36,3%
Plus de 3,0	0,5%	1,1%	1,3%	1,4%	4,5%	10,1%	19,0%
Ensemble	2,5%	7,9%	9,7%	10,6%	29,9%	39,4%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)							
Moins de 1 UGB / ha SFP	7 100	8 100	13 200	14 500	16 400	26 100	10 600
1 à 1,5	8 700	10 300	12 400	14 300	18 300	25 900	13 500
1,5 à 2,0	6 600	10 600	12 200	15 500	19 100	24 200	14 900
2,0 à 3,0	7 200	10 100	13 700	15 000	19 800	28 800	17 500
Plus de 3,0	8 200	13 000	17 500	20 800	24 400	38 400	21 500
Ensemble	7 600	10 400	13 500	15 800	19 900	30 000	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Du fait principalement d'un effet de taille, le résultat courant par emploi des exploitations laitières européennes augmente, en moyenne, en fonction des classes de chargement. Il faut cependant noter que les exploitations extensives de grande taille dégagent des revenus beaucoup plus élevés que ceux de bon nombre d'unités intensives de taille moyenne.

Cette analyse, centrée sur le volume annuel de production laitière, montre l'ampleur des écarts de dimension entre les exploitations laitières européennes. Ces écarts, qui subsisteront encore longtemps, viennent de la référence laitière historique initiale, mais également des restructurations opérées depuis près de deux décennies, lesquelles ont été plus ou moins encouragées par les politiques nationales d'application du règlement communautaire relatif à l'OCM lait et produits laitiers. Exceptés certains Etats membres (comme la France) ayant opté pour une gestion rigoureuse et administrée des droits à produire (rattachement du quota laitier au foncier, gratuité des droits à produire, redistribution des références libérées aux agriculteurs jugés prioritaires), le système de contingentement n'a pas véritablement freiné le mouvement rapide de restructuration des exploitations laitières. Il faut cependant noter que ce mouvement aurait probablement été encore plus rapide dans l'hypothèse d'un ajustement de l'offre à la demande *via* une baisse non compensée des prix garantis.

Comme cela est le cas depuis plus de trois décennies, il est fort probable que le volume de lait produit annuellement par exploitation continuera de croître au cours des prochaines années. Cependant, dans l'hypothèse d'une généralisation progressive à l'échelle communautaire des exploitations du type de celles rencontrées aux Pays-Bas, au Danemark et au Royaume-Uni (environ 450 000 kg de lait), l'Union européenne pourrait se satisfaire de seulement 250 000 exploitations laitières (soit un effectif deux fois inférieur à celui de la France en 1980). Si un tel cas de figure permettrait de réduire encore un peu les coûts de production (et donc de conforter la compétitivité interne et externe du secteur laitier), il suscite aussi de légitimes inquiétudes sur les plans territorial (valorisation des espaces dans les zones défavorisées), environnemental (impact d'une concentration laitière accentuée) et social.

3-1-7- La diversité des exploitations laitières selon les combinaisons productives (typologie SEB2)

L'analyse de la diversité structurelle des exploitations laitières européennes passe, au-delà des différentes variables étudiées ci-dessus de manière isolée (emploi, cheptel, surface, intensification, quota laitier), par une prise en compte des combinaisons productives. Dans ce sens, une répartition des exploitations laitières européennes selon une grille typologique privilégiant deux indicateurs de classification est effectuée : la dimension économique (exprimée selon la marge brute standard) et les orientations technico-économiques (OTEX). Cette grille typologique offre ainsi la possibilité de comparer, à l'échelle européenne, des exploitations laitières d'un même type, et donc d'isoler l'effet spécifique de certaines productions agricoles associées.

Cette typologie, intitulée « SEB2 – Systèmes d'Elevage Bovin », distingue trois grandes catégories d'exploitations laitières, deux d'entre elles faisant ensuite l'objet d'une déclinaison supplémentaire :

- ***Les « petites exploitations laitières » :*** il s'agit des unités ayant une marge brute standard inférieure à 16 UDE.

- ***Les « exploitations laitières spécialisées »*** : il s'agit des unités ayant une marge brute standard supérieure à 16 UDE et qui appartiennent aux OTEX n°41 « Bovins lait » et n°43 « Bovins lait, élevage et viande ». Cette catégorie est elle-même scindée en deux systèmes de production : les unités très spécialisées (OTEX n°41) et les unités mixtes lait-viande (OTEX n°43).

- ***Les exploitations laitières « diversifiées »*** : il s'agit des unités ayant une marge brute standard supérieure à 16 UDE et qui n'appartiennent pas aux OTEX n°41 et n°43. Quatre systèmes de production sont identifiés au sein de cette classe : les exploitations avec élevage et cultures (OTEX n°60 « Polyculture », n°71 « Polyélevage à orientation herbivores » et n°81 « Grandes cultures et herbivores »), les exploitations avec grandes cultures (OTEX n°11 « Céréales » et n°12 « Céréales et autres grandes cultures »), les exploitations avec élevage hors-sol (OTEX n°50 « Granivores » et n°72 « Polyélevage à orientation granivores ») et les exploitations ayant une autre diversification (c'est-à-dire appartenant à d'autres OTEX).

Tableau 3-27 : Répartition des exploitations laitières européennes selon la typologie SEB2

<table>
<tr><td rowspan="8">632 600
<u>Exploitations laitières</u></td><td>140 200 « <u>Petites » exploitations</u>
(6% de la production communautaire de lait)</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">377 700 <u>Exploitations « spécialisées »</u>
(74% de la production communautaire de lait)</td><td>333 800 « très spécialisées »
(69% de la production communautaire de lait)</td></tr>
<tr><td>43 800 « mixtes lait-viande »
(5% de la production communautaire de lait)</td></tr>
<tr><td rowspan="4">114 800 <u>Exploitations « diversifiées »</u>
(20% de la production communautaire de lait)</td><td>81 300 du type « élevage et cultures »
(15% de la production communautaire de lait)</td></tr>
<tr><td>8 400 du type « grandes cultures »
(1% de la production communautaire de lait)</td></tr>
<tr><td>13 100 du type « hors-sol »
(2% de la production communautaire de lait)</td></tr>
<tr><td>11 900 du type « autres »
(1% de la production communautaire de lait)</td></tr>
</table>

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

A l'échelle européenne, les <u>140 200 « petites exploitations laitières »</u> (soit 22% de l'effectif) assurent seulement 6% de la production communautaire de lait (Tableau 3-27). Avec en moyenne 15 hectares de surface agricole pour une production laitière annuelle de 53 300 kg, ces exploitations sont assez extensives, peu productives (4 630 kg de lait par vache et par an) et peu soutenues (4 100 euros d'aides directes). Malgré une bonne efficacité productive (45%), leurs résultats économiques restent pénalisés par un faible chiffre d'affaires.

A l'échelle communautaire, les 377 700 unités dites « spécialisées » regroupent 60% des exploitations laitières. Elles occupent 60% de la superficie agricole utile du secteur, mobilisent 58% de la main d'œuvre et assurent 74% de l'offre de lait (dont 69% sont le fait des 333 800 unités « très spécialisées »). Avec 1,8 unités de travail agricole et 50 hectares, elles produisent en moyenne 258 100 kg de lait par an (Tableau 3-28). Peu diversifiées vers les activités bovines et les grandes cultures, elles bénéficient d'un montant d'aides directes assez limité (6 100 euros par emploi ou l'équivalent de 22% de l'EBE) et dégagent un résultat courant par emploi familial légèrement supérieur à la moyenne communautaire.

Au sein de cette catégorie, une comparaison peut être réalisée entre les 333 800 exploitations « très spécialisées » et les 43 800 exploitations « mixtes lait-viande ». A l'échelle communautaire, ces dernières se distinguent des premières essentiellement par : une plus grande superficie agricole utile (62 ha contre 48 ha) ; une plus faible proportion de vaches laitières dans le cheptel d'UGB herbivores (31% contre 58%) ; un volume annuel de production laitière plus limité (154 700 kg contre 271 700 kg) ; un résultat courant par emploi inférieur (-11%), malgré une plus forte dépendance à l'égard des aides directes (63% du revenu contre 37%). Cependant, dans trois bassins de production français (Massif Central, Ouest et Sud-Ouest), le revenu par emploi des unités mixtes lait-viande est légèrement supérieur à celui des unités très spécialisées.

Tableau 3-28 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la typologie SEB2

	Petites	Spécialisées			Diversifiées					Ensemble
		Très spécialisées	Lait-viande	Total	Elevage et cultures	Grandes cultures	Hors sol	Autres	Total	
Nombre d'exploitations	140 200	333 800	43 800	377 700	81 300	8 400	13 100	11 900	114 800	632 600
Unité de travail agricole	1,44	1,80	1,86	1,81	2,54	3,15	2,09	2,14	2,49	1,85
- UTA salariées	0,02	0,19	0,15	0,18	0,82	1,60	0,33	0,28	0,77	0,25
Marge brute standard	11	57	51	56	83	136	98	51	85	52
Superficie agricole utile (ha)	15	48	62	50	98	174	37	52	92	50
- SFP (ha)	13	40	47	41	39	31	24	40	37	34
- SCOP y c. jachère (ha)	2	8	14	8	54	127	12	9	50	14
UGB herbivores	18	76	85	77	72	54	53	65	68	62
Vaches laitières	12	44	27	42	38	31	31	24	36	34
Production laitière (kg/an)	53 300	271 700	154 700	258 100	241 000	202 100	207 500	138 300	223 600	206 400
Chargement par ha de SFP	1,44	1,87	1,81	1,86	1,85	1,70	2,18	1,63	1,84	1,82
Rendement laitier (kg/an)	4 630	6 220	5 660	6 180	6 270	6 420	6 700	5 650	6 280	6 090
Production agricole (euros)	29 500	113 500	95 400	111 400	167 200	226 500	246 600	103 700	174 100	104 600
- Lait (%)	56%	73%	49%	71%	44%	27%	25%	41%	39%	60%
VAB/Production (%)	45%	39%	34%	38%	33%	31%	29%	40%	32%	37%
EBE/UTAF (euros)	12 200	31 700	26 700	31 100	37 900	55 200	42 800	26 100	38 300	28 600
Résultat par UTAF (euros)	8 600	17 500	15 500	17 300	20 300	26 700	18 500	17 100	20 200	16 100
Aides directes (euros)	4 100	10 300	16 600	11 000	28 400	53 800	10 600	11 000	26 400	12 300
Aides directes/UTA (euros)	2 900	5 700	8 900	6 100	11 200	17 100	5 100	5 100	10 600	6 600
Aides directes/ha SAU	275	213	270	221	291	310	283	210	288	247
Aides directes/Revenu	34%	37%	63%	39%	82%	129%	33%	35%	76%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 114 800 exploitations laitières « diversifiées » rassemblent 18% de l'effectif pour 20% de la production communautaire de lait, 24% des emplois et 33% de la surface agricole. Sur le plan structurel, ces unités se distinguent par une forte mobilisation de main-d'œuvre (2,49 unités de travail agricole), une superficie agricole importante (92 hectares) et un poids relatif élevé des superficies de maïs fourrage. Leur faible efficacité productive (32%) vient moins de la production laitière (223 600 kg par exploitation) que des productions agricoles associées (la baisse des prix garantis a conduit, depuis la réforme de la PAC de 1992, à une diminution de la valeur ajoutée brute des productions céréalières et bovines). Avec un montant d'aides directes plus important (10 600 euros par emploi ou l'équivalent de 76% du revenu), ces exploitations dégagent un résultat courant par emploi supérieur de 15% à celui des unités spécialisées. L'analyse est détaillée ci-dessous pour les quatre systèmes de production identifiés dans cette catégorie (Tableau 3-28) :

- Les 81 300 exploitations laitières diversifiées du type « Elevage et cultures » ont, en moyenne, 2,54 UTA, 98 hectares (dont 55% de SCOP) et 241 000 kg de production laitière annuelle. Assez fortement dépendantes des aides directes (82% du résultat courant), ces unités dégagent un résultat courant par emploi supérieur de 25% à la moyenne communautaire.

- Les 8 400 exploitations laitières diversifiées du type « Grandes cultures » se singularisent par une très forte mobilisation de main-d'œuvre (3,15 UTA) et des superficies particulièrement développées (174 hectares, dont 73% de SCOP). Malgré une production laitière de 202 100 kg par an, elles sont très peu spécialisées (le lait ne représente que 31% de la production agricole totale). Très fortement dépendantes des aides directes (53 800 euros par exploitation, soit cinq fois plus que les unités très spécialisées), elles ont le plus haut niveau de revenu parmi les différentes catégories de la typologie SEB2.

- Les 13 100 exploitations laitières diversifiées du type « Hors-sol » présentent une grande dimension économique (98 UDE). Avec une superficie agricole limitée (37 hectares), elles sont très intensives (2,18 UGB herbivores par hectare de SFP et 27% de maïs fourrage dans la SFP). Peu spécialisées (un quart seulement de la production agricole totale provient du lait), faiblement efficaces (du fait de la production porcine associée) et peu soutenues, ces unités dégagent un résultat courant de 18 500 euros par emploi. La valeur de la production porcine étant fortement sujette à des variations inter-annuelles de prix, le revenu de ces exploitations est, en cas de conjoncture favorable, nettement supérieur à celui observé en 1999.

- Les 11 900 exploitations laitières du type « Autres diversifications » regroupent des unités assez hétérogènes (arboriculture, viticulture, maraîchage). Avec seulement 138 300 kg de production laitière et 52 hectares (dont 17% de SCOP), ces unités parviennent, grâce notamment à une bonne efficacité productive, à dégager un résultat courant par emploi comparable à celui des exploitations spécialisées.

Les petites exploitations laitières se situent principalement dans les six bassins de production du Sud de l'Union (59% de l'effectif européen, dont 23% en Espagne du Nord) ainsi qu'en Autriche (16%). Majoritaires dans la plupart de ces bassins, elles occupent plus de la moitié de la surface agricole utile développée dans le secteur (Tableau 3-29).

Tableau 3-29 : Répartition des exploitations laitières européennes selon la typologie SEB2
– Pour les 27 bassins de production -

	Petites	Spécialisées			Diversifiées					Ensemble
		Très spécialisées	Lait-viande	Total	Elevage et cultures	Grandes cultures	Hors sol	Autres	Total	
Finlande	ns	22 200	1 600	23 800	ns	ns	ns	ns	500	24 600
Suède	600	13 200	ns	13 300	500	ns	ns	ns	600	14 500
Autriche	22 800	11 700	5 400	17 100	3 600	ns	1 000	ns	5 100	45 000
Irlande	5 700	26 900	3 100	30 000	ns	ns	ns	ns	1 300	37 000
Royaume-Uni	ns	27 300	1 000	28 300	2 300	ns	ns	700	3 400	32 300
R.-Uni-Nord	ns	10 300	600	10 900	ns	ns	ns	ns	500	11 800
R.-Uni-Centre	ns	14 600	ns	15 000	1 300	ns	ns	500	1 900	17 100
R.-Uni-Est	ns	2 400	ns	2 400	800	ns	ns	ns	1 000	3 500
Danemark	ns	9 800	ns	9 800	2 200	ns	ns	ns	2 500	12 300
Pays-Bas	ns	28 300	ns	29 400	ns	ns	2 400	ns	3 500	32 900
Belgique + Lux.	ns	9 900	3 600	13 500	3 300	ns	1 900	ns	5 700	19 200
Allemagne	19 400	85 900	6 500	92 400	25 900	2 500	2 800	1 300	32 400	144 300
Allemagne-Nord	ns	20 700	1 700	22 400	5 900	600	1 100	ns	8 000	30 900
Allemagne-Est	ns	1 800	ns	1 900	2 500	500	ns	ns	3 000	4 900
Allemagne-Ouest	ns	22 900	2 300	25 300	10 900	800	1 200	ns	13 400	45 700
Allemagne-Bavière	ns	40 500	2 300	42 900	6 600	ns	ns	ns	8 000	62 700
France	7 500	62 500	17 900	80 500	29 100	3 700	3 500	2 300	38 600	126 600
France-Nord BP	ns	4 000	2 200	6 200	7 300	1 800	ns	ns	9 200	15 400
France-Centre	ns	1 400	1 200	2 600	3 200	800	ns	ns	4 000	6 700
France-Ouest	ns	31 600	7 600	39 200	9 400	ns	3 000	ns	13 100	55 300
France-Est	ns	7 300	2 100	9 300	2 900	ns	ns	ns	3 000	12 700
France-Massif C.	ns	6 000	3 000	9 000	600	ns	ns	ns	1 200	11 600
France-Sud Ouest	ns	5 500	1 400	6 900	4 000	ns	ns	1 000	5 600	13 000
France-Sud Est	ns	6 800	ns	7 300	1 800	ns	ns	ns	2 500	12 000
Italie	35 200	19 900	2 800	22 700	8 800	900	ns	4 300	14 200	72 100
Italie-Nord	20 900	15 800	2 200	18 000	4 900	500	ns	3 200	8 800	47 700
Italie-Autres	14 400	4 100	600	4 600	3 900	400	ns	1 100	5 400	24 300
Espagne	34 700	11 500	ns	11 700	3 400	ns	ns	1 100	5 300	51 700
Espagne-Nord	31 900	7 300	ns	7 400	ns	ns	ns	ns	300	39 600
Espagne-Autres	2 800	4 200	ns	4 300	3 400	ns	ns	ns	4 900	12 000
Portugal	8 800	4 700	400	5 100	ns	ns	ns	ns	900	14 800
Grèce	4 500	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	800	5 500
Union européenne	**140 200**	**333 800**	**43 800**	**377 700**	**81 300**	**8 400**	**13 100**	**11 900**	**114 800**	**632 600**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Plus de 90% de la production laitière est le fait d'unités spécialisées (et même d'unités très spécialisées) en Finlande, en Suède, en Irlande, aux Pays-Bas et dans le bassin Royaume-Uni Nord (Tableau 3-30 et Graphique 3-13). Les unités spécialisées sont, en revanche, moins bien représentées (moins de 40%) dans les zones situées au Sud de l'Union et en Autriche (les unités laitières y étant majoritairement petites), ainsi que dans le bassin Allemagne-Est (surtout des exploitations laitières dites « diversifiées »). Le bassin de production Allemagne-Bavière compte le plus grand nombre d'exploitations laitières spécialisées (42 900 exploitations). Il est suivi par l'Ouest de la France, l'Irlande et les Pays-Bas.

Les exploitations laitières diversifiées sont proportionnellement nombreuses en Allemagne de l'Est (61% des exploitations laitières, dont 10% du type « Grandes cultures »), en France-Centre (61%, dont 12% du type « Grandes cultures »), en France-Nord Bassin Parisien, en France-Sud Ouest, en Espagne-Autres et au Royaume-Uni Est. Les 13 100 unités laitières diversifiées en productions hors-sol se rencontrent essentiellement en France-Ouest (3 500 unités), aux Pays-Bas (2 400 unités) et en Belgique (1 900 unités).

Tableau 3-30 : Répartition de la production laitière européenne selon la typologie SEB2
– Pour les 27 bassins de production -

	Petites	Spécialisées			Diversifiées					Ensemble
		Très spécialisées	Lait-viande	Total	Elevage et cultures	Grandes cultures	Hors sol	Autres	Total	
Finlande	0%	91%	7%	98%	1%	0%	0%	0%	2%	100%
Suède	1%	95%	1%	96%	3%	0%	1%	0%	4%	100%
Autriche	34%	42%	15%	57%	7%	0%	2%	1%	10%	100%
Irlande	4%	86%	5%	91%	1%	0%	3%	1%	5%	100%
Royaume-Uni	0%	85%	2%	87%	10%	1%	0%	1%	13%	100%
Royaume-Uni-Nord	0%	95%	2%	97%	1%	0%	0%	1%	3%	100%
Royaume-Uni-Centre	0%	87%	1%	88%	9%	1%	0%	2%	12%	100%
Royaume-Uni-Est	0%	60%	1%	61%	32%	6%	0%	0%	39%	100%
Danemark	0%	83%	0%	83%	14%	0%	2%	1%	17%	100%
Pays-Bas	0%	90%	1%	91%	2%	0%	6%	1%	9%	100%
Belgique + Lux.	0%	64%	13%	77%	13%	0%	9%	1%	23%	100%
Allemagne	4%	66%	3%	70%	23%	2%	1%	0%	26%	100%
Allemagne-Nord	0%	81%	4%	84%	12%	1%	2%	0%	15%	100%
Allemagne-Est	0%	27%	3%	30%	60%	9%	0%	0%	70%	100%
Allemagne-Ouest	5%	71%	3%	74%	18%	1%	2%	1%	21%	100%
Allemagne-Bavière	9%	79%	3%	82%	8%	0%	0%	0%	9%	100%
France	2%	54%	12%	66%	26%	2%	3%	1%	32%	100%
France-Nord BP	0%	30%	11%	41%	50%	9%	0%	0%	59%	100%
France-Centre	0%	23%	14%	37%	55%	8%	0%	1%	63%	100%
France-Ouest	1%	62%	12%	74%	18%	0%	5%	1%	25%	100%
France-Est	1%	55%	15%	71%	27%	1%	0%	0%	28%	100%
France-Massif Central	6%	64%	19%	83%	6%	0%	1%	4%	11%	100%
France-Sud Ouest	2%	50%	7%	57%	33%	3%	1%	4%	42%	100%
France-Sud Est	6%	69%	5%	74%	16%	1%	1%	3%	20%	100%
Italie	14%	59%	7%	66%	15%	1%	1%	4%	20%	100%
Italie-Nord	11%	64%	7%	71%	13%	1%	1%	4%	18%	100%
Italie-Autres	29%	35%	4%	39%	24%	1%	0%	6%	32%	100%
Espagne	36%	50%	1%	51%	8%	1%	1%	3%	13%	100%
Espagne-Nord	55%	44%	0%	44%	0%	0%	0%	1%	1%	100%
Espagne-Autres	8%	57%	0%	58%	23%	2%	3%	7%	35%	100%
Portugal	26%	63%	4%	68%	1%	0%	1%	5%	7%	100%
Grèce	60%	11%	0%	11%	27%	1%	0%	0%	29%	100%
Union européenne	**6%**	**69%**	**5%**	**75%**	**15%**	**1%**	**2%**	**1%**	**20%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Un croisement entre les types d'exploitations (typologie SEB2) et les classes de production laitière par exploitation permet d'affiner l'analyse (Tableau 3-31). Les 13 200 exploitations diversifiées produisant plus de 400 000 kg de lait assurent 9% de la production communautaire de lait. Elles dégagent un résultat courant de 37 600 euros par emploi, soit un tiers de plus que celui des unités très spécialisées ayant le même niveau de quota laitier. Pour chaque classe de quota, les unités diversifiées ont, en moyenne, un revenu supérieur à celui des unités spécialisées.

Tableau 3-31 : Croisement entre la typologie SEB2 et les classes de production laitière
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	Petites	Spécialisées			Diversifiées					Ensemble
		Très spécialisées	Lait-viande	Total	Elevage et cultures	Grandes cultures	Hors sol	Autres	Total	
Nombre d'exploitations laitières										
Moins de 50 000 kg	74 400	5 600	4 900	10 400	8 500	2 500	1 000	2 600	14 500	99 300
50 000 à 100 000 kg	57 000	40 000	14 700	54 700	18 500	2 300	3 200	4 100	28 100	139 800
100 000 à 150 000 kg	6 900	65 400	10 200	75 600	14 800	1 100	1 900	1 500	19 300	101 800
150 000 à 200 000 kg	1 800	59 900	4 200	64 100	10 000	500	2 200	1 400	14 000	79 900
200 000 à 400 000 kg	100	106 000	7 900	114 000	19 700	1 100	3 100	1 700	25 600	139 700
Plus de 400 000 kg	0	56 900	2 000	58 900	9 800	800	1 800	700	13 200	72 000
Ensemble	140 200	333 800	43 800	377 700	81 300	8 400	13 100	11 900	114 800	632 600
Emplois agricoles (en %)										
Moins de 50 000 kg	9,1%	0,7%	0,6%	1,3%	1,3%	0,3%	0,2%	0,4%	2,2%	12,6%
50 000 à 100 000 kg	7,0%	5,4%	2,0%	7,4%	2,6%	0,3%	0,5%	0,6%	4,0%	18,4%
100 000 à 150 000 kg	0,9%	8,7%	1,5%	10,2%	2,2%	0,2%	0,3%	0,2%	2,9%	14,0%
150 000 à 200 000 kg	0,2%	8,0%	0,6%	8,6%	1,6%	0,1%	0,3%	0,3%	2,3%	11,1%
200 000 à 400 000 kg	0,0%	15,8%	1,4%	17,3%	3,6%	0,2%	0,6%	0,4%	4,8%	22,1%
Plus de 400 000 kg	0,0%	12,8%	0,7%	13,6%	6,4%	1,1%	0,6%	0,2%	8,3%	21,8%
Ensemble	17,3%	51,3%	7,0%	58,3%	17,6%	2,3%	2,3%	2,2%	24,4%	100,0%
Production laitière (en %)										
Moins de 50 000 kg	1,8%	0,2%	0,1%	0,3%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,4%	2,5%
50 000 à 100 000 kg	3,0%	2,4%	0,8%	3,3%	1,1%	0,1%	0,2%	0,2%	1,6%	7,9%
100 000 à 150 000 kg	0,6%	6,3%	1,0%	7,2%	1,4%	0,1%	0,2%	0,1%	1,8%	9,7%
150 000 à 200 000 kg	0,2%	7,9%	0,6%	8,5%	1,3%	0,1%	0,3%	0,2%	1,9%	10,6%
200 000 à 400 000 kg	0,0%	22,8%	1,7%	24,5%	4,2%	0,2%	0,6%	0,3%	5,4%	29,9%
Plus de 400 000 kg	0,0%	29,8%	1,0%	30,9%	6,8%	0,7%	0,8%	0,3%	8,6%	39,4%
Ensemble	5,7%	69,4%	5,2%	74,6%	15,0%	1,3%	2,1%	1,3%	19,7%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale										
Moins de 50 000 kg	7 000	6 000	7 900	6 900	9 500	11 200	ns	13 400	10 700	7 600
50 000 à 100 000 kg	9 700	9 000	10 700	9 500	11 900	21 600	16 400	14 100	13 500	10 400
100 000 à 150 000 kg	14 600	11 900	15 000	12 400	16 700	25 300	14 900	18 900	17 100	13 500
150 000 à 200 000 kg	14 400	15 000	16 500	15 100	19 200	ns	15 200	15 600	18 600	15 800
200 000 à 400 000 kg	ns	18 700	21 000	18 900	24 200	33 000	17 800	22 000	23 600	19 900
Plus de 400 000 kg	ns	28 100	31 100	28 300	37 400	70 000	30 400	ns	37 600	30 000
Ensemble	8 600	17 500	15 500	17 200	20 300	26 800	18 500	17 000	20 100	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La typologie « SEB2 » utilisée ici a pour principal intérêt d'intégrer l'existence d'une diversité de taille et de combinaisons productives au sein des exploitations laitières européennes et de faciliter ainsi, sur des groupes plus homogènes, des comparaisons entre bassins de production. Comme toutes les grilles de lecture construites sur la base d'indicateurs et de seuils, la typologie SEB2 offre une certaine représentation du secteur laitier. Afin de compléter cette approche, il est proposé, dans un dernier paragraphe, de mobiliser une autre grille typologique plus technique (intitulée GLS « *Grazing Livestock System* »), basée sur la composition du cheptel d'herbivores des exploitations laitières.

3-1-8- La diversité des exploitations laitières selon la spécialisation de leur cheptel (typologie GLS)

La grille typologique GLS, élaborée dans le cadre d'un contrat entre l'INRA-ESR de Nantes et l'Unité A3 de la Direction Générale de l'agriculture de la Commission européenne (Chatellier et al, 2000) permet de distinguer plusieurs types d'exploitations laitières selon la composition de leur cheptel d'herbivores. Elle offre donc une vision technique de la réalité du secteur laitier.

Les 632 600 exploitations laitières sont, dans un premier temps, réparties en six systèmes d'élevage (Encadré 3-1) : 154 500 exploitations « Bovins lait – très spécialisées » ; 177 200 exploitations « Bovins lait – assez spécialisées » ; 72 400 exploitations « Bovins lait – diversifiées hors herbivores » ; 142 500 exploitations « Bovins lait – Bovins viande » ; 70 000 exploitations « Bovins lait – vaches allaitantes » et 16 100 exploitations « Bovins lait – ovins, caprins ». Dans un second temps, une segmentation complémentaire conduit à identifier trois systèmes techniques parmi les exploitations « Bovins lait – Bovins viande ».

Encadré 3-1 : Les exploitations laitières selon la grille typologique GLS

BL – Très Spécialisé	UGB ovines et caprines / UGB herbivores < 0,2 et UGB vaches allaitantes / UGB vaches (laitières + allaitantes) < 0,1 et UGB bovins mâles de plus d'1 an / UGB vaches laitières < 0,25 et (UGB bovins de moins d'1 an + UGB veaux engrais) / UGB vaches laitières < 0,35 et Produit lait / Production agricole totale > 0,75
BL – Assez spécialisé	UGB ovines et caprines / UGB herbivores < 0,2 et UGB vaches allaitantes / UGB vaches (laitières + allaitantes) < 0,1 et UGB bovins mâles de plus d'1 an / UGB vaches laitières < 0,25 et (UGB bovins de moins d'1 an + UGB veaux engrais) / UGB vaches laitières < 0,35 et 0,50 < Produit lait / Production agricole totale < 0,75
BL – Diversifié sans herbivores	UGB ovines et caprines / UGB herbivores < 0,2 et UGB vaches allaitantes / UGB vaches (laitières + allaitantes) < 0,1 et UGB bovins mâles de plus d'1 an / UGB vaches laitières < 0,25 et (UGB bovins de moins d'1 an + UGB veaux engrais) / UGB vaches laitières < 0,35 et Produit lait / Production agricole totale < 0,50
BL - Bovins viande	UGB ovines et caprines / UGB herbivores < 0,2 et UGB vaches allaitantes / UGB vaches (laitières + allaitantes) < 0,1
BL - BV - Veaux	UGB bovins mâles de plus d'1 an / UGB vaches laitières < 0,25 et (UGB bovins de moins d'1 an + UGB veaux engrais) / UGB vaches laitières ≥ 0,35
BL - BV - Jeunes bovins	UGB bovins mâles de plus d'1 an / UGB vaches laitières ≥ 0,25 et UGB bovins mâles de 1 à 2 ans ≥ UGB bovins mâles de plus de 2 ans
BL - BV - Bœufs	UGB bovins mâles de plus d'1 an / UGB vaches laitières ≥ 0,25 et UGB bovins mâles de 1 à 2 ans < UGB bovins mâles de plus de 2 ans
BL - Vaches allaitantes	UGB ovines et caprines / UGB herbivores < 0,2 et UGB vaches allaitantes / UGB vaches (laitières + allaitantes) ≥ 0,1
BL - Ovins, caprins	UGB ovines et caprines / UGB herbivores ≥ 0,2

Sources : Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Sans trop détailler ici l'analyse, la répartition des exploitations laitières européennes selon la grille typologique GLS rappelle le rôle central joué par les unités spécialisées dans l'offre communautaire de lait. Les exploitations laitières diversifiées vers les activités bovins-viande, vaches allaitantes ou ovins-caprins bénéficient, en moyenne communautaire, d'un revenu par emploi assez proche de celui des unités très spécialisées, et ce malgré une production laitière annuelle largement inférieure (Tableau 3-32). Elles sont, en revanche, plus dépendantes des aides directes.

Tableau 3-32 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la typologie GLS

	Spécialisées		Diversifiées	Bovins Lait – Bovins viande				Bovins lait +		Ensemble
	Très	Assez	hors herbivores	Veaux	J. bovins	Bœufs	Ensemble	Vaches allaitantes	Ovins caprins	
Nombre d'exploitations	154 500	177 200	72 400	76 800	54 100	11 600	142 500	70 000	16 100	632 600
Unité de travail agricole	1,75	1,77	2,26	1,87	1,93	1,72	1,88	1,76	2,05	1,85
- UTA salariées	0,19	0,18	0,60	0,28	0,34	0,22	0,30	0,12	0,34	0,25
Marge brute standard	57	41	63	53	59	46	54	47	56	52
Superficie agricole utile (ha)	41	40	62	52	64	62	57	57	79	50
- SFP (ha)	36	27	24	33	43	44	38	43	67	34
- SCOP y c. jachère (ha)	5	12	34	18	19	17	18	13	12	14
UGB herbivores	69	50	42	63	81	71	71	73	106	62
Vaches laitières	46	32	27	31	34	29	32	25	36	34
Production laitière (kg/an)	301 600	186 000	154 100	196 800	190 200	152 100	190 700	136 300	198 800	206 400
Chargement par ha de SFP	1,91	1,84	1,74	1,91	1,89	1,63	1,87	1,69	1,59	1,82
Rendement laitier (kg/an)	6 600	5 890	5 810	6 260	5 660	5 240	5 950	5 460	5 540	6 100
Production agricole (euros)	111 300	89 700	141 000	106 100	113 300	82 300	106 900	85 500	104 500	104 600
- Lait (%)	84%	64%	33%	56%	50%	56%	53%	48%	54%	60%
VAB/Production (%)	40%	40%	34%	35%	32%	31%	33%	34%	33%	37%
EBE/UTAF (euros)	31 600	26 500	32 800	29 300	28 900	23 800	28 800	24 700	25 400	28 700
Résultat par UTAF (euros)	16 700	16 000	17 600	15 400	15 900	12 800	15 400	14 900	15 400	16 100
Aides directes (euros)	8 300	9 800	18 700	14 800	16 500	13 700	15 300	13 800	15 600	12 300
Aides directes/UTA (euros)	4 700	5 500	8 300	7 900	8 500	8 000	8 200	7 800	7 600	6 600
Aides directes/ha SAU	200	244	304	282	259	221	267	240	196	247
Aides directes/Revenu	32%	39%	64%	60%	65%	71%	63%	56%	59%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La répartition géographique des exploitations laitières selon la grille GLS (Tableau 3-33) reflète les types de spécialisation et indique donc le niveau de sensibilité face aux éventuelles réformes des OCM viande bovine et viande ovine. Les 142 500 unités européennes du type « Bovins lait - Bovins viande » sont proportionnellement bien représentées en Allemagne du Nord (18 200 unités, soit 58% des exploitations laitières), en Allemagne de l'Ouest (17 000 unités, soit 37%), en Irlande (16 200 unités, soit 44%) et au Danemark (5 000 unités, soit 40%). Les 70 000 exploitations européennes du type « Bovins lait - Vaches allaitantes » se trouvent, quant à elles, principalement en France (25 900 unités, soit 20% des exploitations laitières), en Irlande (8 900 unités, soit 24%), en Belgique (7 400 unités, soit 38%) et en Autriche (6 200 unités, soit 14%). Les 16 100 exploitations européennes du type « Bovins lait - Ovins caprins » sont surtout le fait du Royaume-Uni (5 200 unités, soit 16%) et, de façon plus marginale, de l'Italie du Sud (3 000 unités, soit 12%).

Tableau 3-33 : Répartition des exploitations laitières européennes selon la typologie GLS
– Pour les 27 bassins de production -

	Spécialisées		Diversifiées	Bovins Lait Bovins-viande				Bovins lait +		Ensemble
	Très	Assez	hors herbivores	Veaux	J. bovins	Bœufs	Ensemble	Vaches allaitantes	Ovins caprins	
Finlande	15 200	2 800	300	4 500	1 400	200	6 100	200	0	24 600
Suède	6 700	2 200	200	3 100	1 600	100	4 800	500	0	14 500
Autriche	1 800	12 300	9 900	9 600	4 700	500	14 700	6 200	100	45 000
Irlande	8 700	1 500	0	4 900	10 100	1 200	16 200	8 900	1 700	37 000
Royaume Uni	15 400	3 800	800	1 600	2 900	300	4 900	2 200	5 200	32 300
- Royaume-Uni - Nord	5 300	800	100	600	1 400	200	2 200	1 600	1 700	11 800
- Royaume-Uni - Centre	8 400	2 300	300	800	1 400	100	2 200	500	3 300	17 100
- Royaume-Uni - Est	1 600	700	400	300	100	100	500	100	200	3 400
Danemark	4 800	1 600	600	4 700	300	100	5 000	300	0	12 300
Pays-Bas	18 100	6 400	3 700	600	1 300	0	1 900	2 200	500	32 900
Belgique + Luxembourg	4 900	2 800	2 700	900	500	0	1 400	7 400	0	19 200
Allemagne	22 200	44 500	18 600	31 900	19 100	2 400	53 400	5 200	400	144 200
- Allemagne - Nord	4 100	4 200	3 300	9 400	8 100	700	18 200	900	300	30 900
- Allemagne - Est	1 200	1 500	1 300	500	200	0	800	200	100	4 900
- Allemagne - Ouest	8 800	10 200	7 300	9 000	6 600	1 300	17 000	2 200	100	45 600
- Allemagne - Bavière	8 000	28 500	6 700	12 900	4 200	400	17 500	2 000	0	62 700
France	28 300	35 000	14 200	5 800	8 700	6 400	21 000	25 900	2 200	126 600
- France - Nord BP	900	3 400	3 200	1 200	1 700	2 100	5 100	2 800	0	15 400
- France - Centre	200	1 700	1 000	700	500	900	2 100	1 600	100	6 700
- France - Ouest	13 500	15 800	6 200	2 200	4 600	2 900	9 600	10 000	0	55 300
- France - Est	3 300	3 400	700	900	1 500	500	2 900	2 300	100	12 700
- France - Massif Central	3 300	2 700	300	200	100	0	200	4 600	500	11 600
- France - Sud Ouest	3 100	4 200	1 700	300	200	0	500	2 700	900	13 000
- France - Sud Est	4 000	3 800	1 100	300	200	0	500	1 700	700	12 000
Italie	11 100	30 300	12 700	5 700	2 800	300	8 900	5 200	3 900	72 100
- Italie - Nord	8 400	22 900	8 500	2 400	1 100	200	3 600	3 300	900	47 700
- Italie - Autres	2 700	7 300	4 200	3 400	1 700	200	5 200	1 800	3 000	24 300
Espagne	11 400	26 900	5 400	1 700	0	0	1 700	4 900	1 400	51 700
- Espagne - Nord	9 300	22 100	3 000	300	0	0	300	4 500	300	39 600
- Espagne - Autres	2 100	4 800	2 300	1 300	0	0	1 300	400	1 100	12 000
Portugal	5 300	5 000	2 100	1 400	200	0	1 500	700	200	14 800
Grèce	500	2 200	1 200	700	500	0	1 200	100	300	5 500
Union européenne	**154 500**	**177 200**	**72 400**	**76 800**	**54 100**	**11 600**	**142 500**	**70 000**	**16 100**	**632 600**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La forte diversité des exploitations laitières européennes en termes de taille, de combinaisons productives ou de structure du cheptel conduit à ce que tout changement de politique agricole ne se répercute pas de manière homogène sur le secteur. C'est la raison pour laquelle ces grilles ont été mobilisées pour appréhender l'impact différencié de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 ou pour réfléchir aux récentes propositions de la Commission européenne relatives à une réforme à mi-parcours de la PAC.

La protection du marché communautaire des produits laitiers (*via* la politique de contingentement, le système des prix garantis et les mécanismes de protection aux frontières) n'a pas empêché, au cours des deux dernières décennies, une forte restructuration interne du secteur productif laitier européen. Cette restructuration, plus ou moins encadrée ou accompagnée par les politiques nationales relatives à la gestion des droits à produire et aux départs anticipés à la retraite des producteurs les plus âgés (Bazin et al, 1992), ne s'est pas manifestée par l'émergence d'un type standard d'exploitations laitières. Si certaines techniques d'élevage (races mobilisées, sélection génétique, insémination artificielle, contrôle laitier, équipements) s'étendent progressivement à tous les Etats membres, il faut cependant noter l'existence d'une très forte hétérogénéité des structures productives, tant entre bassins de production qu'au sein de chacun d'eux (Guesdon, Chotteau, Kempf, 1995).

La politique de contingentement mise œuvre au niveau communautaire (répartition de droits à produire entre pays) et le lien, plus ou moins opérationnel selon les Etats membres, existant entre le quota laitier et le foncier ont permis d'éviter une concentration géographique de la production laitière dans les bassins les plus compétitifs (Barkaoui, Butault, Guyomard, 1997). Ainsi, ces choix de politique publique ont joué favorablement dans le sens d'un maintien, sur l'ensemble du territoire européen, d'une forte diversité de structures productives.

Cette diversité se manifeste d'abord par des écarts substantiels de dimension (superficies, cheptel ou quota laitier), rendant difficilement comparables les petites unités des bassins du Sud de l'Union (mais également d'Autriche) à celles de grande taille du Royaume-Uni, du Danemark et des Pays-Bas. Elle se traduit également par le mode d'organisation du travail et le recours plus ou moins accentué au salariat (lequel représente, par exemple, 31% de l'emploi agricole au Danemark contre seulement 6% en France) ou aux formes sociétaires. Le mode de valorisation du foncier (structure de l'assolement et niveau d'intensification des superficies fourragères), fortement influencé par la localisation géographique de l'exploitation (plaine, montagne, piémont, zones périurbaines à forte densité de population) constitue également un facteur clé de la diversité observée. Il en va de même de l'importance relative des productions agricoles associées à l'activité laitière.

Dans un contexte marqué par une diminution rapide du nombre d'exploitations laitières, la diversité des structures, aussi importante soit-elle, s'amoindrit. Dans les années à venir et comme par le passé, le rythme de restructuration des exploitations (qui s'accompagne d'une hausse des volumes produits par exploitation et par emploi) dépendra principalement des choix de politique publique, de la dynamique du marché des produits laitiers (niveau de consommation interne et exportations), de la structure de la pyramide des âges des producteurs, des innovations technologiques et des solutions apportées en matière d'organisation du travail.

PARTIE 3-2 :

La situation économique et financière des exploitations laitières européennes

3-2- La situation économique et financière des exploitations laitières européennes

Ce second volet s'intéresse à la situation économique et financière des exploitations laitières européennes. Pour l'analyse des résultats économiques, le plan retenu est celui du compte de résultat : de la production agricole au résultat courant (Figure 3-1)[30], en passant par les différents soldes intermédiaires de gestion (CER, 1998) et leurs variables constitutives (les consommations intermédiaires, le fermage, la valeur ajoutée brute, les aides directes, les impôts et taxes, l'excédent brut d'exploitation, les dotations aux amortissements et les frais financiers). Pour la situation financière, l'analyse porte sur la structure du bilan, avec d'un côté les éléments de l'actif et, de l'autre, ceux du passif.

3-2-1- La production agricole et la spécialisation des exploitations laitières

La production agricole (exprimée en valeur) d'une exploitation laitière s'élève, en moyenne communautaire, à 104 600 euros, dont 60% sont issus du lait et des produits laitiers, 13% de la viande bovine, 6% des productions hors-sol (porcs et volailles), 14% des productions végétales et 6% d'autres productions diverses (Tableau 3-34).

La production agricole est, d'une manière générale, plus élevée dans les bassins du Nord de l'Union, notamment dans les Länder de l'Est (937 600 euros), dans deux bassins du Royaume-Uni (312 600 euros dans l'Est et 198 000 euros dans le Centre), au Danemark (190 500 euros) et aux Pays-Bas (Graphique 3-14). A l'autre extrémité se trouvent la plupart des bassins localisés au Sud de l'Union, à l'exception de l'Italie du Nord, bassin dans lequel la production agricole (112 300 euros) est proche de celle dégagée dans l'Ouest français. Avec seulement 69 000 euros de production agricole par exploitation, le bassin France–Massif Central est comparable, sur ce point, à la Bavière.

La part de la production agricole totale relevant du lait et des produits laitiers est de seulement 41% dans les exploitations laitières de l'Allemagne de l'Est, ceci confirmant leur forte diversification, notamment pour les productions végétales (32%). Cette part relative du lait est également faible (inférieure à la moitié) en Autriche, en Belgique+Luxembourg et dans deux bassins français (Nord Bassin Parisien et Centre). La spécialisation laitière des exploitations est, en revanche, importante (entre 70% et 80%) en Finlande, en Suède, au Royaume-Uni, au Danemark, aux Pays-Bas, en Espagne-Nord et au Portugal. Le degré de spécialisation doit être lié à plusieurs facteurs : les opportunités de diversification (la production céréalière n'est pas permise dans tous les bassins) ; le niveau de quota laitier (celui élevé des structures britanniques, danoises et néerlandaises conduit, du fait des contraintes de travail induites, à la recherche moins fréquente d'activités annexes) ; les associations privilégiées de différentes productions d'herbivores sur une même exploitation (vaches allaitantes, jeunes bovins, bœufs, ovins).

---

[30] La figure 3-1 présente de manière schématique l'enchaînement des différents soldes intermédiaires de gestion et précise le mode de construction de la valeur ajoutée brute, de l'EBE et du résultat courant. La production brute totale (intitulée dans le texte « production agricole ») s'entend déduction faite des achats d'animaux.

Tableau 3-34 : Production agricole et spécialisation des exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Production agricole (euros)	Répartition de la production agricole totale				
		% de lait et de produits laitiers	% de viande bovine	% de produits hors-sol	% de production végétale	% d'autres productions agricoles
Finlande	52 100	77%	11%	0%	9%	3%
Suède	105 700	74%	9%	2%	9%	6%
Autriche	45 600	46%	16%	5%	8%	25%
Irlande	73 500	66%	23%	6%	3%	1%
Royaume-Uni	191 700	72%	10%	1%	9%	5%
Royaume-Uni-Nord	147 100	76%	14%	2%	3%	4%
Royaume-Uni-Centre	198 000	73%	10%	1%	8%	6%
Royaume-Uni-Est	312 600	61%	7%	1%	22%	7%
Danemark	190 500	70%	11%	7%	10%	2%
Pays-Bas	180 900	70%	9%	13%	3%	4%
Belgique + Lux.	122 200	49%	21%	15%	13%	1%
Allemagne	119 400	53%	13%	6%	17%	10%
Allemagne-Nord	129 200	58%	15%	10%	10%	6%
Allemagne-Est	937 600	41%	5%	5%	32%	16%
Allemagne-Ouest	91 100	56%	12%	9%	14%	9%
Allemagne-Bavière	70 800	59%	19%	2%	9%	11%
France	113 100	56%	16%	7%	15%	4%
France-Nord BP	143 000	48%	14%	4%	30%	4%
France-Centre	144 900	49%	17%	1%	26%	6%
France-Ouest	118 300	56%	17%	11%	10%	5%
France-Est	122 300	60%	19%	0%	15%	5%
France-Massif Central	69 000	65%	22%	2%	6%	2%
France-Sud Ouest	100 200	57%	14%	4%	19%	4%
France-Sud Est	80 300	64%	15%	3%	11%	4%
Italie	93 800	63%	10%	1%	23%	1%
Italie-Nord	112 300	65%	10%	2%	22%	1%
Italie-Autres	57 400	56%	12%	0%	26%	0%
Espagne	51 800	65%	13%	3%	17%	0%
Espagne-Nord	39 200	70%	13%	0%	16%	0%
Espagne-Autres	93 500	60%	13%	6%	18%	1%
Portugal	41 000	73%	6%	3%	17%	1%
Grèce	37 200	56%	18%	0%	23%	0%
Union européenne	**104 600**	**60%**	**13%**	**6%**	**14%**	**6%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 121 700 exploitations laitières européennes les plus spécialisées (c'est-à-dire celles pour lesquelles le lait représente plus de 80% de la valeur de la production agricole) assurent une production annuelle de lait de 309 600 kg, avec 1,73 UTA et 42 hectares (Tableau 3-35). Malgré une bonne productivité laitière par vache (6 700 kg) et une bonne efficacité productive (40% pour le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole »), ces exploitations dégagent un résultat net par emploi familial proche de la moyenne communautaire. Les 169 900 exploitations les plus diversifiées (c'est-à-dire celles pour lesquelles le lait représente moins de 50% de la production agricole) dégagent un revenu équivalent (15 900 euros par emploi familial) avec 60 hectares et seulement 128 900 kg de quota laitier. Avec une production agricole plus importante (117 300 euros dont 24% de productions végétales et 17% d'activités hors-sol), ces unités sont cependant beaucoup plus dépendantes des aides directes (67% du revenu contre 34% pour les plus spécialisées).

Tableau 3-35 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon la part du lait dans la production agricole totale (%)

	< à 50%	50% à 60%	60% à 70%	70% à 80%	> à 80%	Ensemble
Nombre d'exploitations	169 900	94 700	123 200	123 200	121 700	632 600
Unité de travail agricole	2,10	1,86	1,71	1,76	1,73	1,85
- UTA salariées	0,43	0,24	0,15	0,18	0,19	0,25
Marge brute standard (UDE)	55	47	43	50	60	52
Superficie agricole utile (ha)	60	52	45	46	42	50
- SFP (ha)	30	34	33	37	38	34
- SCOP y compris jachère (ha)	27	17	11	8	4	14
UGB herbivores	53	60	60	70	71	62
Vaches laitières	23	30	32	41	46	34
Production laitière (kg/an)	128 900	172 900	189 200	254 600	309 600	206 400
Chargement par ha de SFP	1,78	1,77	1,81	1,88	1,87	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 500	5 700	5 800	6 300	6 700	6 100
Production agricole (euros)	117 300	95 300	88 500	105 000	110 100	104 600
- Lait (%)	33%	55%	65%	75%	87%	60%
VAB/Production (%)	34%	37%	38%	39%	40%	37%
EBE/UTAF (euros)	28 900	27 000	26 000	30 200	31 200	28 700
Résultat par UTAF (euros)	15 900	16 100	15 100	17 800	15 600	16 100
Aides directes (euros)	17 700	13 500	10 200	9 900	8 300	12 300
Aides directes/UTA (euros)	8 400	7 300	6 000	5 600	4 800	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	296	257	228	216	194	247
Aides directes/Revenu (%)	67%	52%	43%	35%	34%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations laitières ayant une production de viande bovine proportionnellement conséquente sont localisées essentiellement en Irlande (23% de la production agricole totale proviennent de la viande bovine), en Belgique (21%) et dans le Massif Central (22%). Les unités irlandaises sont largement spécialisées dans la production combinée de lait et de viande bovine[31], ces deux productions représentant 89% de la production totale. Il en va de même en Finlande (88%), au Royaume-Uni Nord (90%) et dans le Massif Central (87%).

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont assez largement développées dans les exploitations laitières des Pays-Bas (13%), de la Belgique+Luxembourg (15%), ainsi que dans celles des bassins Allemagne-Nord (10%) et France-Ouest (11%). Exclusion faite des Pays-Bas, le lait représente moins de 60% de la production agricole dans ces différents bassins de production.

Les productions végétales représentent, quant à elles, plus d'un cinquième de la production agricole totale en Allemagne de l'Est, dans deux bassins de production français (Nord Bassin Parisien et Centre), au Royaume-Uni Est et dans plusieurs bassins du Sud de l'Union.

[31] D'après un travail de l'Institut de l'Elevage, 35% des exploitations laitières irlandaises ont une activité d'engraissement (veaux, jeunes bovins ou bœufs) et 24% détiennent des vaches allaitantes, en système naisseur-engraisseur.

Tableau 3-36 : Répartition des exploitations laitières européennes selon leur spécialisation en lait
- Pour les 27 bassins de production -

	< à 50%	50 à 60%	60 à 70%	70 à 80%	> à 80%	Ensemble
Finlande	4%	6%	11%	29%	50%	100%
Suède	7%	4%	15%	26%	48%	100%
Autriche	55%	22%	14%	7%	2%	100%
Irlande	10%	15%	21%	26%	28%	100%
Royaume-Uni	11%	9%	15%	21%	45%	100%
Royaume-Uni-Nord	9%	7%	16%	23%	45%	100%
Royaume-Uni-Centre	11%	9%	15%	20%	44%	100%
Royaume-Uni-Est	18%	14%	10%	14%	44%	100%
Danemark	13%	7%	15%	28%	37%	100%
Pays-Bas	17%	8%	11%	15%	50%	100%
Belgique + Lux.	48%	10%	10%	13%	19%	100%
Allemagne	32%	17%	20%	18%	12%	100%
Allemagne-Nord	30%	14%	19%	23%	14%	100%
Allemagne-Est	37%	12%	16%	17%	19%	100%
Allemagne-Ouest	40%	14%	18%	13%	16%	100%
Allemagne-Bavière	26%	22%	24%	19%	9%	100%
France	26%	16%	21%	24%	13%	100%
France-Nord BP	46%	25%	17%	7%	5%	100%
France-Centre	42%	24%	24%	10%	1%	100%
France-Ouest	24%	13%	23%	29%	11%	100%
France-Est	19%	17%	25%	23%	16%	100%
France-Massif Central	17%	12%	17%	31%	23%	100%
France-Sud Ouest	25%	22%	17%	19%	17%	100%
France-Sud Est	17%	14%	23%	30%	17%	100%
Italie	35%	17%	22%	17%	9%	100%
Italie-Nord	28%	15%	26%	21%	9%	100%
Italie-Autres	50%	20%	15%	8%	9%	100%
Espagne	19%	15%	31%	21%	14%	100%
Espagne-Nord	15%	14%	33%	23%	15%	100%
Espagne-Autres	32%	16%	24%	15%	12%	100%
Portugal	21%	14%	18%	19%	28%	100%
Grèce	44%	17%	23%	9%	6%	100%
Union européenne	**27%**	**15%**	**19%**	**19%**	**19%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-UMR EDRA Nantes

Les exploitations laitières très spécialisées (plus de 80% de lait) représentent près de la moitié des unités finlandaises, suédoises, britanniques et néerlandaises (Tableau 3-36). Inversement, les unités diversifiées se rencontrent essentiellement en Autriche, en Belgique+Luxembourg, en France (Nord Bassin Parisien et Centre) et au Sud de l'Italie.

3-2-2- <u>De la production brute totale à la valeur ajoutée brute</u>

Au-delà de la production agricole réalisée (qui dépend des quantités produites et du prix de commercialisation des produits), les producteurs cherchent à maximiser la valeur ajoutée brute de leur exploitation par une minimisation du coût des consommations intermédiaires. En moyenne communautaire, la valeur ajoutée brute des exploitations laitières (38 700 euros) représente 37% de la production agricole (104 600 euros). L'écart entre ces deux indicateurs provient pour 60 500 euros des consommations intermédiaires et pour 5 400 euros des fermages payés (Tableau 3-37).

Tableau 3-37 : Production, consommations intermédiaires et valeur ajoutée brute (en % de la production)
- Pour les 27 bassins de production sur les exploitations laitières –

	Production brute totale (euros)	Consommations intermédiaires / Prod.			Fermages payés / Production	Valeur ajoutée / Production
		Coûts spécifiques	Frais généraux	Total		
Finlande	52 100	44%	31%	75%	2%	23%
Suède	105 700	40%	30%	70%	3%	27%
Autriche	45 600	20%	25%	45%	2%	53%
Irlande	73 500	40%	20%	60%	5%	35%
Royaume-Uni	191 700	40%	21%	61%	7%	32%
Royaume-Uni-Nord	147 100	40%	20%	60%	6%	34%
Royaume-Uni-Centre	198 000	41%	21%	61%	7%	32%
Royaume-Uni-Est	312 600	39%	23%	62%	8%	30%
Danemark	190 500	38%	21%	58%	3%	38%
Pays-Bas	180 900	32%	21%	53%	5%	42%
Belgique + Lux.	122 200	37%	14%	52%	5%	44%
Allemagne	119 400	32%	27%	60%	7%	33%
Allemagne-Nord	129 200	34%	24%	58%	9%	32%
Allemagne-Est	937 600	35%	29%	64%	6%	30%
Allemagne-Ouest	91 100	33%	28%	62%	7%	31%
Allemagne-Bavière	70 800	28%	27%	55%	5%	40%
France	113 100	34%	27%	61%	6%	33%
France-Nord BP	143 000	35%	26%	60%	8%	32%
France-Centre	144 900	36%	28%	64%	8%	29%
France-Ouest	118 300	34%	27%	61%	6%	33%
France-Est	122 300	32%	28%	60%	7%	33%
France-Massif Central	69 000	32%	27%	59%	5%	35%
France-Sud Ouest	100 200	34%	28%	62%	5%	32%
France-Sud Est	80 300	31%	29%	60%	5%	35%
Italie	93 800	39%	9%	48%	2%	50%
Italie-Nord	112 300	40%	9%	49%	3%	49%
Italie-Autres	57 400	36%	8%	44%	1%	54%
Espagne	51 800	46%	7%	53%	1%	45%
Espagne-Nord	39 200	48%	7%	55%	1%	44%
Espagne-Autres	93 500	43%	8%	51%	2%	47%
Portugal	41 000	53%	12%	65%	2%	33%
Grèce	37 200	47%	10%	56%	4%	40%
Union européenne	**104 600**	**36%**	**22%**	**58%**	**5%**	**37%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Consommations intermédiaires

Le ratio « consommations intermédiaires/production agricole» résulte d'un ensemble de facteurs plus ou moins imbriqués, dont l'impact individuel est très difficile à isoler : le niveau de valorisation des produits laitiers (le prix du lait payé au producteur varie selon le dynamisme des filières de transformation ou encore l'équilibre local de l'offre à la demande, comme en Italie) ; le potentiel agronomique des sols (pour des charges identiques, le rendement varie d'une exploitation à l'autre) ; le potentiel génétique des animaux (indice de consommation, production laitière par vache) ; l'efficacité dans l'utilisation des intrants (adéquation entre les apports et les besoins réels des animaux et des plantes) ; la compétence technique de l'éleveur (maîtrise des dépenses vétérinaires ou des charges de mécanisation) ; le degré d'autonomie du système de production (poids des achats d'aliments concentrés) ; les conditions climatiques ; le recours plus ou moins accentué aux travaux par tiers (appel aux entreprises de travaux agricoles, achat de matériel en co-propriété…).

Ce ratio « consommations intermédiaires/production agricole », qui s'élève en moyenne communautaire à 58%, s'échelonne de 45% en Autriche à 75% en Finlande. Il est proche de 60% en Irlande, au Royaume-Uni (pour les trois bassins), au Danemark, en Allemagne (dans les quatre bassins) et en France (dans les sept bassins de production).

Le détail du poste « consommations intermédiaires » laisse apparaître, à l'échelle communautaire, une prédominance des coûts spécifiques (61%) par rapport aux frais généraux (39%). Celle-ci est vérifiée dans tous les bassins de production à l'exception de l'Autriche (Tableau 3-38).

Les coûts spécifiques liés aux cultures représentent 14% des consommations intermédiaires des exploitations laitières européennes, dont 3% pour les semences, 7% pour les engrais, 3% pour les phytosanitaires et 1% pour les autres charges culturales. Cette proportion est supérieure à 20% essentiellement dans les bassins ayant une proportion importante de grandes cultures. Les coûts spécifiques d'élevage représentent, en moyenne communautaire, près de la moitié des consommations intermédiaires. Ils ont un poids nettement plus important dans les exploitations laitières situées au Sud de l'Union (entre 71% au Portugal et 81% dans le bassin Espagne-Nord).

Le poste « aliments pour herbivores » (qui intègre les céréales produites sur l'exploitation et mises à la disposition du cheptel) constitue, à lui seul, près d'un tiers des consommations intermédiaires des unités laitières européennes. Cette proportion est inférieure à 20% en Autriche, en France-Centre et en France-Ouest, mais supérieur à 60% dans la plupart des bassins du Sud de l'Union. Les exploitations laitières des six bassins du Sud dépensent les plus fortes sommes pour nourrir leur cheptel (de 760 à 530 euros/UGB), dont environ la moitié est destinée à l'achat d'aliments concentrés (Graphique 3-15). En Autriche, en Irlande, ainsi que dans les bassins France-Centre, France-Ouest et France-Massif Central, les producteurs de lait dépensent quant à eux moins de 200 euros par UGB herbivore. Le montant des achats d'aliments pour le troupeau laitier est principalement fonction du mode d'alimentation, des potentialités de rendement des cultures fourragères et du prix des aliments concentrés achetés ou intra-consommées. En Espagne, la dépendance extérieure pour l'alimentation du cheptel est due au fait que les producteurs de lait n'ont pas pu agrandir leurs surfaces fourragères au même rythme que leur production.

Les frais généraux, faibles dans les pays du Sud, représentent plus de 40% des consommations intermédiaires dans de nombreux bassins de production localisés au Nord de l'Union européenne. Les charges liées à l'entretien des bâtiments et du matériel représentent 12% des consommations intermédiaires des exploitations laitières européennes. Leur proportion est particulièrement faible dans les pays du Sud (environ 5%) du fait notamment de conditions climatiques plus favorables et de technologies souvent moins avancées (salle de traite, stabulation). Ces charges jouent, en revanche, un rôle proportionnellement important en Autriche (25%), en Bavière (17%) et au Danemark (15%). Peu développés dans les pays du Sud (du fait des nombreuses petites structures), les travaux par tiers représentent 8% des consommations intermédiaires dans l'Union et 12% en France.

* Fermages payés

Le coût du fermage, non intégré dans les consommations intermédiaires, mais pris en compte dans le calcul de la valeur ajoutée brute, représente, en moyenne communautaire, l'équivalent de 5% de la valeur de la production agricole. Il est de 8% dans les exploitations laitières des bassins Royaume-Uni Est, France-Nord Bassin Parisien et France-Centre, c'est-à-dire dans des zones de grandes cultures où le prix de location des terres est souvent plus élevé que dans la plupart des zones d'élevage.

* Valeur ajoutée brute

Le ratio « valeur ajoutée brute/production agricole » qui, en moyenne communautaire, atteint 37%, est élevé en Autriche (53%), pays où la valeur de la production agricole par exploitation est cependant très faible (45 600 euros). C'est également le cas dans les bassins italiens, où le prix du lait est, dans certaines zones, dynamisé par le déséquilibre local entre l'offre et la demande. L'efficacité productive est, par contre, très faible en Finlande (23%) et en Suède (27%), mais également en France-Centre (29%) et en Allemagne de l'Est (30%). Au-delà des aspects techniques, l'efficacité productive est généralement plus faible dans les exploitations laitières ayant des surfaces développées de grandes cultures (les paiements compensatoires de baisse de prix ne sont pas pris en compte dans le calcul de la valeur ajoutée brute) ou une production conséquente de bovins-viande, de porcs ou de volailles.

Tableau 3-39 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon le ratio « Valeur ajoutée brute / Production agricole » (%)

	< à 30%	30% à 40%	40% à 50%	50% à 60%	> à 60%	Ensemble
Nombre d'exploitations	193 300	156 600	147 400	85 400	50 000	632 600
Unité de travail agricole	1,86	1,94	1,81	1,80	1,75	1,85
- UTA salariées	0,33	0,33	0,20	0,13	0,09	0,25
Marge brute standard (UDE)	56	59	50	42	32	52
Superficie agricole utile (ha)	63	57	44	32	24	50
- SFP (ha)	39	39	33	26	19	34
- SCOP y compris jachère (ha)	23	17	9	5	4	14
UGB herbivores	63	71	64	53	40	62
Vaches laitières	32	38	36	32	26	34
Production laitière (kg/an)	188 300	238 600	221 900	196 500	146 900	206 400
Chargement par ha de SFP	1,63	1,84	1,94	2,04	2,11	1,82
Rendement laitier (kg/an)	6 000	6 200	6 200	6 100	5 700	6 100
Production agricole (euros)	102 900	119 900	104 100	95 200	81 000	104 600
- Lait (%)	54%	60%	65%	66%	60%	60%
VAB/Production (%)	20%	35%	45%	54%	67%	37%
EBE/UTAF (euros)	20 100	30 200	32 600	33 700	35 300	28 700
Résultat par UTAF (euros)	6 900	15 900	19 700	22 800	27 600	16 100
Aides directes (euros)	17 400	13 600	9 700	6 700	5 700	12 300
Aides directes/UTA (euros)	9 300	7 000	5 400	3 700	3 300	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	277	238	221	207	240	247
Aides directes/Revenu (%)	165%	53%	31%	18%	12%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 50 000 exploitations laitières européennes bénéficiant d'une forte efficacité productive (ratio supérieur à 60%) se caractérisent par une assez faible dimension moyenne (24 hectares et 146 900 kg de quota laitier) et un rendement laitier inférieur à celui des autres classes (Tableau 3-39). Malgré un montant limité d'aides directes (du fait d'une faible superficie de grandes cultures), elles parviennent à dégager un résultat courant par emploi familial (27 600 euros) quatre fois plus élevé que celui des 193 300 unités peu efficaces (ratio inférieur à 30%). Avec 63 hectares et 188 300 kg de lait, ces dernières sont économiquement très pénalisées et, de surcroît, fortement dépendantes des aides directes.

Tableau 3-40 : Répartition des exploitations laitières européennes selon leur ratio d'efficacité productive
- Pour les 27 bassins de production -

	< à 30%	**30 à 40%**	**40 à 50%**	**50 à 60%**	**> à 60%**	**Ensemble**
Finlande	67%	24%	8%	1%	1%	100%
Suède	59%	29%	10%	2%	0%	100%
Autriche	8%	13%	22%	29%	27%	100%
Irlande	38%	26%	24%	10%	2%	100%
Royaume-Uni	49%	27%	18%	5%	1%	100%
Royaume-Uni-Nord	43%	28%	20%	8%	2%	100%
Royaume-Uni-Centre	51%	27%	17%	4%	1%	100%
Royaume-Uni-Est	55%	27%	14%	4%	0%	100%
Danemark	19%	33%	40%	8%	0%	100%
Pays-Bas	26%	22%	26%	20%	6%	100%
Belgique + Lux.	14%	22%	31%	22%	11%	100%
Allemagne	37%	22%	26%	10%	4%	100%
Allemagne-Nord	45%	27%	20%	6%	1%	100%
Allemagne-Est	53%	30%	14%	3%	0%	100%
Allemagne-Ouest	53%	22%	18%	7%	1%	100%
Allemagne-Bavière	21%	20%	37%	15%	7%	100%
France	36%	35%	21%	6%	1%	100%
France-Nord BP	45%	37%	16%	1%	1%	100%
France-Centre	53%	35%	11%	1%	0%	100%
France-Ouest	33%	37%	21%	8%	1%	100%
France-Est	34%	35%	25%	6%	0%	100%
France-Massif Central	28%	27%	35%	9%	1%	100%
France-Sud Ouest	43%	36%	14%	4%	3%	100%
France-Sud Est	34%	34%	23%	8%	2%	100%
Italie	8%	19%	28%	25%	20%	100%
Italie-Nord	10%	22%	31%	23%	14%	100%
Italie-Autres	3%	11%	24%	29%	33%	100%
Espagne	16%	19%	23%	23%	18%	100%
Espagne-Nord	16%	20%	24%	23%	16%	100%
Espagne-Autres	16%	13%	20%	23%	27%	100%
Portugal	31%	36%	19%	8%	6%	100%
Grèce	46%	24%	7%	10%	13%	100%
Union européenne	**31%**	**25%**	**23%**	**13%**	**8%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Près de 27% des exploitations laitières autrichiennes, 20% des unités italiennes et 18% des unités espagnoles ont une efficacité productive supérieure à 60%, cette proportion étant quasiment nulle dans de nombreux bassins du Nord de l'Union européenne (Tableau 3-40 et Graphique 3-16). Les exploitations peu efficaces (moins de 30%) sont surtout présentes en Finlande, en Suède et dans les bassins Royaume-Uni Centre, Royaume-Uni Est, Allemagne-Est, Allemagne-Ouest et France-Centre.

La relation entre l'efficacité productive et la taille du quota laitier par exploitation indique que les unités produisant plus de 400 000 kg de lait par an ont, en moyenne, un ratio d'efficacité productive de 38%, soit l'équivalent de celui des petites unités (moins de 100 000 kg). Les exploitations de grande dimension sont souvent favorisées par un (léger) effet d'économie d'échelle (diminution du coût unitaire des intrants achetés en fonction des volumes) et de technicité (utilisation de matériel plus moderne et techniquement plus précis). Les petites structures sont, quant à elles, parfois favorisées par une meilleure valorisation des produits, (comme dans le cas de nombreuses exploitations laitières de montagne).

Tableau 3-41 : Croisement entre les classes d'efficacité productive et les classes de production laitière
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	< à 30%	30% à 40%	40% à 50%	50% à 60%	> à 60%	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
Moins de 50 000 kg	29 700	17 200	20 900	15 700	15 800	99 300
De 50 000 à 100 000 kg	49 100	25 200	29 300	20 600	15 600	139 800
De 100 000 à 150 000 kg	34 100	27 000	21 400	13 200	6 000	101 800
De 150 000 à 200 000 kg	25 200	21 200	19 800	10 300	3 500	79 900
De 200 000 à 400 000 kg	38 900	44 100	35 900	15 300	5 500	139 700
Plus de 400 000 kg	16 300	21 900	20 100	10 300	3 500	72 000
Ensemble	193 300	156 600	147 400	85 400	50 000	632 600
Emplois agricoles (en %)						
Moins de 50 000 kg	3,6%	2,2%	2,6%	2,1%	2,1%	12,6%
De 50 000 à 100 000 kg	6,1%	3,3%	3,9%	2,9%	2,3%	18,4%
De 100 000 à 150 000 kg	4,7%	3,6%	2,9%	1,8%	0,9%	14,0%
De 150 000 à 200 000 kg	3,6%	2,9%	2,7%	1,5%	0,5%	11,1%
De 200 000 à 400 000 kg	6,4%	7,0%	5,5%	2,4%	0,9%	22,1%
Plus de 400 000 kg	6,4%	6,9%	5,3%	2,3%	0,9%	21,8%
Ensemble	30,7%	26,0%	22,8%	13,1%	7,5%	100,0%
Production laitière (en %)						
Moins de 50 000 kg	0,7%	0,4%	0,6%	0,4%	0,4%	2,5%
De 50 000 à 100 000 kg	2,8%	1,4%	1,6%	1,2%	0,9%	7,9%
De 100 000 à 150 000 kg	3,2%	2,6%	2,0%	1,2%	0,6%	9,7%
De 150 000 à 200 000 kg	3,3%	2,8%	2,6%	1,4%	0,5%	10,6%
De 200 000 à 400 000 kg	8,2%	9,6%	7,6%	3,3%	1,2%	29,9%
Plus de 400 000 kg	9,6%	11,8%	10,6%	5,4%	2,1%	39,4%
Ensemble	27,9%	28,6%	25,0%	12,8%	5,6%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)						
Moins de 50 000 kg	1 600	6 100	9 400	9 600	14 800	7 600
De 50 000 à 100 000 kg	4 900	9 600	11 500	14 500	19 200	10 400
De 100 000 à 150 000 kg	6 700	13 300	16 000	19 400	27 700	13 500
De 150 000 à 200 000 kg	8 000	14 800	18 400	23 900	36 300	15 800
De 200 000 à 400 000 kg	10 500	18 300	23 800	30 200	44 400	19 900
Plus de 400 000 kg	9 600	26 400	33 800	45 300	68 400	30 000
Ensemble	6 900	15 900	19 700	22 800	27 600	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Derrière ces valeurs moyennes, la dispersion est grande (Tableau 3-41). Ainsi, parmi les 72 000 exploitations laitières européennes produisant plus de 400 000 kg de lait, 23% ont un ratio d'efficacité productive inférieur à 30% et 20% ont un ratio qui dépasse les 50%. Le résultat courant par emploi des unités plus efficaces (51 100 euros) est cinq fois supérieur à celui des unités moins efficaces. A l'autre extrémité, parmi les 239 100 unités produisant moins de 100 000 kg de lait, 28% d'entre elles ont un ratio supérieur au seuil de 50%. Ces petites unités efficaces (dont beaucoup sont localisées en Autriche, en Italie-Autres, en Espagne ou, de manière plus marginale, dans le bassin France-Est) dégagent un revenu par emploi souvent supérieur à celui des unités peu efficaces de grande taille, mais très nettement en retrait des unités très efficaces de grande taille.

De façon plus générale, il est observé, que pour chacune des cinq classes d'efficacité productive, le résultat courant moyen par emploi familial progresse rapidement avec la référence laitière. La réciproque est également vrai, puisque pour chacune des cinq classes de taille, le revenu croît fortement avec l'efficacité productive. Ces tendances rappellent l'importance croisée de ces deux indicateurs dans la formation du revenu des producteurs de lait et incite à les prendre en considération dans les analyses relatives à la sensibilité des exploitations face à une éventuelle baisse (non compensée) du prix du lait. L'impact d'une baisse de prix est économiquement d'autant moins supportable que l'exploitation est à la fois grande et peu efficace (Kroll et al, 1999).

3-2-3- <u>De la valeur ajoutée brute à l'excédent brut d'exploitation</u>

Il est proposé ici de rendre compte des différentes étapes conduisant de la valeur ajoutée brute à l'Excédent Brut d'Exploitation. Pour ce faire, il convient de distinguer successivement les postes suivants : les aides directes, les impôts et taxes ainsi que les salaires payés.

∗ <u>Les aides directes</u>

Les exploitations laitières européennes perçoivent, en moyenne, 12 300 euros d'aides directes (Tableau 3-42). En conservant le mécanisme des prix garantis pour le lait, la réforme de la PAC de 1992 ne concernait les exploitations laitières que de manière indirecte *via* les modifications apportées aux organisations communes de marché des grandes cultures et de la viande bovine (Brinbaum, 1992a). Le montant d'aides directes par exploitation laitière dépend donc, d'abord, des productions associées éligibles aux droits à primes (céréales, oléagineux, protéagineux, maïs fourrage, jeunes bovins, vaches allaitantes, ovins-caprins). Il est ensuite lié à la dimension de l'atelier bénéficiant des primes (dans la mesure où les paiements compensatoires sont octroyés, pour la plupart, sans plafonnement) et à la localisation géographique de l'exploitation (régionalisation du rendement de référence, mesures prises par les Etats membres au titre du développement rural telles que les indemnités compensatoires de handicaps naturels ou les mesures agri-environnementales).

Pour tenir compte des écarts de taille, d'intensification et de performance économique entre les exploitations, le montant d'aides directes est rapporté à l'emploi (6 600 euros en moyenne communautaire) et à l'hectare de surface agricole utile (247 euros). Il est également apprécié en valeur relative de différents soldes intermédiaires de gestion tels que la production agricole (12%), l'EBE (27%) et le résultat courant (48%).

Tableau 3-42 : Montant d'aides directes octroyées aux exploitations laitières européennes (en euros et %)
- Pour les 27 bassins de production -

	Aides directes / Exploitation	Aides directes / UTA	Aides directes / ha de SAU	Aides directes / EBE	Aides directes / Résultat courant
Finlande	26 600	12 900	805	71%	114%
Suède	19 200	11 500	209	46%	156%
Autriche	11 600	5 900	545	32%	50%
Irlande	7 000	4 500	159	23%	29%
Royaume-Uni	16 700	7 200	176	29%	69%
Royaume-Uni-Nord	10 000	4 900	126	20%	52%
Royaume-Uni-Centre	17 800	7 700	190	30%	66%
Royaume-Uni-Est	34 100	10 300	221	45%	126%
Danemark	18 500	10 600	261	24%	91%
Pays-Bas	2 000	1 200	57	3%	8%
Belgique + Lux.	11 400	6 900	259	17%	29%
Allemagne	18 200	8 800	291	38%	80%
Allemagne-Nord	9 900	5 800	174	20%	36%
Allemagne-Est	221 800	14 900	334	105%	412%
Allemagne-Ouest	11 700	7 300	264	30%	62%
Allemagne-Bavière	11 100	7 200	351	28%	53%
France	14 300	8 300	208	30%	51%
France-Nord BP	18 700	10 300	251	31%	53%
France-Centre	30 100	16 100	236	45%	84%
France-Ouest	11 100	6 500	193	23%	40%
France-Est	18 500	10 200	185	33%	59%
France-Massif Central	12 700	7 800	205	36%	59%
France-Sud Ouest	15 100	8 500	236	34%	59%
France-Sud Est	10 800	6 500	188	29%	48%
Italie	5 400	2 700	214	11%	14%
Italie-Nord	6 300	2 900	228	11%	14%
Italie-Autres	3 700	2 200	177	11%	13%
Espagne	1 800	1 200	100	7%	9%
Espagne-Nord	700	500	53	4%	5%
Espagne-Autres	5 500	3 800	153	11%	14%
Portugal	3 800	2 100	223	24%	36%
Grèce	5 400	3 100	467	28%	33%
Union européenne	**12 300**	**6 600**	**247**	**27%**	**48%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant d'aides directes par exploitation laitière varie fortement d'un bassin de production à l'autre du fait des écarts de spécialisation et de dimension économique (Desriers, 2000), mais également sous l'impulsion des crédits liés au développement rural. Il est particulièrement élevé en Allemagne de l'Est (221 800 euros) du fait principalement d'une superficie développée de grandes cultures (416 hectares). Il l'est également dans les zones céréalières du Royaume-Uni Est (34 100 euros) et de France-Centre (30 100 euros). En Finlande, l'analyse doit être conduite avec prudence puisque 45% des aides directes correspondent, en fait, à la déduction du montant du sur-prélèvement laitier (Graphique 3-17).

Le montant d'aides directes est, avant la mise en œuvre de l'Agenda 2000, encore marginal aux Pays-Bas (du fait de la forte spécialisation laitière et des assolements), en Irlande et dans la plupart des bassins situés au Sud de l'Union européenne.

En rapportant le montant d'aides directes à l'emploi (unité de travail agricole), les écarts observés se réduisent entre certaines zones géographiques. Avec 14 900 euros par emploi, les exploitations laitières d'Allemagne de l'Est se placent en deuxième position parmi les 27 bassins de production étudiés, derrière le bassin France-Centre (16 100 euros). L'emploi étant assez développé dans les unités britanniques, le montant d'aides directes par unité de travail agricole (10 300 euros dans l'Est et 7 700 euros dans le Centre) se rapproche de celui des unités danoises, allemandes ou françaises. Malgré des écarts de dimension économique, le montant d'aides est beaucoup plus faible aux Pays-Bas (1 200 euros par UTA) qu'en Autriche (5 900 euros) ou qu'en Bavière (7 200 euros), ces deux régions bénéficiant d'une part importante de crédits liés au développement rural.

En rapportant le montant d'aides directes à l'hectare de surface agricole utile, la hiérarchie est très nettement modifiée. Exclusion faite de la Finlande (pour les raisons évoquées précédemment), c'est en Autriche que le montant d'aides directes par hectare est le plus élevé (545 euros), malgré des superficies de grandes cultures très modestes (les programmes agri-environnementaux sont fortement développés). Ce montant est également important en Bavière (351 euros) et en Allemagne de l'Est (334 euros). En France, il s'échelonne de 185 euros dans l'Est, zones herbagères extensives avec une forte spécialisation laitière, à 251 euros dans le Nord Bassin Parisien, zones de grandes cultures avec une plus forte intensification des superficies fourragères. Le montant d'aides directes par hectare est très faible aux Pays-Bas (57 euros) et en Espagne du Nord (53 euros). Outre les effets liés à la spécialisation, à la dimension économique et aux soutiens hors OCM, le montant d'aides directes par hectare fluctue également en fonction de l'intensification des superficies fourragères (notamment en présence d'un atelier de bovins mâles) et du rendement régional de référence en grandes cultures (ainsi, par exemple, le montant d'aides directes par hectare de céréales est, en moyenne, deux fois plus élevé en France qu'en Espagne).

En rapportant le montant des aides directes aux différents soldes intermédiaires de gestion, des différences substantielles de dépendance apparaissent d'un bassin de production à l'autre. Les aides directes jouent un rôle déterminant dans la formation de l'EBE des exploitations laitières en Allemagne de l'Est (105% de l'EBE), en Finlande (71%), en Suède (46%), au Royaume-Uni Est (45%) et en France-Centre (45%). Dans la plupart des bassins de production d'Allemagne et de France, les aides directes représentent entre 25% et 35% de l'EBE, soit entre 50% et 60% du résultat courant. Elles représentent moins de 5% de l'EBE aux Pays-Bas et en Espagne–Nord (Graphique 3-18). Généralement, les unités laitières ont une moindre dépendance à l'égard des aides directes que les unités spécialisées de bovins-viande ou de grandes cultures. Des différences importantes sont néanmoins observées entre exploitations laitières d'un même bassin de production : les unités laitières très spécialisées (sans engraissement de jeunes bovins et avec peu de surfaces de grandes cultures) perçoivent nettement moins de soutiens directs que les unités diversifiées.

Les paiements compensatoires versés au titre des superficies de grandes cultures représentent, en moyenne communautaire, près de la moitié de l'ensemble des aides directes versées aux exploitations laitières (Tableau 3-43). Les primes animales représentent 17% des paiements directs contre 34% pour les autres aides directes (aides locales et régionales, mesures agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels…).

Tableau 3-43 : Les différents types d'aides directes dans les exploitations laitières européennes (en %)
- Pour les 27 bassins de production -

	Paiements compensatoires aux grandes cultures	Primes animales	Autres subventions	Ensemble
Finlande	6%	49%	45%	100%
Suède	25%	34%	41%	100%
Autriche	11%	13%	76%	100%
Irlande	9%	66%	25%	100%
Royaume-Uni	47%	44%	9%	100%
Royaume-Uni-Nord	17%	73%	10%	100%
Royaume-Uni-Centre	44%	46%	10%	100%
Royaume-Uni-Est	86%	9%	5%	100%
Danemark	70%	3%	27%	100%
Pays-Bas	81%	17%	2%	100%
Belgique + Lux.	31%	20%	49%	100%
Allemagne	57%	4%	39%	100%
Allemagne-Nord	65%	15%	20%	100%
Allemagne-Est	71%	3%	26%	100%
Allemagne-Ouest	49%	5%	46%	100%
Allemagne-Bavière	38%	2%	61%	100%
France	72%	13%	15%	100%
France-Nord BP	89%	8%	3%	100%
France-Centre	85%	12%	3%	100%
France-Ouest	78%	16%	6%	100%
France-Est	68%	16%	16%	100%
France-Massif Central	20%	23%	57%	100%
France-Sud Ouest	77%	8%	15%	100%
France-Sud Est	41%	9%	50%	100%
Italie	47%	4%	49%	100%
Italie-Nord	46%	3%	51%	100%
Italie-Autres	47%	9%	44%	100%
Espagne	49%	35%	16%	100%
Espagne-Nord	12%	60%	28%	100%
Espagne-Autres	63%	25%	12%	100%
Portugal	28%	27%	45%	100%
Grèce	52%	26%	22%	100%
Union européenne	**49%**	**17%**	**34%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le poids relatif de ces trois types d'aides directes varie fortement selon la spécialisation agricole des bassins de production. Les paiements compensatoires aux grandes cultures (y compris ceux liés aux superficies de maïs fourrage) représentent ainsi plus de 80% des aides directes des unités laitières au Royaume-Uni Est, dans le Nord Bassin Parisien et au Centre de la France. Les primes animales dominent quant à elles largement en Irlande (66%) et au Royaume-Uni Nord (73%). Les autres types de subventions sont plus développés en Autriche (77%), en Bavière (61%), en France-Sud Est (50%) et en Italie du Nord (51%).

A l'échelle européenne, 40% des exploitations laitières ont un montant d'aides directes inférieur à 5 000 euros (Tableau 3-44). Les exploitations laitières les plus aidées (c'est-à-dire celles pour lesquelles le montant d'aides directes dépasse 20 000 euros) regroupent 54% des crédits attribués au secteur pour seulement 15% de l'effectif. Elles occupent 65% des superficies de grandes cultures et assurent 27% de la production laitière. Avec en moyenne trois unités de travail agricole, 134 hectares et 378 100 kg de référence laitière, ces unités peu spécialisées (la production laitière représente la moitié de la production agricole totale) dégagent une faible efficacité productive, du fait principalement d'une forte proportion de grandes cultures dans leur assolement. Elles bénéficient, en revanche, d'un meilleur revenu par emploi familial (23 200 euros) que les unités des autres classes. Les aides directes représentent l'équivalent de leur résultat courant contre seulement 4% pour les 150 100 exploitations laitières de l'autre classe extrême (moins de 2 500 euros d'aides directes).

Tableau 3-44 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon le montant d'aides directes par exploitation

	Moins de 2 500 euros	2 500 à 5 000 euros	5 000 à 15 000 euros	15 000 à 20 000 euros	Plus de 20 000 euros	Ensemble
Nombre d'exploitations	150 100	102 600	235 100	52 200	92 600	632 600
Unité de travail agricole	1,51	1,56	1,68	1,92	3,11	1,85
- UTA salariées	0,07	0,08	0,11	0,17	1,16	0,25
Marge brute standard (UDE)	33	40	43	57	113	52
Superficie agricole utile (ha)	21	28	42	60	134	50
- SFP (ha)	19	24	32	41	69	34
- SCOP y compris jachère (ha)	1	3	9	17	62	14
UGB herbivores	41	50	57	71	116	62
Vaches laitières	27	30	30	35	57	34
Production laitière (kg/an)	161 400	180 200	177 800	212 200	378 100	206 400
Chargement par ha de SFP	2,15	2,08	1,76	1,72	1,68	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 900	6 100	5 800	6 100	6 600	6 100
Production agricole (euros)	70 200	84 000	88 400	112 500	220 100	104 600
- Lait (%)	71%	66%	61%	58%	52%	60%
VAB/Production (%)	43%	42%	38%	35%	32%	37%
EBE/UTAF (euros)	20 900	25 500	25 900	30 600	45 500	28 700
Résultat par UTAF (euros)	12 200	14 900	15 100	17 100	23 200	16 100
Aides directes (euros)	700	3 800	9 300	17 300	45 100	12 300
Aides directes/UTA (euros)	500	2 500	5 500	9 000	14 500	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	35	135	222	290	335	247
Aides directes/Revenu (%)	4%	17%	39%	58%	100%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Plus de la moitié des exploitations laitières de Finlande, de l'Est de l'Allemagne et du Centre de la France perçoivent plus de 20 000 euros d'aides directes (Tableau 3-45). A l'opposé, la très grande majorité des unités laitières néerlandaises (91%), italiennes (72%), espagnoles (88%) et portugaises (83%) reçoivent moins de 5 000 euros. Avec la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 (voir Partie 4), l'octroi de paiements compensatoires calés sur la référence laitière bouleversera cette hiérarchie (Graphique 3-19), notamment pour des Etats comme les Pays-Bas, le Danemark et le Royaume-Uni où le volume de lait par exploitation est important. Dans le Nord de l'Espagne et en Autriche, cet impact restera, quant à lui, plus limité.

Tableau 3-45 : Répartition des exploitations laitières selon le montant moyen d'aides directes par exploitation
- Pour les 27 bassins de production –

	< à 2 500 euros	2 500 à 5 000 euros	5 000 à 15 000 euros	15 000 à 20 000 euros	> à 20 000 euros	Ensemble
Finlande	0%	0%	20%	22%	58%	100%
Suède	6%	9%	43%	11%	31%	100%
Autriche	1%	10%	66%	14%	10%	100%
Irlande	27%	20%	42%	5%	5%	100%
Royaume-Uni	27%	11%	31%	8%	24%	100%
Royaume-Uni-Nord	38%	13%	26%	7%	16%	100%
Royaume-Uni-Centre	19%	9%	36%	9%	27%	100%
Royaume-Uni-Est	28%	8%	18%	6%	40%	100%
Danemark	2%	11%	40%	15%	33%	100%
Pays-Bas	65%	26%	8%	1%	0%	100%
Belgique + Lux.	7%	23%	42%	12%	16%	100%
Allemagne	9%	18%	49%	9%	15%	100%
Allemagne-Nord	16%	18%	47%	9%	10%	100%
Allemagne-Est	1%	1%	9%	3%	85%	100%
Allemagne-Ouest	8%	17%	51%	9%	15%	100%
Allemagne-Bavière	7%	19%	51%	10%	12%	100%
France	6%	16%	46%	11%	21%	100%
France-Nord BP	2%	11%	36%	16%	34%	100%
France-Centre	0%	2%	24%	14%	60%	100%
France-Ouest	10%	22%	45%	9%	14%	100%
France-Est	5%	10%	42%	11%	33%	100%
France-Massif Central	1%	11%	62%	11%	15%	100%
France-Sud Ouest	4%	14%	52%	11%	19%	100%
France-Sud Est	1%	21%	57%	10%	11%	100%
Italie	51%	21%	20%	3%	5%	100%
Italie-Nord	47%	23%	21%	3%	6%	100%
Italie-Autres	60%	17%	18%	3%	1%	100%
Espagne	80%	8%	10%	0%	1%	100%
Espagne-Nord	93%	4%	2%	0%	0%	100%
Espagne-Autres	37%	23%	35%	2%	3%	100%
Portugal	52%	31%	15%	1%	1%	100%
Grèce	21%	32%	44%	3%	1%	100%
Union européenne	**24%**	**16%**	**37%**	**8%**	**15%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Contrairement à la proposition initiale du Commissaire MacSharry en juillet 1991 (baisse du prix du lait compensée par l'octroi d'une aide directe à la vache laitière, conditionnée au respect de seuils de chargement), la réforme de la PAC de 1992 s'est caractérisée par un maintien des prix garantis dans le secteur laitier. Cette orientation explique les faibles montants d'aides directes actuellement versés dans de nombreuses exploitations laitières. Les unités laitières diversifiées vers les productions céréalières, bovines et ovines sont, en revanche, déjà fortement dépendantes des soutiens directs.

∗ Les impôts et taxes

Les impôts et les taxes d'exploitation (qui ne comprennent pas ici la TVA et les impôts personnels de l'exploitant) s'élèvent, en moyenne communautaire, à 1 100 euros par exploitation laitière, soit l'équivalent de 1% de la valeur de la production agricole. Ils s'échelonnent entre 0,1% au Royaume-Uni Centre et 2,5% en Italie du Nord (il est compris entre 1% et 1,5% dans les sept bassins de production français).

∗ Les salaires payés

Le coût des emplois salariés (salaires et cotisations sociales des employés) représentent, en moyenne communautaire, l'équivalent de 5% de la valeur de la production agricole des exploitations laitières (soit environ 5 000 euros). Elevé en Allemagne de l'Est (29%), au Royaume-Uni Est (16%), au Royaume-Uni Centre (10%) et au Danemark (7%), il est inférieur à 3% dans la majorité des autres bassins de production.

∗ L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation (EBE), fortement dépendant de la dimension économique de l'outil de production et de la productivité du travail (Le Denmat, Seite, 2001), s'élève en moyenne communautaire à 45 900 euros. L'EBE par emploi (28 700 euros en moyenne) s'échelonne de 10 400 euros au Portugal à 63 100 euros au Danemark. Particulièrement élevé au Royaume-Uni Est, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni Centre et en France-Centre, il est inférieur à 20 000 euros en Finlande, en Autriche, en Espagne Nord, au Portugal et en Grèce. Dans de nombreux bassins de production, les exploitations laitières dégagent un EBE par emploi familial supérieur à celui des autres types d'exploitations agricoles (Graphique 3-20).

La répartition des exploitations laitières européennes selon plusieurs classes d'EBE par emploi familial indique que 13% des exploitations laitières européennes ont un EBE par emploi familial supérieur à 50 000 euros. Avec 14% des emplois, 23% de la superficie agricole et 30% de la production laitière, ces unités dégagent 32% de l'EBE global.

Tableau 3-46 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon l'EBE par UTAF (en euros)

	< à 10 000 euros	10 000 à 20 000 euros	20 000 à 30 000 euros	30 000 à 50 000 euros	> à 50 000 euros	Ensemble
Nombre d'exploitations	106 300	166 600	143 400	133 300	83 000	632 600
Unité de travail agricole	2,17	1,73	1,71	1,76	2,09	1,85
- UTA salariées	0,64	0,07	0,08	0,15	0,60	0,25
Marge brute standard (UDE)	35	29	41	63	117	52
Superficie agricole utile (ha)	48	31	43	60	85	50
- SFP (ha)	26	24	32	43	53	34
- SCOP y compris jachère (ha)	20	6	10	16	29	14
UGB herbivores	40	40	54	79	121	62
Vaches laitières	22	22	29	42	70	34
Production laitière (kg/an)	117 500	114 400	166 900	263 400	482 200	206 400
Chargement par ha de SFP	1,55	1,63	1,68	1,87	2,26	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 400	5 300	5 800	6 300	6 900	6 100
Production agricole (euros)	69 500	56 900	83 200	130 200	241 500	104 600
- Lait (%)	49%	61%	62%	62%	62%	60%
VAB/Production (%)	24%	32%	37%	38%	44%	37%
EBE/UTAF (euros)	10 100	15 100	24 500	38 100	75 300	28 700
Résultat par UTAF (euros)	2 200	8 600	14 800	22 200	42 800	16 100
Aides directes (euros)	12 900	8 000	10 800	14 300	19 700	12 300
Aides directes/UTA (euros)	5 900	4 600	6 300	8 100	9 400	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	270	254	252	239	230	247
Aides directes/Revenu (%)	383%	56%	45%	40%	31%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 83 000 exploitations laitières européennes regroupées dans la classe supérieure disposent, en moyenne, de 2,09 unités de travail agricole, pour 85 hectares et 482 200 kg de production laitière (Tableau 3-46). Spécialisées, intensives (2,26 UGB herbivores par hectare de surface fourragère) et hautement productives (6 900 kg de lait par vache et par an), elles bénéficient également d'une bonne valorisation des consommations intermédiaires (le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » atteint 44%). Avec une mobilisation de main-d'œuvre identique mais une taille nettement inférieure (48 hectares et 117 500 kg de lait), les 106 300 exploitations laitières dégageant un EBE inférieur à 10 000 euros sont fragilisées par une moindre spécialisation laitière, un rendement laitier modeste, un chargement limité et une faible efficacité productive. En outre, ces unités sont très dépendantes des aides directes.

Tableau 3-47 : Répartition des exploitations laitières européennes selon leur ratio « EBE/UTAF »
- Pour les 27 bassins de production -

	< à 10 000 euros	**10 000 à 20 000 euros**	**20 000 à 30 000 euros**	**30 000 à 50 000 euros**	**> à 50 000 euros**	**Ensemble**
Finlande	13%	46%	29%	11%	1%	100%
Suède	19%	24%	24%	21%	12%	100%
Autriche	15%	45%	28%	11%	1%	100%
Irlande	25%	32%	17%	18%	8%	100%
Royaume-Uni	17%	18%	18%	21%	27%	100%
Royaume-Uni-Nord	18%	21%	22%	21%	18%	100%
Royaume-Uni-Centre	15%	16%	17%	21%	30%	100%
Royaume-Uni-Est	20%	12%	9%	21%	37%	100%
Danemark	3%	5%	12%	21%	60%	100%
Pays-Bas	10%	13%	12%	26%	39%	100%
Belgique + Lux.	4%	11%	19%	38%	28%	100%
Allemagne	12%	22%	29%	25%	12%	100%
Allemagne-Nord	16%	16%	21%	26%	21%	100%
Allemagne-Est	37%	9%	12%	19%	23%	100%
Allemagne-Ouest	18%	25%	24%	21%	12%	100%
Allemagne-Bavière	3%	24%	39%	29%	5%	100%
France	8%	22%	28%	31%	11%	100%
France-Nord BP	8%	13%	21%	36%	22%	100%
France-Centre	1%	11%	23%	39%	26%	100%
France-Ouest	7%	21%	30%	33%	9%	100%
France-Est	4%	23%	24%	34%	15%	100%
France-Massif Central	9%	31%	38%	22%	1%	100%
France-Sud Ouest	11%	25%	30%	26%	8%	100%
France-Sud Est	14%	35%	25%	21%	5%	100%
Italie	22%	33%	19%	14%	12%	100%
Italie-Nord	24%	31%	19%	15%	12%	100%
Italie-Autres	20%	37%	18%	12%	13%	100%
Espagne	39%	33%	13%	8%	7%	100%
Espagne-Nord	47%	36%	12%	4%	1%	100%
Espagne-Autres	11%	24%	16%	22%	28%	100%
Portugal	58%	28%	7%	4%	3%	100%
Grèce	57%	31%	2%	5%	4%	100%
Union européenne	**17%**	**26%**	**23%**	**21%**	**13%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Au-delà des valeurs moyennes, ce ratio est inférieur à 20 000 euros dans 35% des unités britanniques, 34% des unités allemandes, 30% des unités françaises, 23% des unités néerlandaises, mais seulement 15% des unités belges et 8% des unités danoises. Il est, en revanche, supérieur à 30 000 euros dans 34% des unités bavaroises, 27% des unités d'Italie du Nord, 26% des unités irlandaises, 23% des unités du Massif-Central et 5% de celles d'Espagne du Nord (Tableau 3-47 et Graphique 3-21).

3-2-4- De l'excédent brut d'exploitation au revenu d'exploitation

La dernière étape de l'analyse des résultats économiques porte sur le passage de l'EBE au résultat courant. Elle implique de prendre en considération les dotations aux amortissements et les frais financiers relatifs aux emprunts de court, moyen et long terme.

∗ Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements[32] s'élèvent, en moyenne communautaire, à 15 700 euros par exploitation laitière, soit l'équivalent de 15% de la valeur de la production agricole. Elles représentent plus d'un cinquième de la valeur de la production agricole dans les exploitations laitières autrichiennes, finlandaises, suédoises, et bavaroises (Graphique 3-22). Comprises entre 15% et 20% dans la plupart des bassins de production du Nord (Pays-Bas, Allemagne et France), elles sont proportionnellement moins élevées dans les unités irlandaises (6%) et dans celles des pays du Sud de l'Union européenne (de 5% en Espagne-Nord à 12% au Portugal).

Les écarts observés entre les bassins de production viennent d'un ensemble de facteurs : la durée des amortissements et leur méthode de calcul (linéaire ou dégressif) ; le cycle de vie de l'entreprise (le poids des dotations aux amortissements est très souvent beaucoup plus élevé chez les jeunes agriculteurs) ; la modernité des infrastructures (salle de traite, robot de traite, type de stabulation) et du matériel ; la part du matériel agricole relevant de la co-propriété (partage entre agriculteurs des investissements liés aux équipements) ; l'importance du recours aux travaux par tiers ou aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ; le rendement laitier par vache (les investissements en bâtiments sont, à niveau technologique identique, plus faibles dans les unités à haut rendement laitier).

Un faible niveau de dotations aux amortissements ne traduit pas toujours une situation économiquement favorable. Il peut, en effet, refléter une relative vétusté de l'appareil productif (pouvant compromettre à terme l'efficacité économique) ou un attentisme face à une nécessaire remise aux normes des bâtiments d'élevage.

[32] Les charges d'amortissement rendent théoriquement compte de la dévaluation de l'actif immobilisé (matériel et bâtiment). Elles peuvent cependant être momentanément ajustées par l'agriculteur pour limiter son revenu (optimisation fiscale en jouant, par exemple, sur la durée de l'amortissement).

∗ Les frais financiers

Le montant des frais financiers s'élève, en moyenne communautaire, à 4 400 euros par exploitation laitière, soit l'équivalent de 4% de la valeur de la production agricole. Ce montant est particulièrement élevé au Danemark (18% de la valeur de la production agricole), aux Pays-Bas (9%) et, dans un moindre mesure, au Royaume-Uni Centre (6%) et en Suède (Graphique 3-23). Les intérêts des emprunts représentent, en revanche, moins de 4% de la valeur de la production agricole en France et en Allemagne et moins de 1% dans l'ensemble des bassins de production situés au Sud de l'Union européenne.

Le poids des frais financiers doit d'abord être mis en relation avec le montant global des emprunts de l'exploitation. Ce montant est évidemment très dépendant du coût d'acquisition des facteurs de production (foncier, bâtiment, matériel et cheptel) et, dans certains Etats membres (Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni…), des droits à produire. Il doit ensuite être relié aux politiques nationales menées en matière de crédit à l'agriculture (ainsi, par exemple, l'Etat français accorde aux agriculteurs une prise en charge du taux d'intérêt des emprunts, variable selon le type de prêt et la localisation géographique de l'exploitation). Enfin, le poids des frais financiers est influencé par la structure de l'endettement : les dettes à court terme génèrent, pour un montant emprunté identique, plus de frais financiers que les dettes relevant de financements à long terme.

∗ Le résultat courant

L'étude du résultat courant correspond à l'ultime phase de l'analyse d'un compte de résultat (Figure 3-1). Ce solde doit permettre à l'exploitant de financer ses cotisations sociales, de couvrir ses prélèvements privés et de conforter le montant de ses capitaux propres. Prenant en compte les dotations aux amortissements et les frais financiers, cet indicateur est moins directement lié à la dimension économique de l'exploitation que ne l'est la valeur ajoutée brute ou l'EBE. Son montant est cependant plus sujet aux variations inter-annuelles (baisse des prix (Butault, Lerouvillois, 1999), notamment pour les productions associées ne bénéficiant pas d'un régime de soutien, accidents climatiques, crises de la consommation).

Le résultat courant s'élève ainsi, en moyenne communautaire, à 25 700 euros par exploitation (ou 16 100 euros par emploi familial). La déclinaison selon les bassins de production montre, tout d'abord, un resserrement des écarts par rapport à ceux mis en évidence à partir de l'indicateur « EBE par emploi familial » (Tableau 3-48). C'est notamment le cas au Danemark (63 100 euros d'EBE par emploi et 17 000 euros de résultat courant par emploi) et aux Pays-Bas (respectivement 50 600 euros et 16 000 euros). Dans ces deux pays, ainsi que dans le bassin Royaume-Uni Centre, les dotations aux amortissements et les frais financiers pénalisent fortement la fraction finale du compte de résultat.

Le résultat courant moyen par emploi familial passe de 7 000 euros au Portugal à 31 100 euros dans le bassin « Espagne–Autres ». Dans cette zone, les 12 000 exploitations laitières sont très hétérogènes, les revenus élevés étant principalement le fait des structures intensives de grande dimension localisées en Catalogne. Malgré une dimension économique plutôt modeste des structures productives, le revenu par emploi familial s'élève, en moyenne, à 22 100 euros en Italie du Nord et à 17 000 euros en Irlande. Compris généralement entre 15 000 et 20 000 euros dans la plupart des bassins allemands et français, il est particulièrement faible en Suède (8 000 euros) et dans le nord de l'Espagne (10 100 euros).

Tableau 3-48 : Valeur ajoutée brute, EBE et résultat courant dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Valeur ajoutée brute (euros)	Excédent brut d'exploitation (euros)	EBE/ UTAF (euros)	Résultat courant (euros)	Résultat courant/UTAF (euros)
Finlande	12 000	37 200	19 200	23 300	12 000
Suède	28 300	41 700	27 200	12 300	8 000
Autriche	24 200	36 500	18 900	23 200	12 000
Irlande	25 600	30 200	21 600	24 300	17 300
Royaume-Uni	61 400	58 300	39 100	24 200	16 200
Royaume-Uni-Nord	50 100	50 200	31 200	19 300	12 000
Royaume-Uni-Centre	62 800	60 300	41 900	26 900	18 700
Royaume-Uni-Est	92 800	76 400	55 800	27 100	19 800
Danemark	73 300	75 700	63 100	20 400	17 000
Pays-Bas	76 700	78 400	50 600	24 800	16 000
Belgique + Lux.	53 400	65 500	40 400	39 100	24 200
Allemagne	39 700	48 000	31 800	22 800	15 100
Allemagne-Nord	41 900	50 300	32 900	27 400	17 900
Allemagne-Est	276 600	210 700	ns	53 900	ns
Allemagne-Ouest	28 200	39 600	26 400	19 000	12 600
Allemagne-Bavière	28 400	40 200	26 800	21 000	14 000
France	37 300	48 400	29 900	28 200	17 400
France-Nord BP	45 800	59 500	36 700	35 500	21 900
France-Centre	41 500	66 300	40 200	36 000	21 800
France-Ouest	39 300	47 500	29 500	27 700	17 200
France-Est	40 900	56 300	32 900	31 400	18 400
France-Massif Central	24 400	35 400	22 500	21 400	13 600
France-Sud Ouest	32 300	44 100	26 700	25 600	15 500
France-Sud Est	28 300	37 400	23 100	22 500	13 900
Italie	46 600	47 500	26 100	38 400	21 100
Italie-Nord	54 600	54 900	27 700	43 700	22 100
Italie-Autres	31 100	33 100	21 900	27 900	18 500
Espagne	23 500	24 800	18 100	21 100	15 400
Espagne-Nord	17 400	17 900	12 800	15 300	10 900
Espagne-Autres	43 600	47 500	36 800	40 100	31 100
Portugal	13 700	15 900	10 400	10 700	7 000
Grèce	14 800	19 400	12 100	16 200	10 100
Union européenne	**38 700**	**45 900**	**28 700**	**25 700**	**16 100**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les 123 100 exploitations laitières européennes à haut niveau de revenu (plus de 25 000 euros par emploi familial) bénéficient, pour une disponibilité de main-d'œuvre proche de la moyenne communautaire, d'une grande dimension (68 hectares et 354 400 kg de lait). Intensives, spécialisées et efficaces dans la valorisation des consommations intermédiaires (45% pour le ratio « valeur ajoutée brute/Production agricole »), elles bénéficient d'un résultat courant par emploi familial de 41 000 euros (dont 25% seulement relèvent des aides directes). La classe regroupant les unités à très faible niveau de revenu est hétérogène : elle rassemble les grandes structures de l'Allemagne de l'Est et du Royaume-Uni (pénalisées par les crises successives) et les petites structures espagnoles, italiennes et portugaises. Au-delà des phénomènes conjoncturels ayant momentanément fragilisés certaines unités, ces exploitations ont généralement en commun une très faible efficacité productive et un important taux d'endettement (Tableau 3-49).

Tableau 3-49 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon le résultat courant par UTAF (en euros)

	< à 5 000 euros	5 000 à 10 000 euros	10 000 à 15 000 euros	15 000 à 25 000 euros	> à 25 000 euros	Ensemble
Nombre d'exploitations	129 600	120 500	113 200	146 100	123 100	632 600
Unité de travail agricole	2,13	1,73	1,73	1,77	1,89	1,85
- UTA salariées	0,63	0,08	0,08	0,12	0,34	0,25
Marge brute standard (UDE)	52	32	38	52	82	52
Superficie agricole utile (ha)	58	33	39	49	68	50
- SFP (ha)	34	25	29	36	45	34
- SCOP y compris jachère (ha)	22	8	9	12	20	14
UGB herbivores	57	41	49	65	97	62
Vaches laitières	30	23	27	35	54	34
Production laitière (kg/an)	180 300	125 100	151 900	214 400	354 400	206 400
Chargement par ha de SFP	1,66	1,63	1,69	1,82	2,14	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 980	5 500	5 700	6 090	6 540	6 100
Production agricole (euros)	98 200	61 400	74 900	106 500	178 800	104 600
- Lait (%)	54%	62%	62%	62%	62%	60%
VAB/Production (%)	23%	32%	36%	39%	45%	37%
EBE/UTAF (euros)	15 900	16 100	21 500	31 300	58 300	28 700
Résultat par UTAF (euros)	-600	7 500	12 300	19 400	41 000	16 100
Aides directes (euros)	14 800	8 200	10 100	12 000	16 000	12 300
Aides directes/UTA (euros)	7 000	4 700	5 800	6 800	8 400	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	256	245	257	245	237	247
Aides directes/Revenu (%)	ns	66%	49%	37%	25%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans tous les bassins de production européens co-existent des exploitations laitières à haut niveau de revenu et des unités économiquement plus fragiles. Cette situation souligne la difficulté de comparer la compétitivité de bassins de production (ou d'anticiper leur capacité d'adaptation face à tels ou tels projets de réforme de la PAC) en se basant uniquement sur des valeurs moyennes. Ainsi, 19% des exploitations laitières européennes ont plus de 25 000 euros de résultat courant par emploi tandis que pour une même proportion, ce solde n'atteint pas 5 000 euros (Tableau 3-50). Les unités à haut niveau de revenu sont plus fréquentes en Belgique (41%), en France-Nord Bassin Parisien (35%), au Royaume-Uni Est (35%), au Danemark (33%) et aux Pays-Bas (25%).

Tableau 3-50 : Répartition des exploitations laitières européennes selon le résultat courant par UTAF
- Pour les 27 bassins de production -

	< à 5 000 euros	5 000 à 10 000 euros	10 000 à 15 000 euros	15 000 à 25 000 euros	> à 25 000 euros	Ensemble
Finlande	14%	25%	32%	24%	5%	100%
Suède	43%	16%	14%	16%	11%	100%
Autriche	19%	27%	26%	21%	7%	100%
Irlande	17%	17%	19%	20%	27%	100%
Royaume-Uni	33%	13%	10%	18%	26%	100%
Royaume-Uni-Nord	37%	17%	9%	19%	18%	100%
Royaume-Uni-Centre	30%	12%	10%	19%	30%	100%
Royaume-Uni-Est	34%	8%	11%	11%	35%	100%
Danemark	23%	12%	11%	22%	33%	100%
Pays-Bas	32%	12%	11%	20%	25%	100%
Belgique + Lux.	5%	11%	14%	30%	41%	100%
Allemagne	24%	18%	16%	25%	17%	100%
Allemagne-Nord	25%	13%	11%	23%	29%	100%
Allemagne-Est	46%	9%	9%	15%	21%	100%
Allemagne-Ouest	32%	17%	15%	22%	15%	100%
Allemagne-Bavière	15%	22%	20%	30%	13%	100%
France	12%	16%	21%	31%	20%	100%
France-Nord BP	11%	10%	14%	30%	35%	100%
France-Centre	7%	11%	20%	34%	28%	100%
France-Ouest	13%	12%	23%	34%	18%	100%
France-Est	14%	15%	19%	27%	25%	100%
France-Massif Central	9%	26%	24%	32%	9%	100%
France-Sud Ouest	15%	19%	24%	29%	13%	100%
France-Sud Est	14%	32%	22%	18%	14%	100%
Italie	17%	21%	17%	21%	25%	100%
Italie-Nord	20%	21%	14%	20%	25%	100%
Italie-Autres	11%	21%	21%	22%	25%	100%
Espagne	19%	28%	18%	17%	17%	100%
Espagne-Nord	21%	34%	21%	17%	7%	100%
Espagne-Autres	14%	9%	7%	18%	52%	100%
Portugal	46%	28%	13%	8%	5%	100%
Grèce	34%	36%	16%	5%	9%	100%
Union européenne	**20%**	**19%**	**18%**	**23%**	**19%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Un croisement entre plusieurs classes de dimension (mesurée par la production laitière par exploitation) et plusieurs classes de résultat courant permet d'éviter de relier le niveau du revenu au seul critère de dimension. Ainsi, parmi les exploitations laitières européennes ayant un quota inférieur à 100 000 kg, 20% dégagent un résultat courant supérieur à 15 000 euros par emploi. Inversement, parmi les exploitations laitières de grande taille (plus de 400 000 kg de lait par an), 20% ont un résultat courant inférieur à 10 000 euros. Les petites exploitations à haut niveau de revenu assurent seulement 2,4% de la production communautaire de lait, contre près de 11% pour les unités de grande taille à faible niveau de revenu (Tableau 3-51).

Tableau 3-51 : Croisement entre les classes de résultat courant/UTAF et les classes de quota laitier
- Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	< à 5 000 euros	5 000 à 10 000 euros	10 000 à 15 000 euros	15 000 à 25 000 euros	> à 25 000 euros	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
Moins de 50 000 kg	41 000	31 800	12 500	9 000	5 100	99 300
De 50 000 à 100 000 kg	35 300	36 000	33 600	25 500	9 500	139 800
De 100 000 à 150 000 kg	16 700	21 000	25 600	26 700	11 700	101 800
De 150 000 à 200 000 kg	10 400	12 300	17 000	26 700	13 600	79 900
De 200 000 à 400 000 kg	15 500	15 000	20 300	42 800	46 100	139 700
Plus de 400 000 kg	10 700	4 300	4 300	15 500	37 200	72 000
Ensemble	129 600	120 500	113 200	146 100	123 100	632 600
Emplois agricoles (en %)						
Moins de 50 000 kg	5,4%	4,0%	1,6%	1,1%	0,5%	12,6%
De 50 000 à 100 000 kg	4,5%	5,1%	4,5%	3,3%	1,0%	18,4%
De 100 000 à 150 000 kg	2,3%	3,1%	3,6%	3,5%	1,4%	14,0%
De 150 000 à 200 000 kg	1,5%	1,8%	2,5%	3,6%	1,7%	11,1%
De 200 000 à 400 000 kg	2,5%	2,7%	3,5%	6,8%	6,6%	22,1%
Plus de 400 000 kg	7,4%	1,0%	1,1%	3,7%	8,6%	21,8%
Ensemble	23,5%	17,8%	16,7%	22,1%	19,9%	100,0%
Production laitière (en %)						
Moins de 50 000 kg	0,9%	0,8%	0,3%	0,2%	0,1%	2,5%
De 50 000 à 100 000 kg	2,0%	2,0%	1,9%	1,5%	0,6%	7,9%
De 100 000 à 150 000 kg	1,6%	2,0%	2,4%	2,6%	1,1%	9,7%
De 150 000 à 200 000 kg	1,4%	1,6%	2,2%	3,5%	1,8%	10,6%
De 200 000 à 400 000 kg	3,3%	3,1%	4,2%	9,1%	10,1%	29,9%
Plus de 400 000 kg	8,7%	2,0%	2,0%	7,1%	19,6%	39,4%
Ensemble	17,9%	11,5%	13,2%	24,0%	33,4%	100,0%
Revenu par UTA familiale (en euros)						
Moins de 50 000 kg	700	7 400	12 000	18 900	41 900	7 600
De 50 000 à 100 000 kg	0	7 300	12 000	18 900	37 800	10 400
De 100 000 à 150 000 kg	-500	7 700	12 400	18 800	38 000	13 500
De 150 000 à 200 000 kg	-1 100	7 700	12 700	19 300	36 400	15 800
De 200 000 à 400 000 kg	-2 900	7 700	12 700	19 800	37 700	19 900
Plus de 400 000 kg	-3 400	7 700	12 500	20 300	47 300	30 000
Ensemble	-600	7 500	12 400	19 400	41 300	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Malgré sa relative sensibilité à la conjoncture et à la stratégie de l'exploitant quant à son optimisation fiscale, le résultat courant reste un indicateur approprié pour comparer la situation économique des exploitations laitières européennes. Pour un bassin de production donné, les écarts importants de revenus ne viennent pas uniquement de la dimension économique des outils de production. Ils sont également fortement liés à l'efficacité des systèmes techniques et à la gestion des investissements. Si les unités de grande dimension parviennent à obtenir, dans la plupart des cas, un revenu par emploi supérieur à celui des petites unités, il faut cependant noter que certaines structures productives de grande taille restent économiquement très fragiles, et donc potentiellement sensibles face à une éventuelle baisse du prix du lait. C'est notamment le cas dans les Etats membres où les droits à produire ont une valeur marchande élevée.

3-2-5- La situation financière des exploitations laitières

Suite à l'analyse des différents soldes intermédiaires de gestion, cette section s'intéresse à la structure du bilan comptable des exploitations laitières européennes. Elle aborde, dans un premier temps, les éléments de l'actif, pour ensuite traiter ceux du passif.

* L'actif du bilan

Le montant total de l'actif du bilan s'élève, en moyenne communautaire, à 484 100 euros par exploitation laitière, soit 261 700 euros par emploi agricole et 9 700 euros par hectare. Le capital représente ainsi 4,6 fois la valeur de la production agricole annuelle ou l'équivalent de 2,3 euros par kg de lait (Tableau 3-52)[33].

Tableau 3-52 : Le montant du capital total dans les exploitations laitières européennes (en euros)
- Pour les 27 bassins de production -

	/ Exploitation	/ UTA	/ ha de SAU	/ Production	/ kg lait
Finlande	217 500	105 600	6 600	4,2	1,8
Suède	356 700	213 600	3 900	3,4	1,4
Autriche	267 000	135 500	12 600	5,9	3,9
Irlande	546 400	345 800	12 300	7,4	3,2
Royaume-Uni	936 200	401 800	9 900	4,9	1,9
Royaume-Uni-Nord	797 900	389 200	10 100	5,4	1,9
Royaume-Uni-Centre	923 900	396 500	9 800	4,7	1,7
Royaume-Uni-Est	1 470 000	444 100	9 500	4,7	2,1
Danemark	830 600	477 400	11 700	4,4	2,0
Pays-Bas	1 120 100	687 200	31 600	6,2	2,7
Belgique + Lux.	375 000	225 900	8 500	3,1	1,8
Allemagne	609 500	295 900	9 700	5,1	2,9
Allemagne-Nord	655 800	381 300	11 500	5,1	2,6
Allemagne-Est	2 171 900	146 200	3 300	2,3	1,6
Allemagne-Ouest	482 700	299 800	10 900	5,3	2,9
Allemagne-Bavière	556 100	361 100	17 600	7,9	4,0
France	259 300	149 900	3 800	2,3	1,3
France-Nord BP	310 800	171 700	4 200	2,2	1,4
France-Centre	356 700	190 700	2 800	2,5	1,5
France-Ouest	243 200	143 100	4 200	2,1	1,1
France-Est	302 600	167 200	3 000	2,5	1,3
France-Massif Central	214 300	131 500	3 500	3,1	1,4
France-Sud Ouest	252 800	142 800	4 000	2,5	1,3
France-Sud Est	217 800	129 600	3 800	2,7	1,4
Italie	645 600	329 400	25 700	6,9	4,2
Italie-Nord	779 600	366 000	28 400	6,9	4,1
Italie-Autres	383 000	235 000	18 600	6,7	5,0
Espagne	194 200	136 800	11 000	3,7	1,6
Espagne-Nord	159 700	113 300	13 000	4,1	1,6
Espagne-Autres	307 800	215 200	8 700	3,3	1,6
Portugal	88 100	48 900	5 200	2,2	0,8
Grèce	82 500	46 400	7 100	2,2	1,3
Union européenne	**484 100**	**261 700**	**9 700**	**4,6**	**2,3**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

[33] L'indicateur « montant total du capital / kg de lait » doit être interprété avec prudence du fait des écarts de spécialisation entre exploitations laitières. Dans les unités diversifiées, une part des capitaux relève des productions agricoles associées.

Le montant total de l'actif du bilan est, évidemment, fortement lié à la dimension de l'exploitation (Tableau 3-53). Ainsi, plus de la moitié des exploitations laitières produisant plus de 400 000 kg de lait ont un capital d'une valeur supérieure à 1 millions d'euros. Seulement 17% d'entre elles, localisées pour l'essentiel en France, ont un capital inférieur à 0,5 million d'euros. Près de 55% de l'offre communautaire de lait est le fait d'exploitations ayant une valeur comptable supérieure à 500 000 euros, d'où les difficultés rencontrées lors de la transmission des outils de production.

Tableau 3-53 : Croisement entre les classes de capital et les classes de production laitière par exploitation
- Exploitations laitières européennes et production de lait -

	< à 100 000 euros	100 000 à 250 000	250 000 à 500 000	500 000 à 1 000 000	> 1 000 000 euros	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
Moins de 50 000 kg	24 600	43 600	24 500	6 000	700	99 300
De 50 000 à 100 000 kg	18 800	57 600	44 900	16 800	1 700	139 800
De 100 000 à 150 000 kg	7 000	39 300	32 500	20 700	2 200	101 800
De 150 000 à 200 000 kg	3 400	25 100	26 400	22 600	2 400	79 900
De 200 000 à 400 000 kg	900	23 500	51 200	50 000	14 100	139 700
Plus de 400 000 kg	0	2 100	10 400	21 700	37 900	72 000
Ensemble	54 800	191 200	189 900	137 800	58 900	632 600
Production laitière (en %)						
Moins de 50 000 kg	0,6%	1,1%	0,6%	0,2%	0,0%	2,5%
De 50 000 à 100 000 kg	1,0%	3,3%	2,6%	1,0%	0,1%	7,9%
De 100 000 à 150 000 kg	0,7%	3,7%	3,1%	2,0%	0,2%	9,7%
De 150 000 à 200 000 kg	0,5%	3,3%	3,5%	3,0%	0,3%	10,6%
De 200 000 à 400 000 kg	0,2%	4,6%	10,9%	10,9%	3,3%	29,9%
Plus de 400 000 kg	0,0%	0,8%	4,0%	9,2%	25,4%	39,4%
Ensemble	2,9%	16,8%	24,7%	26,3%	29,4%	100,0%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant du capital par exploitation dépend également fortement du prix du foncier et de la comptabilisation éventuelle de la valeur des droits à produire (quotas) dans les capitaux fixes. Dans les pays du Nord où ces trois paramètres sont cumulés (taille, prix du foncier, enregistrement comptable des droits à produire), le capital des exploitations est particulièrement élevé (1,12 millions d'euros aux Pays-Bas, 0,92 million d'euros au Royaume-Uni Centre ou 0,83 million d'euros au Danemark). Il est, en revanche, très faible en Espagne du Nord (0,16 million d'euros) et au Portugal (0,09 millions d'euros). Pour les sept bassins de production français, ce montant est inférieur à la moyenne communautaire. Il n'en va pas de même en Allemagne et en Italie où les montants sont élevés par rapport aux références laitières disponibles.

En rapportant le montant du capital à la production agricole annuelle ou à leur production de lait (en kg), la hiérarchie se modifie. Ainsi, par rapport à la production agricole dégagée, le capital de l'exploitation est beaucoup plus élevé en Bavière (7,9 euros), en Irlande (7,4 euros) et en Italie du Nord (6,9 euros) qu'au Royaume-Uni Centre (4,7 euros) ou au Danemark (4,4 euros). Les exploitations françaises sont parmi les mieux positionnées par rapport à ces deux critères : la valeur comptable moyenne d'une exploitation équivaut à seulement 2,3 fois sa production agricole annuelle et 1,3 euros de capital sont nécessaires pour générer 1 kg de lait (soit deux fois moins qu'aux Pays-Bas ou trois fois moins qu'en Bavière).

A l'échelle européenne, le montant du capital d'exploitation est supérieur à 1 million d'euros pour 9% de l'effectif. Cette classe regroupe près de la moitié des exploitations aux Pays-Bas, près du tiers au Royaume-Uni Centre et un quart au Danemark (Graphique 3-24). Elle concerne, par ailleurs, 15% des unités italiennes, 10% des unités allemandes et seulement 1% des unités françaises. Le montant très élevé des reprises aux Pays-Bas explique, en partie, le fait que de nombreux jeunes agriculteurs néerlandais sont venus s'installer en France au cours de la précédente décennie. Mais, si le montant des reprises est plus faible dans l'hexagone, les restructurations opérées et le développement des formes sociétaires modifient progressivement la donne. En France, le montant du capital d'exploitation est supérieur à 250 000 euros pour 42% des effectifs.

Tableau 3-54 : Répartition des exploitations laitières européennes selon le montant du capital total (en %)
- Pour les 27 bassins de production -

	< à 100 000 euros	100 000 à 250 000	250 000 à 500 000	500 000 à 1 000 000	> 1 000 000 euros	Ensemble
Finlande	10%	62%	24%	4%	0%	100%
Suède	3%	39%	41%	14%	3%	100%
Autriche	5%	48%	40%	7%	0%	100%
Irlande	0%	17%	42%	30%	11%	100%
Royaume-Uni	2%	11%	21%	34%	31%	100%
Royaume-Uni-Nord	0%	9%	26%	39%	25%	100%
Royaume-Uni-Centre	4%	13%	19%	32%	32%	100%
Royaume-Uni-Est	2%	6%	17%	26%	49%	100%
Danemark	0%	4%	27%	45%	25%	100%
Pays-Bas	0%	3%	18%	34%	46%	100%
Belgique + Lux.	5%	30%	43%	19%	3%	100%
Allemagne	3%	12%	33%	43%	10%	100%
Allemagne-Nord	5%	14%	23%	38%	19%	100%
Allemagne-Est	1%	8%	19%	30%	43%	100%
Allemagne-Ouest	4%	20%	34%	36%	6%	100%
Allemagne-Bavière	0%	6%	37%	51%	5%	100%
France	11%	47%	34%	7%	1%	100%
France-Nord BP	5%	37%	47%	11%	1%	100%
France-Centre	4%	29%	46%	20%	1%	100%
France-Ouest	14%	49%	30%	6%	1%	100%
France-Est	1%	49%	38%	11%	1%	100%
France-Massif Central	13%	56%	27%	4%	0%	100%
France-Sud Ouest	9%	49%	36%	5%	0%	100%
France-Sud Est	18%	52%	25%	4%	0%	100%
Italie	10%	22%	31%	22%	15%	100%
Italie-Nord	7%	18%	30%	25%	20%	100%
Italie-Autres	15%	30%	32%	18%	6%	100%
Espagne	16%	64%	15%	4%	1%	100%
Espagne-Nord	19%	69%	11%	1%	0%	100%
Espagne-Autres	9%	47%	29%	13%	3%	100%
Portugal	70%	26%	3%	0%	0%	100%
Grèce	75%	22%	2%	0%	0%	100%
Union européenne	**9%**	**30%**	**30%**	**22%**	**9%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant nécessaire pour reprendre une exploitation ne correspond cependant pas toujours à sa valeur comptable inscrite au bilan. Des décalages sont, en effet, très souvent observés en fonction de plusieurs paramètres tels que : l'existence d'une relation familiale entre le cédant et le repreneur ; le mode de transaction du foncier (vente ou location) ; la destination des biens repris (agrandissement d'une structure existante ou installation d'un jeune agriculteur) ; le statut de l'entreprise (les formes sociétaires autorisent souvent des transitions plus lentes, comme dans le cas, par exemple, des GAEC Père-Fils) ; la performance économique de l'exploitation par rapport aux investissements réalisés ; la valorisation marchande « déguisée » des droits à produire dans les pays où celle-ci est interdite. L'augmentation régulière de la valeur du capital des exploitations est, dans tous les bassins de production, défavorable à l'installation de jeunes agriculteurs. Soutenus par les pouvoirs publics (*via* des dotations ou des prêts bonifiés) mais concurrencés par les agriculteurs en place, ces derniers hésitent à investir, notamment dans un contexte d'incertitude quant à l'avenir de l'OCM lait.

L'actif du bilan se décline entre les capitaux fixes[34] (regroupant les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles) et les capitaux variables[35] (animaux non reproducteurs, stocks, avances aux cultures, disponibilités en trésorerie). Les capitaux fixes représentent, en moyenne communautaire, 87% de l'actif du bilan. Ils relèvent pour 54% des valeurs foncières, 7% des droits à produire et frais d'établissement (il s'agit essentiellement, dans les pays concernés, de la valeur comptable des quotas laitiers), 17% des bâtiments, 12% du matériel et 9% du cheptel reproducteur (Tableaux 3-55 et 3-56).

Les valeurs foncières (biens non amortissables) représentent plus des deux tiers des capitaux fixes en Irlande, dans trois bassins allemands (Nord, Ouest et Bavière) et dans les deux bassins italiens. Elles représentent, en revanche, moins d'un cinquième des capitaux fixes au Danemark, en Allemagne de l'Est et dans cinq bassins de production français. Le poids des valeurs foncières dépend essentiellement du prix d'achat des terres, mais également de l'ampleur du recours au fermage.

La valeur comptable des frais d'établissement et des droits à produire est quasiment nulle en Suède, en Autriche, en Allemagne, en France, au Portugal et en Grèce. Ceci ne doit cependant pas masquer le fait que les exploitations laitières à haut niveau de quota laitier ont, lors de leur cession, une valeur de reprise souvent nettement supérieure aux unités de plus petite dimension. Les droits à produire représentent, en revanche, 22% des capitaux fixes au Royaume-Uni (soit l'équivalent de 190 000 euros par exploitation), 17% au Danemark (soit 141 200 euros) et 10% aux Pays-Bas (soit 30 700 euros).

---

[34] L'actif immobilisé représente la fraction de l'actif dont le degré de liquidité est globalement faible et qui nécessite donc un financement approprié, à savoir des ressources financières à moyen ou long terme.

[35] L'actif circulant représente le fraction de l'actif dont le degré de liquidité est globalement fort et qui peut donc normalement être couvert, au moins pour une part, par des ressources financières à court terme.

Le poste « bâtiments » représente près de la moitié des capitaux fixes en Suède, en Autriche et au Danemark. Dans les unités laitières danoises (où les frais financiers sont, comme évoqué précédemment, particulièrement importants), les bâtiments ont une valeur comptable moyenne de 346 400 euros par exploitation, soit l'équivalent de 180% de la valeur de la production agricole annuelle. Sur ce point, elles se distinguent fortement des unités espagnoles (52%), françaises (42%) et britanniques (11%). Ces écarts importants viennent des modes de production adoptés, des technologies employées, du coût initial des investissements et de la durée des amortissements. Ils peuvent également s'expliquer par la présence, dans les unités laitières diversifiées, de bâtiments destinés à d'autres productions agricoles (porcs, volailles, jeunes bovins).

Tableau 3-56 : La répartition des postes de capitaux fixes dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Foncier	Quota	Bâtiment	Matériel	Cheptel reproducteur	Capitaux fixes
Finlande	34%	8%	28%	21%	8%	100%
Suède	23%	1%	47%	17%	12%	100%
Autriche	28%	0%	49%	19%	4%	100%
Irlande	69%	12%	8%	3%	7%	100%
Royaume-Uni	59%	22%	3%	9%	8%	100%
Royaume-Uni-Nord	62%	20%	1%	8%	9%	100%
Royaume-Uni-Centre	55%	24%	3%	9%	8%	100%
Royaume-Uni-Est	61%	19%	3%	10%	7%	100%
Danemark	17%	17%	47%	12%	7%	100%
Pays-Bas	62%	10%	16%	7%	5%	100%
Belgique + Lux.	36%	8%	23%	14%	19%	100%
Allemagne	64%	0%	15%	13%	8%	100%
Allemagne-Nord	71%	0%	12%	9%	8%	100%
Allemagne-Est	17%	0%	37%	29%	16%	100%
Allemagne-Ouest	66%	0%	15%	12%	7%	100%
Allemagne-Bavière	69%	0%	13%	12%	6%	100%
France	18%	0%	28%	29%	26%	100%
France-Nord BP	18%	0%	25%	37%	21%	100%
France-Centre	16%	0%	29%	31%	24%	100%
France-Ouest	16%	0%	29%	26%	29%	100%
France-Est	15%	0%	33%	29%	23%	100%
France-Massif Central	19%	0%	20%	32%	30%	100%
France-Sud Ouest	27%	0%	20%	28%	24%	100%
France-Sud Est	21%	0%	31%	24%	24%	100%
Italie	67%	8%	12%	7%	6%	100%
Italie-Nord	67%	9%	12%	7%	5%	100%
Italie-Autres	68%	4%	11%	8%	8%	100%
Espagne	35%	21%	19%	7%	18%	100%
Espagne-Nord	39%	17%	20%	6%	18%	100%
Espagne-Autres	28%	28%	17%	10%	17%	100%
Portugal	37%	0%	18%	25%	20%	100%
Grèce	41%	1%	18%	17%	23%	100%
Union européenne	**54%**	**7%**	**17%**	**12%**	**9%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le poste « matériel » représente 29% des capitaux fixes en France contre seulement 12% en moyenne communautaire. Cette proportion, plus forte que celle observée dans la plupart des autres bassins, s'explique essentiellement par une valeur limitée des autres postes d'immobilisations incorporelles (foncier et droits à produire). De plus, elle tend à se réduire sous l'effet du développement de la co-propriété et des CUMA.

Le cheptel reproducteur, qui représente seulement 9% de la valeur des capitaux fixes à l'échelle communautaire, occupe également un poids relatif beaucoup plus élevé en France (26%) que dans la plupart des autres bassins de production européens (moins de 8% en Autriche, en Irlande, au Royaume-Uni, au Danemark, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie). Avec, un cheptel reproducteur d'une valeur comptable moyenne de 46 600 euros, les unités françaises sont en net retrait par rapport aux unités britanniques (70 700 euros), mais voisines des unités néerlandaises (48 700 euros), danoises (48 000 euros) et allemandes (40 400 euros), et ce malgré des cheptels de taille distincte. Cette situation résulte de la structure du cheptel (catégories animales, races), mais également de la valeur comptable affectée individuellement à chaque type d'animal.

Le prix des terres et l'éventuelle intégration de la valeur des droits à produire dans les immobilisations incorporelles constituent donc les deux principaux facteurs influençant la structure du bilan des exploitations laitières européennes. Le montant élevé du capital des exploitations suscite des questions quant à la transmissibilité des outils de production et au mode de financement des éléments de l'actif.

* Le passif du bilan

Le passif du bilan regroupe les capitaux propres[36] et les dettes[37] (à long, moyen et court terme) ayant permis de financer l'acquisition des biens figurant à l'actif du bilan. A l'échelle communautaire, les fonds propres représentent 82% du total du bilan contre seulement 18% pour l'ensemble des dettes (soit 87 000 euros, dont 25% d'endettement à court terme). Ce taux d'endettement général des exploitations laitières est fortement dépendant du mode d'acquisition des éléments de l'actif (accès à la propriété, location, donation partielle dans le cadre d'une succession familiale…), du cycle de vie de l'entreprise (valeur résiduelle après amortissement du matériel et des bâtiments), de sa dimension économique et des éventuelles productions associées (les activités hors-sol impliquent des investissements souvent importants). Il dépend également du prix du foncier et de la politique nationale adoptée quant à une éventuelle valorisation marchande des droits à produire.

[36] Les fonds propres sont les capitaux, évalués à une date donnée, engagés personnellement dans l'exploitation par son ou ses propriétaires. Les capitaux propres ont deux origines principales : les apports personnels du ou des propriétaires et les résultats accumulés par l'exploitation (bénéfices ou pertes).

[37] Les dettes sont des ressources financières d'origine externe à l'exploitation. Il s'agit soit de dettes financières (emprunts auprès des établissements de crédit), soit de dettes non financières (avances et acomptes reçus des clients, dettes envers les fournisseurs…).

Inférieur à 5% en Irlande et dans la plupart des bassins de production localisés au Sud de l'Union européenne, le taux d'endettement est en revanche très élevé au Danemark (53%), dans plusieurs bassins français (dont l'Ouest avec 42%), en Allemagne de l'Est (35%), en Belgique et aux Pays-Bas (Tableau 3-57 et Graphique 3-25). Les dettes à court terme, qui représentent en moyenne communautaire 25% de l'ensemble des dettes, sont proportionnellement plus développées au Royaume–Uni (48%) et en Bavière (49%), zones où le taux d'endettement général est cependant assez modeste (respectivement 15% et 10%).

Tableau 3-57 : L'endettement dans les exploitations laitières européennes
- Pour les 27 bassins de production -

	Dettes totales / Production agricole	**Dettes totales / Passif total**	**Dettes à court terme / Dettes totales**
Finlande	0,8	19%	4%
Suède	1,1	31%	30%
Autriche	0,6	10%	31%
Irlande	0,4	5%	21%
Royaume-Uni	0,7	15%	48%
Royaume-Uni-Nord	0,6	11%	56%
Royaume-Uni-Centre	0,8	17%	44%
Royaume-Uni-Est	0,7	14%	48%
Danemark	2,3	53%	25%
Pays-Bas	1,8	30%	4%
Belgique + Lux.	1,0	32%	1%
Allemagne	0,8	16%	35%
Allemagne-Nord	0,8	16%	26%
Allemagne-Est	0,8	35%	35%
Allemagne-Ouest	0,8	16%	31%
Allemagne-Bavière	0,8	10%	49%
France	0,8	37%	31%
France-Nord BP	0,8	38%	36%
France-Centre	1,0	40%	37%
France-Ouest	0,9	42%	29%
France-Est	0,8	34%	34%
France-Massif Central	0,9	28%	29%
France-Sud Ouest	0,8	30%	30%
France-Sud Est	0,7	27%	28%
Italie	0,1	1%	ns
Italie-Nord	0,1	2%	ns
Italie-Autres	0,1	1%	ns
Espagne	0,2	4%	ns
Espagne-Nord	0,1	4%	ns
Espagne-Autres	0,2	5%	ns
Portugal	0,2	9%	ns
Grèce	0,1	3%	ns
Union européenne	**0,8**	**18%**	**25%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant total des dettes rapporté à la valeur annuelle de la production agricole est très élevé au Danemark (indice 2,3, ce qui signifie que pour 1 euro de production agricole, l'exploitation a contracté 2,3 euros d'emprunts) et aux Pays-Bas (indice 1,8). Il est compris entre 0,5 et 1,0 dans la plupart des autres bassins de production européens, exceptés ceux localisés au Sud de l'Union pour lesquels il est inférieur à 0,2.

Près de 10% des exploitations laitières européennes ont un taux d'endettement supérieur à 50%. Avec en moyenne 76 hectares et 306 900 kg de lait, ces 63 000 exploitations, lourdement endettées, se singularisent par une faible efficacité productive (31%) et une forte dépendance à l'égard des aides directes (87% du résultat courant). Malgré une production agricole représentant 1,6 fois la moyenne communautaire, elles dégagent un résultat courant par emploi familial inférieur de près de 20%. A l'autre extrémité, 140 100 exploitations laitières ont un taux d'endettement nul. De petite dimension (22 hectares et 107 000 kg de lait), ces exploitations parviennent, grâce à une très forte efficacité productive, à dégager un résultat courant identique à la moyenne communautaire (16 000 euros, dont seulement 19% proviennent des aides directes). Si l'absence d'endettement offre des résultats économiques plutôt satisfaisants aux agriculteurs en place, il est fort probable que la reprise de ces exploitations soit délicate du fait de leur faible taille (Tableau 3-58).

Tableau 3-58 Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon le taux d'endettement général

	0%	0% à 10%	10% à 25%	25% à 50%	> à 50%	Ensemble
Nombre d'exploitations	140 100	201 400	116 100	112 000	63 000	632 600
Unité de travail agricole	1,66	1,72	2,02	2,07	1,99	1,85
- UTA salariées	0,09	0,15	0,40	0,42	0,40	0,25
Marge brute standard (UDE)	21	42	61	79	82	52
Superficie agricole utile (ha)	22	40	60	76	76	50
- SFP (ha)	17	29	41	50	46	34
- SCOP y compris jachère (ha)	4	10	18	25	28	14
UGB herbivores	34	55	73	86	83	62
Vaches laitières	21	29	39	46	46	34
Production laitière (kg/an)	107 000	170 900	241 400	302 000	306 900	206 400
Chargement par ha de SFP	1,96	1,89	1,79	1,75	1,78	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 100	5 800	6 200	6 500	6 600	6 100
Production agricole (euros)	57 400	83 700	120 600	151 500	163 800	104 600
- Lait (%)	61%	62%	60%	61%	57%	60%
VAB/Production (%)	48%	39%	36%	35%	31%	37%
EBE/UTAF (euros)	19 600	25 200	31 600	37 700	37 800	28 700
Résultat par UTAF (euros)	16 000	15 700	16 900	17 400	13 400	16 100
Aides directes (euros)	4 700	9 900	16 200	18 500	18 600	12 300
Aides directes/UTA (euros)	2 800	5 700	8 000	8 900	9 400	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	212	250	268	242	245	247
Aides directes/Revenu (%)	19%	40%	59%	65%	87%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La majorité des exploitations laitières situées au Sud de l'Union européenne ont aucune dette (Tableau 3-59). A l'opposé, plus de 20% des unités présentent un taux d'endettement supérieur à 50% au Danemark, en Belgique, en Allemagne de l'Est, ainsi que dans trois bassins français (Nord Bassin Parisien, Centre et Ouest).

Tableau 3-59 : Répartition des exploitations laitières européennes selon leur taux d'endettement général
- Pour les 27 bassins de production -

	0%	0% à 10%	10% à 25%	25% à 50%	Plus de 50%	Ensemble
Finlande	3%	35%	35%	24%	4%	100%
Suède	4%	28%	26%	26%	17%	100%
Autriche	23%	46%	20%	8%	3%	100%
Irlande	30%	55%	15%	0%	0%	100%
Royaume-Uni	12%	45%	19%	19%	6%	100%
Royaume-Uni-Nord	31%	42%	14%	10%	3%	100%
Royaume-Uni-Centre	1%	46%	20%	23%	9%	100%
Royaume-Uni-Est	0%	47%	26%	24%	3%	100%
Danemark	0%	11%	8%	33%	48%	100%
Pays-Bas	0%	26%	20%	38%	16%	100%
Belgique + Lux.	7%	14%	26%	31%	22%	100%
Allemagne	5%	51%	23%	12%	8%	100%
Allemagne-Nord	1%	44%	30%	18%	7%	100%
Allemagne-Est	0%	10%	18%	31%	39%	100%
Allemagne-Ouest	3%	50%	23%	15%	9%	100%
Allemagne-Bavière	9%	59%	20%	6%	6%	100%
France	0%	15%	24%	39%	22%	100%
France-Nord BP	0%	12%	20%	48%	20%	100%
France-Centre	0%	3%	19%	54%	24%	100%
France-Ouest	0%	13%	21%	34%	32%	100%
France-Est	0%	13%	24%	50%	13%	100%
France-Massif Central	0%	20%	26%	44%	9%	100%
France-Sud Ouest	0%	21%	29%	34%	15%	100%
France-Sud Est	0%	24%	34%	35%	7%	100%
Italie	81%	16%	3%	0%	0%	100%
Italie-Nord	75%	21%	3%	0%	0%	100%
Italie-Autres	92%	7%	1%	0%	0%	100%
Espagne	66%	23%	8%	3%	0%	100%
Espagne-Nord	69%	21%	7%	2%	1%	100%
Espagne-Autres	56%	30%	9%	5%	0%	100%
Portugal	59%	22%	8%	7%	4%	100%
Grèce	65%	24%	5%	5%	0%	100%
Union européenne	**22%**	**32%**	**18%**	**18%**	**10%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le croisement entre les classes de taux d'endettement et les classes de production laitière annuelle par exploitation permet de visualiser la relation entre la taille des structures et le recours aux emprunts bancaires (Tableau 3-60). Ainsi, le taux d'endettement général est supérieur à 50% pour seulement 4% des exploitations laitières européennes produisant moins de 100 000 kg de lait par an (et inférieur à 10% pour les trois quarts d'entre elles). Parallèlement, un cinquième des grandes structures laitières (plus de 400 000 kg) ont plus de 50% de taux d'endettement (celui-ci étant inférieur à 10% pour un quart d'entre elles).

Pour chacune des cinq classes de quota, le résultat courant par emploi familial décroît avec le taux d'endettement général. Les 19 300 exploitations de grande taille (plus de 400 000 kg de lait) faiblement endettées (moins de 10%) bénéficient d'un résultat courant moyen de 38 400 euros par emploi familial (soit 2,4 fois la moyenne communautaire), contre seulement 18 500 euros pour les unités très endettées appartenant à cette même classe de quota. Malgré un endettement élevé, ces dernières offrent cependant une meilleure rémunération du travail que la majorité des unités produisant moins de 200 000 kg de lait (y compris celles peu endettées).

Tableau 3-60 : Croisement entre les classes de taux d'endettement et les classes de production laitière
– Exploitations laitières européennes, emplois, production de lait et revenu par UTAF -

	0%	0% à 10%	10% à 25%	25% à 50%	Plus de 50%	Ensemble
Nombre d'exploitations laitières						
Moins de 50 000 kg	54 200	30 000	8 500	4 300	2 400	99 300
De 50 000 à 100 000 kg	42 000	54 900	22 400	12 700	7 800	139 800
De 100 000 à 150 000 kg	16 700	40 400	21 500	15 200	8 100	101 800
De 150 000 à 200 000 kg	10 300	27 600	16 500	16 900	8 500	79 900
De 200 000 à 400 000 kg	12 500	33 500	31 700	40 500	21 400	139 700
Plus de 400 000 kg	4 400	14 900	15 500	22 400	14 700	72 000
Ensemble	140 100	201 400	116 100	112 000	63 000	632 600
Emplois agricoles (en %)						
Moins de 50 000 kg	6,6%	3,9%	1,2%	0,6%	0,4%	12,6%
De 50 000 à 100 000 kg	5,8%	7,1%	2,9%	1,7%	0,9%	18,4%
De 100 000 à 150 000 kg	2,3%	5,5%	3,0%	2,1%	1,1%	14,0%
De 150 000 à 200 000 kg	1,6%	3,8%	2,3%	2,3%	1,1%	11,1%
De 200 000 à 400 000 kg	2,3%	5,2%	4,9%	6,3%	3,3%	22,1%
Plus de 400 000 kg	1,3%	4,0%	5,8%	6,8%	3,9%	21,8%
Ensemble	19,9%	29,5%	20,0%	19,8%	10,7%	100,0%
Production laitière (en %)						
Moins de 50 000 kg	1,3%	0,8%	0,2%	0,1%	0,1%	2,5%
De 50 000 à 100 000 kg	2,3%	3,2%	1,3%	0,8%	0,5%	7,9%
De 100 000 à 150 000 kg	1,6%	3,8%	2,1%	1,4%	0,8%	9,7%
De 150 000 à 200 000 kg	1,4%	3,6%	2,2%	2,2%	1,1%	10,6%
De 200 000 à 400 000 kg	2,6%	6,9%	6,7%	9,0%	4,7%	29,9%
Plus de 400 000 kg	2,4%	8,0%	9,0%	12,4%	7,7%	39,4%
Ensemble	11,5%	26,3%	21,5%	25,9%	14,8%	100,0%
Résultat courant par UTA familiale (en euros)						
Moins de 50 000 kg	8 300	7 300	7 400	6 100	-2 800	7 600
De 50 000 à 100 000 kg	12 000	10 900	9 100	9 000	3 600	10 400
De 100 000 à 150 000 kg	17 600	13 900	12 300	11 100	10 100	13 500
De 150 000 à 200 000 kg	19 900	16 800	14 700	13 700	12 600	15 800
De 200 000 à 400 000 kg	28 300	21 400	20 100	18 000	15 300	19 900
Plus de 400 000 kg	57 100	32 900	31 600	27 500	18 500	30 000
Ensemble	16 000	15 700	16 900	17 400	13 500	16 100

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Au terme de cette analyse du passif du bilan, il apparaît clairement que la croissance des outils de production s'accompagne, dans la plupart des cas, d'un endettement conséquent. C'est notamment le cas au Danemark et aux Pays-Bas, où, à la taille des infrastructures (bâtiments, matériel, cheptel), s'ajoutent un prix élevé du foncier et des coûts relatifs à l'acquisition des droits à produire. Dans les petites structures laitières des bassins du Sud de l'Union, la situation économique est temporairement (c'est-à-dire avant une reprise éventuelle par un jeune agriculteur) favorisée par le fait que les capitaux appartiennent, pour une très large part, aux exploitants en place. Derrière cette analyse, la question du mode de transmission des exploitations laitières se pose donc. Sans une intervention des pouvoirs publics pour favoriser de jeunes repreneurs (par un mode de financement privilégié et une gestion administrative rigoureuse des droits à produire libérés), il est fort probable que les transferts se fassent encore davantage, à l'avenir, au profit de producteurs déjà en activité.

Depuis la mise place de l'OCM lait et produits laitiers en 1968 et l'instauration des quotas laitiers en 1984, les exploitations laitières européennes évoluent dans un cadre réglementaire relativement stabilisé, conférant ainsi une certaine prévisibilité sur le plan économique. Comparativement à d'autres productions agricoles, les mécanismes d'intervention adoptés dans le secteur laitier permettent d'éviter une brusque chute des prix, laquelle est toujours économiquement fort préjudiciable pour les unités les moins performantes. Cet avantage a cependant pour contrepartie immédiate une limitation, au moins à court terme, des possibilités de croissance de la production. Le contingentement de l'offre s'est donc traduit, dans de nombreuses exploitations laitières, par une diversification des productions agricoles (grandes cultures, hors-sol, productions bovines), voire, dans certaines zones, par une diversification des activités rurales (tourisme, ferme auberge). Il a également incité les producteurs à minimiser leurs coûts de production (par une gestion raisonnée des intrants, la réalisation d'investissements en commun…) et à maximiser la valeur de leur production agricole commercialisée (par une amélioration de la qualité du lait, par une valorisation originale du produit...). En outre, depuis la réforme de la PAC de 1992, les producteurs laitiers tentent d'optimiser leurs références de droits à primes.

Cette analyse économique des exploitations laitières européennes rappelle, dans la continuité des travaux conduits sur les coûts de production (Butault, 1986 ; Butault et al, 1991), l'existence d'une forte hétérogénéité de situations, tant entre les bassins de production qu'au sein de chacun d'eux. L'étude des différents soldes intermédiaires de gestion indique l'importance croisée de trois facteurs dans la formation du revenu des exploitations : la dimension économique (ou la productivité du travail), l'efficacité productive (ratio « valeur ajoutée brute / production agricole ») et le poids de l'endettement (annuités / EBE).

Ce travail portant sur l'ensemble des exploitations productrices de lait (et non pas sur les seules unités très spécialisées), il n'a volontairement pas été fait référence aux coûts de production rapportés au kg de lait. L'approche privilégiée s'appuie, en revanche, sur l'enchaînement des différents soldes intermédiaires de gestion (production agricole, valeur ajoutée brute, EBE, résultat courant). Elle rapporte ainsi l'ensemble des charges à la production agricole totale, ce qui permet d'avoir une approche globale, considérant l'exploitation comme un ensemble et non pas de procéder à une démarche analytique production par production, considérant l'exploitation comme une somme d'ateliers indépendants les uns des autres. En effet, pour les exploitations laitières diversifiées (le lait représente moins de 60% de la production agricole totale dans 42% des exploitations laitières européennes), la notion de coût de production au kg de lait serait assez délicate à apprécier. Elle impliquerait d'opérer un arbitrage risqué sur l'affectation des différents types de charges entre les productions agricoles. Le risque serait alors que le type de répartition retenu (par exemple : affectation des charges d'aliments pour herbivores au prorata des UGB, répartition des charges de bâtiments au prorata de la contribution à la production…) soit une source d'erreur pour l'évaluation de la réalité économique du secteur.

T/SVP…

Les exploitations laitières de grande dimension économique assurent, en moyenne communautaire, une meilleure rémunération du travail que les petites unités, cette observation n'étant pas nouvelle (Cordonnier, 1986). La forte dispersion des résultats obtenus invitent cependant à rester prudent quant à l'intensité du lien existant entre dimension économique et performance. Ainsi, par exemple, il n'est pas certain que les grandes structures modernes et intensives du Danemark ou des Pays-Bas soient, du fait de leur niveau élevé d'endettement, mieux positionnées pour affronter une baisse non compensée du prix du lait que ne peuvent l'être des unités françaises ou allemandes efficaces, de taille moyenne et modérément endettées. De plus, la capacité de résistance des exploitations laitières ne dépend pas uniquement de leurs coûts de production, de la structure de leur compte de résultat ou de leur bilan. Elle vient aussi d'un ensemble complexe d'autres paramètres, non disponibles dans les bases de données mobilisées (par exemple : le travail à l'extérieur du conjoint, le capital personnel de l'exploitant, le degré de pluri-activité, la diversification hors agricole).

L'analyse de la situation financière des exploitations laitières doit obligatoirement être conduite au regard des structures productives existantes (quand les investissements sont réalisés, ils ne sont plus à faire), des résultats économiques dégagés (ces derniers garantissent ou non la capacité de remboursement des emprunts) et du cycle de vie de l'entreprise. Le montant total du capital est dépendant de la dimension et de la modernité de l'outil de production, mais également du prix du foncier et de l'éventuelle inscription au bilan de la valeur comptable des droits à produire. L'augmentation rapide de la valeur comptable du capital des exploitations laitières interroge sur la notion de rente. Octroyés gratuitement, les quotas laitiers ont désormais une valeur monétaire directe ou indirecte *via* le prix du foncier. Dans tous les bassins de production, elle pose également la question des instruments de politique publique à mettre en œuvre pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs plutôt que l'agrandissement des structures existantes.

PARTIE 3-3 :

Eléments de synthèse sur le secteur laitier de chaque bassin de production

3-3- Eléments de synthèse sur le secteur laitier de chaque bassin de production

Après avoir comparé les unités de production entre les 27 bassins de production, ce troisième et dernier volet résume les principales caractéristiques des exploitations laitières de chacune des différentes zones étudiées. Il propose, de plus, d'élargir le champ de l'analyse au secteur laitier pris dans son ensemble afin d'intégrer quelques éléments marquants de son économie. L'ordre de présentation des bassins est semblable à celui retenu dans les tableaux de résultats précédents : l'Union européenne est d'abord analysée dans son ensemble, viennent ensuite les trois nouveaux Etats membres et, enfin, du Nord vers le Sud de l'Union, les autres bassins de production.

3-3-1- Le secteur laitier dans l'Union européenne

L'Union européenne compte 15 Etats membres[38] et 375 millions d'habitants, avec une densité moyenne de 118 habitants au km^2. Les 6 millions d'exploitations agricoles (dont 3,8 millions d'exploitations « professionnelles ») valorisent 135 millions d'hectares de superficie agricole utile, emploient 4% de la population active, assurent 2% du produit intérieur brut et captent 45% des dépenses budgétaires de l'Union européenne (Commission européenne, 2002b). Avec une production laitière d'environ 120 millions de tonnes, l'Union européenne est la première zone productrice de lait au monde (20% de l'offre globale), loin devant les Etats-Unis (70 millions de tonnes), l'Inde (70 millions de tonnes), l'Australie (10 millions de tonnes) et la Nouvelle-Zélande (11 millions de tonnes). Représentant 18% de la valeur totale de la production agricole européenne, le lait est la branche d'activité la plus importante.

L'instauration des quotas laitiers en 1984 fut contestée par de nombreuses organisations agricoles, y compris par celles qui sont actuellement favorables à leur maintien. La gestion des quotas laitiers s'est révélée être assez complexe sur le plan administratif. Si de nombreux pays sont parvenus à les mettre en œuvre rapidement, plusieurs Etats membres furent confrontés à d'importantes difficultés (Burell, 1998). Celles-ci provenaient principalement : du nombre conséquent de petits producteurs ; de la qualité des données requises pour fonder le mécanisme ; du mode de gestion des droits à produire privilégié à l'échelle nationale. Dix-huit années après leur application, force est de revenir sur quelques éléments clés du bilan :

- La production laitière a baissé dans la grande majorité des Etats membres, à l'exception de certains pays du Sud ayant bénéficié, à titre exceptionnel, de différentes remises de références laitières (Institut de l'Elevage, 1994).

[38] L'Union européenne résulte de plusieurs élargissements successifs qui ont, chaque fois, modifié l'équilibre du marché communautaire des produits laitiers. Aux six pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) se sont ajoutés lors de quatre vagues d'adhésion successives les pays suivants : Danemark, Irlande et Royaume-Uni (1973) ; Grèce (1981) ; Espagne et Portugal (1986) ; Autriche, Finlande et Suède (1995). L'Union européenne se prépare maintenant à l'adhésion, en 2004, de dix pays d'Europe Centrale et orientale. Ces pays ont une offre de lait proche de leurs niveaux internes de consommation.

- Les Etats membres n'ont pas tous pratiqué la même politique en matière de gestion des droits à produire (mode de répartition des quantités libérées, établissement d'un lien entre le quota laitier et le foncier, acceptation du principe d'une bourse de quota…). Ces choix distincts ont fortement influencé le rythme de restructuration des exploitations laitières (Barthélémy et al, 2001, Boinon, 1999).

- Le cheptel de vaches laitières est, sous l'effet d'une augmentation du rendement laitier par vache (environ +100 kg par an à l'échelle communautaire), en net recul pour s'établir, dans l'Union européenne à quinze, à 21 millions de têtes (contre 32 millions en 1984). Ce recul a néanmoins favorisé une croissance du cheptel de vaches allaitantes, dont l'effectif est actuellement les 12 millions de têtes (OFIVAL, 2003).

- En dépit des critiques formulées quant à la rigidité du régime des quotas laitiers (Commission européenne, 1997 ; Bouamra, Réquillart, 2000 ; Beynet, 1998), une forte restructuration des exploitations et des industries d'aval est intervenue. Ainsi, le secteur laitier est désormais peu comparable à sa situation d'origine en termes de dimension économique des outils de production, de modernité des infrastructures, de technologies mobilisées ou de diversité des produits fabriqués et exportés. La recherche de valeur ajoutée dans les filières a entraîné une hausse de la production de fromages (40% des volumes de lait produits) au détriment du beurre.

- Les dépenses budgétaires consacrées à l'OCM lait et produits laitiers diminuent régulièrement sous l'impulsion des mesures de contrôle de l'offre et de la réglementation relative aux mécanismes d'intervention. Le coût budgétaire du secteur laitier représente actuellement 6% des dépenses du FEOGA, contre près de 35% au milieu des années quatre-vingt (Commission européenne, 2002a).

- Les droits à produire protègent les agriculteurs d'une éventuelle fluctuation du prix du lait et offrent ainsi une meilleure prévisibilité du cadre économique. Gratuit à l'origine, ces droits à produire ont néanmoins acquis au fil du temps une valeur marchande directe ou indirecte *via* le prix du foncier (Boinon, 2000), dont tentent de profiter les producteurs bénéficiaires en voie de cessation d'activité.

Le régime des quotas laitiers a inversé la tendance à l'accroissement de la production, mais l'Union européenne reste toujours structurellement excédentaire (Cour des Comptes européenne, 2001) . Ainsi, seuls 80% des volumes de lait sont écoulés librement au sein du marché communautaire, 10% le sont moyennant l'octroi de subventions spéciales (beurre pour l'industrie de la pâtisserie et de la crème glacée, lait écrémé en poudre pour les veaux…) et 10% sont exportés vers des pays tiers (grâce très souvent à des restitutions). Avec 12 millions de tonnes, les exportations européennes de produits laitiers (poudre de lait, beurre, butteroil, fromage et lait condensé) représentent environ 35% du marché mondial (lequel ne concerne que 7% des volumes produits). La Nouvelle-Zélande et l'Australie, plus compétitives au niveau des coûts de production et moins pénalisées par les règles de l'OMC sur le volet relatif aux exportations, bénéficient plus fortement de la croissance du marché mondial (Institut de l'Elevage, 2001d et 2003).

Le marché communautaire des produits laitiers devrait, dans les années à venir, être confronté à plusieurs évolutions, dont le résultat global sera déterminant pour le prix du lait payé aux producteurs : une diminution des exportations du fait de la réduction des restitutions ; une augmentation légère des importations sous l'effet de nouvelles règles multilatérales relatives à l'accès au marché ; une hausse interne de l'offre liée à l'augmentation du quota laitier prévue dans le cadre de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 ; une hausse de la consommation interne de produits laitiers, liée principalement aux fromages et aux produits laitiers frais.

Aujourd'hui, les 632 600 exploitations laitières professionnelles européennes assurent, en moyenne, une production laitière annuelle de 206 400 kg, pour un cheptel de 34 vaches laitières et un rendement laitier de 6 100 kg par vache (Tableau 3-61). Avec 1,85 unités de travail agricole (dont 14% relevant du salariat), la main-d'œuvre reste essentiellement d'origine familiale (Blogowski, 2002), et ce, malgré la forte restructuration intervenue depuis dix ans et le développement rapide des formes sociétaires dans quelques Etats membres (Quinqu, Maillard, 2000). Moyennant une efficacité productive (ratio « valeur ajoutée / production agricole ») de 37%, elles dégagent un résultat courant de 16 100 euros par emploi familial. Depuis la réforme de la PAC de 1992, les producteurs laitiers européens sont devenus, du fait de leurs productions associées (grandes cultures, maïs fourrage, bovins mâles…), assez dépendants des aides directes (48% du résultat courant).

Tableau 3-61 : Caractéristiques des exploitations laitières dans l'Union européenne

	Ensemble des exploitations laitières	Catégories d'exploitations laitières européennes		
		Production de lait > à 400 000 kg	Produit lait / Production > à 80%	Résultat / UTA > à 25 000 euros
Nombre d'exploitations	632 600	72 000	121 700	123 100
Unité de travail agricole	1,85	3,55	1,73	1,89
- UTA salariées	0,25	1,59	0,19	0,34
Marge brute standard (UDE)	52	162	60	82
Superficie agricole utile (ha)	50	134	42	68
- SFP (ha)	34	80	38	45
- SCOP y compris jachère (ha)	14	50	4	20
UGB herbivores	62	173	71	97
Vaches laitières	34	101	46	54
Production laitière (kg/an)	206 400	715 200	309 600	354 400
Chargement par ha SFP	1,82	2,16	1,87	2,14
Rendement laitier (kg/an)	6 100	7 070	6 700	6 540
Production agricole (euros)	104 600	335 400	110 100	178 800
* Lait (%)	60%	65%	87%	62%
VAB/Production (%)	37%	38%	40%	45%
EBE/UTAF (euros)	28 700	62 900	31 200	58 300
Résultat par UTAF (euros)	16 100	30 100	15 600	41 000
Aides directes (euros)	12 300	31 500	8 300	16 000
Aides directes/UTA (euros)	6 600	8 900	4 800	8 400
Aides directes/ha SAU (euros)	247	234	194	237
Aides directes/Résultat (%)	48%	53%	34%	25%
Capital total (euros)	484 100	1 371 100	543 900	782 200
Capital / production agricole	4,6	4,1	4,9	4,4
Taux d'endettement	18%	25%	23%	17%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Sur le plan financier, le capital total d'une exploitation laitière s'élève, en moyenne, à 484 100 euros, dont 87% de capitaux fixes (parmi ceux-ci, 54% relèvent du foncier, 7% des droits à produire, 17% des bâtiments, 12% du matériel et 9% du cheptel reproducteur). Le taux d'endettement moyen est de 18%. Ces caractéristiques moyennes varient cependant fortement en fonction de la catégorie d'exploitation laitière considérée (Tableau 3-61).

3-3-2- Le secteur laitier dans les trois nouveaux Etats membres

La Finlande, la Suède et l'Autriche ont en commun le fait d'avoir adhéré à l'Union européenne en 1995. Avec 84 100 exploitations laitières professionnelles et un quota laitier de 8,4 millions de tonnes, ces trois pays assurent l'équivalent du tiers de la production laitière française. Pour ces trois nouveaux adhérents, les exploitations laitières jouent un rôle important tant sur le plan territorial qu'économique.

La Finlande rassemble 5 millions d'habitants pour une superficie totale de 337 000 km^2, dont les deux tiers sont occupés par des forêts. Ce pays est l'un des plus nordiques du monde (il compte plus du tiers de la population mondiale vivant au Nord de $60^{ème}$ parallèle). Avec un climat rigoureux et des conditions naturelles très difficiles, l'agriculture finlandaise doit se satisfaire de courtes périodes de végétation, de faibles rendements fourragers et de seulement 2,2 millions d'hectares de surface agricole utile (soit 7% du territoire). Déficitaire sur le plan de sa balance commerciale globale, l'agriculture finlandaise emploie 7% de la population active totale et détient un quota laitier de 2,4 millions de tonnes. La production laitière nationale, qui représente 2% de l'offre communautaire, est donc équivalente à 480 kg de lait par habitant ou 7 100 kg par km^2. La consommation de produits laitiers[39] s'élève à 496 kg par habitant et par an en Finlande, ce qui positionne ce pays au sommet de la hiérarchie communautaire (la moyenne européenne étant de 323 kg).

Les 24 600 exploitations laitières finlandaises (soit 45% des exploitations agricoles professionnelles du pays) disposent, en moyenne, d'une petite dimension économique (33 hectares et 122 100 kg de production laitière annuelle). Très spécialisées pour l'activité laitière (le lait représente en moyenne 77% de la production agricole), ces exploitations se distinguent par une absence de maïs fourrage, un faible niveau d'intensification des superficies fourragères et un rendement laitier élevé (7 300 kg). L'efficacité productive (« valeur ajoutée brute / production agricole ») et le montant des aides directes doivent, pour ce pays, être interprétés avec précaution. L'exercice comptable considéré intègre, en effet, la déduction du sur-prélèvement laitier dans les aides directes. Avec un capital total par exploitation de 217 500 euros, elles dégagent un résultat courant inférieur de 25% à la moyenne communautaire (Tableau 3-62).

[39] Cette consommation est exprimée par habitant en kg d'équivalent lait entier mis en œuvre pour la fabrication des produits laitiers consommés.

Tableau 3-62 : Caractéristiques des exploitations laitières finlandaises, suédoises et autrichiennes

	Finlande	Suède	Autriche
Nombre d'exploitations	24 600	14 500	45 000
Unité de travail agricole	2,06	1,67	1,97
- UTA salariées	0,11	0,14	0,04
Marge brute standard (UDE)	45	63	19
Superficie agricole utile (ha)	33	92	21
- SFP (ha)	22	69	17
- SCOP y compris jachère (ha)	11	21	4
UGB herbivores	28	59	24
Vaches laitières	17	32	13
Production laitière (kg/an)	122 100	247 600	69 200
Chargement par ha SFP	1,27	0,85	1,44
Rendement laitier (kg/an)	7 320	7 680	5 250
Production agricole (euros)	52 100	105 700	45 600
* Lait (%)	77%	74%	46%
VAB/Production (%)	ns	27%	53%
EBE/UTAF (euros)	19 200	27 200	18 900
Résultat par UTAF (euros)	12 000	8 000	12 000
Aides directes (euros)	26 600	19 200	11 600
Aides directes/UTA (euros)	ns	11 500	5 900
Aides directes/ha SAU (euros)	ns	209	545
Aides directes/Résultat (%)	ns	156%	50%
Capital total (euros)	217 500	356 700	267 000
Capital / production agricole	4,2	3,4	5,9
Taux d'endettement	19%	31%	10%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La Suède rassemble 8,6 millions d'habitants, lesquels bénéficient d'un niveau de vie parmi les plus élevés du monde tant du point de vue des revenus, de l'espérance de vie que de la protection sociale. Treizième puissance industrielle mondiale, ce pays s'étend sur 1 600 km du Nord au Sud (dont une part du territoire se situe au-delà du cercle polaire). Avec une très faible densité de population, la Suède couvre 450 000 km^2, dont 58% correspondent à des forêts et 10% à des lacs. L'agriculture concerne, quant à elle, seulement 8% du territoire national (soit 3,1 millions d'hectares) pour 3% de la population active. Avec 430 000 vaches laitières et 3,3 millions de tonnes de quota (soit 380 kg par habitant ou 7 300 kg par km^2), la Suède assure 2,8% de l'offre communautaire de lait. Grands consommateurs de produits laitiers (450 kg par habitant et par an), les suédois se situent juste derrière leurs voisins finlandais.

Les 14 500 exploitations laitières suédoises regroupent la moitié des emplois agricoles du pays et 40% de la superficie agricole utile. De plus grande dimension que les unités finlandaises (92 hectares et 247 600 kg de production laitière annuelle), elles sont, avec un chargement de seulement 0,9 UGB herbivore par hectare de SFP, les plus extensives de l'Union européenne. Elles présentent également le plus haut niveau moyen de rendement laitier (7 680 kg de lait par vache et par an). Peu économes dans les dépenses consacrées aux consommations intermédiaires et assez lourdement endettées (31% de taux d'endettement général, dont 30% de dettes à court terme), elles dégagent, en revanche, un résultat courant par emploi assez modeste (8 000 euros), et ce malgré un montant conséquent d'aides directes.

L'Autriche, formée de neuf Etats confédérés (ou *Bundesländer,* dont la basse-Autriche, la haute-Autriche et le Tyrol), compte 8,0 millions d'habitants pour une superficie totale de 83 800 km^2 (dont 40% de forêts). Les zones de montagne couvrent près de 70% du territoire et nécessitent certains travaux agricoles spécifiques visant à limiter les risques naturels (fauchage, aménagement des pentes...). Avec un travail à temps partiel développé, l'agriculture autrichienne valorise 3,4 millions d'hectares de surface agricole utile et regroupe 85 000 exploitations agricoles professionnelles (dont la moitié sont productrices de lait). Le quota laitier autrichien s'élève à 2,4 millions de tonnes (ou 300 kg de lait par habitant et 28 900 kg par km^2), soit 2% du total communautaire. L'Autriche subie une balance commerciale agricole globale déficitaire (importations de fruits, de légumes, d'aliments pour le bétail…), mais légèrement positive pour les produits laitiers (+125 millions d'euros).

Les 45 000 exploitations laitières autrichiennes, qui rassemblent plus de la moitié des emplois agricoles nationaux, jouent un rôle majeur dans l'occupation du territoire, notamment dans les zones de montagne. Avec seulement 69 200 kg de lait par exploitation pour une superficie agricole utile de 21 hectares, les unités autrichiennes connaissent une production agricole (45 600 euros) parmi les plus faibles au sein des différents bassins de production étudiés. Malgré une très faible dimension économique, un rendement laitier modeste et une assez grande extensification des superficies fourragères, elles dégagent un résultat courant par emploi inférieur de seulement 25% à la moyenne communautaire. Cela s'explique par une diversification des activités (le lait ne représente que 46% de la valeur de la production), un montant important de soutiens directs à l'unité de surface (545 euros par hectare, soit dix fois plus que celui des unités néerlandaises), un endettement limité et surtout une efficacité productive spectaculaire (53% contre 37% en moyenne européenne).

Des trois nouveaux Etats membres de l'Union européenne, seule la Suède est favorable à une suppression des quotas laitiers. Alliée au sein du « Club de Londres » à trois autres pays (le Royaume-Uni, le Danemark et l'Italie), elle défend les thèses d'une politique agricole libérale. L'Autriche est, en revanche, très attachée à la politique de contingentement et soutient activement l'idée d'un développement accentué du second pilier de la PAC.

3-3-3- Le secteur laitier en Irlande et au Royaume-Uni

L'Irlande, séparée de la Grande-Bretagne par le canal Saint-Georges, est la plus occidentale des îles britanniques. Ce pays compte 5,2 millions d'habitants pour une superficie totale de 70 200 km^2 (dont 62% de surface agricole). Intégrée dans la zone « euro » (contrairement à la Grande-Bretagne), l'Irlande a une forte vocation agricole (l'agriculture assure 8% du produit intérieur brut et 20% des exportations totales). Du fait des conditions climatiques, l'élevage représente près de 90% de la production agricole totale (Institut de l'Elevage, 2001b). Avec un quota laitier de 5,2 millions de tonnes (soit environ 1 000 kg de lait par habitant ou 74 000 kg par km^2), l'Irlande est structurellement exportatrice de produits laitiers (elle est même le sixième exportateur mondial). Cette dépendance à l'égard des marchés extérieurs est accentuée par un faible niveau de consommation de produits laitiers par habitant et par an (285 kg, soit le dixième rang européen).

Les 37 000 exploitations laitières occupent un tiers de la superficie agricole irlandaise et ont, comparativement aux unités britanniques voisines, une faible dimension (44 hectares et 173 100 kg de production laitière annuelle). Avec des surfaces quasi nulles de grandes cultures et de maïs fourrage, ces exploitations, parfois assez diversifiées vers la production de viande bovine, sont plus intensives que celles de la plupart des bassins de production français (Tableau 3-63). Outre une forte saisonnalité de l'offre (85% de la production est réalisée entre mars et octobre), le rendement laitier par vache (4 800 kg de lait par an) est parmi les plus bas de l'Union européenne. Cela tient au mode d'alimentation, à une durée plutôt courte des lactations et à un encadrement technique (contrôle laitier) peu poussé (Institut de l'Elevage, 2001). Malgré un montant de capital très élevé par rapport à la production agricole développée (indice 7,4), ces exploitations, faiblement endettées, parviennent à dégager un résultat courant par emploi familial supérieur de 7% à la moyenne communautaire.

Tableau 3-63 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières irlandaises et britanniques

	Irlande	Bassins de production au Royaume-Uni			
		Nord	Centre	Est	Total
Nombre d'exploitations	37 000	11 800	17 100	3 500	32 300
Unité de travail agricole	1,58	2,05	2,33	3,31	2,33
- UTA salariées	0,19	0,44	0,89	1,94	0,84
Marge brute standard (UDE)	43	82	107	179	106
Superficie agricole utile (ha)	44	79	94	155	95
- SFP (ha)	42	74	74	78	74
- SCOP y compris jachère (ha)	2	5	19	69	19
UGB herbivores	80	142	148	166	148
Vaches laitières	36	70	83	102	80
Production laitière (kg/an)	173 100	409 200	532 700	702 100	505 700
Chargement par ha SFP	1,89	1,93	2,00	2,13	1,99
Rendement laitier (kg/an)	4 820	5 860	6 420	6 890	6 300
Production agricole (euros)	73 500	147 100	198 000	312 600	191 700
* Lait (%)	66%	76%	73%	61%	72%
VAB/Production (%)	35%	34%	32%	30%	32%
EBE/UTAF (euros)	21 600	31 200	41 900	55 800	39 100
Résultat par UTAF (euros)	17 300	12 000	18 700	19 800	16 200
Aides directes (euros)	7 000	10 000	17 800	34 100	16 700
Aides directes/UTA (euros)	4 500	4 900	7 700	10 300	7 200
Aides directes/ha SAU (euros)	159	126	190	221	176
Aides directes/Résultat (%)	29%	52%	66%	126%	69%
Capital total (euros)	546 400	797 900	923 900	1 470 000	936 200
Capital / production agricole	7,4	5,4	4,7	4,7	4,9
Taux d'endettement	5%	11%	17%	14%	15%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le Royaume-Uni, constitué de la Grande Bretagne (Angleterre, Pays de Galles et Ecosses) et de l'Irlande du Nord, compte 59,3 millions d'habitants pour 244 000 km^2 (dont les deux tiers de surface agricole). L'agriculture, qui occupe moins de 2% de la population active, ne parvient pas à satisfaire les niveaux internes de consommation pour plusieurs catégories de produits agricoles. La balance commerciale en produits agroalimentaires est ainsi négative d'environ 11 milliards d'euros. Si l'élevage bovin est la ressource agricole dominante des régions humides et basses, l'élevages ovin se rencontre, quant à lui, plus fréquemment en Ecosses et au Pays de Galles.

Les 2,3 millions de vaches laitières britanniques assurent un quota laitier de 14,6 millions de tonnes (ou 250 kg de lait par habitant et 59 800 kg par km^2), soit l'équivalent de 12,4% de l'offre communautaire. Le Royaume-Uni est déficitaire en produits laitiers (balance commerciale négative : -0,7 milliards d'euros) malgré un niveau peu élevé de consommation (280 kg par habitant et par an). Les 32 300 unités laitières britanniques, qui représentent un quart de l'ensemble des exploitations agricoles du pays, sont principalement localisées au Centre et au Nord du pays.

Au Royaume-Uni Nord, les 11 800 exploitations laitières (soit un quart de l'ensemble des exploitations agricoles) bénéficient certes d'une grande dimension (79 hectares et 409 200 kg de lait par an), mais celle-ci reste néanmoins inférieure à celle des deux autres bassins du pays. Très fortement spécialisées pour l'activité laitière, elles n'ont pas de grandes cultures et dégagent, après rémunération du travail salarié, un résultat courant par emploi familial modeste par rapport au chiffre d'affaires[40].

Au Royaume-Uni Centre, les 17 100 exploitations laitières représentent un tiers de l'ensemble des exploitations agricoles. Dotées d'importants moyens de production (94 hectares et 532 700 kg de production laitière), ces unités disposent, en moyenne, de 0,93 million d'euros de capital pour seulement 17% de taux d'endettement. Avec un salariat développé (38% de l'emploi agricole total) et une efficacité productive modérée (la valeur ajoutée brute représente 32% de la production agricole), elles dégagent un résultat courant par emploi familial supérieur de seulement 15% à la moyenne communautaire.

Au Royaume-Uni Est, où les grandes cultures dominent assez largement, seules 3 500 exploitations laitières sont dénombrées (soit 0,5% de l'effectif communautaire). Bien que de très grande taille (155 hectares, dont 45% de SCOP), elles n'occupent que 13% de la superficie agricole utile de ce bassin. En mobilisant une main-d'œuvre très conséquente (3,3 unités de travail agricole, dont 58% de salariés), ces exploitations intensives et très fortement dépendantes des aides directes (34 100 euros) - du fait des productions céréalières associées - ont, comme dans les deux autres bassins anglais, un résultat courant par emploi familial faible par rapport aux capitaux mobilisés.

Pour tenir compte d'un éventuel effet de conjoncture, il conviendra de vérifier, au cours des prochaines années, l'évolution de la situation économique des unités britanniques. En l'état actuel des choses, il est permis de douter de la capacité économique de ces exploitations de grande taille à faire face à une forte baisse (non compensée) du prix du lait. C'est pourtant ce qui résulterait d'une suppression des quotas laitiers, laquelle est régulièrement préconisée par le gouvernement britannique (Boinon, 1999 et Colman, 2000).

---

[40] Le résultat courant est sensible aux effets de conjoncture et l'analyse est conduite ici sur le seul exercice 1999. Or, l'agriculture britannique traverse depuis le milieu des années quatre-vingt-dix une crise économique majeure, se manifestant notamment par un fort recul des revenus. La situation pourrait néanmoins s'améliorer dans les années à venir.

3-3-4- Le secteur laitier au Danemark, aux Pays-Bas et en Belgique

Le Danemark regroupe 5,1 millions d'habitants pour une superficie totale de 43 000 km^2 (dont la péninsule de Jutland et un groupe d'îles réparties entre la mer du Nord et la Baltique). Intégrée dans l'Union européenne en 1973, mais volontairement absente de la zone euros, cette monarchie parlementaire de tradition libérale est économiquement riche. Grâce à un climat tempéré, l'agriculture a toujours été à la base du développement économique du pays. Avec 4% de la population active, l'agriculture occupe 62% du territoire, dont les deux tiers sont consacrés aux cultures céréalières. Doté d'un quota laitier de 4,4 millions de tonnes (soit 860 kg par habitant ou 102 300 kg par km^2), le Danemark contribue pour 3,7% à l'offre communautaire de lait (Institut de l'Elevage, 2002b). Suite à un niveau de consommation de produits laitiers en baisse (344 kg par habitant et par an), le Danemark doit impérativement exporter près de 60% de sa production (c'est le cinquième exportateur européen de produits laitiers derrière l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Irlande). Le secteur laitier danois se caractérise également par une forte restructuration des exploitations (encouragée, depuis 1997, par l'instauration d'une bourse des quotas) et des industries laitières (le groupe ARLA FOODS, issu de la fusion de deux coopératives, collecte l'essentiel du lait danois et suédois).

Les 12 300 exploitations laitières représentent un quart des exploitations agricoles danoises. Intensives, elles ont, en moyenne, un quota laitier de 407 200 kg et une superficie agricole utile de 71 hectares (dont 40% de grandes cultures). Avec une main-d'œuvre familiale limitée (1,2 UTA familiale) et un salariat développé (0,54 UTA salariées, soit près d'un tiers de l'emploi total), ces exploitations spécialisées dégagent un EBE par emploi familial record (63 100 euros, soit 2,2 fois la moyenne communautaire). La restructuration rapide des exploitations, intervenue au cours des dix dernières années, s'est cependant accompagnée d'un important recours aux emprunts bancaires (le taux d'endettement moyen s'élève à 53%, soit trois fois la moyenne européenne). Ceci pèse lourdement sur la section finale du compte de résultat. Ainsi, le résultat courant par emploi familial est assez faible (17 000 euros) par rapport aux importants capitaux mobilisés (Tableau 3-64). Cependant, la modernisation des infrastructures étant déjà très bien avancée, il est fort probable que les efforts déployés récemment portent prochainement leurs fruits d'un point de vue économique.

Lors des négociations qui se tiennent au Conseil des ministres de l'agriculture et au Conseil européen, le gouvernement danois milite dans le sens d'un démantèlement du régime des quotas laitiers. Pour lui, le contingentement limite la compétitivité des exploitations laitières (obligées d'acheter leurs références), entrave les possibilités d'expansion sur le marché mondial (Christiansen, 1994) et rend administrativement complexe l'intégration, dans l'Union européenne, des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). Excepté en considérant que la suppression des quotas s'accompagne d'un maintien du prix du lait (du fait, par exemple, du dynamisme de l'appareil industriel danois), la probabilité est forte que les nombreuses unités danoises endettées seraient économiquement durement fragilisées à court terme par une telle orientation.

Tableau 3-64 : Caractéristiques des exploitations laitières danoises, néerlandaises et belges

	Danemark	Pays-Bas	Belgique + Luxembourg
Nombre d'exploitations	12 300	32 900	19 200
Unité de travail agricole	1,74	1,63	1,66
- UTA salariées	0,54	0,08	0,04
Marge brute standard (UDE)	107	117	76
Superficie agricole utile (ha)	71	35	44
- SFP (ha)	40	33	34
- SCOP y compris jachère (ha)	29	0	7
UGB herbivores	102	84	80
Vaches laitières	58	54	37
Production laitière (kg/an)	407 200	407 500	205 700
Chargement par ha SFP	2,58	2,56	2,37
Rendement laitier (kg/an)	6 970	7 580	5 500
Production agricole (euros)	190 500	180 900	122 200
* Lait (%)	70%	70%	49%
VAB/Production (%)	38%	42%	44%
EBE/UTAF (euros)	63 100	50 600	40 400
Résultat par UTAF (euros)	17 000	16 000	24 200
Aides directes (euros)	18 500	2 000	11 400
Aides directes/UTA (euros)	10 600	1 200	6 900
Aides directes/ha SAU (euros)	261	57	259
Aides directes/Résultat (%)	90%	8%	29%
Capital total (euros)	830 600	1 120 100	375 000
Capital / production agricole	4,4	6,2	3,1
Taux d'endettement	53%	30%	32%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les Pays-Bas rassemblent 15,1 millions d'habitants pour seulement 41 500 km^2 (soit une densité de population exceptionnelle de 360 habitants au km^2). Le territoire néerlandais se singularise par : une hydrographie particulière (construction de polders) ; une très faible altimétrie (le point culminant du pays s'élève à 320 mètres et un quart des superficies sont situées en-dessous du niveau de la mer) ; un poids limité de la surface agricole utile (moins de la moitié du territoire) et des forêts (8% du territoire). Avec moins de 5% de la population active, l'agriculture est moderne et fortement orientée vers l'exportation : un quart des exportations totales du pays sont des produits agro-alimentaires (Auzet, 2001). Les activités d'élevage (lait, porcs, volailles) et l'horticulture (environ 100 000 hectares dont un dixième en serres) sont au cœur du dynamisme agricole du pays (Morchoine, 1997).

Les conditions climatiques océaniques (faible amplitude annuelle de température, précipitations assez abondantes) sont particulièrement favorables aux cultures fourragères. Bénéficiant d'un quota laitier de 10,9 millions de tonnes (soit 9,2% du total communautaire ou 720 kg par habitant et 262 600 kg par km^2), les Pays-Bas ont un taux d'auto-approvisionnement en produits laitiers de 180%. Fort de ces excédents structurels, ce pays exporte une forte proportion de sa production laitière sous la forme de fromages (Maasdam, Leerdammer) à destination principalement des Etats membres de l'Union européenne (dont principalement l'Allemagne). Ce dynamisme de la filière laitière néerlandaise est favorisé par une restructuration rapide de l'outil industriel, lequel est dominé, pour près des trois quarts de la collecte, par trois grandes coopératives (Campina-Melkunie, Friesland Dairy Foods et Coberco).

Les 32 900 exploitations laitières représentent 40% de l'ensemble des exploitations agricoles néerlandaises. Elles sont à la fois spécialisées, intensives (2,56 UGB herbivores par hectare de SFP) et techniquement performantes. Du fait de la forte pression foncière (d'où un prix très élevé des terres, notamment dans les zones péri-urbaines), ces exploitations de grande dimension (407 500 kg de quota) disposent d'une superficie agricole utile deux fois inférieure à celle des unités danoises (soit 35 hectares, dont la quasi totalité est occupée par des cultures fourragères). Grâce à une bonne efficacité productive (la valeur ajoutée brute représente 42% de la production agricole), elles occupent le troisième rang européen pour le critère « EBE par UTA familiale ». La situation est cependant nettement moins favorable en considérant comme indicateur le résultat courant, et ce du fait d'un taux d'endettement général largement supérieur à la moyenne communautaire. Comme en témoigne le montant élevé du capital d'exploitation (1,1 million d'euros), les investissements réalisés sont lourds, tant pour l'acquisition du foncier et des droits à produire que pour la modernisation des bâtiments d'élevage, stimulée par la réglementation environnementale (Institut de l'Elevage, 1996). Cette dernière, particulièrement active pour les productions hors-sol, s'est progressivement étendue au secteur laitier. Source d'un accroissement des coûts de production, elle concerne la réduction des excédents de phosphates et des émissions d'ammoniac, ainsi que l'instauration d'une comptabilité minérale dans les exploitations.

Avec un lien plus souple entre le quota laitier et le foncier et en laissant la possibilité aux producteurs d'acheter ou de louer les quotas (cette dernière option étant souvent jugée moins onéreuse), la politique nationale néerlandaise a favorisé une restructuration rapide des exploitations. Si le secteur productif laitier néerlandais est désormais techniquement performant et bénéficie d'un appareil industriel moderne, géographiquement concentré et dynamique à l'export sur des marchés rémunérateurs (Union européenne, Japon et Etats-Unis), le gouvernement néerlandais n'est pas, pour autant, partisan d'une suppression du régime des quotas laitiers. Trois raisons essentielles justifient ce choix : une hausse de la production laitière nationale (en volume) n'est pas politiquement souhaitable du fait des contraintes environnementales croissantes ; le coût élevé des droits à produire incite les producteurs à défendre le régime actuel afin d'éviter le risque d'une diminution de la valeur de leur patrimoine ; le développement économique des industries laitières néerlandaises se fera probablement plus à l'avenir par une croissance externe que par une dynamisation du marché intérieur.

La Belgique, monarchie parlementaire de 10 millions d'habitants, doit faire face à une forte densité de population (environ 330 habitants au km^2). La superficie totale de ce pays est de 30 500 km^2, dont 20% de forêts et 45% destinés à l'agriculture. Diversifiée du point de vue des productions agricoles, l'agriculture belge occupe seulement 3% de la population active. Le Luxembourg, qui pour des raisons de commodités statistiques est regroupé ici avec la Belgique, compte seulement 390 000 habitants pour 2 500 km^2. Ces deux pays globalisent ensemble 3,4 millions de tonnes de quotas (dont 3,1 millions de tonnes pour la Belgique), soit 2,9% de la production communautaire ou l'équivalent de 330 kg de lait par habitant et de 103 000 kg de lait par km^2. Contrairement au Danemark et aux Pays-Bas, la production intérieure de lait est, ici, sensiblement équivalente au niveau interne de consommation.

Les 19 200 exploitations laitières belges (et luxembourgeoises) représentent 40% de l'ensemble des exploitations agricoles du pays. Sur le plan structurel, ces exploitations ont une dimension voisine de celle des unités françaises (44 hectares et 205 700 kg de production laitière). Intensives et fréquemment diversifiées vers les productions bovines et porcines, ces exploitations sont économiquement favorisées par une bonne efficacité productive (le ratio est de 44%). Elles bénéficient, par ailleurs, d'un endettement modéré par rapport à leur activité économique. Ainsi, le montant total des dettes est, en moyenne, équivalent à la valeur annuelle de la production agricole alors qu'il est 2,3 fois supérieur au Danemark. Avec un capital d'exploitation trois fois moindre que celui des unités néerlandaises, les exploitations laitières belges sont au sommet de la hiérarchie européenne pour le critère résultat courant par emploi familial. Les autorités belges ne sont pas, pour autant, favorables à une suppression du régime de contingentement.

3-3-5- Le secteur laitier en Allemagne

L'Allemagne regroupe, depuis la réunification, 82 millions d'habitants pour une superficie totale de 356 900 km^2. Démocratie parlementaire constituée de 16 Etats fédérés (Länder), ce pays est depuis le début des années cinquante le moteur - avec la France - de la construction communautaire. L'agriculture occupe 48% du territoire allemand et 2,9% de la population active pour moins de 1% du produit intérieur brut (Perraud, 1997). Quatrième exportateur agroalimentaire mondial, l'Allemagne est également le premier importateur (la France et les Pays-Bas étant ses fournisseurs privilégiés). Ses importations massives de fruits, de légumes et de viandes génèrent une balance commerciale agroalimentaire négative de l'ordre de 12 milliards d'euros. Les produits animaux, dont le lait qui arrive en première place devant les viandes, assurent près de 60% de la production agricole finale.

Premier pays européen producteur de lait, l'Allemagne détient une référence de 27,8 millions de tonnes (soit 23,6% de l'offre communautaire ou 340 kg par habitant et 77 900 kg par km^2). Avec un cheptel de 4,5 millions de vaches laitières et une consommation individuelle de produits laitiers supérieure à la moyenne communautaire, l'Allemagne présente, pour ce produit, une balance commerciale positive (+1 milliard d'euros). Les 144 200 exploitations laitières allemandes, qui occupent plus de la moitié de la surface agricole du pays, ont des structures fortement contrastées selon les Länder. Cette situation rend parfois difficile le positionnement du pouvoir politique fédéral sur l'avenir des quotas laitiers, mais également sur la réglementation interne en matière de gestion des droits à produire (Barthélémy, 1999a).

En Allemagne du Nord, les 30 900 exploitations laitières occupent, en moyenne, 57 hectares (dont 26% de SCOP) et produisent annuellement 255 600 kg de lait. Intensives du fait des productions associées de bovins mâles et des superficies importantes de maïs fourrage, elles ont une efficacité productive moindre que les unités bavaroises . Malgré une plus grande dimension économique, elles bénéficient d'un montant plus limité d'aides directes (Tableau 3-65). Avec 17 900 euros de résultat courant par emploi familial, elles se situent juste au-dessus de la moyenne communautaire.

Tableau 3-65 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières allemandes

	Bassins de production en Allemagne				Allemagne
	Nord	Est	Ouest	Bavière	total
Nombre d'exploitations	30 900	4 900	45 600	62 700	144 200
Unité de travail agricole	1,72	14,86	1,61	1,54	2,06
- UTA salariées	0,19	13,31	0,12	0,04	0,55
Marge brute standard (UDE)	66	431	45	34	58
Superficie agricole utile (ha)	57	664	44	32	63
- SFP (ha)	40	223	29	22	35
- SCOP y compris jachère (ha)	15	417	15	9	26
UGB herbivores	81	350	52	45	65
Vaches laitières	38	194	28	25	35
Production laitière (kg/an)	255 600	1 317 900	167 000	138 100	212 700
Chargement par ha SFP	2,00	1,57	1,80	2,05	1,87
Rendement laitier (kg/an)	6 650	6 810	6 000	5 490	6 150
Production agricole (euros)	129 200	937 600	91 100	70 800	119 400
* Lait (%)	58%	41%	56%	59%	53%
VAB/Production (%)	32%	29%	31%	40%	33%
EBE/UTAF (euros)	32 900	136 800	26 400	26 800	31 800
Résultat par UTAF (euros)	17 900	35 000	12 600	14 000	15 100
Aides directes (euros)	9 900	221 800	11 700	11 100	18 200
Aides directes/UTA (euros)	5 800	14 900	7 300	7 200	8 800
Aides directes/ha SAU (euros)	174	334	264	351	291
Aides directes/Résultat (%)	36%	411%	62%	53%	80%
Capital total (euros)	655 800	2 171 900	482 700	556 100	609 500
Capital / production agricole	5,1	2,3	5,3	7,9	5,1
Taux d'endettement	16%	35%	16%	10%	16%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

En Allemagne de l'Est (nouveaux Länder intégrés depuis 1989), la réunification s'est accompagnée d'une forte décapitalisation du cheptel de bovin et d'une progression rapide du rendement laitier par vache (Institut de l'Elevage, 1994b). Malgré la pression des autorités fédérales pour favoriser le développement de structures de dimension familiale, les exploitations de grande taille dominent encore très largement le paysage laitier[41]. Ainsi, les 4 900 exploitations laitières de l'Est restent tout à fait atypiques dans le secteur laitier allemand et européen, tant sur le plan de l'emploi (14,8 unités de travail agricole dont 90% relevant du salariat), des surfaces (664 hectares dont près des deux tiers de SCOP), que des activités d'élevage proprement dites (350 UGB herbivores et 1,3 millions de kg de quota par exploitation). Ces exploitations, souvent diversifiées, se caractérisent par une proportion élevée de maïs fourrage (29% de la SFP), une faible efficacité productive et une très forte dépendance à l'égard des soutiens publics directs (14 900 euros par emploi ou l'équivalent de 24% de la valeur de la production). Depuis une dizaine d'années, les unités laitières de l'Est tentent d'améliorer la productivité du travail par une modernisation des équipements et des bâtiments d'élevage. Face à cette coûteuse transition vers la modernité, la question de la capacité de ces structures à faire face à une éventuelle baisse des prix agricoles se pose.

[41] A côté des grandes exploitations, les Länder de l'Est rassemblent aussi certaines petites exploitations agricoles pratiquant la double-activité ou relevant d'une économie relativement autarcique. Du fait de leur très faible dimension économique (moins de 8 UDE), ces exploitations ne sont cependant pas prises en compte dans le RICA.

En Allemagne de l'Ouest, les 45 600 exploitations laitières disposent, en moyenne, de 44 hectares (dont un tiers de SCOP) et de 167 000 kg de quota laitier, soit un volume inférieur de 20% à la moyenne communautaire. Moins intensives (1,8 UGB herbivores par hectare de SFP) et moins productives (6 000 kg de lait par vache et par an) que les unités localisées au Nord du pays, elles sont économiquement pénalisées par une faible efficacité productive et par un poids élevé des dotations aux amortissements.

En Allemagne-Bavière, les exploitations laitières s'inscrivent dans un territoire urbain, devenu fortement industrialisé au cours des quarante dernières années. Première région laitière européenne (10% des exploitations et 7% l'offre), les producteurs bavarois (dont une grande part sont pluri-actifs) assurent un quart de la production laitière nationale. Localisés pour bon nombre dans des zones en altitude, ils bénéficient de soutiens publics régionaux conséquents et n'ont pas été économiquement affectés par la réunification. Les 62 700 unités laitières se caractérisent essentiellement par une faible dimension (31 hectares pour une production laitière annuelle de 138 700 kg de lait), une bonne efficacité productive (40%) et l'obtention de crédits conséquents *via* le développement rural (61% des aides directes ne proviennent pas des paiements compensatoires de baisse de prix). Avec un chargement de 2 UGB herbivores par hectare de SFP et un rendement laitier de 5 500 kg (pénalisé par le poids relatif élevé des animaux de la race « Fleckvieh »), les unités bavaroises dégagent un résultat courant par emploi familial légèrement inférieure à la moyenne communautaire. Les investissements réalisés (pour la construction de bâtiments modernes, bien insérés dans le paysage rural) et le prix élevé du foncier conduisent à un ratio « capital d'exploitation / production agricole » de 7,9, ce qui est un record à l'échelle communautaire.

3-3-6- Le secteur laitier en France

La France regroupe 22 régions administratives et rassemble 59 millions d'habitants pour une superficie totale de 550 000 km^2 (soit 110 habitants au km^2, c'est-à-dire trois fois moins que la densité belge ou néerlandaise). Occupant 55% du territoire national et 4,3% de la population active, l'agriculture française contribue le plus à la production agricole finale européenne. Exportatrice nette pour de nombreux produits agricoles, la France commerce de préférence avec les Etats membres de l'Union. Dotée d'un quota laitier de 23,8 millions de tonnes (soit 20,2% du total communautaire, 405 kg de lait par habitant ou 43 300 kg par km^2) et d'un cheptel de 4,1 millions de vaches laitières, la France est le deuxième producteur européen de lait (CNIEL, 2001 et ONILAIT, 2001a). Outre un niveau de consommation en produits laitiers par habitant et par an supérieur de 20% à la moyenne communautaire, sa balance commerciale est positive d'environ 1,7 milliards d'euros (ONILAIT, 2001a).

Les 126 600 exploitations laitières françaises (soit environ 30% des exploitations agricoles professionnelles du pays) se répartissent sur l'ensemble du territoire national (ONILAIT, 2001b), avec une concentration plus marquée dans les trois régions du Grand-Ouest (environ 45% de l'offre nationale de lait). La taille des structures, le degré de diversification des exploitations, les systèmes techniques adoptés et le mode de valorisation des produits laitiers sont autant de facteurs qui interviennent dans la différenciation des bassins laitiers.

Dans le bassin « France-Nord Bassin Parisien », les 15 400 exploitations laitières (soit 12% de l'effectif national) ont, en moyenne, un quota laitier de 225 400 kg et une superficie agricole utile de 75 hectares (dont près de la moitié sont occupés par des grandes cultures). Avec un chargement de 2,2 UGB herbivores par hectare (grâce à l'achat d'aliments concentrés et de produits d'origine industrielle) et 33% de maïs fourrage dans la surface fourragère, ces unités sont plus intensives que celles situées dans les autres bassins de production. Fortement diversifiées vers les productions végétales (30% de la production agricole), elles dégagent un résultat courant moyen par emploi familial (21 900 euros) supérieur à celui des exploitations laitières situées dans les six autres bassins français (Quinqu, 2000).

Dans le bassin « France-Centre », les 6 700 exploitations laitières contribuent assez peu à l'économie agricole locale, laquelle est davantage axée vers les productions végétales. Avec, en moyenne, 128 hectares (dont 61 hectares de SCOP), ces unités laitières peu spécialisées (49% de la production agricole proviennent du lait et des produits laitiers) ont néanmoins un quota laitier élevé (233 400 kg, soit un volume supérieur à celui des six autres bassins étudiés). Malgré un coût élevé du fermage (8% de la valeur de la production agricole) et une faible efficacité productive (du fait essentiellement des productions végétales associées), ces exploitations dégagent un résultat courant de 21 800 euros par emploi familial. Hautement soutenues (30 100 euros d'aides directes par exploitation, soit 84% du résultat courant), elles sont donc particulièrement sensibles aux questions relatives à l'avenir des soutiens directs.

Tableau 3-66 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières françaises

	Bassins de production en France							France
	Nord BP	Centre	Ouest	Est	Massif C.	Sud-Ouest	Sud-Est	(total)
Nombre d'exploitations	15 400	6 700	55 300	12 700	11 600	13 000	12 000	126 600
Unité de travail agricole	1,81	1,87	1,70	1,81	1,63	1,77	1,68	1,73
- UTA salariées	0,18	0,23	0,09	0,10	0,05	0,12	0,06	0,11
Marge brute standard (UDE)	72	82	50	57	33	47	34	52
Superficie agricole utile (ha)	75	128	58	100	62	64	58	69
- SFP (ha)	34	66	41	70	55	39	46	46
- SCOP y compris jachère (ha)	35	61	16	30	7	24	11	22
UGB herbivores	75	93	68	84	62	57	50	69
Vaches laitières	36	40	35	39	30	33	29	35
Production laitière (kg/an)	225 400	233 400	214 700	234 800	148 300	192 400	151 900	204 700
Chargement par ha SFP	2,19	1,40	1,67	1,20	1,13	1,49	1,07	1,49
Rendement laitier (kg/an)	6 180	5 820	6 130	6 040	4 860	5 810	5 230	5 900
Production agricole (euros)	143 000	144 900	118 300	122 300	69 000	100 200	80 300	113 100
* Lait (%)	48%	49%	56%	60%	65%	57%	64%	56%
VAB/Production (%)	32%	29%	33%	33%	35%	32%	35%	33%
EBE/UTAF (euros)	36 700	40 200	29 500	32 900	22 500	26 700	23 100	29 900
Résultat par UTAF (euros)	21 900	21 800	17 200	18 400	13 600	15 500	13 900	17 400
Aides directes (euros)	18 700	30 100	11 100	18 500	12 700	15 100	10 800	14 300
Aides directes/UTA (euros)	10 300	16 100	6 500	10 200	7 800	8 500	6 500	8 300
Aides directes/ha SAU (euros)	251	236	193	185	205	236	188	208
Aides directes/Résultat (%)	53%	84%	40%	59%	59%	59%	48%	51%
Capital total (euros)	310 800	356 700	243 200	302 600	214 300	252 800	217 800	259 300
Capital / production agricole	2,2	2,5	2,1	2,5	3,1	2,5	2,7	2,3
Taux d'endettement	38%	40%	42%	34%	28%	30%	27%	37%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans le bassin « France-Ouest », le secteur laitier est dense (135 000 kg de lait par km^2, soit trois fois plus que la moyenne nationale) et joue un rôle central dans l'occupation du territoire ainsi que dans l'emploi agricole (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2002). Les 55 300 exploitations laitières du Grand-Ouest (soit 44% de l'effectif national) assurent une production de lait supérieure à celle des Pays-Bas ou à celle, cumulée, des trois nouveaux Etats membres. Dotées d'une référence laitière moyenne de 214 700 kg et occupant 55 hectares, ces unités se singularisent par un recours fréquent aux formes sociétaires (GAEC et EARL), un niveau assez élevé d'intensification des superficies fourragères et un fort développement du maïs fourrage (29% de la surface fourragère). Du fait notamment du développement des ateliers hors-sol, environ un quart des exploitations laitières de ce bassin sont peu spécialisées. Fortement endettées (42% de taux d'endettement général), mais favorisées par l'octroi de la prime sur les superficies de maïs fourrage, elles dégagent un résultat courant par emploi familial comparable à la moyenne nationale (17 200 euros).

Dans le bassin « France-Est », les 12 700 unités disposent d'une référence laitière moyenne de 234 800 kg par exploitation, la région Lorraine devançant sur ce point très largement les régions Franche-Comté et Jura. Ces exploitations se distinguent par une importante superficie agricole (61% des unités ont plus de 100 hectares), une part limitée de maïs fourrage dans l'assolement (38% des exploitations n'en cultivent pas du tout) et un faible niveau d'intensification des superficies fourragères (1,2 UGB herbivore par hectare de SFP). Bien que la filière fromagère (notamment *le Comté*) permette, dans certaines petites régions agricoles, une meilleure valorisation du prix du lait, le ratio d'efficacité productive reste semblable à la moyenne nationale. Finalement, ces exploitations dégagent un résultat courant par emploi comparable à celui des unités de l'Ouest, d'Allemagne du Nord ou du Royaume-Uni Centre.

Dans le bassin « France-Massif Central », et principalement dans la région Auvergne, le secteur laitier est au cœur de la dynamique agricole. Les 11 600 exploitations laitières disposent, en moyenne, de seulement 148 300 kg de production laitière annuelle (soit 30% de moins que les unités du Grand-Ouest et 7% de plus que les unités bavaroises). Fortement spécialisées pour l'activité laitière (le lait représente les deux tiers de la production agricole), ces exploitations affichent un rendement laitier parmi les plus faibles de l'Union européenne (4 860 kg par vache et par an). Avec 62 hectares, dont près des deux tiers sont des prairies permanentes, ces unités sont parmi les plus extensives (1,1 UGB herbivores par hectare de SFP). Avec une efficacité productive jugée souvent insatisfaisante pour une zone de montagne (du fait d'une valorisation moins poussée des produits laitiers que dans le Jura ou les Alpes du Nord), ces exploitations dégagent le plus faible résultat courant par emploi familial (13 600 euros) parmi les sept bassins français. Il est, cependant, comparable à celui des unités bavaroises et légèrement supérieur à celui des unités autrichiennes. Ces exploitations sont économiquement assez dépendantes des aides directes, principalement de celles financées dans le cadre du développement rural (les indemnités compensatoires de handicaps naturels et la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs).

Dans le bassin « France–Sud Ouest », la densité laitière est deux fois inférieure à la moyenne nationale et les 13 000 exploitations laitières occupent seulement 13% de la superficie agricole utile totale (soit la plus faible contribution parmi les sept bassins de production étudiés). Ces exploitations jouent cependant un rôle crucial dans plusieurs petites régions agricoles des départements de l'Aveyron et du Tarn. Avec 64 hectares de superficie agricole (dont 37% de grandes cultures), 192 400 kg de quota laitier et une forte proportion de maïs fourrage (25% de la surface fourragère), elles dégagent un résultat courant par emploi familial inférieur à la moyenne communautaire. Ceci est justifié par un nombre élevé de petites unités, un prix du lait proche de la moyenne française et l'obtention d'une assez faible efficacité productive (43% des exploitations ont un ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » inférieur à 30%).

Dans le bassin « France-Sud-Est », les 12 000 exploitations laitières sont situées pour l'essentiel dans la région Rhône-Alpes. De dimension modeste (58 hectares et 151 900 kg de production laitière) et très extensives (1,1 UGB herbivore par hectare de surface fourragère et 8% de maïs fourrage dans la SFP), elles sont localisées pour bon nombre dans les zones de montagne des départements de Savoie, Haute-Savoie, Isère et Loire (Bazin, 1996). Du fait des races rustiques de vaches laitières et de cahiers des charges rigoureux imposés par la transformation fromagère, ces exploitations ont un rendement laitier modeste (5 230 kg par vache et par an). Soutenues depuis 1984 par la politique nationale conduite en matière de redistribution des droits à produire (les agriculteurs des zones de montagne furent, à plusieurs reprises, jugés prioritaires pour les allocations supplémentaires de quotas), ces exploitations - principalement celles des Alpes du Nord – obtiennent un prix élevé du kg de lait. Ceci est directement imputable au dynamisme des filières fromagères locales et à la protection assurée par les signes officiels de qualité, comme c'est le cas pour le Reblochon, le Beaufort, l'Abondance (Chatellier, Delattre, 2003). Avec 10 800 euros d'aides directes (dont 50% en provenance des crédits du développement rural), ces exploitations ont un résultat courant moyen de 13 900 euros par emploi familial (soit 20% de moins que la moyenne nationale).

La France est favorable, depuis de nombreuses années, à une poursuite du régime de contingentement en production laitière (Barthélémy, Boinon, 2001). Pour les autorités politiques, mais également pour les organisations professionnelles agricoles, les quotas permettent de limiter les dépenses budgétaires au niveau communautaire et d'offrir un cadre économique relativement prévisible aux producteurs (Bartélémy et al, 1999 et 2001). Ils permettent, en outre, de maintenir une répartition territoriale équilibrée de l'offre, y compris dans des régions pénalisées par un ensemble de facteurs tels que les conditions naturelles de production, le coût élevé de collecte du lait ou la présence limitée de groupes industriels de dimension européenne. Au Conseil européen, la France recherche, sur ce dossier, à créer des alliances avec plusieurs pays partenaires, au premier rang desquels se trouve l'Allemagne (Lippert, Ahrens, 2002). Au-delà des récentes tergiversations, l'Allemagne – où le pouvoir politique est hautement préoccupé par les questions environnementales – devrait vraisemblablement rester fidèle à sa tradition visant à privilégier un système de régulation par les volumes. La position française ne doit cependant pas occulter l'état de sous-approvisionnement chronique des marchés laitiers italien et espagnol.

3-3-7- Le secteur laitier dans les bassins de production du Sud de l'Union

Les quatre pays du Sud de l'Union (Italie, Espagne, Portugal et Grèce) se singularisent, dans l'univers européen, par : la présence d'un nombre encore important de petites structures productives (malgré la rapide restructuration en marche) ; une situation déficitaire en production laitière (plus marquée en Italie) ; un niveau de consommation en produits laitiers inférieur à la moyenne communautaire ; une certaine difficulté d'application de la politique de contingentement. Ils ont également en commun le fait d'avoir bénéficié, suite aux décisions du Conseil européen, de plusieurs augmentations successives de leur quantité globale garantie (au début des années quatre-vingt-dix et avec la réforme de PAC de l'Agenda 2000).

L'Italie rassemble 57, 6 millions d'habitants sur un territoire de 301 200 km^2, composé d'une partie des Alpes occidentales, de la plaine du Pô, d'une longue péninsule ainsi que des îles de Sicile et de Sardaigne. Structurée en 20 régions, l'Italie regroupe le plus grand nombre d'exploitations agricoles professionnelles de l'Union (1,05 million, dont seulement 72 100 exploitations comptant plus de cinq vaches laitières). Troisième puissance agricole européenne, l'agriculture italienne occupe 52% du territoire et mobilise 5,4% de la population active. Les productions végétales (fruits, légumes, céréales, vins, riz), cultivées dans la plupart des régions, représentent 60% de la production agricole nationale. Le secteur animal, concentré principalement dans quelques régions intensives du nord du pays, est quant à lui moins développé. Avec une balance commerciale agroalimentaire négative (-5 milliards d'euros, dont -1,5 milliards d'euros pour les produits laitiers), l'Italie est fortement dépendante de la France et de l'Allemagne. Dotée d'un quota laitier de 9,7 millions de tonnes (soit 8,2% de l'offre communautaire ou 170 kg par habitant et 32 200 kg par km^2), l'Italie compte 72 100 exploitations laitières professionnelles. Son taux d'auto-approvisionnement en produits laitiers, proche de 70% actuellement, devrait néanmoins s'améliorer dans les années à venir sous l'effet des mesures prises dans le cadre de l'Agenda 2000 (+6% de la référence nationale, soit +600 000 tonnes).

Dans le bassin « Italie Nord », les 47 700 exploitations laitières (dont 10 500 sont localisées en Lombardie, 9 500 en Emilie-Romagne, 9 300 en Vénétie et 7 200 en Haut-Adige) ne représentent que 13% de l'ensemble des exploitations agricoles. Avec une dimension importante par rapport aux exploitations situées dans les autres bassins de production du Sud de l'Union (192 300 kg de lait et 27 hectares), elles bénéficient d'un rendement laitier comparable à la moyenne communautaire (6 170 kg par vache et par an). Ce dernier a rapidement progressé du fait de la restructuration intervenue, d'une très forte « holsteinisation » du cheptel laitier, du développement des suivis techniques (contrôle laitier) et du recours à une génétique animale importée de pays étrangers (Institut de l'Elevage, 2001c). Ces exploitations sont intensives dans l'utilisation des surfaces fourragères (2,22 UGB herbivores par hectare), notamment dans la plaine du Pô où la culture irriguée de maïs fourrage est souvent pratiquée (27% des exploitations laitières ont plus de 30% de maïs fourrage dans leur surface fourragère). Le coût en aliments par UGB herbivore est le plus élevé parmi les 27 bassins de production identifiés.

Avec un capital d'exploitation important (1,5 fois la moyenne communautaire), les exploitations d'Italie du Nord ont une très forte efficacité productive (le ratio « valeur ajoutée brute / production agricole » est en effet de 49%). Cela s'explique essentiellement par un prix du lait parmi les plus élevé de l'Union européenne, ce prix étant obtenu par la situation chronique de sous-approvisionnement, mais également grâce aux stratégies développées (recherche de valeur ajoutée) par les entreprises agro-alimentaires italiennes de transformation du lait. Très peu endettées et faiblement dépendantes des aides directes (celles-ci représentent seulement 14% du résultat courant), les exploitations laitières de ce bassin dégagent un résultat courant par emploi familial (22 100 euros) supérieur de 35% à la moyenne communautaire. Il existe cependant une forte hétérogénéité de situation entre les unités intensives de la plaine du Pô et celles extensives et pluri-actives des régions de montagne (Haut-Adige, Trentin et Val d'Aoste).

Dans le bassin « Italie-Autres », les 24 300 exploitations laitières assurent seulement 17% de la production laitière nationale. Ce bassin regroupe à la fois des micro-structures aux productions agricoles diversifiées et quelques élevages intensifs de dimension importante (6% des exploitations laitières produisent plus de 200 000 kg de lait par an). Avec un ratio d'efficacité productive record à l'échelle communautaire (54%), ces unités laitières, globalement peu aidées et faiblement endettées, dégagent un résultat courant par emploi très légèrement supérieur à la moyenne communautaire. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la densité laitière au km^2 est faible (ce qui a pour effet d'accroître les coûts de collecte pour les industries d'aval) et que la taille des structures ne permet pas véritablement d'envisager une réduction des coûts de production *via* des économies d'échelle.

Maintenue dans une situation de sous-approvisionnement, l'Italie est, avec les trois autres membres du « Club de Londres » (Danemark, Royaume-Uni et Suède), favorable au démantèlement des quotas laitiers. Reprenant à son compte les thèses libérales, le gouvernement italien considère que les quotas laitiers sont administrativement complexes à gérer (même si cette gestion est, depuis la campagne 1999-2000, assurée par les régions), qu'ils entravent la compétitivité des entreprises agro-alimentaires et qu'ils privent l'Italie d'une éventuelle reconquête interne du marché des produits laitiers (Iotti et Setti, 1993). Cette option gouvernementale (qui reflète d'ailleurs probablement plus la position des grands producteurs intensifs de la plaine du Pô que celle des petits producteurs de montagne) est, contrairement à de nombreux autres pays européens, facilitée par le fait que le secteur laitier n'occupe qu'une faible part du territoire national (15% de la surface agricole utile) et de l'emploi agricole (11%). Même si l'Italie est déficitaire en produits laitiers, il est fort probable qu'une suppression des quotas soit accompagnée d'une baisse parallèle du prix du lait. Celle-ci serait alors économiquement peu supportable pour l'ensemble des petites structures où l'obtention d'un bon prix du lait constitue actuellement l'élément central de leur pérennité. La position du gouvernement italien sur le dossier des quotas laitiers est également stratégique face à la position française et allemande. Ainsi, en contrepartie d'une acceptation d'une poursuite du contingentement de l'offre au niveau communautaire, l'Italie a déjà obtenu plusieurs hausses de sa référence laitière.

Tableau 3-67 : Caractéristiques des exploitations laitières italiennes, espagnoles, portugaises et grecques

	Italie			Espagne			Portugal	Grèce
	Nord	**Autres**	**Total**	**Nord**	**Autres**	**Total**		
Nombre d'exploitations	47 700	24 300	72 100	39 600	12 000	51 700	14 800	5 500
Unité de travail agricole	2,13	1,63	1,96	1,41	1,43	1,42	1,80	1,78
- UTA salariées	0,15	0,11	0,14	0,02	0,14	0,04	0,27	0,18
Marge brute standard (UDE)	32	18	27	12	35	17	20	12
Superficie agricole utile (ha)	27	21	25	12	36	18	17	12
- SFP (ha)	22	14	19	12	12	12	13	2
- SCOP y compris jachère (ha)	4	5	5	0	22	5	1	9
UGB herbivores	49	31	43	26	50	32	29	23
Vaches laitières	31	19	27	19	35	22	20	15
Production laitière (kg/an)	192 300	76 300	153 100	97 200	196 300	120 300	109 000	63 400
Chargement par ha SFP	2,22	2,24	2,23	2,22	4,29	2,69	2,21	12,49
Rendement laitier (kg/an)	6 170	3 950	5 640	5 210	5 650	5 370	5 490	4 180
Production agricole (euros)	112 300	57 400	93 800	39 200	93 500	51 800	41 000	37 200
* Lait (%)	65%	56%	63%	70%	60%	65%	73%	56%
VAB/Production (%)	49%	54%	50%	45%	47%	45%	33%	40%
EBE/UTAF (euros)	27 700	21 900	26 100	12 800	36 800	18 100	10 400	12 100
Résultat par UTAF (euros)	22 100	18 500	21 100	10 900	31 100	15 400	7 000	10 100
Aides directes (euros)	6 300	3 700	5 400	700	5 500	1 800	3 800	5 400
Aides directes/UTA (euros)	2 900	2 200	2 700	500	3 800	1 200	2 100	3 100
Aides directes/ha SAU (euros)	228	177	214	53	153	100	223	467
Aides directes/Résultat (%)	14%	13%	14%	4%	14%	8%	36%	34%
Capital total (euros)	779 600	383 000	645 600	159 700	307 800	194 200	88 100	82 500
Capital / production agricole	6,9	6,7	6,9	4,1	3,3	3,7	2,2	2,2
Taux d'endettement	2%	1%	1%	4%	5%	4%	9%	3%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'Espagne, monarchie parlementaire divisée en dix-sept communautés autonomes, regroupe 39,3 millions d'habitants pour une superficie totale de 504 700 km^2 (dont 57% de surface agricole utile). Sur le plan agricole, ce pays compte un nombre encore très important d'emplois (7,4% de la population active) et d'exploitations (615 600 unités professionnelles), malgré la forte restructuration observée depuis l'intégration de l'Espagne dans l'Union européenne en 1986 (Lopez, 2001). Comme dans la majorité des pays méditerranéens, les productions végétales (légumes, fruits, céréales) et les cultures permanentes (viticulture, vergers, oliviers) occupent une large part du territoire et contribuent fortement à la production agricole finale. Du fait des exportations importantes de fruits, de légumes, de vins et d'huile d'olive, l'Espagne présente une balance commerciale agro-alimentaire positive (+1,3 milliards d'euros), malgré un déficit en production laitière (-390 millions d'euros). Les quotas laitiers, instaurés dans ce pays en 1993 (après une période de transition suite à l'adhésion), ne traduisent pas vraiment le niveau interne de production, tant les dépassements de la référence furent réguliers au cours des années quatre-vingt-dix (Calcedo-Ordonez, 1986 et 2002). Avec un cheptel d'environ 1,1 millions de vaches laitières et 51 700 exploitations laitières professionnelles, l'Espagne bénéficie d'un quota de 5,5 millions de tonnes (soit 4,5% de l'offre communautaire ou 140 kg par habitant et 10 900 kg par km^2). Cette référence devrait progresser de 550 000 tonnes suite aux mesures décidées dans le cadre de l'Agenda 2000.

Dans le bassin « Espagne-Nord », les 39 600 exploitations laitières (dont 22 600 sont localisées en Galice, 9 500 en Asturies et 5 300 en Cantabrie) assurent près des deux tiers de la production nationale de lait. Si les exploitations laitières jouent un rôle territorial (5% de la superficie agricole) et social (9% des emplois agricoles) globalement limité en Espagne, cette situation ne se vérifie pas dans ce bassin de production (40% de la surface agricole et 52 % des emplois). Les exploitations laitières mobilisent, ici, peu de main-d'œuvre (1,41 UTA en moyenne, dont seulement 1% d'emplois salariés) et disposent d'une dimension très faible comparativement aux pays nordiques (seulement 97 200 kg de production laitière annuelle et 12 hectares). Cette observation doit cependant être prise avec prudence car sont intégrées dans ce groupe des unités très modestes, ne correspondant pas véritablement au schéma classique des exploitations familiales professionnelles (68% des exploitations laitières produisent moins de 100 000 kg de lait par an). Les vaches laitières présentent un rendement laitier inférieur à la moyenne communautaire (5 210 kg), mais celui-ci progresse rapidement pour des raisons semblables à celles exposées pour l'Italie. Les systèmes de production mis en œuvre sont généralement intensifs (2,2 UGB herbivores par hectare de surface fourragère) et font appel à un achat massif d'aliments concentrés (mais aussi parfois d'aliments grossiers). Très spécialisées pour l'activité laitière (70% de la valeur de la production agricole), ces exploitations ont une efficacité productive (45%) inférieure à celles des unités italiennes, et ce notamment du fait d'un prix du lait nettement moins rémunérateur (Institut de l'Elevage, 2001a). Avec une surface de grandes cultures quasiment nulle et peu de bovins mâles, elles ne perçoivent qu'un très faible montant d'aides directes (700 euros, soit l'équivalent de 4% du résultat courant). Au final, ces exploitations dégagent un EBE et un résultat courant par emploi parmi les plus faibles de l'Union européenne.

Dans le bassin « Espagne-Autres », les exploitations laitières (12 000 unités dont 6 700 sont localisées en Castille-Léon et 2 300 en Catalogne) jouent un rôle territorial et social nettement plus marginal que dans les zones laitières traditionnelles de Galice ou de Cantabrie. Avec 196 300 kg de lait par exploitation et 36 hectares, elles ont une dimension nettement plus grande (16% d'entre elles s'étendent même sur plus de 100 hectares). Fortement diversifiées vers les activités de grandes cultures (lesquelles représentent près des deux tiers de l'assolement), ces exploitations sont également très intensives (achat d'aliments concentrés, culture de maïs fourrage irrigué…), à un point tel que le critère de chargement n'est, d'une certaine manière, plus significatif. Il est à noter cependant que ces niveaux élevés d'intensification sont, sur le plan environnemental, moins problématiques dans les zones de grandes cultures de Castille-Léon que dans celles (comme en Catalogne) de production porcine. Ces exploitations laitières ont une meilleure efficacité productive (47%) que les unités localisées au Nord du pays. Cette situation pourrait résulter, pour une part, d'un prix du lait plus élevé dans les grandes structures, et ce du fait de l'octroi, par les laiteries, de primes à la quantité. Peu endettées mais plus aidées que les unités du Nord du fait des productions céréalières associées, elles ont résultat courant par emploi près de deux fois supérieur à la moyenne communautaire. En outre, le montant du capital d'exploitation représente l'équivalent de 3,3 fois la production agricole annuelle, soit un ratio nettement plus faible qu'en Italie du Nord (6,9 fois).

Dans les négociations au Conseil européen sur l'avenir de l'OCM lait, l'Espagne s'attache d'abord a faire valoir sa position de déficitaire en produits laitiers pour demander des augmentations de sa quantité globale garantie (Delorme, 1998). Sur la question de l'avenir des quotas, l'Espagne est moins clairement affirmée que l'Italie, comme le montre sa non adhésion au « Club de Londres ». Les producteurs de lait espagnols craignent, en effet, qu'une suppression des quotas laitiers ne s'accompagne d'une baisse préjudiciable des prix. Ce risque est jugé d'autant plus grand que : le nombre de petites structures économiquement fragiles est encore important ; la restructuration des dernières années s'est soldée par des coûts élevés d'acquisition des droits à produire (les droits à produire représentent, en moyenne nationale, 21% de la valeur des capitaux fixes) ; le prix du lait est déjà modeste pour un pays déficitaire ; l'organisation collective des producteurs (interprofession) est loin d'être aussi avancée que dans d'autres Etats membres. Les industriels pourraient, quant à eux, voir dans le démantèlement des quotas un moyen d'accélérer la restructuration en cours et, donc, de bénéficier d'une réduction des coûts d'approvisionnement et d'une amélioration de la qualité du lait. Dans un pays où le niveau de consommation en produits laitiers par habitant et par an (190 kg) reste très en retrait par rapport à la moyenne communautaire (323 kg), les industriels espèrent également relancer de la consommation *via* une éventuelle baisse du prix du lait.

Le Portugal regroupe 9,8 millions d'habitants sur un territoire de 92 000 km^2. Constituée d'un nombre important de petites exploitations agricoles familiales, l'agriculture portugaise occupe 43% du territoire pour 12% de la population active. Malgré des exportations importantes de vins, ce pays connaît un solde commercial déficitaire en produits agroalimentaires (-2,7 milliards d'euros), ce déficit provenant cependant peu du secteur laitier. Faibles consommateurs de lait (200 kg par habitant et par an), les portugais bénéficient d'un quota laitier de seulement 1,9 millions de tonnes, soit 1,6% de l'offre communautaire (ou 195 kg par habitant et 20 600 kg par km^2). Avec un cheptel de 340 000 vaches laitières, le Portugal est favorable au maintien du régime des quotas laitiers. Ce pays compte 14 700 exploitations productrices de lait, lesquelles ne représentent que 2% des exploitations agricoles du pays et 7% des surfaces agricoles. De faible dimension (109 000 kg de lait et 17 hectares), ces unités se trouvent essentiellement dans les régions Entre-Douro-Minho et Açores-Madère. Avec une moindre efficacité productive que les unités espagnoles de Galice, elles dégagent le plus faible résultat courant moyen par emploi (7 000 euros) parmi les différents bassins de production étudiés.

La Grèce compte 10,9 millions d'habitants pour une superficie de 131 900 km^2, dont 38% de superficie agricole utile. L'agriculture réalise 7% du produit intérieur brut, emploie 17% de la population active et compte 509 500 exploitations agricoles dites « professionnelles ». Les productions végétales (olives, légumes frais, plantes textiles) dominent très largement la production agricole finale, le secteur de l'élevage étant surtout constitué de caprins et, dans une moindre mesure, d'ovins. Avec un quota laitier de seulement 0,6 millions de tonnes (soit 0,5% de l'offre communautaire ou 55 kg par habitant et 4 500 kg par km^2), un faible niveau de consommation (207 kg par habitant et par an) et seulement 5 500 exploitations laitières (soit 1% du total), la Grèce est déficitaire en lait (-350 millions d'euros de solde commercial). Les exploitations ont, en moyenne, 12 hectares et 63 400 kg de lait (Bollas, 1998).

Ce troisième volet et, plus globalement, la troisième partie offrent l'opportunité de mieux appréhender la forte diversité des exploitations laitières européennes selon 27 bassins de production. Cette analyse permet ainsi de se forger sa propre opinion quant à la réalité structurelle, économique et financière des exploitations laitières et, également, d'anticiper sur leur capacité à affronter une éventuelle libéralisation du secteur.

Comme toute photographie prise à un instant donné, cette analyse principalement quantitative résistera probablement mal à l'épreuve du temps. Il serait néanmoins erroné de considérer que les grandes tendances observées ici ne soient pas structurantes des débats qui ne manqueront pas d'avoir lieu entre les Etats membres sur l'évolution de l'OCM lait et produits laitiers. Bien qu'évidemment assez sommaire pour celui qui s'intéresse aux dynamiques des systèmes productifs laitiers de certaines zones spécifiques, cette étude a pour vocation première de couvrir, dans une approche comparative, l'ensemble du territoire européen. Elle semble d'autant plus justifiée que les analyses économiques portant sur le secteur laitier concernent plus fréquemment les questions relatives aux marchés (impact de la baisse des prix sur le niveau de consommation, conséquences d'une modification des droits de douane ou des restitutions aux exportations, effet d'une suppression du contingentement de l'offre) que celles relatives aux exploitations productrices de lait.

Pour compléter ce travail, il serait évidemment très intéressant de développer une analyse prospective du secteur productif laitier européen, tant sur le plan quantitatif (évolution du nombre de producteurs, des volumes produits par exploitation…) que qualitatif (évolution des systèmes de production ou du mode d'organisation du travail…). Une analyse aussi ambitieuse impliquerait un énergique travail pluridisciplinaire. Il est alors proposé, de façon beaucoup plus modeste, de limiter le champ de la prospective à quelques questions posées par l'évolution récente de la politique agricole. Dans ce sens, la quatrième partie aborde principalement deux aspects : l'impact économique différencié de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières européennes et quelques éléments de réflexion sur la proposition de révision à mi-parcours de la PAC (propositions de la Commission européenne du 10 juillet 2002).

PARTIE 4 :

AGENDA 2000 ET REVISION A MI-PARCOURS DE LA PAC :

EVALUATION DES CONSEQUENCES ET ELEMENTS DE REFLEXION

4- L'AGENDA 2000 ET LA REVISION A MI-PARCOURS DE LA PAC : EVALUATION DES CONSEQUENCES ET ELEMENTS DE REFLEXION

Les exploitations laitières européennes, qui ne furent concernées que de manière indirecte par la réforme de la PAC de 1992 (*via* la modification des règlements communautaires relatifs aux OCM « Grandes cultures » et « Viande bovine »), sont désormais au cœur des préoccupations de la politique agricole. La réforme de l'OCM lait et produits laitiers, programmée pour les campagnes 2005-2008, constitue en effet l'une des décisions les plus innovantes - avec le renforcement de la subsidiarité (Marre, 1998) - de la réforme de la PAC dite de l'Agenda 2000. Ainsi, le secteur laitier connaîtra lui aussi prochainement une baisse des prix garantis partiellement compensée par l'octroi d'aides directes. Malgré une hausse de la référence laitière à l'échelle communautaire (+2,4%), ce changement inquiète la plupart des producteurs de lait, attachés à ce que la rémunération de leur travail provienne de la vente de leurs produits plutôt que de soutiens directs. Sur le plan économique et selon l'argumentaire développé par la Commission européenne, cette réorientation de l'OCM lait poursuit plusieurs objectifs : renforcer la compétitivité des produits laitiers européens sur le marché mondial dans un contexte où les négociations multilatérales conduisent à une diminution des restitutions aux exportations (Andrews, 1998) ; dynamiser la consommation intérieure de produits laitiers grâce à une baisse des prix ; faciliter l'intégration des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

Le premier volet de cette quatrième partie rappelle brièvement le contenu de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000. Il vise, ensuite, à évaluer l'impact économique potentiel des décisions adoptées pour les exploitations laitières européennes (en termes d'évolution des revenus et de montée en puissance des aides directes). Cette étape implique la simulation, à structures et productivités constantes et à l'horizon 2008, des effets de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 sur les données individuelles du RICA européen de 1999. L'analyse des effets différenciés de cette réforme est enfin appréhendée grâce à des grilles typologiques permettant de répartir les exploitations laitières selon leur type de production et leur niveau de performance économique. Cette analyse des effets de la réforme, bien qu'elle soit précise sur le plan quantitatif, ne couvre qu'une partie des nombreuses questions soulevées (adaptation des systèmes productifs, changements dans la perception du métier…).

Le second volet de cette quatrième partie apporte quelques éléments de réflexion par rapport à la proposition de révision à mi-parcours de la PAC (propositions Fishler de juillet 2002 et de janvier 2003). Ce volet traite ainsi : des effets différenciés d'une baisse du prix du lait partiellement compensée (pour discuter des quatre options initialement suggérées en juillet 2002, puis de l'option retenue en janvier 2003) ; de l'impact du dispositif de modulation (juillet 2002 et janvier 2003) proposé en termes de nombre d'exploitations concernées et de prélèvements budgétaires effectués ; du découplage des soutiens publics (mais de façon partielle et principalement qualitative).

PARTIE 4-1 :

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 :

Eléments de réflexion pour les exploitations laitières

4-1- La réforme de la PAC de l'Agenda 2000

Ce premier volet est consacré à la réforme de la PAC de l'Agenda 2000. Après un rapide rappel du contenu de cette réforme, la méthode de simulation utilisée à partir des données du RICA européen est présentée. Sur la base des résultats de cette simulation, ce volet s'intéresse ensuite aux effets différenciés de la réforme (évolution des soldes intermédiaires de gestion : production agricole, consommations intermédiaires, valeur ajoutée brute, aides directes, EBE et résultat courant) pour différentes catégories d'exploitations laitières. Ainsi, pour chaque bassin de production, des analyses sont conduites en fonction de la typologie SEB2[42] et d'une méthode de classification des exploitations selon leur niveau de performance économique.

4-1-1- Le contenu de la réforme (Agenda 2000)

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne sont parvenus, lors du Conseil européen de Berlin (mars 1999), à un accord global sur l'Agenda 2000. Cet accord concerne les perspectives budgétaires de l'Union européenne pour la période 2000-2006, l'adhésion prochaine de nouveaux pays candidats, la réforme des fonds structurels et une nouvelle réforme de la PAC (Conseil européen, 1999).

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 poursuit plusieurs objectifs jugés prioritaires (Encadré 4-1) et prévoit une révision du mode de fonctionnement des OCM. Elle s'appuie sur une nouvelle baisse des prix institutionnels, compensée partiellement par une augmentation des paiements directs aux exploitations agricoles (c'est-à-dire un approfondissement et une extension de la réforme de mai 1992). Elle s'inscrit dans la logique des analyses économiques et des recommandations développées par les organismes internationaux (OCDE) qui considèrent que le marché doit jouer un rôle accru dans l'orientation des productions agricoles et demandent donc une diminution des soutiens publics. Elle est également justifiée, selon les experts de la Commission, pour préparer les futures négociations multilatérales (réduction du soutien interne, des restitutions aux exportations et des droits de douane) et adapter la PAC avant l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale.

La réforme de la PAC, présentée dans les règlements du Conseil européen du 17 mai 1999 (règlements n°1251 à 1259), prévoit l'application de nouvelles mesures pour les cultures arables, la viande bovine, le lait et le vin (Ledent, Burny, 2002). Elle renforce les dispositions relatives au développement rural et permet, via un règlement horizontal (articles 3 et 4), la mise en œuvre par les Etats membres (au titre de la subsidiarité) d'une modulation et d'une conditionnalité environnementale des paiements compensatoires de la PAC. Du fait de leur diversification, les exploitations laitières européennes sont donc, pour une large part d'entre elles, concernées non seulement par la réforme de l'OCM lait, mais également par l'ensemble des mesures envisagées.

---

[42] La définition de la typologie SEB2 est présentée dans la Partie 3-1.

- ***Le secteur des cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux, jachères)***

Dans le secteur des grandes cultures, la réforme de l'Agenda 2000 s'inscrit dans la continuité des dispositifs instaurés en 1992. Elle prévoit ainsi une nouvelle baisse du prix d'intervention des céréales de 15% en deux étapes entre 2000 et 2002, celle-ci intervenant après la baisse de 35% pratiquée entre les campagnes 1992-1993 et 1994-1995.

Cette baisse du prix d'intervention est partiellement compensée (à hauteur de 50%) par une revalorisation des aides directes octroyées à l'hectare[43]. Le taux d'indemnisation passe ainsi de 54,34 à 63 euros par tonne de céréales, soit une progression d'environ 16% du montant de l'aide à l'hectare. Les céréales destinées à l'alimentation du cheptel (y compris le maïs fourrage) sont également éligibles à cette revalorisation, alors qu'elles ne subissent pas la baisse des prix d'intervention. Face aux pressions externes exercées lors des négociations multilatérales sur la nécessité d'un renforcement du découplage des soutiens au sein de l'agriculture communautaire, la réforme de l'Agenda 2000 prévoit un alignement du montant des aides directes à l'hectare entre le différents types de cultures. Le taux d'indemnisation à la tonne est ainsi diminué pour les oléagineux (de 94,24 à 63 euros/tonne), la jachère (de 68,83 à 63 euros/tonne) et les protéagineux (de 78,49 à 72,50 euros/tonne).

La réforme de l'OCM grandes cultures se caractérise également par un maintien des majorations mensuelles (Garaulet, 1999), mais surtout par la poursuite de l'obligation de jachères pour les producteurs considérés comme professionnels (c'est-à-dire ceux pour lesquels la production de grandes cultures est supérieure à 92 tonnes sur la base de leur rendement de référence régional). Le taux du gel obligatoire est fixé pour la période 2000-2006 à 10%. Cet instrument de contrôle de l'offre permet, dans un contexte de relative stabilité des exportations européennes de céréales sur les marchés tiers, de réguler les volumes en interne et d'éviter ainsi une augmentation des stocks d'intervention, coûteuse pour l'Union européenne.

- ***Le secteur de la viande bovine***

La réforme de l'OCM viande bovine envisagée dans le cadre de l'Agenda 2000 s'inscrit, comme pour les grandes cultures, dans la continuité de la réforme précédente. Le prix de soutien du marché (2 780 euros/tonne) est ainsi réduit de 20% en trois étapes égales au cours de la période 2000-2003 (suite à une baisse de 15% entre 1993 et 1995). Dans un contexte où les viandes de porcs et de volailles pourraient bénéficier d'une baisse de leur coût de production (induite par la diminution du prix des céréales), la réduction du prix de la viande bovine vise d'abord à redonner une compétitivité interne à ce produit (et ainsi à éviter une baisse accélérée des niveaux de consommation).

---

[43] Dans une exploitation, le montant de l'aide directe par hectare est le produit entre un taux d'indemnisation à la tonne (fixé par le Conseil européen de façon uniforme pour tous les agriculteurs européens) et son rendement moyen de référence. Le rendement de référence est déterminé sur une base historique et de manière collective au sein d'une zone géographique donnée (la définition des zones géographiques constituant les plans de régionalisation).

Au 1er juillet 2002, le prix d'intervention de la viande bovine est remplacé par un prix de base pour le stockage privé (fixé à 2 224 euros/tonne). L'aide au stockage privé est attribuée lorsque le prix moyen du marché communautaire est inférieur à 103% du prix de base. A cette même date, un système d'intervention est mis en place. Lorsque, dans un Etat membre ou l'une de ses régions, le prix moyen du marché pour les taureaux et les bœufs est inférieur à 1 560 euros/tonne, des adjudications d'achat sont organisées par la Commission.

La baisse du prix d'intervention est compensée partiellement par une revalorisation des primes animales existantes, l'augmentation du complément extensif, l'instauration d'une prime à l'abattage et le versement d'une enveloppe financière aux Etats membres (fonds de flexibilité). Le taux de compensation peut cependant être proche de 100% pour certains systèmes bovins-viande extensifs.

- La Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) est revalorisée de 55 euros (de 145 euros en 1999 à 200 euros à partir de 2002). Le complément national, qui peut être accordé par les Etats, est relevé à 50 euros. Les droits à la PMTVA peuvent être utilisés pour des génisses jusqu'à concurrence de 20% dans la même exploitation. Les producteurs de lait de plus de 120 000 kg de lait peuvent désormais prétendre à la PMTVA, à condition de bénéficier d'une allocation de droits à primes.

- La Prime Spéciale aux Bovins Mâles (PSBM) est portée en trois étapes à 210 euros par tête pour les taureaux (contre 135 euros en 1999). La prime pour les bœufs, versée en deux tranches équivalentes, est portée à 150 euros par tête et par versement (contre 109 euros en 1999). La PSBM continue à être attribuée dans le cadre de plafonds régionaux et non pas individuels. Le nombre total d'animaux pouvant bénéficier des primes reste limité aux conditions actuelles de chargement (2 UGB par hectare de superficie fourragère).

- Les modalités d'octroi du complément extensif sont révisées par une modification de la méthode de calcul du chargement (l'ensemble des animaux présents est pris en compte et non plus les seuls animaux primés), ainsi qu'une modification des seuils et des montants forfaitaires (80 euros par tête quand le chargement est inférieur à 1,4 UGB/ha et 40 euros quand il est compris entre 1,4 et 1,8).

- Une prime à l'abattage est instaurée. Elle est de 80 euros pour les taureaux, les bœufs, les vaches (laitières et allaitantes) et les génisses de plus de huit mois, et de 50 euros pour les veaux (âgés entre 1 et 7 mois pour un poids de carcasse inférieur à 160 kg).

- Une enveloppe financière de crédits communautaires (493 millions d'euros par an à partir de 2002), dite « fonds de flexibilité », est répartie entre les 15 Etats membres. Elle permet aux Etats de soutenir certaines catégories de bovins ou d'abonder les primes existantes, et ce afin de remédier aux différences régionales dans les pratiques et les conditions de production.

- ***Le secteur du lait et des produits laitiers***

Dans le secteur laitier, la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 constitue une véritable rupture, de même ampleur que celle vécue, dix ans plus tôt, par les producteurs de grandes cultures et de viande bovine. La logique qui sera mise en œuvre entre 2005 et 2008 est peu éloignée de celle imaginée dès juillet 1991 par le commissaire MacSharry dans son texte initiateur de la réforme de la PAC de 1992 (baisse de prix compensée par le versement d'une aide directe à la vache laitière, conditionnée au respect de seuils de chargement). Cela rappelle que les instruments de politique agricole mobilisables sont souvent assez limités (ajustement par les prix, ajustement par les volumes ou dispositif hybride entre ces deux options).

La réforme à venir du secteur laitier européen se caractérise par une baisse du prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre de 15% en trois tranches égales à partir de la campagne 2005-2006 (Tableau 4-1). Cette baisse de prix est partiellement compensée (à hauteur de 55% à 60%) par l'octroi d'une aide directe, calée sur la référence laitière individuelle (à raison de 17,24 euros par tonne de quota à compter de 2007-2008). Outre ces crédits communautaires, les Etats membres bénéficient, de plus, d'une enveloppe financière spécifique pour le secteur laitier (902 millions d'euros par an à partir de 2007 pour les 15 Etats membres), dont ils ont la liberté du mode de répartition (jusqu'à concurrence de certains plafonds fixés à la tonne de quota ou à l'hectare pour éviter le risque de distorsion de concurrence). Dans l'hypothèse où ces crédits complémentaires seraient attribués sur la base du quota (comme cela est envisagé dans la simulation), un versement supplémentaire moyen de 7,4 euros par tonne serait réalisé (soit un total de 24,6 euros par tonne).

Tableau 4-1 : Les mesures de l'Agenda 2000 pour l'OCM lait et produits laitiers

	2000 / 2005	2005 / 2006	2006 / 2007	2007 / 2008
Prix d'intervention ou prix indicatif par 100kg (en euros)				
Beurre (prix d'intervention)	328,20	311,79	295,38	278,97
Lait écrémé en poudre (prix d'intervention)	205,52	195,24	184,97	174,69
Lait à 3,7% de MG, rendu laiterie (prix indicatif) [44]	30,98	29,23	27,47	25,72
Paiements directs aux producteurs				
Aides communautaires / tonne de quota (euros)		5,75	11,49	17,24
Enveloppes nationales – UE (millions d'euros)		303,6	607,2	902,6
Montant maximal autorisé des aides directes + Supplément national				
En euros par tonne de quota		13,9	27,8	41,7
En euros par hectare		350		

Sources : Commission européenne

[44] Prix indicatif pour le lait rendu laiterie contenant 3,7% de matières grasses. C'est le prix que l'on tend à assurer pour la totalité du lait vendu par les producteurs au cours de la campagne laitière sur le marché intérieur et extérieur.

La réforme de l'Agenda 2000 prévoit également une prorogation du régime des quotas laitiers jusqu'à la campagne 2007-2008. Celle-ci est accompagnée d'une augmentation de la référence laitière européenne d'environ 2,4% d'ici 2008, avec un traitement différencié selon les Etats membres. Ainsi, une augmentation spécifique de quota est accordée en deux tranches inégales (2000-2001 et 2001-2002) pour cinq Etats membres : 600 000 tonnes en Italie, 550 000 tonnes en Espagne, 150 000 tonnes en Irlande, 70 000 tonnes en Grèce et 19 700 tonnes en Irlande du Nord. Dans les autres Etats membres, les quotas laitiers sont majorés de 1,5% en trois tranches à partir de 2005-2006.

- ***Le règlement horizontal et le développement rural***

Le changement des mécanismes d'intervention dans les principales OCM ne doit pas masquer trois nouveautés importantes de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 :

a) Le développement rural[45]. Devenu le deuxième pilier de la PAC, le développement rural s'articule autour d'un ensemble de mesures, notamment : les aides à l'investissement (modernisation des exploitations agricoles, amélioration et rationalisation de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles) ; les aides destinées à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ; le soutien à la formation ; les aides liées à la préretraite ; les indemnités compensatoires de handicaps naturels (octroyées à l'hectare en fonction de la localisation de l'exploitation) ; les mesures agri-environnementales. Du fait de leur rôle important dans l'occupation du territoire, y compris en zones rurales défavorisées, les exploitations laitières semblent bien positionnées pour capter des crédits relevant du développement rural.

b) La modulation des aides directes. L'article 4 du règlement horizontal permet aux Etats membres de mettre en œuvre un dispositif de modulation des paiements compensatoires sur la base de trois critères : le montant des aides directes versées par exploitation, l'emploi et la marge brute standard. Les prélèvements budgétaires effectués (plafonnés au maximum à 20% des crédits dus par exploitation) peuvent être restitués aux Etats membres *via* les mesures du développement rural. Cela implique néanmoins que ces Etats acceptent de cofinancer une partie des nouvelles mesures (règles de cofinancement). La modulation, mise en œuvre dans plusieurs Etats membres (dont au Royaume-Uni et, jusqu'en 2002, en France) concerne, pour le moment, peu les exploitations laitières (Chatellier, Kleinhanss, 2002). Les actions menées en France avec les Contrats Territoriaux d'Exploitation montrent que ces exploitations sont, en revanche, assez favorisées par les crédits issus du développement rural.

---

[45] La nouvelle politique de développement rural repose sur deux grands principes : la décentralisation des responsabilités et la flexibilité. Il appartient donc aux Etats membres de soumettre des propositions de programmes de développement rural. Les plans sont élaborés par les autorités nationales compétentes, désignées par les Etats membres, et sont ensuite soumis à la Commission.

c) La conditionnalité environnementale. L'article 3 du règlement horizontal donne la possibilité aux Etats membres de conditionner le versement d'une partie des paiements directs au respect de normes environnementales, définies localement. La mise en application de ces mesures est actuellement très hétérogène selon les Etats membres. Elle ne concerne pas vraiment le secteur laitier qui est, pour le moment encore, peu concerné par les paiements compensatoires.

La réforme de la PAC envisagée dans le cadre de l'Agenda 2000 constitue donc un tournant très important pour les exploitations laitières européennes. Préservées de la logique de baisse des prix au cours des dernières décennies, ces exploitations vont prochainement connaître, après la mise en œuvre des quotas laitiers en 1984, un deuxième changement fondamental. Cette rupture, qui a par ailleurs pour objectif de mieux prendre en considération le caractère multifonctionnel des exploitations agricoles, suscite de nombreuses interrogations, tant au sein des pouvoirs publics que de la communauté scientifique et des organisations professionnelles agricoles (Kroll, 1998).

Aussi, cette étude se limitera à répondre à deux questions principales : quel sera l'impact de la réforme sur la montée en puissance des aides directes dans les différentes catégories d'exploitations laitières européennes ? En quoi la compensation partielle des baisses de prix provoquera une potentielle baisse du revenu des producteurs laitiers, notamment pour les moins performants d'entre eux ?

4-1-2- La méthode de simulation des effets de l'Agenda 2000

Pour analyser les conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations agricoles (dont les exploitations laitières), une simulation des principales mesures de l'accord de Berlin est réalisée à partir des données individuelles du RICA européen (Chatellier, Colson, Daniel, 2002). Cette simulation s'appuie sur la situation de référence de 1999 pour obtenir une situation projetée à l'horizon 2008, c'est-à-dire au terme de l'application de la réforme de l'OCM lait. Elle évalue donc, pour chaque exploitation de la base de données, l'évolution de la production agricole (exprimée en valeur), des aides directes et de certaines charges. Réalisée à structures et productivités constantes, une éventuelle adaptation des systèmes techniques face aux mesures proposées (modification de l'assolement, optimisation du chargement…) n'a pas été prise en compte dans ce travail. De même, d'éventuels gains de productivité du travail (liés à la restructuration des exploitations) ou une amélioration de l'efficacité productive n'ont pas été intégrés. Si des hypothèses peuvent être formulées quant à la productivité du travail, il semble, en revanche, beaucoup plus hasardeux de prévoir, pour chaque exploitation, l'évolution dans le temps du ratio d'efficacité productive. Une telle initiative impliquerait d'anticiper sur l'évolution des rendements, du coût unitaire des consommations intermédiaires (semences, engrais, aliments, phytosanitaires…) et des conditions techniques de production.

Cette simulation doit donc s'interpréter comme une analyse des effets mécaniques du choc économique provoqué par la réforme[46]. Elle vise ainsi à isoler l'effet spécifique de la réforme des évolutions de structures qui auront lieu (avec ou sans la réforme). Une analyse croisant le choc économique de la réforme et l'adaptation induite des exploitations est toujours beaucoup plus modérée sur le plan de l'évolution des revenus (elle est aussi souvent plus proche de la réalité observée). Elle place néanmoins la restructuration et l'évolution des gains de productivité comme des conditions *sine qua non* au maintien du niveau initial de revenu. Or, d'ici 2008, toutes les exploitations agricoles ne seront pas égales pour ces facteurs. Ne prenant pas en compte les évolutions de structures, la simulation réalisée met donc en évidence, du fait du principe de compensation partielle des baisses de prix, des diminutions de revenus vraisemblablement plus fortes que celles qui seront réellement observées. De même, le montant d'aides directes par exploitation et par emploi sera, à l'horizon 2008, plus élevé que celui simulé « toutes choses égales par ailleurs ». Le taux de dépendance à l'égard des aides directes (mesuré par les ratios « aides directes / hectare », « aides directes / EBE » ou « aides directes / résultat courant ») s'établira, quant à lui, à un niveau voisin des valeurs estimées. L'augmentation de la taille des structures s'accompagne, en effet, très souvent d'une amélioration des revenus, mais elle se manifeste aussi par une progression parallèle des montants perçus d'aides directes.

La simulation des effets de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 considère, par ailleurs, que la baisse du prix d'intervention se répercutera intégralement sur le prix de marché. Cet ajustement entre le prix d'intervention et le prix de marché se vérifie assez bien sur le long terme (cf grandes cultures et viande bovine), excepté pour certains produits agricoles démarqués pour lesquels le prix d'intervention n'est pas forcément directeur du prix de marché. Par ailleurs, la simulation n'intègre pas le principe de subsidiarité en matière de modulation et de conditionnalité environnementale des paiements compensatoires (articles 3 et 4 du règlement horizontal). Elle considère, enfin, une stabilité des montants d'aides directes provenant des fonds nationaux et régionaux. Pour les trois principales OCM, la simulation est conduite sur la base des hypothèses suivantes :

- Dans le secteur des grandes cultures, une baisse de prix de 15% est appliquée. Le poste « paiements compensatoires » de 1999 est distribué entre quatre catégories de cultures (céréales, maïs fourrage, oléagineux, protéagineux). Pour chacune de ces catégories, une revalorisation est ensuite effectuée, conformément au contenu de l'accord. Les aides directes relatives à la jachère, identifiées comme une variable RICA, sont également révisées. Pour intégrer l'effet de la baisse du prix des céréales, une diminution de 5% du coût des aliments concentrés pour herbivores a été prise en compte.

[46] Le programme de simulation des effets de la réforme de la PAC (Agenda 2000), écrit en langage SAS, est appliqué sur l'ensemble des exploitations agricoles de l'échantillon du RICA européen, et non pas sur les valeurs moyennes de groupes d'exploitations. Ceci permet ensuite, moyennant des grilles typologiques adaptées, d'apprécier de manière précise les effets différenciés de cette réforme.

- Dans le secteur de la viande bovine, une baisse de prix de 20% est appliquée. La revalorisation des différentes primes animales existantes (primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes, primes spéciales aux bovins mâles, complément extensif) et l'instauration de nouvelles primes (primes à l'abattage et enveloppes nationales) est difficile à estimer à partir du RICA européen. La nomenclature actuellement disponible pour les quinze Etats membres ne permet pas, en effet, d'envisager l'application d'un simple coefficient multiplicateur sur chacun des différents postes d'aides directes considérés. Aussi, le choix a été fait d'utiliser une voie détournée. Pour chaque exploitation agricole de l'échantillon, l'augmentation, entre 1999 et 2008, des aides directes relatives à l'OCM viande bovine a été calculée comme une certaine proportion de la baisse en valeur du produit bovin (liée à la réduction du prix de 20%). Cette proportion, qui traduit le taux de compensation de la baisse des prix, a été préalablement déterminée, pour différentes catégories d'exploitations, sur la base des résultats d'une simulation conduite sur le RICA français (ce dernier autorisant une simulation plus fine). Ainsi, le taux de compensation varie de 60% à 100% en fonction de la position de l'exploitation dans une grille typologique croisant les systèmes techniques (typologie GLS) et la classe de chargement PAC (moins de 1,4, de 1,4 à 2 et plus de 2 UGB par hectare de SFP)[47].

- Dans le secteur laitier, une baisse de prix de 15% est appliquée. Des paiements compensatoires sont instaurés sur la base du quota laitier de l'exploitation (17,24 euros d'aides directes communautaires par tonne + 7,4 euros d'aides directes nationales relevant des fonds de flexibilité par tonne). Ne pouvant anticiper sur les décisions nationales qui seront prises ultérieurement, le choix opéré conduit donc à attribuer les fonds de flexibilité par tonne de quota. Par ailleurs, la simulation prend en compte l'augmentation des quotas laitiers, différente selon les Etats membres (pour un pays donné, l'augmentation du quota est identique pour toutes les exploitations). Cela implique d'évaluer l'augmentation des produits commercialisés, mais également de comptabiliser des charges opérationnelles supplémentaires. La hausse de ces charges est calculée comme une certaine proportion de l'augmentation du produit lait, avec cependant une différenciation basée sur l'efficacité productive initiale de l'exploitation. Pour les unités avec un ratio « consommations intermédiaires / production agricole » inférieur à 33%, les charges supplémentaires sont estimées à 0,33 euro pour un euro de produit lait en plus. A l'opposé, ces charges sont estimées à 0,66 euro dans les unités bénéficiant d'un ratio « consommations intermédiaires / production agricole » supérieur à 66%. Le montant de ces charges varie linéairement de 0,33 à 0,66 euro entre les seuils de 33% et de 66%.

---

[47] Exemple : une exploitation agricole du système technique « Bovins-viande – Naisseur spécialisé » ayant un chargement compris entre 1,4 et 1,8 bénéficiera d'un supplément de primes animales 9 000 euros entre 1999 et 2008 si sa production de viande bovine était, en 1999, de 50 000 euros. Cette revalorisation de 9 000 euros est calculée de la façon suivante : 50 000 euros (production de viande bovine en 1999) * 0,2 (baisse du prix de la viande bovine entre 1999 et 2008) * 0,9 (taux de compensation). Dans la simulation effectuée, le taux de compensation appliqué pour chaque exploitation varie selon le système technique et le chargement. Il est ainsi, par exemple, de 60% pour une exploitation laitière intensive avec des taurillons.

4-1-3- L'impact de la réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les exploitations laitières

La présentation des résultats de la simulation est organisée en quatre étapes successives. La première montre que cette réforme de la PAC est principalement centrée sur les activités d'élevage et concerne ainsi fortement les exploitations laitières. La seconde s'intéresse à l'évolution des soldes intermédiaires de gestion des exploitations laitières européennes réparties selon les 27 bassins de production. La troisième porte sur l'impact différencié de la réforme en fonction des types d'exploitations laitières, identifiés par la typologie SEB2. La quatrième prend en compte le niveau initial de performance économique des exploitations laitières comme clé d'analyse des effets différenciés.

- ***L'impact global de la réforme de la PAC (Agenda 2000) sur l'agriculture européenne***

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 se traduit, toutes choses égales par ailleurs, par une baisse de la valeur de la production agricole estimée à 12 milliards d'euros entre 1999 et 2008 (soit -6%) pour l'ensemble des 3,8 millions d'exploitations agricoles professionnelles européennes (Tableau 4-2). Cette baisse de la production agricole provient pour 3,2 milliards d'euros du secteur des grandes cultures, pour 3,6 milliards d'euros du secteur de la viande bovine et pour 5,1 milliards d'euros du secteur laitier. Après un ajustement des consommations intermédiaires (lié à la hausse du quota laitier et à la baisse du prix des aliments concentrés pour herbivores), la valeur ajoutée brute globale de l'agriculture européenne recule de 11,9 milliards d'euros (soit –15%). L'augmentation des aides directes est, sur la même période, estimée à environ 7 milliards d'euros (soit +21%), dont 0,8 milliard au titre des grandes cultures, 2,9 milliards au titre de l'OCM viande bovine et 3,2 milliards au titre de l'OCM lait et produits laitiers. Cette hausse des aides directes n'étant pas suffisante pour compenser intégralement la baisse de prix, l'EBE diminue de 4,9 milliards d'euros (soit –5% par rapport à l'EBE ou –8% par rapport au résultat courant).

Tableau 4-2 : Impact global de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 sur l'agriculture européenne
- Evolution en millions d'euros et en % entre 1999 et 2008, toutes OTEX confondues -

	Evolution 1999 - 2008	
	Millions d'euros	**En %**
Variation de la production agricole totale	-12 020	-6%
- dont COP	*-3 220*	*-3%*
- dont viande bovine	*-3 640*	*-20%*
- dont lait et produits laitiers	*-5 160*	*-13%*
Variation de la valeur ajoutée brute	-11 970	-15%
Variation des aides directes	+7 020	+21%
- dont paiements compensatoires aux cultures	*+800*	*+4%*
- dont primes animales	*+2 950*	*+44%*
- dont aides directes liées au quota laitier	*+ 3 270*	*ns*
Variation de l'excédent brut d'exploitation	-4 950	-5%
Variation du résultat courant	-4 950	-8%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Cette même analyse, menée sur les seules exploitations laitières, montre que la diminution de la valeur de la production agricole devrait atteindre, à l'échelle communautaire, 7,4 milliards d'euros (soit -11%), dont 0,5 milliard au titre des grandes cultures, 1,8 milliards au titre de la viande bovine et 5,1 milliards au titre du lait[48]. Les exploitations laitières supportent ainsi, à elles seules, près de 62% du recul global de la production agricole européenne (Tableau 4-3). Elles enregistrent une perte moyenne de la valeur ajoutée brute de 31%. La hausse des aides directes est évaluée, quant à elle, à 4,8 milliards d'euros (soit +62% par rapport à l'enveloppe initiale), dont 0,3 milliard au titre des grandes cultures, 1,3 milliards au titre de la viande bovine et 3,2 milliards au titre du lait. La hausse des soutiens directs n'est cependant pas suffisante, à structures et productivités constantes, pour conserver les résultats économiques obtenus en 1999, lesquels enregistrent un déficit de 2,7 milliards d'euros (soit –9% de l'EBE ou –16% du résultat courant).

Tableau 4-3 : Impact global de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 sur le secteur laitier européen
- Evolution en millions d'euros et en % entre 1999 et 2008 -

	Evolution 1999 - 2008		Secteur laitier
	Millions d'euros	En %	/ Ensemble
Variation de la production agricole totale	-7 420	-11%	62%
- dont COP	-510	-5%	16%
- dont viande bovine	-1 770	-21%	49%
- dont lait et produits laitiers	-5 120	-13%	100%
Variation de la valeur ajoutée brute	-7 530	-31%	63%
Variation des aides directes	+4 850	+62%	69%
- dont paiements compensatoires aux cultures	+310	+8%	39%
- dont primes animales	+1 290	+96%	44%
- dont aides directes liées au quota laitier	+3 250	ns	100%
Variation de l'excédent brut d'exploitation	-2 680	-9%	54%
Variation du résultat courant	-2 680	-16%	54%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Comme évoqué précédemment, ces évolutions simulées du revenu (-5% pour les exploitations agricoles et -16% pour les exploitations laitières) ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prévisions d'évolution de revenu. Elles traduisent simplement le choc mécanique de la réforme, avant une éventuelle adaptation des exploitations. Il faut cependant noter qu'une exploitation laitière dont la structure (forte pression foncière, agriculteur jugé non prioritaire pour l'allocation de droits à produire supplémentaires…) ou l'efficacité productive (du fait, par exemple, d'un coût croissant des intrants) n'évolueraient pas, verrait, au terme de l'Agenda 2000, son revenu initial amputé de près de 16%.

[48] Malgré une baisse du prix du lait de 15%, la baisse de la valeur de la production laitière n'est, en moyenne, que de 13% du fait de l'augmentation parallèle de la référence laitière.

Les 632 600 exploitations laitières européennes occupent une place centrale dans la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 (Tableau 4-4). Elles supportent 62% de la baisse globale de la valeur de la production agricole et captent 69% de la revalorisation des aides directes (dont 39% des paiements compensatoires aux grandes cultures, 44% des primes animales liées à l'OCM bovine et 100% des aides directes liées au quota laitier).

Tableau 4-4 : Contribution des exploitations laitières à l'impact global de l'Agenda 2000 (en % du total)
– Pour les 27 bassins de production -

	Production agricole totale	Valeur ajoutée brute	Aides directes	Excédent brut d'exploitation
Finlande	74%	75%	72%	79%
Suède	71%	71%	72%	69%
Autriche	75%	75%	82%	63%
Irlande	68%	70%	66%	85%
Royaume-Uni	53%	54%	61%	43%
Royaume-Uni-Nord	56%	57%	53%	70%
Royaume-Uni-Centre	66%	67%	71%	60%
Royaume-Uni-Est	31%	31%	52%	19%
Danemark	72%	72%	77%	65%
Pays-Bas	91%	92%	90%	95%
Belgique + Lux.	70%	70%	70%	70%
Allemagne	79%	80%	84%	73%
Allemagne-Nord	77%	78%	85%	66%
Allemagne-Est	78%	78%	91%	68%
Allemagne-Ouest	76%	76%	77%	75%
Allemagne-Bavière	86%	87%	86%	88%
France	55%	55%	65%	44%
France-Nord BP	57%	57%	76%	41%
France-Centre	23%	23%	36%	16%
France-Ouest	82%	82%	84%	80%
France-Est	74%	75%	86%	62%
France-Massif Central	42%	42%	37%	64%
France-Sud Ouest	31%	31%	41%	22%
France-Sud Est	62%	62%	67%	56%
Italie	47%	51%	57%	44%
Italie-Nord	54%	58%	61%	54%
Italie-Autres	31%	34%	45%	26%
Espagne	27%	36%	49%	18%
Espagne-Nord	63%	72%	75%	62%
Espagne-Autres	16%	21%	33%	10%
Portugal	50%	50%	50%	51%
Grèce	14%	19%	31%	9%
Union européenne	**62%**	**63%**	**69%**	**54%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Du fait des écarts de spécialisation agricole, la contribution des exploitations laitières à l'impact de l'Agenda 2000 varie selon les bassins de production. Plus de 80% de la baisse globale de production agricole est le fait d'exploitations laitières aux Pays-Bas, en Bavière et dans l'Ouest de la France (Colson, Chatellier, 1999). Cette proportion est, en revanche, inférieure à 40% dans la plupart des bassins à forte vocation céréalière (Royaume-Uni Est, France–Centre, Espagne–Autres). Les différents soldes intermédiaires de gestion suivent les mêmes évolutions et les exploitations laitières captent plus de 70% de la revalorisation des aides directes dans quatorze bassins de production (Graphique 4-1).

- ***L'impact de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières européennes***

Suite à cette approche globale, il est proposé de mesurer l'impact de la réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les exploitations laitières européennes réparties selon 27 bassins de production (Tableau 4-5).

Tableau 4-5 : Impact de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 par exploitation laitière
– Pour les 27 bassins de production (évolution en % entre 1999 et 2008) -

	Production agricole totale	Valeur ajoutée brute	Aides directes	Excédent brut d'exploitation
Finlande	-13%	-54%	+15%	-6%
Suède	-12%	-44%	+43%	-10%
Autriche	-10%	-18%	+26%	-4%
Irlande	-13%	-39%	+102%	-9%
Royaume-Uni	-13%	-39%	+95%	-13%
Royaume-Uni-Nord	-13%	-38%	+133%	-12%
Royaume-Uni-Centre	-13%	-39%	+92%	-13%
Royaume-Uni-Est	-12%	-39%	+64%	-19%
Danemark	-12%	-31%	+78%	-11%
Pays-Bas	-11%	-27%	+613%	-10%
Belgique + Lux.	-11%	-26%	+81%	-7%
Allemagne	-11%	-33%	+45%	-10%
Allemagne-Nord	-12%	-36%	+103%	-10%
Allemagne-Est	-9%	-31%	+21%	-20%
Allemagne-Ouest	-11%	-34%	+55%	-8%
Allemagne-Bavière	-12%	-31%	+52%	-7%
France	-12%	-37%	+61%	-11%
France-Nord BP	-12%	-36%	+54%	-11%
France-Centre	-13%	-46%	+36%	-12%
France-Ouest	-12%	-36%	+82%	-10%
France-Est	-14%	-41%	+56%	-11%
France-Massif Central	-14%	-38%	+51%	-8%
France-Sud Ouest	-12%	-37%	+50%	-10%
France-Sud Est	-13%	-36%	+55%	-11%
Italie	-9%	-19%	+100%	-8%
Italie-Nord	-9%	-20%	+105%	-8%
Italie-Autres	-8%	-17%	+82%	-7%
Espagne	-7%	-21%	+222%	-4%
Espagne-Nord	-7%	-22%	+470%	-4%
Espagne-Autres	-7%	-21%	+124%	-5%
Portugal	-11%	-31%	+84%	-7%
Grèce	-7%	-24%	+49%	-5%
Union européenne	**-11%**	**-31%**	**+62%**	**-9%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La diminution de la valeur de la production agricole par exploitation laitière (-11% en moyenne communautaire) varie de -7% dans trois bassins d'Europe du Sud (Espagne-Nord, Espagne-Autres, Grèce) à -14% dans deux bassins français (France-Est, France-Massif Central).

La baisse plus modérée de la production agricole dans les bassins du Sud vient principalement du fait que ces zones bénéficient d'une augmentation spécifique de leur référence laitière entre 2000 et 2002 (+600 000 tonnes pour l'Italie, +550 000 tonnes pour l'Espagne et +70 000 tonnes pour la Grèce). En Allemagne de l'Est, la production agricole des exploitations laitières ne diminue que de 9% du fait d'une forte diversification des activités vers des produits non concernés par la baisse de prix (oléagineux, ovins, caprins, porcins, volailles…). Dans la plupart des autres bassins de production, la baisse moyenne de la production agricole est comprise entre 11% et 13%.

Concernant la valeur ajoutée brute (-31% en moyenne communautaire), les écarts observés sont particulièrement importants entre les bassins ayant initialement une forte efficacité productive (ratio « valeur ajoutée brute / production agricole ») comme l'Italie du Sud (-17%) ou l'Autriche (-18%) et les bassins avec une faible efficacité productive en 1999 comme la Finlande (-54%), la France–Centre (-46%) et la Suède (-44%).

Les aides directes augmentent de 62% par exploitation laitière au niveau européen. Les évolutions relatives selon les bassins viennent essentiellement de la taille de la référence laitière et du montant d'aides directes perçu initialement (Chatellier, Daniel, 2001). Ce dernier est étroitement lié au type de diversification au sein des exploitations laitières, à la dimension économique des ateliers associés ainsi qu'aux soutiens nationaux et régionaux accordés notamment dans le cadre du développement rural (voir Partie 3-2). L'augmentation relative des aides directes est ainsi assez faible en Finlande (+15%), en Allemagne de l'Est (+21%) et en Autriche (+26%). Elle est, en revanche, très élevée aux Pays-Bas (+613%), en Espagne du Nord (+470%) et, dans une moindre mesure, en Allemagne du Nord (+103%) ainsi qu'en Irlande (+102%). En France, l'augmentation des aides directes par exploitation laitière varie de +36% dans le Centre (où le montant initial était élevé du fait de la présence d'une surface développée de grandes cultures) à +82% dans l'Ouest (zone à forte spécialisation laitière avec peu de crédits liés au développement rural, contrairement au Sud-Est).

La suite de cette analyse au niveau de l'Excédent Brut d'Exploitation (–9% en moyenne communautaire) révèle un effet hétérogène de la réforme de la PAC (Graphique 4-2). L'impact mécanique de la réforme est d'autant plus préjudiciable que l'exploitation a : une forte proportion de grandes cultures dans son assolement (notamment d'oléagineux et de protéagineux, du fait de l'alignement du montant de l'aide directe par hectare avec les céréales) ; une faible efficacité productive, associée avec une production agricole importante (l'effet de la compensation partielle des baisses de prix est alors très pénalisant) ; un prix du lait élevé (la baisse de prix de 15% s'applique sur la valeur de production laitière alors que la compensation est déterminé sur les volumes produits). La diminution estimée de l'EBE s'échelonne ainsi de -4% en Espagne du Nord ou en Autriche à près de -20% au Royaume-Uni Est et en Allemagne de l'Est. Elle est proche de -10% dans de nombreux grands bassins laitiers (France-Ouest, Pays-Bas, Danemark, Allemagne-Nord).

A l'horizon 2008, le montant d'aides directes pourrait s'élever, en moyenne communautaire, à 20 000 euros par exploitation laitière (soit +7 700 euros par rapport à 1999), 10 800 euros par emploi (soit +4 200 euros) et 400 euros par hectare de surface agricole (soit +150 euros). Les aides directes qui représentaient 27% de l'EBE en 1999 en couvriront 48% au terme de la réforme (Tableau 4-6 et Graphique 4-3).

Tableau 4-6 : Montant d'aides directes dans les exploitations laitières à l'horizon 2008 (euros et %)
– Pour les 27 bassins de production -

	Montant d'aides directes en 2008 (euros et %)			
	/ Exploitation	**/ Emploi (UTA)**	**/ hectare de SAU**	**/ EBE 2008**
Finlande	30 700	14 900	930	88%
Suède	27 400	16 400	300	73%
Autriche	14 600	7 400	690	42%
Irlande	14 200	9 000	320	52%
Royaume-Uni	32 600	14 000	340	65%
Royaume-Uni-Nord	23 400	11 400	290	53%
Royaume-Uni-Centre	34 300	14 700	370	66%
Royaume-Uni-Est	55 900	16 900	360	90%
Danemark	32 800	18 900	460	49%
Pays-Bas	14 500	8 900	410	21%
Belgique + Lux.	20 600	12 400	470	34%
Allemagne	26 500	12 900	420	61%
Allemagne-Nord	20 200	11 700	350	44%
Allemagne-Est	267 600	18 000	400	158%
Allemagne-Ouest	18 100	11 300	410	50%
Allemagne-Bavière	16 800	10 900	530	45%
France	23 100	13 300	340	53%
France-Nord BP	28 700	15 900	380	54%
France-Centre	41 100	22 000	320	70%
France-Ouest	20 200	11 900	350	47%
France-Est	28 900	16 000	290	58%
France-Massif Central	19 200	11 800	310	59%
France-Sud Ouest	22 700	12 800	350	57%
France-Sud Est	16 800	10 000	290	51%
Italie	10 800	5 500	430	25%
Italie-Nord	12 800	6 000	470	25%
Italie-Autres	6 700	4 100	320	22%
Espagne	5 700	4 000	320	24%
Espagne-Nord	3 700	2 600	300	22%
Espagne-Autres	12 200	8 500	340	27%
Portugal	7 000	3 900	410	47%
Grèce	8 100	4 600	700	44%
Union européenne	**20 000**	**10 800**	**400**	**48%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Excepté le cas particulier de l'Allemagne de l'Est, le montant d'aides directes par exploitation laitière restera, à l'issue de la réforme, beaucoup plus important au Royaume-Uni (32 800 euros par exploitation), en France-Centre (41 100 euros) et au Danemark (32 600 euros) que dans les bassins du Sud (10 800 euros en Italie, 5 700 euros en Espagne). Ce montant, fortement lié à la référence laitière de l'exploitation, est estimé à 20 200 euros en France-Ouest, 16 800 euros en Bavière et 14 500 euros aux Pays-Bas. En rapportant le montant d'aides directes à l'emploi, cette hiérarchie subsiste. Il n'en va pas de même pour le montant par hectare, du fait des écarts de spécialisation et d'intensification.

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 conduit à une augmentation rapide du poids des aides directes dans la formation du revenu des producteurs de lait européens. Les aides directes pourraient ainsi représenter, à l'horizon 2008, plus de 50% de l'EBE des exploitations laitières dans la très grande majorité des bassins de production localisés au Nord de l'Union européenne (Tableau 4-7 et Graphique 4-4). Aux Pays-Bas et en Belgique, cette contribution proportionnellement à l'EBE est plus faible (respectivement 21% et 34%), mais elle reste élevée par rapport au résultat.

Tableau 4-7 : Répartition des exploitations laitières selon le ratio « Aides directes 2008 / EBE 2008 »
– Pour les 27 bassins de production -

	Moins de 25%	25% à 50%	50% à 75%	75% à 100%	Plus de 100%	Ensemble
Finlande	0%	1%	27%	42%	30%	100%
Suède	1%	27%	25%	17%	31%	100%
Autriche	9%	54%	30%	5%	2%	100%
Irlande	7%	38%	27%	13%	15%	100%
Royaume-Uni	8%	31%	24%	11%	27%	100%
Royaume-Uni-Nord	11%	37%	25%	8%	20%	100%
Royaume-Uni-Centre	6%	28%	24%	12%	30%	100%
Royaume-Uni-Est	7%	22%	18%	15%	39%	100%
Danemark	5%	54%	26%	8%	7%	100%
Pays-Bas	61%	26%	7%	1%	5%	100%
Belgique + Lux.	28%	52%	15%	2%	3%	100%
Allemagne	10%	44%	25%	8%	11%	100%
Allemagne-Nord	11%	44%	23%	7%	15%	100%
Allemagne-Est	0%	12%	19%	19%	50%	100%
Allemagne-Ouest	10%	36%	27%	12%	15%	100%
Allemagne-Bavière	11%	53%	26%	6%	4%	100%
France	4%	40%	35%	11%	10%	100%
France-Nord BP	4%	33%	38%	12%	13%	100%
France-Centre	0%	14%	47%	22%	17%	100%
France-Ouest	5%	50%	31%	7%	7%	100%
France-Est	2%	38%	40%	11%	10%	100%
France-Massif Central	1%	31%	43%	15%	9%	100%
France-Sud Ouest	4%	31%	39%	13%	13%	100%
France-Sud Est	5%	41%	31%	13%	10%	100%
Italie	56%	33%	8%	2%	1%	100%
Italie-Nord	52%	34%	9%	3%	2%	100%
Italie-Autres	63%	31%	5%	0%	0%	100%
Espagne	60%	29%	5%	1%	5%	100%
Espagne-Nord	67%	23%	4%	2%	5%	100%
Espagne-Autres	39%	49%	8%	1%	3%	100%
Portugal	12%	48%	25%	6%	10%	100%
Grèce	10%	33%	27%	11%	19%	100%
Union européenne	**20%**	**38%**	**23%**	**9%**	**10%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Un cinquième des exploitations laitières européennes auront, à l'horizon 2008, un ratio « Aides directes / EBE » inférieur à 25%. Cette classe regroupe une forte proportion d'exploitations laitières espagnoles, italiennes et néerlandaises. Les aides directes représenteront, en revanche, plus de 75% de l'EBE dans un autre cinquième des exploitations laitières européennes. Cela concerne notamment la Suède, la Finlande, l'Allemagne de l'Est, le Royaume-Uni et certains bassins français (Centre et Sud-Ouest).

- ***L'impact différencié de l'Agenda 2000 selon les combinaisons productives***

Pour préciser les effets différenciés de la réforme de la PAC selon différentes catégories d'exploitations laitières européennes, la grille typologique SEB2 (voir définition dans la Partie 3-1) est utilisée.

En moyenne communautaire, la baisse relative de la valeur de la production agricole est plus forte dans les unités spécialisées (-13%) que dans les unités de petite dimension économique (-9%) ou dans les unités diversifiées (-9%). De même, la baisse de la valeur ajoutée brute s'échelonne de –16% dans les exploitations laitières diversifiées avec des productions hors-sol à –38% dans les exploitations mixtes « lait-viande » (Tableau 4-8). La progression des aides directes est, en valeur relative, spectaculaire dans les 333 800 unités très spécialisées (+92%), mais leur montant initial d'aides directes (10 300 euros) est nettement inférieur à celui des unités diversifiées des types « Elevage et cultures » et « Grandes cultures ».

Tableau 4-8 : Impact de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières selon la typologie SEB2
- Pour l'Union européenne (en euros et en %) -

	Petites	Spécialisées			Diversifiées					Ensemble
		Très spécialisées	Lait-viande	Total	Elevage et cultures	Grandes cultures	Hors sol	Autres	Total	
Nombre d'exploitations	140 200	333 800	43 800	377 700	81 300	8 400	13 100	11 900	114 800	632 600
Production agricole 1999	29 600	113 500	95 400	111 400	167 200	226 500	246 600	103 700	174 000	104 600
Variation 1999-2008	-9%	-13%	-13%	-13%	-10%	-9%	-5%	-7%	-9%	-11%
Valeur ajoutée 1999	13 300	44 200	32 100	42 800	54 500	69 600	70 900	41 800	56 200	38 700
Variation 1999-2008	-22%	-33%	-38%	-33%	-31%	-29%	-16%	-19%	-28%	-31%
EBE 1999	17 300	51 000	45 600	50 400	64 900	86 100	75 300	48 400	65 900	45 900
Variation 1999-2008	-5%	-10%	-7%	-9%	-11%	-14%	-5%	-5%	-10%	-9%
Aides directes 1999	4 100	10 300	16 600	11 000	28 400	53 800	10 600	11 000	26 400	12 300
Variation 1999-2008	+48%	+92%	+54%	+85%	+34%	+15%	+73%	+47%	+34%	+62%
Aides / Exploitation (2008)	6 100	19 800	25 600	20 400	38 100	61 800	18 300	16 200	35 300	20 000
Aides / UTA (2008)	4 200	11 000	13 800	11 300	15 000	19 600	8 800	7 600	14 200	10 800
Aides / ha de SAU (2008)	408	408	417	409	391	355	489	309	386	401
Aides / EBE (2008)	37%	43%	61%	45%	66%	84%	26%	35%	59%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La diminution de l'EBE est, toutes choses égales par ailleurs, estimée à -14% dans les unités diversifiées en grandes cultures (du fait d'un moindre taux de compensation des baisses de prix). Elle est de -9% pour les unités spécialisées (Graphique 4-5) et de -5% pour les petites unités. Peu avantagées par les mesures de compensation des baisses de prix mises en œuvre (aides directes en fonction de la référence laitière), les petites unités sont cependant proportionnellement moins pénalisées du fait d'une faible diversification en grandes cultures et d'une meilleure efficacité productive. Cette situation est vérifiée dans tous les bassins de production de l'Union européenne (Tableau 4-9).

Tableau 4-9 : Impact de l'Agenda 2000 sur l'EBE des exploitations laitières selon la typologie SEB2 (%)
– Pour les 27 bassins de production -

	Types d'exploitations laitières (SEB2)			Ensemble
	Petites	Spécialisées	Diversifiées	
Finlande	ns	-6%	-5%	-6%
Suède	ns	-10%	-11%	-10%
Autriche	-3%	-5%	-4%	-4%
Irlande	-7%	-9%	-9%	-9%
Royaume-Uni	ns	-13%	-16%	-13%
Royaume-Uni-Nord	ns	-12%	-10%	-12%
Royaume-Uni-Centre	ns	-13%	-14%	-13%
Royaume-Uni-Est	ns	-18%	-20%	-19%
Danemark	ns	-12%	-9%	-11%
Pays-Bas	ns	-11%	-7%	-10%
Belgique + Lux.	ns	-8%	-5%	-7%
Allemagne	-7%	-9%	-12%	-10%
Allemagne-Nord	ns	-10%	-8%	-10%
Allemagne-Est	ns	-17%	-20%	-20%
Allemagne-Ouest	ns	-9%	-7%	-8%
Allemagne-Bavière	ns	-8%	-6%	-7%
France	-11%	-10%	-11%	-11%
France-Nord BP	ns	-11%	-11%	-11%
France-Centre	ns	-9%	-14%	-12%
France-Ouest	ns	-11%	-9%	-10%
France-Est	ns	-10%	-13%	-11%
France-Massif Central	ns	-8%	-9%	-8%
France-Sud Ouest	ns	-10%	-11%	-10%
France-Sud Est	ns	-11%	-12%	-11%
Italie	-7%	-9%	-6%	-8%
Italie-Nord	-7%	-9%	-7%	-8%
Italie-Autres	-6%	-9%	-6%	-7%
Espagne	-4%	-5%	-5%	-4%
Espagne-Nord	-4%	-5%	-2%	-4%
Espagne-Autres	-4%	-5%	-5%	-5%
Portugal	-4%	-9%	-4%	-7%
Grèce	-6%	ns	-3%	-5%
Union européenne	**-5%**	**-9%**	**-10%**	**-9%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

A l'horizon 2008, le rapport « aides directes / EBE » s'élève, en moyenne communautaire, à 37% pour les petites unités laitières contre 45% pour les unités spécialisées et 59% pour les unités diversifiées (Tableau 4-10).

Dans de nombreux bassins de production, le revenu des exploitations laitières diversifiées est, à l'horizon 2008, plus dépendant des aides directes que celui des unités spécialisées ou de petite dimension économique. C'est notamment le cas dans les bassins où la diversification porte essentiellement sur les productions végétales. Aux Pays-Bas, en Belgique et dans l'Ouest de la France, où la diversification concerne davantage les productions hors-sol, la situation est inverse.

Tableau 4-10 : Montant « Aides directes 2008 / EBE 2008 » dans les exploitations laitières selon SEB2
– Pour les 27 bassins de production -

	Types d'exploitations laitières (SEB2)			Ensemble
	Petites	Spécialisées	Diversifiées	
Finlande	ns	88%	98%	88%
Suède	ns	71%	118%	73%
Autriche	41%	41%	47%	42%
Irlande	73%	50%	68%	52%
Royaume-Uni	ns	57%	101%	65%
Royaume-Uni-Nord	ns	51%	93%	53%
Royaume-Uni-Centre	ns	59%	97%	66%
Royaume-Uni-Est	ns	71%	107%	90%
Danemark	ns	48%	51%	49%
Pays-Bas	ns	22%	15%	21%
Belgique + Lux.	ns	36%	30%	34%
Allemagne	45%	47%	94%	61%
Allemagne-Nord	ns	43%	47%	44%
Allemagne-Est	ns	115%	170%	158%
Allemagne-Ouest	ns	46%	55%	50%
Allemagne-Bavière	ns	44%	59%	45%
France	61%	52%	56%	53%
France-Nord BP	ns	54%	54%	54%
France-Centre	ns	60%	75%	70%
France-Ouest	ns	49%	44%	47%
France-Est	ns	54%	66%	58%
France-Massif Central	ns	59%	59%	59%
France-Sud Ouest	ns	56%	59%	57%
France-Sud Est	ns	47%	55%	51%
Italie	31%	22%	24%	25%
Italie-Nord	38%	23%	23%	25%
Italie-Autres	21%	16%	27%	22%
Espagne	22%	24%	27%	24%
Espagne-Nord	22%	21%	38%	22%
Espagne-Autres	28%	27%	27%	27%
Portugal	48%	47%	44%	47%
Grèce	53%	ns	33%	44%
Union européenne	**37%**	**45%**	**59%**	**48%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Si la baisse mécanique du revenu des petites exploitations laitières est proportionnellement moins importante pour des raisons liées à leur spécialisation productive, elles ne sont pas véritablement soutenues par le mécanisme de compensation des baisses de prix. Pour tenir compte de la situation économique souvent plus difficile de ces petites structures, ou encore pour intégrer le fait qu'elles sont probablement moins aptes à bénéficier de futurs gains de productivité techniques, le Conseil européen aurait pu adopter un système de compensation graduel. Ainsi, comme cela est pratiqué dans l'OCM viande bovine (où le taux de compensation des baisses de prix varie en fonction du niveau de chargement), le taux de compensation de la baisse du prix du lait aurait pu être variable selon la taille du quota laitier de l'exploitation (ou éventuellement par emploi). Ceci aurait été d'autant plus justifié que l'argumentaire développé par les autorités communautaires pour pratiquer une compensation seulement partielle de la baisse des prix s'appuie sur l'existence de potentiels gains de productivité (or ces derniers sont probablement plus importants dans les grandes structures).

- ***L'impact différencié de l'Agenda 2000 selon le niveau de performance économique***

Plus encore que le système productif mis en œuvre, l'impact différencié de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières européennes dépend de leur niveau de performance économique initial. Aussi, dans la continuité de travaux conduits à l'échelle nationale[49], une méthode de classification des exploitations laitières en trois classes dites de « performances économiques » est proposée sur la base des trois ratios économiques suivants (Chatellier, 2001 et 2002) :

- L'efficacité productive (R1 = Valeur ajoutée brute / Production agricole). Cet indicateur concerne l'efficacité interne du système de production. Il permet de rendre compte du fait qu'une baisse partiellement compensée des prix fragilise potentiellement beaucoup plus les exploitations peu efficaces de grande dimension que les unités efficaces de petite taille.

- Le poids des investissements (R2 = Dotations aux amortissements / EBE »). Ce ratio indique la part de l'EBE mobilisée pour le financement des investissements réalisés. Ainsi, une exploitation pour laquelle la forte efficacité productive s'explique essentiellement par la réalisation d'investissements coûteux n'est pas nécessairement toujours bien positionnée pour affronter l'avenir.

- Le revenu par emploi familial (R3 = Résultat courant / unité de travail agricole familial). Cet indicateur est déterminant de la pérennité des entreprises agricoles. Tout agriculteur cherche à le maximiser ou, du moins, à l'optimiser en fonction de ses besoins et des perspectives qu'il donne à son entreprise. Aussi, le revenu a toujours été au centre des analyses économiques menées en agriculture. Il sert même de référence pour l'attribution de certaines catégories d'aides publiques.

La méthode de classification des exploitations laitières en trois classes dites de « performances économiques » attribue un poids identique aux trois ratios présentés ci-dessus. Cette classification est appliquée au sein de chaque bassin de production, l'objectif visé étant de séparer les unités les plus performantes de celles qui le sont moins. La performance est donc appréciée de manière relative à l'intérieur d'une zone géographique donnée. Dans un contexte où l'offre de lait est stabilisée à l'échelle des pays (et, dans de nombreux cas, à l'échelle des régions administratives, des Länder, des provinces ou des départements), une telle approche est pleinement justifié par le fait qu'un éventuel durcissement de la politique laitière occasionnerait d'abord des restructurations à l'intérieur de chaque bassin de production entre les unités jugées plus performantes et les autres.

[49] Voir la communication de l'INRA-ESR de Nantes présentée à la Commission Marchés et Production de l'ONILAIT le 18 avril 2002. Basée sur une valorisation des données du RICA France 2000, elle est intitulée : « La performance économique des exploitations laitières françaises face à une éventuelle baisse du prix du lait ».

La méthode utilisée implique donc, dans un premier temps, de calculer pour chaque bassin de production la valeur médiane des trois ratios considérés pour le champ des exploitations laitières (Tableau 4-11). Ainsi, par exemple, parmi les 55 300 exploitations laitières localisées dans le bassin France–Ouest, la moitié des exploitations ont un ratio R1 supérieur à 35%, la moitié des exploitations ont un ratio R2 supérieur à 32% et la moitié des exploitations ont un ratio R3 supérieur à 15 600 euros.

Tableau 4-11 : Valeur médiane des trois ratios économiques sur le champ des exploitations laitières
– Pour les 27 bassins de production (en euros et en %) -

	R1= Valeur ajoutée brute / Production agricole	**R2= Dotations aux amortis./ Excédent brut d'exploitation**	**R3= Résultat courant / UTAF (euros)**
Finlande	23%	29%	11 760
Suède	25%	56%	7 630
Autriche	53%	31%	10 740
Irlande	34%	13%	14 050
Royaume-Uni	30%	39%	12 240
Royaume-Uni-Nord	32%	45%	9 150
Royaume-Uni-Centre	30%	34%	14 240
Royaume-Uni-Est	28%	47%	14 010
Danemark	39%	27%	17 210
Pays-Bas	41%	44%	11 980
Belgique + Lux.	45%	25%	22 230
Allemagne	36%	39%	12 450
Allemagne-Nord	32%	34%	15 400
Allemagne-Est	29%	52%	7 060
Allemagne-Ouest	29%	41%	10 670
Allemagne-Bavière	44%	39%	12 910
France	34%	35%	15 120
France-Nord BP	31%	33%	19 420
France-Centre	28%	40%	18 840
France-Ouest	35%	32%	15 600
France-Est	34%	39%	16 050
France-Massif Central	38%	39%	13 490
France-Sud Ouest	32%	36%	13 310
France-Sud Est	34%	38%	11 220
Italie	48%	21%	13 390
Italie-Nord	45%	25%	13 000
Italie-Autres	54%	16%	13 950
Espagne	47%	8%	10 630
Espagne-Nord	45%	9%	9 170
Espagne-Autres	50%	4%	26 530
Portugal	36%	27%	5 610
Grèce	32%	20%	6 940
Union européenne	**38%**	**31%**	**12 730**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans un second temps, chaque exploitation laitière est affectée dans l'une des trois classes de performances économiques selon sa position par rapport à la valeur médiane des trois ratios. En repartant de l'exemple ci-dessus, chaque exploitation laitière du bassin France-Ouest sera classée selon les bornes suivantes : R1=35%, R2=32%, R3=15 600 euros. Les trois classes de performances économiques sont créées de la manière suivante :

- **« Faible »** : pour les trois ratios, l'exploitation est en position défavorable[50] par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance.
- **« Moyenne »** : pour un ou deux des trois ratios, l'exploitation est en situation défavorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance.
- **« Elevée »** : pour les trois ratios, l'exploitation est en situation favorable par rapport à la valeur médiane du groupe d'appartenance.

Ce mode d'appréciation de la performance économique des exploitations laitières implique une certaine prudence dans l'interprétation des résultats. Ainsi, il ne peut en aucun cas être considéré que les unités les moins performantes ne sont pas susceptibles de se pérenniser. De même, il serait parfaitement erroné de considérer que les unités ayant une performance économique dite « élevée » soient toutes capables d'affronter une libéralisation accrue du secteur laitier. En effet, la pérennité d'une exploitation n'est pas uniquement liée à la structure de son compte de résultat ou de son bilan. Elle dépend également d'un ensemble d'autres paramètres non pris en compte ici (les revenus extérieurs du ménage, le capital personnel de l'exploitant, les besoins en prélèvements privés de la famille).

Dans l'hypothèse d'une parfaite indépendance entre les trois ratios sélectionnés, la méthode de classification retenue devrait théoriquement conduire à ce que, dans chaque bassin de production, 12,5% des exploitations laitières soient classées en performance économique « faible », 75% en performance économique « moyenne » et 12,5% en performance économique « élevée ».

Du fait des liens existants entre les trois ratios, la distribution observée des exploitations laitières ne correspond pas à cette distribution théorique (Tableau 4-12). Ainsi, à l'échelle communautaire, 27% des exploitations laitières sont considérées comme « faiblement performantes » (soit 171 900 unités pour 21% de l'offre de lait), 46% sont dites « moyennement performantes » (soit 287 900 unités pour 44% de l'offre de lait) et 27% sont dites « hautement performantes » (soit 172 800 unités pour 34% de l'offre de lait). Pour chaque bassin de production, la distribution observée des exploitations laitières selon les trois classes de performances économiques s'écarte assez fortement de la distribution théorique[51].

---

[50] Une exploitation laitière du bassin France-Ouest est classée en « performance économique faible » si la valeur de son ratio R1 est inférieure à 35%, la valeur de son ratio R2 est supérieure à 32% et la valeur de son ratio R3 est inférieure à 15 600 euros. Elle est classée en « performance économique élevée » dans le cas inverse.

[51] Les ratios R1 et R3 sont corrélés positivement entre eux. L'obtention d'une bonne efficacité productive influence ainsi de manière positive le résultat courant par emploi familial. Néanmoins, comme cela fut démontré dans la Partie 3-2, une faible efficacité productive peut, dans certains cas, être comblée au niveau du résultat courant par une grande dimension économique de l'outil de production. Le lien entre l'efficacité productive et le poids des dotations aux amortissements dans l'EBE apparaît, en revanche, moins clairement. Si pour de nombreuses exploitations laitières efficaces des bassins du Sud de l'Union européenne, le poids des investissements est faible, il n'en va pas toujours de même dans les unités intensives des bassins situés au Nord.

Tableau 4-12 : Répartition des exploitations laitières selon les classes de performances économiques
– Pour les 27 bassins de production -

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Finlande	26%	47%	26%	100%
Suède	34%	33%	33%	100%
Autriche	28%	43%	29%	100%
Irlande	25%	50%	25%	100%
Royaume-Uni	32%	36%	32%	100%
Royaume-Uni-Nord	32%	35%	33%	100%
Royaume-Uni-Centre	31%	37%	31%	100%
Royaume-Uni-Est	36%	32%	32%	100%
Danemark	27%	46%	27%	100%
Pays-Bas	33%	33%	33%	100%
Belgique + Lux.	23%	57%	20%	100%
Allemagne	28%	42%	29%	100%
Allemagne-Nord	30%	38%	32%	100%
Allemagne-Est	29%	42%	29%	100%
Allemagne-Ouest	29%	40%	30%	100%
Allemagne-Bavière	26%	46%	27%	100%
France	25%	50%	24%	100%
France-Nord BP	27%	48%	25%	100%
France-Centre	23%	51%	26%	100%
France-Ouest	25%	50%	25%	100%
France-Est	27%	47%	26%	100%
France-Massif Central	24%	49%	27%	100%
France-Sud Ouest	22%	55%	23%	100%
France-Sud Est	24%	55%	21%	100%
Italie	27%	47%	27%	100%
Italie-Nord	29%	43%	28%	100%
Italie-Autres	23%	53%	25%	100%
Espagne	25%	49%	26%	100%
Espagne-Nord	24%	50%	25%	100%
Espagne-Autres	27%	47%	26%	100%
Portugal	21%	56%	23%	100%
Grèce	30%	43%	27%	100%
Union européenne	**27%**	**46%**	**27%**	**100%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

A l'échelle communautaire, les exploitations laitières bénéficiant d'une performance économique jugée « élevée » se caractérisent, en moyenne, par une plus grande dimension que les unités classées « faiblement performantes » (258 100 kg de production laitière annuelle par exploitation contre 162 700 kg). Plus intensives dans l'utilisation des superficies fourragères (1,94 UGB herbivores par ha de SFP contre 1,68), elles ont également un meilleur rendement laitier (6 340 kg de lait par vache et par an contre 5 810 kg). Grâce à une production agricole de 122 800 euros (Tableau 4-13) et une efficacité productive record de 49%, elles dégagent un EBE par UTAF de 40 800 euros (contre seulement 16 400 euros). Cette même analyse pour chacun des 27 bassins de production révèle, en outre, que la performance économique ne traduit pas uniquement un effet de taille. C'est d'ailleurs tout l'intérêt d'une approche prenant en compte l'effet cumulé de plusieurs critères.

Tableau 4-13 : Caractéristiques moyennes des exploitations laitières européennes selon les trois classes de performance économique

	Faible	Moyenne	Elevée	Ensemble
Nombre d'exploitations	171 900	287 900	172 800	632 600
Unité de travail agricole	1,82	1,88	1,83	1,85
- UTA salariées	0,28	0,28	0,18	0,25
Marge brute standard (UDE)	46	51	57	52
Superficie agricole utile (ha)	50	50	49	50
- SFP (ha)	32	34	37	34
- SCOP y compris jachère (ha)	16	16	11	14
UGB herbivores	54	62	71	62
Vaches laitières	28	33	41	34
Production laitière (kg/an)	162 700	201 600	258 100	206 400
Chargement par ha de SFP	1,68	1,83	1,94	1,82
Rendement laitier (kg/an)	5 810	6 040	6 340	6 083
Production agricole (euros)	86 800	104 400	122 800	104 600
- Lait (%)	56%	59%	65%	60%
VAB/Production (%)	22%	36%	49%	37%
EBE/UTAF (euros)	16 400	28 300	40 800	28 700
Résultat par UTAF (euros)	2 600	15 800	29 000	16 100
Aides directes (euros)	12 500	13 100	10 700	12 300
Aides directes/UTA (euros)	6 900	7 000	5 800	6 600
Aides directes/ha SAU (euros)	253	259	220	247
Aides directes/Revenu (%)	313%	52%	22%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Avec cette nouvelle grille typologique, une analyse des effets différenciés de la réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les exploitations laitières européennes peut être effectuée. Ainsi, la baisse des prix entraîne un recul de la valeur de la production agricole semblable entre les unités faiblement performantes (-11%) et les unités hautement performantes (-12%). Cette baisse de la production agricole se répercute, en revanche, très différemment sur la valeur ajoutée brute, et ce du fait de niveaux initiaux d'efficacité productive contrastés. La chute moyenne de la valeur ajoutée brute est de 49% pour les unités faiblement performantes contre « seulement » 24% pour les unités de l'autre classe extrême. Concernant l'augmentation des aides directes (dépendante essentiellement de la référence laitière), elle est de respectivement +48% pour les unités faiblement performantes (soit +6 100 euros) contre +88% pour les autres (soit +9 400 euros). Au final, l'impact mécanique de la réforme de l'Agenda 2000 se traduit par un recul de l'EBE de 13% dans les unités les moins performantes contre 8% dans les plus performantes.

Les aides directes représenteront ainsi 84% de l'EBE des unités faiblement performantes au terme de la réforme de la PAC (2008) contre 50% en 1999. Cette forte progression des soutiens directs dans la formation du revenu des producteurs de lait existe également, mais à un moindre degré, pour les unités hautement performantes (de 16% en 1999 à 32% en 2008). Il apparaît clairement, à l'échelle communautaire, que bon nombre de producteurs de lait ne pourront économiquement plus se passer des aides directes à l'horizon 2008. Les pouvoirs publics, qui réfléchissent actuellement à une réorientation des soutiens directs à l'agriculture, doivent tenir compte de cette nouvelle donne.

Tableau 4-14 : Impact de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières selon leur performance économique
– Pour l'Union européenne (en euros et en %) -

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Nombre d'exploitations	171 900	287 900	172 800	632 600
Production agricole 1999	86 800	104 400	122 800	104 600
Variation 1999-2008 (euros)	-9 500	-11 500	- 14 700	- 11 500
Variation 1999-2008 (%)	-11%	-11%	-12%	-11%
Valeur ajoutée brute 1999	18 900	37 800	59 800	38 700
Variation 1999-2008 (euros)	-9 300	- 11 700	- 14 300	- 12 000
Variation 1999-2008 (%)	-49%	-31%	-24%	-31%
EBE 1999	25 300	45 300	67 400	45 900
Variation 1999-2008 (euros)	-3 300	-4 100	-5 400	- 4 100
Variation 1999-2008 (%)	-13%	-9%	-8%	-9%
Aides directes 1999	12 500	13 100	10 700	12 300
Variation 1999-2008 (euros)	+48%	+58%	+88%	+62%
Variation 1999-2008 (%)	+ 6 100	+ 7 600	+ 9 400	+ 7 700
Aides directes / Exploitation (2008)	18 600	20 700	20 100	20 000
Aides directes / UTA (2008)	10 200	11 000	11 000	10 800
Aides directes / ha de SAU (2008	375	410	414	401
Aides directes / EBE (2008)	84%	50%	32%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations laitières faiblement performantes sont donc, proportionnellement à leurs résultats économiques, davantage pénalisées par la réforme de la PAC de l'Agenda 2000 que ne le sont les unités hautement performantes. Cette situation se vérifie dans tous les bassins de production (Tableau 4-15 et Graphique 4-6), l'intensité étant cependant moindre dans les deux bassins du Sud. Ces derniers sont en effet avantagés par les augmentations spécifiques de quota laitier. La baisse relative de l'EBE est ainsi de 7% pour les unités laitières faiblement performantes en Espagne du Nord contre 28% pour celles de la même classe localisées en Allemagne de l'Est et 26% pour celles localisées au Royaume-Uni. Pour ces deux derniers bassins de production, la chute accentuée de l'EBE vient de deux facteurs principaux : une diversification assez marquée pour les grandes cultures, mais surtout un volume de production agricole par exploitation très important au regard des résultats économiques dégagés.

Si la restructuration des exploitations d'ici 2008 devait effectivement permettre de modérer l'impact mécanique de la réforme de la PAC, il n'est pas certain que les exploitations, économiquement et financièrement très fragiles soient les mieux positionnées pour bénéficier des opportunités de croissance qui se présenteront localement. Il est, en effet, plus vraisemblable que les unités les plus performantes soient gagnantes dans cette concurrence pour l'acquisition de moyens de production supplémentaires. Ainsi, pour faire face à la réforme de l'Agenda 2000, la plupart des exploitations laitières peu performantes sont dans l'absolue nécessité d'améliorer leur efficacité technique.

Tableau 4-15 : Impact de l'Agenda 2000 sur l'EBE des exploitations laitières (variation 1999-2008 en %)
– Pour les 27 bassins de production (selon les classes de performances économiques) -

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Finlande	-8%	-6%	-6%	-6%
Suède	-16%	-10%	-9%	-10%
Autriche	-5%	-4%	-3%	-4%
Irlande	-12%	-9%	-8%	-9%
Royaume-Uni	-26%	-14%	-10%	-13%
Royaume-Uni-Nord	-21%	-11%	-10%	-12%
Royaume-Uni-Centre	-24%	-14%	-10%	-13%
Royaume-Uni-Est	ns	-20%	-12%	-19%
Danemark	-15%	-11%	-9%	-11%
Pays-Bas	-14%	-11%	-9%	-10%
Belgique + Lux.	-8%	-7%	-7%	-7%
Allemagne	-14%	-10%	-8%	-10%
Allemagne-Nord	-14%	-10%	-8%	-10%
Allemagne-Est	-28%	-18%	-12%	-20%
Allemagne-Ouest	-10%	-9%	-8%	-8%
Allemagne-Bavière	-9%	-7%	-6%	-7%
France	-13%	-11%	-9%	-11%
France-Nord BP	-14%	-11%	-10%	-11%
France-Centre	-15%	-12%	-10%	-12%
France-Ouest	-12%	-10%	-9%	-10%
France-Est	-14%	-12%	-10%	-11%
France-Massif Central	-10%	-8%	-7%	-8%
France-Sud Ouest	-13%	-11%	-8%	-10%
France-Sud Est	-13%	-11%	-9%	-11%
Italie	-11%	-8%	-7%	-8%
Italie-Nord	-12%	-8%	-7%	-8%
Italie-Autres	-8%	-7%	-7%	-7%
Espagne	-8%	-4%	-3%	-4%
Espagne-Nord	-7%	-4%	-3%	-4%
Espagne-Autres	-9%	-4%	-4%	-5%
Portugal	-8%	-8%	-5%	-7%
Grèce	-9%	-6%	-4%	-5%
Union européenne	**-13%**	**-9%**	**-8%**	**-9%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'analyse, à l'horizon 2008, de la contribution des aides directes dans la formation de l'EBE des exploitations laitières européennes réparties selon les bassins de production et les classes de performances économiques (Tableau 4-16 et Graphique 4-7) résume l'ampleur du changement induit par la réforme de la PAC de l'Agenda 2000. Ainsi, dans quinze bassins de production, les aides directes représenteront plus des trois quarts de l'EBE des unités peu performantes.

Cette situation en 2008 ne peut pas laisser les pouvoirs publics indifférents dans leurs réflexions actuelles quant à une nouvelle réforme de l'OCM lait pour la période ultérieure à 2008. Elle doit également conduire les organisations professionnelles agricoles à s'interroger sur les modalités de compensation des baisses de prix. Enfin, elle doit susciter une réflexion collective des producteurs sur l'évolution de leur métier et sur les motivations des futurs jeunes agriculteurs pour s'installer.

Tableau 4-16 : « Aides directes / EBE » à l'horizon 2008 dans les exploitations laitières
– Pour les 27 bassins de production -

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Finlande	121%	88%	71%	88%
Suède	168%	75%	50%	73%
Autriche	59%	46%	31%	42%
Irlande	91%	56%	38%	52%
Royaume-Uni	182%	68%	41%	65%
Royaume-Uni-Nord	131%	57%	34%	53%
Royaume-Uni-Centre	170%	67%	43%	66%
Royaume-Uni-Est	ns	94%	49%	90%
Danemark	75%	47%	37%	49%
Pays-Bas	32%	21%	18%	21%
Belgique + Lux.	47%	33%	27%	34%
Allemagne	116%	64%	35%	61%
Allemagne-Nord	89%	47%	32%	44%
Allemagne-Est	307%	137%	62%	158%
Allemagne-Ouest	92%	55%	34%	50%
Allemagne-Bavière	64%	46%	32%	45%
France	76%	54%	42%	53%
France-Nord BP	80%	54%	42%	54%
France-Centre	101%	72%	55%	70%
France-Ouest	65%	48%	38%	47%
France-Est	87%	60%	44%	58%
France-Massif Central	81%	60%	45%	59%
France-Sud Ouest	92%	57%	46%	57%
France-Sud Est	79%	50%	38%	51%
Italie	39%	29%	18%	25%
Italie-Nord	40%	31%	18%	25%
Italie-Autres	34%	25%	14%	22%
Espagne	46%	24%	17%	24%
Espagne-Nord	44%	23%	15%	22%
Espagne-Autres	47%	26%	20%	27%
Portugal	70%	48%	38%	47%
Grèce	110%	54%	28%	44%
Union européenne	**84%**	**50%**	**32%**	**48%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Pour conclure cette analyse de l'effet différencié de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000, une croisement est réalisé entre les trois classes de performances économiques et six classes de quota laitier par exploitation. Cette approche confirme l'existence d'un choc mécanique particulièrement important pour les 10 800 grandes unités (plus de 400 000 kg de lait par an) économiquement peu performantes. Malgré une forte revalorisation des aides directes (+ 26 100 euros), ces exploitations enregistrent une perte de l'EBE atteignant -16 900 euros, soit -22%. Avec un rapport « Aides directes / EBE » de 141% à l'horizon 2008, l'avenir de ces exploitations semble assez largement compromis dans l'hypothèse où une réduction significative des crédits à l'agriculture prendrait place pour la période 2007 à 2013.

Tableau 4-17 : Impact de l'Agenda 2000 sur les exploitations laitières européennes

– Selon les classes de performances économiques et les classes de production laitière par exploitation –

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Nombre d'exploitations				
Moins de 50 000 kg	39 000	47 400	12 900	99 300
50 000 à 100 000 kg	45 700	62 900	31 200	139 800
100 000 à 150 000 kg	27 900	48 100	25 700	101 800
150 000 à 200 000 kg	19 300	36 000	24 600	79 900
200 000 à 400 000 kg	29 100	63 400	47 200	139 700
Plus de 400 000 kg	10 800	30 100	31 200	72 000
Ensemble	171 900	287 900	172 800	632 600
Variation de l'EBE (en euros)				
Moins de 50 000 kg	-700	-800	-1 060	-800
50 000 à 100 000 kg	-1 400	-1 500	-1 700	-1 500
100 000 à 150 000 kg	-2 400	-2 600	-2 600	-2 500
150 000 à 200 000 kg	-3 400	-3 500	-3 500	-3 500
200 000 à 400 000 kg	-5 200	-5 900	-5 700	-5 700
Plus de 400 000 kg	-16 900	-15 500	-13 200	-14 700
Ensemble	-3 200	-4 200	-5 200	-4 200
Variation de l'EBE (en %)				
Moins de 50 000 kg	-7%	-4%	-3%	-5%
50 000 à 100 000 kg	-8%	-6%	-5%	-6%
100 000 à 150 000 kg	-10%	-8%	-6%	-7%
150 000 à 200 000 kg	-12%	-9%	-7%	-9%
200 000 à 400 000 kg	-13%	-10%	-8%	-10%
Plus de 400 000 kg	-22%	-13%	-9%	-12%
Ensemble	-13%	-9%	-8%	-9%
Variation des aides directes (en euros)				
Moins de 50 000 kg	+1 700	+1 800	+2 000	+1 800
50 000 à 100 000 kg	+3 100	+3 300	+3 400	+3 300
100 000 à 150 000 kg	+4 900	+5 200	+5 100	+5 100
150 000 à 200 000 kg	+6 600	+6 700	+6 700	+6 700
200 000 à 400 000 kg	+9 900	+10 600	+10 500	+10 400
Plus de 400 000 kg	+26 100	+24 200	+22 400	+23 700
Ensemble	+6 100	+7 600	+9 400	+7 700
Aides directes / EBE en 2008 (en %)				
Moins de 50 000 kg	91%	45%	27%	50%
50 000 à 100 000 kg	74%	48%	32%	48%
100 000 à 150 000 kg	74%	51%	36%	50%
150 000 à 200 000 kg	67%	49%	32%	46%
200 000 à 400 000 kg	67%	46%	34%	44%
Plus de 400 000 kg	141%	57%	31%	51%
Ensemble	84%	50%	32%	48%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

A l'opposé, les exploitations performantes de petite taille (moins de 50 000 kg de lait) subissent un recul de l'EBE de seulement 3% et restent encore assez peu dépendantes des soutiens directs (27% de l'EBE).

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 s'inscrit dans la continuité des mesures prises en 1992 pour les OCM grandes cultures et viande bovine, mais elle initie également plusieurs changements fondamentaux. Outre la création du volet horizontal relatif à la modulation et à l'éco-conditionnalité des paiements compensatoires, le renforcement du développement rural et l'extension du principe de subsidiarité, cette réforme inscrit l'OCM lait dans la logique d'une baisse des prix garantis, partiellement compensée par l'octroi d'aides directes. Au-delà des allocations spécifiques de quota laitier dès 2000 pour quelques Etats membres, la réforme de l'OCM lait n'interviendra qu'à partir de la campagne laitière 2005-2006, soit six années après les décisions du Conseil européen de Berlin. Cette réforme ne résulte donc pas d'une nécessité politique de court terme liée à un déséquilibre chronique sur le marché, mais plus fondamentalement d'une option quant aux mécanismes d'intervention à privilégier pour le long terme.

Le choix d'une baisse de prix est justifié par la Commission européenne pour trois principales raisons : elle permet de réduire le coût des restitutions aux exportations (par un rapprochement entre le prix communautaire et le prix mondial) et même d'envisager, pour certains types de produits hautement démarqués, des exportations sans restitutions (Fuller, Beghin, 1999) ; elle offre une protection accentuée du marché intérieur (les droits de douane étant calculés sur des références historiques de prix) ; elle renforce la compétitivité interne de la filière laitière en dynamisant la consommation et en limitant le risque d'éventuelles substitutions entre produits. Derrière ces trois effets positifs potentiels de la baisse des prix, le succès de cette mesure dépendra de plusieurs facteurs : l'évolution de la demande mondiale de produits laitiers dans un contexte marqué par des échanges internationaux encore limités (7% de l'offre mondiale) et par une présence efficace de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à l'export ; le contenu du futur accord multilatéral de l'OMC, fixé pour la période 2005-2012, quant à l'évolution des restitutions aux exportations et des droits de douane ; le niveau de report de la baisse du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémée sur le prix des produits laitiers achetés par les consommateurs. L'impact isolé de cette baisse de prix sur la dynamisation de l'économie laitière européenne restera, même après son application, assez difficile à évaluer. Une telle démarche impliquerait, en effet, de dissocier les effets liés à la baisse des prix de ceux spécifiques aux stratégies, sans cesse renouvelées, des groupes industriels (création de produits à haute valeur ajoutée, recherche de nouveaux débouchés…).

Sans discuter de l'éventuel intérêt économique de la baisse de prix envisagée, cette étude précise que ce nouveau choix de politique agricole n'est pas neutre pour les producteurs laitiers européens. Positionnés au cœur de la réforme de l'Agenda 2000, ils devront, en effet, faire face à une forte montée en puissance des aides directes dans la formation de leur revenu. Cette augmentation des paiements compensatoires, jugée non souhaitable par de nombreux éleveurs, interpelle d'autant plus qu'elle interviendra dans une période où, selon les récentes propositions de la Commission européenne, il conviendra d'adopter un mécanisme de modulation dynamique (voir Partie 4-2) visant à transférer des crédits du premier pilier de la PAC vers le second pilier.

T / SVP…

L'analyse des conséquences de la réforme de la PAC (Agenda 2000) sur l'évolution du revenu des producteurs laitiers européens est délicate, aussi les résultats présentés précédemment doivent être interprétés avec prudence. Cette difficulté vient essentiellement du laps de temps important qui s'écoulera avant la mise en œuvre effective de la réforme de l'OCM lait, ainsi que des futures adaptations qui seront mises en oeuvre (modification des pratiques, changement de systèmes productifs, agrandissement des structures…). Les hypothèses formulées dans la simulation quant au niveau des prix (la diminution du prix d'intervention se reporte intégralement sur le prix du lait payé aux producteurs) ou au mode d'attribution des soutiens publics (répartition des fonds de flexibilité sur la base des références laitières…) sont également à prendre en considération dans l'appréciation qui est faite du choc économique perpétué (Institut de l'Elevage, 1999).

Le choix de ne compenser que partiellement la baisse de prix devrait conduire, à court terme (c'est-à-dire avant un éventuel retour, *via* les industries d'aval, des effets positifs de cette politique), à une baisse du revenu des producteurs de lait. Du fait de la restructuration à venir et des gains de productivité technique espérés, il est cependant fort probable (et c'est le pari de la Commission européenne) qu'une grande majorité de producteurs ne soient économiquement que peu affectés par cette décision. Mais, comme le montre l'analyse portant sur les effets différenciés de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000, les exploitations économiquement peu performantes pourraient être plus sévèrement fragilisées. Ceci est d'autant plus vrai que leur situation financière ne leur offre pas souvent l'opportunité d'être gagnantes dans la course concurrentielle à l'acquisition de moyens complémentaires de production. Du fait de leur future forte dépendance à l'égard des aides directes, ces unités peu performantes seront particulièrement sensibles à l'évolution du mode d'allocation des soutiens publics. Notons, aussi, qu'elles n'ont pas été véritablement soutenues par le choix communautaire consistant à ne prendre en compte que le quota laitier individuel dans le mode de compensation des baisses de prix (avec un taux de compensation de baisse du prix identique quel que soit le niveau de quota laitier de l'exploitation). Ce choix d'une compensation basée sur la référence laitière laisse perplexe dans une période où, précisément, les autorités communautaires envisagent, pour la décennie à venir, un découplage des soutiens.

PARTIE 4-2 :

La révision à mi-parcours de la PAC (Fischler, juillet 2002 et janvier 2003) :

Eléments de réflexion pour les exploitations laitières

4-2- La révision à mi-parcours de la politique agricole commune : éléments de réflexion pour les exploitations laitières

La Commission européenne a présenté le 22 janvier 2003 une proposition de règlement du Conseil visant à mettre en œuvre une nouvelle réforme de la PAC à compter de 2004. Cette proposition apporte quelques modifications et/ou précisions à la communication du 10 juillet 2002, intitulée « révision à mi-parcours (RMP) de la PAC ». Sous l'impulsion des décisions des Conseils européens de Berlin (sur l'Agenda 2000) et de Göteborg (sur la stratégie de développement durable), de l'entrée prochaine de dix nouveaux Etats membres et des négociations multilatérales de l'OMC, la Commission européenne propose notamment : une anticipation à 2004 de la réforme laitière envisagée dans le cadre de l'Agenda 2000 avec une accentuation des baisses de prix envisagées ; une nouvelle baisse du prix d'intervention des céréales (-5%, avec un maintien du dispositif de jachère) et une extension du principe de baisse de prix au secteur du riz (-50%) ; une baisse du montant du paiement supplémentaire accordé pour le blé dur (avec l'introduction d'une prime à la qualité) ; une adaptation de la réglementation dans les secteurs des fourrages séchés, des protéagineux et des fruits à coques. Au travers de ses propositions, la Commission européenne affiche plusieurs volontés :

- a) renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne en faisant de l'intervention un véritable filet de sécurité permettant aux producteurs communautaires de répondre aux signaux du marché, tout en les protégeant des fluctuations extrêmes de prix.
- b) promouvoir une agriculture durable, orientée vers le marché en passant d'un régime de soutien aux produits à un régime de soutien aux producteurs, avec l'introduction d'un système de paiement unique par exploitation découplé de la production.
- c) mieux répartir les aides et renforcer le développement rural par un transfert de fonds du premier vers le deuxième pilier de la PAC (*via* l'introduction d'un système de modulation à l'échelle de l'Union européenne) et l'extension du champ d'application des instruments disponibles en faveur du développement rural (pour promouvoir la qualité des produits alimentaires, les normes de production plus élevées et le bien être des animaux).

Cette proposition de la Commission européenne n'entrera en application qu'après une éventuelle approbation d'un futur Conseil européen. Elle suscite encore d'importantes interrogations quant à la mise en œuvre concrète de plusieurs dispositifs (découplage, audit…). Ainsi, apporter une évaluation critique globale de ce projet est un exercice d'autant plus délicat que cela impliquerait d'évaluer l'effet cumulé de l'ensemble des mesures proposées. L'exercice présenté ci-après ne sera donc que partiel. Il avance quelques éléments de réflexion autour de trois questions principales : en quoi les trois options non retenues pour l'avenir de l'OCM lait et l'option finalement privilégiée (en janvier 2003) interpellent le secteur productif laitier européen ? Quelles pourraient être les incidences de l'application des dispositifs de modulation des paiements compensatoires (de juillet 2002 et de janvier 2003) en termes de nombre d'exploitations concernées et de crédits prélevés ? Quelles sont les principales questions soulevées, pour les producteurs de lait, par le mécanisme envisagé de découplage des soutiens directs ?

4-2-1- L'avenir de l'OCM lait et la baisse du prix du lait compensée par des aides directes

Les propositions formulées par la Commission européenne pour l'avenir de l'OCM lait[52] étaient, en juillet 2002, encore assez largement ouvertes : quatre options étaient avancées pour la période 2008-2015. Depuis janvier 2003, la Commission européenne a précisé son choix en sélectionnant un aménagement de l'option dite n°2 (Agenda 2000 bis). Les quatre options initialement proposées étaient contrastées selon le niveau des prix garantis assurés aux producteurs et l'avenir donné au dispositif de contrôle de l'offre. Sans traiter des avantages et des inconvénients globaux de ces quatre alternatives, l'objectif est d'apporter ici quelques éléments de réflexion quant à leurs conséquences potentielles pour les producteurs de lait. Après une analyse des trois options abandonnées en janvier 2003, cette étude s'intéresse principalement à l'option retenue. Les producteurs de lait, habitués au mode de fonctionnement actuel de leur OCM, s'inquiètent de la réforme décidée dans le cadre de l'Agenda 2000 et s'interrogent sur l'opportunité d'une révision à mi-parcours de la PAC. Force est cependant de constater qu'ils ont toujours été assez massivement opposés aux propositions formulées par la Commission européenne (en 1984, lors de l'instauration des quotas laitiers ; en 1991, lors de la publication de la proposition de MacSharry).

- ***L'option 1 (proposition Fischler de juillet 2002) : un statu quo***

L'option n°1 envisage une situation de *statu quo*. Ainsi, les dispositifs en vigueur lors de la campagne laitière 2007-2008 (c'est-à-dire au terme de l'application des mesures prises dans le cadre de l'Agenda 2000) seraient maintenus en l'état jusqu'à l'horizon 2015.

De nombreux producteurs voient dans le scénario du s*tatu quo* une façon d'arrêter la progression des aides directes engagée avec la réforme de la PAC de l'Agenda 2000. En maintenant la politique de contingentement, ce scénario offre par ailleurs une certaine visibilité concernant l'organisation économique du secteur et évite probablement le risque d'une restructuration accentuée des exploitations. Ce scénario obtient ainsi un certain succès auprès des organisations agricoles professionnelles des Etats membres attachés à ce que la régulation du marché des produits laitiers se fasse, en priorité, par l'intermédiaire d'un contrôle réglementaire de l'offre. Cette volonté de ne pas entrer avec davantage de vigueur dans la logique inhérente aux baisses de prix (qui a pour corollaire une hausse des paiements compensatoires) est aussi renforcée par l'incertitude qui pèse actuellement sur l'évolution, à plus long terme, des soutiens publics à l'agriculture.

La situation de *statu quo* priverait cependant l'Union européenne d'une éventuelle dynamisation de ses exportations de produits laitiers sur les marchés tiers et ne renforcerait pas la compétitivité interne des produits laitiers face à d'éventuels produits de substitution. A court terme, cette situation fragiliserait davantage les filières de transformation, les

[52] Ces propositions s'inscrivent dans la continuité de deux récents rapports portant sur le secteur laitier européen : un document de la Cour des comptes des Communautés européennes intitulé « Rapport spécial n°6/2001 sur les quotas laitiers » et un document de travail (juillet 2002) de la Commission européenne intitulé « Rapport sur les quotas laitiers » (dont certains résultats sont issus d'un modèle économétrique développé par l'INRA de Toulouse et l'Université de Wageningen).

exploitations laitières seraient néanmoins également concernées à plus long terme. Dans un tel scénario, les producteurs européens devront se contenter d'un marché très certainement plus limité que celui qui résulterait d'une libéralisation accrue. Selon certains experts, ce resserrement du marché pourrait entraîner, à moyen terme, une pression à la baisse sur le prix du lait payé aux producteurs, sans que ceux-ci ne bénéficient en retour de soutiens directs. Les producteurs européens sont donc confrontés au dilemme suivant : faut-il accepter une nouvelle baisse de prix du lait dès 2008 en bénéficiant d'une augmentation sécurisée et programmée des aides directes ou, au contraire, faut-il refuser le bénéfice de ces aides directes en prenant le risque qu'une baisse du prix du lait intervienne néanmoins au fil du temps ?

Si ce scénario est considéré comme moins favorable que d'autres sur le plan de l'évolution du « bien être » collectif (terme ne faisant référence qu'aux seuls aspects économiques), il permet néanmoins de contenir les dépenses budgétaires de l'Union européenne (cette option n'impliquant pas de paiements compensatoires supplémentaires). En maintenant le dispositif des quotas laitiers, il tend par ailleurs à réaffirmer l'importance que revêt, sur le plan territorial et environnemental, une répartition équilibrée de l'offre.

- ***L'option 3 (proposition Fischler de juillet 2002) : un double régime de quotas***

L'option n°3 envisage l'instauration d'un double régime de quotas laitiers pour la période 2008-2015. Cette option distingue un quota laitier « intérieur » (fixé sur le niveau de consommation intérieure non subventionnée) et un quota laitier « extérieur » (destiné aux exportations). La mise en œuvre d'un tel système permettrait à l'Union européenne de renforcer sa compétitivité sur le marché mondial tout en baissant ses coûts d'intervention par une élimination des restitutions aux exportations et des aides à la consommation (Bouamra, Réquillart, 2001 et 2002).

Pour les producteurs, l'intérêt d'un double régime de quotas dépend essentiellement de leur compétitivité relative face aux autres zones exportatrices et de l'évolution du marché mondial des produits laitiers. Les unités laitières les plus performantes, bénéficiant de faibles coûts de production et d'un entourage industriel dynamique à l'export, pourraient sortir gagnantes de cette orientation. Cela implique néanmoins qu'elles soient capables de fournir aux entreprises de transformation du lait à bas prix et ce pour une certaine proportion de leur volume annuel de production. Pour les unités les moins performantes, incapables de livrer du lait à bas prix, cette option ne semble pas susceptible de les conforter économiquement. Un tel système impliquerait, par ailleurs, un contrôle administratif rigoureux du fait des risques de transfert entre les deux types de quota. De plus, la co-existence sur un même territoire d'un prix du lait différencié selon la destination finale du produit pourrait entraîner une pression à la baisse sur le prix du lait destiné à la consommation intérieure.

L'avis négatif récent d'un panel de l'OMC sur le système de double-quota pratiqué au Canada a incité la Commission européenne a ne pas reprendre cette option dans la proposition réglementaire de janvier 2003.

- ***L'option 4 (proposition Fischler de juillet 2002) : une suppression des quotas***

L'option n°4 consiste à augmenter, en 2008-2009, les quotas laitiers dans des proportions telles qu'ils cessent d'être contraignants (ce qui, dans les faits, est semblable à leur suppression). Ce scénario, plus libéral que les précédents, provoquerait à court terme une augmentation des livraisons de lait et, par voie de conséquence, une baisse importante du prix du lait estimée à environ 25% (Réquillart, Guyomard, 2002). Dans ses évaluations, la Commission européenne a considéré que cette option serait accompagnée d'un doublement uniforme des paiements directs prévus dans le cadre de l'Agenda 2000. Une telle orientation permettrait une simplification de la gestion administrative de l'OCM lait, une disparition des « rentes » liées aux droits à produire et un renforcement de la capacité d'exportation de l'Union européenne sur les marchés tiers. Cependant, la baisse de prix fragiliserait le revenu de nombreux producteurs de lait européens. Ce scénario induirait, dans un laps de temps assez court, une forte restructuration de l'appareil productif au profit des unités les plus performantes qui pourraient s'imposer puis se développer. La question de la répartition territoriale de l'offre (et de ses effets environnementaux) serait alors posée.

Les trois options envisagées en juillet 2002 par la Commission européenne, puis abandonnées, présentaient donc toutes des avantages et des inconvénients. Au niveau des exploitations laitières, les effets attendus n'étaient cependant pas identiques :

- L'option du *statu quo* semblait rassurante pour de nombreux éleveurs, car elle évitait une nouvelle hausse des aides directes. Elle conduisait cependant à s'interroger sur le fait qu'une baisse du prix du lait pourrait néanmoins intervenir à terme par le simple jeu des forces du marché (principalement dans un contexte de fortes réductions des droits de douane – cf. engagements du prochain accord agricole 2005-2012), sans que celle-ci ne soit accompagnée de paiements compensatoires.

- L'option du double régime de quotas, qui n'accentuait pas le rôle joué par les aides directes dans la formation du revenu, semblait intéressante pour certaines exploitations laitières performantes (qui auraient pu bénéficier d'une croissance de leur volume de production). Un tel système interrogeait néanmoins certains acteurs de la filière sur la capacité à maintenir, dans le temps, une limite franche entre les deux types de quotas.

- L'option relative à une libéralisation accrue du marché des produits laitiers est soutenue par les pays du « Club de Londres » (Royaume-Uni, Suède, Danemark et Italie), sans qu'il ne soit cependant précisé si cette position reflète véritablement celle des producteurs laitiers en place. Sans sous-estimer l'intérêt que cette option représenterait pour le dynamisme à l'export et la compétitivité interne, une grande majorité d'éleveurs était opposée à cette orientation. Ils craignaient, en effet, une restructuration importante et rapide des exploitations (Gohin, Guyomard, 2001a et 2001b). Nombreux sont ceux qui considéraient que les effets positifs de la mesure (allocation de quotas laitiers supplémentaires) auraient été annulés par l'ensemble de ses effets négatifs (baisse du prix du lait, augmentation de la charge de travail, baisse de la valeur marchande des droits à produire historiquement achetés).

- ***La proposition Fischler de janvier 2003 (option n°2) : une réforme anticipée et accentuée***

Parmi les quatre options présentées en juillet 2002, la Commission européenne a opté dans son texte de janvier 2003 pour l'option n°2 « Agenda 2000 bis », moyennant cependant quelques aménagements. Dans sa version initiale, l'option n°2 envisageait, à compter de la campagne laitière 2007-2008 (c'est-à-dire après l'application des mesures prises dans le cadre de l'Agenda 2000), une nouvelle baisse des prix d'intervention du beurre (-15%) et du lait écrémé en poudre (-5%), compensée partiellement (à hauteur de 58%) par une augmentation des aides directes versées aux producteurs. Le niveau des quotas laitiers était relevé de 3% en trois étapes successives entre 2008 et 2011.

La proposition de janvier 2003 s'inscrit dans cette logique, mais apporte plusieurs modifications importantes au cadre fixé par l'Agenda 2000 : elle anticipe la date d'entrée en vigueur de la réforme de l'OCM lait (dont le début d'application serait la campagne 2004-2005) ; elle prévoit une baisse accentuée du prix d'intervention du beurre[53] (-7% par an pendant cinq ans, soit un total de –35% entre les campagnes 2004-2005 et 2008-2009) et de la poudre de lait écrémé (-3,5% par an pendant cinq ans, soit un total de –17,5% au cours des mêmes campagnes) ; elle proroge les quotas laitiers jusqu'en 2014-2015, mais envisage une hausse de la référence laitière[54] de 1% en 2007 et en 2008, de façon complémentaire aux hausses prévues dans l'Agenda 2000.

Les quotas laitiers étant maintenus, cette réforme ne remet pas totalement en cause le mode de fonctionnement actuel de l'OCM lait. Les producteurs de lait seraient ainsi assurés de bénéficier, pendant plus d'une décennie encore, d'une relative constance des mécanismes communautaires de protection. Cette proposition de réforme pose néanmoins la question de la capacité des exploitations laitières européennes, principalement les moins performantes d'entre elles, à faire face à un système ne compensant que partiellement (et de façon linéaire sur le quota, quelle que soit la taille de l'exploitation) la baisse du prix du lait.

Dans l'hypothèse (jugée pessimiste par ceux qui croient dans la dynamique actuelle des produits de grande consommation : fromages, desserts lactés, produits frais) d'un report intégral de la baisse des prix d'intervention sur le prix de marché, le prix du lait payé aux producteurs baisserait d'environ 25% à l'issue de cette réforme. En ne compensant cette baisse de prix qu'à hauteur de 58%, le choc économique occasionné serait équivalent à une baisse non compensée du prix du lait de l'ordre de 10%. Si une telle chute de prix devait se produire, elle se solderait, en moyenne communautaire, par une diminution de la valeur de la production laitière de 6 300 euros par exploitation, soit -14% de l'EBE et -25% du résultat courant (Tableau 4-18). Cette évolution des résultats économiques ne prend cependant pas en compte l'effet positif induit par la hausse parallèle des quotas laitiers.

---

[53] Les achats d'intervention en beurre seront suspendus dès qu'une limite fixée à 30 000 tonnes sera atteinte.

[54] L'amélioration de la compétitivité interne et externe qui résulte de la baisse des prix permet en effet d'envisager une légère progression du quota laitier européen. Il est à noter que cette hausse du quota laitier pourrait, une nouvelle fois, bénéficier plus aux producteurs de lait des Etats membres structurellement déficitaires en produits laitiers.

Tableau 4-18 : Impact d'une baisse du prix du lait de 10% (non compensée) sur l'EBE par UTAF (en %)
- Pour les 27 bassins de production -

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Finlande	-14%	-10%	-9%	-11%
Suède	-33%	-18%	-16%	-19%
Autriche	-8%	-6%	-5%	-6%
Irlande	-25%	-16%	-14%	-16%
Royaume-Uni	-49%	-23%	-18%	-24%
Royaume-Uni-Nord	-40%	-22%	-18%	-22%
Royaume-Uni-Centre	-47%	-24%	-18%	-24%
Royaume-Uni-Est	-84%	-22%	-18%	-25%
Danemark	-23%	-17%	-15%	-17%
Pays-Bas	-22%	-16%	-14%	-16%
Belgique + Lux.	-10%	-9%	-9%	-9%
Allemagne	-18%	-13%	-11%	-13%
Allemagne-Nord	-23%	-15%	-13%	-15%
Allemagne-Est	-26%	-17%	-14%	-18%
Allemagne-Ouest	-17%	-13%	-11%	-13%
Allemagne-Bavière	-13%	-10%	-9%	-10%
France	-16%	-13%	-12%	-13%
France-Nord BP	-15%	-11%	-10%	-11%
France-Centre	-11%	-11%	-10%	-11%
France-Ouest	-17%	-14%	-13%	-14%
France-Est	-18%	-13%	-12%	-13%
France-Massif Central	-17%	-12%	-11%	-13%
France-Sud Ouest	-18%	-13%	-10%	-13%
France-Sud Est	-16%	-14%	-12%	-14%
Italie	-16%	-13%	-11%	-12%
Italie-Nord	-18%	-14%	-12%	-13%
Italie-Autres	-12%	-10%	-8%	-10%
Espagne	-24%	-14%	-10%	-14%
Espagne-Nord	-26%	-16%	-11%	-15%
Espagne-Autres	-22%	-11%	-8%	-12%
Portugal	-29%	-20%	-13%	-19%
Grèce	-22%	-11%	-9%	-11%
Union européenne	**-19%**	**-14%**	**-12%**	**-14%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Comme le montre l'analyse selon les classes de performances économiques (voir définition en Partie 4-1), l'impact de cette baisse non compensée du prix du lait de 10% est fortement préjudiciable pour les unités laitières peu performantes (-19% de l'EBE). Parmi celles-ci, la situation est encore plus délicate pour les unités à haut niveau de quota laitier (Tableau 4-19). Elles connaissent un recul de leur EBE de 30%. Pour les unités très performantes, l'impact mécanique est, d'une certaine manière, moins préoccupant. Dans un tel schéma, elles seront les premières à bénéficier des quantités de lait libérées par les unités les moins performantes (amenées à cesser leur activité ou à ne pas être transmises).

Tableau 4-19 : Impact d'une baisse du prix de lait de 10% (non compensée) sur les exploitations laitières selon les classes de performances économiques et la production laitière annuelle par exploitation

	Classes de performances économiques			Ensemble
	Faible	Moyenne	Elevée	
Nombre d'exploitations laitières				
Moins de 50 000 kg	39 000	47 400	12 900	99 300
50 000 à 100 000 kg	45 700	62 900	31 200	139 800
100 000 à 150 000 kg	27 900	48 100	25 700	101 800
150 000 à 200 000 kg	19 300	36 000	24 600	79 900
200 000 à 400 000 kg	29 100	63 400	47 200	139 700
Plus de 400 000 kg	10 800	30 100	31 200	72 000
Ensemble	171 900	287 900	172 800	632 600
Impact de la baisse de prix de 10% (en euros par exploitation)				
Moins de 50 000 kg	-900	-1 000	-1 300	-1 000
50 000 à 100 000 kg	-2 200	-2 300	-2 400	-2 300
100 000 à 150 000 kg	-3 700	-3 700	-3 900	-3 800
150 000 à 200 000 kg	-5 200	-5 200	-5 400	-5 300
200 000 à 400 000 kg	-8 200	-8 600	-8 700	-8 600
Plus de 400 000 kg	-23 400	-22 100	-20 900	-21 800
Ensemble	-4 900	-6 100	-8 000	-6 300
Impact de la baisse de prix de 10% (en % de l'EBE 1999)				
Moins de 50 000 kg	-9%	-6%	-4%	-6%
50 000 à 100 000 kg	-14%	-9%	-7%	-9%
100 000 à 150 000 kg	-16%	-11%	-9%	-11%
150 000 à 200 000 kg	-18%	-13%	-11%	-13%
200 000 à 400 000 kg	-20%	-14%	-13%	-14%
Plus de 400 000 kg	-30%	-18%	-15%	-18%
Ensemble	-19%	-14%	-12%	-14%
Impact de la baisse de prix de 10% (en % du résultat courant 1999)				
Moins de 50 000 kg	-51%	-8%	-4%	-9%
50 000 à 100 000 kg	-57%	-13%	-8%	-15%
100 000 à 150 000 kg	-62%	-18%	-11%	-18%
150 000 à 200 000 kg	-73%	-22%	-14%	-22%
200 000 à 400 000 kg	-103%	-26%	-17%	-26%
Plus de 400 000 kg	Revenu négatif	-42%	-24%	-37%
Ensemble	Revenu négatif	-24%	-17%	-25%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'impact économique de cette option pourrait cependant être atténué par une baisse du prix de marché du lait plus modérée que celle du prix d'intervention (outre le beurre et la poudre de lait, les produits de grande consommation influent également sur la fixation du prix du lait). De même, il pourrait être limité par une hausse des volumes produits (liée au dynamisme de la consommation interne et des exportations sans restitutions) et par des gains de productivité. Cette version plus optimiste suppose néanmoins que les entreprises de transformation et de commercialisation redistribuent aux producteurs une partie des potentiels gains opérés grâce aux effets de la réforme. Il implique également que le coût des consommations intermédiaires ne progresse pas trop rapidement et que des solutions techniques permettent aux producteurs de supporter (dans un contexte où ils deviennent plus exigeants sur leurs conditions de vie) la charge de travail supplémentaire induite par la croissance des volumes de production.

La compensation de la baisse du prix du lait par des aides directes concernerait, à l'horizon 2009 pour l'ensemble des producteurs laitiers européens, un budget d'environ 5,05 milliards d'euros (cette estimation est proche de celle publiée par la Commission européenne : 4,90 milliards d'euros, dont 1,51 milliards d'euros au titre des fonds de flexibilité). Du fait des modalités de compensation envisagées, la répartition de ces crédits entre bassins serait équivalente à la répartition du quota laitier (Tableau 4-20).

Tableau 4-20 : Estimation du montant global d'aides directes liées à l'OCM lait allouées en 2009 (RMP - 2003)
– Pour les 27 bassins de production -

	En Millions d'euros	En % de l'UE-15
Finlande	+130	2,6%
Suède	+140	2,8%
Autriche	+110	2,2%
Irlande	+230	4,6%
Royaume-Uni	+560	11,0%
Royaume-Uni-Nord	+170	3,3%
Royaume-Uni-Centre	+320	6,3%
Royaume-Uni-Est	+90	1,8%
Danemark	+200	4,1%
Pays-Bas	+540	10,5%
Belgique + Lux.	+140	2,8%
Allemagne	+1 160	23,0%
Allemagne-Nord	+290	5,7%
Allemagne-Est	+260	4,8%
Allemagne-Ouest	+290	5,7%
Allemagne-Bavière	+330	6,4%
France	+1 000	20,1%
France-Nord BP	+140	2,8%
France-Centre	+70	1,3%
France-Ouest	+460	9,0%
France-Est	+110	2,2%
France-Massif Central	+70	1,3%
France-Sud Ouest	+90	1,8%
France-Sud Est	+70	1,5%
Italie	+550	10,9%
Italie-Nord	+450	8,8%
Italie-Autres	+100	2,0%
Espagne	+230	4,6%
Espagne-Nord	+140	2,8%
Espagne-Autres	+90	1,8%
Portugal	+50	0,9%
Grèce	+10	0,2%
Union européenne	**+5 050**	**100,0%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Cette augmentation des aides directes (+5,05 milliards d'euros) doit être mise en relation avec le faible coût actuel de l'OCM lait (2,6 milliards d'euros en 2002, dont 1,6 milliards d'euros de restitutions aux exportations). Pour que le pari économique global de la réforme envisagée soit gagné, il importe que la baisse de prix permette, dans un premier temps, de réaliser des économies budgétaires au niveau des restitutions aux exportations et des frais d'intervention. Les crédits mobilisables par cette voie étant, dans tous les cas de figure, potentiellement inférieurs aux soutiens directs déployés, cela implique, dans un second temps, que des bénéfices importants soient générés au niveau des consommateurs.

Dans un contexte où les autorités communautaires réfléchissent à une éventuelle réorientation des soutiens directs, nombreux sont les producteurs de lait qui considèrent que cette réforme est peu sécurisante pour l'avenir, du fait de l'augmentation induite des paiements compensatoires. Une simulation a ainsi été réalisée pour estimer la progression future des aides directes octroyées aux exploitations laitières européennes entre 2000 et 2009 (Tableau 4-21). Sur la base de la situation de référence de 1999, cette simulation intègre les mesures de l'Agenda 2000 relatives au secteur des grandes cultures et de la viande bovine et celles liées à la proposition (janvier 2003) de réforme de l'OCM lait (baisse de prix, instauration de paiements compensatoires, hausse du quota laitier). La simulation de la révision à mi-parcours ne prend cependant pas en compte l'effet de la modulation (voir point 4-2-2) et des autres mesures envisagées pour les céréales et le riz.

Tableau 4-21 : Montant d'aides directes octroyé aux exploitations laitières européennes en 1999 et après l'application de la réforme de l'OCM lait (RMP - estimation 2009)

	1999	2009 (estimation après RMP)
Aides directes par exploitation (simulations à structures constantes)		
Moins de 50 000 kg	6 500	8 800
50 000 à 100 000 kg	8 000	12 400
100 000 à 150 000 kg	10 700	17 800
150 000 à 200 000 kg	10 200	19 700
200 000 à 400 000 kg	13 200	28 100
Plus de 400 000 kg	31 500	66 500
Ensemble	12 300	23 200
Aides directes / EBE (simulations à structures constantes)		
Moins de 50 000 kg	38%	54%
50 000 à 100 000 kg	32%	55%
100 000 à 150 000 kg	32%	58%
150 000 à 200 000 kg	25%	55%
200 000 à 400 000 kg	22%	55%
Plus de 400 000 kg	26%	64%
Ensemble	27%	58%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant d'aides directes est, en moyenne communautaire, de 12 300 euros par exploitation laitière en 1999 (soit 12% de la valeur de la production agricole et 27% de l'EBE). Il devrait, toutes choses égales par ailleurs, s'élever à 23 200 euros en 2009 (soit 26% de la production agricole et 58% de l'EBE). Du fait de la restructuration à venir, le montant d'aides directes par exploitation sera très certainement supérieur à ces estimations. Le taux de dépendance (mesuré par le rapport « Aides directes / Production agricole » ou « Aides directes / EBE ») est, quant à lui, moins sensible aux effets de la restructuration. Une augmentation de la taille de l'exploitation se traduit, en effet, par un accroissement du montant d'aides directes, en parallèle à la hausse de la production et des différents indicateurs économiques. L'analyse souligne une progression rapide, en valeur absolue, des aides directes dans les exploitations en fonction de l'ampleur du quota laitier. Ainsi, pour les unités ayant une production laitière supérieure à 400 000 kg, ce montant passe de 31 500 euros en 1999 (ou 26% de l'EBE) à 66 500 euros en 2009 (ou 64% de l'EBE).

Suite à la proposition de la Commission européenne d'instaurer une aide unique au revenu découplée par exploitation (voir point 4-2-3), le statut des paiements compensatoires liés à la référence laitière n'est pas très clair. Avant même que ces paiements compensatoires (fortement couplés à la production) ne soient mis en œuvre, ils sont intégrés dans le calcul de la référence historique de droits à primes fixée par exploitation (dont le but est d'initier un découplage accru). De même, le dispositif proposé de modulation devrait conduire à ce que le taux de compensation théorique de la baisse des prix soit inférieur à celui avancé de 58%.

Une proposition rejetée par une majorité d'Etats membres

Cette proposition de réforme, qui va plus loin que les mesures adoptées dans le cadre de l'Agenda 2000, vise principalement à adapter les règles de fonctionnement de l'OCM lait aux contraintes croissantes décidées à l'OMC (le contenu du prochain accord agricole pour les années 2005-2012 sera vraisemblablement arrêté en 2003). Face à la diminution attendue des restitutions aux exportations et des droits de douane (la Commission européenne ayant, dans sa stratégie de négociation, fait une première proposition dans ce sens en décembre 2002), la baisse de prix a pour vocation de faciliter l'exportation de produits laitiers vers les pays tiers et d'éviter le risque d'une entrée massive de produits en provenance de marchés extérieurs. En acceptant l'idée que la réforme de l'Agenda 2000 soit désormais incontournable et en soulignant l'intérêt de préserver les quotas laitiers, de nombreux acteurs de la filière laitière européenne refusent l'anticipation en 2004 de la réforme et l'accentuation de la baisse de prix (Bourgeois, 2000).

L'anticipation de la réforme laitière est, dans le texte de la Commission européenne, justifiée essentiellement par le fait que les autorités communautaires disposent de ressources budgétaires suffisantes pour une mise en application rapide. Plusieurs Etats membres (dont la France et l'Allemagne) considèrent que cette anticipation est contraire aux engagements pris au titre du cadre financier européen pour la période 2000-2006. Attachés à ce que les décisions de l'Agenda 2000 constituent le socle de la stratégie de négociation à l'OMC, ils ne voient pas l'intérêt de devancer ainsi les étapes.

Dans un contexte où l'Union européenne est le premier producteur mondial de lait, où seule une faible part de l'offre mondiale (7%) fait l'objet de transactions internationales, où la consommation de lait par habitant et par an tend à plafonner dans plusieurs Etats membres et où l'élasticité de la demande par rapport au prix est plutôt faible, de nombreux industriels ne voient pas l'intérêt de pratiquer une baisse aussi drastique du prix lait. Cette réforme interroge aussi quant à ses conséquences budgétaires (hausse des aides directes d'environ 5 milliards d'euros alors que le coût actuel de l'OCM lait n'est que de seulement 2,6 milliards d'euros) et à ses effets sur l'activité de production. Elle laisse perplexe bon nombre d'agriculteurs sur la hausse des aides directes (dans un contexte où leur éventuel redéploiement est abordé) et sur la capacité de certaines exploitations peu performantes à faire face à une compensation seulement partielle des baisses de prix. Les producteurs de lait sont par ailleurs soucieux de la manière dont les éventuels effets positifs d'une telle orientation (relance de la consommation, hausse des exportations…) pourraient leur être personnellement bénéfiques.

4-2-2- La modulation des paiements compensatoires de la PAC

La modulation et/ou le plafonnement des paiements compensatoires de la PAC est, depuis quelques années déjà, un thème sujet à de nombreuses controverses, tant entre Etats membres de l'Union européenne qu'au sein des organisations professionnelles agricoles. Pour justifier leur position, les partisans de la modulation s'appuient généralement sur les principaux arguments suivants :

- Un premier argument en faveur de la modulation réside dans la recherche d'une plus grande équité entre agriculteurs dans la répartition du soutien public. Les paiements compensatoires liés à la baisse des prix institutionnels deviennent en effet d'autant plus difficiles à justifier que l'on s'éloigne de la période où ils furent institués et que leur répartition demeure très inégale. Du fait de leurs modalités de calcul, établies sur des critères de structures et sur des bases historiques de pertes de revenus, les paiements compensatoires de la PAC restent étroitement liés aux productions et à la taille des exploitations. Ils constituent ainsi une aubaine pour certaines catégories d'entre elles qui ont pu saisir les opportunités offertes par les critères d'attribution.

- Un second argument est lié au rôle des transferts publics dans l'amélioration des performances techniques. Depuis la réforme de la PAC de 1992, certaines exploitations agricoles de grande taille, habituellement présentées comme économiquement performantes, ont davantage privilégié un accroissement de leurs moyens de production (acquisition de superficies éligibles au soutien public) qu'une amélioration de leur efficacité technique.

- Le troisième argument est que la modulation constitue un bon moyen pour réorienter une partie des soutiens publics à l'agriculture et ainsi de les rendre plus acceptables par la société. Dans une période où les citoyens se montrent particulièrement sensibles à la qualité de leur environnement et où une majorité d'acteurs s'accorde sur le fait que les agriculteurs génèrent des externalités positives (valorisation des espaces ruraux, maintien de la biodiversité, création de paysages), la légitimation des soutiens publics à l'agriculture passe par une rémunération accrue des fonctions environnementales et sociales au détriment des seules fonctions productives.

- Le dernier argument est celui, par anticipation des négociations de l'OMC, du nécessaire « découplage » des aides directes. En limitant le rôle des paiements compensatoires dans l'orientation des productions des exploitations de grande taille, la modulation devrait inciter à mieux prendre en compte les signaux du marché. Elle donne ainsi un argument supplémentaire aux négociateurs européens pour justifier, à l'égard de nos partenaires commerciaux, le maintien des paiements compensatoires de la PAC au sein de la « boîte bleue » (mesures de soutien qui bénéficient jusqu'en 2003 d'une clause de paix, du fait de leur découplage partiel de la production).

Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la PAC, la Commission européenne propose de rendre obligatoire, pour tous les Etats membres, un mécanisme de modulation des paiements compensatoires de la PAC. Le premier dispositif envisagé en juillet 2002 a été profondément remanié dans les propositions réglementaires de janvier 2003.

- ***Le dispositif de « modulation » de janvier 2003***

Sous l'influence des décisions du Sommet de Bruxelles du 25 octobre 2002 fixant un plafond pour les dépenses liées aux marchés agricoles (Conseil européen, 2002) et de la position allemande (le plafonnement à 300 000 euros ne concernait, pour l'essentiel, que les exploitations agricoles de l'Allemagne de l'Est), la Commission européenne a profondément modifié son texte initial sur la modulation (Kleinhanss, 2002) : le plafonnement à 300 000 euros est supprimé ; la date d'entrée en vigueur de la modulation est prévue en 2007 et non pas en 2004 (c'est-à-dire au début de la prochaine phase des perspectives financières) ; les crédits prélevés seront destinés, en partie, au financement de futures mesures relatives aux marchés ; les Etats membres qui appliquent actuellement volontairement la modulation (au titre de l'article 4 de l'Agenda 2000) sont libres de poursuivre dans cette voie jusqu'en 2007.

Dans le nouveau dispositif, la modulation ne concerne que les exploitations agricoles européennes percevant plus de 5 000 euros d'aides directes PAC. Le taux de modulation augmente entre 2006 et 2012, avec une accentuation du taux pour les montants dépassant les 50 000 euros. Ainsi, pour la tranche d'aides directes comprise entre 5 000 et 50 000 euros, le prélèvement passe de 1% en 2006 à 12,5% en 2012[55]; pour la tranche dépassant les 50 000 euros, le taux de prélèvement passe parallèlement de 1% à 19% (Tableau 4-22).

Tableau 4-22 : Taux de modulation des paiements directs (dispositif de janvier 2003)

Aides directes / Exploitation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de modulation (total)							
De 0 à 5 000 euros	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
De 5 000 à 50 000 euros	1,0%	3,0%	7,5%	9,0%	10,5%	12,0%	12,5%
Plus de 50 000 euros	1,0%	4,0%	12,0%	14,0%	16,0%	18,0%	19,0%
Taux de modulation (au titre du développement rural)							
De 0 à 5 000 euros	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
De 5 000 à 50 000 euros	1,0%	2,0%	3,0%	4,0%	5,0%	6,0%	6,0%
Plus de 50 000 euros	1,0%	2,0%	3,0%	4,0%	5,0%	6,0%	6,0%
Taux de modulation (au titre du financement de mesures relatives aux marchés)							
De 0 à 5 000 euros	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
De 5 000 à 50 000 euros	0,0%	1,0%	4,5%	5,0%	5,5%	6,0%	6,5%
Plus de 50 000 euros	0,0%	2,0%	9,0%	10,0%	11,0%	12,0%	13,0%

Sources : Commission européenne, 2003

[55] Exemple d'application de la modulation : une exploitation agricole ayant moins de 5 000 euros d'aides directes PAC n'est pas modulée ; une exploitation agricole ayant 30 000 euros d'aides directes PAC subira, en 2012, un prélèvement budgétaire de 3 125 euros, soit (30 000 euros – 5 000 euros) * 0.125 ; une exploitation ayant 100 000 euros d'aides directes PAC subira, en 2012, un prélèvement budgétaire de 15 125 euros, soit (100 000 euros – 50 000 euros) * 0.19 + (50 000 – 5 000) * 0.125.

Les crédits prélevés par ce dispositif seront destinés à financer, en partie, le développement rural. Pour ce volet, le taux de modulation appliqué passe régulièrement de 1% en 2006 à 6% en 2012. Ce mécanisme permettra de dégager des fonds dont les Etats membres pourront disposer au titre d'aides supplémentaires de l'Union européenne en faveur de mesures à intégrer dans leurs programmes nationaux de développement rural (Silva Rodriguez, 2001). Ces fonds seront répartis entre les Etats sur la base de critères relatifs aux surfaces agricoles, à l'emploi agricole et au PIB par habitant (en terme de pouvoir d'achat). Les autres crédits dégagés seront affectés aux besoins supplémentaires liés aux nouvelles réformes du marché.

Une simulation de ce dispositif de modulation est réalisée pour la période 2006 à 2012. Partant de la situation de référence 1999, cette simulation prend en compte une revalorisation des aides directes au titre de la réforme de l'Agenda 2000 (grandes cultures et viande bovine) et de la révision à mi-parcours de la PAC (augmentation progressive des paiements compensatoires au secteur laitier entre 2004 et 2009, revalorisation des paiements compensatoires aux grandes cultures liée à la compensation d'une baisse du prix d'intervention des céréales de 5%).

Tableau 4-23 : Impact du dispositif de modulation des paiements directs (dispositif de janvier 2003) sur les exploitations agricoles et laitières de l'Union européenne

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exploitations agricoles européennes							
Nombre d'exploitations modulées (en millions)	1,55	1,58	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
- En % des exploitations agricoles	41,0%	41,7%	42,3%	42,3%	42,3%	42,3%	42,3%
Impact de la modulation (en euros / exploitation) (*)	150	500	1 340	1 600	1 850	2 100	2 200
Impact de la modulation (en % des aides directes) (*)	0,7%	2,4%	6,3%	7,5%	8,8%	10,0%	10,5%
Impact de la modulation (en millions d'euros)	237	787	2 143	2 553	2 964	3 374	3 526
- Au titre du développement rural	237	495	773	1 031	1 289	1 547	1 547
- Au titre des réformes de marchés	0	292	1 370	1 522	1 674	1 827	1 979
Exploitations laitières européennes							
Nombre d'exploitations modulées (en millions)	0,46	0,48	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
- En % des exploitations laitières	73,1%	77,2%	79,9%	79,9%	79,9%	79,9%	79,9%
Impact de la modulation (en euros / exploitation) (*)	155	535	1 520	1 820	2 105	2 400	2 500
Impact de la modulation (en % des aides directes) (*)	0,8%	2,4%	6,5%	7,8%	9,0%	10,3%	10,8%
Impact de la modulation (en millions d'euros)	71	261	770	917	1 064	1 211	1 266
- Au titre du développement rural	71	163	276	368	460	552	552
- Au titre des réformes de marchés	0	97	494	549	604	659	714

(*) Pour les unités modulées

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

D'après la simulation réalisée, 1,55 millions d'exploitations agricoles (dont 460 000 exploitations laitières) subissent la modulation dès la première année de mise en application du dispositif. Ainsi, 41% des exploitations agricoles professionnelles européennes sont concernées par la modulation contre 73% des exploitations laitières (Tableau 4-23). Le prélèvement budgétaire effectué est estimé à 237 millions d'euros (ces crédits sont, pour la première année, intégralement affectés au développement rural), dont 71 millions d'euros relèvent des seules exploitations laitières. A l'horizon 2012, le nombre d'exploitations modulées progresse légèrement du fait de l'entrée en vigueur de la réforme laitière : il est ainsi de 1,60 millions d'exploitations agricoles (soit 42% de l'effectif), dont 505 000 exploitations laitières (soit 80% de l'effectif). Le prélèvement budgétaire global est alors de 3,52 milliards d'euros (dont 1,54 milliards d'euros étant affectés au développement rural). Ce prélèvement serait de 1,26 milliards d'euros sur le champ des unités laitières.

Tableau 4-24 : Impact du dispositif de modulation des paiements directs (janvier 2003) à l'horizon 2012 sur les exploitations laitières dans les bassins de production de l'Union européenne

	Exploitations laitières modulées		Impact de la modulation (sans redistribution de crédits)		
	Nombre	En % des exploitations laitières totales	En euros par exploitation modulée	En % des aides directes PAC	En millions d'euros
Finlande	20 900	84,9%	-830	-7,2%	-17
Suède	13 700	94,7%	-2 630	-10,7%	-36
Autriche	26 600	59,0%	-600	-6,1%	-16
Irlande	31 900	86,0%	-1 580	-9,0%	-50
Royaume-Uni	31 200	96,4%	-5 300	-12,8%	-165
Royaume-Uni-Nord	11 100	94,4%	-3 530	-11,4%	-39
Royaume-Uni Centre	16 700	97,9%	-5 480	-12,7%	-92
Royaume-Uni-Est	3 300	96,1%	-10 380	-14,8%	-34
Danemark	12 300	100,0%	-4 100	-11,6%	-50
Pays-Bas	30 900	93,9%	-2 200	-9,9%	-68
Belgique + Lux.	18 600	97,0%	-1 760	-9,3%	-33
Allemagne	122 400	84,9%	-3 290	-12,2%	-403
Allemagne-Nord	29 400	94,9%	-2 430	-10,2%	-71
Allemagne-Est	4 900	99,7%	-42 300	-17,6%	-208
Allemagne-Ouest	39 100	85,7%	-1 610	-9,1%	-63
Allemagne-Bavière	49 000	78,2%	-1 240	-8,3%	-61
France	120 800	95,4%	-2 720	-10,6%	-328
France-Nord BP	15 200	98,8%	-3 690	-11,2%	-56
France-Centre	6 700	100,0%	-5 500	-12,3%	-37
France-Ouest	52 400	94,9%	-2 500	-10,2%	-131
France-Est	12 600	99,6%	-3 420	-11,3%	-43
France-Massif Central	10 700	92,7%	-1 310	-8,5%	-14
France-Sud Ouest	12 700	97,6%	-2 590	-10,6%	-33
France-Sud Est	10 400	87,1%	-1 380	-8,7%	-14
Italie	41 500	57,6%	-1 610	-9,4%	-67
Italie-Nord	28 200	59,1%	-2 040	-10,0%	-57
Italie-Autres	13 300	54,6%	-710	-6,6%	-9
Espagne	24 000	46,4%	-990	-7,8%	-24
Espagne-Nord	13 800	34,8%	-520	-5,7%	-7
Espagne-Autres	10 200	84,5%	-1 630	-9,2%	-17
Portugal	7 000	47,7%	-800	-7,1%	-6
Grèce	4 100	74,9%	-710	-6,6%	-3
Union européenne	**505 800**	**80,0%**	**-2 500**	**-10,8%**	**-1 267**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'analyse de l'impact régional de la modulation est conduite à l'horizon 2012. Une large part des 126 800 exploitations laitières européennes ne subissant pas la modulation sont localisées dans les bassins de production du Sud, principalement en Espagne du Nord (Tableau 4-24). La proportion d'exploitations modulées dépasse les 90% dans une très grande majorité de bassins de production localisés au Nord de l'Union.

Le prélèvement budgétaire moyen par exploitation laitière modulée s'élève à 2 500 euros, soit un recul de 10,8% du montant d'aides directes PAC. L'importance du prélèvement budgétaire est fortement lié à la taille du quota laitier et aux superficies de grandes cultures. Ainsi, par exemple, il s'élève en moyenne à 42 300 euros dans les unités laitières des Länder de l'Est (soit 17,6% des aides directes), à 10 400 euros dans celles du Royaume-Uni Est (soit 14,8%), à 2 500 euros dans celles de l'Ouest de la France (soit 10,2%) et à seulement 520 euros dans celles d'Espagne du Nord (soit 5,7%). Le prélèvement budgétaire global effectué sur les exploitations laitières européennes (1,26 milliards d'euros) provient pour 31% des unités allemandes et 26% des unités françaises.

Au terme de son application, le dispositif de modulation proposé en janvier 2003 permet, sur l'ensemble des exploitations agricoles, un redéploiement de crédits inférieur à celui du dispositif présenté en juillet 2002 (3,52 milliards d'euros contre 4,76 milliards d'euros). Il en va de même sur le champ des exploitations laitières (1,26 milliards d'euros contre 1,56 milliards d'euros). L'abandon du principe de plafonnement à 300 000 euros se révèle être, malgré la suppression de la clause relative aux emplois (hausse de la franchise au-delà de 2 UTA par exploitation), favorable aux exploitations laitières de l'Allemagne de l'Est (le prélèvement est de 42 300 euros contre 84 000 euros dans le cas précédent).

Cette simulation évalue l'impact mécanique du prélèvement, mais ne formule pas d'hypothèses quant au retour des crédits qui pourrait se faire *via* les mesures de développement rural. L'impact économique de la modulation devrait ainsi être atténué dans de nombreuses unités de production. La modulation des paiements compensatoires est donc l'instrument privilégié pour redistribuer une partie des crédits entre les exploitations agricoles européennes. L'importance du redéploiement vers le développement rural semble cependant plutôt modeste (1,5 milliards d'euros en 2012, soit environ 3% à 4% des crédits du premier pilier de la PAC). Le fait d'attribuer une part importante des crédits prélevés par la modulation au financement de futures mesures liées aux marchés[56], indique un certain repli par rapport aux ambitions initiales (conférence de Cork,…). Le découplage, envisagé parallèlement dans la proposition de révision à mi-parcours n'a, quant à lui, pas été créé dans le but de redistribuer des soutiens.

[56] Dans un document de synthèse de la Commission européenne, publié en janvier 2003, il est indiqué : « des propositions de réforme seront faites dans le courant de 2003 dans les secteurs du sucre, de l'huile d'olive, du coton et du tabac ».

4-2-3- Le découplage des soutiens directs

La révision à mi-parcours de la PAC se caractérise également par une volonté des autorités communautaires de s'orienter rapidement vers un découplage accru des soutiens publics octroyés à l'agriculture. Cette volonté est très fortement influencée par les règles instituées dans le cadre de l'accord multilatéral de l'OMC (Bureau et al, 1999 et Hervieu et al, 2000). Pour mieux comprendre les raisons qui amènent la Commission européenne à privilégier cette option et ainsi mieux cerner les enjeux du débat actuel, il est proposé, dans un premier temps, de présenter la définition qui est faite du découplage dans les instances internationales et de rappeler les espoirs théoriques fondés derrière ce concept. Dans un second temps, le mode de fonctionnement du dispositif de découplage proposé par la Commission européenne dans son texte de janvier 2003 est présenté. Dans un troisième temps, une réflexion est conduite sur les principales incidences attendues et sur les questions soulevées par ce type d'orientation.

- ***Le découplage : un débat récurrent dans les instances internationales***

Au-delà du dispositif technique proposé pour mettre en œuvre le découplage et de l'appréciation que l'on peut se faire d'une telle orientation, il convient, dans un premier temps, de bien comprendre les raisons historiques qui ont incité la Commission européenne à opérer dans ce sens. Il convient également de bien prendre acte des arguments développés par les partisans de ce mode d'intervention des pouvoirs publics dans les politiques agricoles.

La notion de découplage des soutiens à l'agriculture n'est pas nouvelle. Elle a déjà fait l'objet de nombreuses publications et de riches débats depuis l'entrée, en 1986, de l'agriculture dans le cycle de l'Uruguay du GATT (Blanchet, Revel, 2000). Au cours des quinze dernières années, les débats relatifs au découplage furent particulièrement actifs dans les conférences ministérielles de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Ainsi, ils débutèrent à la fin des années quatre-vingt sur la base d'une observation critique de la situation de l'agriculture dans les deux principaux pays exportateurs (l'Union européenne et les Etats-Unis) : les prix garantis conduisaient à un développement massif de la production agricole (à un rythme plus rapide que la consommation interne) ; les subventions aux exportations engendraient, dans le contexte d'une relative stabilisation des marchés mondiaux solvables, une concurrence accrue (et déloyale) entre les principaux pays exportateurs ; les soutiens budgétaires alloués pour soutenir l'agriculture augmentaient rapidement (hausse des coûts de stockage et des subventions à l'export), sans pour autant freiner le rythme de diminution du nombre d'agriculteurs ou, encore, améliorer la relation entre agriculture et environnement.

Un an après le lancement des premières grandes négociations multilatérales sur l'agriculture (c'est-à-dire en 1987), les gouvernements réunis à l'OCDE s'entendent sur la nécessité d'engager, sur le long terme, un processus de réforme des politiques agricoles. Ce processus doit progressivement conduire à une réduction des distorsions économiques (notamment celles relatives aux échanges) liées aux politiques agricoles ; à une orientation plus nette de l'agriculture dans le sens d'une meilleure prise en compte des signaux du marché ; à une intégration croissante dans la politique agricole d'objectifs autres que ceux purement économiques (environnement, emploi, sécurité alimentaire…).

Le découplage est alors présenté par l'OCDE comme un des moyens permettant de satisfaire ces objectifs de long terme (OCDE, 2001). Les gouvernements sont invités à abandonner progressivement le soutien des prix et à accorder aux agriculteurs des aides directes découplées, c'est-à-dire non liées aux prix, à la production agricole ou aux facteurs de production (terre, cheptel). Les aides directes découplées ne doivent pas influer sur le volume et la composition de l'offre. Elles sont attribuées, de préférence seulement en cas de besoin et de manière temporaire, de façon à maximiser l'optimum social. Le découplage manifeste ainsi une césure franche entre la politique des prix et celle des revenus. Pour accroître le bien-être collectif et favoriser une meilleure efficacité, les partisans du découplage suggèrent, par ailleurs, que le versement des aides directes découplées soit clairement ciblé (sur certaines catégories d'agriculteurs), de façon à répondre aux objectifs assignés. Quelques principes théoriques justifient l'instauration du découplage (Desquilbet et al, 1999):

a) Les aides découplées n'influençant pas l'offre, elles stimulent la compétitivité et permettent une allocation optimale des ressources en fonction des prix de marché. Les agriculteurs produisent des biens agricoles non pas en fonction des mécanismes de soutien accordés par les autorités publiques, mais selon leur compétitivité relative par rapport aux indicateurs du marché.

b) Les aides découplées ne sont pas capitalisées dans le prix du foncier. Ainsi, elles évitent le risque d'un frein à la dynamique d'installation des jeunes agriculteurs.

c) Les aides découplées étant indépendantes des volumes produits et accordées directement aux agriculteurs (sans intermédiaires), elles permettent la réalisation d'économies dans le montant des transfert publics.

d) Les aides découplées offrent une plus grande transparence budgétaire que le soutien par les prix et favorisent ainsi une meilleure efficacité des politiques publiques.

e) Les aides découplées permettent d'intégrer plus facilement de nouveaux objectifs à la politique agricole, tels que ceux relatifs à l'environnement (notamment au travers d'un mode de soutien moins favorable à l'intensification) ou à la sécurité alimentaire.

De manière complémentaire aux préconisations faites par l'OCDE, la question du découplage fut également abordée dans les négociations multilatérales conduites au GATT sur le volet agricole. L'accord sur l'agriculture, signé à Marrakech pour la période de 1995 à 2001, visait à limiter les aides ayant des effets de distorsion sur les échanges (soutien par les prix, subventions aux exportations) et à favoriser une ouverture croissante des marchés (*via* la baisse des droits de douane et la détermination d'un accès minimum). Dans cette optique, l'accord agricole prévoit le calcul d'une Mesure Globale de Soutien (MGS), dont le montant total devait, en 2001, être réduit de 20% par rapport à la situation de référence 1986-88. Cette MGS regroupe les aides directes liées à la production et le soutien assuré par les prix (lequel est calculé, pour chaque produit, comme la différence entre le prix d'intervention et le prix mondial, multiplié par le volume de la production). Par dérogation à ce mécanisme général, deux catégories de soutien (« boîtes verte et bleue ») furent cependant exclus du calcul de la MGS et donc non soumis à réduction pendant les six années de l'application de l'accord :

a) Les aides relevant de la « boîte verte ». Ces aides, découplées et définitivement exclues de la MGS, ont un effet de distorsion sur les échanges ou sur la production jugé nul ou au plus minime. Conformément à l'accord signé, ces mesures doivent être conformes aux critères de base suivants : le soutien est fourni dans le cadre d'un programme financé par des fonds publics n'impliquant pas de transfert de la part du consommateur ; le soutien n'a pas pour effet d'apporter un soutien des prix aux producteurs. Dans ce cadre, les versements directs aux producteurs sont autorisés moyennant le respect des cinq points suivants : « a) le droit à bénéficier de versements à ce titre est déterminé d'après des critères clairement définis, tels que le revenu, la qualité de producteur ou de propriétaire foncier, l'utilisation de facteurs ou le niveau de la production au cours d'une période de base définie et fixe ; b) pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base du type ou du volume de la production (y compris les têtes de bétail) réalisée par le producteur au cours d'une année suivant la période de base ; c) pour une année donnée, le montant de ces versement ne sera pas fonction ni établi sur la base des prix, intérieurs ou internationaux, s'appliquant à une production réalisée au cours d'une année suivant la période de base ; d) pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base des facteurs de production employés au cours d'une année suivant la période de base ; e) il ne sera pas obligatoire de produire pour pouvoir bénéficier de ces versements ».

b) Les aides relevant de la « boîte bleue ». Subordonnées à une maîtrise de la production, ces aides semi-découplées sont, au titre d'une clause de paix couvrant la période 1995-2003, exclues temporairement du calcul de la MGS (cette exclusion implique cependant que le soutien par produit ne dépasse pas le niveau observé en 1992). Ces aides doivent satisfaire les conditions suivantes : a) elles sont fondées sur une superficie et des rendements fixes ; b) ou, elles sont versées pour 85% maximum du niveau de base de la production ; c) ce sont des aides pour le bétail calculées sur la base d'un nombre de têtes fixe. La « boîte bleue » concerne ainsi les différents paiements compensatoires de la PAC (primes aux superficies de grandes cultures et primes animales) instaurés lors de la réforme de la PAC de 1992 et ceux existants aux Etats-Unis avant l'adoption du Fair Act de 1996.

Les américains ont décidé, lors du *Fair Act* adopté pour la période 1996-2002, de modifier les mécanismes de soutien à leur agriculture. Ainsi, ils ont retenu le principe d'un découplage des aides pour le secteur des grandes cultures : l'aide n'est plus liée à l'obligation de produire ; le montant des aides est découplé des prix de marché ainsi que du volume et du type de production ; la jachère annuelle est supprimée. Probablement suffisant pour permettre le basculement des soutiens de la « boîte bleue » vers la « boîte verte », le découplage opéré n'est cependant pas total : les producteurs concernés ne sont pas, par exemple, autorisés à cultiver des fruits et légumes ; le foncier constitue le support du versement des aides directes ; les prix minima aux grandes cultures sont conservés ; le dispositif du *marketing loan* est maintenu (dans l'hypothèse où le prix de marché en grandes cultures devient inférieur au prix minima, ce dispositif prévoit le versement d'une aide aux producteurs). Depuis 1996, la politique agricole américaine s'est cependant caractérisée par le versement de paiements directs exceptionnels conséquents aux producteurs. Les contrats cycliques intégrés dans la loi agricole de 2002 soulignent, d'une certaine manière, les difficultés inhérentes à une libéralisation forte des marchés.

L'Union européenne n'a pas modifié, en profondeur, ses modalités d'intervention en agriculture depuis la réforme de la PAC de 1992. La réforme de MacSharry a cependant initié une phase de découplage partiel des soutiens dans le secteur des grandes cultures et dans celui de la viande bovine (Brinbaum, Damais, 1992a et 1992b). La baisse des prix d'intervention a été compensée par l'octroi de paiements directs basés sur les facteurs de production (hectare et cheptel) et partiellement déconnectés des volumes produits (Boyer, 1996). Ce découplage partiel se manifeste ainsi au travers de la fixation d'un montant d'aides directes à l'hectare identique entre tous les producteurs d'une même zone, indépendamment de leurs rendements historiques individuels (Brinbaum, 1994) ; l'octroi d'une prime à la tête de bétail indépendamment du poids de carcasse de l'animal abattu ; le versement d'un supplément d'aides directes aux élevages extensifs. Les décisions prises dans le cadre de l'Agenda 2000 n'ont pas, malgré de légères avancées (modulation facultative avec un transfert de crédits du premier pilier de la PAC vers le second pilier) véritablement changé la donne quant à l'intensité du découplage. La logique de compensation des nouvelles baisses de prix intervenues en grandes cultures et en viande bovine (entre 2000 et 2002) est restée identique à celle imaginée lors la réforme de la PAC de 1992 (Brinbaum et al, 2000) ; de même, la référence laitière de l'exploitation servira de support aux futurs paiements compensatoires qui seront alloués en contrepartie de la baisse du prix d'intervention du lait (entre 2005 et 2008).

La Commission européenne, consciente de cette histoire récente des politiques agricoles et de la difficulté de négocier à l'OMC un maintien à long terme des paiements compensatoires de la PAC au titre de la « boîte bleue » (dont la clause de paix est en voie d'expiration) suggère, dans sa proposition de janvier 2003, un changement radical du mode d'intervention des pouvoirs publics dans l'agriculture européenne. Le dispositif de découplage envisagé, en réponse d'abord à des pressions externes, aurait ainsi pour principal avantage de permettre un basculement des soutiens directs actuellement accordés aux agriculteurs européens dans la « boîte verte » (Guyomard, Le bris, 2002). Selon les propos du Commissaire à l'agriculture, ce découplage se justifierait aussi par plusieurs raisons internes.

- ***Le dispositif de découplage proposé par la Commission européenne***

Dans sa proposition relative au découplage, la Commission européenne entend instaurer une aide unique au revenu, découplée, par exploitation. Ce paiement unique remplacerait la plupart des primes octroyées au titre des différentes organisations communes de marché. Il marquerait ainsi la fin des paiements compensatoires couplés aux facteurs de production, tels qu'ils avaient été instaurés avec la réforme de la PAC de 1992 (hectare, cheptel). En outre, il supprimerait les mécanismes associés au mode d'attribution de ces crédits (références de droits à primes, contraintes de chargement…).

Ainsi, dans cette proposition, le montant de l'aide unique est calculé, pour chaque exploitation, sur la base de ses références historiques de 2000 à 2002[57]. Cette référence concerne non pas les montants d'aides directes réellement perçus, mais les éléments physiques éligibles aux primes (nombre d'hectares, nombre d'animaux, quota laitier…). Ainsi, le montant de référence (ou prime unique) est déterminé en attribuant à chaque élément physique de l'exploitation, un montant unitaire d'aides directes (ces montants sont déterminés précisément dans l'annexe VII du projet de règlement). Comme cela est envisagé pour la prime liée à la référence laitière, ce montant unitaire pourra être ajusté après 2004 (au fur et à mesure de la montée en puissance de la réforme laitière). Ce dispositif s'applique à tous les produits soumis au régime des cultures arables (céréales, oléagineux et protéagineux), ainsi qu'aux légumineuses à grains, aux pommes de terre de fécule, aux semences et aux viandes bovine et ovine. Les paiements introduits et/ou révisés pour le lait, le riz, le blé dur et les fourrages séchés sont également intégrés dans ce régime.

Pour éviter tout dépassement budgétaire, la somme des montants de référence ne peut être, pour chaque Etat membre, supérieure à certains plafonds fixés dans le projet de règlement communautaire. Ainsi, à compter de 2008 et pour les années suivantes, ce plafond s'élève à 31,74 milliards d'euros dans l'Union européenne à 15 Etats membres (dont 8,44 milliards d'euros en France, 5,73 milliards d'euros en Allemagne, 3,97 milliards d'euros au Royaume-Uni…). Dans le cas où ce plafond budgétaire serait dépassé, l'Etat membre a l'obligation d'appliquer une réduction proportionnelle aux montants de référence.

---

[57] En cas d'application par les Etats membres des articles 3 (conditionnalité environnementale) et 4 (modulation des paiements compensatoires de la PAC) du règlement horizontal (n°1259/1999) de l'Agenda 2000, les montants pris en considération sont ceux qui auraient été accordés avant l'application desdits articles. L'article 43 de la proposition de règlement précise par ailleurs les éléments suivants : « Tout agriculteur dont la production a été gravement affectée au cours de la période de référence par un cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles survenus avant ou pendant ladite période de référence est habilité à demander que le montant de référence soit calculé sur la base de l'année ou des années civiles de la période de référence qui n'ont pas été affectées. Si la totalité de la période de référence a été affectée par le cas de force majeure, l'Etat membre calcule le montant de référence sur la base de la période 1997 à 1999. Parmi les cas reconnus de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sont notés : le décès ou l'incapacité professionnelle de longue durée de l'agriculteur ; une catastrophe naturelle grave qui affecte de façon importante les superficies agricoles de l'exploitation ; la destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinés à l'élevage ; une épizootie (comme l'ESB) affectant tout ou partie du cheptel.

Les Etats membres peuvent constituer une réserve nationale jusqu'à concurrence, au maximum, de 1% de l'enveloppe globale des montants de référence. Cette réserve peut ensuite être mobilisée pour établir la référence des agriculteurs concernés par la clause des « cas de force majeure » ou pour abonder les montants de référence des nouveaux actifs (installés après le 31 décembre 2000).

En vue de faciliter son transfert, le paiement unique est divisé en des droits à paiement. Les agriculteurs bénéficient, chacun, d'un droit par hectare qui est calculé en divisant le montant de référence par le nombre d'hectares qui ont donné droit, au cours de la période de référence, aux paiements directs. La superficie « éligible » intègre ainsi l'ensemble des surfaces fourragères. Elle ne prend, en revanche, pas en compte les superficies suivantes : les bâtiments, les bois, les étangs, les chemins, les superficies utilisées pour d'autres cultures (permanentes et horticoles) admissibles au bénéfice d'une aide communautaire. Un paiement spécial est accordé (dans les conditions fixées à l'article 50 du projet réglementaire) pour les agriculteurs ayant bénéficié de paiements au cours de la période de référence sans pour autant disposer de superficies, ainsi que pour ceux pour lesquels le montant du droit est supérieur à 10 000 euros par hectare. Les droits peuvent faire l'objet de transferts, avec ou sans terre, entre agriculteurs d'un même Etat membre. Les Etats membres peuvent décider d'interdire le transfert de droits entre agriculteurs de régions distinctes et opérer une régionalisation du plafond des montants de référence. De plus, ils ont la possibilité d'ajuster les droits sur la base de moyennes régionales.

Les exploitations concernées par le régime du paiement unique découplé seront libres de cultiver sur leurs terres tous les types de produits, à l'exception des cultures permanentes. Dans les secteurs bénéficiant de droits de plantation (viticulture) ou de quotas de production (comme dans les secteurs du lait et de la betterave), la protection à l'entrée restera identique à la situation actuelle. Les agriculteurs actuellement assujettis à l'obligation de gel des terres seront tenus de continuer à s'y conformer sur une superficie équivalente à 10% de celles affectées aux céréales, graines oléagineuses et protéagineux. La jachère ne devra pas servir à des fins agricoles, ni à des productions destinées à des fins commerciales. Dans l'hypothèse d'une cession, les parcelles faisant l'objet d'un gel des terres y resteront soumises. Le gel des terres est normalement pratiqué hors rotation, mais les Etats membres peuvent autoriser, pour des raisons environnementales, le gel des terres avec rotations.

Le versement du paiement unique est subordonné au respect des exigences réglementaires en matière de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, d'environnement, de bien être des animaux et de sécurité sur le lieu de travail[58].

---

[58] Une liste de 38 directives et règlements à respecter est indiquée en annexe 3 du projet réglementaire. Cela concerne par exemple : la directive du Conseil n°70/524/CEE concernant les additifs dans l'alimentation des animaux ; le règlement du Parlement européen et du Conseil n°999/2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication des certaines encéphalopathies spongiformes bovines ; la directive du Conseil n°92/102 concernant l'identification et l'enregistrement des animaux ; la directive du Conseil n°91/676 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

Le versement de ce paiement est également subordonné au respect des bonnes pratiques agricoles. Moyennant un cadre réglementaire fixé à l'échelle communautaire, les Etats membres sont chargés (au titre de la subsidiarité) de la définition précise des bonnes pratiques agricoles. Le cadre réglementaire concerne l'érosion des sols (protéger les sols par des mesures appropriées : couverture minimale…) ; les matières organiques du sol (maintenir les niveaux de matières organiques du sol par des méthodes de rotation des cultures et des techniques de labours appropriées) ; la structure des sols (maintenir la structure des sols grâce à des machines et à des taux de charge appropriés) ; la salinisation des sols (utiliser des méthodes d'irrigation et de gestion des éléments nutritifs qui empêchent la salinisation des terres) ; le niveau minimal d'entretien. Le texte indique, par ailleurs, que les Etats membres doivent veiller à ce que les terres consacrées aux pâturages permanents à la date du 31 décembre 2002 le restent.

Dans l'hypothèse d'un non respect des règles communautaires et des bonnes pratiques agricoles, le montant du paiement unique est réduit ou supprimé au cours de l'année correspondante (le taux de réduction est déterminé en fonction de la gravité du préjudice et de la persistance du non respect). Pour informer les agriculteurs des règles à respecter, les Etats membres doivent établir un système de conseils *via* des autorités désignées ou des organismes privés agréés. La totalité des agriculteurs qui reçoivent plus de 15 000 euros de paiements directs par an ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros par an ont l'obligation de participer au système de conseil agricole dans le courant d'une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2005 (ce système est facultatif pour les autres producteurs). Les audits pourront bénéficier d'une aide au titre du développement rural.

- ***Les effets attendus du découplage et les questions soulevées***

Le dispositif de découplage proposé par la Commission européenne constituerait, appliqué en l'état, une innovation majeure dans l'instrumentation de la PAC. Après une première période caractérisée par la fixation de prix garantis sans limitation de volume, puis une seconde marquée par l'instauration d'un contrôle plus rigoureux de l'offre (quotas laitiers, quantités maximales garanties en céréales, modification des règles de l'intervention) et une troisième correspondant, depuis 1992, à une baisse des prix d'intervention partiellement compensée par des aides directes, le découplage serait une nouvelle étape historique quant au mode d'intervention des pouvoirs publics en agriculture.

Outre son acceptabilité à l'OMC (Swinbank, 1999), la Commission européenne voit dans le dispositif proposé plusieurs atouts : le découplage permettrait au marché de jouer un rôle central dans l'orientation des productions agricoles européennes ; il simplifierait les instruments de la PAC, sans avoir d'incidences négatives sur le revenu des producteurs ; il contribuerait à une meilleure intégration environnementale (Swinbank, Tangermann, 2001); il faciliterait l'entrée prochaine des futurs nouveaux Etats membres de l'Union européenne. La Commission considère que les avantages offerts par cette approche l'emportent assez largement sur les quelques inconvénients potentiels.

Au-delà des espoirs (fondés ou non) de la Commission européenne, les conséquences (productives, territoriales, environnementales et sociales) induites par un changement aussi radical du mode de soutien aux exploitations agricoles sont évidemment difficiles à apprécier. Outre les nombreuses incertitudes relatives à l'application concrète du dispositif (notamment quant à une éventuelle régionalisation), une telle rupture pourrait provoquer certaines réactions inattendues tant au niveau des producteurs que des entreprises agro-alimentaires. De même, les effets potentiels du découplage ne doivent pas être appréhendés au seul regard de l'économie de la production. Ils interpellent également plusieurs autres disciplines, dont l'agronomie, la zootechnie, le droit ou, encore même, la psychosociologie. Sans intégrer ces aspects pluridisciplinaires et sans statuer sur l'intérêt global du découplage, l'analyse ci-après se limite à une réflexion, principalement qualitative, de certains points.

Le découplage total est plus un mythe qu'une réalité

Dans le dispositif proposé par la Commission européenne, il est incontestable que l'intensité du découplage est importante et qu'elle est très nettement accentuée par rapport à la situation qui prévaut actuellement. Pour autant, le système proposé, même s'il conduit à positionner les soutiens agricoles dans la « boîte verte », peut-il être assimilé à un découplage total ?

Dans la mesure où les autorités communautaires maintiennent certains instruments de contrôle de l'offre (quota laitier, droits de plantation, jachères) et entérinent les soutiens historiquement accordés au niveau de chaque exploitation, le découplage ne peut être considéré comme total, ou alors uniquement dans une vision purement théorique. Cette vision consisterait à considérer que les nouvelles modalités d'attribution des soutiens n'ont désormais plus aucune influence sur le volume et la nature de l'offre (alors que le montant d'aides directes demeure identique par exploitation). Il est vraisemblable qu'il n'en soit pas ainsi. En l'absence de soutiens budgétaires, de très nombreuses exploitations agricoles européennes ne seraient, en effet, plus économiquement aptes à se maintenir et donc à produire. De même, les soutiens découplés confortent le revenu des agriculteurs et ainsi réduisent, d'une certaine manière, les risques inhérents à la mise en production (Litvan, 1998). Dans les zones défavorisées, l'impact du découplage sur les réorientations productives est de fait limité par les opportunités naturellement réduites de diversification. Il en va de même dans les exploitations agricoles ayant réalisé de lourds investissements, amortissables de manière pluriannuelle : le découplage opéré ne peut alors justifier, à lui seul, une réorientation de l'appareil productif (c'est notamment le cas des élevages laitiers venant de financer une remise aux normes de leurs bâtiments d'élevage).

Même si le dispositif de découplage imaginé était appliqué, l'offre européenne de produits agricoles resterait, pour une grande part, influencée par les soutiens directs historiquement alloués, par les productions agricoles traditionnellement développées et, comme dans le secteur laitier, par le maintien des droits à produire. L'orientation des productions dépendrait certes un peu plus de la situation des marchés, mais elle serait aussi fortement conditionnée à la situation de l'exploitation dans son environnement local (marché du foncier, handicaps naturels…), aux investissements engagés et au savoir-faire de l'agriculteur.

Le découplage, l'instabilité des prix et la contractualisation

Tout en s'appuyant sur l'hypothèse d'une efficience parfaite des marchés, les partisans du découplage considèrent que les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir dans la formation des prix pour que l'optimum social soit atteint. En mettant en œuvre un tel dispositif, les autorités communautaires se détourneraient de la raison d'être initiale des OCM et d'un mode de gestion par filière. En outre, elles se priveraient de la possibilité d'encourager certaines productions agricoles jugées, malgré une compétitivité relative défavorable par rapport aux principaux pays concurrents, utiles à la société (sur les plans stratégique, environnemental et/ou territorial). De même, le rôle des pouvoirs publics dans l'organisation et dans l'orientation de certains marchés de produits agricoles (viande bovine, viande ovine, grandes cultures…) serait profondément remis en cause, au profit d'un mode de régulation laissant une plus large place à la variable « prix de marché ».

En l'absence d'outils de contrôle des volumes produits à une échelle collective et dans un contexte de limitation de l'intervention publique sur les marchés, le découplage pourrait parfois entraîner certains excès d'offre, dont les effets seraient économiquement forts préjudiciables pour les producteurs. Le découplage s'accommode, en effet, assez mal d'une des particularités du secteur agricole, à savoir l'instabilité des prix (Ridier, 2001). Du fait de la forte inélasticité de la demande par rapport aux prix, les biens agricoles enregistrent généralement d'importantes baisses de prix lorsque que les volumes produits dépassent le niveau de la demande. Cette volatilité des prix, qui doit être intégrée dans la réflexion sur l'intérêt éventuel du découplage (Boussard, Sassi, 2001), introduit un risque important pour les producteurs amenés à investir et pour les futurs jeunes agriculteurs qui pourraient être découragés prématurément par le manque induit de visibilité économique. Comme cela est observé dans les filières où l'intervention des pouvoirs publics est limitée (porcs, volailles), les fluctuations importantes de prix s'accompagnent très souvent d'une forte diminution du nombre d'exploitations (malgré une hausse des volumes à long terme). Dans le secteur laitier, la volatilité potentielle des prix serait néanmoins limitée par le maintien des quotas, lesquels évitent le risque d'un dérèglement substantiel entre l'offre et la demande.

La relative incertitude sur le niveau futur des prix des produits agricoles et la nécessité pour les entreprises du secteur d'aval de bénéficier d'un approvisionnement régulier et sécurisé (ce que le découplage n'apporte pas vraiment) pourraient inciter au développement d'une contractualisation entre les agriculteurs et les entreprises (ces dernières garantissant un certain niveau de prix en contrepartie des volumes offerts). Pour les jeunes agriculteurs, la voie de la contractualisation semble, en effet, nécessaire pour offrir une perspective sécurisante face à des engagements financiers importants. Pour les agriculteurs plus âgés, la contractualisation pourrait être moins indispensable dans la mesure où le montant du paiement unique offre une sécurité face à des dotations aux amortissements devenues modérées. La production agricole pourrait ainsi se développer rapidement dans les unités contractantes (jusqu'à la limite fixée par le respect des bonnes pratiques agricoles) et se réduire dans les autres. Pour maximiser leurs revenus, les agriculteurs pourraient également devenir plus actifs dans la recherche d'une meilleure valorisation des produits (démarches de qualité, certification d'entreprise…).

Le découplage, le territoire et l'environnement

Le dispositif de découplage proposé conduirait, par ailleurs, à limiter l'influence des pouvoirs publics dans la localisation géographique de certaines productions agricoles. Le fait de donner au marché un rôle accru dans l'orientation des productions signifie une dynamisation du jeu des avantages comparatifs (des exploitations et, par voie de conséquence, des bassins de production). Ces derniers pourraient, à plus ou moins longue échéance, connaître une spécialisation accrue pour les productions agricoles où ils sont naturellement compétitifs et, ainsi, modifier la répartition territoriale de l'offre. Il convient néanmoins de souligner que, derrière cette approche théorique, la réalité est plus complexe : l'évolution de la localisation géographique est, au-delà des seuls coûts de production, dépendante du dynamisme des filières locales (image de marque des produits, démarcation de qualité…), de la capacité d'organisation collective des agriculteurs, du rôle joué par les entreprises agroalimentaires et la coopération agricole, de l'implication des collectivités territoriales et/ou de la proximité des bassins de consommation.

Dans le secteur laitier, les risques d'un mouvement géographique de l'offre lié au découplage sont, en présence des quotas laitiers, quasiment nuls. La situation est différente dans le secteur des grandes cultures et des bovins-viande. Pour le cas spécifique des vaches allaitantes, la suppression des références historiques individuelles de droits à primes qui découlerait de l'application du découplage pourrait potentiellement provoquer un mouvement géographique de ce cheptel, sans que les pouvoirs publics ne soient capables de le maîtriser.

Parmi les avantages théoriques attendus du découplage, il est régulièrement fait référence à ses potentielles incidences positives en matière d'environnement. Cette affirmation est justifiée par le fait que, dans un tel schéma, les soutiens directs ne sont plus accordés sur la base des seuls volumes produits et qu'ils sont octroyés en contrepartie d'exigences environnementales explicites. Cette analyse mérite néanmoins d'être modérée par le fait que les forces du marché pourraient, face à l'atténuation du rôle des pouvoirs publics dans l'orientation des productions agricoles, avoir un effet inverse à celui escompté. Cet effet pourrait se manifester par un déplacement de l'offre dans les bassins les plus compétitifs et par une intensification de la production dans les zones les plus productives. Ainsi, par exemple, le découplage conduit à se passer des conditions actuellement requises en matière de niveau d'intensification des superficies fourragères pour l'octroi des primes bovines. Les pouvoirs publics peuvent actuellement, *via* ce mode d'allocation des soutiens directs, jouer un rôle sur le lien entre production bovine et territoire. Dans le secteur des grandes cultures, le découplage pourrait inciter (c'est déjà en partie le cas depuis la réforme de la PAC de l'Agenda 2000) les producteurs à privilégier durablement les cultures les plus rentables au détriment de la diversité végétale (par le développement de la monoculture).

Plus généralement, l'impact environnemental du découplage ne pourra être véritablement analysé que lorsque les normes fixées en matière de bonnes pratiques agricoles seront connues et concrètement mises en œuvre.

Tableau 4-25 : Part des exploitations agricoles et laitières concernées par le dispositif d'Audit (en 2009)
– Pour les 27 bassins de production -

	Exploitations agricoles concernées		Exploitations laitières concernées	
	Nombre	**En % du total**	**Nombre**	**En % du total**
Finlande	18 900	34%	4 500	18%
Suède	17 900	45%	8 400	58%
Autriche	14 500	17%	3 600	8%
Irlande	29 400	23%	14 700	40%
Royaume-Uni	90 900	68%	24 400	76%
Royaume-Uni-Nord	32 600	67%	7 500	63%
Royaume-Uni-Centre	37 300	72%	14 200	83%
Royaume-Uni-Est	21 000	65%	2 800	80%
Danemark	22 700	46%	10 500	86%
Pays-Bas	21 300	26%	19 500	59%
Belgique + Lux.	16 100	37%	10 300	54%
Allemagne	107 400	39%	60 000	42%
Allemagne-Nord	33 500	57%	19 600	63%
Allemagne-Est	10 300	81%	4 400	90%
Allemagne-Ouest	34 600	32%	17 500	38%
Allemagne-Bavière	29 000	30%	18 500	29%
France	217 800	54%	80 200	63%
France-Nord BP	29 100	77%	12 700	82%
France-Centre	43 600	76%	6 300	94%
France-Ouest	53 400	60%	37 500	68%
France-Est	14 700	65%	8 600	68%
France-Massif Central	16 900	53%	3 800	32%
France-Sud Ouest	46 300	48%	7 800	60%
France-Sud Est	13 900	20%	3 700	31%
Italie	52 000	5%	14 400	20%
Italie-Nord	26 200	8%	12 100	25%
Italie-Autres	25 800	4%	2 200	9%
Espagne	66 700	11%	6 100	12%
Espagne-Nord	3 700	5%	1 200	3%
Espagne-Autres	63 000	12%	4 900	40%
Portugal	5 600	2%	1 300	9%
Grèce	19 700	4%	700	12%
Union européenne	**700 900**	**18%**	**258 500**	**41%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'efficacité environnementale du dispositif de découplage proposé pourrait, par ailleurs, dépendre des enseignements individuels tirés du système de conseil agricole (« Audit ») mis en oeuvre. D'après la simulation réalisée à horizon 2009 (Tableau 4-25), environ 700 000 exploitations agricoles professionnelles (soit 18% de l'effectif total), dont 258 900 exploitations laitières (soit 41% de l'effectif total) seraient concernées (il s'agit des unités ayant plus de 15 000 euros de paiements directs par an ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros par an). Le système de Conseil doit, en effet, apporter aux agriculteurs concernés des informations précises sur les exigences réglementaires et sur le respect des attentes en matière de bonnes pratiques agricoles.

Le découplage et l'évolution (agrégée ou individuelle) de l'offre

Le découplage pourrait-il conduire, à l'échelle de l'Union européenne (ou des pays), à des variations substantielles de l'offre de certains produits agricoles ? La réponse à cette question n'est pas simple. Elle implique, en effet, de faire un pari sur la somme des réactions individuelles des producteurs et sur l'évolution des prix. Suite aux différentes analyses économiques[59] réalisées ou commanditées sur ce thème par la Commission européenne, plusieurs enseignements peuvent être indiqués.

Dans le secteur laitier, ces études considèrent que les volumes produits ne seraient, à l'échelle européenne, que très peu affectés par l'instauration du découplage (les volumes produits continueront de s'aligner sur les quantités globales garanties fixées par le Conseil européen). Certains producteurs de lait, probablement très peu nombreux pourraient, une fois la référence historique de droits à primes maximisée (c'est-à-dire en 2009), faire le choix de se détourner de l'activité laitière pour privilégier d'autres productions agricoles. Dans ce secteur, la spécialisation des infrastructures (salle de traite, stabulation…) constituera toujours un frein important aux réorientations productives (principalement dans les zones de montagne où les opportunités de diversification sont faibles).

Dans le secteur des bovins-viande, en revanche, les effets attendus du découplage sont plus importants et beaucoup plus incertains. Les analyses anticipent une diminution de l'offre globale de viande bovine de l'ordre de 6% avec une réduction plus marquée pour le cheptel allaitant (environ –12%). Cette diminution de l'offre résulte de trois types d'incitation :

a) Une incitation à l'extensification de la production bovine dans les unités spécialisées. Les soutiens directs n'étant plus accordés à la tête de bétail, certains producteurs s'orienteront vers des systèmes techniques plus extensifs leur permettant de se mettre en conformité avec les règles exigées en matière de bonnes pratiques agricoles. Ils pourront, de plus, bénéficier de soutiens attribués par les Etats membres au titre du développement rural (exemple : la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs, qui subsisterait, est attribuée en fonction d'un critère de chargement) ;

b) Une incitation à l'abandon de la production de jeunes bovins ou de vaches allaitantes dans les exploitations laitières. Cette incitation s'explique par le fait que, dans de nombreuses exploitations, le coût total des consommations intermédiaires relevant de l'atelier complémentaire de viande bovine est équivalent ou même inférieur à la valeur hors aides directes des animaux commercialisés. Ainsi, en conservant le bénéfice des aides directes historiquement allouées au titre du cheptel considéré, le producteur abandonnera cette production au profit d'une autre production (ou de temps libre).

[59] Parmi les études réalisées, citons le travail de la Direction Agriculture de la Commission européenne (modèle européen ESIM : modèle d'équilibre partiel couvrant la plupart des productions végétales et animales, voir Commission européenne, 2003a) ; celui de l'Université de Bonn (modèles CAPSIM, voir Witze, 2002 et CAPRI) ; celui de l'Université du Missouri (équipe FAPRI – modèle européen) ; celui d'une équipe néerlandaise (modèle CAPMAT) ; celui d'une équipe de l'INRA de Rennes (modèle français MEGAAF, voir Gohin, 2002).

c) Une incitation à une réorientation productive ou à un abandon de la production bovine dans les exploitations spécialisées (Institut de l'Elevage, 2002c). Dans le dispositif de découplage proposé, certains producteurs spécialisés de viande bovine pourraient avoir théoriquement intérêt à ne plus produire, dans la mesure où le produit de la vente de leurs animaux (hors aides directes) ne couvre pas la totalité des charges opérationnelles engagées. Cette incitation concernerait essentiellement les producteurs âgés pour lesquels les charges inhérentes aux investissements (annuités des emprunts) et à la location des terres sont limitées. Ils bénéficieraient alors d'un paiement unique, sécurisé de manière pluriannuelle, sans contrepartie explicite, si ce n'est celle qui consiste à se conformer aux bonnes pratiques agricoles (lesquelles génèrent un coût à intégrer dans le raisonnement économique préalable à la décision de l'abandon). Pour les producteurs devant faire face à des remboursements de capitaux (c'est-à-dire pour une grande majorité des éleveurs) et pour les jeunes agriculteurs, une telle voie n'est économiquement pas envisageable. Ces derniers seraient très vraisemblablement invités (sous l'effet évoqué de la contractualisation renforcée) à développer leur activité productive pour contrebalancer la baisse de volume de ceux privilégiant l'abandon de production ou l'extensification.

Dans le secteur végétal, les évaluations réalisées montrent que le découplage pourrait entraîner un recul des superficies de céréales (environ -5%) au profit de la jachère volontaire et des superficies fourragères (Keyser et al, 2002). Le seigle, le blé dur et l'orge, qui sont des cultures moins compétitives, seraient particulièrement affectées. Les prairies permanentes connaîtraient un important regain d'intérêt, contrairement aux cultures de maïs fourrage qui subiraient un recul. Les exploitations productrices de lait ou de viande bovine (notamment celles de l'Ouest de la France) qui ont fortement développé leurs superficies de grandes cultures depuis la réforme de la PAC de 1992 pourraient ainsi être incitées à se détourner, pour une part, des cultures céréalières pour privilégier les prairies temporaires ou les prairies permanentes. L'incitation serait d'autant plus grande que les contraintes de travail sont importantes et que la marge nette (hors aides directes) en céréales est faible.

Cette présentation agrégée à l'échelle communautaire de l'évolution potentielle de l'offre de différents produits agricoles, qui résulterait de la mise en application du découplage, rappelle un principe économique simple : les volumes produits s'ajusteront progressivement à la demande *via* le niveau d'équilibre des prix. Pour autant, une telle analyse globale masque la très grande hétérogénéité des réactions individuelles. Si le découplage offre de nouvelles latitudes (ou opportunités) aux exploitants agricoles dans le choix de leurs productions, plusieurs paramètres devraient néanmoins influencer leurs orientations individuelles : leur aversion pour le risque (espoirs fondés dans le prix futur des produits) ; la marge nette des productions agricoles développées (CER France, 2003) ; le niveau initial d'endettement de leur exploitation ; leur capacité financière pour faire face à d'éventuels nouveaux investissements ; leur compétence technique pour les productions susceptibles d'être développées ; leur insertion dans une démarche contractuelle avec des firmes d'aval ; leur projet d'entreprise en relation avec les contraintes acceptées de travail.

Le découplage et la redistribution des soutiens

La Commission européenne ne souhaite pas faire du découplage un instrument de redistribution de crédits entre exploitations agricoles (et donc entre bassins de production ou, le cas échéant, entre Etats membres). Dans sa conception, le redéploiement de crédits doit, en effet, être assuré par le dispositif spécifique créé à cet effet : la modulation des paiements compensatoires de la PAC. En déterminant un paiement unique par exploitation sur la base d'une référence historique (reprenant les facteurs de production de l'exploitation au cours de la période 2000 à 2002), le dispositif de découplage envisagé conduit à préserver la situation de rente des exploitations historiquement les plus soutenues. Cette analyse est d'autant plus évidente que le dispositif de modulation envisagé s'apparente, comme cela a été analysé (voir partie 4-2-2), plus à une dégressivité généralisée des soutiens qu'à un système précis de ciblage des prélèvements budgétaires sur les unités les plus aidées. Le choix qui consiste à maintenir, pour chaque exploitation agricole, son niveau initial d'aides directes a pour principal intérêt de ne pas provoquer de choc économique.

Un tel mécanisme (qui préserve les avantages acquis et qui n'oblige pas les agriculteurs à produire pour bénéficier du soutien public) pourrait cependant générer, à moyen terme, une incompréhension importante de la part de la société civile (notamment de la population rurale, témoin privilégiée de cette situation). La légitimité du soutien accordé aux agriculteurs pourrait alors être rapidement contestée, y compris avec le principe lié de la conditionnalité.

Au sein de la profession agricole, elle-même, ce dispositif est susceptible d'opposer les agriculteurs. Ceux historiquement fortement soutenus pourraient l'accueillir de manière favorable : il leur donne, en effet, une pérennisation des montants d'aides directes perçus (y compris dans l'hypothèse où ils ne pratiqueraient plus, dans le futur, les activités agricoles qui sont à l'origine de ces montants) tout en leur offrant de réelles opportunités de diversification (les producteurs de grandes cultures pourraient, par exemple, abandonner une partie des céréales pour produire des cultures spéciales) ; les agriculteurs faiblement soutenus à l'origine pourraient, en revanche, se sentir durement lésés : non seulement, ils acquièrent la garantie de ne pas bénéficier d'une augmentation de leurs soutiens directs dans les années à venir, mais ils encourent également le risque de se voir concurrencer sur leurs propres productions par des agriculteurs favorisés par la référence historique. Ce constat se retrouverait également entre agriculteurs d'un même secteur. Ainsi, la référence historique du paiement unique serait, pour les producteurs de lait, étroitement liée à l'importance initiale du quota laitier et aux productions agricoles associées, historiquement éligibles aux primes (superficie de grandes cultures dont le maïs fourrage, cheptel de jeunes bovins, de vaches allaitantes ou d'ovins-caprins). Une exploitation laitière avec des superficies développées de maïs fourrage et un large cheptel de jeunes bovins bénéficierait de soutiens publics largement plus élevés qu'une unité très spécialisée en système herbager. Dans l'hypothèse où la première exploitation abandonnerait la production de jeunes bovins, elle se trouverait alors, à quota identique, en bien meilleure posture économique pour affronter les réformes à venir (notamment celle qui consiste à ne compenser que partiellement la baisse du prix du lait).

Ce dilemme entre les producteurs de lait serait fréquent dans les zones, comme dans l'Ouest de la France, le Nord et l'Ouest de l'Allemagne, où coexistent des exploitations laitières aux orientations productives distinctes. Dans les pays où la spécialisation laitière est forte (Pays-Bas et Danemark), la question des distorsions de concurrence entre producteurs est, de fait, moins prégnante. Les zones herbagères à forte spécialisation laitière (France–Est, Suède) seraient, globalement, peu favorisées par cette orientation.

Pour mettre en évidence la forte hétérogénéité, entre exploitations laitières européennes, du montant du paiement unique (montant estimé à l'horizon 2009, après simulation à structures constantes des principales mesures de la proposition de révision à mi-parcours), un croisement est opéré entre les bassins de production et la grille typologique *GLS* (définie en Partie 3-1). Le montant estimé du paiement unique s'élève, en moyenne communautaire, à 19 200 euros par exploitation laitière (Tableau 4-26).

Tableau 4-26 : Montant du paiement unique par exploitation laitière (en 2009 – estimation après RMP)
– Pour les 27 bassins de production selon la typologie GLS -

	Très spécialisées	Assez spécialisées	Diversifiées hors herbivores	Bovins lait + Bovins viande	Bovins lait + Vaches allaitantes	Bovins lait + Ovins caprins	Ensemble
Finlande	8 100	11 200	ns	15 000	ns	ns	10 500
Suède	22 500	21 200	ns	25 200	ns	ns	23 500
Autriche	7 000	6 200	6 200	8 700	7 800	ns	7 300
Irlande	10 200	12 800	ns	18 800	13 800	21 200	15 500
Royaume-Uni	32 800	54 600	ns	46 100	32 200	40 100	40 200
Royaume-Uni-Nord	25 600	19 700	ns	33 800	26 200	43 000	29 300
Royaume-Uni-Centre	36 700	55 300	ns	51 200	ns	36 700	42 300
Royaume-Uni-Est	36 700	91 400	ns	80 300	ns	ns	67 500
Danemark	35 100	38 400	32 300	36 200	ns	ns	35 400
Pays-Bas	24 100	18 200	16 100	17 500	17 100	ns	21 200
Belgique + Lux.	16 300	17 000	13 400	21 300	21 800	ns	18 500
Allemagne	17 300	18 400	40 700	24 800	20 300	ns	23 600
Allemagne-Nord	22 900	23 000	22 100	23 700	14 400	ns	23 000
Allemagne-Est	51 700	156 200	413 600	422 200	ns	ns	239 800
Allemagne-Ouest	15 400	15 400	13 000	17 800	13 000	ns	15 800
Allemagne-Bavière	11 400	11 600	10 600	15 600	12 700	ns	12 600
France	15 000	23 600	31 100	33 500	26 800	19 000	24 700
France-Nord BP	20 700	30 500	35 400	35 700	29 700	ns	32 600
France-Centre	ns	37 900	49 500	45 800	48 100	ns	44 600
France-Ouest	16 000	23 200	26 500	27 200	28 000	ns	23 400
France-Est	12 800	27 500	44 600	42 700	38 600	ns	30 200
France-Massif Central	11 400	12 600	ns	24 900	16 400	ns	14 600
France-Sud Ouest	18 800	26 900	33 300	35 600	20 800	15 100	24 000
France-Sud Est	11 000	13 100	18 500	29 900	16 100	14 900	14 200
Italie	19 000	10 500	6 900	10 400	12 600	5 700	11 000
Italie-Nord	22 600	11 500	7 600	14 400	15 000	3 700	13 100
Italie-Autres	7 800	7 400	5 400	7 600	8 300	6 300	7 100
Espagne	10 300	6 000	7 600	9 700	5 500	18 600	7 500
Espagne-Nord	7 700	4 300	2 500	5 700	5 000	12 500	5 100
Espagne-Autres	21 700	13 900	14 200	10 600	ns	20 500	15 500
Portugal	10 100	5 200	3 200	7 900	5 600	ns	7 000
Grèce	ns	8 900	7 400	10 000	ns	ns	8 900
Union européenne	**17 900**	**15 700**	**22 300**	**22 900**	**19 600**	**22 900**	**19 200**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Des différences importantes peuvent être notées entre les différents Etats membres : 40 200 euros au Royaume-Uni, 35 400 euros au Danemark, 24 700 euros en France, 23 600 euros en Allemagne et seulement 7 500 euros en Espagne. De même, pour un bassin de production donné, le montant du paiement unique varie fortement selon les orientations productives des exploitations. Ainsi, par exemple, en moyenne française, le montant du paiement unique est estimé à 33 500 euros dans les exploitations du système « Bovins lait + Bovins viande » contre seulement 15 000 euros dans les unités très spécialisées. De même, ce montant est de seulement 11 000 euros dans les exploitations très spécialisées du Sud-Est de la France (il s'agit essentiellement d'exploitations herbagères de petite dimension économique de la région Rhône-Alpes) contre 27 200 euros dans les exploitations du système «Bovins lait + Bovins viande » de l'Ouest.

Certaines latitudes laissées aux Etats membres dans l'application, à une échelle régionale, du dispositif de découplage pourraient conduire à modifier le sens de l'analyse présentée précédemment. Ainsi, l'article n°58 du projet de règlement indique que, sous réserve de conditions dûment justifiées (pour éviter d'éventuelles distorsions de concurrence), l'Etat membre pourrait autoriser l'adoption d'un montant unique à l'hectare pour tous les agriculteurs d'une même région (en divisant le plafond régional accordé par le nombre total d'hectares admissibles de la région). Une telle orientation, qui irait dans le sens d'un fort redéploiement des soutiens entre exploitations, serait particulièrement pénalisante pour les unités intensives et fortement soutenues.

Le découplage, la transmission des droits, l'évolution du prix du foncier et l'installation

Dans le dispositif proposé, les agriculteurs bénéficient d'un droit par hectare qui est calculé en divisant le montant de référence de l'exploitation (ou paiement unique découplé) par la superficie ouvrant droit aux paiements directs (celle-ci regroupe les surfaces de grandes cultures et les surfaces fourragères, mais exclue les surfaces consacrées aux cultures permanentes, à l'horticulture, à la forêt ou à une activité non agricole). Pour l'utilisation des droits, il est précisé dans l'article n°47 du projet de règlement que « tout droit lié à un hectare admissible au bénéfice de l'aide donne droit au paiement du montant fixé par le droit ». L'article n°49 précise les points suivants : « les transferts de droits ne peuvent se faire qu'à un agriculteur du même Etat membre ou, à la discrétion des pays, d'une même région ; les transferts de droits, avec ou sans terres, peuvent se faire par vente. En revanche, le bail ou toute transaction similaire est autorisé à condition que le transfert des droits s'accompagne du transfert d'un nombre équivalent d'hectares admissibles au bénéfice de l'aide ».

Le mode opérationnel de transmission des droits n'est pas totalement limpide et peut encore laisser place à des interprétations assez différentes. Dans l'hypothèse où la régionalisation ne s'appliquerait pas et ou les droits seraient liés au foncier lors du transfert, la valeur de reprise de l'exploitation pourrait varier selon l'importance historique des droits à primes détenus. Le découplage conduirait alors à une hausse du prix du foncier pour les terres éligibles à des montants élevés de droits à primes et à une baisse pour les autres. Le prix du foncier serait, dans tous les cas, profondément modifié par une telle réorientation des règles de soutien.

Le montant du paiement unique s'élève, en moyenne communautaire sur l'ensemble des exploitations laitières européennes, à 388 euros par hectare éligible à l'horizon 2009 (c'est-à-dire après intégration de la réforme du secteur laitier, telle qu'elle est proposée dans le projet de Fischler de janvier 2003). Ce montant varie assez fortement selon les Etats membres en fonction du niveau d'intensification (mesuré au travers du volume de production laitière par hectare) ou de la diversification des unités laitières pour les productions agricoles actuellement éligibles aux paiements compensatoires. Ainsi, par exemple, ce montant s'élève à 601 euros aux Pays-Bas, 488 euros en Italie du Nord, 401 euros en Bavière contre seulement 235 euros dans le Massif Central (Tableau 4-27). De même, pour un Etat membre donné, ce montant diffère en fonction des systèmes de production : en France, il est par exemple de 398 euros pour les exploitations laitières du système « Bovins lait + vaches allaitantes » contre 314 euros pour les unités très spécialisées.

Tableau 4-27 : Montant du paiement unique par hectare éligible des unités laitières (en 2009 – après RMP)
– Pour les 27 bassins de production selon la typologie GLS -

	Très spécialisées	Assez spécialisées	Diversifiées hors herbivores	Bovins lait + Bovins viande	Bovins lait + Vaches allaitantes	Bovins lait + Ovins caprins	Ensemble
Finlande	289	262	ns	388	ns	ns	318
Suède	281	251	ns	240	ns	ns	256
Autriche	362	309	315	380	352	ns	343
Irlande	320	320	ns	378	318	321	348
Royaume-Uni	488	453	397	450	341	320	424
Royaume-Uni-Nord	409	320	ns	409	335	315	370
Royaume-Uni-Centre	535	485	ns	475	ns	316	452
Royaume-Uni-Est	480	442	ns	465	ns	ns	438
Danemark	526	463	415	510	ns	ns	501
Pays-Bas	635	537	623	571	513	ns	601
Belgique + Lux.	441	414	399	435	422	ns	424
Allemagne	386	381	341	407	307	ns	378
Allemagne-Nord	420	397	338	422	271	ns	404
Allemagne-Est	404	395	349	362	ns	ns	362
Allemagne-Ouest	363	346	327	387	273	ns	358
Allemagne-Bavière	378	387	311	474	363	ns	401
France	314	370	411	398	336	255	362
France-Nord BP	526	470	417	433	429	ns	438
France-Centre	ns	369	347	363	325	ns	349
France-Ouest	406	404	443	423	390	ns	409
France-Est	193	307	386	349	298	ns	303
France-Massif Central	222	211	ns	ns	245	ns	235
France-Sud Ouest	364	405	446	ns	325	311	382
France-Sud Est	208	273	314	ns	228	192	248
Italie	810	430	351	492	413	140	454
Italie-Nord	825	443	358	490	447	64	488
Italie-Autres	699	379	330	494	332	180	363
Espagne	616	451	297	308	312	323	429
Espagne-Nord	553	398	276	352	303	430	418
Espagne-Autres	754	554	303	303	ns	309	441
Portugal	716	460	255	379	84	ns	425
Grèce	ns	808	620	816	ns	ns	781
Union européenne	**433**	**391**	**367**	**401**	**342**	**290**	**388**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le fait de lier, lors du transfert de l'exploitation (Lorvellec, 2002), les droits à primes au foncier permet d'éviter le risque d'une délocalisation progressive des droits à primes dans les régions bénéficiant d'avantages comparatifs. Dans les bassins de production les moins compétitifs, la perte progressive de droits à primes (historiquement alloués sur la base des facteurs de production disponibles), qui résulterait de leur mise en vente, pourrait rapidement se manifester par un abandon des terres les moins productives. Ainsi, à terme, ces régions enregistreraient un recul de leur production agricole au profit des zones les plus compétitives.

Dans l'hypothèse ou, au titre de la subsidiarité, les Etats membres auraient la possibilité d'assurer, au moment du transfert des exploitations, une plus ou moins grande relation entre les droits à primes et le foncier, il est fort vraisemblable que la position des Etats membres soit influencée par les règles actuellement instituées dans le mode de gestion des quotas laitiers. En France, les autorités nationales seraient vraisemblablement incitées à établir un lien fort au foncier pour tenir compte de la situation spécifique de nombreuses zones agricoles souffrant de handicaps naturels.

Derrière les observations faites précédemment, le découplage est-il de nature à inciter de futurs jeunes agriculteurs à s'installer ? Si une réponse étayée à cette question impliquerait la réalisation préalable d'enquêtes sociologiques précises auprès des principaux acteurs concernés, la tentation est néanmoins grande d'y répondre spontanément par la négative. Plusieurs facteurs concordants militent, en effet, dans ce sens : l'absence d'une visibilité à moyen terme de l'évolution du prix des principaux produits agricoles (cette composante restant centrale dans les études prévisionnelles d'installation) ; le versement de soutiens directs basés sur une référence historique et non plus en contrepartie d'une activité productive (ou encore moins d'une originalité du projet d'installation) ; la concurrence accrue pour l'acquisition du foncier (support des droits à primes) ; la volonté de certains propriétaires de ne plus louer leurs terres pour bénéficier eux mêmes des soutiens directs (dont le montant serait, après un coût d'entretien externalisé, supérieur au prix de location). Au-delà des mesures spécifiques liées au découplage, cette analyse est abondée, dans le secteur laitier (secteur qui, dans de nombreuses régions, contribue fortement à l'installation de jeunes agriculteurs), par les craintes inhérentes à la baisse annoncée du prix du lait et à la compensation partielle par des aides directes.

La Commission européenne a proposé, avant même que les mesures décidées lors du Conseil européen de Berlin n'entrent en vigueur dans le secteur laitier, de nouvelles orientations pour l'avenir de la PAC. Faites dans le cadre de la révision à mi-parcours (en juillet 2002, puis en janvier 2003), ces propositions sont désormais soumises à une éventuelle approbation d'un futur Conseil européen. Sans statuer sur leur devenir, force est d'en prendre acte et de rechercher à en évaluer les potentiels effets. Dans ce sens, quelques observations et/ou questions peuvent être rappelées de manière synthétique suite à l'analyse conduite précédemment.

* *La réforme de l'OCM lait et produits laitiers*

L'anticipation de la réforme laitière à l'horizon 2004 est peu argumentée dans le texte de la Commission européenne. Elle modifie la nature de l'engagement pris, en 1999, avec les producteurs de lait. Sur ce point, il convient de noter qu'une modification trop fréquente des règles du jeu n'est pas de nature à stimuler les investissements ou, plus encore, à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs (lesquels ont besoin d'une lisibilité à long terme).

L'accentuation de la baisse du prix du lait (-35% pour le beurre entre 2004 et 2009 et -17,5% pour la poudre de lait écrémée sur la même période) manifeste, d'une certaine façon, une anticipation par rapport aux futurs engagements qui seront pris dans le cadre du prochain cycle agricole multilatéral pour la période 2005-2012 (baisse des droits de douane et réduction des restitutions aux exportations). Sur la base des décisions déjà prises au titre de l'Agenda 2000, cette baisse accentuée de prix ne semble pas être indispensable à court terme. De même, la hausse anticipée des quotas laitiers pour les années 2008 et 2009 pourrait être décalée dans le temps de façon à adapter, en temps réel, le potentiel de production à la réalité du marché.

La hausse estimée des aides directes attribuées au secteur laitier (+5 milliards d'euros entre 2004 et 2009) dépasse très largement les potentiels gains budgétaires réalisables grâce à la baisse des restitutions aux exportations et des frais d'intervention (le coût de l'OCM lait n'étant, actuellement, que de 2,6 milliards d'euros). Par ailleurs, nombreux sont ceux qui considèrent que la relance de la consommation en produits laitiers, suite à la baisse de prix, sera, dans un contexte de forte inélasticité de la demande par rapport au prix et de relative saturation du niveau individuel de consommation dans plusieurs Etats membres, insuffisante pour contrebalancer l'effet négatif de la croissance des dépenses budgétaires.

D'après la simulation réalisée, la proposition de la Commission européenne provoquerait une très forte augmentation du poids des aides directes dans la formation du revenu des producteurs européens de lait : à l'horizon 2009, le montant d'aides directes deviendrait même, en moyenne communautaire, nettement supérieur au résultat courant avant impôt. Cette évolution soudaine n'est pas comprise pour de nombreux producteurs, attachés à ce que la rémunération de leur travail provienne d'abord de leur activité productive. Elle interroge d'autant plus que les paiements compensatoires liés à l'OCM lait seraient intégrés dans le dispositif de modulation et dans le calcul du paiement unique découplé.

Le principe d'une compensation partielle de la baisse de prix pourrait fragiliser de nombreuses exploitations laitières économiquement peu performantes, y compris aussi certaines unités de grande taille lourdement endettées (notamment celles ayant investi pour remettre aux normes environnementales leurs bâtiments d'élevage). L'effet de cette compensation partielle pourrait cependant être atténué, sur le plan économique, par une augmentation de la taille des exploitations (évolution cependant incompatible avec l'objectif de maintenir un grand nombre d'agriculteurs) et/ou par une répercussion non intégrale de la baisse du prix d'intervention sur le prix de marché (liée à une dynamique favorable de la consommation de certains produits laitiers : fromages, yaourts). Enfin, la mécanique de compensation envisagée est peu favorable aux petites unités : elles bénéficient, en effet, d'un taux de compensation identique (environ 60%) à celui des plus grandes unités.

* *La modulation des paiements compensatoires*

Le dispositif de modulation proposé concernerait, à l'horizon 2012, 42% des exploitations agricoles européennes et 80% des exploitations laitières. Le prélèvement budgétaire s'élèverait, à l'échelle communautaire, à 3,5 milliards d'euros, dont 36% en provenance des seules unités laitières. Il représenterait, en moyenne, 2 500 euros par exploitation laitière modulée, soit environ 10% des aides directes PAC. L'importance des crédits prélevés par la modulation serait finalement assez modeste par rapport aux objectifs politiques affichés en matière de développement rural (parmi les montants prélevés, seuls 1,5 milliards d'euros seraient destinés au développement rural).

Une très grande majorité d'exploitations laitières auraient, au terme de la réforme de l'OCM lait, un montant d'aides directes compris entre 5 000 et 50 000 euros (soit un taux de modulation commun dans cette tranche de 12,5%). Aussi, le dispositif proposé de modulation s'apparente plus à un système de dégressivité généralisée des aides directes (Butault, 1999) qu'à un système de ciblage des prélèvements budgétaires sur les unités les plus soutenues.

* *Le découplage des soutiens directs*

Le découplage présente certains atouts : une simplification des instruments de soutien, une meilleure insertion de la PAC dans le processus de négociations de l'OMC, une orientation accrue de la production agricole par le marché. Pour autant, le dispositif proposé soulève de nombreuses interrogations. Celles-ci sont relatives à l'évolution de l'offre de différentes catégories de produits agricoles, à l'instabilité des prix, au déplacement géographique des productions, à la relation entre l'agriculture et l'environnement et à la justification des soutiens publics. Du fait d'un maintien du régime des quotas laitiers, le dispositif de découplage proposé ne conduirait pas, dans le secteur laitier, à une évolution importante des volumes offerts, ni à un déplacement géographique de l'offre. Pour autant, il entraînerait de vives tensions entre producteurs de lait, du fait de l'introduction de références historiques de droits à primes calées sur les productions pratiquées entre 2000 et 2002 (grandes cultures, jeunes bovins, maïs fourrage).

CONCLUSION

Cette étude sur les exploitations laitières européennes est une contribution (modeste) au large débat engagé sur l'avenir de la PAC et sur l'orientation à privilégier dans le futur pour l'OCM lait et produits laitiers. Elle ne vise pas à statuer sur les mesures qui doivent être prises (cette tâche, difficile et lourde de conséquences, incombe au Conseil européen), mais à fournir une analyse, la plus objective possible, sur le poids du secteur productif laitier dans l'agriculture communautaire et sur la diversité (structurelle, économique et financière) des exploitations laitières européennes réparties selon différents bassins de production. S'appuyant sur un outil statistique représentatif (le RICA) et moyennant la réalisation de simulations, elle entend également attirer l'attention des décideurs sur les effets potentiels des changements de la PAC, décidés au titre de l'Agenda 2000 ou proposés lors de la révision à mi-parcours. Dans cette conclusion, il est proposé de revenir, brièvement, sur les principales évolutions qui ont marqué le secteur productif laitier européen, de souligner l'existence d'une très forte hétérogénéité au niveau des exploitations laitières et de discuter de l'orientation à venir de l'OCM lait.

Le secteur laitier est actuellement un secteur stratégique de l'agriculture européenne, non seulement sur le plan économique, mais également territorial, environnemental et social. Les 632 600 exploitations laitières professionnelles assurent, ainsi, une production annuelle de 120 millions de tonnes de lait (soit le quart de la production mondiale ou environ deux fois la production américaine et dix fois celle de la Nouvelle-Zélande). Représentant 14% de la production agricole finale, le lait est la principale spéculation agricole européenne, cette prédominance étant vérifiée dans la plupart des pays du Nord. Avec des exportations qui s'élèvent à 12 millions de tonnes (soit 10% des volumes produits), l'Union européenne détient près de 35% du marché mondial des produits laitiers (ONILAIT, 2001c). Après ce rapide portrait de l'économie laitière européenne, il s'agit, dans un premier temps, de bien prendre acte des principales évolutions qui ont marqué les exploitations laitières et leur environnement au cours des dernières décennies.

Une adaptation progressive de l'OCM lait et un bilan globalement positif des quotas laitiers

Au cours des quatre dernières décennies, l'évolution de l'OCM lait est toujours intervenue parallèlement au respect des trois grands principes fondateurs (et toujours d'actualité) de la PAC : l'unicité des marchés, la préférence communautaire et la solidarité financière (Bourgeois, Pouch, 2003). Depuis l'instauration des quotas laitiers, les exploitations laitières évoluent dans un cadre politique relativement stabilisé. Outre le contingentement des volumes, celui-ci se caractérise par l'existence de mécanismes d'intervention publique (pour stimuler la demande ou stocker d'éventuels excédents), par une protection efficace du marché intérieur contre des importations à bas prix en provenance du marché mondial et par l'octroi de restitutions aux exportations. Néanmoins, comme cela est abordé ultérieurement, ce cadre est progressivement amené à se modifier sous la pression externe des négociations multilatérales de l'OMC.

D'une situation déficitaire à la naissance de la PAC en mars 1957 (Traité de Rome), le marché communautaire des produits laitiers est devenu structurellement excédentaire dès le début des années soixante-dix. Malgré une croissance soutenue des volumes consommés et exportés au cours de la période 1970-1985, le rythme d'augmentation de la production était tel que l'engorgement du marché était inéluctable et menait à des dépenses élevées pour le contribuable européen. Aussi, les autorités communautaires ont décidé, en 1984, d'instaurer les quotas laitiers pour encadrer réglementairement l'offre (Butault, Hairy, Perraud, 1984). Ce choix de politique publique (qui s'oppose à l'alternative d'un ajustement par les seuls prix de marché), envisagé à l'époque de manière temporaire dans un contexte de fortes contestations des agriculteurs, constitue toujours, près de vingt années plus tard, la pièce maîtresse du mode de fonctionnement de l'OCM lait.

Sans sous-estimer les critiques formulées par certains Etats membres (tels que le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède et l'Italie) à l'encontre de la politique de contingentement (frein à l'expression de la compétitivité des exploitations les plus performantes, maintien de certains pays dans une situation de sous-approvisionnement, création de rente), il convient de rappeler les principaux effets positifs de cette politique : les quotas laitiers ont permis d'ajuster les volumes produits aux quantités globales garanties préalablement fixées (lesquelles ont cependant été révisées au fil du temps pour tenir compte des élargissements successifs de l'Union européenne et de l'état du marché) ; ils ont contribué à une diminution du coût budgétaire de l'OCM lait, en valeur absolue et en proportion des dépenses totales du FEOGA-Garantie (de 35% en 1984 à moins de 6% en 2002) ; ils ont favorisé une certaine régularité du prix du lait, conférant par là même aux producteurs une assez bonne prévisibilité économique ; ils ont contribué à freiner fortement le processus de concentration de la production laitière (Daniel, 2001) dans les régions bénéficiant d'avantages comparatifs (ceci ayant des répercussions favorables sur les plans environnemental et territorial) ; ils ont permis d'assainir indirectement le marché mondial des produits laitiers, lequel aurait probablement été, en leur absence, perturbé par l'arrivée massive d'excédents vendus à bas prix.

Une adaptation des entreprises de transformation aux attentes renouvelées des consommateurs

Le contrôle autoritaire de l'offre ne doit pas masquer le fait que les producteurs de lait européens ont bénéficié d'un marché interne global en légère croissance. La consommation de produits laitiers a, en effet, augmenté au cours des deux dernières décennies et devrait même encore progresser au rythme de 0,5% par an d'ici 2010, cette croissance étant principalement due aux fromages, aux yaourts et aux desserts lactés. Ce dynamisme de la consommation fut favorisé par la recherche permanente de nouveaux produits, par les innovations technologiques et par les efforts budgétaires consentis en faveur d'une communication active et moderne sur les produits laitiers. Le mode de valorisation du lait a, ainsi, été profondément modifié au bénéfice de produits à plus haute valeur ajoutée. Cette évolution positive est liée principalement aux initiatives des entreprises agro-alimentaires. D'autres démarches, venant parfois d'agriculteurs inscrits dans un terroir donné, ont permis de développer des produits laitiers démarqués, comme dans certaines filières fromagères protégées par des signes institutionnels de qualité.

Une adaptation des exploitations laitières aux exigences de productivité et de modernité

Contrairement aux propos véhiculés par certains détracteurs de la politique de contingentement, les quotas laitiers n'ont pas véritablement freiné le processus de restructuration des exploitations. Il suffit pour s'en convaincre d'observer ces quelques éléments chiffrés : le nombre d'exploitations laitières professionnelles dans l'Union européenne à quinze Etats membres (632 600 unités, soit 17% des exploitations agricoles professionnelles) est aujourd'hui équivalent au nombre d'exploitations laitières qu'il y avait sur le seul territoire français au milieu des années soixante-dix. De même, cet effectif est inférieur au nombre d'exploitations laitières actuellement recensées en Pologne, futur pays partenaire (ce pays n'assure pourtant que l'équivalent d'un dixième de l'offre communautaire de lait).

La baisse drastique du nombre d'exploitations laitières s'est manifestée, dans le contexte d'une relative stabilité des volumes, par un accroissement substantiel de la taille des exploitations (en volume de lait produit, mais également en cheptel et en surface). Cette augmentation de la productivité du travail (Vidal, 2000 et 2002 ; Eurostat 2000) résulte d'une modernisation des infrastructures et des équipements matériels (Veysset et al, 2001), mais aussi d'un essor de la génétique animale. L'amélioration spectaculaire du rendement laitier par vache a en effet permis d'accroître les volumes produits, à cheptel constant par exploitation. Cette hausse du rendement laitier (au rythme d'environ 100 kg par vache et par an) est, par ailleurs, à l'origine d'un recul significatif du cheptel communautaire de vaches laitières (19,9 millions de têtes en 2002), lequel a favorisé, principalement en France, en Espagne et en Irlande, un développement parallèle du troupeau de vaches allaitantes (12 millions de têtes en 2002, dont 37% en France).

L'adaptation du secteur productif laitier, encouragée par un progrès continu des techniques agricoles (mode de conduite des troupeaux, rationnement des animaux, gestion des problèmes sanitaires et vétérinaires) et par une professionnalisation accrue des métiers d'encadrement de l'agriculture (contrôle laitier, contrôle de croissance, Centres de gestion…), s'est également traduite par une amélioration des différents paramètres techniques d'élevage (indice de consommation des animaux, qualité bactériologique du lait, taux protéique et taux butyreux, taux de fertilité…). De même, pour répondre aux attentes croissantes de la société, de très nombreux éleveurs ont modifié, spontanément ou sous la contrainte d'une réglementation devenue plus restrictive, leurs pratiques dans le sens d'une meilleure intégration des préoccupations environnementales (gestion plus rigoureuse des intrants dans le cadre de plans de fertilisation, gestion des effluents d'élevage).

Un profond bouleversement dans le rapport au travail doit également être noté. Celui-ci concerne : l'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre (les producteurs de lait sont de mieux en mieux formés, du fait notamment des exigences requises dans certains Etats membres pour l'octroi des aides à l'installation) ; le développement des formes sociétaires et du salariat au détriment d'un emploi familial souvent moins important (travail à l'extérieur des conjoints, abandon du système d'entraide historiquement assez naturel entre les jeunes installés et les jeunes retraités) ; la recherche d'une efficacité accrue dans l'exercice du métier pour dégager du temps libre (séparation entre les activités professionnelles et privées).

Une très forte hétérogénéité d'exploitations laitières dans l'Union européenne

Dans cette seconde phase de la conclusion, il importe d'insister une nouvelle fois sur l'existence d'une très grande hétérogénéité d'exploitations laitières au sein de l'Union européenne et de chaque bassin de production. La restructuration des exploitations, la modernisation des outils de production, l'holsténisation du cheptel et la diffusion internationale croissante des technologies ont certes contribué à limiter cette diversité, mais, comme cela a été démontré tout au long de cette étude, celle-ci demeure toujours assez importante.

Toutes les exploitations laitières n'ont pas été identiques face aux évolutions précédemment mentionnées. Si le mouvement de modernisation fut assez généralisé, les rythmes n'ont pas été similaires selon les pays ou selon les bassins de production. Plusieurs facteurs ont ainsi interféré : le niveau initial de développement des exploitations (influencé par les politiques agricoles nationales adoptées avant la naissance de la PAC) ; le dynamisme collectif des agriculteurs et de l'appareil de développement agricole ; les conditions naturelles de production ; les latitudes laissées aux Etats membres dans l'application du régime des quotas laitiers (gratuité des quotas/autorisation de vente, plus ou moins grande intensité de lien entre le quota laitier et le foncier lors de la transmission des exploitations, gestion de la réserve nationale). Ainsi, par exemple, l'augmentation du quota laitier par exploitation fut beaucoup plus spectaculaire aux Pays-Bas et au Danemark qu'en France, où la gestion des droits à produire était plus contraignante.

L'analyse comparée des exploitations laitières européennes a été conduite par rapport à deux préoccupations initiales : identifier les principaux écarts qui différencient les bassins de production, tant au niveau de la structure des exploitations (en termes de productivité du travail, de combinaisons productives, d'intensification, d'assolement, de structure de cheptel), de leurs résultats économiques (production agricole, consommations intermédiaires, aides directes, revenu) que de leur situation financière ; rendre compte de la forte diversité interne à chaque bassin de production. Au-delà d'une présentation assez détaillée de l'hétérogénéité des structures, une lecture attentive de ce rapport doit également permettre de mieux comprendre la position des différents Etats membres sur certains sujets relatifs à l'avenir de l'OCM lait (mode de régulation de l'offre, mécanique de compensation des baisses de prix, lien entre quota laitier et foncier,…).

Ainsi, par exemple, la position danoise sur l'avenir des quotas laitiers doit être appréhendée au regard de sa situation, marquée par un nombre très limité d'exploitations laitières, par une productivité élevée du travail, par une forte densité de population (facteur encourageant une intensification des systèmes productifs) et par un volume important d'exportations sur les marchés tiers. Du fait du rôle territorial déterminant de l'activité laitière (y compris dans des régions de montagne) et d'un nombre encore important d'exploitations de petite dimension économique (Barthélémy, 1995), la position d'autres Etats membres (comme, par exemple, la France, l'Allemagne, l'Irlande ou l'Autriche) est logiquement distincte.

L'avenir de l'OCM lait : entre compétitivité, territoire et conformité aux règles multilatérales

Deux décennies après l'adoption de la politique de contingentement, l'OCM lait est de nouveau au cœur des préoccupations européennes relatives à la politique agricole. Il convient, d'abord de bien dissocier les décisions qui ont été prises en mars 1999 au titre de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000, des récentes propositions formulées en juillet 2002 puis en janvier 2003 par la Commission européenne dans le cadre de la révision à mi-parcours de la PAC. Ces dernières propositions ne se substitueront aux premières que dans l'hypothèse de leur éventuelle approbation par un futur Conseil européen. Les engagements pris, pour le moment, sont donc les suivants : une baisse de 15% du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémée entre 2005 et 2008 ; une compensation partielle de la baisse de prix par l'octroi de paiements compensatoires aux producteurs de lait (compensation attribuée sur la base des volumes produits) ; une prorogation des quotas laitiers jusqu'à la campagne 2007-2008, accompagnée d'une hausse de ces derniers de 2,4% en moyenne communautaire d'ici 2008 (avec cependant des augmentations différenciées selon les Etats membres). Les propositions formulées par la Commission européenne (janvier 2003) sont, quant à elles, les suivantes : une anticipation de la date d'application de la réforme laitière à 2004 ; une accentuation de la baisse du prix d'intervention (-35% pour le beurre et –17,5% pour la poudre de lait écrémée entre 2004 et 2009) ; une prorogation des quotas laitiers jusqu'à la campagne 2014-2015, avec une augmentation des volumes de 2% par rapport aux engagements précédents. Outre ces mesures spécifiques à l'OCM lait, les exploitations laitières seraient, par ailleurs, concernées par l'instauration d'un paiement unique découplé par exploitation et par la modulation des paiements compensatoires.

La filière laitière européenne connaîtra donc prochainement une baisse du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémée. Cette décision vise principalement à rapprocher le prix intérieur du prix mondial, de façon à limiter le recours aux restitutions aux exportations et à protéger (dans la perspective d'une nouvelle réduction des droits de douane) le marché communautaire d'importations à bas prix. Elle s'inscrit donc pleinement dans le cadre des négociations multilatérales du cycle de Doha (lesquelles devraient aboutir à de nouveaux engagements pour la période 2005-2012). Pour de très nombreux producteurs de lait, cette baisse annoncée du prix d'intervention est d'autant moins réconfortante qu'ils se sentaient historiquement bien protégés par leur OCM, qu'ils sont opposés à une arrivée massive d'aides directes dans la formation de leur revenu et qu'ils ne sont pas toujours bien informés des rouages, il est vrai très complexes, de la négociation multilatérale motivant le choix de cette orientation. Si la baisse programmée du prix d'intervention devait se répercuter intégralement sur le prix de marché du lait payé aux producteurs (hypothèse à discuter dans le contexte d'une dynamique favorable des produits de grande consommation), cette étude montre que de nombreuses exploitations deviendraient économiquement fragilisées (y compris dans certains pays, comme le Royaume-Uni ou le Danemark, pourtant favorables à une plus grande libéralisation). Cette fragilisation s'explique par le simple fait que la compensation de la baisse de prix n'est que partielle (qui plus est avec un taux de compensation identique quelle que soit la taille de l'exploitation).

La baisse du prix d'intervention permettra indubitablement d'adapter les instruments de la PAC aux exigences renforcées de l'accord agricole multilatéral sur les droits de douane et sur les restitutions aux exportations. Néanmoins, cette baisse de prix étant accompagnée d'une augmentation importante d'aides directes, cette orientation présente des faiblesses à intégrer dans la réflexion engagée sur l'avenir de l'OCM : elle rend les producteurs européens de lait économiquement très dépendants des soutiens publics et, donc, des options futures des autorités communautaires (les producteurs de grandes cultures, de bovins-viande et d'ovins-caprins se trouvent déjà dans cette situation) ; elle implique un coût budgétaire conséquent pour les contribuables (la récente proposition de la Commission européenne conduirait à accorder, chaque année à partir de 2009, 5 milliards d'euros d'aides directes aux producteurs de lait européens alors que le coût actuel de l'OCM lait n'est que de 2,6 milliards d'euros) ; elle stimule peu (à en croire le caractère dubitatif des industriels du secteur sur l'élasticité de la demande par rapport au prix) le niveau de la consommation intérieure de produits laitiers ; elle augmente l'importance des soutiens intégrés dans la « boîte bleue » et pose ainsi avec davantage d'acuité la question du découplage.

Du fait de la règle d'accès au marché fixée dans l'accord agricole de l'OMC (ouverture de contingents tarifaires à droits de douane réduits pour un volume correspondant à 5% de la consommation intérieure), la baisse du prix d'intervention ne constitue pas, par ailleurs, une sécurité absolue à la préservation, à moyen terme, de la préférence communautaire (ONILAIT, 2000). Parallèlement à la baisse du prix d'intervention, les producteurs de lait pourraient ainsi (dans l'hypothèse où les négociations du cycle de Doha conduiraient à porter le taux d'ouverture de 5% à 10%, comme cela est actuellement proposé par le président Harbison) être demain concurrencés par l'arrivée de produits laitiers en provenance d'Océanie ou d'autres zones (Amérique du Sud). Bien plus que la baisse des restitutions, les conditions qui seront accordées à ces pays pour l'accès au marché européen seront déterminantes des inflexions futures de l'OCM lait.

Outre la baisse de prix et l'augmentation des aides directes, l'avenir des producteurs européens de lait devrait également s'inscrire dans le cadre d'un maintien des quotas laitiers. Ce choix du Conseil européen de Berlin (non remis en cause par les propositions de la Commission européenne) est évidemment central pour l'avenir des exploitations laitières européennes. La suppression des quotas laitiers ou une augmentation trop importante des quantités globales garanties relativement à la demande (ceci renforçant l'intérêt d'une grande prudence dans les anticipations réalisées) se traduirait, selon des estimations convergentes, par une baisse importante du prix du lait et une légère hausse de la demande. Du fait des réserves de productivité dans de nombreuses exploitations, des modèles techniques existants dans les pays du Nord et de l'intérêt particulier des producteurs les plus performants, la suppression de la politique de contingentement entraînerait, immanquablement, une restructuration accélérée et intense des exploitations laitières européennes. Dans un contexte où un tiers seulement des exploitations laitières européennes assurent déjà près de 70% des volumes, il ne faudrait pas être surpris, dans une telle hypothèse, que ces 200 000 unités fournissent, demain, l'intégralité des volumes (avec un quota laitier moyen qui serait alors de 600 000 kg par exploitation).

Les quotas laitiers jouent, dans certains Etats membres (c'est-à-dire ceux adoptant un mode de gestion administratif et orienté des droits à produire), un rôle important dans la relation entre l'agriculture et le territoire (pour les Etats membres à forte densité de population, cette question est cependant nettement moins stratégique). En leur absence, il est fort probable qu'un déplacement de l'offre interviendrait progressivement en faveur des régions bénéficiant d'avantages comparatifs (avantages liés aux conditions naturelles de production ou au dynamisme des firmes agro-alimentaires). Les pouvoirs publics seraient, alors, dépossédés de leur capacité d'influence sur la localisation territoriale de la production laitière (Colson, 1999 ; Daniel 2002). L'instauration de règles environnementales rigoureuses pourrait certes freiner le processus anticipé de concentration, mais la question de l'occupation du territoire dans certaines zones laitières spécialisées souffrant de handicaps naturels resterait néanmoins posée (Chatellier, Vérité, 2002). Les gains économiques résultant d'un abandon des unités historiquement peu performantes pourraient alors devenir inférieurs aux différents coûts induits pour la collectivité (entretien du territoire par des non agriculteurs, perte d'intérêts touristiques,…). Dans un contexte où 27% de la surface agricole utile de l'Union européenne sont valorisés par des exploitations productrices de lait (67% dans l'Ouest de la France, 63% dans l'Est de la France 62% en Bavière, 55% aux Pays-Bas, 52% en Allemagne du Nord et 45% en Autriche), il importe de ne pas sous-estimer, dans les réflexions sur l'avenir de la politique laitière, l'importance des questions territoriales (Lacombe, 2002).

Le nombre d'exploitations laitières devrait encore diminuer dans les années à venir. Les départs seront cependant, en valeur absolue, beaucoup plus limités que ceux observés au cours des deux dernières décennies (exception faite des futurs pays partenaires pour lesquels l'intégration se manifestera par un recul substantiel du nombre d'agriculteurs). Plusieurs facteurs devraient intervenir dans le sens d'une poursuite à la baisse du nombre d'exploitations : la structure de la pyramide des âges des exploitants ; la concurrence entre les agriculteurs pour l'acquisition de moyens de production ; les développements technologiques qui offrent de nouvelles opportunités d'accroissement de la productivité du travail ; les incertitudes actuelles qui pèsent sur l'avenir de la PAC. Si cette évolution est attendue, le rythme et les conditions de la future restructuration ne sont, quant à eux, pas déterminés (Guesdon et al, 2001).

L'avenir des exploitations laitières européennes et, plus globalement, celui de la filière laitière reste à construire. Les agriculteurs et les entreprises de transformation ne devraient pas manquer d'imagination, de qualité d'écoute et de professionnalisme pour relever les défis de demain. Pour les accompagner dans cette voie, les autorités communautaires devront procéder à certains ajustements de l'OCM et orienter les instruments de la PAC de telle sorte qu'ils favorisent une meilleure prise en compte des attentes de la société (environnement, sécurité sanitaire, bien être animal). Elles auront aussi pour mission de convaincre les autres pays membres de l'OMC, moyennant l'acceptation de certaines concessions (baisse progressive des restitutions aux exportations, introduction d'un découplage partiel), du bien fondé du modèle agricole européen.

BIBLIOGRAPHIE

* Les exploitations laitières, le secteur laitier et les quotas

ANDREWS N., GLEESON T., HARDCASTLE S., HARTMANN J., 1998. Agenda 2000 : reforming the European Union's dairy policies. *Australian Commodities 5 (4)*, pp 522-531.

BARKAOUI A., BUTAULT J.P. , GUYOMARD H., 1997. Mobilité des droits à produire dans l'Union européenne : conséquences d'un marché des quotas laitiers à l'échelle régionale, nationale ou communautaire. *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales n° 44*, pp 5-28.

BARTHÉLEMY D., 1999a. Les quotas laitiers : en Allemagne, la succession de deux orientations. In : Barthélemy D., David J., L'agriculture européenne et les droits à produire, Paris, Editions INRA, pp 38-55.

BARTHÉLEMY D., 1999b. Les quotas laitiers : la gestion administrée française, en faveur de l'exploitation moyenne. In : Barthélemy D., David J., L'agriculture européenne et les droits à produire, Paris, Editions INRA, pp 56-80.

BARTHELEMY D., BOINON J.P., 2001. La gestion des quotas laitiers dans quatre pays membres de l'Union européenne : objectifs marchands versus objectifs non marchands. *INRA Sciences Sociales n°1-2*, novembre, 4 p.

BARTHÉLEMY D., BOINON J.P., WAVRESKY P., 1999. Les quotas laitiers : l'impact des gestions nationales sur les exploitations laitières. In : Barthélemy D., David J., L'agriculture européenne et les droits à produire, Paris, Editions INRA, pp 113-139.

BARTHELEMY D., BOINON J.P., WAVRESKY P., 2001. Droits à produire : des gestions nationales divergentes. L'exemple des quotas laitiers. *INRA Sciences Sociales n°6*, avril, 4 p.

BAZIN G., 1996. L'évolution des disparités plaine-montagne en production laitière depuis la mise en œuvre des quotas. INRA-ONILAIT : La dynamique des systèmes de production du lait sous la contrainte du contingentement, pp 277-322.

BAZIN G., BUTAULT J.P., HAIRY D., PERRIER CORNET P., ROUSSELLE J.M., SCHMITT B., WAVRESKY P., 1992. Exploitations laitières et quotas : adaptations régionales et perspectives. *Cahiers de l'ONILAIT n° 6*, mai, pp 1-55.

BEYNET P., 1998. Inefficacité des exploitations laitières et réforme de l'OCM lait. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Direction de la Prévision. Document de travail, 40 p.

BLOGOWSKI A., 2003. La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées en production laitière. *Notes et Etudes économiques*, à paraître.

BOINON J.P., 1999. La propriété des droits à produire : une comparaison France/Royaume-Uni à partir des exemples des quotas laitiers et droits à prime ovine et bovine. Colloque SFER, Paris, novembre, 15 p.

BOINON J.P., 1999. Quotas laitiers : l'approche libérale britannique. In : Barthélemy D., David J., L'agriculture européenne et les droits à produire, Paris, Editions INRA, pp 93-112.

BOINON J.P., 2000. La propriété des droits à produire. *Economie Rurale* n°260, novembre-décembre, pp 97-110.

BOLLAS E., 1998. Common Agricultural Policy in milk sector – its application and implications for Greece. *Cahiers Options Mediterraneennes n°29*, pp 109-122.

BOUAMRA Z., REQUILLART V., 2000. Quelle politique laitière pour l'Europe ? *INRA Sciences Sociales n°3*, septembre, 6 p.

BOUAMRA-MECHEMACHE Z., DARTIGUES K., REQUILLART V., 2002. Réforme de la politique laitière européenne et nouvelles négociations de l'OMC. *Economie Rurale* n° 267, février, pp 29-41.

BOUAMRA-MECHEMACHE Z., REQUILLART V., 2001. Impacts sur le secteur laitier européen de scénarios de réforme de la politique laitière communautaire. *INRA Sciences Sociales n°1-2*, novembre, 4 p.

BURRELL A., 1998. Aspects économiques de la production de lait dans l'UE. Commission Européenne, Luxembourg, 117 p.

BUTAULT J.P., 1986. Les performances comparées des systèmes de production de lait en Europe. *Economie Rurale n°174*, juillet-août, pp 18-24.

BUTAULT J.P., CYNCINNATUS M., 1991. Coûts de production et compétitivité des agricultures européennes. *Actes et Communications n°5*, Editions INRA, 247 p.

BUTAULT J.P., HAIRY D., PERRAUD D., 1984. Crise laitière et quotas : remarques sur la régulation communautaire du marché du lait. *Economie Rurale n°163*, 8 p.

BUTAULT J.P., HAIRY D., SCHMITT B., 1991. Coût de production du lait et formation du revenu des producteurs laitiers dans les régions de l'Europe du Nord (RICA 1986). *Actes et Communications* n° 5, Editions INRA, pp 165-191.

CALCEDO ORDONEZ V., 1986. Considerations before the application of EC milk quotas in Spain. *Revista de Estudios Agro-Sociales n°135*, pp 291-304.

CALCEDO ORDONEZ V., 2002. The common organisation of the market in milk and milk products in the common agricultural policy reform (Agenda 2000) and Spanish milk production. *Itea Produccion Animal 98 (1)*, pp 5-38.

CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE, 2002. Economie Lait. *Points de repère*, octobre, 20 p.

CHATELLIER V., 2001. L'hétérogénéité des exploitations laitières françaises et leurs écarts de performances économiques: des situations contrastées dans une hypothèse de baisse du prix du lait. *INRA Sciences Sociales n°1-2*, novembre, 6 p.

CHATELLIER V., 2002. Les exploitations laitières françaises sont-elles assez performantes pour faire face à une baisse du prix du lait ? *INRA Productions Animales 15 (1)*, février, pp 17-30.

CHATELLIER V., COLSON F., FUENTES M., VARD T., 2000. Les exploitations d'élevage herbivore dans l'Union européenne. *INRA Productions Animales 13 (3),* juillet, pp 201-213.

CHATELLIER V., DELATTRE F., 2003. La production laitière dans les montagnes françaises : une dynamique particulière pour les Alpes du Nord. *INRA Productions Animales 16 (1)*, février, pp 61-76.

CHATELLIER V., DELATTRE F., GROSREY L., 2002. Le secteur laitier dans les Alpes du Nord : implications de deux décennies de contingentement et perspectives face aux futurs ajustements de l'OCM lait. Document de synthèse, GIS Alpes du Nord, avril, 55 p.

CHIBON J., 2002. Le lait emploie 400 000 personnes en France. Communiqué ONILAIT, décembre, 4 p.

CHRISTIANSEN F., 1994. The impact of the CAP reform and GATT on Danish milk price. *Irish Grassland & Animal Production Association Journal n°28*, pp 50-62.

CNIEL, 2001. L'économie laitière en chiffres – Edition 2001. CNIEL, Paris, 199 p.

COLMAN D., 2000. Inefficiencies in the UK milk quota system. *Food Policy 25 (1)*, pp 1-16.

COLSON F., CHATELLIER V., ARNAUD F., GUESDON J.C., KEMPF M., LEGENDRE J., PERROT C., 1997. La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine. *INRA Productions Animales 10 (3)*, juillet, pp 227-240.

COMMISSION EUROPEENNE, 1997. PAC 2000, situation et perspectives du secteur laitier. 61 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2002a. Rapport sur les quotas laitiers. Bruxelles, 43 p.

CORDONNIER P., 1986. Economie de la production laitière. Technique et Documentation – Lavoisier, INRA, 218 p.

COUR DES COMPTES EUROPEENNE, 2001. Rapport spécial n°6/2001 sur les quotas laitiers, accompagné des réponses de la Commission. 40 p.

DANIEL K., 2002. Déterminants de la localisation des activités agricoles dans l'Union européenne : analyse des effets possibles de la suppression des quotas laitiers. Rapport final de l'INRA ESR Nantes - ADEPRINA, novembre, 182 p.

FULLER F., BEGHIN J. *et al*, 1999. The impact of the Berlin Accord and European enlargement on dairy markets. *Canadian Journal of Agricultural Economics 47 (5)*, pp 117-130.

GOHIN A., GUYOMARD H., 2001a. Scénarios de réforme de la politique laitière européenne : impacts sur la structure des exploitations laitières françaises. *INRA Sciences Sociales n°1-2*, novembre, 4 p.

GOHIN A., GUYOMARD H., 2001b. Sortir du régime des quotas laitiers, Paramètres clés à considérer et illustration dans le cas français. *INRA Sciences Sociales n°1-2*, novembre, 6 p.

GUESDON J.C., CHOTTEAU P., KEMPF M., 1995. Vaches d'Europe. Lait et viande : aspects économiques. Editions Economica, Paris, 245 p.

IFCN (International Farm Comparaison Network), 2002. Dairy report 2002. Status and prospects of typical dairy farms world-wide. Germany, 141 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1994a. En 10 ans de régime des quotas : mutation profonde de la filière laitière européenne. *Le dossier du GEB n°230*, octobre, 12 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1994b. La filière laitière en Allemagne : l'usine nouvelle est à l'Est. *Le dossier du GEB n°224*, mars, 12 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1996. Le lait aux Pays-Bas : les contraintes environnementales justifient la poursuite de l'intensification. *Le dossier Economie de l'Elevage n°251*, septembre, 24 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1998. Le lait en Allemagne : une filière qui cherche ses marques. *Le dossier Economie de l'Elevage n°270*, mai, 28 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2001a. La filière laitière en Espagne : un développement sans garde-fous. *Le dossier Economie de l'Elevage n°304*, juillet, 42 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2001b. La filière laitière en Irlande : performante sans être novatrice. *Le dossier Economie de l'Elevage n°306*, octobre, 35 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2001c. La filière laitière en Italie : entre protection et libéralisme. *Le dossier Economie de l'Elevage n°302*, mai, 44 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2001d. Le marché mondial des produits laitiers : pour l'Europe, l'embellie ne fait pas le printemps. *Le dossier Economie de l'Elevage n°301*, avril, 32 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2002a. 2001 : l'année économique lait et viande bovine, perspectives 2002. *Le dossier Economie de l'Elevage n°310*, février, 201 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2002b. Le lait au Danemark : la restructuration jusqu'où ? *Le dossier Economie de l'Elevage n°314*, juin, 32 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2003. Le marché mondial des produits laitiers : l'effondrement. *Le dossier Economie de l'Elevage n°319-b*, décembre, 24 p.

IOTTI R., SETTI M., 1993. Transferability of milk quotas : valuing the right to produce plus some economic considerations. *Rivista di Politica Agraria, Rassegna della Agricoltura Italiana 11 (5)*, pp 23-32.

KROLL J.C., MORTAUD J.M., THAREAU J., 1999. Performances économiques et aides publiques en production laitière – Quels enjeux pour l'emploi ? *Economie Rurale n°253*, pp 42-50.

LE DENMAT R., SEITE G., 2001. Performances des filières laitières : positionnement de huit bassins européens. Mémoire de fin d'études de l'ESA d'Angers, septembre, 135 p.

LORVELLEC L., 2002. Droits à produire. In : Ecrits de droit rural et agroalimentaire, Editions Dalloz, Paris, pp 165-254.

OFIVAL, 2003. *Le marché des produits carnés et avicoles.* Rapport de synthèse, Paris.

ONILAIT, 2000. Point sur les importations communautaires de produits laitiers sur la période 1995-2000. Commission conjointe de la production et des marchés, 15 mars, 30 p.

ONILAIT, 2001a. Bilan du commerce extérieur français des produits laitiers en 2000. Commission conjointe de la production et des marchés, 15 mars, 36 p.

ONILAIT, 2001b. Eléments de réflexion sur l'avenir de la production laitière française. *Cahiers de l'Onilait* n°22, juin, 129 p.

ONILAIT, 2001c. Le commerce mondial des produits laitiers : évolution des échanges régionaux et des flux interrégionaux. Commission conjointe de la production et des marchés, 7 juin, 40 p.

ONILAIT, 2001d. Les outils de soutien du marché : des évolutions nécessaires ? Commission permanente des marchés, 4 mai, 31 p.

PIOT-LEPETIT I., LE MOING M., 2000. Agriculture et environnement : une évaluation de la performance technique et environnementale d'exploitations laitières. *Economie et Prévision n° 143-144*, avril, pp 201-211.

QUINQU M., 2000. Dynamique structurelle des exploitations laitières françaises au cours de la décennie 90. *7ème Rencontres Recherche ruminants*, Paris, 6-7 décembre, 4 p.

QUINQU M., MAILLARD L., 2000. Dynamiques et perspectives des exploitations laitières françaises et européennes sur la période 1997-2007. Contrat INRA de Nantes – ONILAIT, novembre, 58 p.

REQUILLART V., GUYOMARD H. *et al.*, 2002. Study on the impact of future options for the Milk Quota System and the common market organisation for milk and milk products. Consortium INRA-University of Wageningen, june, 39 p.

RUAS J.F., 2002. La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers. *Notes et Etudes Economiques n°16*, avril, pp 119-142.

VEYSSET P., WALLET P., PRUGNARD E., 2001. Le robot de traite : pour qui ? pourquoi ? Caractérisation des exploitations équipées, simulations économiques et éléments de réflexion avant investissement. INRA Productions Animales n°14, pp 51-61.

* La Politique agricole et l'agriculture européenne

AUZET M., 2001. L'agriculture néerlandaise résolument tournée vers le marché. *CA Horizons Bancaires n°308*, février, pp 55-62.

BLANC C., BLOGOWSKI A., MATHURIN J., DEHAUDT M., 2000. Agenda 2000 : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française. *Notes et Etudes Economiques n°11*, avril, pp 33-89.

BLANCHET J., REVEL A., 2000. L'agriculture européenne face aux enjeux internationaux. Editions Economica, Paris, 110 p.

BOURGEOIS L., 2000. Faut-il nécessairement accélérer la baisse des prix ? *Paysans n°264*, novembre-décembre, pp 35-48.

BOURGEOIS L., 2002. Régions européennes : richesses et territoires. *Chambres d'Agriculture n°908*, mars, pp 13-32.

BOURGEOIS L., LEGUEN R., VALCESCHINI E., 2000. Agricultures et territoires : prospective à 2015. *Chambres d'Agriculture n°890*, juillet-août, pp 13-34.

BOURGEOIS L., POUCH T., 2002. L'histoire de la PAC. *Chambres d'Agriculture n°913*, septembre, pp 9-44

BOUSSARD J.M., SASSI S., 2001. Faut-il encore des politiques agricoles ?. In : Déméter 2001, Editions Armand Colin, Paris, pp 139-204.

BOYER P., 1996. Qu'apporte la théorie économique à la compréhension de la réforme de la politique agricole commune ? *Notes et Etudes Economiques n°1*, avril, pp 19-40.

BRINBAUM D., DAMAIS G., 1992a. L'adaptation de la politique agricole commune : analyse et marges de manœuvre. *Chambres d'Agriculture supplément au n°796*, janvier, 36 p.

BRINBAUM D., DAMAIS G., 1992b. La réforme de la Politique Agricole Commune. 2. Impact de la réforme et marges de manœuvres. *Chambres d'Agriculture supplément au n°802*, 40 p.

BRINBAUM D., FELLMANN T., LABORIE C., LAUREAU D., QUEGUINER G., 2002. La politique agricole commune : bilan et perspectives. *Chambres d'Agriculture n°912*, juillet-août, 64 p.

BRINBAUM D., LACONDE C., 1994. La réforme de la Politique Agricole Commune. Mise en œuvre en France : les modalités d'application. *Chambres d'Agriculture supplément au n°821*, avril, 57 p.

BUREAU D., BUREAU J.C., 1999. Agriculture et négociations commerciales. Rapport du Conseil d'Analyse Economique. La Documentation Française, 149 p.

BUTAULT J.P., 1999. Coûts de production, productivité et dégressivité temporelle des aides. *INRA Sciences sociales n°6*, janvier, 6 p.

BUTAULT J.P., LEROUVILLOIS P., 1999. La réforme de la PAC et l'inégalité des revenus agricoles dans l'Union européenne. *Economie et Statistique n°329-330*, octobre, pp 73-86.

CER FRANCE, 1998. Le mot juste : 250 termes et expressions pour analyser les résultats de gestion des exploitations agricoles. Editions Educagri, Dijon, 187 p.

CER France, 2003. Le découplage : première approche. *Les cahiers CER*, Février, 32 p.

CHATELLIER V., DANIEL K., 2001. Direct payments to European agriculture : territorial impact of reforms. 73rd Seminar EAAE (European Association of agricultural Economists), Ancona (Italy), Plenary session, 20 p.

CHATELLIER V., DANIEL K., COLSON F., 2002. Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000). *Notes et Etudes Economiques n°15*, mars, pp 7-51.

CHATELLIER V., KLEINHANSS W., 2002. Agenda 2000 et modulation des aides directes de la PAC en Allemagne et en France. *Économie Rurale n° 268-269*, mars-juin, pp 159-173.

CHATELLIER V., VERITE R., 2002. Elevage bovin et environnement. Rapport de l'expertise collective ATEPE (Agriculture, Territoire et Environnement dans les Politiques Européennes). Editions INRA, Paris, août, pp 89-125.

COLSON F., 1999. Réconcilier l'agriculture et ses territoires. *Etudes n°3905*, mai, pp 619-628.

COLSON F., CHATELLIER V., 1997. L'agriculture des pays membres de l'Union Européenne à la veille de la réforme de la PAC. *Notes et Etudes Economiques n°5*, septembre, pp 53-98.

COLSON F., CHATELLIER V., 1999. La nouvelle réforme de la PAC (Agenda 2000) : baisse modérée des revenus et accroissement des aides directes pour les producteurs français de viande bovine. *INRA Productions Animales 12 (3)*, juillet, pp 169-180.

COLSON F., CHATELLIER V., 1999. Le compromis de Berlin (Agenda 2000) : conséquences pour l'agriculture française. Document INRA DADP LERECO Nantes, 34 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 1999. Comité communautaire du réseau d'information comptable agricole RI/CC 1256. Définition des données concernant la fiche d'exploitation – Année comptable 1999. 42 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 1999a. Réforme de la PAC : lait et produits laitiers. *Fact Sheet*, 8 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 1999b. Réforme de la PAC : une politique pour l'avenir. *Fact Sheet*, 24 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2000. L'agriculture dans l'Union européenne : informations statistiques et économiques 1999. Bruxelles, janvier, 318 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2002b. European agriculture entering the 21st century. Bruxelles, 65 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2002b. Révision à mi-parcours de la politique agricole commune. Bruxelles, document de synthèse, 42 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2003a. Impact assessment of the mid-term review proposals : for agricultural markets and revenus in the UE15 and in the UE25 using the ESIM model. Brussels, January, 27 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2003b. La Commission présente une réforme qui ouvre aux agriculteurs des perspectives à long terme pour une agriculture durable. Bruxelles, note de synthèse, 9 p.

CONSEIL EUROPEEN, 1999. Conclusions de la Présidence du conseil européen de Berlin. Mars, 26 p.

CONSEIL EUROPEEN, 2002. Conclusions de la Présidence du conseil européen de Bruxelles. Septembre, 19 p.

DANIEL K., 2001. Politique agricole et localisation des activités dans l'Union européenne. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris I, octobre, 247 p.

DANIEL K., MAILLARD L., 2001. La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants : analyse pour l'Union. *Notes et Etudes Économiques n°13*, mars, pp 85-103.

DELORME H., 1998. L'adaptation de la politique agricole espagnole à la réforme de la PAC. *Notes et Etudes Economiques n°6*, janvier, pp 7-48.

DESQUILBET M., GOHIN A., GUYOMARD H., 1999. La nouvelle politique agricole : une perspective internationale. *Economie et statistiques n°329-330*, pp 13-33.

DESRIERS M., 2000. Le montant des aides directes de la PAC reste très lié à la taille des exploitations. *Agreste Cahiers n°3*, septembre, pp 3-14.

ESPINASSE S., TERRIBLE J.N., 1997. Agriculture et environnement au Danemark. *Chambres d'Agriculture supplément au n°852*, février, 32 p.

EUROSTAT, 2000. Structure des exploitations : enquête 1997. Communautés européennes, Luxembourg, 135 p.

GARAULET J., 1999. Glossaire de la politique agricole commune et de la réforme de l'Agenda 2000. Parlement européen, Direction Générale des Etudes, 65 p.

GOHIN A., 2002. Les propositions de révisions à mi-parcours de la Politique agricole commune : évaluation des impacts pour l'agriculture française à partir du modèle MEGAAF. INRA-ESR de Rennes, 139 p.

GUESDON J.C., BONTRON J.C., BOURGEOIS L., CHATELLIER V., PERROT C., YOU G., 2001. Elevage bovin : prospective 2020. *Chambres d'Agriculture n°897,* avril, pp 11-38.

GUYOMARD H., LE BRIS K., 2002. The July 2002 Fischler's proposals for the Common agricultural policy: Paving the way for the future? Working Paper, INRA ESR Rennes.

HERVIEU B., GUYOMARD H., BUREAU J.C., 2000. L'avenir des politiques agricoles. Rapport mondial sur le système économique et les stratégies. Editions Dunod, pp 115-131.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1999. Réforme de la PAC (Agenda 2000) : premières analyses dans les secteurs de la viande bovine et du lait. *Le dossier Economie de l'Elevage*, juin, 41 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2002c. Réforme de la PAC dite « Révision à mi-parcours ». Perspectives de marché et premières analyses des impacts possibles du découplage sur les productions bovines et ovines. *Le dossier Economie de l'Elevage*, octobre, 28 p.

KEYSER M.A., MERBIS M.D., RIET V. 2002. The CAP-reform proposal of the Mid-term review : decoupling with stings attached. Amsterdam, Final report, 53 p.

KLEINHANSS W., 2002. How modulation and capping will impact on EU member states. *Agra Europe*, august, 3 p.

KROLL J.C., 1998. Agenda 2000, agriculture, marché et économie : idées fausses et illusions. *OCL 5 (6)*, novembre, pp 459-467.

LACOMBE P., 2002. Agriculture et Territoire : des scénarios pour l'avenir. Paris, Editions de l'Aube – DATAR, 192 p.

LAURENT C., REMY J., 2000. L'exploitation agricole en perspective. *Courrier de l'environnement de l'INRA n°41*, octobre, pp 5-22.

LEDENT A., BURNY P., 2002. La Politique agricole commune : des origines au 3ème millénaire. Les presses agronomiques de Gembloux, Belgique.

LIPPERT C., AHRENS H., 2001. Evolution et perspectives de la politique agricole allemande. *CA Horizons Bancaires n°308*, février, pp 17-32.

LITVAN D., 1998. Réforme du secteur de l'élevage : la perspective d'aides à la surface. *Courrier de l'Environnement de l'INRA n°16*, pp 105-132.

LOPEZ M., 2001. L'agriculture espagnole : diversité et développement. *CA Horizons Bancaires n°308*, février, pp 67-76.

MARRE B., 1998. La PAC en quête de nouvelles missions. Rapport d'information de l'Assemblée Nationale n°1247, Paris, 285 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, DAFE, SCEES, 1989. Classification révisée des exploitations agricoles (OTEX-CDEX). *Collections de statistique agricole n°282*, pp. 3-9.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, DAFE, SCEES, 2001. Recensement agricole 2000. *Agreste Cahiers n°3-4*, décembre, 87 p.

MORCHOINE C., 1997. Les Pays-Bas : une ambition pour l'agriculture et la PAC. *Chambres d'Agriculture supplément au n°853*, mars, 48 p.

OCDE, 2001. Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 2001. Paris, 285 p.

PERRAUD D., 1997. L'évolution de la politique agricole allemande. *Notes et Etudes Economiques n°5*, septembre, pp 7-51.

RATTIN S., 2000. Les structures agricoles en Europe : les divergences persistent entre le Nord et le Sud. *Agreste Cahiers n°2*, juin, pp 3-12.

RIDIER A., 2001. Changements de politique agricole et décisions des producteurs en viande bovine face au risque de marché : application à deux régions françaises. Thèse de doctorat, Université Montpellier 1, 303 p.

SILVA RODRIGUEZ J. M., 2001. La politique communautaire de développement rural. *CA Horizons Bancaires n°308*, février, pp 93-98.

SWINBANK A., 1999. CAP reform and the WTO : compatibility and developments. *European review of Agricultural Economics n°26 (3)*, august, pp 389-407.

SWINBANK A., TANGERMANN S., 2001. The future of direct payments under the CAP: a proposal. *Eurochoices*, spring, pp 28-35.

VIDAL C., 2000. Vingt ans d'agriculture européenne. Des exploitations toujours plus grandes, mais des situations économiques variées. Eurostat, *Statistiques en bref (thème 5)*, septembre, 8 p.

VIDAL C., 2002. Trente ans d'agriculture européenne. Les exploitations ayant des herbivores ont suivi des trajectoires variées. Eurostat, *Statistiques en bref (thème 5)*, mai, 7 p.

WITZKE P, 2002. Impact analysis of the European Commission's proposal under the mid-term review of the Common Agricultural Policy (CAPSIM model). EuroCARE, Bonn, Final report, November, 19 p.

GLOSSAIRE DES SIGLES

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
BL	Bovins Lait
EARL	Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
GLS	*Grazing Livestock System*
Ha	Hectares
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
INRA-ESR	Institut National de la Recherche Agronomique – Economie et Sociologie Rurale
MBS	Marge Brute Standard
MTR	*Mid Term Review*
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCM	Organisation Commune de Marché
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OTEX	Orientations Technico-Economiques des Exploitations
PAB	Prime à l'Abattage
PAC	Politique Agricole Commune
PMTVA	Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes
PSBM	Prime Spéciale aux Bovins Mâles
RA	Recensement de l'Agriculture
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
SAS	*Statistical Analysis System*
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCEES	Service Central des Etudes Economiques et Statistiques
SCOP	Surfaces de Céréales et d'Oléo-Protéagineux
SEB 2	Système d'Elevage Bovin
SFP	Surfaces Fourragères Principales
UDE	Unité de Dimension Economique
UE	Union Européenne
UGB	Unité Gros Bétail
UTA	Unité de Travail Agricole
UTAF	Unité de Travail Agricole Familiale
UTAS	Unité de Travail Agricole Salariée
VAB	Valeur Ajoutée Brute

VERSOS PARTIE 1 :

LES ASPECTS METHODOLOGIQUES

Figure 1-1 : Définition des 17 orientations technico-économiques (OTEX)

Pôle	Composition de la MBS totale			OTEX 17 Code et libellé	Contenu "en clair"
1. GRANDES CULTURES	Grandes cultures > 2/3	Céréales > 2/3		11. Céréales	Terres labourables, céréales dominantes
		Sinon		12. Céréales et autres grandes cultures	Terres labourables, céréales et autres cultures
2. HORTICULTURE (légumes et fleurs)	Horticulture > 2/3	Légumes en maraîchage et sous serre > 2/3		28. Maraîchage	Légumes frais en maraîchage (plein air et/ou sous serre)
		Sinon		29. Fleurs et horticulture diverse	Fleurs (plein air et/ou sous serre) ou association fleurs et légumes. Champignons
3. CULTURES PERMANENTES	Cultures permanentes > 2/3	Vignes > 2/3	Vignes de qualité > 2/3	37. Vins de qualité	Vignes AOC et/ou VDQS
			Sinon	38. Autre viticulture	Vignes (surtout vin de table)
		Sinon		39. Fruits et autres cultures permanentes	Vergers ou vergers et vignes
4. HERBIVORES	Prairies et herbivores > 2/3	Bovins > 2/3	Bovins laitiers > 2/3 et vaches laitières > 2/3	41. Bovins lait	Vaches laitières et bovins (lait dominant)
			Vaches laitières < 1/10	42. Bovins élevage et viande	Bovins (peu ou pas de lait)
			Vaches laitières > 1/10 à l'exclusion de 41	43. Bovins lait, élevage et viande	Vaches laitières et bovins élevage ou viande
		Sinon		44. Ovins, caprins et autres herbivores	Ovins, caprins, équidés, éventuellement avec bovins
5. GRANIVORES	Granivores > 2/3			50. Granivores	Porcins et/ou volailles
6. POLYCULTURE	Au moins un pôle végétal entre 1/3 et 2/3 et aucun pôle animal supérieur à 1/3			60. Polyculture	Associations végétales (terres labourables, cultures permanentes, légumes, fleurs)
7. POLYELEVAGE	Au moins un pôle animal entre 1/3 et 2/3 et aucun pôle végétal supérieur à 1/3		Herbivores > 1/3 et granivores <= 1/3	71. Polyélevage à orientation herbivores	Bovins et/ou ovins et/ou caprins et associations végétales
			Sinon	72. Polyélevage à orientation granivores	Porcins et/ou volailles avec bovins et/ou ovins (ou avec associations végétales)
8. CULTURES-ELEVAGE	Grandes cultures > 1/3 et herbivores > 1/3			81. Grandes cultures et herbivores	Terres labourables et bovins et/ou ovins et/ou caprins
	Toutes autres combinaisons			82. Autres combinaisons cultures-élevage	Aucune orientation ni association simple dominante - Ruches

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, 1989

Tableau 1-6 : Nombre d'exploitations agricoles et d'exploitations laitières

- Pour les 102 régions RICA -

	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre d'exploitations laitières	Poids des exploitations laitières
Finlande	**55 100**	**24 600**	**44,6%**
Etelä-Suomi	25 400	6 900	27,2%
Sisä-Suomi	11 700	7 800	66,7%
Pohjanmaa	11 100	5 200	46,8%
Pojois-Suomi	7 000	4 700	67,1%
Suède	**39 700**	**14 500**	**36,5%**
Slattbygdslän	23 900	6 200	25,9%
Skogs-och-Mellersta	11 200	5 800	51,8%
Län I Norra	4 500	2 600	57,8%
Autriche	**85 200**	**45 000**	**52,8%**
Irlande	**128 700**	**37 000**	**28,7%**
Royaume-Uni	***132 700***	***32 300***	***24,3%***
Royaume Uni-Nord	**48 800**	**11 800**	**24,2%**
Pays-de-Galles	13 300	4 200	31,6%
Ecosses	16 600	2 100	12,7%
Irlande du Nord	18 900	5 400	28,6%
Royaume Uni-Centre	**51 800**	**17 100**	**33,0%**
Royaume Uni-Nord	23 400	6 900	29,5%
Royaume Uni-Ouest	28 500	10 100	35,4%
Royaume Uni-Est	**32 000**	**3 400**	**10,6%**
Danemark	**48 900**	**12 300**	**25,2%**
Pays-Bas	**80 600**	**32 900**	**40,8%**
Belgique+Luxembourg	**43 100**	**19 200**	**44,5%**
Belgique	41 300	18 000	43,6%
Luxembourg	1 800	1 100	61,1%
Allemagne	***276 800***	***144 200***	***52,1%***
Allemagne-Nord	**59 100**	**30 900**	**52,3%**
Schleswig-Holstein	13 200	8 400	63,6%
Hambourg	800	0	0,0%
Basse-Saxe	45 000	22 500	50,0%
Allemagne-Est	**12 700**	**4 900**	**38,6%**
Brandenburg	2 900	1 000	34,5%
Mecklenburg-Vorpommern	2 700	1 100	40,7%
Sachsen	2 900	1 200	41,4%
Sachsen-Anhalt	2 500	1 000	40,0%
Thueringen	1 700	700	41,2%
Allemagne-Ouest	**107 900**	**45 600**	**42,3%**
Rhénanie-Westphalie	35 800	13 700	38,3%
Hesse	14 500	6 600	45,5%
Rhénanie-Palatinat	17 700	4 500	25,4%
Bade-Wurtenberg	39 300	20 400	51,9%
Sarre	600	400	66,7%
Allemagne-Bavière	**97 200**	**62 700**	**64,5%**
France	***405 100***	***126 600***	***31,3%***
France-Nord BP	**37 600**	**15 400**	**41,0%**
Ile de France	4 700	100	2,1%
Picardie	11 500	4 100	35,7%
Haute-Normandie	7 900	4 400	55,7%
Nord-Pas-de-Calais	13 500	6 800	50,4%
France-Centre	**57 400**	**6 700**	**11,7%**
Champagne-Ardennes	18 300	3 400	18,6%
Centre	22 100	1 700	7,7%
Bourgogne	17 000	1 500	8,8%
France-Ouest	**88 400**	**55 300**	**62,6%**
Basse-Normandie	17 100	14 000	81,9%
Pays de-la-Loire	34 200	16 700	48,8%
Bretagne	37 100	24 500	66,0%
France-Est	**22 400**	**12 700**	**56,7%**
Lorraine	8 200	5 300	64,6%
Alsace	6 500	1 400	21,5%
Franche-Comté	7 600	6 100	80,3%
France-Massif Central	**32 000**	**11 600**	**36,3%**
Limousin	11 700	1 400	12,0%
Auvergne	20 300	10 100	49,8%
France-Sud Ouest	**96 600**	**13 000**	**13,5%**
Poitou-Charentes	23 700	3 100	13,1%
Aquitaine	34 900	5 000	14,3%
Midi-Pyrénées	38 100	4 900	12,9%
France-Sud Est	**70 700**	**12 000**	**17,0%**
Rhônes-Alpes	30 400	11 000	36,2%
Languedoc-Roussillon	23 400	700	3,0%
Provence-Alpes CA	15 400	300	1,9%
Corse	1 600	0	0,0%
Italie	***1 052 000***	***72 100***	***6,9%***
Italie-Nord	**343 600**	**47 700**	**13,9%**
Val-d'Aoste	1 800	1 200	66,7%
Piémont	73 900	6 600	8,9%
Lombardie	50 400	10 500	20,8%
Trentin	10 500	1 600	15,2%
Haut-Adige	12 200	7 200	59,0%
Vénétie	73 000	9 300	12,7%
Frioul-Vénétie	21 700	1 700	7,8%
Ligurie	25 100	200	0,8%
Emilie-Romagne	75 100	9 500	12,6%
Italie-Autres	**708 400**	**24 300**	**3,4%**
Toscane	36 500	1 300	3,6%
Marches	42 100	400	1,0%
Ombrie	22 200	300	1,4%
Latium	58 600	6 100	10,4%
Abruzzes	31 300	600	1,9%
Molise	13 600	1 900	14,0%
Capagnie	100 400	5 100	5,1%
Calabre	75 600	2 100	2,8%
Pouille	93 400	2 800	3,0%
Basilicate	29 200	500	1,7%
Sicile	160 300	1 800	1,1%
Sardaigne	45 100	1 300	2,9%
Espagne	***615 600***	***51 700***	***8,4%***
Espagne-Nord	**79 200**	**39 600**	**50,0%**
Galice	40 000	22 500	56,3%
Asturies	15 800	9 500	60,1%
Cantabrie	7 500	5 300	70,7%
Pays-Basque	6 300	1 600	25,4%
Navarre	9 500	600	6,3%
Espagne-Autres	**536 300**	**12 000**	**2,2%**
Rioja	4 400	0	0,0%
Aragon	43 800	200	0,5%
Castille-Léon	70 400	6 700	9,5%
Madrid	3 100	100	3,2%
Castille-Manche	63 000	500	0,8%
Catalogne	39 900	2 300	5,8%
Baléares	800	0	0,0%
Communauté-de-Valence	89 700	0	0,0%
Murcie	19 300	0	0,0%
Canaries	1 400	0	0,0%
Estrémadure	29 500	600	2,0%
Andalousie	171 000	1 600	0,9%
Portugal	**316 900**	**14 800**	**4,7%**
Entre-Douro-Minho	133 800	8 500	6,4%
Tras-Os-Montes	77 100	1 800	2,3%
Ribatejo-Algarve	53 900	400	0,7%
Alentejo-Algarve	33 900	500	1,5%
Açores-Madère	18 100	3 500	19,3%
Grèce	**509 500**	**5 500**	**1,1%**
Macédoine-Trhace	147 200	4 900	3,3%
Epire-Péloponèse	159 400	500	0,3%
Théssalie	53 400	200	0,4%
Crète-Archipel Egéen	149 500	0	0,0%
Union Européenne	**3 789 900**	**632 600**	**16,7%**

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Carte 1-1 : Les 102 régions du RICA européen

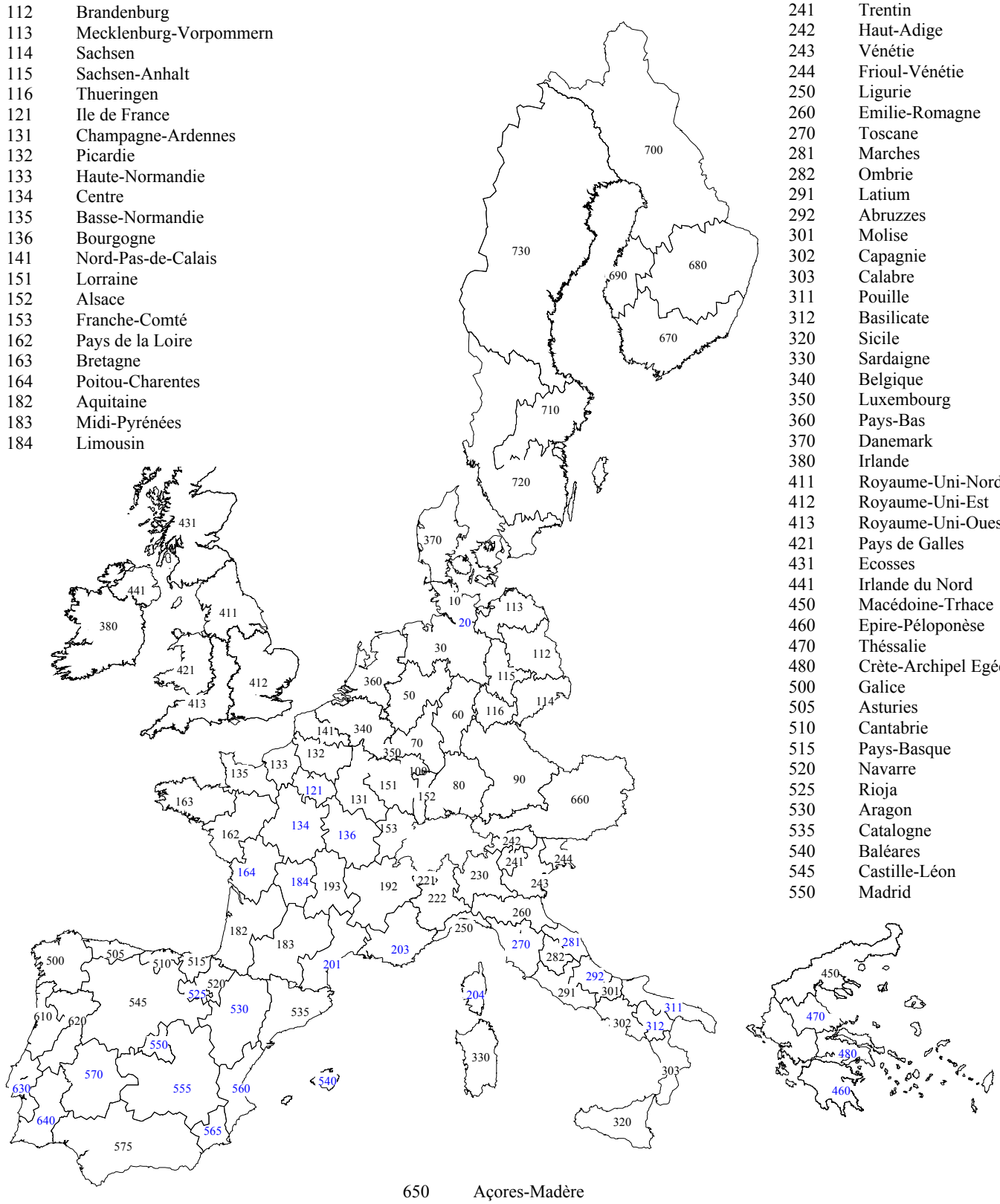

10 Schleswig-Holstein
20 Hambourg
30 Basse-Saxe
50 Rhénanie-Westphalie
60 Hesse
70 Rhénanie-Palatinat
80 Bade-Wurtenberg
90 Bavière
100 Sarre
112 Brandenburg
113 Mecklenburg-Vorpommern
114 Sachsen
115 Sachsen-Anhalt
116 Thueringen
121 Ile de France
131 Champagne-Ardennes
132 Picardie
133 Haute-Normandie
134 Centre
135 Basse-Normandie
136 Bourgogne
141 Nord-Pas-de-Calais
151 Lorraine
152 Alsace
153 Franche-Comté
162 Pays de la Loire
163 Bretagne
164 Poitou-Charentes
182 Aquitaine
183 Midi-Pyrénées
184 Limousin

192 Rhônes-Alpes
193 Auvergne
201 Languedoc-Roussillon
203 Provence-Alpes CA
204 Corse
221 Val d'Aoste
222 Piémont
230 Lombardie
241 Trentin
242 Haut-Adige
243 Vénétie
244 Frioul-Vénétie
250 Ligurie
260 Emilie-Romagne
270 Toscane
281 Marches
282 Ombrie
291 Latium
292 Abruzzes
301 Molise
302 Capagnie
303 Calabre
311 Pouille
312 Basilicate
320 Sicile
330 Sardaigne
340 Belgique
350 Luxembourg
360 Pays-Bas
370 Danemark
380 Irlande
411 Royaume-Uni-Nord
412 Royaume-Uni-Est
413 Royaume-Uni-Ouest
421 Pays de Galles
431 Ecosses
441 Irlande du Nord
450 Macédoine-Trhace
460 Epire-Péloponèse
470 Théssalie
480 Crète-Archipel Egéen
500 Galice
505 Asturies
510 Cantabrie
515 Pays-Basque
520 Navarre
525 Rioja
530 Aragon
535 Catalogne
540 Baléares
545 Castille-Léon
550 Madrid

555 Castille-Manche
560 Communauté-de-Valence
565 Murcie
570 Estrémadure
575 Andalousie
580 Canaries
610 Entre-Douro-Minho
620 Tras-Os-Montes
630 Ribatejo-Algarve
640 Alentejo-Algarve

650 Açores-Madère
660 Autriche
670 Etelä-Suomi
680 Sisä-Suomi
690 Pohjanmaa
700 Pojois-Suomi
710 Slattbygdslän
720 Skogs-och-Mellersta
730 Län I Norra

Sources : Commission européenne DG AGRI A3 / INRA-ESR Nantes

Planche 1-1 : Contribution des exploitations laitières au nombre total d'exploitations agricoles

- Pour les 102 régions RICA -

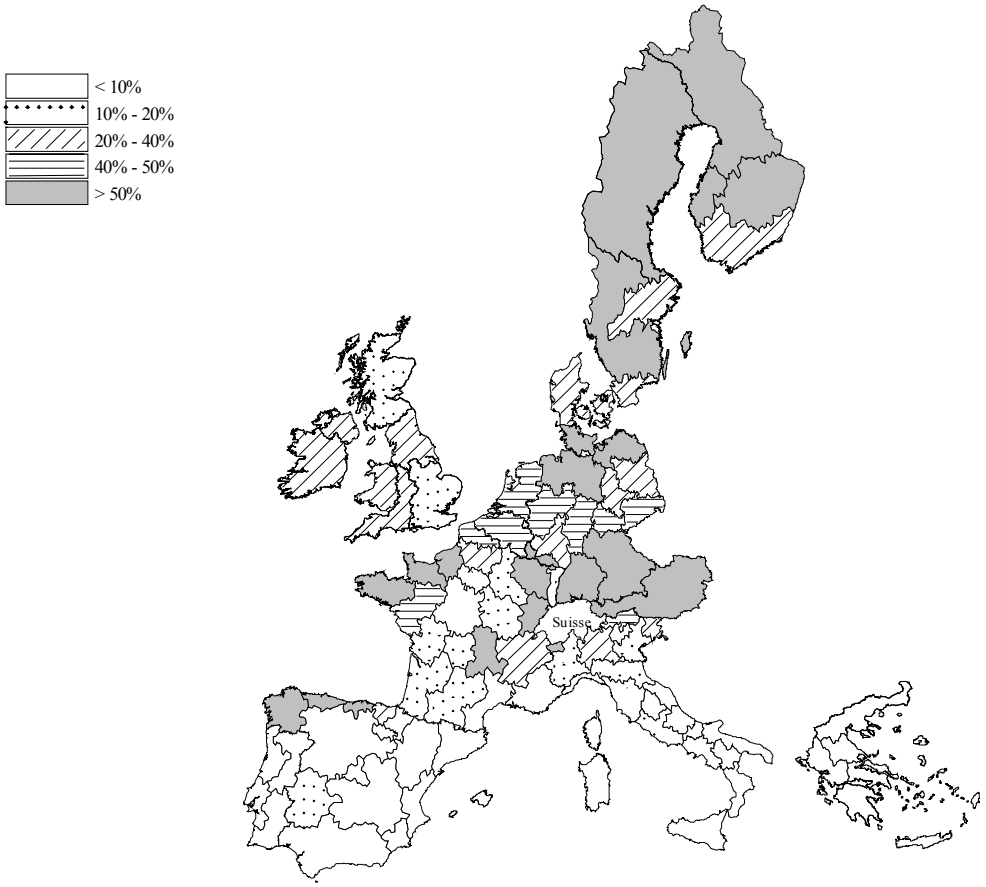

- Pour les 27 bassins de production -

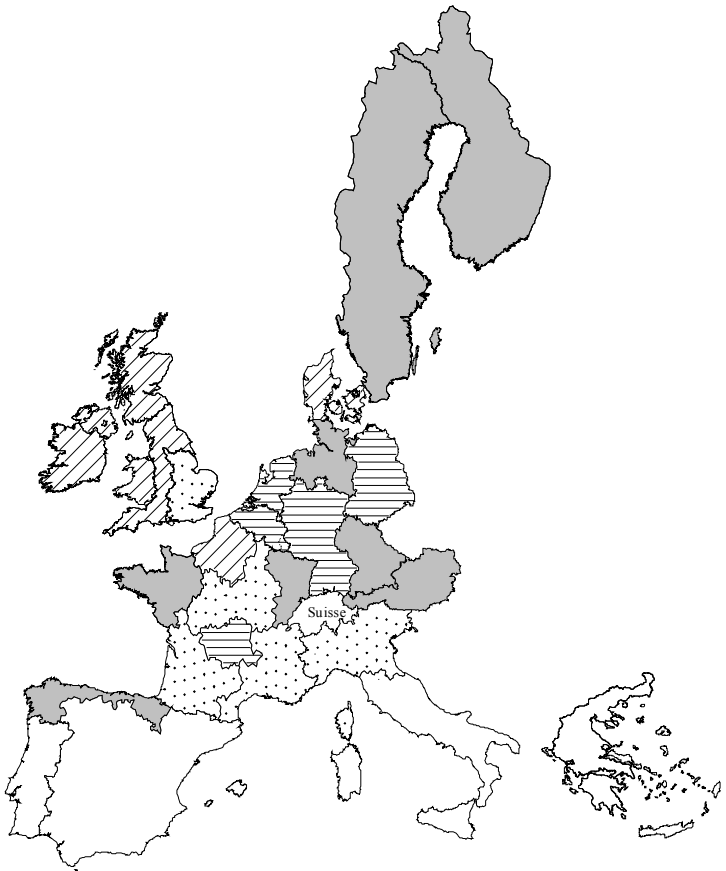

Sources : INRA-ESR Nantes, d'après RICA UE 1995

VERSOS PARTIE 2 :

LA CONTRIBUTION DES EXPLOITATIONS LAITIERES

A L'AGRICULTURE EUROPEENNE

Graphique 2-1: Répartition des exploitations laitières et de la production de lait

- Pour les 27 bassins de production -

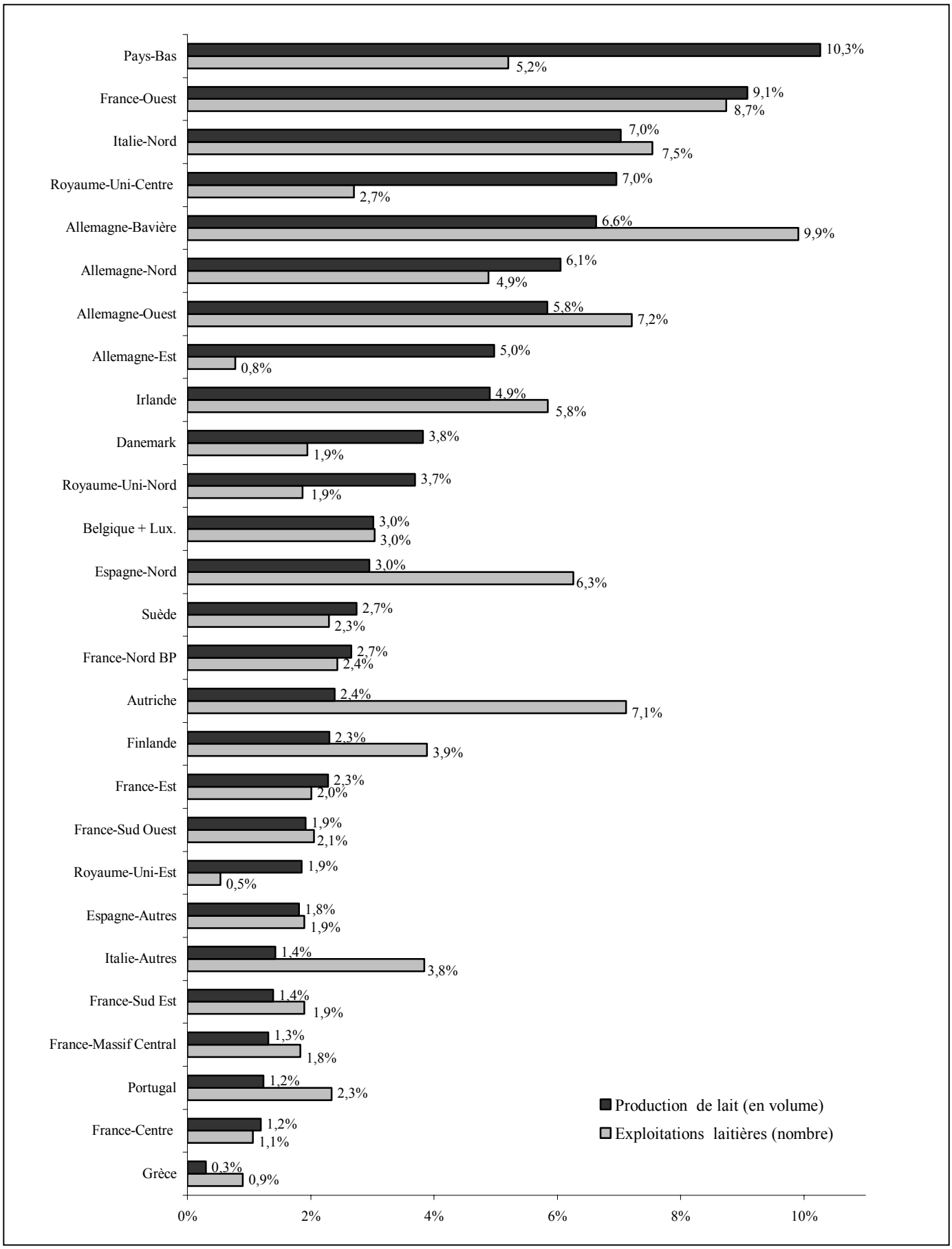

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 2-2: Emploi dans les 27 bassins de production européens (en UTA)

- Pour les exploitations laitières et les autres exploitations agricoles -

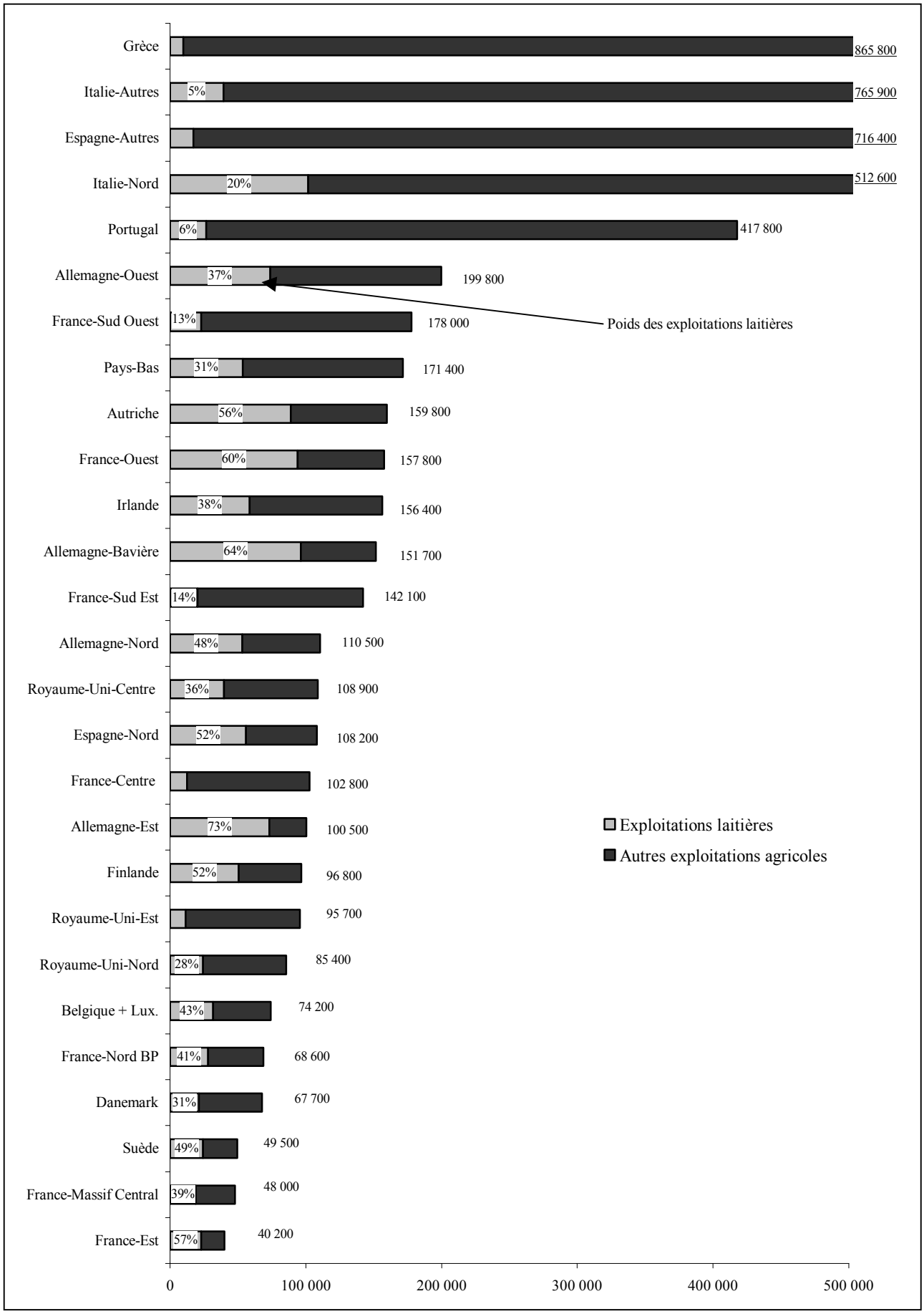

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Carte 2-1 : Contribution des exploitations laitières à la surface agricole utile (SAU)

- Pour les 27 bassins de production -

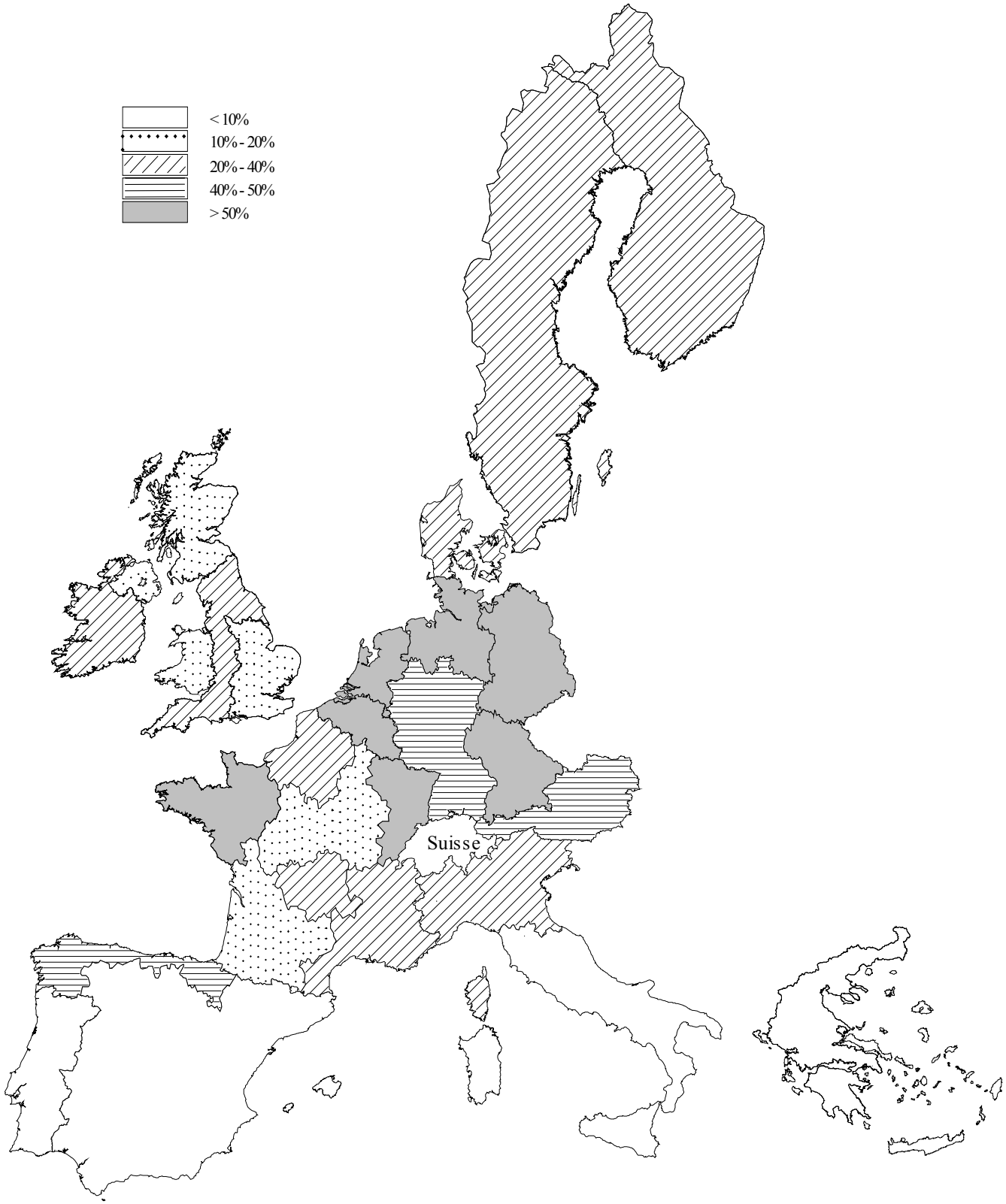

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3/INRA-ESR Nantes

Graphique 2-3: Superficies de maïs fourrage dans les bassins de production (en hectares)

- Pour les exploitations laitières et les autres exploitations agricoles -

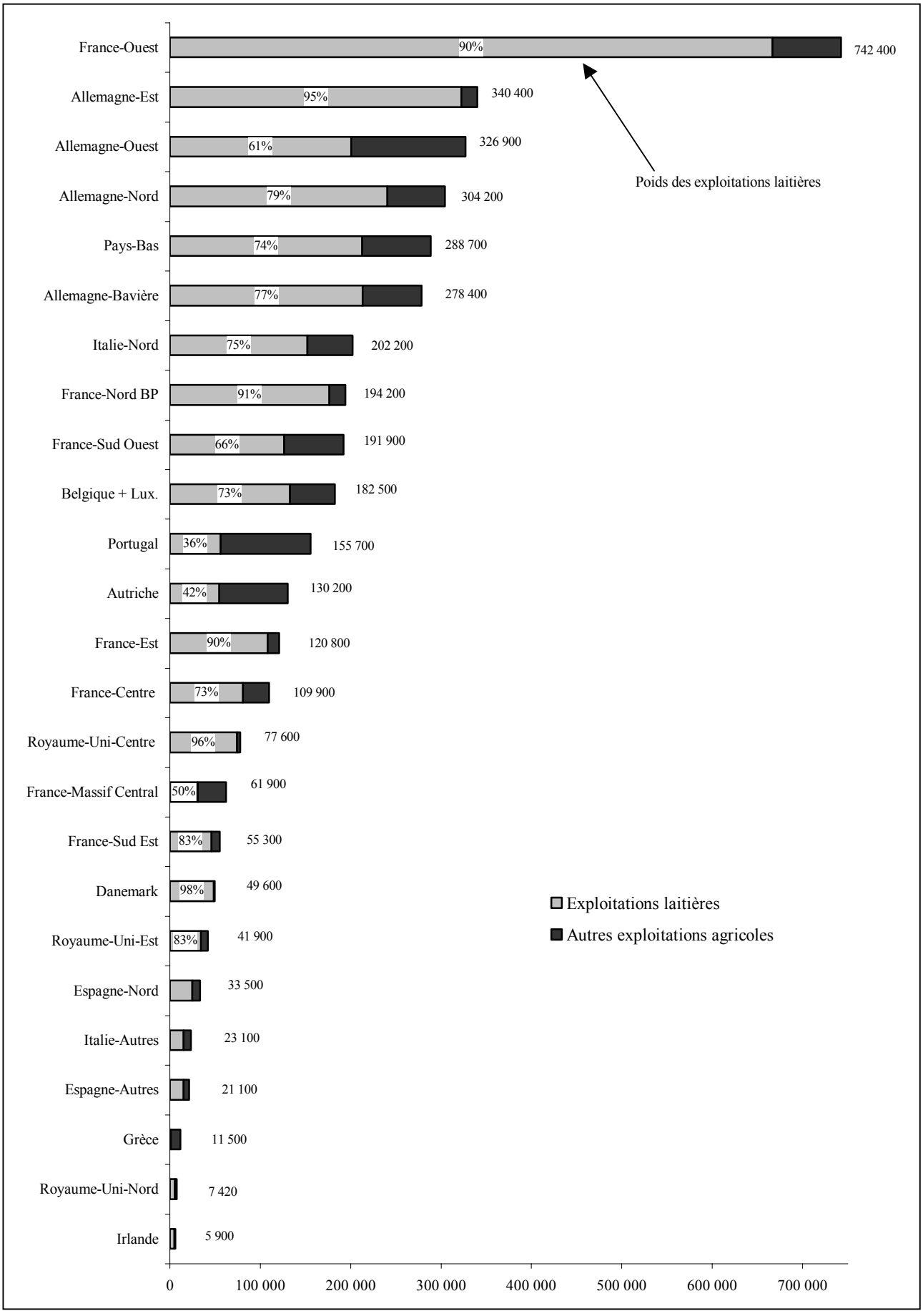

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 2-4: Surface agricole en montagne pour 14 bassins de production (en hectares)

- Pour les exploitations laitières et les autres exploitations agricoles -

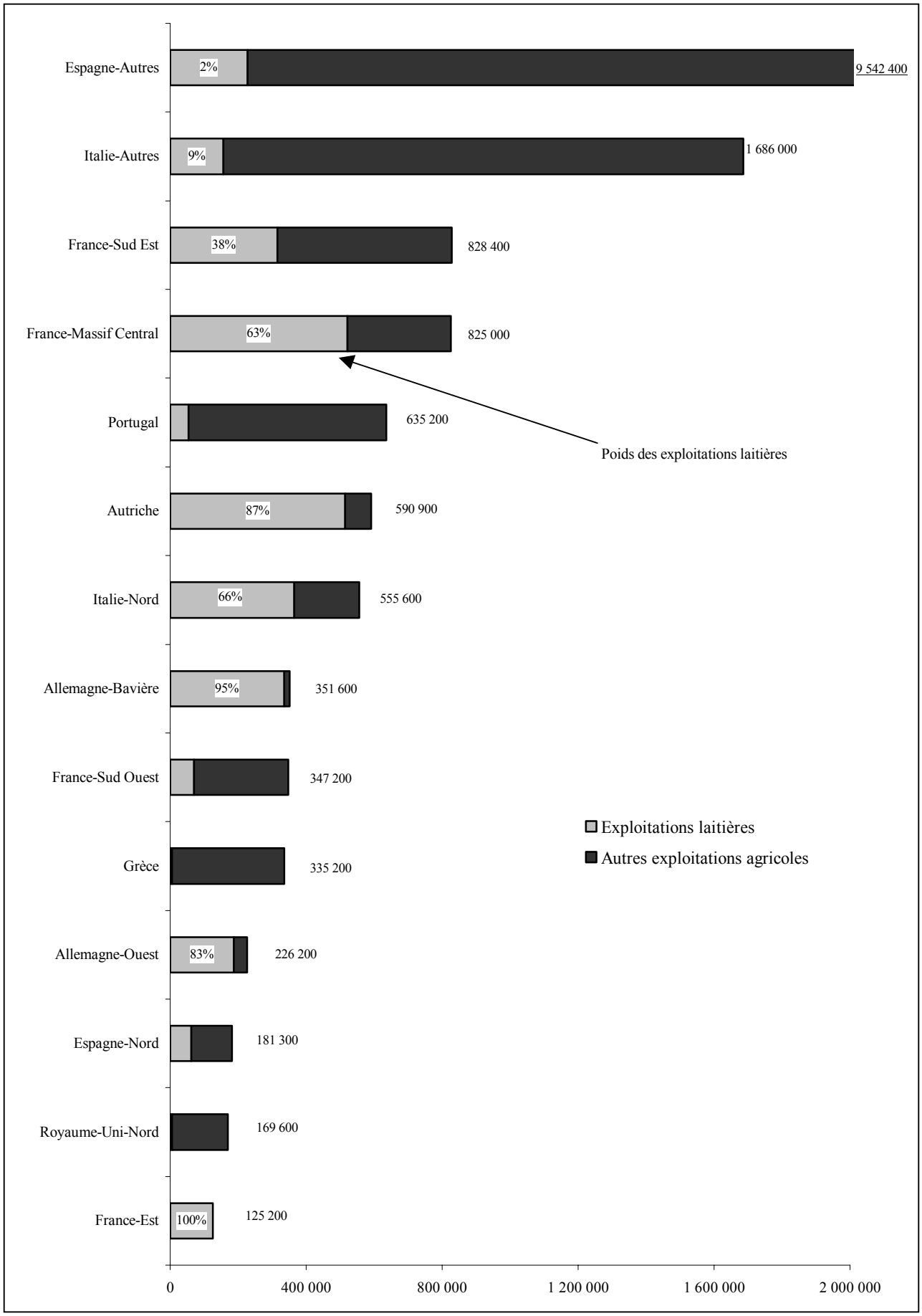

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 2-5: Nombre d'UGB herbivores dans les bassins de production (en milliers d'UGB)

- Pour les exploitations laitières et les autres exploitations agricoles -

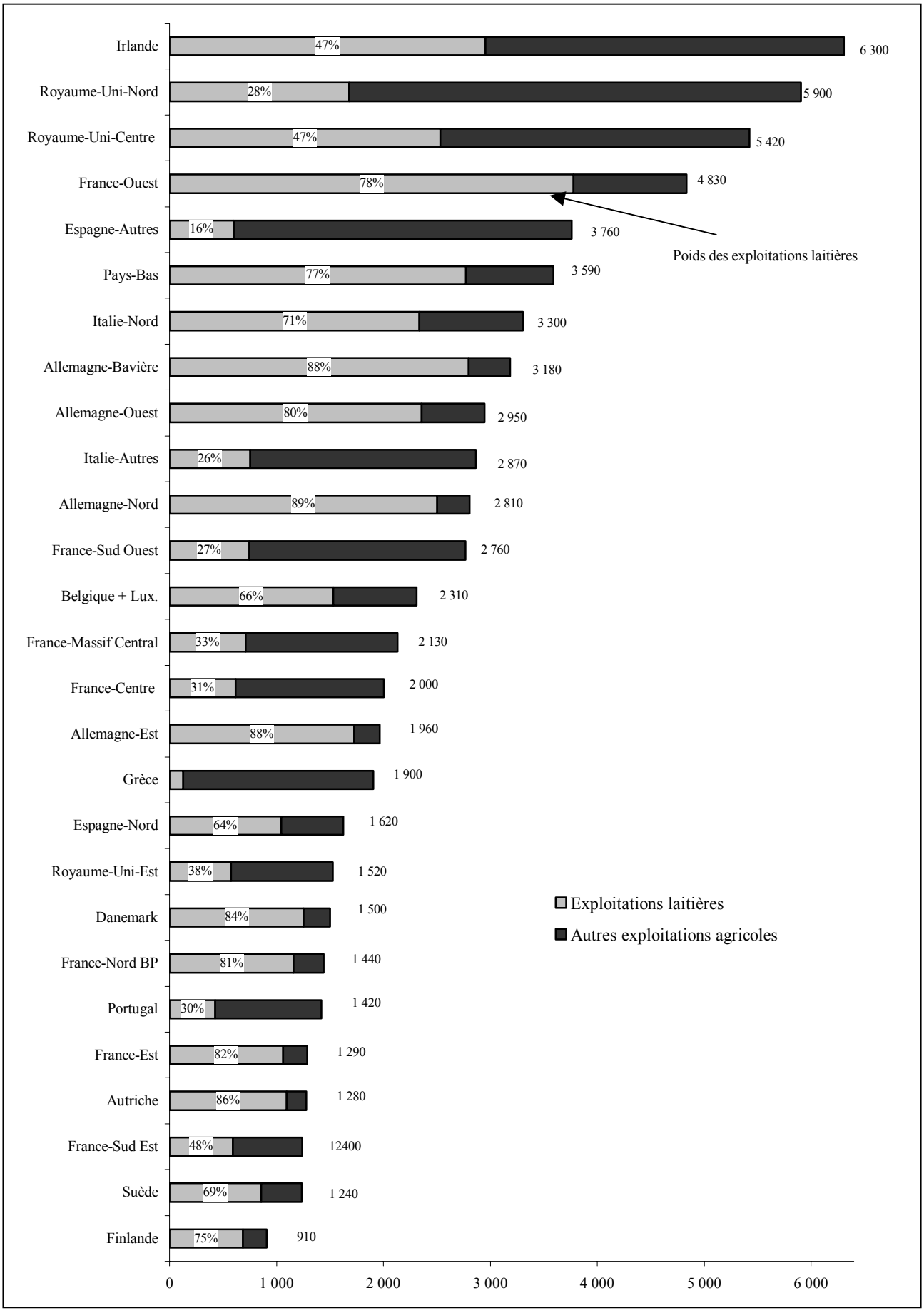

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 2-6: Contribution des exploitations laitières à la production agricole

- Pour les 27 bassins de production -

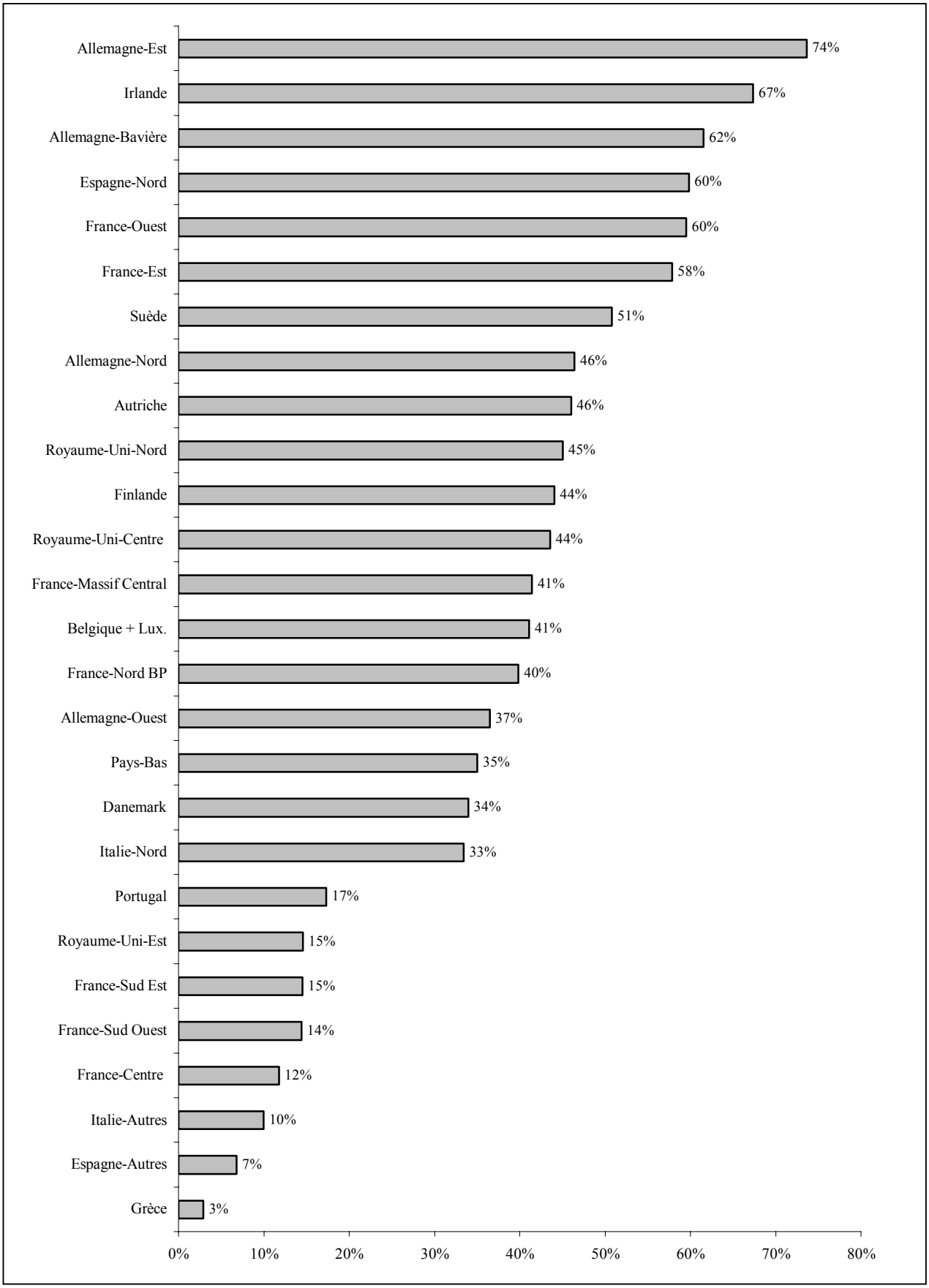

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 2-7 : Aides directes dans les 27 bassins de production européens (en millions d'euros)

- Pour les exploitations laitières et les autres exploitations agricoles -

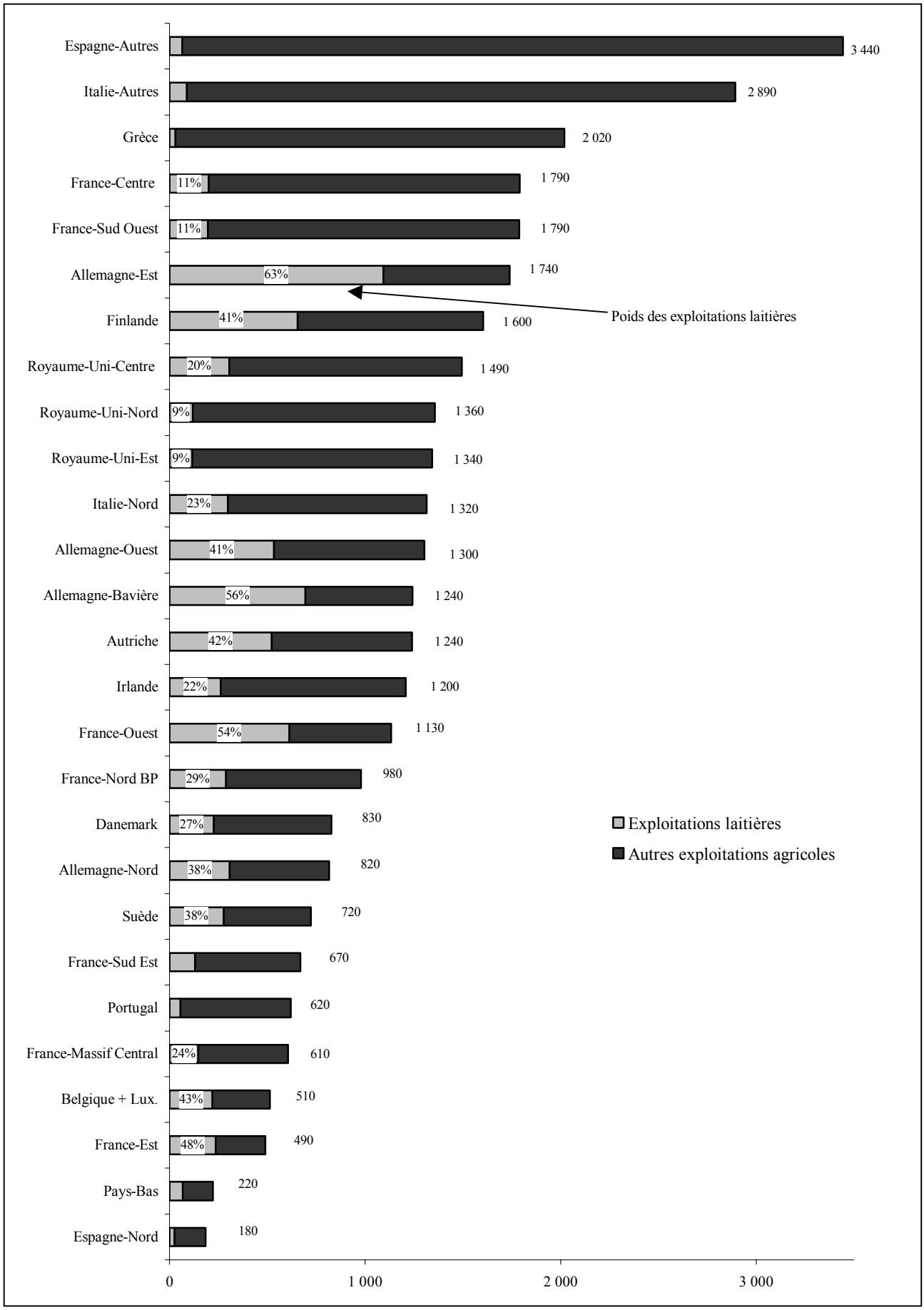

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 2-8: Excédent brut d'exploitation (en millions d'euros)

- Pour les exploitations laitières et les autres exploitations agricoles -

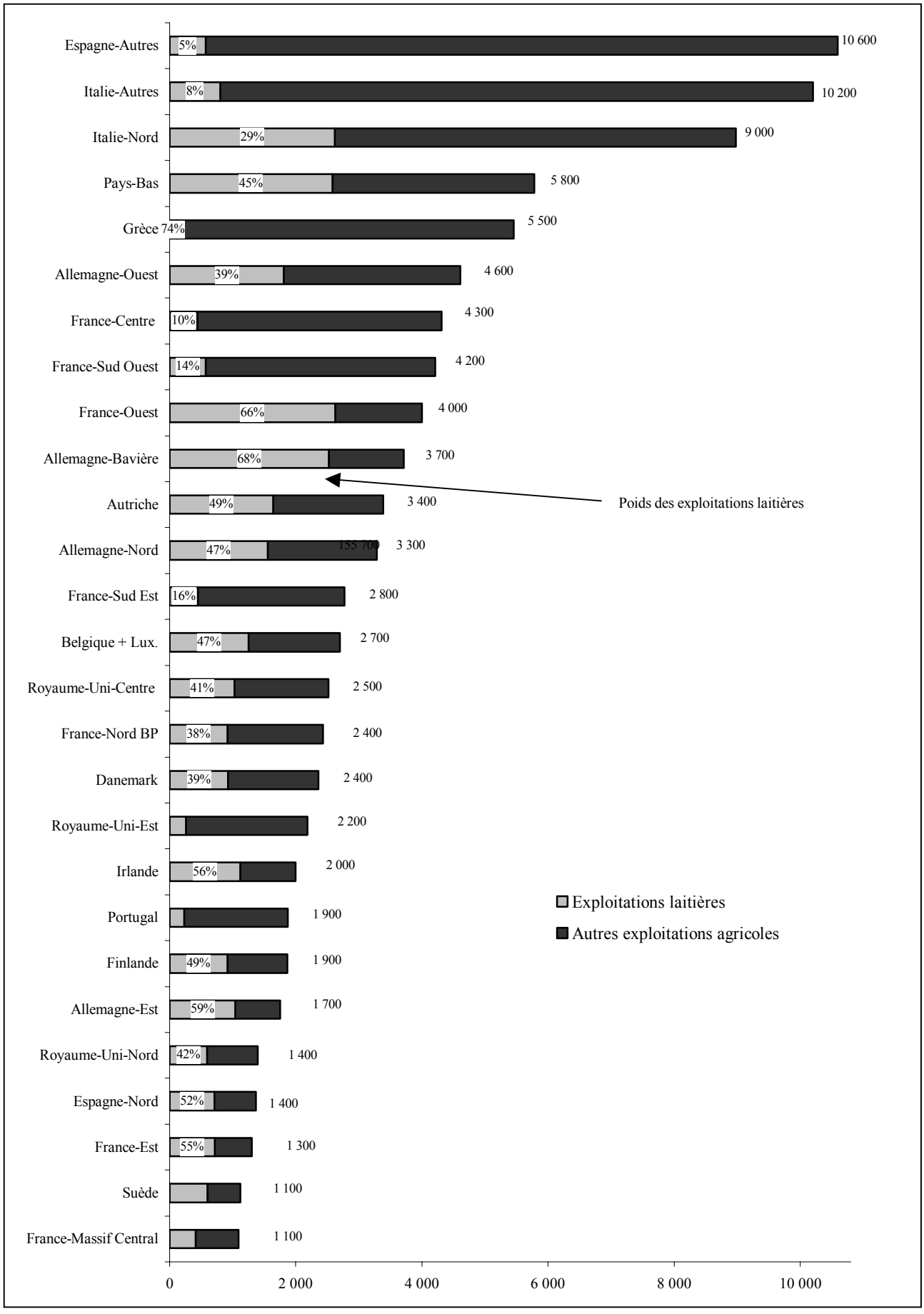

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

VERSOS PARTIE 3 :

LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS LAITIERES

DANS LES BASSINS DE PRODUCTION

DE L'UNION EUROPEENNE

PARTIE 3-1 :

Les caractéristiques structurelles des exploitations laitières européennes

Graphique 3-1 : UTA totales et UTA salariées dans les exploitations laitières (valeur moyenne)

- Pour les bassins de production -*

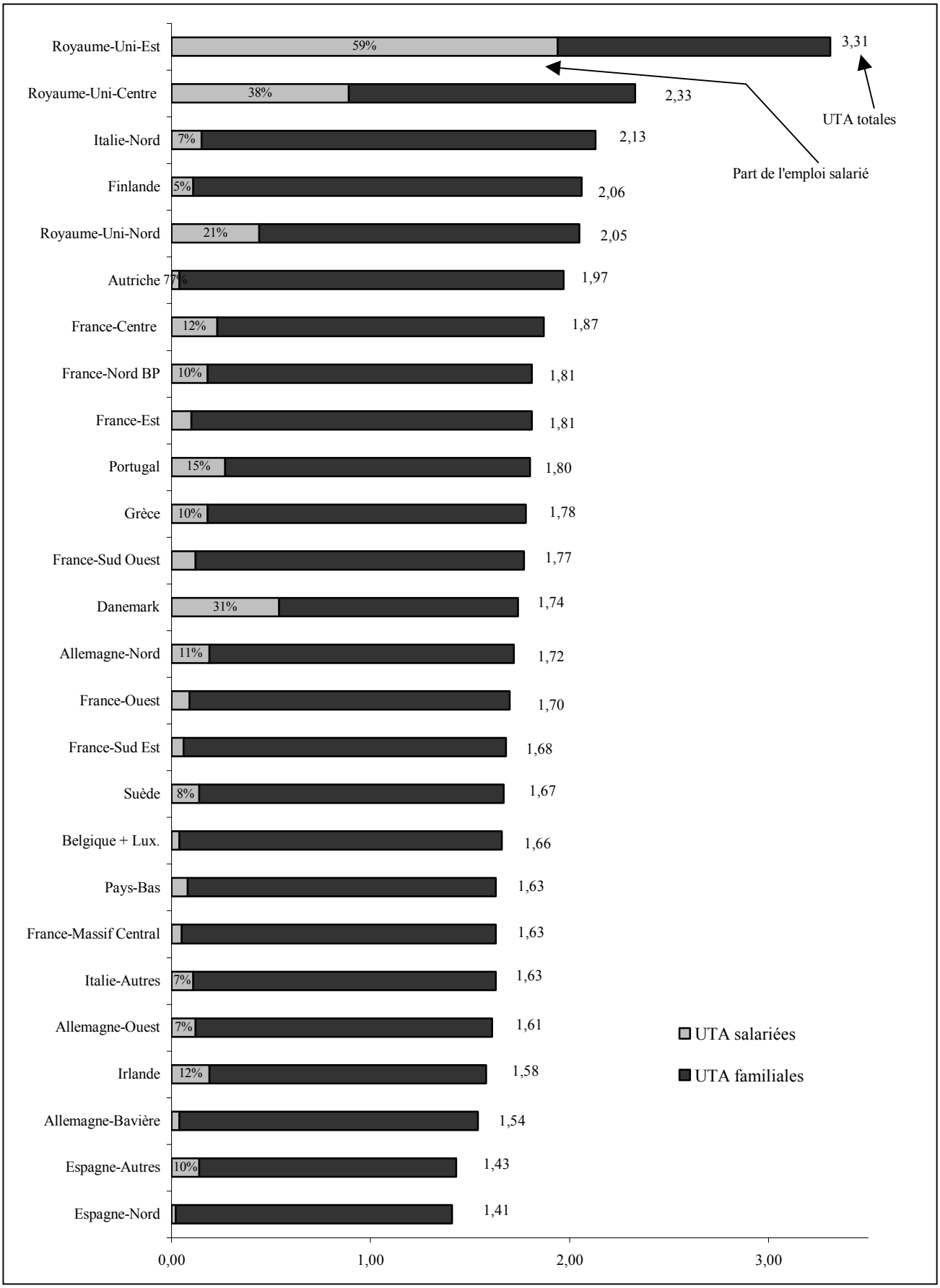

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (14,86 UTA par exploitation)

Graphique 3-2 : Part des exploitations laitières comptant plus de 3 UTA (%)

- Pour les bassins de production -*

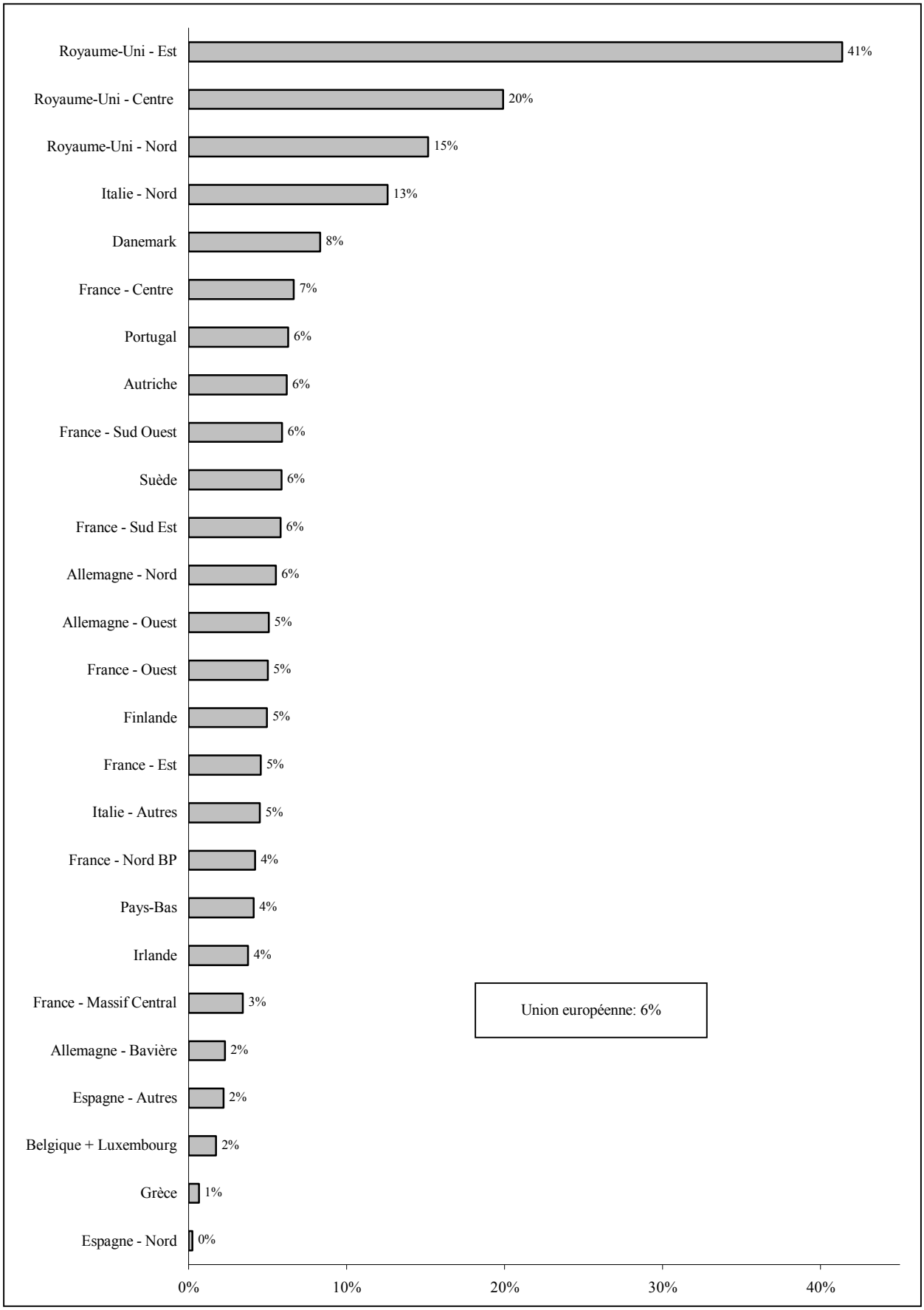

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (61% d'exploitations comptent plus de 3 UTA)

Graphique 3-3 : MBS des exploitations laitières et des autres exploitations agricoles (en UDE)

- Pour les 27 bassins de production -

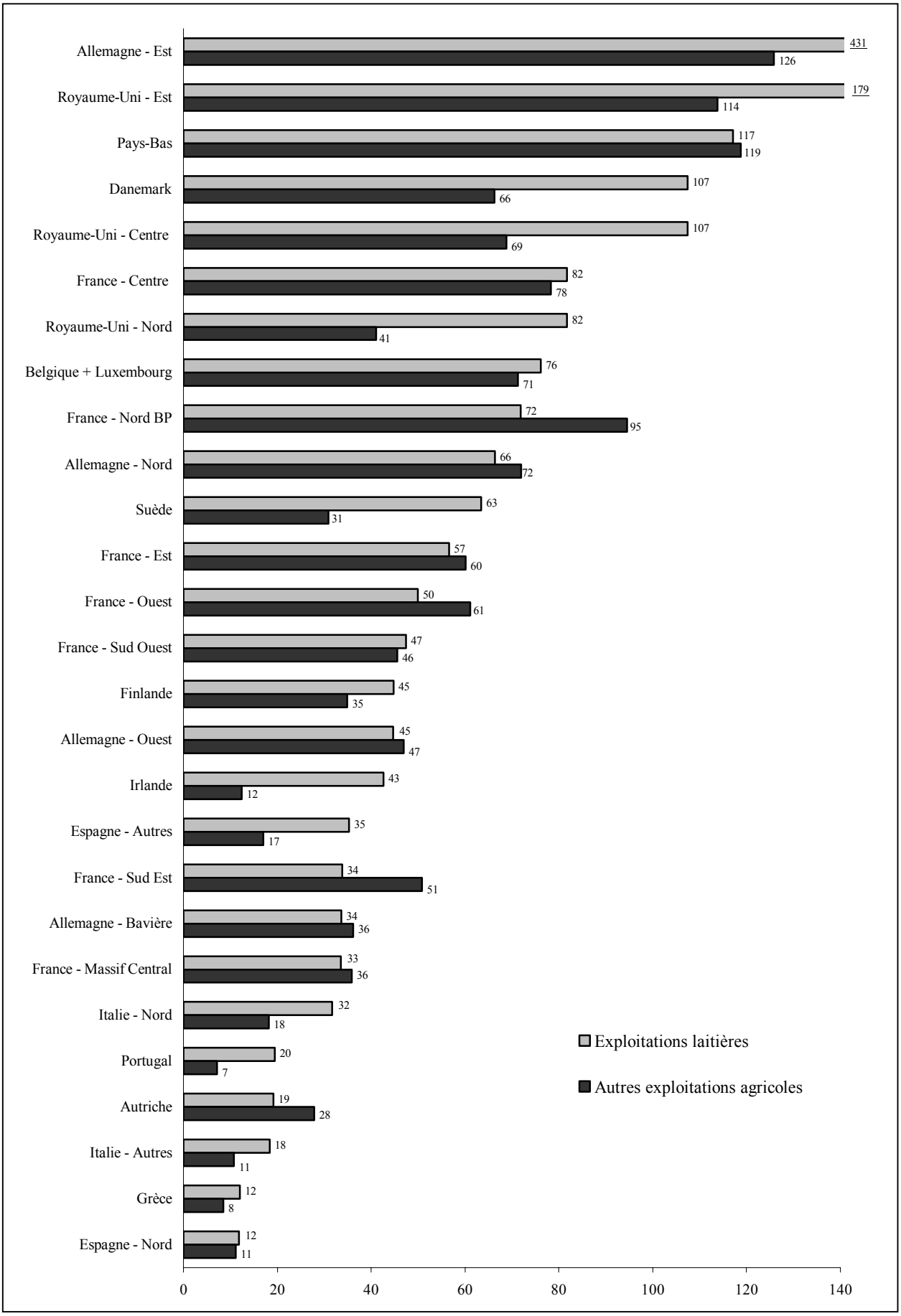

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-4 : Part de la SFP et de la SCOP dans la SAU totale des exploitations laitières

- Pour les 27 bassins de production -

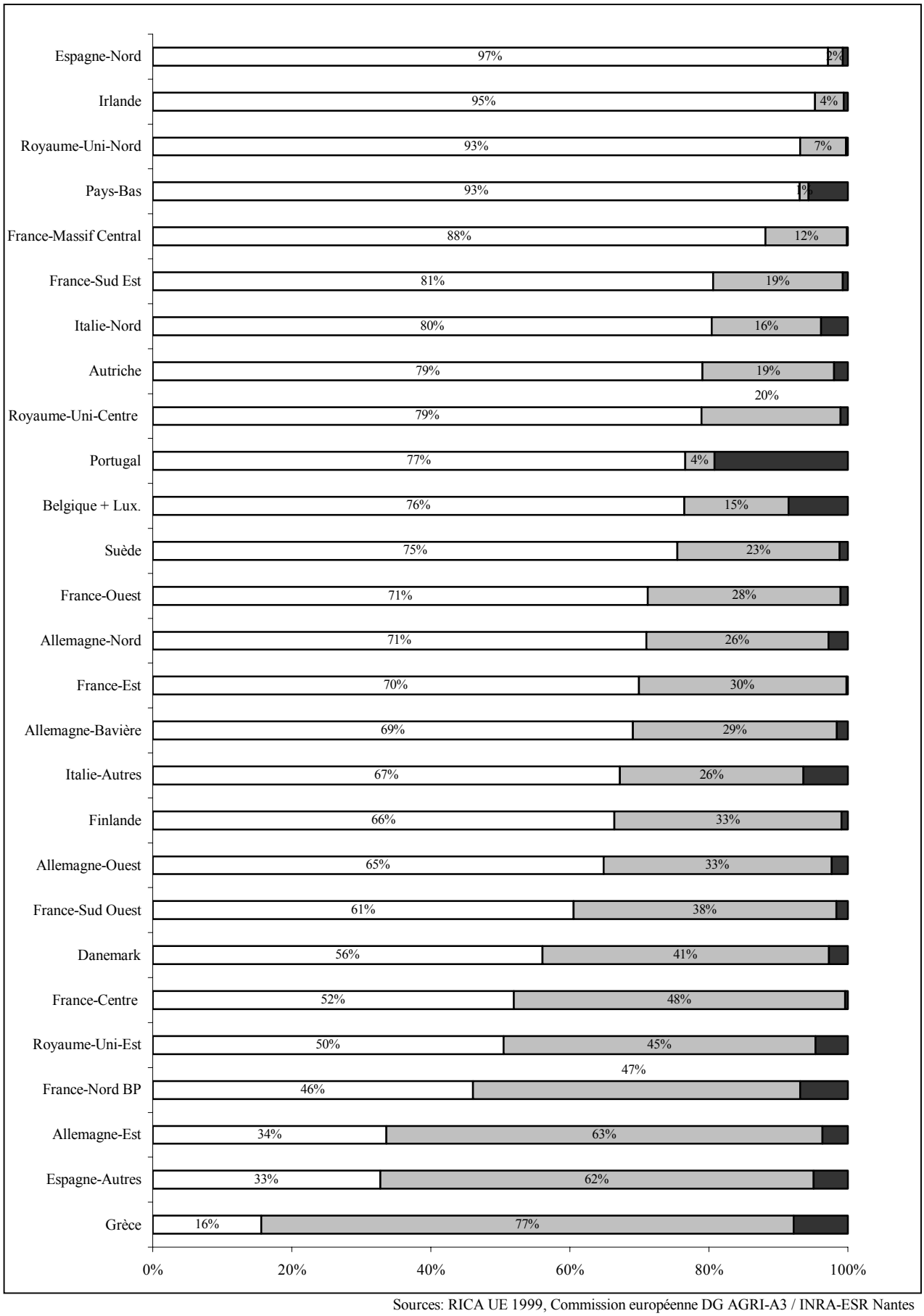

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-5 : Part des exploitations laitières ayant une superficie agricole supérieure à 100 ha (%)

- Pour les bassins de production -*

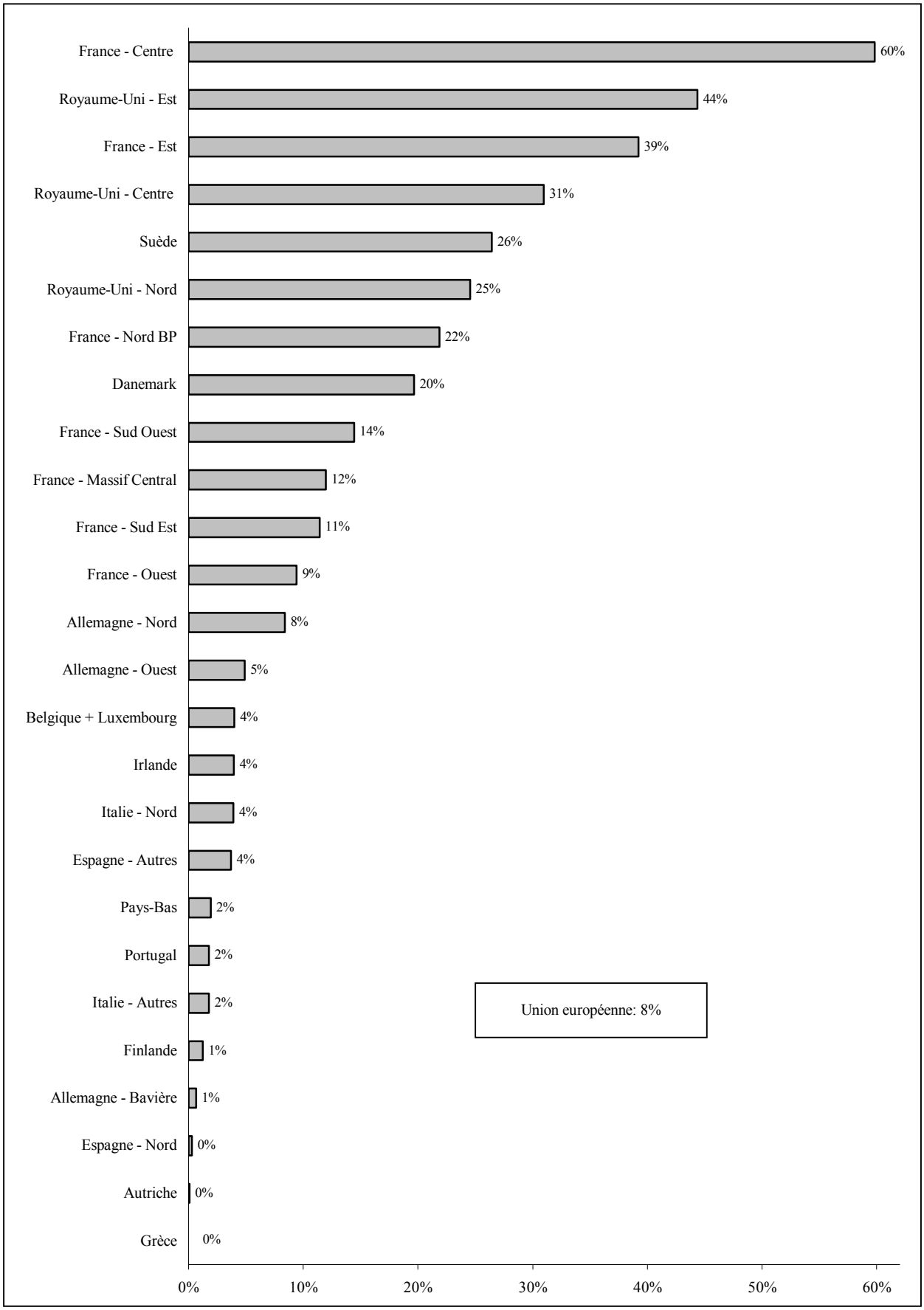

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (77% d'exploitations ont plus de 100 ha de SAU)

Graphique 3-6 : UGB herbivores et vaches laitières dans les exploitations laitières

- Pour les bassins de production (effectif moyen par exploitation) -*

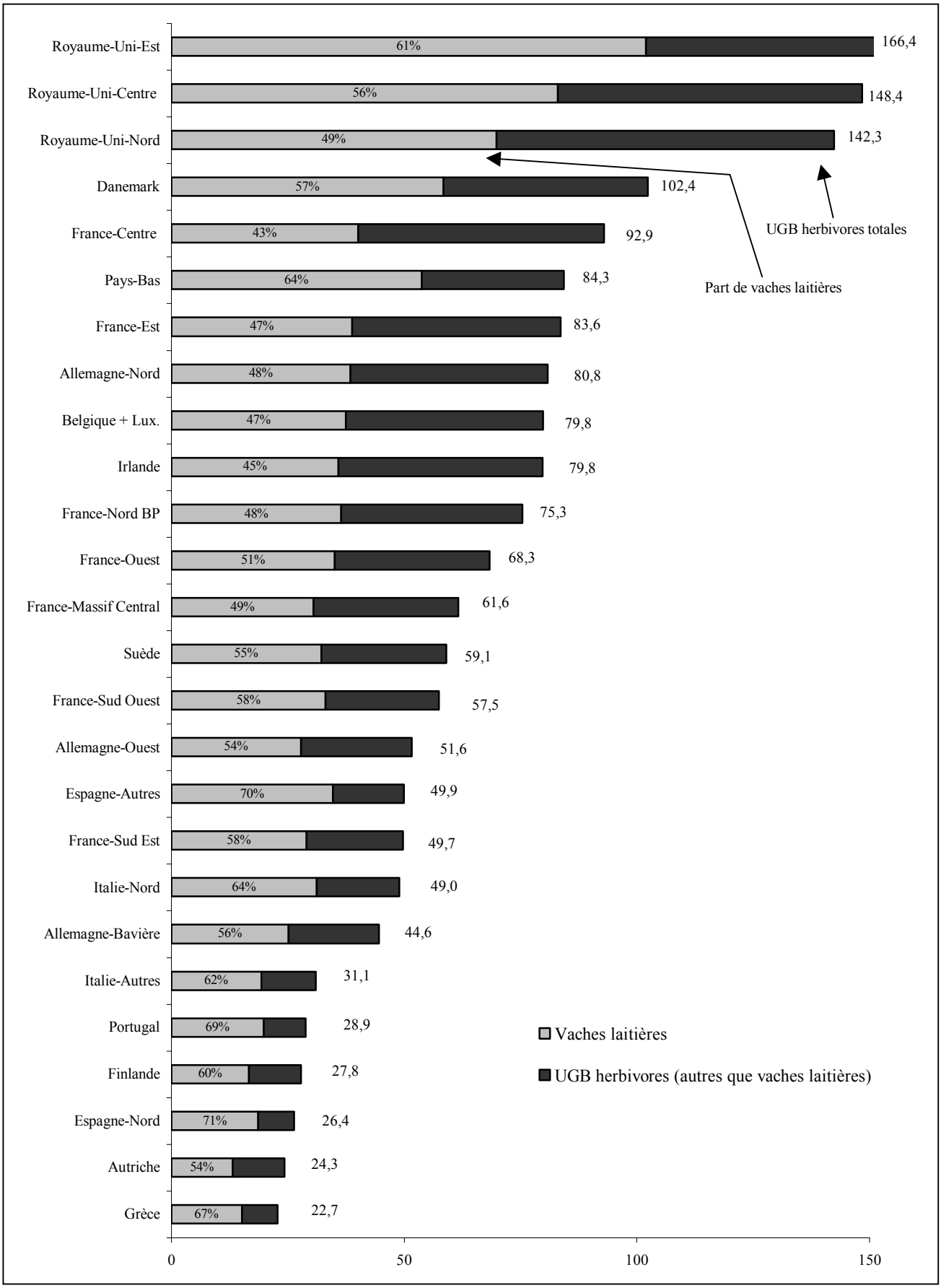

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (350 UGB herbivores par exploitation, dont 55% de vaches laitières)

Graphique 3-7 : Part des exploitations laitières comptant plus de 100 UGB herbivores (en %)

- Pour les bassins de production -*

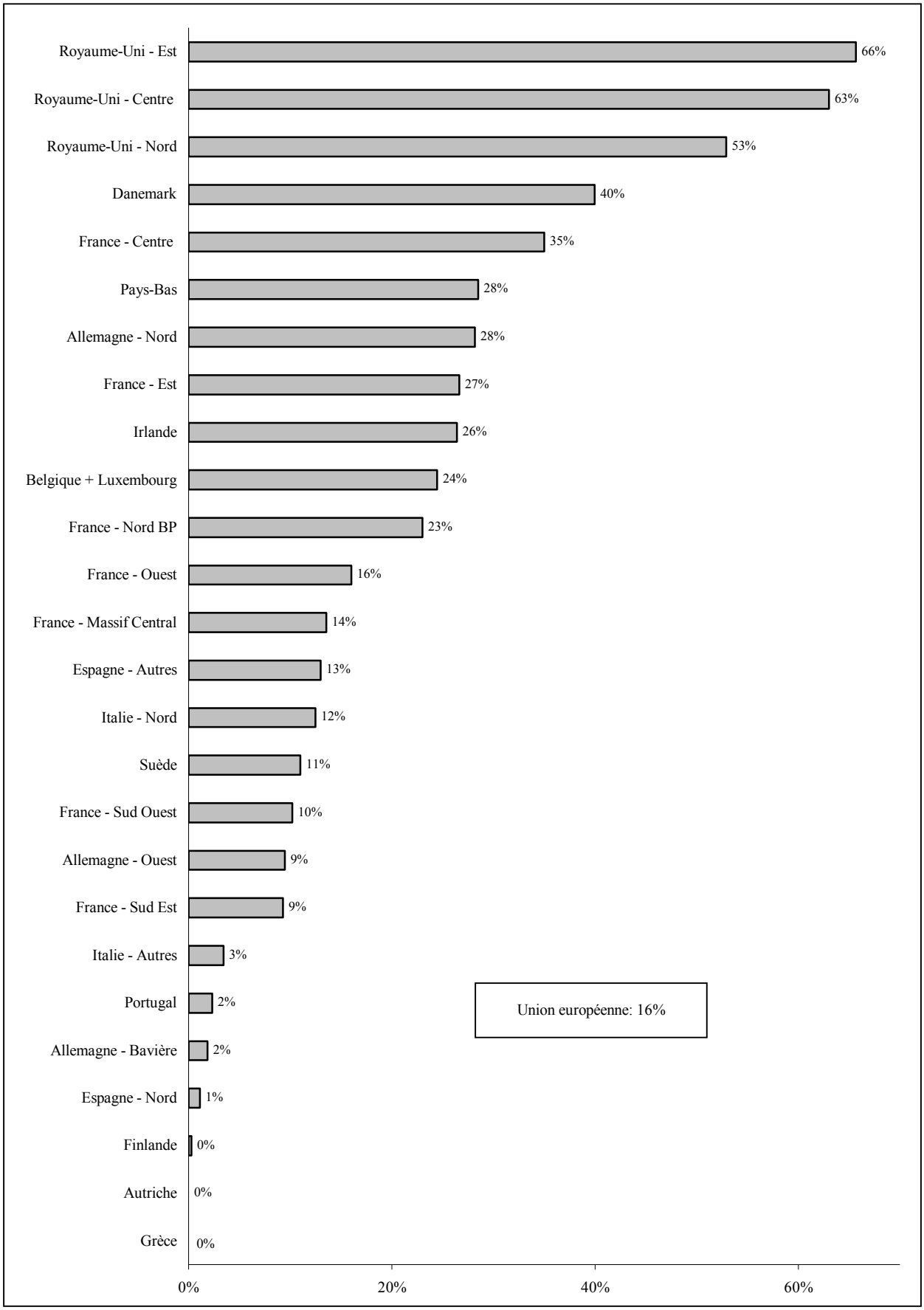

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (66% d'exploitations comptent plus de 100 UGB herbivores)

Graphique 3-8 : Part des exploitations laitières comptant plus de 3 UGB herbivores par ha de SFP (%)

- Pour les bassins de production -*

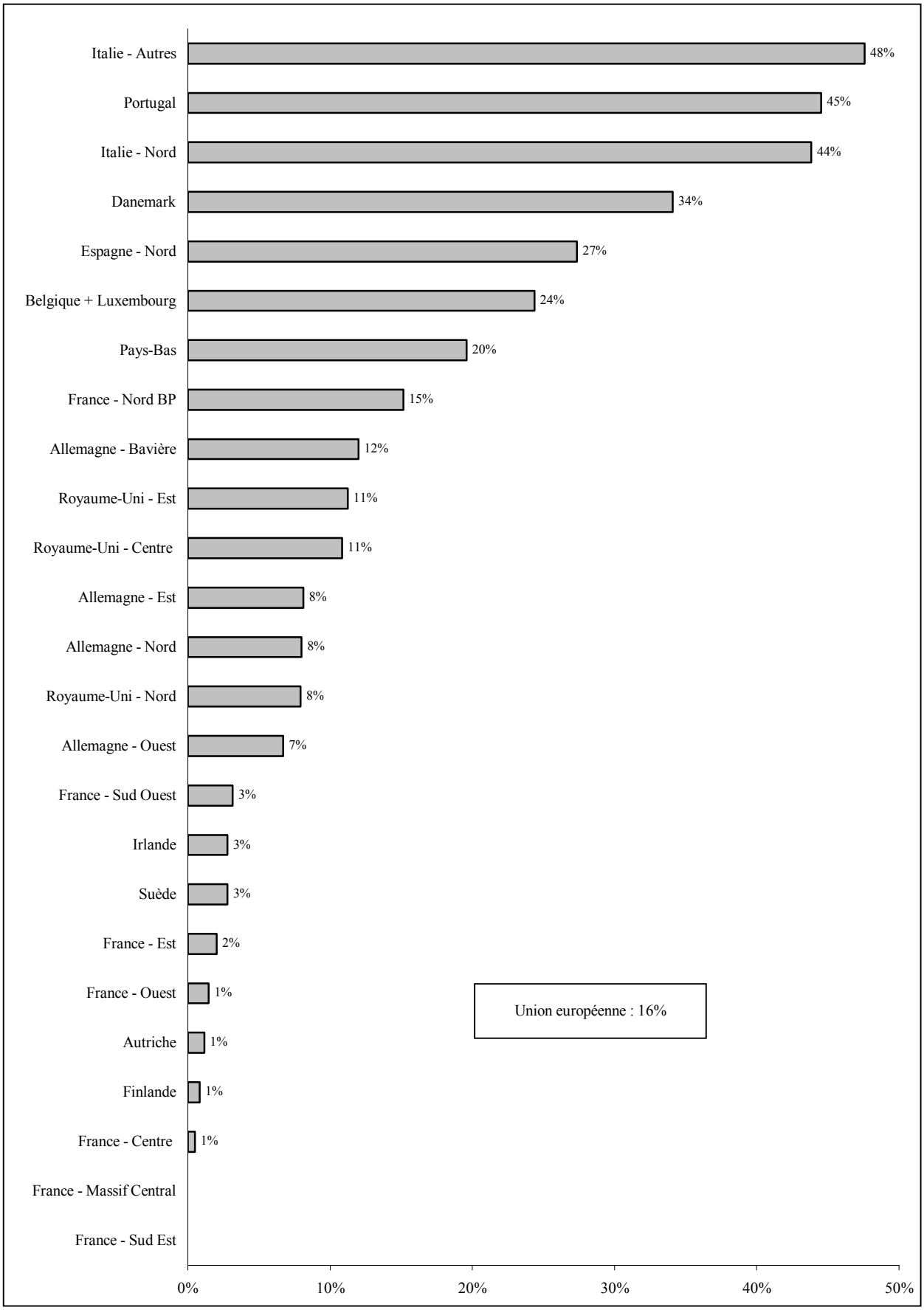

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté les bassins Grèce (94% d'exploitations ont un chargement supérieur à 3 UGB herbivores/ha de SFP) et Espagne-Autres (77%)

Graphique 3-9 : Part des exploitations laitières ayant plus de 30% de maïs fourrage dans la SFP

- Pour les bassins de production -*

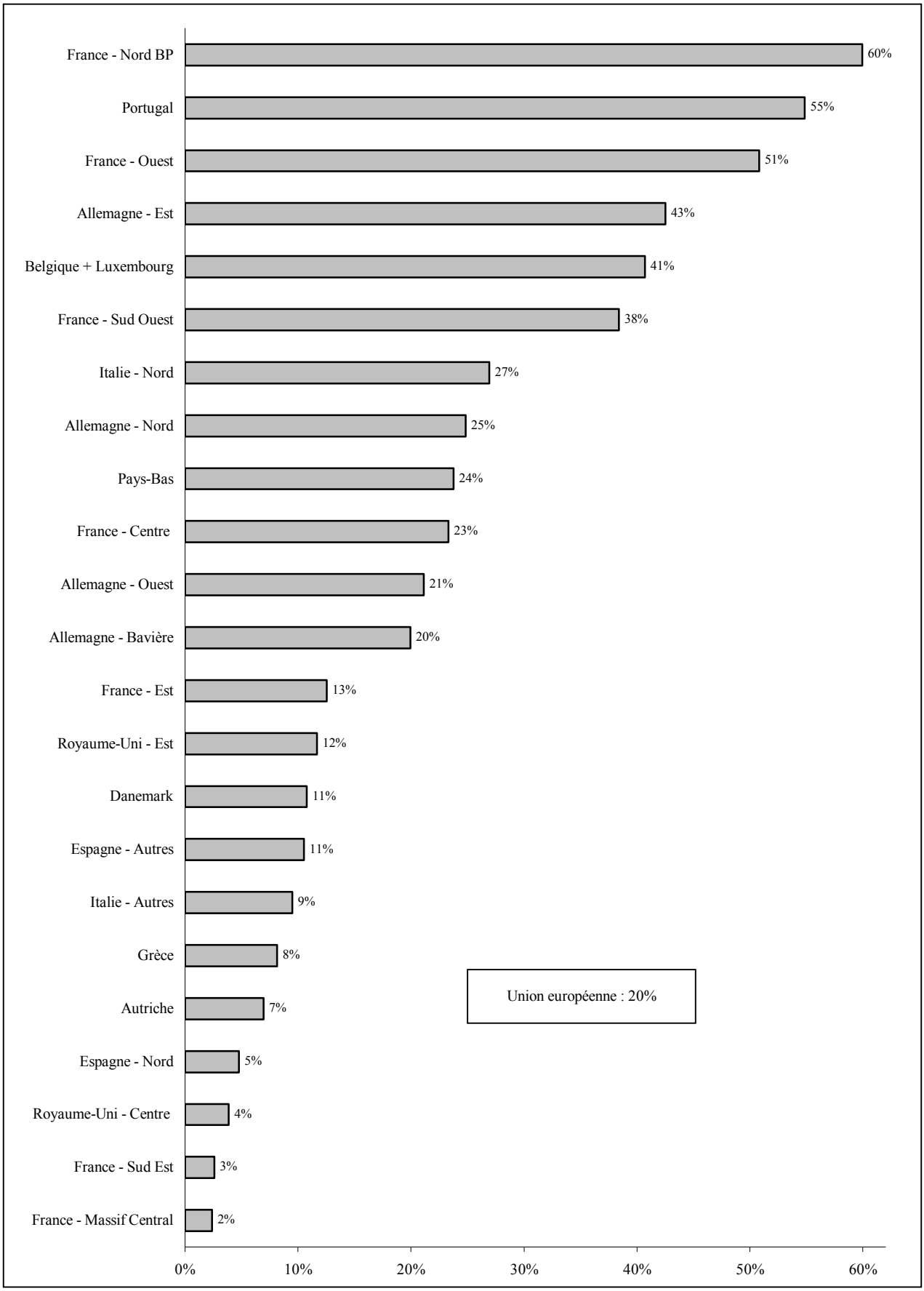

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté les bassins Finlande, Suède, Irlande et Roayume-Uni-Nord (0% d'exploitations avec plus de 30% de maïs fourrage dans la SFP)

Graphique 3-10 : Part des exploitations laitières ayant un rendement laitier supérieur à 7 500 kg

- Pour les bassins de production -*

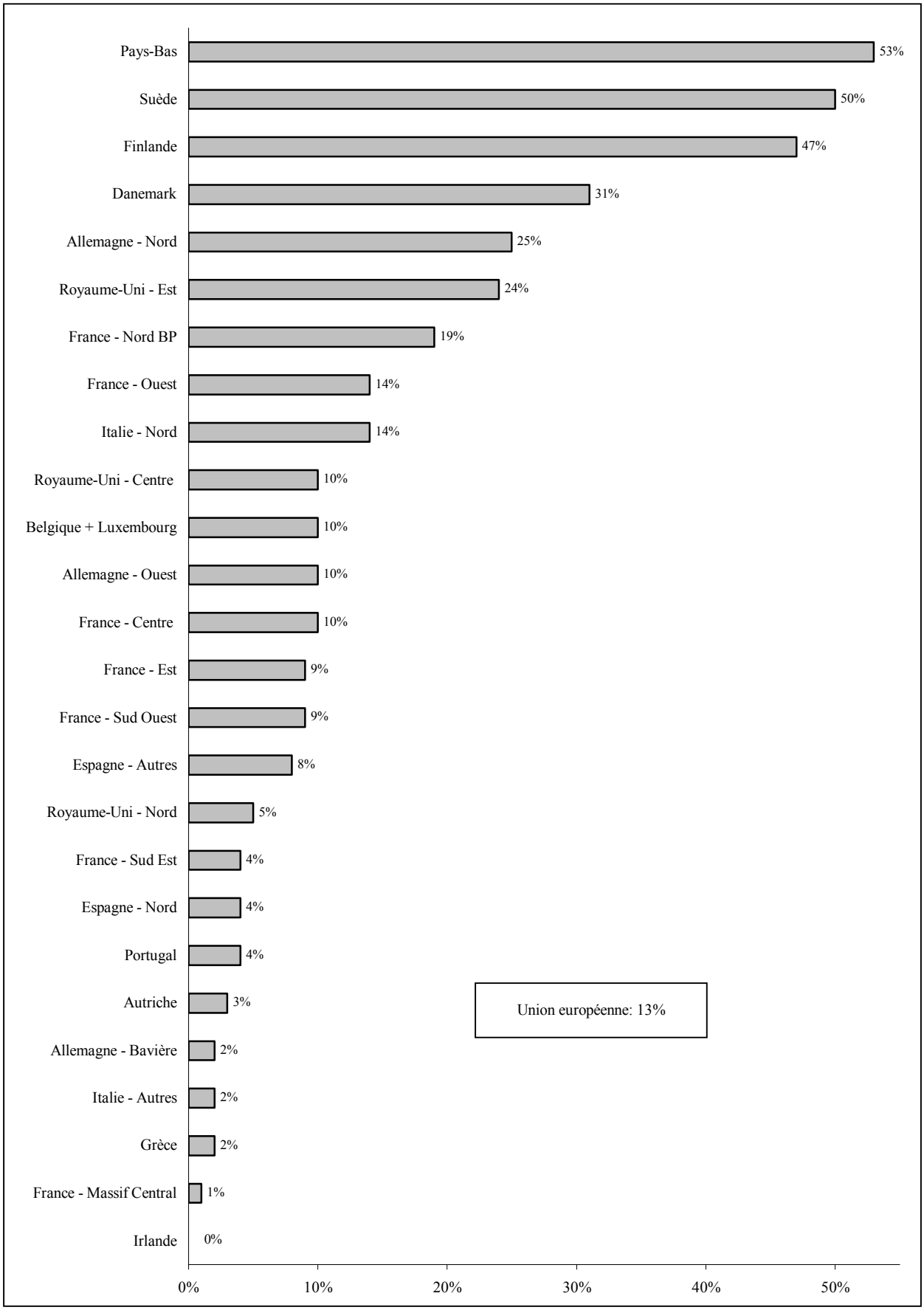

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (19% d'exploitations ont une rendement supérieur à 7 500 kg)

Graphique 3-11 : Production annuelle de lait par UTA dans les exploitations laitières (kg/an)

- Pour les 27 bassins de production -

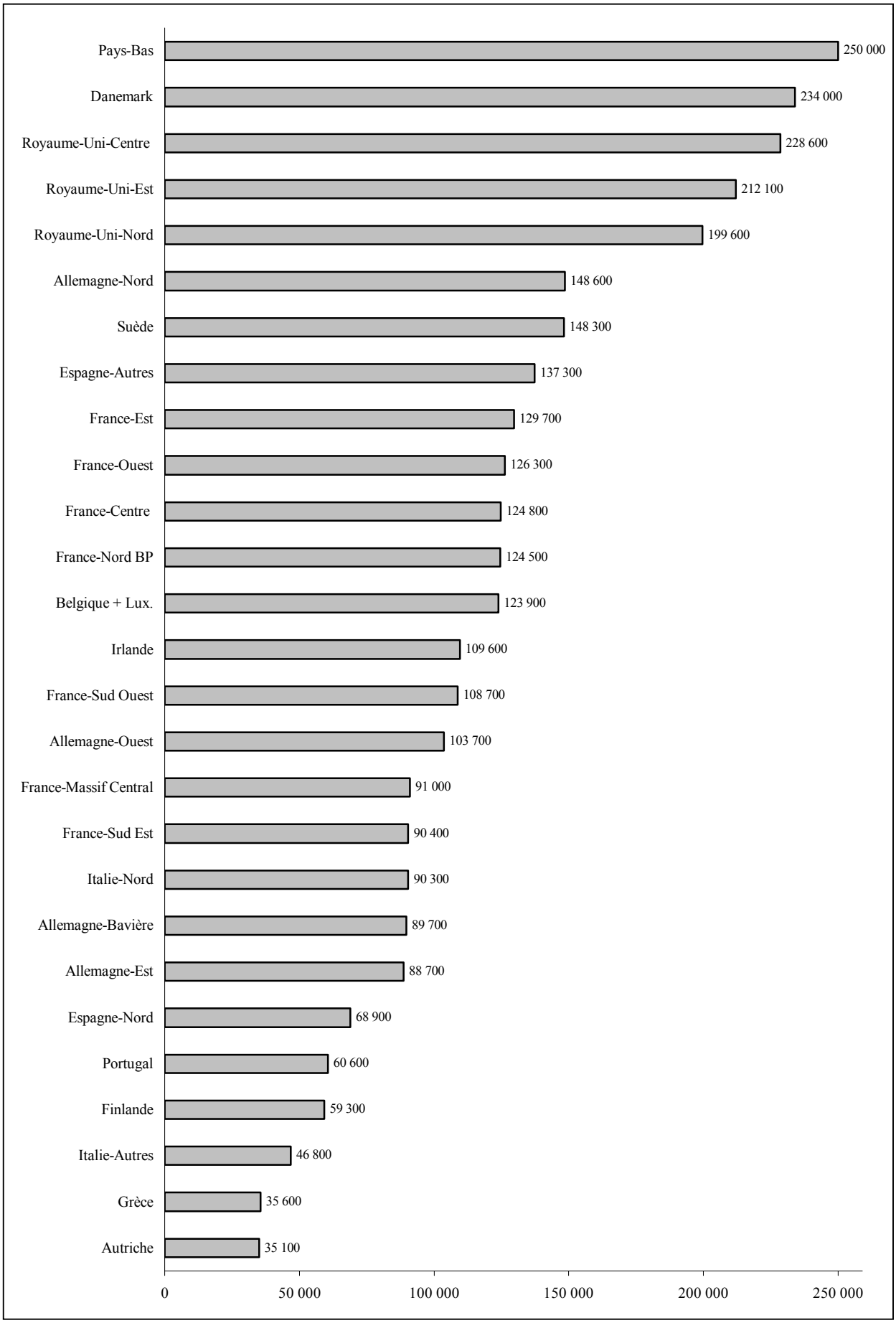

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-12 : Poids des exploitations laitières ayant un quota supérieur à 400 000 kg

- Pour les bassins de production -*

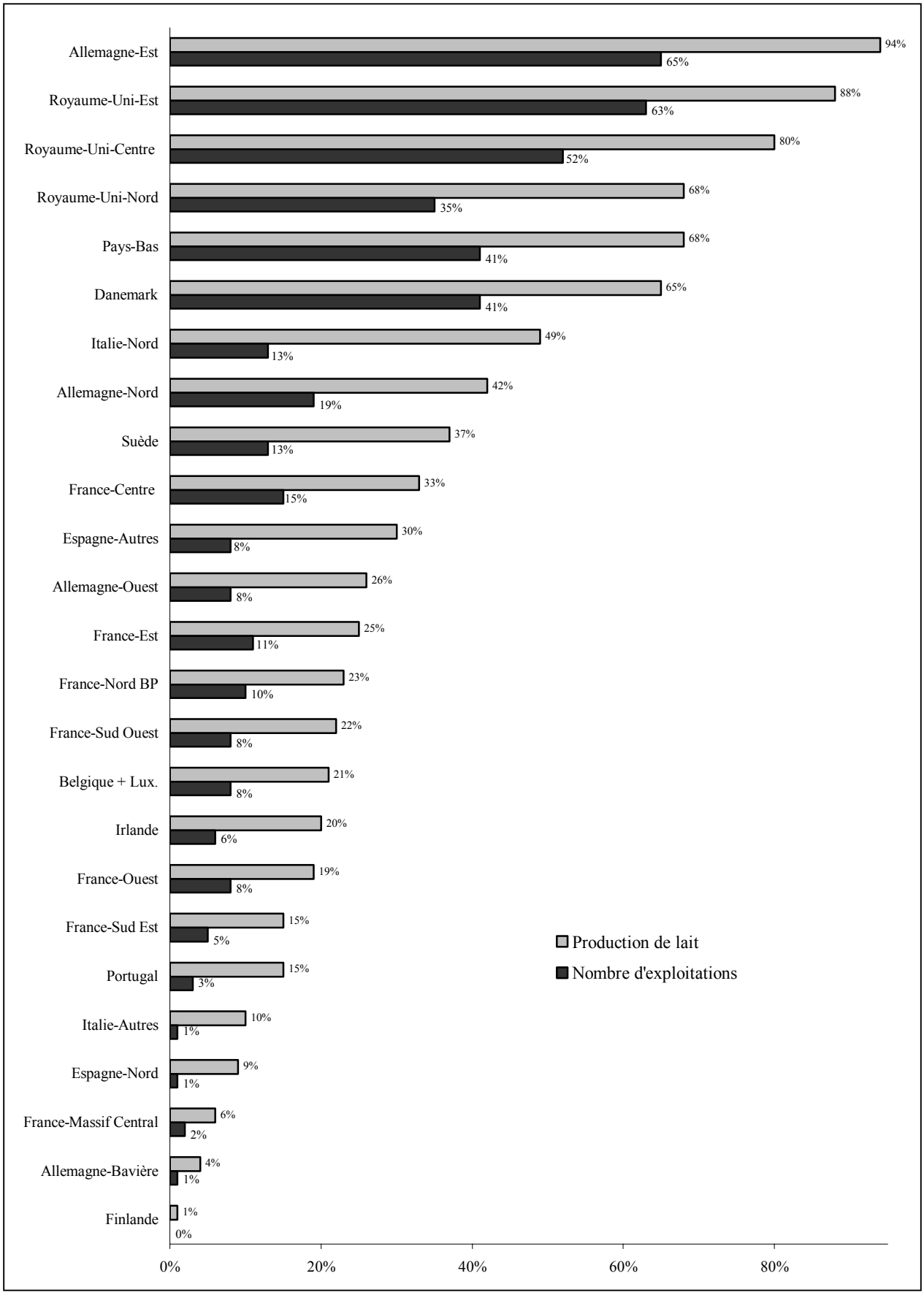

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Exceptés les bassins Autriche et Gèce (0% d'exploitations laières produisent plus de 400 000 kg de lait par an)

Graphique 3-13 : Répartition de la production de lait selon le type d'exploitation (SEB2)

- Pour les 27 bassins de production -

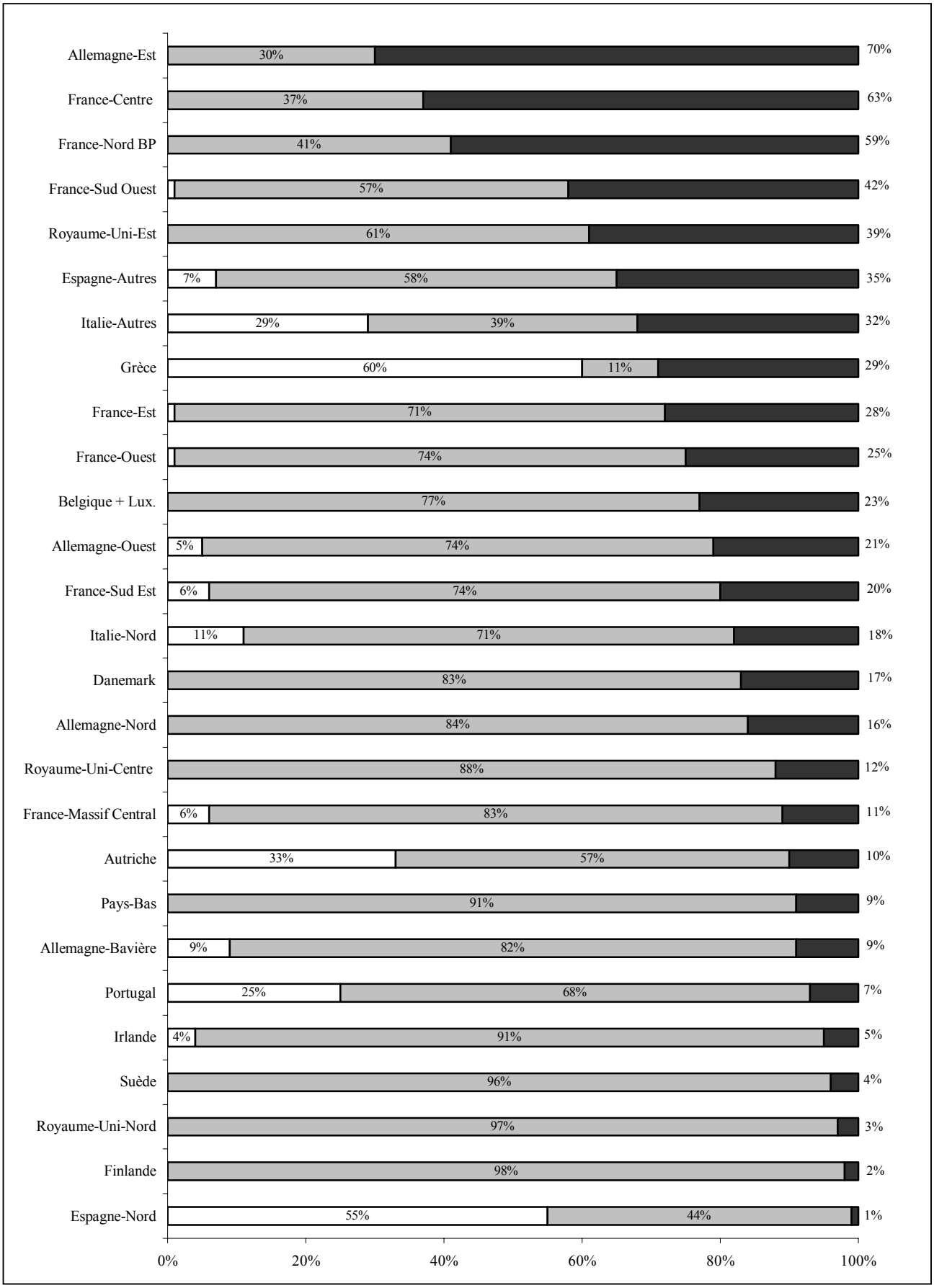

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

PARTIE 3-2 :

La situation économique et financière des exploitations laitières européennes

Figure 3-1 : Présentation schématique des soldes intermédiaires de gestion (avec la codification RICA)

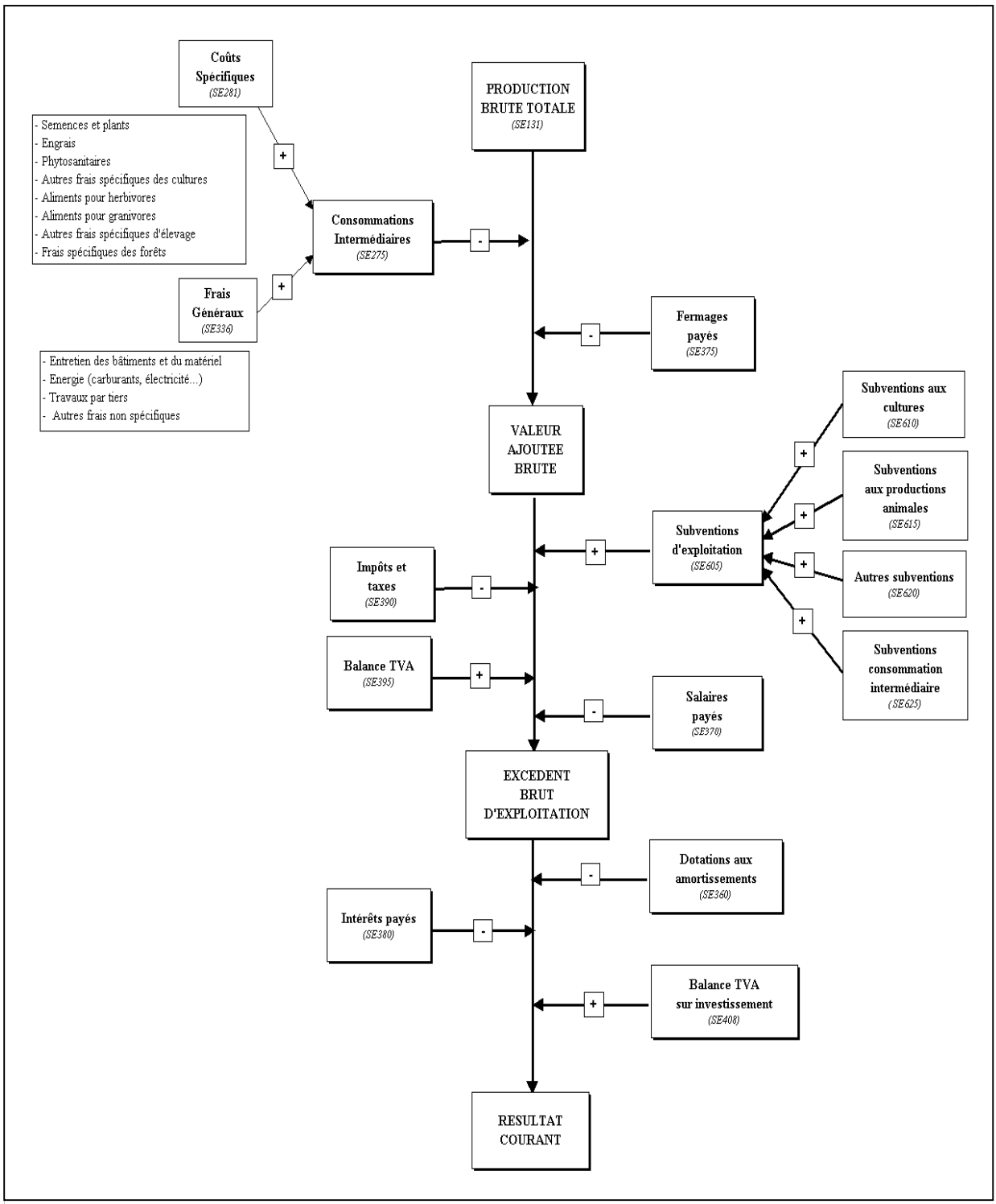

Sources: Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-14 : Production agricole et production de lait dans les exploitations laitières

- Pour les bassins de production (valeur moyenne - en euros)*

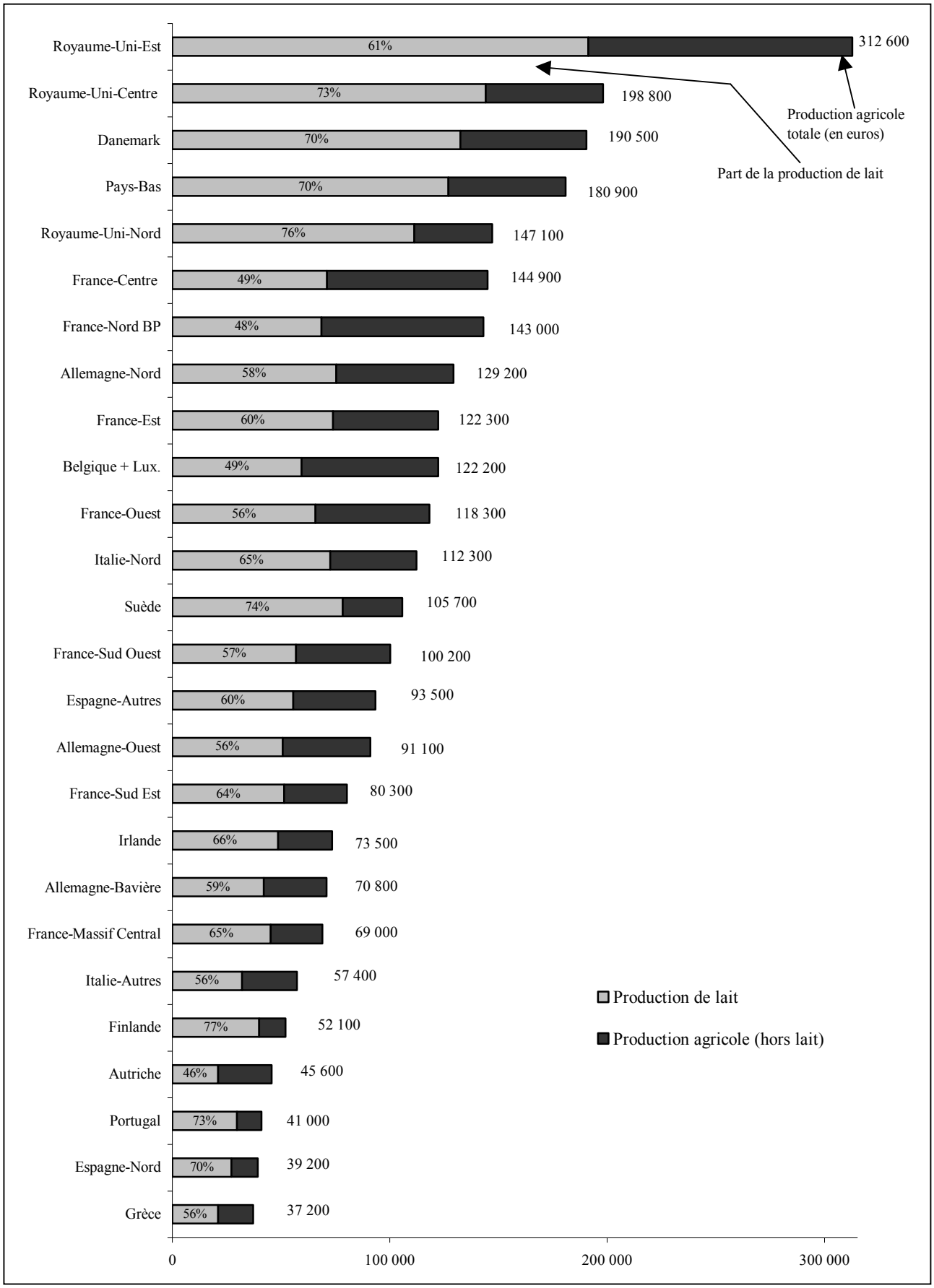

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (937 600 euros de production agricole totale, dont 41% proviennent du lait)

Tableau 3-38 : Répartition des consommations intermédiaires dans les exploitations laitières européennes

- Pour les 27 bassins de production -

	Finlande	Suède	Autriche	Irlande	Royaume-Uni				Danemark	Pays-Bas	Belg.+Lux	Allemagne					Union européenne
					Nord	Centre	Est	Total				Nord	Est	Ouest	Bavière	Total	
Consommations intermédiaires (euros)	**38 900**	**73 800**	**20 700**	**43 900**	**88 800**	**121 700**	**195 000**	**117 500**	**111 100**	**95 700**	**63 100**	**75 300**	**603 600**	**56 100**	**39 200**	**71 600**	**60 600**
Consommations intermédiaires (%)	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Coûts spécifiques	**58%**	**57%**	**44%**	**67%**	**66%**	**66%**	**63%**	**65%**	**65%**	**60%**	**72%**	**58%**	**55%**	**54%**	**50%**	**54%**	**61%**
Coûts spécifiques des cultures	15%	12%	8%	15%	13%	14%	20%	15%	11%	8%	16%	13%	21%	14%	11%	15%	14%
* Semences et plants	2%	3%	3%	1%	1%	2%	4%	2%	3%	2%	5%	3%	5%	3%	3%	4%	3%
* Engrais	10%	5%	3%	12%	10%	7%	7%	8%	4%	4%	7%	6%	7%	6%	5%	6%	7%
* Phytosanitaires	1%	1%	1%	1%	1%	3%	6%	3%	3%	1%	4%	3%	7%	4%	3%	4%	3%
* Autres frais spécifiques des cultures	2%	3%	0%	1%	1%	2%	2%	2%	1%	0%	0%	1%	2%	1%	1%	1%	1%
Coûts spécifiques de l'élevage	44%	45%	36%	51%	53%	52%	43%	51%	53%	52%	56%	45%	34%	40%	39%	39%	47%
* Aliments pour herbivores	34%	38%	19%	30%	36%	33%	28%	33%	36%	26%	27%	22%	23%	23%	27%	24%	31%
* Aliments pour granivores	0%	1%	5%	8%	2%	1%	1%	2%	8%	16%	19%	9%	6%	7%	2%	6%	6%
* Autres frais spécifiques d'élevage	10%	6%	12%	14%	15%	18%	14%	16%	10%	10%	10%	13%	5%	9%	10%	9%	9%
Frais généraux	**42%**	**43%**	**56%**	**33%**	**34%**	**34%**	**37%**	**35%**	**35%**	**40%**	**28%**	**42%**	**45%**	**46%**	**49%**	**46%**	**39%**
* Entretien des bâtiments et du matériel	15%	15%	25%	14%	12%	11%	12%	11%	15%	11%	9%	13%	11%	15%	17%	14%	12%
* Energie (carburants, électricité…)	7%	10%	10%	5%	7%	6%	6%	6%	4%	5%	5%	9%	11%	11%	10%	10%	7%
* Travaux par tiers	3%	13%	9%	10%	6%	7%	8%	7%	11%	10%	10%	8%	5%	7%	7%	7%	8%
* Autres frais non spécifiques	15%	5%	12%	5%	9%	10%	11%	10%	5%	13%	4%	12%	19%	14%	15%	15%	12%

	France								Italie			Espagne			Portugal	Grèce	Union européenne
	Nord BP	Centre	Ouest	Est	M. Central	Sud Ouest	Sud Est	Total	Nord	Autres	Total	Nord	Autres	Total			
Consommations intermédiaires (euros)	**86 100**	**92 400**	**72 100**	**73 500**	**40 800**	**62 600**	**48 100**	**68 900**	**54 900**	**25 500**	**45 000**	**21 400**	**48 100**	**27 700**	**26 500**	**20 900**	**60 600**
Consommations intermédiaires (%)	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Coûts spécifiques	**57%**	**56%**	**55%**	**53%**	**55%**	**55%**	**52%**	**55%**	**82%**	**82%**	**82%**	**88%**	**84%**	**86%**	**82%**	**83%**	**61%**
Coûts spécifiques des cultures	27%	30%	18%	21%	15%	23%	16%	20%	7%	9%	7%	7%	8%	7%	10%	11%	14%
* Semences et plants	7%	6%	5%	5%	2%	6%	4%	5%	2%	4%	2%	1%	3%	2%	3%	3%	3%
* Engrais	10%	14%	8%	10%	10%	10%	9%	9%	3%	3%	3%	5%	4%	4%	5%	5%	7%
* Phytosanitaires	9%	10%	4%	5%	2%	6%	3%	6%	2%	1%	2%	0%	1%	1%	2%	2%	3%
* Autres frais spécifiques des cultures	0%	0%	1%	0%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	1%
Coûts spécifiques de l'élevage	31%	26%	38%	32%	40%	32%	36%	35%	75%	73%	74%	81%	76%	79%	71%	71%	47%
* Aliments pour herbivores	21%	19%	17%	25%	27%	21%	24%	20%	68%	69%	68%	74%	60%	68%	58%	67%	31%
* Aliments pour granivores	4%	1%	13%	0%	3%	4%	4%	7%	1%	0%	1%	0%	8%	4%	3%	0%	6%
* Autres frais spécifiques d'élevage	5%	6%	7%	6%	9%	7%	8%	7%	6%	4%	5%	7%	7%	7%	10%	4%	9%
Frais généraux	**43%**	**44%**	**45%**	**47%**	**45%**	**45%**	**48%**	**45%**	**18%**	**18%**	**18%**	**12%**	**16%**	**14%**	**18%**	**17%**	**39%**
* Entretien des bâtiments et du matériel	10%	10%	9%	11%	12%	11%	11%	10%	5%	5%	5%	5%	6%	5%	6%	2%	12%
* Energie (carburants, électricité…)	6%	7%	6%	7%	8%	7%	7%	7%	6%	7%	6%	5%	5%	5%	7%	6%	7%
* Travaux par tiers	12%	9%	13%	11%	11%	13%	13%	12%	2%	3%	2%	1%	3%	2%	2%	7%	8%
* Autres frais non spécifiques	14%	17%	17%	18%	14%	14%	17%	16%	5%	4%	5%	1%	3%	2%	4%	1%	12%

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-15 : Coût des aliments pour herbivores (en euros/UGB herbivore)

- Pour les 27 bassins de production -

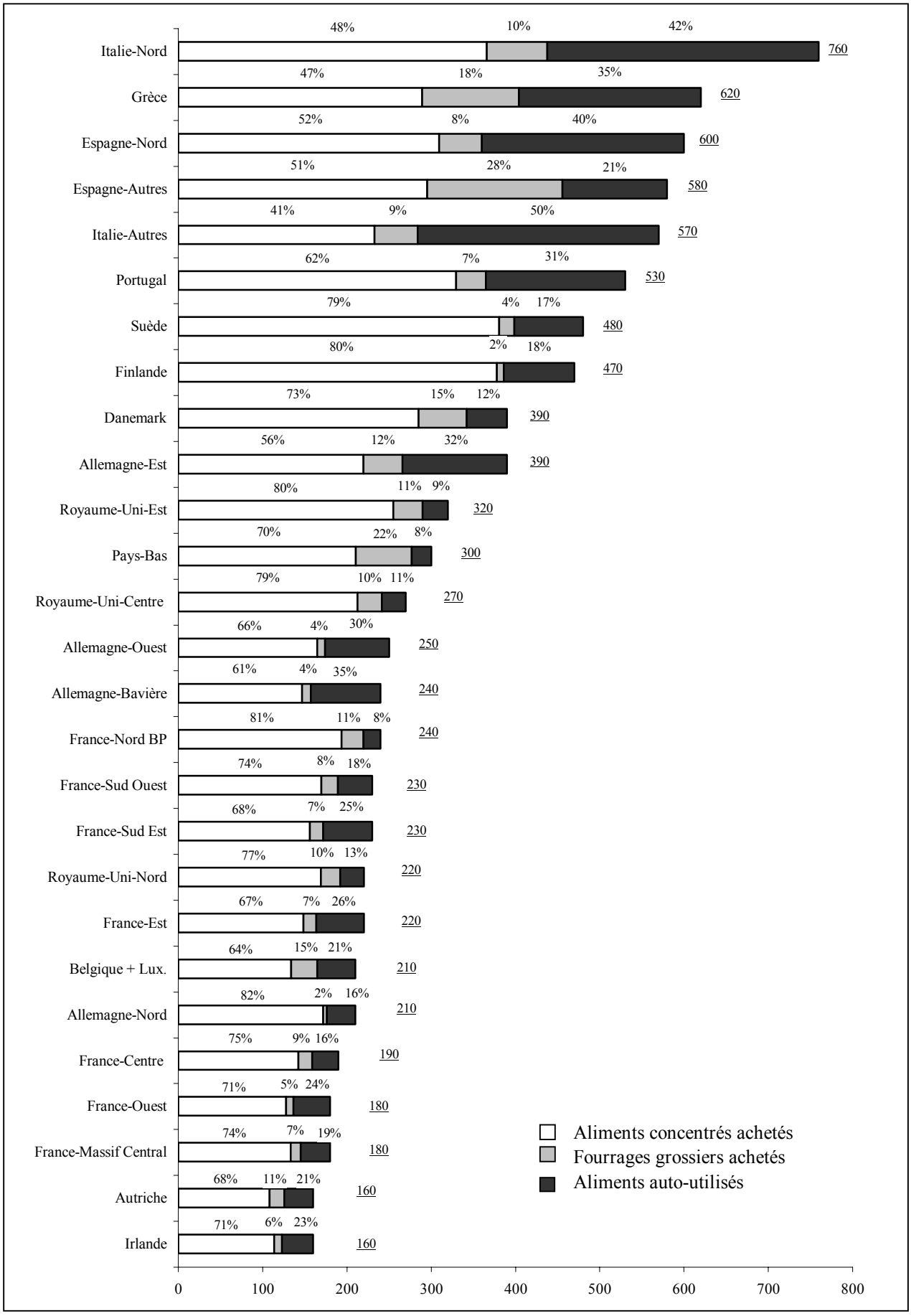

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-16 : Part des exploitations laitières ayant un ratio d'efficacité productive supérieur à 50%

- Pour les bassins de production -*

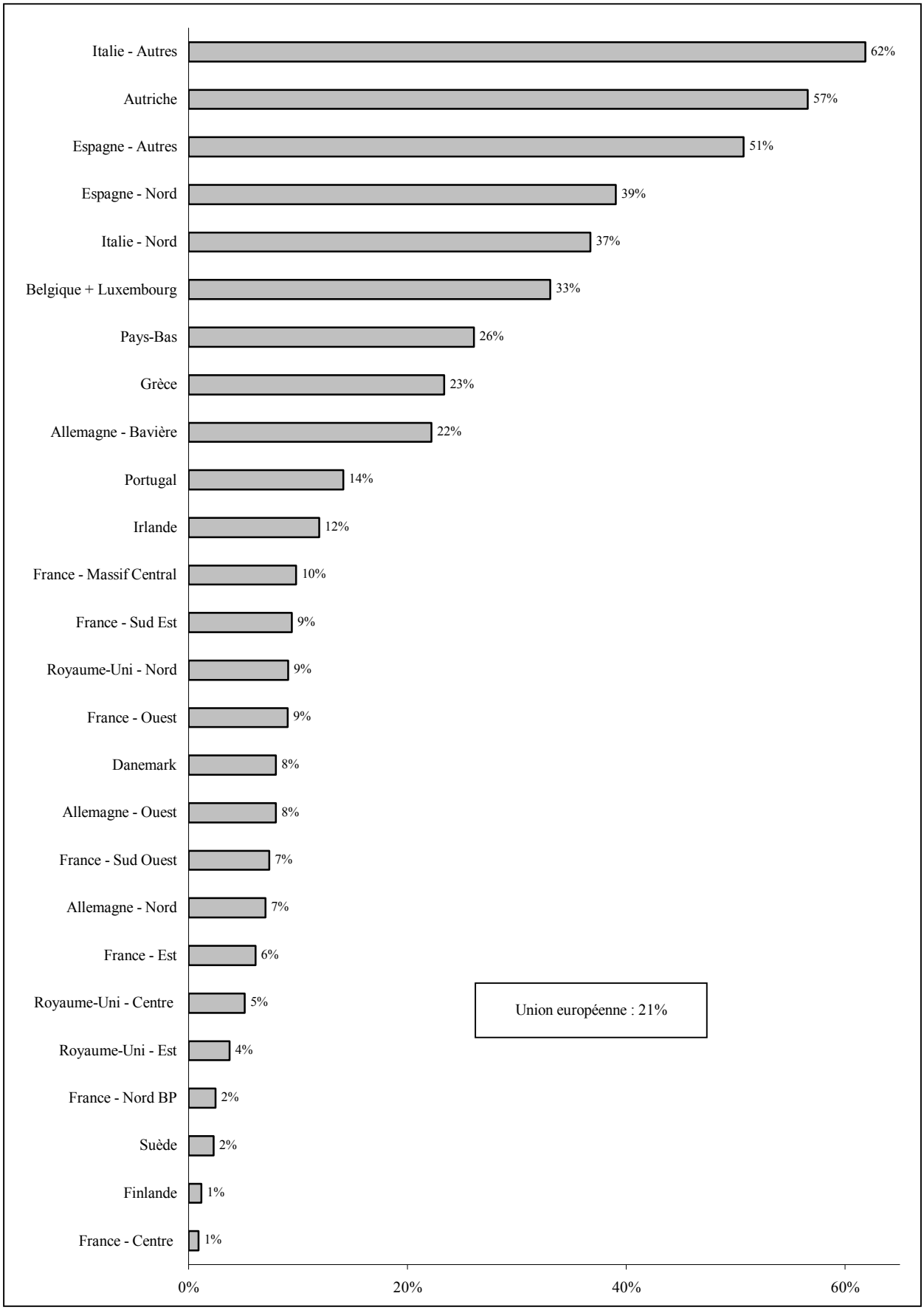

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (3% d'exploitations ont un ratio d'efficacité productive supérieur à 50%)

Graphique 3-17 : Aides directes dans les exploitations laitières (valeur moyenne en euros)

- Pour les bassins de production -*

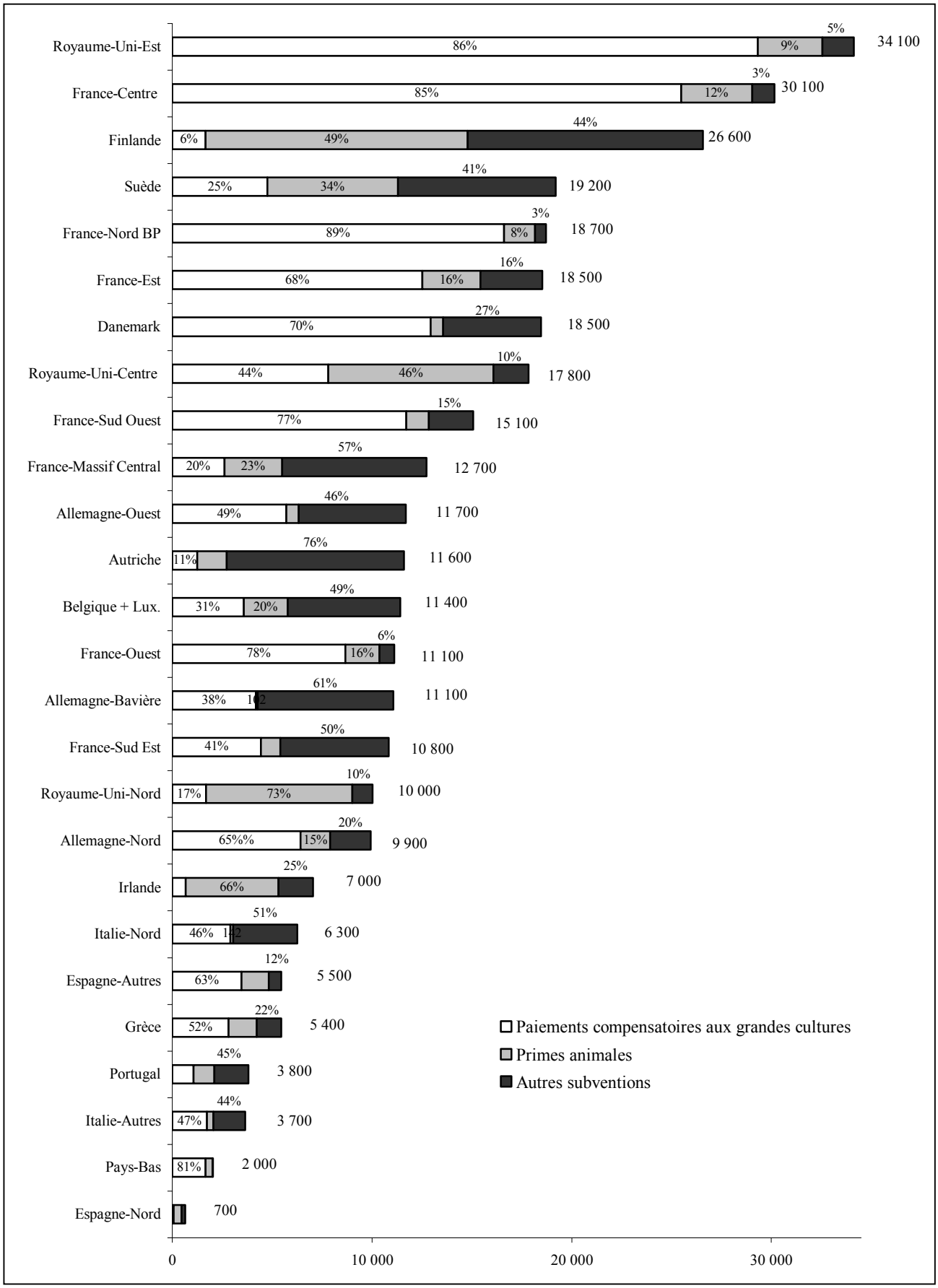

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (221 800 euros d'aides directes par exploitation)

Graphique 3-18 : Aides directes / EBE des exploitations laitières et des autres exploitations agricoles

- Pour les 27 bassins de production -

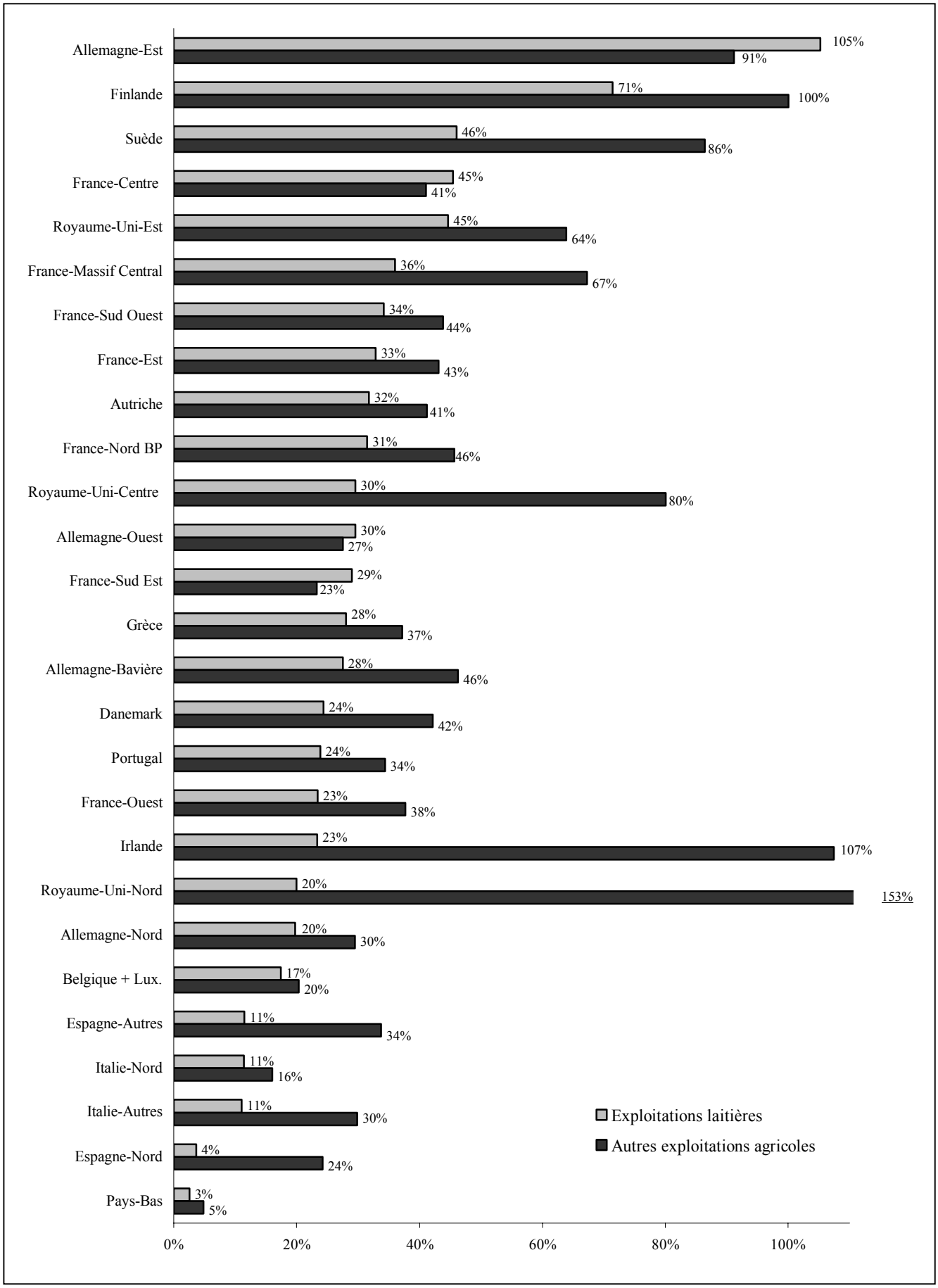

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-19 : Part d'exploitations laitières recevant plus de 20 000 euros d'aides directes

- Pour les bassins de production -*

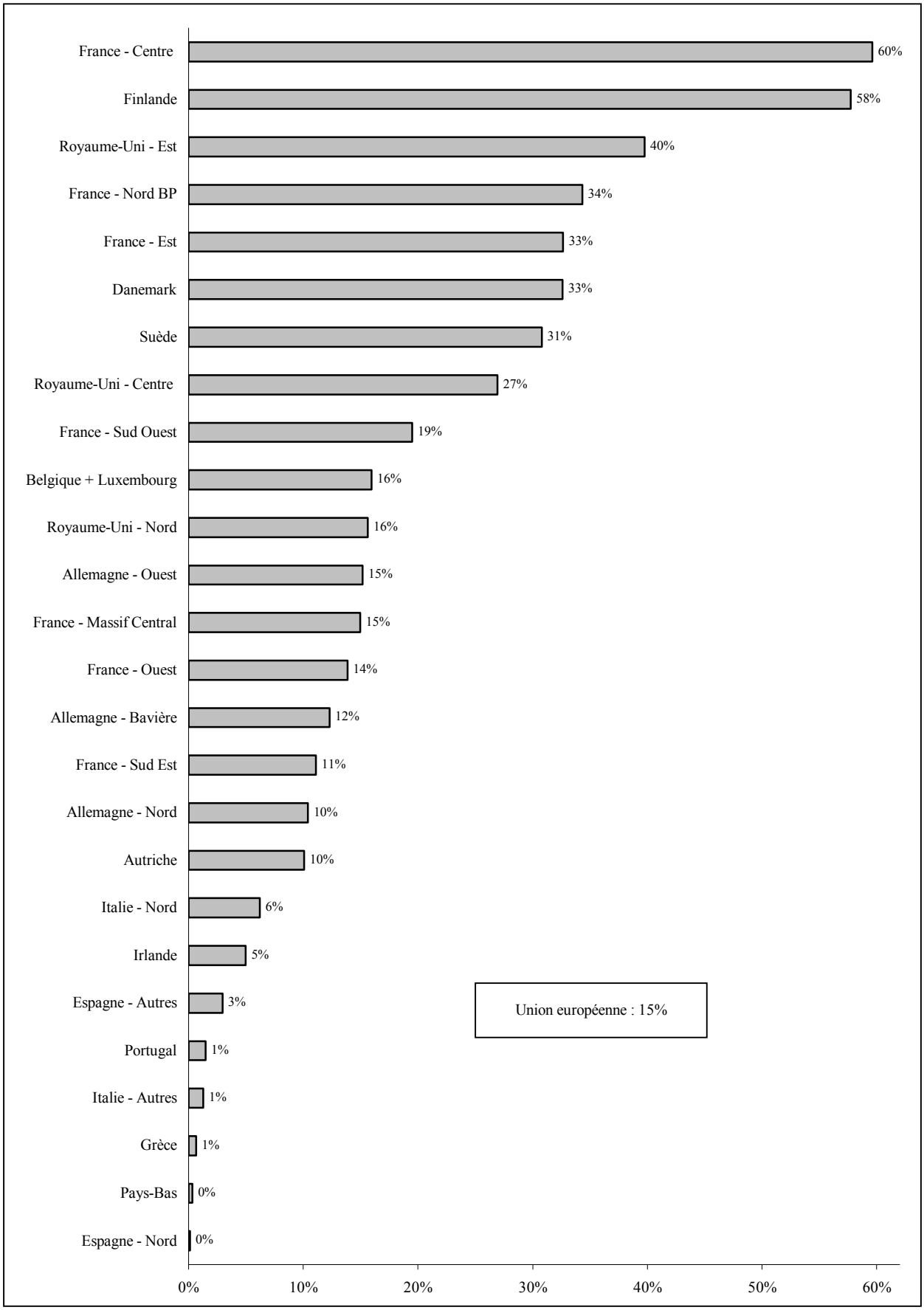

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (85% d'exploitations perçoivent plus de 20 000 euros d'aides directes)

Graphique 3-20 : EBE/UTAF pour les exploitations laitières et les autres exploitations (en euros)

- Pour les 27 bassins de production -

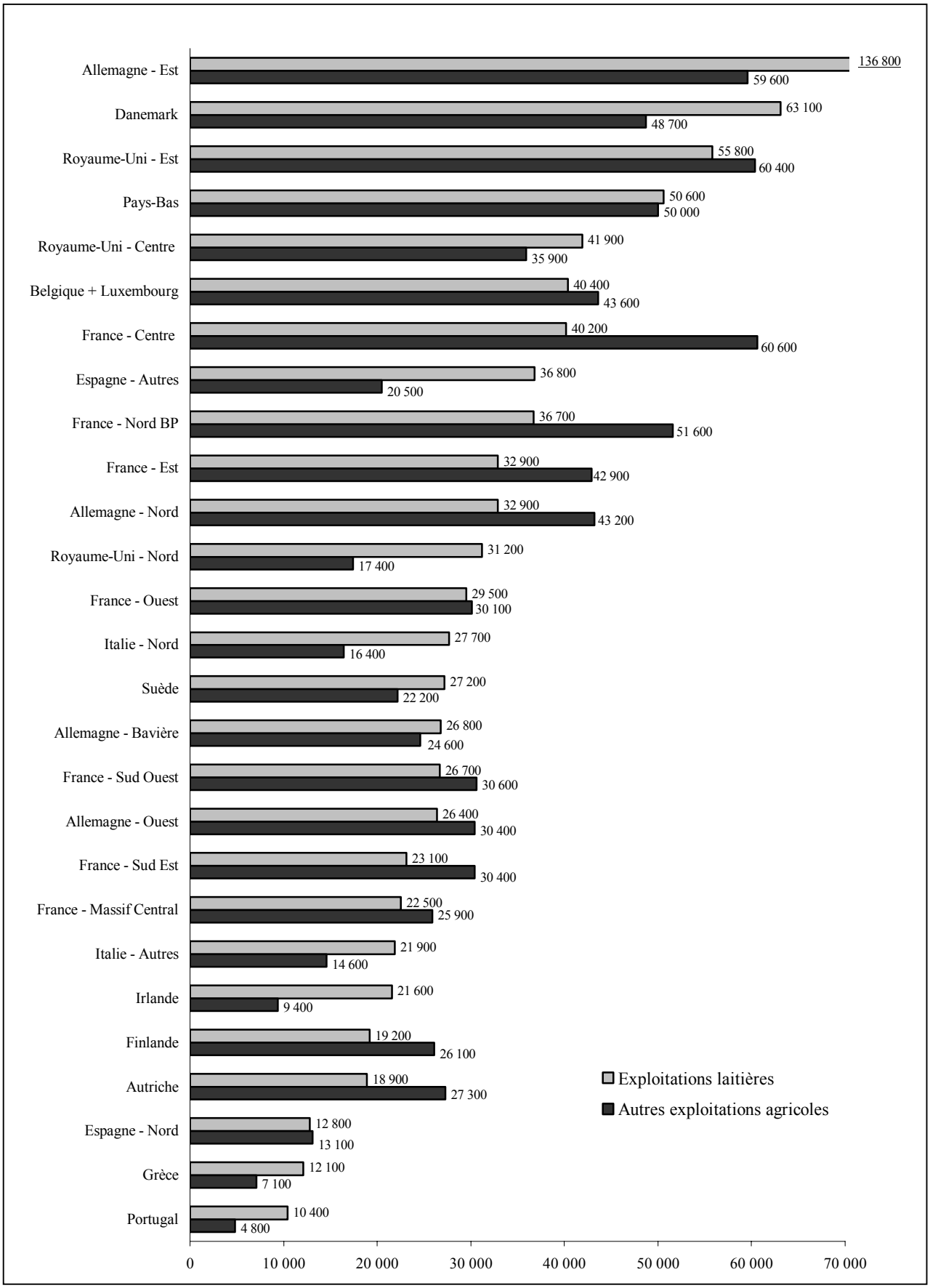

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA ESR Nantes

Graphique 3-21 : Part d'exploitations laitières ayant un ratio "EBE / UTAF" supérieur à 50 000 euros

- Pour les 27 bassins de production -

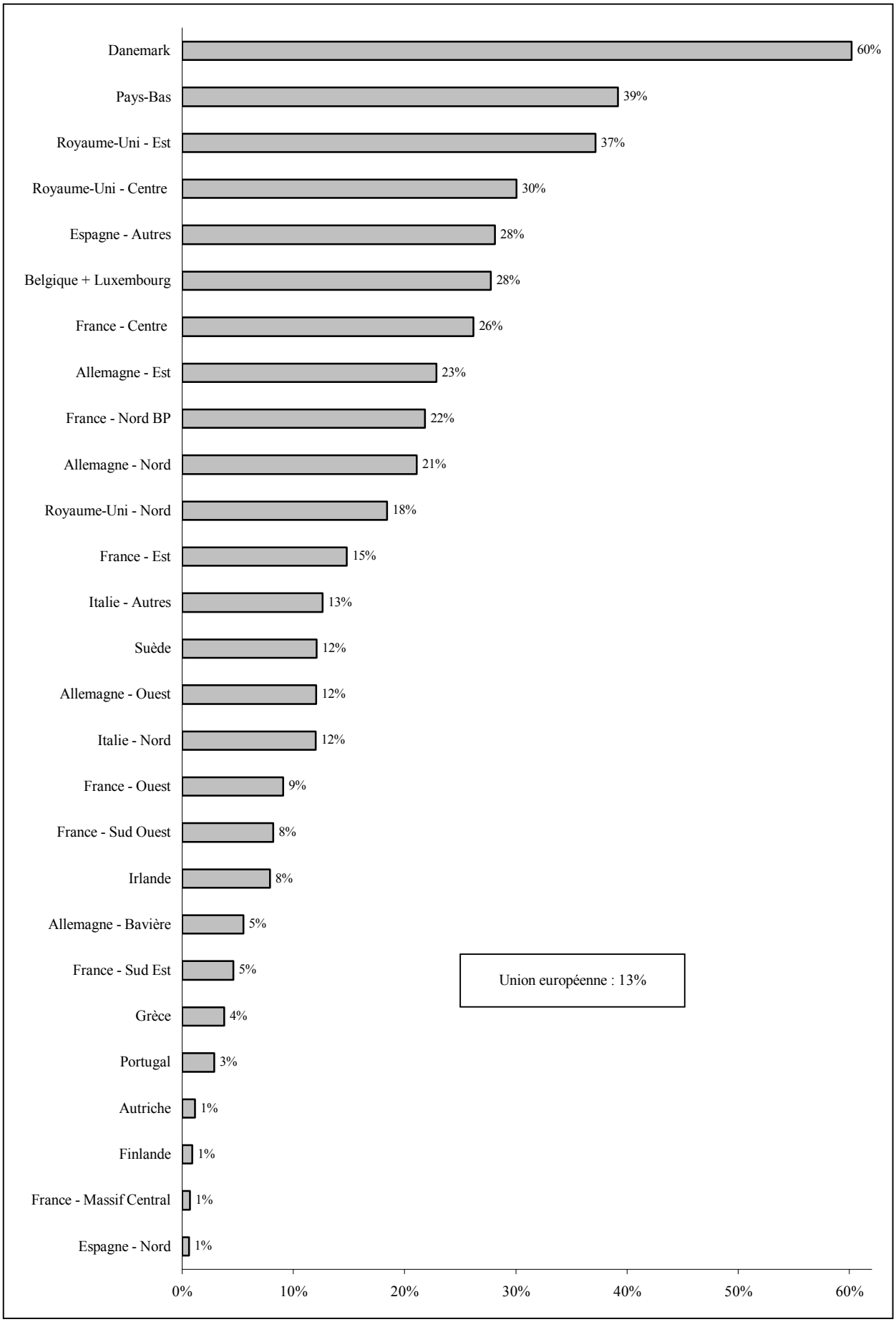

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-22 : Dotations aux amortissements / Production dans les exploitations laitières

- Pour les 27 bassins de production -

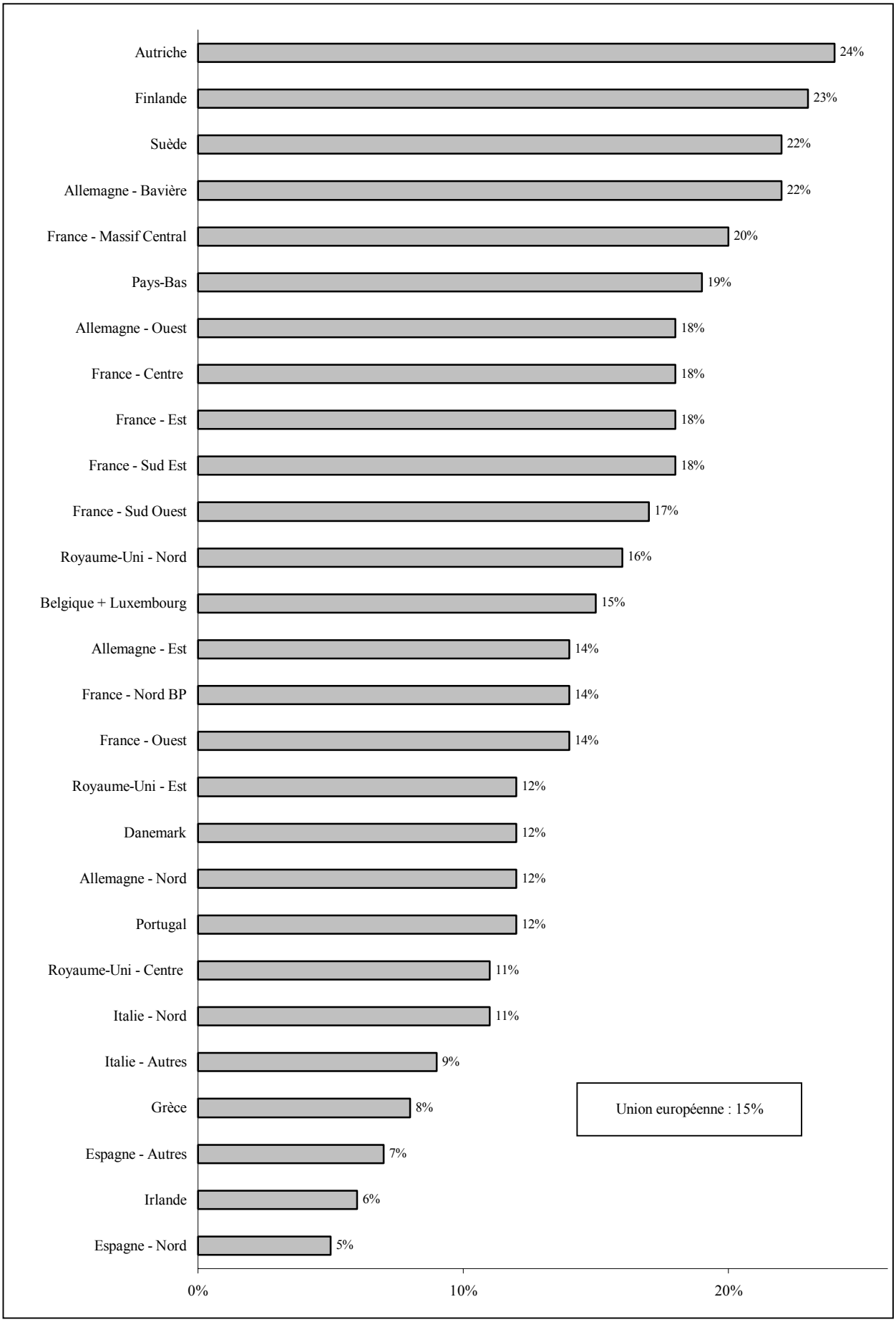

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-23 : Frais financiers / Production agricole dans les exploitations laitières (%)

- Pour les 27 bassins de production -

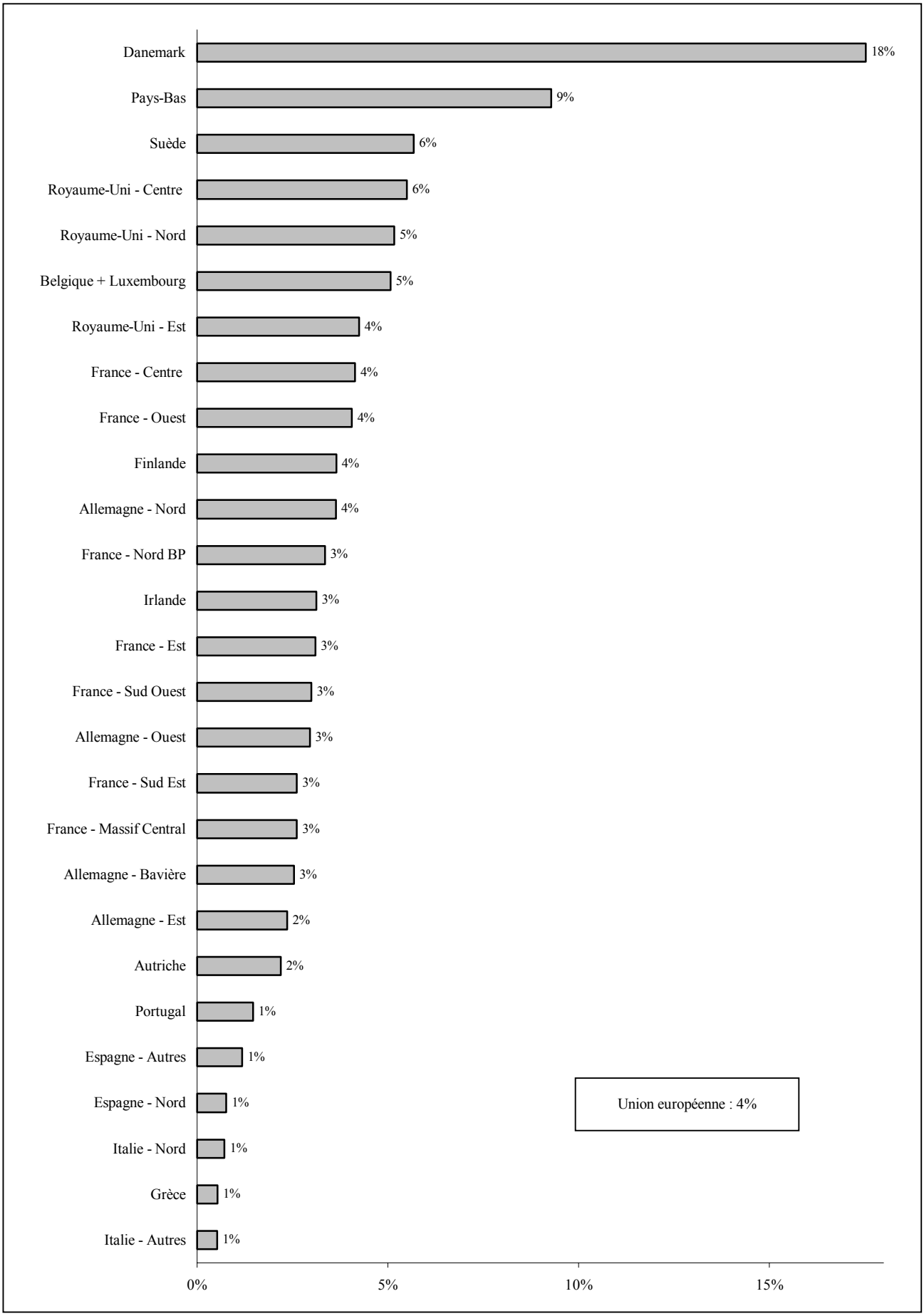

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-24 : Part d'exploitations laitières ayant un capital supérieur à 500 000 euros

- Pour les bassins de production -*

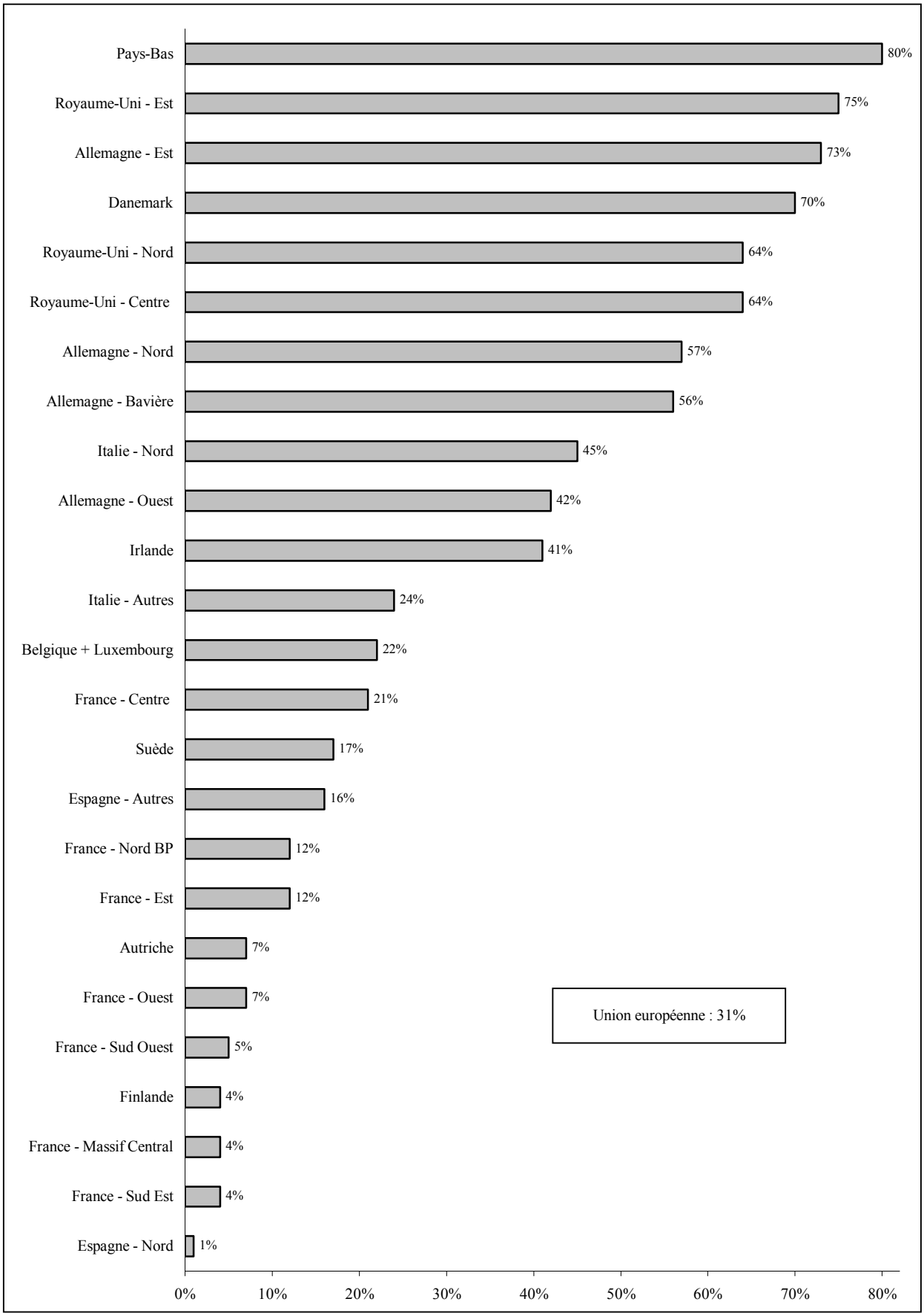

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté les bassins Portugal et Grèce (0% d'exploitations ont un capital supérieur à 500 000 euros)

Tableau 3-55 : La structure du bilan comptable (actif et passif) des exploitations laitières européennes (en euros)

- Pour les 27 bassins de production -

	Finlande	Suède	Autriche	Irlande	Royaume-Uni				Danemark	Pays-Bas	Belg.+Lux	Allemagne					Union européenne
					Nord	Centre	Est	Total				Nord	Est	Ouest	Bavière	Total	
Exploitations laitières (Univers RICA)	24 600	14 500	45 000	37 000	11 800	17 100	3 500	32 300	12 300	32 900	19 200	30 900	4 900	45 600	62 700	144 200	632 600
Actif total	**217 500**	**356 700**	**267 000**	**546 400**	**797 900**	**923 900**	**1 470 000**	**936 200**	**830 600**	**1 120 100**	**375 000**	**655 800**	**2 171 900**	**482 700**	**556 100**	**609 500**	**484 100**
Capitaux fixes	159 400	291 900	243 800	496 500	749 700	848 500	1 326 800	863 500	731 700	1 029 300	325 400	583 500	1 421 900	430 100	516 500	534 500	422 900
* Terres, cult. permanentes et quotas	67 500	68 600	69 400	404 800	617 400	669 700	1 064 700	692 800	249 700	739 800	143 700	417 200	243 700	283 800	358 300	343 400	260 700
* Bâtiments	45 200	138 400	118 600	39 100	8 200	28 400	41 400	22 400	346 400	164 900	73 500	67 200	531 300	62 800	68 100	82 000	73 800
* Matériel	33 400	49 500	45 500	16 300	59 700	78 700	133 000	77 600	87 600	75 900	45 200	51 500	416 700	52 600	61 400	68 600	49 900
* Cheptel reproducteur	13 300	35 500	10 300	36 300	64 400	71 700	87 600	70 700	48 000	48 700	63 000	47 600	230 200	30 900	28 700	40 400	38 500
Capitaux variables	58 000	64 700	23 200	49 900	48 200	75 300	143 200	72 700	98 900	90 800	49 600	72 300	750 000	52 600	39 600	75 000	61 200
* Cheptel non reproducteur	7 400	19 400	6 100	23 600	29 900	24 900	26 500	26 900	32 300	27 200	37 900	38 100	135 100	21 900	14 700	26 100	19 800
* Stock de produits agricoles	8 700	5 800	2 600	3 600	6 700	10 800	31 000	11 500	4 200	0	800	500	70 100	500	1 000	3 100	4 300
* Autres capitaux circulants	41 900	39 500	14 500	22 700	11 600	39 600	85 700	34 300	62 400	63 600	10 900	33 800	544 800	30 100	23 900	45 800	37 100
Passif total	**217 500**	**356 700**	**267 000**	**546 400**	**797 900**	**923 900**	**1 470 000**	**936 200**	**830 600**	**1 120 100**	**375 000**	**655 800**	**2 171 900**	**482 700**	**556 100**	**609 500**	**484 100**
Fonds propres	175 500	244 800	240 000	517 300	711 600	766 100	1 261 600	799 100	390 500	789 400	255 000	551 900	1 405 200	406 600	503 000	513 800	397 200
Endettement total	42 000	111 800	27 000	29 200	86 200	157 800	208 400	137 100	440 100	330 700	120 100	103 900	766 700	76 000	53 100	95 600	87 000
* Endettement à long terme	40 400	78 300	18 600	23 000	37 600	87 800	109 400	71 800	328 500	317 600	118 900	77 200	495 900	52 800	27 400	62 100	65 100
* Endettement à court terme	1 600	33 500	8 400	6 100	48 700	69 900	99 100	65 300	111 600	13 200	1 100	26 700	270 800	23 300	25 800	33 500	21 900

	France								Italie			Espagne			Portugal	Grèce	Union européenne
	Nord BP	Centre	Ouest	Est	M. Central	Sud Ouest	Sud Est	Total	Nord	Autres	Total	Nord	Autres	Total			
Exploitations laitières (Univers RICA)	15 400	6 700	55 300	12 700	11 600	13 000	12 000	126 600	47 700	24 300	72 100	39 600	12 000	51 700	14 800	5 500	632 600
Actif total	**310 800**	**356 700**	**243 200**	**302 600**	**214 300**	**252 800**	**217 800**	**259 300**	**779 600**	**383 000**	**645 600**	**159 700**	**307 800**	**194 200**	**88 100**	**82 500**	**484 100**
Capitaux fixes	204 200	236 500	168 000	203 900	154 400	174 800	162 600	178 600	741 500	364 200	614 000	123 400	222 900	146 600	77 000	73 800	422 900
* Terres, cult. permanentes et quotas	43 400	38 300	27 200	30 800	29 800	48 200	34 000	33 100	557 800	265 500	459 100	68 500	126 100	81 900	28 600	30 900	260 700
* Bâtiments	42 100	67 400	48 800	66 600	30 100	35 000	50 900	47 800	92 600	40 900	75 100	24 400	37 000	27 300	13 800	13 100	73 800
* Matériel	74 900	74 500	43 100	59 100	48 700	49 000	39 400	51 000	52 200	27 700	43 900	7 700	21 500	10 900	19 100	12 800	49 900
* Cheptel reproducteur	43 800	56 300	48 900	47 500	45 800	42 600	38 300	46 600	38 900	30 000	35 900	22 800	38 300	26 400	15 600	17 100	38 500
Capitaux variables	106 600	120 200	75 200	98 600	59 900	78 000	55 200	80 700	38 100	18 800	31 600	36 300	84 900	47 600	11 100	8 700	61 200
* Cheptel non reproducteur	26 500	31 800	28 500	27 400	15 100	15 500	13 400	24 300	14 300	7 100	11 900	3 800	7 900	4 800	4 200	4 700	19 800
* Stock de produits agricoles	7 800	11 800	3 100	6 400	2 400	8 000	2 300	4 900	8 800	4 600	7 400	1 400	2 600	1 700	3 300	2 000	4 300
* Autres capitaux circulants	72 300	76 600	43 600	64 800	42 400	54 400	39 500	51 600	14 900	7 000	12 300	31 000	74 400	41 100	3 600	2 000	37 100
Passif total	**310 800**	**356 700**	**243 200**	**302 600**	**214 300**	**252 800**	**217 800**	**259 300**	**779 600**	**383 000**	**645 600**	**159 700**	**307 800**	**194 200**	**88 100**	**82 500**	**484 100**
Fonds propres	194 200	214 700	141 200	200 500	154 500	177 400	158 500	164 000	767 800	379 300	636 500	153 900	290 900	185 800	80 300	79 800	397 200
Endettement total	116 600	142 000	102 100	102 000	59 800	75 400	59 300	95 300	11 700	3 700	9 000	5 800	16 900	8 400	7 800	2 700	87 000
* Endettement à long terme	75 100	89 900	72 800	67 200	42 300	53 000	42 600	65 700	9 700	3 700	7 700	5 700	9 900	6 700	6 000	600	65 100
* Endettement à court terme	41 500	52 000	29 300	34 900	17 500	22 400	16 700	29 500	2 000	0	1 300	100	6 900	1 700	1 800	2 100	21 900

Sources : RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 3-25 : Capital total et dettes dans les exploitations laitières (en euros)

- Pour les bassins de production -*

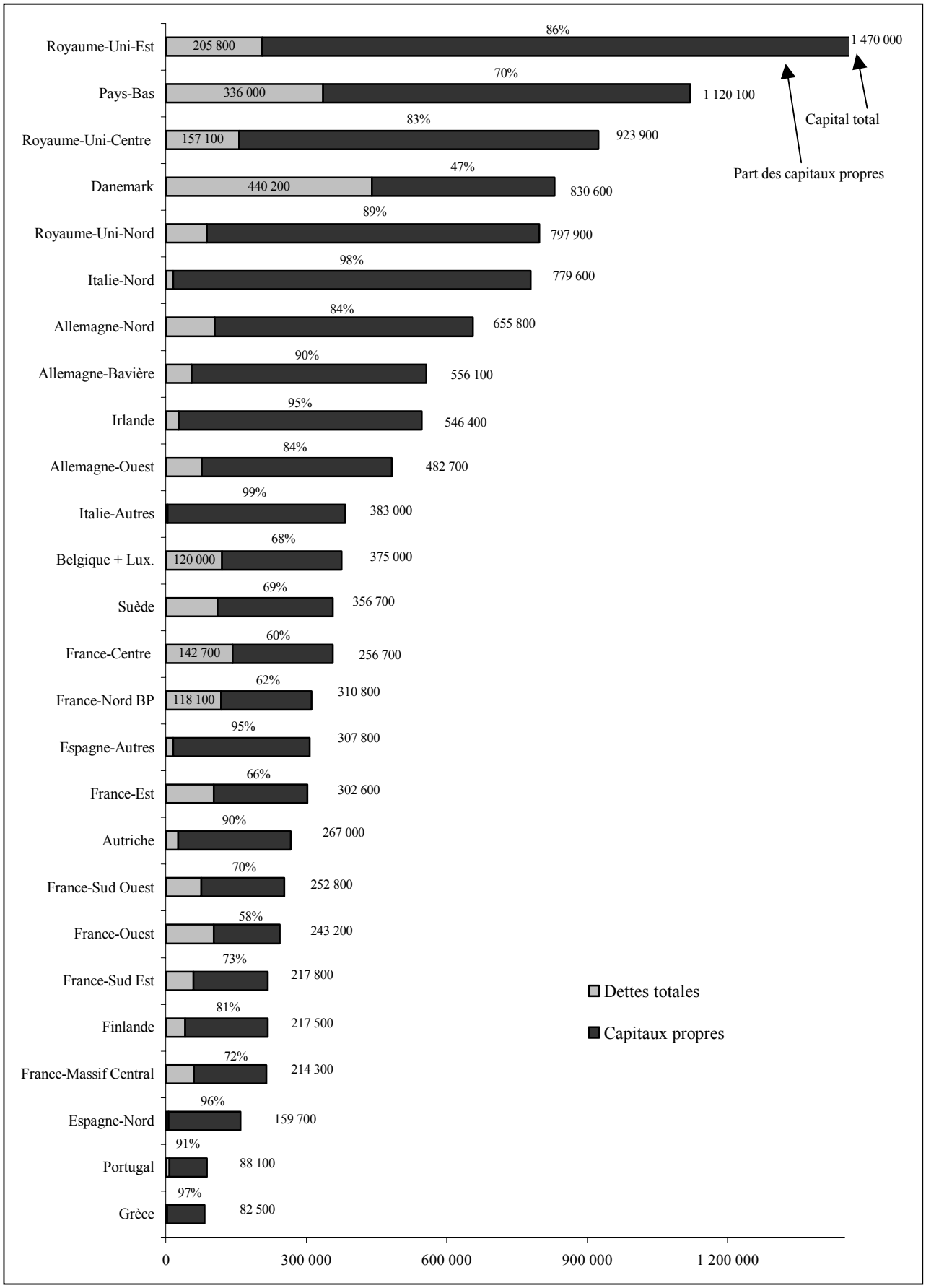

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (2 171 900 euros de capital par exploitation, dont 760 200 euros de dettes)

VERSOS PARTIE 4 :

AGENDA 2000 ET REVISION A MI-PARCOURS DE LA PAC :

EVALUATION DES CONSEQUENCES ET ELEMENTS DE REFLEXION

PARTIE 4-1 :

La réforme de la PAC de l'Agenda 2000 :

Eléments de réflexion pour les exploitations laitières

Encadre 4-1 : La réforme de la PAC (Agenda 2000) : défis et réponses

(extrait d'un document de synthèse de la Commission européenne)

« La nouvelle réforme de la PAC a pour but d'approfondir et d'étendre la réforme de 1992, en remplaçant les mesures de soutien des prix par des aides directes et en accompagnant ce processus d'une politique rurale cohérente.

Les nouveaux défis de la PAC

- Le marché mondial agricole présente des perspectives d'une croissance forte avec des prix rémunérateurs. Les prix de la PAC frisent des niveaux trop élevés pour tenir compte des engagements internationaux et tirer parti de l'expansion du marché mondial avec en conséquences le risque de voir réapparaître des excédents avec les coûts budgétaires insupportables et le risque de perdre des parts du marché mondial et communautaire;

- Le soutien agricole est réparti de façon inégale selon les producteurs et les régions avec comme conséquence un mauvais aménagement de l'espace rural : déclin de l'activité agricole dans certaines régions, dans d'autres pratiques agricoles excessivement intensives entraînant pollution, maladies animales, une moindre sécurité alimentaire;

- Réconcilier le citoyen, le consommateur avec la PAC représente une tâche essentielle;

- La force de l'agriculture européenne repose sur sa diversité : ressources naturelles, modes d'exploitation, compétitivité, revenus et traditions. Avec les élargissements successifs, la gestion de la PAC est devenue trop complexe et bureaucratique, voire parfois difficilement compréhensible. Il faut donc mettre au point un nouveau modèle décentralisé, accordant un degré accru de liberté aux États membres sans distorsion de concurrence, sans risque de nationalisation de la PAC mais avec des critères communs clairs et des mécanismes de contrôle rigoureux;

- L'Union doit préparer son agriculture aux négociations internationales et définir les limites de ce qu'elle pourra accepter;

- L'élargissement rend encore plus nécessaire les mesures concernant le marché et la simplification puisque les économies des pays candidats reposent principalement sur le secteur de l'agriculture.

Les réponses

L'accord réalisé au Conseil européen de Berlin apporte une réponse aux objectifs essentiels proposés par l'Agenda 2000 en donnant un contenu concret à ce qui doit être, pour les années à venir, le modèle agricole européen. Le Conseil européen a réaffirmé que le contenu de la réforme garantira une agriculture multifonctionnelle, durable, compétitive, répartie sur tout le territoire européen, y compris les régions ayant des problèmes spécifiques. D'ailleurs, elle sera capable d'entretenir le paysage, de maintenir l'espace naturel et d'apporter une contribution essentielle à la vitalité du monde rural et de répondre aux préoccupations et exigences des consommateurs en matière de qualité et de sûreté des denrées alimentaires, de protection de l'environnement et de préservation du bien-être des animaux. Les propositions de la Commission adoptées par le Conseil européen étaient fondées sur les réformes de 1992 qui sont parvenues à réduire les excédents, contenir les dépenses sans compromettre une augmentation moyenne du revenu de 4,5%. A cet égard, cette orientation générale se trouve confirmée par le Conseil européen selon les lignes directrices suivantes.

- La compétitivité doit être assurée par une baisse des prix suffisante pour assurer la croissance des débouchés intérieurs et une participation accrue au marché mondial. Cette baisse des prix est compensée par un accroissement des aides directes de façon à préserver le niveau de revenu;

- La répartition des tâches entre la Commission et les États membres est redéfinie, qu'il s'agisse de la compensation sous forme d'aides directes ou des mesures de développement rural dans le cadre d'une programmation d'ensemble;

- Ce mouvement de décentralisation s'accompagne logiquement d'un grand effort de simplification de la réglementation, qu'il s'agisse du nouveau règlement du développement rural qui conduit à la disparition d'un grand nombre de règlements ou des règlements du marché, notamment celui qui traite des grandes cultures. Désormais la législation est plus claire, plus transparente, plus facile d'accès avec une charge administrative imposée aux agriculteurs réduite au strict minimum;

- Le développement rural devient le second pilier de la PAC. Pour la première fois sont jetées les bases d'une politique de développement rural globale et cohérente dont la mission est de compléter la politique du marché en assurant que la dépense agricole participera mieux qu'auparavant à l'aménagement de l'espace et à la protection de la nature, à l'installation de jeunes etc.…Les États membres auront la possibilité de moduler les aides directes accordées aux exploitations et cela, en fonction de critères liés à l'emploi de la main d'œuvre sur l'exploitation, le produit de cette modulation conservée par l'Etat membre devant être affecté à des mesures de caractère agro-environnemental ».

Sources : Commission européenne, 1999

Graphique 4-1 : Variation des aides directes suite à l'Agenda 2000 (1999-2008)

- Pour les 27 bassins de production (en millions d'euros) -

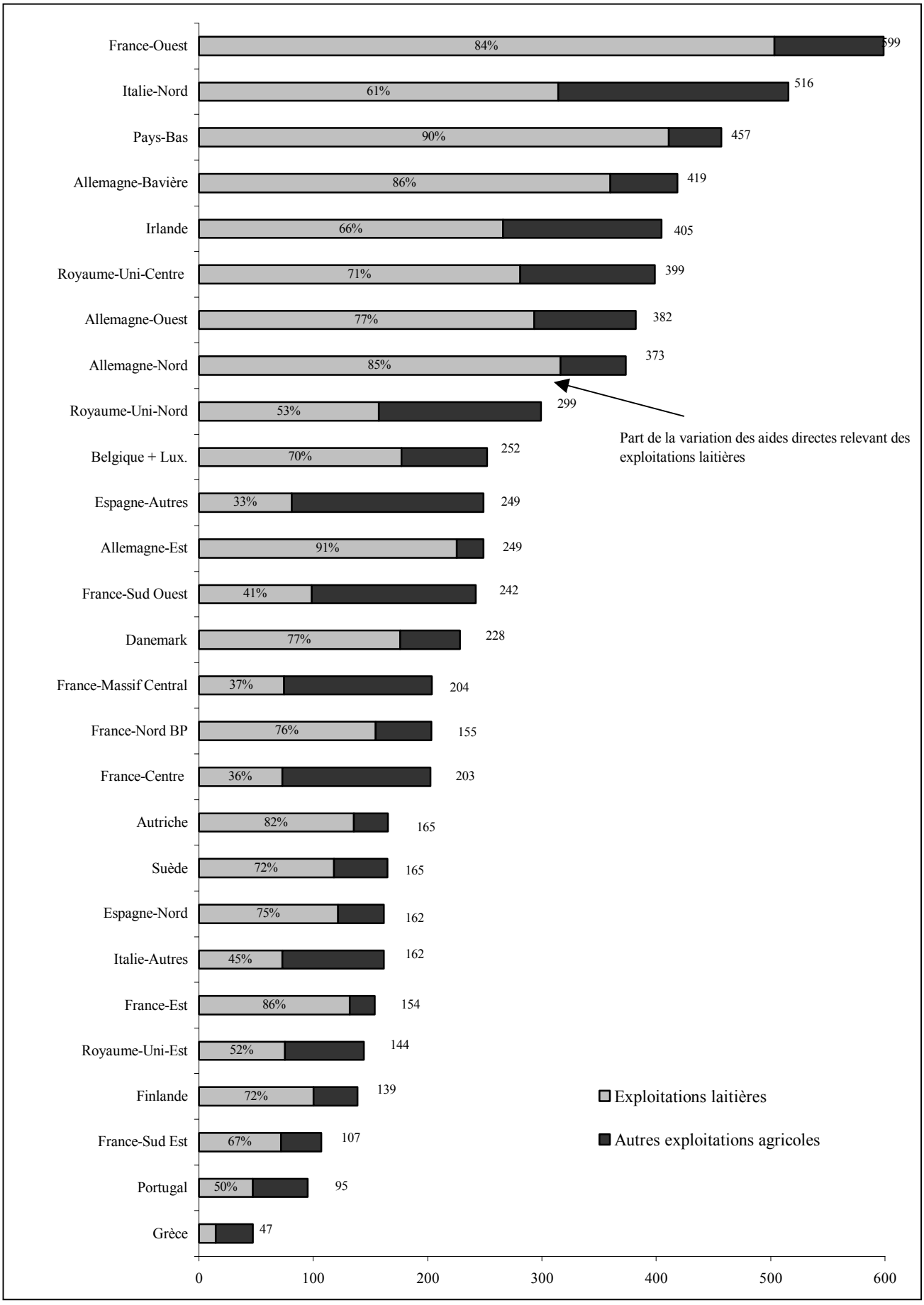

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 4-2 : Impact de l'Agenda 2000 sur l'EBE par UTAF des exploitations laitières

- Pour les bassins de production (en euros) -*

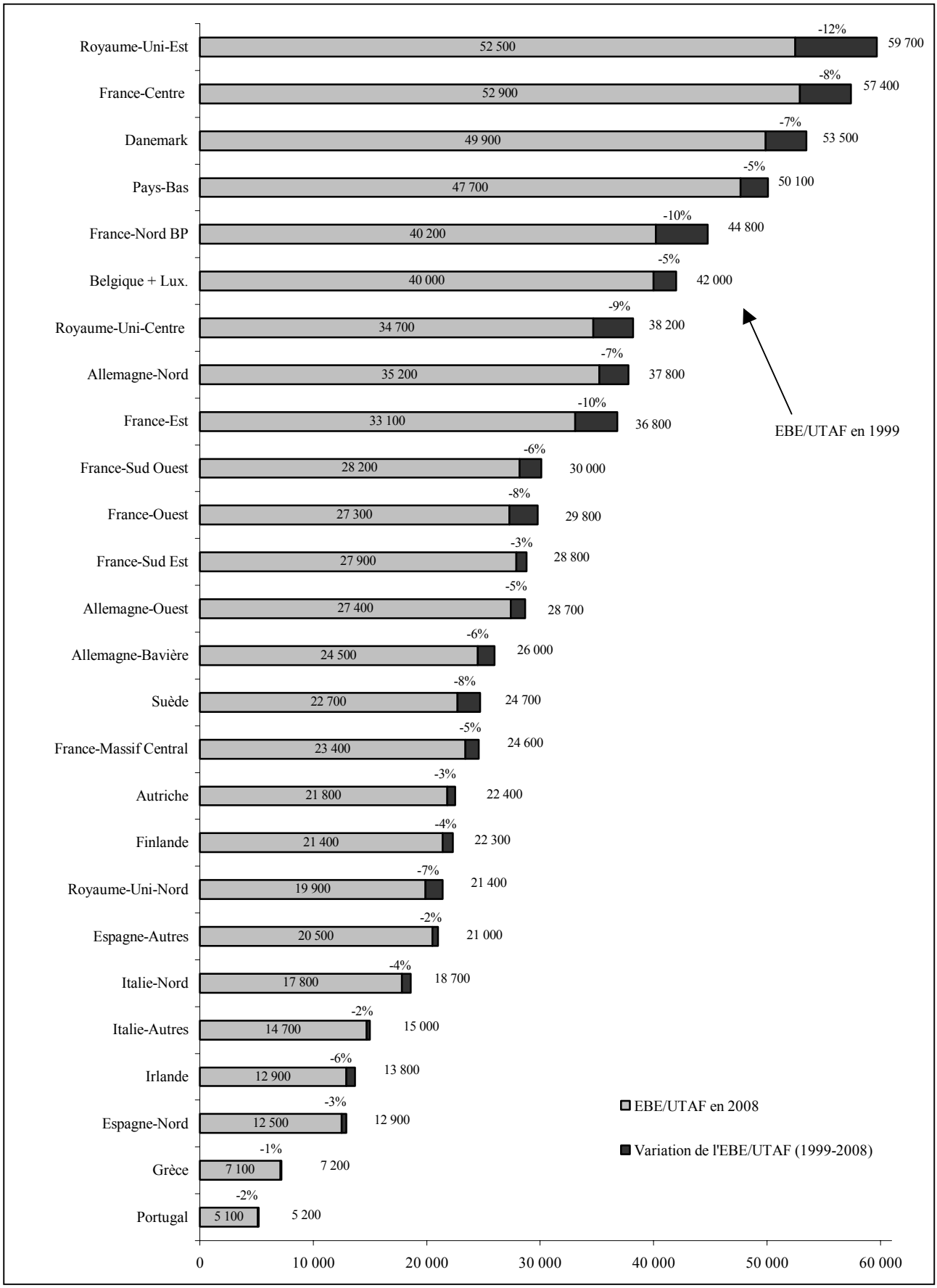

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (EBE s'élevant à 74 000 euros par UTAF en 2008)

Graphique 4-3 : Montant d'aides directes par exploitation laitière (1999 et variation 1999-2008)

- Pour les bassins de production (en euros) -*

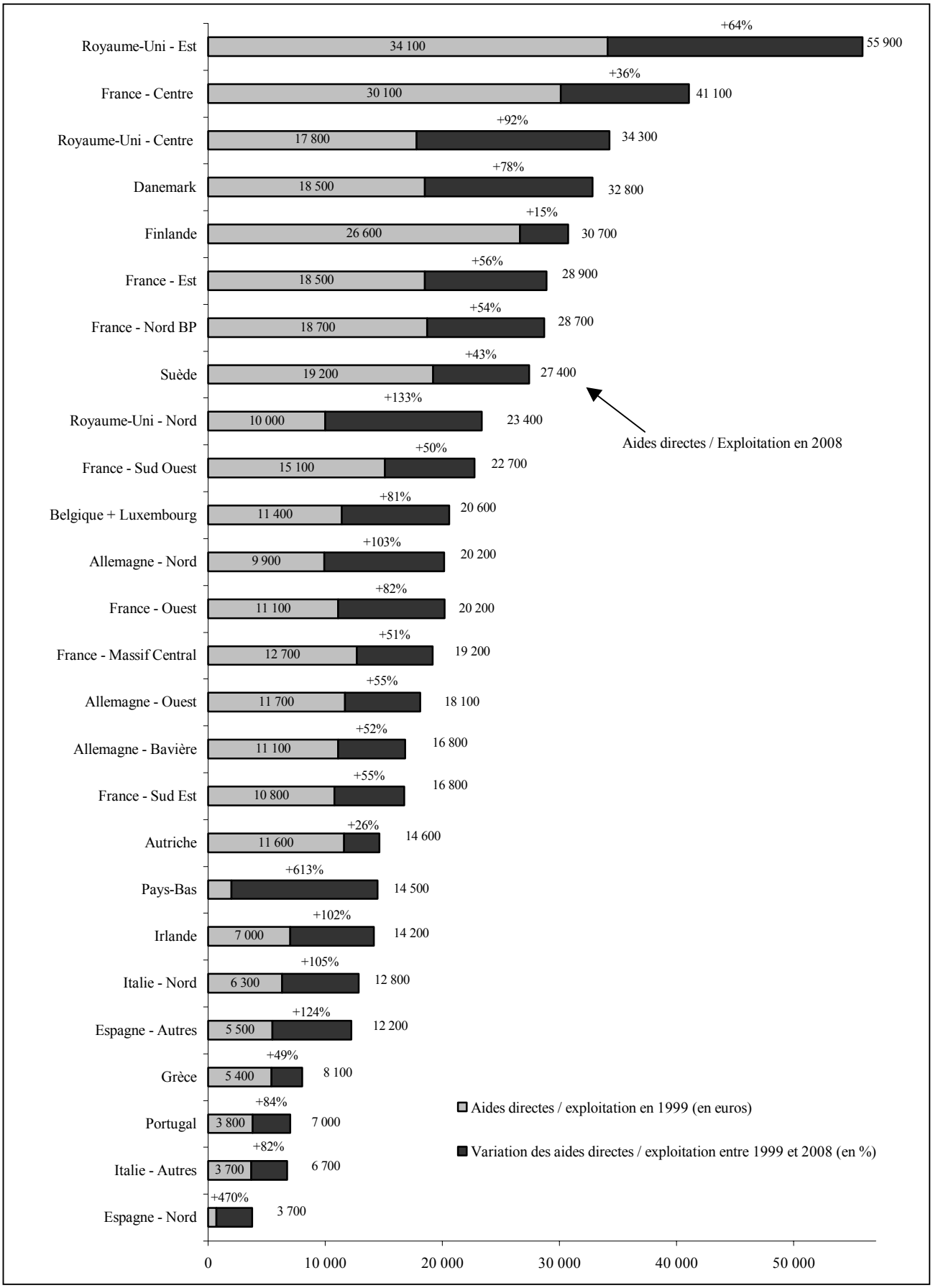

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (267 600 euros d'aides directes par exploitation en 2008)

Graphique 4- 4 : Part des exploitations laitières ayant un ratio "Aides directes/EBE" supérieur à 50% en 2008

- Pour les bassins de production -*

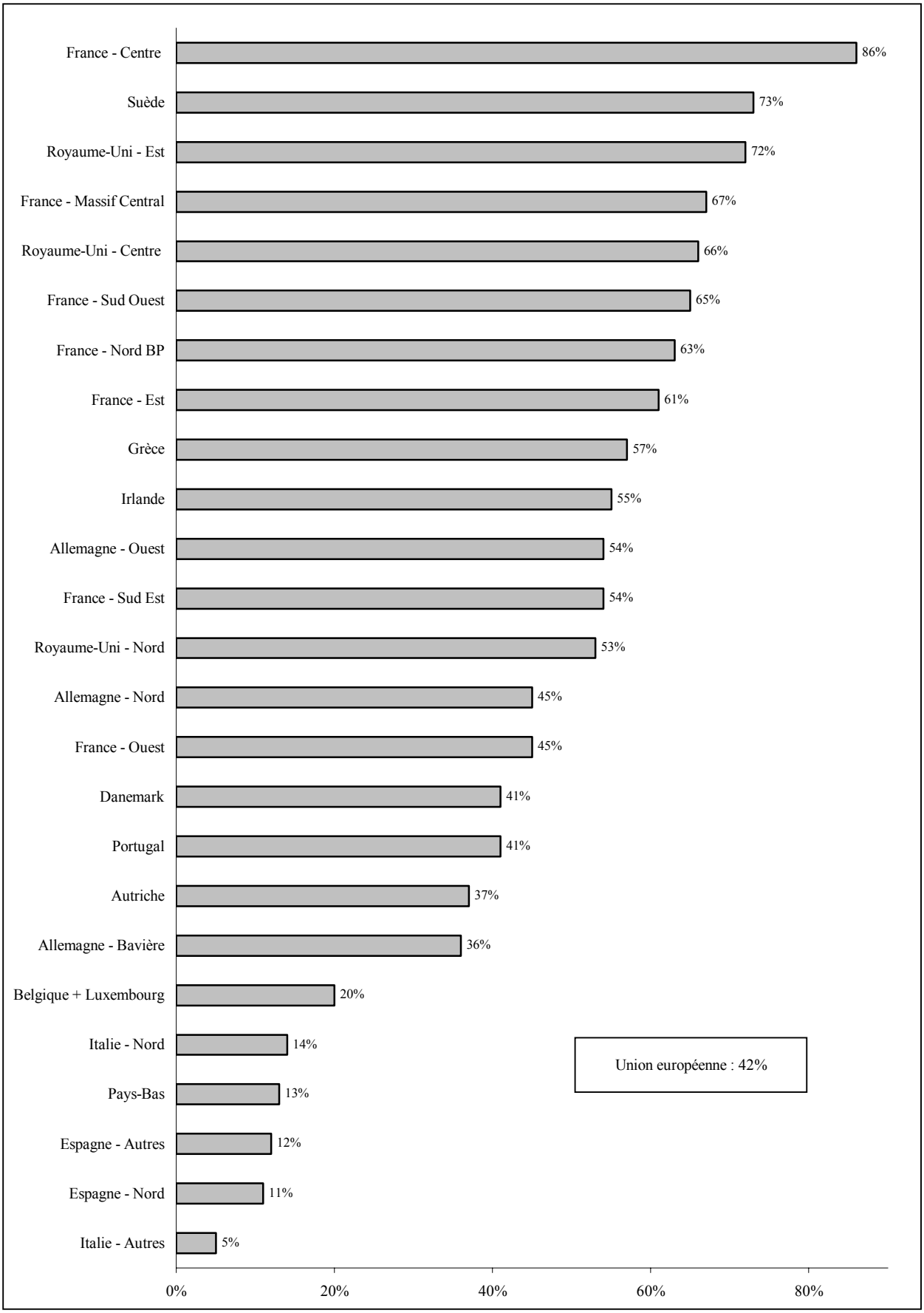

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté les bassins Finlande et Allemagne-Est (99 % et 88% d'exploitations ont un ratio "Aides directes/EBE" supérieur à 50%)

Graphique 4-5 : Impact de l'Agenda 2000 sur l'EBE/UTAF des exploitations laitières "spécialisées"

- Pour les bassins de production (en euros) -

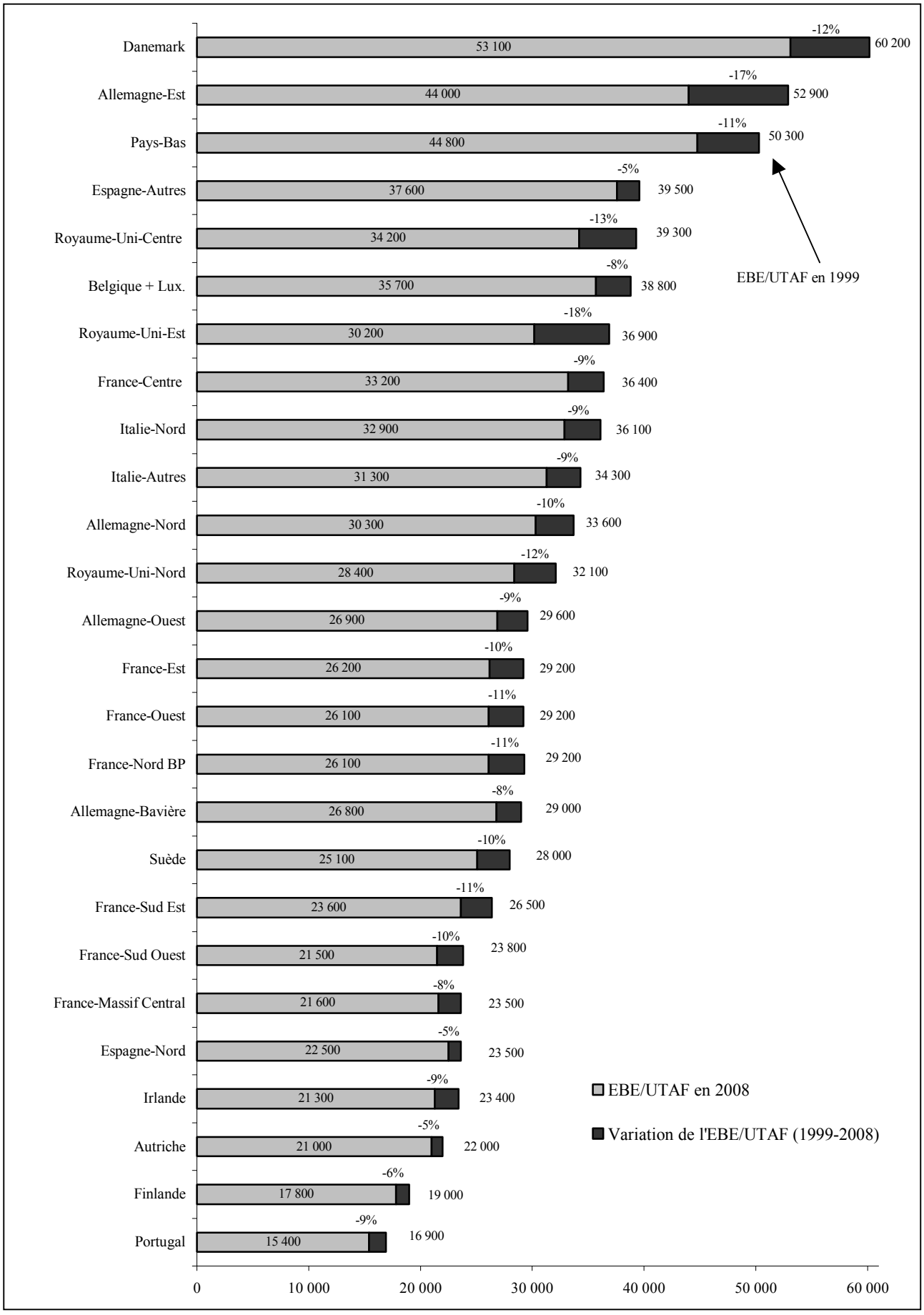

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 4-6 : Impact de l'Agenda 2000 sur l'EBE par UTAF des unités "très performantes"

- Pour les 27 bassins de production (en euros) -

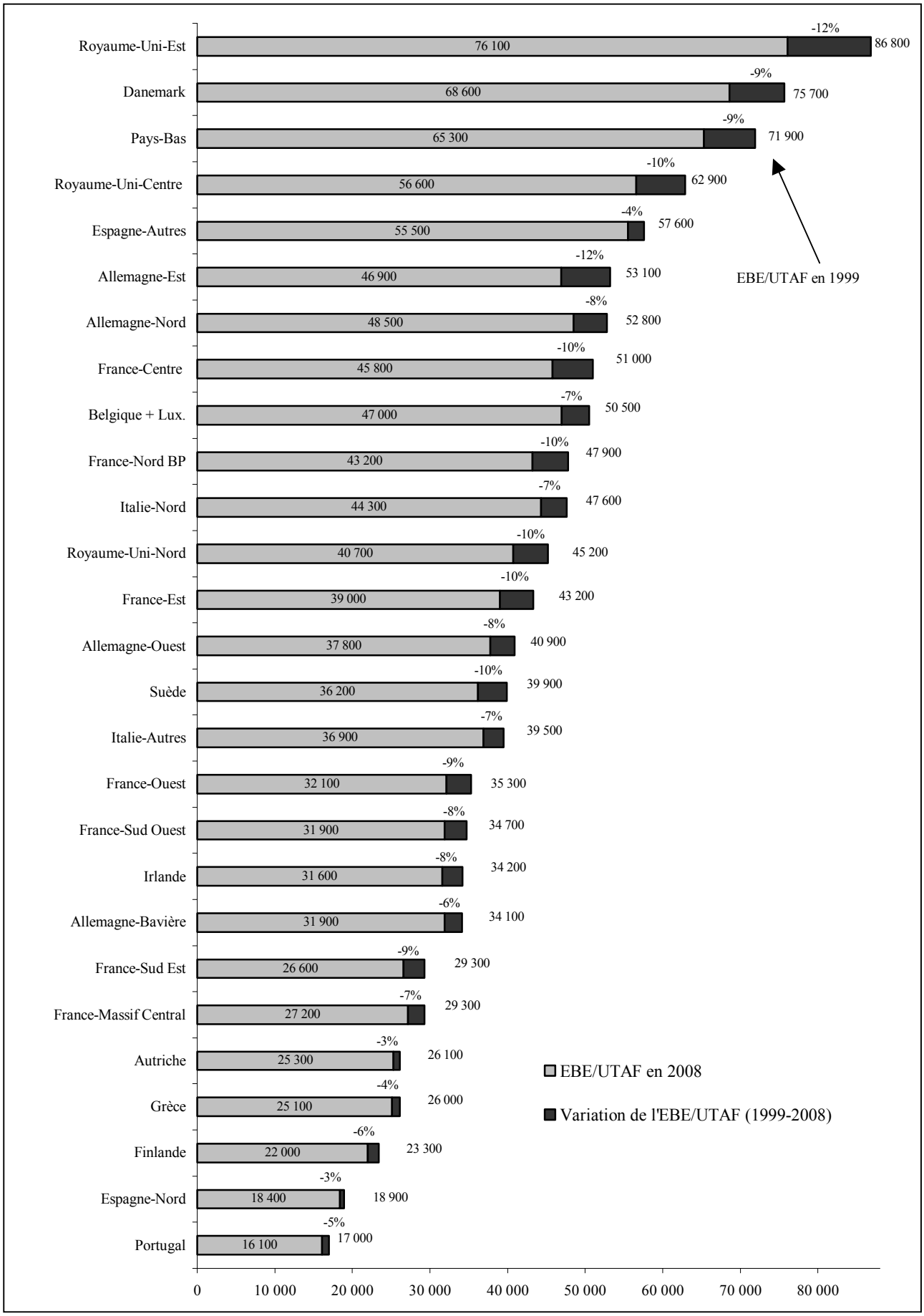

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Graphique 4-7 : Impact de de l'Agenda 2000 sur les aides directes des unités "peu performantes"

- Pour les bassins de production (en euros) -*

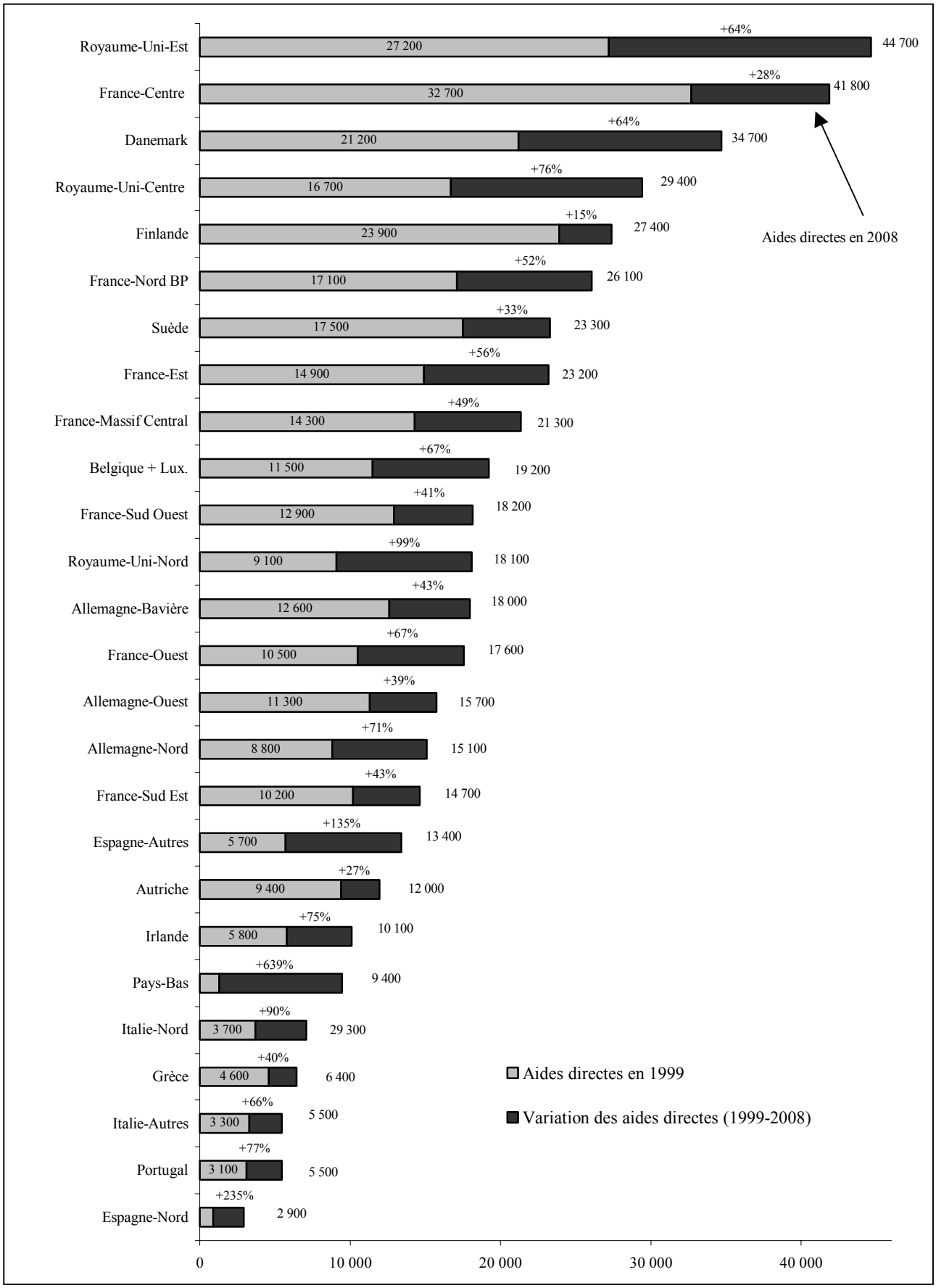

Sources: RICA UE 1999, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

* Excepté le bassin Allemagne-Est (382 800 euros d'aides directes par exploitation en 2008)